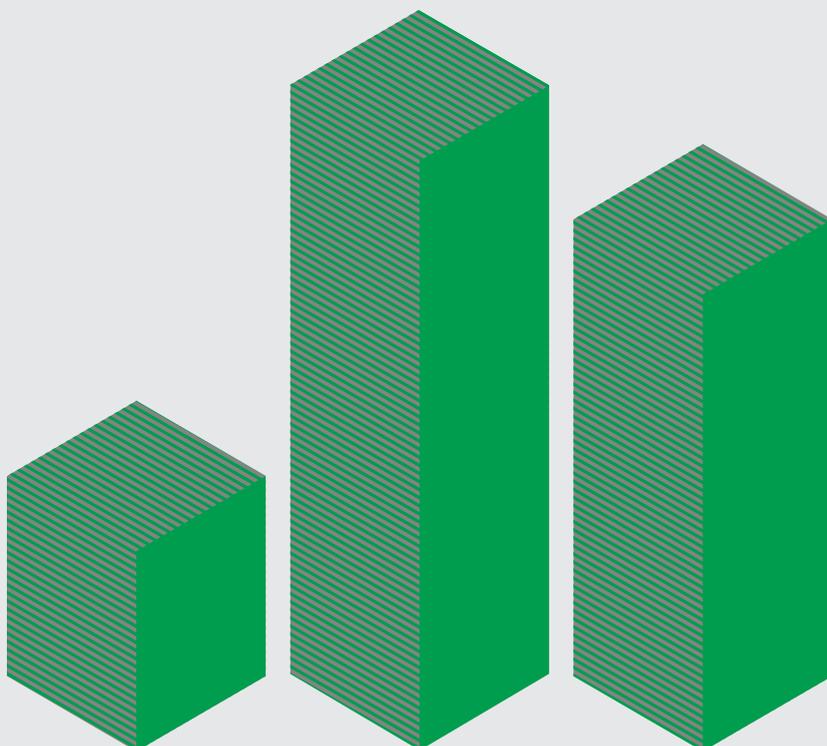


Repères et références statistiques

ENSEIGNEMENTS • FORMATION • RECHERCHE

2020



Repères et références statistiques

ENSEIGNEMENTS • FORMATION • RECHERCHE

2020

Directrice de la publication

Fabienne Rosenwald

Équipe de rédaction en chef

Viviane Demay

Olivier Monso

Boubou Traore

Éditeur

Bernard Javet

Composition

Opixido

Cartographie

Cécile Duquet-Métayer

Malo Jouannic

Auteurs

Dominique Abriac

Falilath Adedokun

Vanessa Bellamy

Linda Ben-Ali

Paul-Antoine Beretti

Evelyne Blanché

Cosima Bluntz

Lionel Bonneville

Zoubida Berhili

Anaïs Bret

Gérard Briaud

Laurence Brun

Noémie Cavan

Léa Chabanon

Éric Chan-Pang-Fong

Axelle Charpentier

Pierre Conceicao

Sophie Cristofoli

Marion Defresne

Adeline Dembo

Aurélie Demongeot

Pascal Dieusaert

Mélanie Drégoir

Yves Dubois

Hélène Durand de Monestrol

Yann Eteve

Franck Evain

Marianne Fabre

Pascaline Feuillet

Hélène Fréchou

Cyrille Funès

Estelle George

Véronique Guiberteau

Tamara Hubert

Elizabeth Husson

Enzo Iasoni

Marie-Laurence Jaspar

Chloé Joannier

Aline Landreau

Marie Lazaridis

Marion Le Cam

Aurélie Le Gac

Marie Lebaudy

Isaure Lefeuvre

Claire Létroublon

Fabienne Lombard

Laetitia Longhi

Cédric Mamari

Nathalie Marchal

Diane Marlat

Luc Masson

Édouard Maugendre

Sylvain Maugis

Séverine Mayo-Simbsler

Boris Ménard

Hélène Michaudon

Nicolas Miconnet

Olivier Monso

Guirane Ndao

Thu-Dung Nguyen

Louis-Marie Ninnin

Michaël Orand

Sébastien Pac

Hery Papagiorgiou

Aline Pauron

Cyrielle Perraud-Ussel

Thomas Portelli

Pascale Poulet-Coulibando

Patricia Prouchandy

Mélanie Quillard

Christelle Raffaëlli

Nicolas Razafindratsima

Léa Roussel

Sophie Roux

Grégory Salmon

Géraldine Seroussi

Alexia Stéfanou

Fanny Thomas

Jean-Éric Thomas

Marina Tilly

Mustapha Touahir

Boubou Traore

Catherine Valette

Irène Verlet

ISSN 1635 9089 / ISBN 978-2-11-162253-1

e-ISBN 978-2-11-162254-8

Fonds de carte © IGN-2019

Dépôt légal : juillet 2020

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation, la recherche et l'insertion est une publication annuelle éditée depuis 1984. Elle fournit, en un seul volume, toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif français. Elle comprend également un aperçu synthétique des principales données sur la recherche française.

Repères et références statistiques présente les différentes thématiques sous la forme d'une double page. La page de droite est constituée de tableaux et graphiques. La page de gauche contient une présentation synthétique, une rubrique « Précisions » et une rubrique « Pour en savoir plus » permettant au lecteur de bien interpréter les données et de compléter, s'il le souhaite, cette information, en recourant aux autres publications du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ainsi que celles du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Cette page est désormais complétée d'une série temporelle longue illustrant la thématique. L'ensemble des données de RERS est téléchargeable sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Par ailleurs, désormais, ces données seront mises à jour dès que les sources seront disponibles, dans une nouvelle rubrique sur le site du ministère.

Repères et références statistiques continue de s'enrichir en se dotant de nouveaux thèmes. Ainsi, l'édition 2020 présente de nouvelles pages, notamment sur les enseignements de spécialité en première GT (4.12 et 4.13) et les diplômés à l'issue de la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement supérieur (7.33). L'édition 2020 présente également les résultats des dernières enquêtes et évaluations internationales : les performances des élèves de 15 ans en compréhension de l'écrit mesurées par l'enquête PISA 2018 (7.07), l'évaluation des élèves de quatrième en littératie numérique et pensée informatique selon l'enquête ICILS (7.08), la formation des enseignants dans le premier et le second degré selon l'enquête Talis (8.20 et 8.21). Par ailleurs, de nouvelles informations sont disponibles dans plusieurs pages. C'est ainsi que des données sont présentées sur les nouveaux ensembles universitaires issus de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux. En outre, dans la mesure du possible, les données sur l'enseignement privé distinguent désormais le privé sous contrat du privé hors contrat.

La préparation de cette nouvelle édition de **Repères et références statistiques** s'est faite dans le contexte très particulier de la pandémie de coronavirus. Les équipes de la DEPP et du SIES se sont mobilisées pour que le calendrier de publication soit respecté. Ce trente-septième numéro de **Repères et références statistiques** apporte aux décideurs, comme aux acteurs du système éducatif et au grand public, une information dont la richesse et la pertinence visent à éclairer et étayer le débat sur le système éducatif mais aussi les choix collectifs.

Isabelle Kabla-Langlois

Sous-directrice des systèmes d'information
et des études statistiques (SIES)

DGESIP-DGRI

Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

Fabienne Rosenwald

Directrice de l'évaluation, de la prospective
et de la performance (DEPP)

Ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports

Pour faciliter la lecture, les chiffres des textes sont arrondis.

En raison des arrondis, la somme des pourcentages ne correspond pas exactement à 100 % dans certains tableaux et graphiques.

Lorsque les données portent sur une rentrée, ou année scolaire, les intitulés de colonne font référence à l'année civile au cours de laquelle a lieu la rentrée. Par exemple, dans la fiche 1.02, la colonne « 2019 » se réfère aux effectifs d'élèves et étudiants de la rentrée scolaire 2019 (ou année scolaire 2019-2020).

Cette même règle s'applique aux évolutions. Par exemple, dans la fiche 1.02, la colonne « Évol. 2019/2018 (%) » se réfère à l'évolution des effectifs d'élèves et étudiants entre les rentrées scolaires 2018 et 2019.

SIGNES CONVENTIONNELS UTILISÉS

–	Pas d'effectif
ε	Résultat très petit mais non nul
n.s.	Résultat non significatif
n.d.	Information non disponible
(blanc)	Aucun résultat ne peut être inscrit
p	Données provisoires

CHAMP GÉOGRAPHIQUE

- Départements et régions d'outre-mer (DROM) :
Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.
- Mayotte a changé de statut le 31 mars 2011, passant de collectivité d'outre-mer à département et région d'outre-mer (DROM).
- Collectivités d'outre-mer (COM) :
Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna.
Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont rattachées à l'académie de Guadeloupe.
- La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ».
- Le terme « France entière » regroupe la France métropolitaine, les DROM, les COM et la Nouvelle-Calédonie.

1. LE SYSTÈME ÉDUCATIF

1.01.	Les principales filières de formation à la rentrée 2019	10
1.02.	La population scolaire et de l'enseignement supérieur : évolution	12
1.03.	Le taux de scolarisation par département et académie	14
1.04.	Le taux de scolarisation par âge	16
1.05.	La répartition des jeunes de 14 à 17 ans dans le système éducatif	18
1.06.	La scolarisation des élèves en situation de handicap	20
1.07.	La scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés	22
1.08.	Les structures de formation initiale	24

2. LES ÉTABLISSEMENTS

2.01.	Les écoles	26
2.02.	Les classes du premier degré	28
2.03.	Les collèges et les lycées : types d'établissement et classes	30
2.04.	Les collèges et les lycées : niveau de formation et classes	32
2.05.	La taille des classes dans le second degré	34
2.06.	Les collèges et les lycées par académie	36
2.07.	La taille des collèges et des lycées	38
2.08.	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	40
2.09.	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	42
2.10.	Les technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les établissements publics	44
2.11.	Les ensembles immobiliers du second degré public	46
2.12.	Le climat scolaire et la violence dans les lycées	48
2.13.	Les incidents graves déclarés par les collèges et les lycées publics et privés	50
2.14.	L'absentéisme des élèves du second degré public	52
2.15.	Les réseaux d'éducation prioritaire renforcés [REP+]	54
2.16.	Les réseaux d'éducation prioritaire [REP]	56
2.17.	Les élèves habitant dans un quartier prioritaire	58
2.18.	Les établissements et structures de l'enseignement supérieur	60

3. LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

3.01.	Le premier degré : évolution	62
3.02.	Le premier degré par département et académie	64
3.03.	Le premier degré : sexe, âge et parcours	66
3.04.	La scolarisation avant l'âge de 6 ans	68
3.05.	L'étude des langues vivantes dans le premier degré	70
3.06.	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	72
3.07.	Le devenir des élèves sept ans après l'entrée en CP	74
3.08.	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 1	76
3.09.	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 2	78

4. LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

4.01. Le second degré : évolution	80
4.02. Le second degré par département et académie	82
4.03. L'origine sociale des élèves du second degré	84
4.04. Les formations en collège : sexe, âge, flux	86
4.05. Les formations professionnelles en lycée : évolution des effectifs	88
4.06. Les formations professionnelles en lycée : classe, sexe, âge	90
4.07. Les formations professionnelles sous statut scolaire : flux	92
4.08. Les formations professionnelles en lycée par spécialité	94
4.09. Les formations générales et technologiques par série	96
4.10. Les formations générales et technologiques en lycée : sexe, âge, flux	98
4.11. Les options facultatives de seconde générale et technologique	100
4.12. Les enseignements de spécialité en première générale : matières	102
4.13. Les enseignements de spécialité en première générale : combinaisons	104
4.14. Les options de terminales générales et technologiques	106
4.15. L'étude des langues vivantes dans le second degré	108
4.16. Les sections linguistiques dans le second degré	110
4.17. L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	112
4.18. Les élèves de Segpa	114
4.19. Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 1	116
4.20. Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 2	118
4.21. Le devenir des élèves en situation de handicap à 13 ans	120
4.22. Le devenir des élèves en situation de handicap à 17 ans	122
4.23. Les élèves des dispositifs relais en collège	124
4.24. L'enseignement agricole dans le second degré	126
4.25. Les poursuites d'études après la troisième et la seconde GT dans l'enseignement scolaire et l'apprentissage	128
4.26. La santé des adolescents en classe de troisième	130

5. LES APPRENTIS

5.01. Les centres de formation d'apprentis : évolution des effectifs	132
5.02. Les apprentis par région et académie	134
5.03. Les apprentis par spécialité de formation	136
5.04. L'apprentissage dans le second degré	138
5.05. Les origines scolaires des apprentis du second degré	140
5.06. L'apprentissage dans le supérieur	142
5.07. Les apprentis en EPLE	144
5.08. Les apprentis et les CFA en 2019-2020	146

6. LES ÉTUDIANTS

6.01.	Les effectifs du supérieur : évolution	148
6.02.	Les effectifs du supérieur par académie	150
6.03.	Les doctorants et les docteurs	152
6.04.	Les étudiants dans les formations scientifiques	154
6.05.	Les étudiants des universités	156
6.06.	Les nouveaux entrants à l'université	158
6.07.	La population universitaire par établissement et académie	160
6.08.	Les étudiants préparant un DUT	162
6.09.	Les étudiants des filières d'ingénieurs	164
6.10.	Les écoles de commerce, gestion et vente	166
6.11.	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	168
6.12.	Les sections de techniciens supérieurs et assimilés	170
6.13.	Les sections de techniciens supérieurs et assimilés par spécialité	172
6.14.	La formation continue dans l'enseignement supérieur	174
6.15.	Les femmes dans l'enseignement supérieur	176
6.16.	L'origine sociale des étudiants français	178
6.17.	La mobilité des étudiants entre la France et l'étranger	180
6.18.	Les étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur	182
6.19.	Les étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par nationalité	184
6.20.	Les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités	186
6.21.	Vœux d'orientation et propositions d'admission des nouveaux bacheliers	188
6.22.	Les taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur – 1	190
6.23.	Les taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur – 2	192
6.24.	Les entrants en première année de l'enseignement supérieur : provenance et devenir un an après	194
6.25.	Le devenir des bacheliers 2014 : parcours quatre ans après être entrés dans l'enseignement supérieur	196
6.26.	Les stages étudiants	198

7. RÉSULTATS, DIPLÔMES, INSERTION

7.01.	Les évaluations nationales Repères en début de CP	200
7.02.	Les évaluations nationales Repères en début de CE1	202
7.03.	L'évaluation en français et en mathématiques en début de sixième	204
7.04.	Les compétences en sciences en fin d'école	206
7.05.	Les compétences en sciences en fin de collège	208
7.06.	Les compétences des jeunes en lecture	210
7.07.	La compréhension de l'écrit selon l'enquête PISA : évolution 2000-2018	212
7.08.	Évaluation des élèves de quatrième en littératie numérique et pensée informatique selon l'enquête ICILS	214
7.09.	La réussite au diplôme national du brevet : sexe, âge, origine sociale	216
7.10.	La réussite au baccalauréat selon la série	218
7.11.	La réussite au baccalauréat : sexe, âge, origine sociale	220
7.12.	La proportion de bacheliers dans une génération	222

7.13.	L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième	224
7.14.	Les diplômes technologiques et professionnels du second degré	226
7.15.	La réussite au CAP et au BEP : sexe, âge	228
7.16.	La réussite au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel par spécialité	230
7.17.	Le BTS : présentation générale	232
7.18.	Le BTS - Réussite par spécialité	234
7.19.	Les diplômes universitaires de technologie	236
7.20.	La réussite au DUT	238
7.21.	Les diplômes universitaires : évolution	240
7.22.	Les diplômes universitaires par discipline	242
7.23.	La réussite en licence	244
7.24.	Les diplômes d'ingénieurs et de commerce	246
7.25.	Le niveau d'études à la sortie du système éducatif	248
7.26.	L'emploi des sortants de formations professionnelles en lycée	250
7.27.	L'emploi des sortants d'apprentissage	252
7.28.	L'insertion professionnelle des diplômés 2016 de l'université	254
7.29.	L'insertion professionnelle des docteurs diplômés en 2014	256
7.30.	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	258
7.31.	La validation des acquis de l'expérience : diplômes technologiques et professionnels	260
7.32.	Les diplômes à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	262
7.33.	La validation des acquis de l'expérience : enseignement supérieur	264
7.34.	La France et les objectifs européens de l'éducation	266

8. LES PERSONNELS

8.01.	Les personnels de l'Éducation nationale : évolution	268
8.02.	Les personnels de l'enseignement scolaire par missions et corps	270
8.03.	L'âge, le sexe et le temps de travail des personnels de l'Éducation nationale	272
8.04.	Le personnel de l'Éducation nationale : structure par âge	274
8.05.	Les enseignants du premier degré public par département	276
8.06.	Les enseignants du premier degré privé sous contrat par département	278
8.07.	Les enseignants du second degré public par académie	280
8.08.	Les enseignants du second degré privé sous contrat par académie	282
8.09.	Les enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année par niveau de formation	284
8.10.	Les enseignants du second degré par discipline	286
8.11.	Le service des enseignants dans le second degré	288
8.12.	L'encadrement des élèves dans le second degré	290
8.13.	Les enseignants remplaçants des premier et second degrés publics et privés	292
8.14.	La mobilité des enseignants des premier et second degrés publics	294
8.15.	La rémunération des enseignants de l'Éducation nationale	296
8.16.	Les personnels non enseignants du scolaire	298
8.17.	Les enseignants du supérieur par discipline	300
8.18.	Les personnels BIATSS dans l'enseignement supérieur sous tutelle du MESRI	302
8.19.	La formation continue des personnels de l'Éducation nationale	304
8.20.	La formation des enseignants dans le premier degré	306
8.21.	La formation des enseignants dans le second degré	308
8.22.	Les départs à la retraite des personnels	310

8.23. Les concours de recrutement de personnels enseignants du premier degré	312
8.24. Les concours externes de recrutement de personnels enseignants du premier degré	314
8.25. Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré	316
8.26. Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré public selon les disciplines	318
8.27. Les concours de recrutement de personnels d'encadrement et de vie scolaire	320
8.28. Les concours de recrutement de personnels ASS, ITRF et des bibliothèques	322

9. BUDGETS, COÛTS ET FINANCEMENTS

9.01. La dépense intérieure d'éducation	324
9.02. Le financement de la dépense intérieure d'éducation	326
9.03. Le budget : analyse et évolution	328
9.04. Le financement des producteurs d'éducation	330
9.05. Les dépenses par élève et par étudiant	332
9.06. Les aides sociales dans le second degré	334
9.07. L'aide aux étudiants	336
9.08. Les boursiers sur critères sociaux à l'université	338
9.09. La recherche et développement expérimental : vue d'ensemble	340

10. LA FRANCE D'OUTRE-MER

10.01. La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les DROM	342
10.02. La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie	344
10.03. Le premier degré dans les DROM	346
10.04. Le second degré dans les DROM	348
10.05. Les flux d'élèves du second degré dans les DROM	350
10.06. Les formations professionnelles en lycée par spécialité dans les DROM	352
10.07. L'origine sociale des élèves du second degré dans les DROM	354
10.08. Les étudiants du supérieur dans les DROM-COM et en Nouvelle-Calédonie	356
10.09. Les étudiants des universités dans les DROM-COM et en Nouvelle-Calédonie	358
10.10. Les diplômés dans les DROM et les COM	360
10.11. La réussite au baccalauréat dans les DROM	362
10.12. Les personnels de l'Éducation nationale dans les DROM	364
10.13. Les enseignants du second degré public dans les DROM	366

Glossaire	368
Table des sigles	390
Bibliographie	398

Le système éducatif français comprend trois degrés, partagés en cycles pour les premier et second degrés.

Le premier degré correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : le cycle des apprentissages premiers, de la petite à la grande section de maternelle (cycle I) ; le cycle des apprentissages fondamentaux, du CP au CE2 (cycle II) et le cycle de consolidation, du CM1 à la sixième (cycle III).

L'enseignement du second degré (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges, puis dans les lycées généraux et technologiques ou les lycées professionnels. Depuis la rentrée 2016, la sixième parachève le cycle de consolidation qui débute lors du premier degré. Le cycle des approfondissements s'étend de la cinquième à la troisième. Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (sixième à troisième Segpa).

L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés dans le premier et le second degré s'organise en partie en coopération avec le ministère en charge de la Santé.

L'enseignement post-secondaire et supérieur est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), dans les grandes écoles et les écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités. Les universités offrent les formations licence-master-doctorat (LMD). Le cursus licence correspond aux trois premières années universitaires ; le cursus master regroupe les deux années suivantes ; enfin, le cursus doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat.

L'apprentissage constitue une voie d'accès à l'enseignement professionnel, directement après la troisième ou ultérieurement dans le parcours de formation.

L'instruction en France est obligatoire à partir de l'âge de trois ans depuis la rentrée 2019 et jusqu'à seize ans. La notion d'« âge théorique », utilisée dans la publication, fait référence à un cursus scolaire commencé à l'âge de trois ans et effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

Enseignement supérieur

Second degré

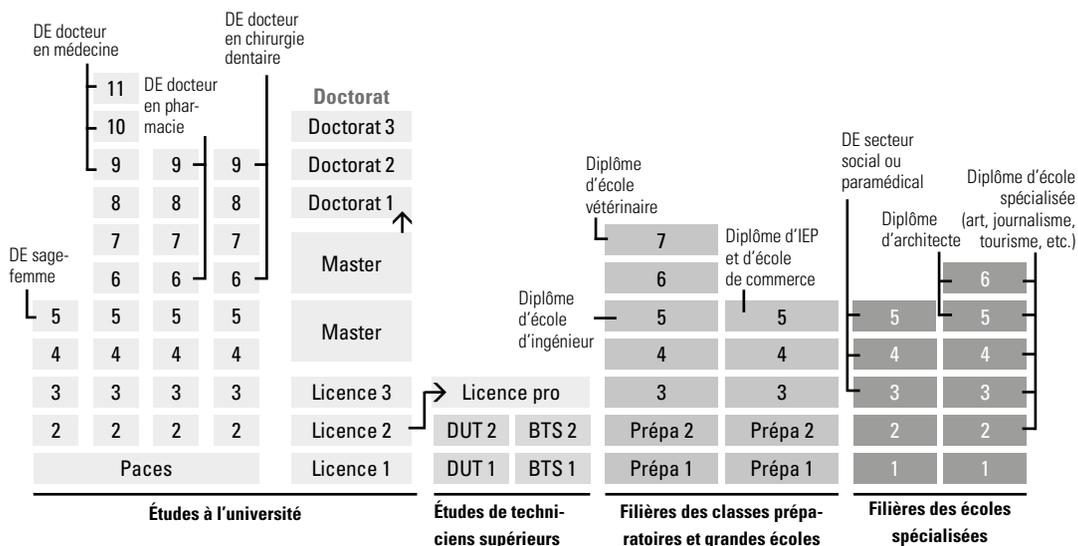
Premier degré

Formations générales et technologiques en lycée et formations professionnelles (en lycée ou en apprentissage)

Formations en collège

Enseignement élémentaire

Enseignement préélémentaire



	Bac général	Bac technologique		BT	Bac pro	
Cycle terminal	Terminale générale	Terminale technologique		Terminale BT	Terminale professionnelle	ULIS/ UPE2A
	Première générale	Première technologique	Première d'adaptation	Première BT	Première professionnelle	
Cycle de détermination	Seconde générale et technologique			Seconde BT	Seconde professionnelle	
					CAP	
					2 ^{de} année CAP	
					1 ^{re} année CAP	

Diplôme national du brevet (DNB)			
Cycle IV (approfondissements)	Troisième	ULIS / UPE2A	Sixième à troisième Segpa
	Quatrième		
	Cinquième		
Cycle III (consolidation)	Sixième		
Cycle III (consolidation)	Cours moyen deuxième année	ULIS / UPE2A	
	Cours moyen première année		
Cycle II (apprentissage fondamentaux)	Cours élémentaire deuxième année		
	Cours élémentaire première année		
Cycle I (apprentissage premiers)	Cours préparatoire		
	Grande section		
	Moyenne section		
	3 ans		Petite section

BT Examen terminal
 Enseignements adaptés

→ Passage d'une formation à une autre
 - - - Le cycle III couvre la fin de l'enseignement élémentaire et la 6^e en collège

À la rentrée 2019, en France métropolitaine et dans les DROM, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15,8 millions d'élèves, étudiants et apprentis, 50 000 de plus qu'à la rentrée précédente (1) (2).

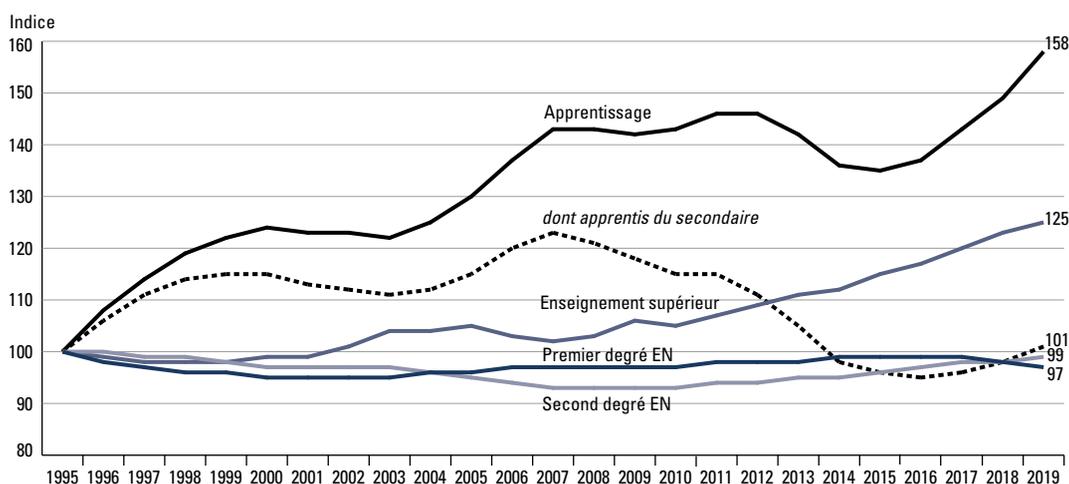
L'enseignement supérieur reste le premier contributeur à cette hausse, avec une augmentation des inscriptions de 1,6%. Les écoles de commerce, et assimilées, connaissent la plus forte hausse (+6,3%), suivies des formations d'ingénieurs (+2,5%). D'un autre côté, les effectifs en classes préparatoires stagnent (-0,1%).

Les effectifs d'apprentis continuent à croître, essentiellement portés par l'enseignement supérieur (+13,4%), mais aussi avec une hausse pour la troisième année consécutive dans le secondaire (+2,5%).

Les effectifs du second degré augmentent légèrement (+0,6% pour les structures dépendant du ministère en charge de l'Éducation nationale). Cette hausse est entièrement liée à celle des effectifs de collégiens (+1,1%), alors que les effectifs des formations professionnelles en lycée sont en recul (-0,8%) et que les effectifs des formations générales et technologiques stagnent (-0,1%). Les effectifs de l'enseignement adapté (Segpa) augmentent de 1,8%.

Les effectifs du premier degré diminuent pour la troisième année consécutive (-0,7%). La contraction des effectifs est plus marquée dans l'enseignement préélémentaire (-1,2%) que dans l'élémentaire (-0,4%). Enfin, les effectifs des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont également en baisse (-0,5%). Ces évolutions s'expliquent entièrement par celles des naissances en baisse depuis 2010.

1 Évolution des effectifs par degré d'enseignement, base 100 en 1995



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.

© DEPP © SIES

Précisions

Population scolaire du premier degré, population scolaire du second degré, population étudiante - Voir « Glossaire ».

Avvertissement - Les inscriptions comptabilisées dans l'enseignement supérieur excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013 (soit 55 311 étudiants à la rentrée 2019).

Source

MENJS-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.

Voir les sources décrites pour chaque niveau d'enseignement dans les chapitres correspondants.

2 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, en milliers

	1980	1990	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019 (p)	Évol. 2019/2018 (%)
Premier degré Éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 664,3	6 805,2	6 806,4	6 783,3	6 750,2	6 703,8	-0,7
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 539,1	2 563,6	2 539,5	2 522,3	2 492,5	2 463,4	-1,2
Élémentaire	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 080,8	4 193,0	4 217,5	4 210,4	4 206,6	4 189,4	-0,4
ULIS	129,8	91,2	58,7	44,3	48,7	49,4	50,6	51,1	50,9	-0,5
Second degré Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 353,2	5 536,4	5 579,4	5 629,8	5 645,0	5 676,5	0,6
Formations en collège	3 376,9	3 368,1	3 407,5	3 222,0	3 318,5	3 315,0	3 342,3	3 374,4	3 413,2	1,1
<i>dont enseignement adapté du second degré (Segpa) (1)</i>	<i>114,9</i>	<i>114,6</i>	<i>116,6</i>	<i>96,1</i>	<i>88,8</i>	<i>86,3</i>	<i>84,5</i>	<i>84,9</i>	<i>86,4</i>	<i>1,8</i>
Formations professionnelles en lycée (2)	807,9	750,0	705,4	705,5	667,0	665,2	657,0	648,9	643,8	-0,8
Formations générales et technologiques en lycée	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 425,7	1 550,9	1 599,2	1 630,5	1 621,8	1 619,6	-0,1
Second degré Agriculture (3)	117,1	116,2	151,3	149,9	144,5	142,8	140,6	137,3	136,7	-0,5
Scolarisation dans établissements de la Santé (3)	96,2	88,2	81,4	71,5	71,4	72,0	69,3	70,2	66,6	-5,1
Apprentissage (4)	244,1	226,9	376,1	433,5	410,5	417,4	434,7	452,7	478,8	5,8
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	314,9	261,2	259,8	263,6	268,3	275,0	2,5
Apprentis de l'enseignement supérieur		1,3	51,2	111,4	144,0	152,5	166,3	179,8	203,8	13,4
Préapprentissage en CFA	18,7	6,6	10,2	7,2	5,3	5,1	4,8	4,5		
Enseignement supérieur	1 181,1	1 717,1	2 160,3	2 299,2	2 509,8	2 554,5	2 622,4	2 682,0	2 725,3	1,6
Universités	858,1	1 159,9	1 396,8	1 420,6	1 552,2	1 568,9	1 584,8	1 614,9	1 635,4	1,3
<i>dont préparation DUT</i>	<i>53,7</i>	<i>72,3</i>	<i>116,1</i>	<i>115,7</i>	<i>116,2</i>	<i>116,6</i>	<i>116,8</i>	<i>119,7</i>	<i>120,6</i>	<i>0,7</i>
<i>dont ingénieurs (y c. en partenariat)</i>	<i>8,3</i>	<i>10,5</i>	<i>23,2</i>	<i>23,9</i>	<i>28,5</i>	<i>29,7</i>	<i>29,9</i>	<i>31,0</i>	<i>31,8</i>	<i>2,5</i>
CPGE	40,1	64,4	70,3	79,9	85,9	86,5	86,5	85,1	85,1	-0,1
STS et assimilés	67,9	199,3	238,9	242,2	256,2	257,2	256,6	262,6	262,5	0,0
Formations d'ingénieurs (hors universités y c. en partenariat)	31,6	47,1	73,3	101,6	118,0	122,8	128,9	133,2	135,8	1,9
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (hors STS, DCG DSCG)	15,8	46,1	63,4	121,3	136,2	152,1	174,1	187,4	199,2	6,3
Écoles paramédicales et sociales (5)	91,7	74,4	93,4	137,4	135,2	135,1	134,8	138,6	138,6	
Autres établissements d'enseignement supérieur (6)	75,8	125,7	224,3	196,2	226,1	232,0	256,8	260,1	268,8	3,3
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	14 971,7	15 477,8	15 572,5	15 680,1	15 737,4	15 787,7	0,3
Total élèves du premier degré (7)	7 482,9	7 032,8	6 625,2	6 728,6	6 869,5	6 871,2	6 845,7	6 813,5	6 763,8	-0,7
Total élèves et apprentis du second degré (7)	5 680,0	6 076,4	6 098,8	5 832,4	5 954,5	5 994,3	6 045,7	6 062,2	6 094,8	0,5
Total étudiants et apprentis du supérieur	1 184,1	1 718,4	2 211,4	2 410,6	2 653,8	2 706,9	2 788,7	2 861,8	2 929,1	2,4

© DEPP © SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.

1. L'enseignement adapté inclut les effectifs des Segpa en lycée et en EREA.
2. À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluent les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux IV et V.
3. Sans double compte avec le ministère en charge de l'Éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère en charge de la Santé, les doubles comptes ne sont répertoriés que depuis 2008 (voir 1.06).
4. Données provisoires pour l'année 2019-2020.
5. Données provisoires pour l'année 2019-2020 (reconduction des données 2018-2019).
6. Groupe non homogène (établissements universitaires privés, grands établissements, écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles dépendant d'autres ministères, etc.). Il comprend également les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010).
7. Tous ministères confondus. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-éducatifs et hospitaliers de la Santé ont été répartis à hauteur de 90 % et 10 % entre le premier et le second degré.

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire ; **Segpa** : section d'enseignement général et professionnel adapté ; **CFA** : centre de formation d'apprentis ; **DUT** : diplôme universitaire de technologie ; **CPGE** : classe préparatoire aux grandes écoles ; **STS** : section de technicien supérieur ; **DCG** : diplôme de comptabilité et gestion ; **DSCG** : diplôme supérieur de comptabilité et gestion.

En 2018-2019, les effectifs de la population scolarisée (15 348 000) ont augmenté de 34 400 élèves, étudiants et apprentis, soit une hausse de 0,2 % par rapport à la rentrée précédente (1). Dans le même temps, la population a augmenté également de 0,2 %. Au total, 22,9 % de la population de France métropolitaine et des départements et régions d'outre-mer hors Mayotte sont scolarisés en 2018-2019.

Selon les académies, les effectifs scolarisés évoluent plus ou moins entre les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019, avec par ailleurs des disparités départementales en leur sein. Environ la moitié des académies voient leurs effectifs scolarisés diminuer, les plus fortes baisses concernant les académies de Martinique (- 3,1 %), de Guadeloupe (- 2,4 %), de Lille (- 0,6 %) et de Poitiers (- 0,6 %). La hausse la plus importante revient à l'académie de Guyane (+ 2,0 %),

suivie des académies de Lyon (+ 1,5 %), Créteil (+ 1,1 %) et Versailles (+ 0,9 %). Dans trois académies (Rennes, Corse et Nice), les effectifs sont stables.

Le **taux de scolarisation** varie, en France, de 16,1 % dans l'académie de Corse à 31,6 % dans celle de Paris. Les résultats sont contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie de Poitiers, le taux est de 24,9 % dans la Vienne contre 17,9 % en Charente. Au plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le taux le plus faible avec seulement 14,5 % de la population scolarisée.

Dans les DROM hors Mayotte, la part de la population scolarisée (26,7 %) est toujours au-dessus de la moyenne nationale, à l'exception de la Martinique. Cela s'explique par l'importance de la part des jeunes dans la population totale de ces départements.

Précisions

Population scolarisée - Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant d'autres ministères (notamment ceux en charge de l'Agriculture, de la Santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

Population totale - Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir du bilan démographique de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2017 et 2018). Elles portent sur la France métropolitaine et les DROM hors Mayotte.

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENJS-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.

Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'Agriculture et par le ministère en charge de la Santé.

Insee-traitements MENJS-MESRI-DEPP pour les effectifs de population.

1 Population scolarisée et population totale par département, académie et région académique en 2018-2019

Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2018/2017 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)	Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2018/2017 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)
Allier	58 562	-0,3	334 344	17,5	Seine-et-Marne	332 915	0,3	1 422 807	23,4
Cantal	22 920	-1,2	143 557	16,0	Seine-Saint-Denis	415 525	1,6	1 667 568	24,9
Haute-Loire	43 930	-0,6	227 932	19,3	Val-de-Marne	326 535	1,3	1 407 271	23,2
Puy-de-Dôme	152 313	0,9	659 784	23,1	Créteil	1 074 975	1,1	4 497 646	23,9
Clermont-Ferrand	277 725	0,2	1 365 617	20,3	Paris	688 567	0,3	2 181 062	31,6
Ardèche	61 771	-0,2	327 129	18,9	Yvelines	347 422	0,6	1 448 571	24,0
Drôme	104 435	-0,1	518 102	20,2	Essonne	339 593	1,0	1 316 915	25,8
Isère	320 144	0,5	1 266 203	25,3	Hauts-de-Seine	357 991	0,7	1 621 305	22,1
Savoie	94 394	0,1	432 980	21,8	Val-d'Oise	321 418	1,3	1 248 575	25,7
Haute-Savoie	166 882	0,8	823 273	20,2	Versailles	1 366 424	0,9	5 635 366	24,2
Grenoble	747 626	0,4	3 367 687	22,2	Île-de-France	3 129 966	0,8	12 314 074	25,4
Ain	132 841	0,6	652 528	20,4	Calvados	163 149	-0,1	693 751	23,5
Loire	176 767	0,2	766 229	23,1	Manche	92 173	-0,9	493 152	18,7
Rhône	536 364	2,2	1 874 668	28,6	Orne	53 079	-1,0	279 658	19,0
Lyon	845 972	1,5	3 293 425	25,7	Caen	308 401	-0,5	1 466 561	21,0
Auvergne-Rhône-Alpes	1 871 323	0,9	8 026 729	23,3	Eure	123 098	-0,5	601 757	20,5
Doubs	134 288	0,4	540 883	24,8	Seine-Maritime	307 178	-0,1	1 250 331	24,6
Jura	49 867	-1,2	258 941	19,3	Rouen	430 276	-0,3	1 852 088	23,2
Haute-Saône	43 443	-1,5	234 615	18,5	Normandie	738 677	-0,3	3 318 649	22,3
Territoire de Belfort	31 367	0,0	141 333	22,2	Dordogne	66 060	-0,7	411 166	16,1
Besançon	258 965	-0,3	1 175 772	22,0	Gironde	395 575	1,1	1 622 314	24,4
Côte-d'Or	129 772	0,5	533 245	24,3	Landes	72 108	0,3	410 490	17,6
Nièvre	34 848	-1,6	202 852	17,2	Lot-et-Garonne	60 639	-0,8	331 787	18,3
Saône-et-Loire	98 752	-0,9	550 215	17,9	Pyrénées-Atlantiques	137 986	0,4	681 901	20,2
Yonne	61 854	-1,4	335 026	18,5	Bordeaux	732 368	0,6	3 457 658	21,2
Dijon	325 226	-0,5	1 621 338	20,1	Corrèze	41 724	-1,0	241 276	17,3
Bourgogne-Franche-Comté	584 191	-0,4	2 797 110	20,9	Creuse	16 973	-1,4	117 310	14,5
Côtes-d'Armor	113 904	-1,0	598 136	19,0	Haute-Vienne	80 887	0,2	372 452	21,7
Finistère	197 273	-0,5	908 134	21,7	Limoges	139 584	-0,3	731 038	19,1
Ille-et-Vilaine	286 695	0,9	1 077 808	26,6	Charente	62 638	0,0	350 225	17,9
Morbihan	154 973	0,0	753 935	20,6	Charente-Maritime	122 669	-0,4	647 319	19,0
Rennes	752 845	0,0	3 338 013	22,6	Deux-Sèvres	70 721	-1,0	373 231	18,9
Bretagne	752 845	0,0	3 338 013	22,6	Vienne	109 348	-0,8	438 569	24,9
Cher	53 633	-0,9	299 198	17,9	Poitiers	365 376	-0,6	1 809 344	20,2
Eure-et-Loir	89 089	-0,6	431 938	20,6	Nouvelle-Aquitaine	1 237 328	0,1	5 998 040	20,6
Indre	36 566	-1,3	219 239	16,7	Aude	66 571	-0,7	372 650	17,9
Indre-et-Loire	143 640	0,0	606 937	23,7	Gard	152 405	0,4	748 772	20,4
Loir-et-Cher	61 169	-1,1	330 346	18,5	Hérault	288 689	0,3	1 171 796	24,6
Loiret	161 688	0,6	682 594	23,7	Lozère	15 105	-1,2	76 341	19,8
Orléans-tours	545 785	-0,2	2 570 252	21,2	Pyrénées-Orientales	95 655	-0,1	477 842	20,0
Centre-Val de Loire	545 785	-0,2	2 570 252	21,2	Montpellier	618 425	0,1	2 847 401	21,7
Corse-du-Sud	23 847	0,0	160 559	14,9	Ariège	26 179	-1,1	153 056	17,1
Haute-Corse	31 170	0,0	181 339	17,2	Aveyron	48 572	-0,5	279 553	17,4
Corse	55 017	0,0	341 898	16,1	Haute-Garonne	359 465	1,0	1 390 992	25,8
Corse	55 017	0,0	341 898	16,1	Gers	32 612	-0,2	190 746	17,1
Meurthe-et-Moselle	199 939	0,2	732 232	27,3	Lot	27 063	-1,1	174 074	15,5
Meuse	33 508	-2,5	183 923	18,2	Hautes-Pyrénées	41 404	-1,2	227 778	18,2
Moselle	196 661	0,1	1 039 544	18,9	Tarn	77 096	0,5	388 770	19,8
Vosges	67 997	-1,3	362 591	18,8	Tarn-et-Garonne	51 844	0,2	261 954	19,8
Nancy-Metz	498 105	-0,2	2 318 290	21,5	Toulouse	664 235	0,4	3 066 923	21,7
Ardennes	51 544	-1,8	268 261	19,2	Occitanie	1 282 660	0,3	5 914 324	21,7
Aube	63 873	-0,2	310 497	20,6	Loire-Atlantique	346 032	0,3	1 426 234	24,3
Marne	136 404	0,0	566 576	24,1	Maine-et-Loire	210 277	0,9	820 060	25,6
Haute-Marne	31 164	-1,3	171 895	18,1	Mayenne	64 033	-1,3	306 280	20,9
Reims	282 985	-0,5	1 317 229	21,5	Sarthe	125 141	-0,6	562 735	22,2
Bas-Rhin	269 481	0,5	1 133 399	23,8	Vendée	136 383	0,2	681 666	20,0
Haut-Rhin	154 213	-0,1	764 689	20,2	Nantes	881 866	0,2	3 796 975	23,2
Strasbourg	423 694	0,3	1 898 088	22,3	Pays de la Loire	881 866	0,2	3 796 975	23,2
Grand Est	1 204 784	-0,1	5 533 607	21,8	Alpes-de-Haute-Provence	28 879	-0,7	165 583	17,4
Aisne	110 028	-1,0	531 272	20,7	Hautes-Alpes	25 051	-0,3	141 670	17,7
Oise	180 204	-0,4	826 293	21,8	Bouches-du-Rhône	482 694	0,8	2 045 276	23,6
Somme	141 054	-0,2	572 110	24,7	Vaucluse	125 565	0,6	562 246	22,3
Amiens	431 286	-0,5	1 929 675	22,4	Aix-Marseille	662 189	0,7	2 914 775	22,7
Nord	696 252	-0,4	2 601 176	26,8	Alpes-Maritimes	232 473	-0,4	1 086 648	21,4
Pas-de-Calais	323 878	-1,0	1 459 823	22,2	Var	198 114	0,4	1 073 508	18,5
Lille	1 020 130	-0,6	4 060 999	25,1	Nice	430 587	0,0	2 160 156	19,9
Hauts-de-France	1 451 416	-0,5	5 990 674	24,2	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 092 776	0,4	5 074 931	21,5
					France métropolitaine	14 828 634	0,3	65 015 276	22,8
					Guadeloupe	109 248	-2,4	429 739	25,4
					Guyane	86 872	2,0	286 760	30,3
					Martinique	77 072	-3,1	365 091	21,1
					La Réunion	246 584	0,2	866 269	28,5
					France métr. + DROM (1)	15 348 410	0,2	66 963 135	22,9

1. Hors Mayotte.

© DEPP

Pendant l'année scolaire 2018-2019, 15 348 000 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer hors Mayotte. Ces élèves, apprentis et étudiants représentent 22,9 % de la population totale (1).

Alors qu'environ un tiers des enfants de 2 ans était scolarisé jusqu'au début des années 2000, ce taux atteint 11,5 % à la rentrée 2018. Il diminue de 0,3 point par rapport à 2017.

Les élèves arrivent plus jeunes qu'en 2017 dans le second degré et en sortent également plus vite : la part de jeunes scolarisés dans le second degré diminue en effet pour les plus de 18 ans alors qu'elle augmente pour les élèves ayant entre 11 et 17 ans. Cela est dû en partie à la baisse des redoublements.

La scolarisation dans l'enseignement supérieur progresse globalement pour les jeunes âgés de 18 à 26 ans, avec des disparités selon les âges.

Le **taux de scolarisation** en apprentissage des 15-28 ans varie peu (voir 5.01).

L'espérance de scolarisation reste stable à la rentrée 2018 par rapport à 2017. Les taux de scolarisation par **âge** (atteint au cours de l'année) constatés en 2018-2019 permettent d'espérer, pour un jeune âgé de 15 ans, encore 6,5 années de formation initiale, dont 3,1 années dans l'enseignement supérieur (2). Cette espérance de scolarisation dans le supérieur est plus longue pour les filles que pour les garçons (3,4 années contre 2,8 années), car celles-ci s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

Précisions

Population scolarisée - Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'Agriculture, de la Santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celle de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

Population totale - Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des bilans démographiques de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2017 et 2018). Elles portent sur la France métropolitaine et les DROM hors Mayotte.

Premier degré - Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale.

Enseignement spécialisé hors MENJS - Enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du MENJS, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

Second degré du MENJS - Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du MENJS.

Autres formations du second degré - Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux IV et V.

Apprentis - Tous niveaux, y compris préapprentis des centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

Enseignement supérieur - Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENJS-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.

Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'Agriculture et par le ministère en charge de la Santé.

Insee-traitements MENJS-MESRI-DEPP pour les effectifs de population.

1 Population scolarisée et taux de scolarisation par âge en 2018-2019

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)								
		Population totale (p)	Population scolarisée	Ensemble des formations (2)	1 ^{er} degré MENJIS y c. spécialisé	Ens. spécial hors MENJIS	2 nd degré MENJIS y c. adapté	Autres formations du 2 nd degré	Apprentis	Ens. supérieur		
2017-2018	0-1 an	1 509 953	s.o.									
2016	2 ans	774 809	88 831	11,5 (-0,3)	11,5 (-0,3)							
2015	3 ans	789 616	765 647	97 (0,3)	96,9 (0,3)							
2014	4 ans	807 853	804 654	99,6 (0,1)	99,6 (0,1)							
2013	5 ans	807 935	810 361	100 (0)	100 (0)	0,1 (0)						
2012	6 ans	818 825	830 265	100 (0)	100 (0)	0,1 (0)						
2011	7 ans	817 151	835 293	100 (0)	100 (0)	0,3 (0)						
2010	8 ans	837 466	850 334	100 (0)	100 (0)	0,4 (0)						
2009	9 ans	829 996	839 012	100 (0)	100 (0)	0,5 (0)	0,1 (0)					
2008	10 ans	836 044	844 342	100 (0)	97,9 (1)	0,5 (0)	2,6 (0)					
2007	11 ans	827 737	835 762	100 (0)	7,6 (-1,4)	0,6 (0)	92,8 (2,2)					
2006	12 ans	841 328	843 065	100 (0,4)	0,2 (0)	0,7 (0)	99,3 (0,7)					
2005	13 ans	822 334	822 459	100 (0,8)	0 (-0,1)	0,8 (0)	98,9 (0,8)	0,3 (0)				
2004	14 ans	821 572	816 912	99,4 (0,8)		0,8 (0)	96,9 (0,7)	1,7 (0,1)				
2003	15 ans	820 468	810 929	98,8 (0,4)		0,9 (0)	91 (0,1)	4 (0)	3 (0,3)			
2002	16 ans	825 054	796 640	96,6 (1,1)		0,8 (0)	85,9 (1,1)	4,1 (-0,1)	5,7 (0,1)			
2001	17 ans	836 188	787 131	94,1 (0,6)		0,7 (0)	79,7 (0,5)	3,9 (-0,1)	6,7 (0,3)	3,1 (-0,1)		
2000	18 ans	839 517	665 505	79,3 (-0,6)		0,6 (0)	22,3 (-2,3)	2 (-0,2)	7,7 (0,3)	46,8 (1,6)		
1999	19 ans	789 078	530 010	67,2 (0,8)		0,4 (0)	5,5 (-0,6)	1 (-0,1)	7,3 (0,2)	53 (1,1)		
1998	20 ans	775 762	427 239	55,1 (-0,3)		0,2 (0)	1,4 (-0,2)	0,7 (0)	6,6 (0)	46,3 (-0,2)		
1997	21 ans	746 143	337 804	45,3 (1)		0,1 (0)	0,5 (0)	0,4 (0)	5,6 (0,2)	38,7 (0,8)		
1996	22 ans	749 239	277 326	37 (0,3)			0,2 (0)	0,3 (0)	4,9 (0,1)	31,6 (0,2)		
1995	23 ans	736 167	200 602	27,2 (-0,4)			0,2 (0)	0,2 (0)	3,7 (0,1)	23,1 (-0,5)		
1994	24 ans	711 829	133 761	18,8 (0,1)			0,1 (0)	0,2 (0)	2,4 (0,1)	16,1 (0)		
1993	25 ans	710 912	88 427	12,4 (0,1)				0,1 (0)	1,5 (0)	10,8 (0,1)		
1992	26 ans	743 935	63 189	8,5 (0,2)				0,1 (0)	0,9 (0,1)	7,5 (0,1)		
1991	27 ans	756 711	45 596	6 (0,2)				0,1 (0)	0,5 (0,1)	5,4 (0,1)		
1990	28 ans	775 729	33 622	4,3 (0)				0,1 (0)	0,3 (0,1)	4 (-0,1)		
1989	29 ans	786 063	25 381	3,2 (0)					0,2 (0,1)	3 (0)		
1988 et avant	30 et plus	43 217 721	138 311	0,3 (0)						0,3 (0)		
Total		66 963 135	15 348 410	22,9 (0)	10 (-0,1)	0,1 (0)	8,4 (0)	0,2 (0)	0,7 (0)	3,5 (0,1)		

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

(p) : provisoire

s.o. : sans objet

1. Après chaque taux, est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2017. Exemple : à 20 ans, 55,1 % des jeunes sont scolarisés à la rentrée 2018, soit 0,3 point de moins qu'à la rentrée 2017.

2. Dans certaines tranches d'âge, l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques.

Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100 % (sans décimale). Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et les effectifs en formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres pages.

2 Évolution de l'espérance de scolarisation à 15 ans, en années (1)

	France métropolitaine				France métropolitaine + DROM hors Mayotte							
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2000 2001	2010 2011	2015 2016	2016 2017	2017 2018 (p)	2018 2019 (p)		
Ensemble des formations	4,7	5,6	6,5	6,3	6,3	6,2	6,3	6,4	6,5	6,5		
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,2	6,0	6,1	6,2	6,3	6,3		
Filles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,5	6,4	6,6	6,7	6,8	6,8		
Dans le secondaire	3,4	3,9	4,0	3,9	3,9	3,6	3,4	3,4	3,4	3,4		
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,9	3,6	3,4	3,4	3,4	3,4		
Filles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,8	3,5	3,3	3,4	3,4	3,3		
Dans le supérieur	1,3	1,7	2,4	2,5	2,4	2,6	2,9	3,0	3,1	3,1		
Garçons	1,2	1,6	2,1	2,2	2,2	2,3	2,7	2,7	2,8	2,8		
Filles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,7	2,8	3,2	3,3	3,4	3,4		

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

1. L'espérance de scolarisation à 15 ans est la somme des taux de scolarisation par âge de 15 à 29 ans.

Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

En 2018-2019, en France métropolitaine et dans les DROM hors Mayotte, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques (1).

À 14 ans, 96,5% des jeunes se trouvent au collège. À cet âge, les filles sont plus fréquemment en troisième que les garçons (84,7% contre 80,0%). Au même âge, 12,2% des garçons sont encore en quatrième, alors que 9,0% des filles sont dans ce cas (2). Par ailleurs, les garçons suivent plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque 68,1% des filles sont en formations générales ou technologiques contre seulement 54,6%

des garçons (1). Ceux-ci sont en effet plus souvent au collège et en lycée professionnel.

À 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation prise. En effet, à cet âge, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (69,0% pour les filles et 55,0% pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée ou en apprentissage accueille davantage les garçons (38,8%) que les filles (26,2%). C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, 5,9% des jeunes ne sont plus scolarisés. Les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles : 6,9% contre 4,8%.

Précisions

Population concernée - Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine et dans les DROM hors Mayotte. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère en charge de l'Agriculture ou d'autres ministères sont comptabilisés.

Population à 14, 15, 16 et 17 ans - Elle comprend tous les jeunes ayant atteint 14, 15, 16 ou 17 ans au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée. Cette population a été évaluée à partir du bilan démographique de l'Insee (données provisoires pour l'année 2018).

Pro court scolaire - Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP), lycées professionnels agricoles (LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au certificat d'aptitude agricole (CAPA) et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

Pro court apprentissage - Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA et mentions complémentaires de ce niveau.

Pro long scolaire - Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP et LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

Pro long apprentissage - Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

Post-bac - Enseignement des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant à ce niveau.

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENJS-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.

Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'Agriculture et par le ministère en charge de la Santé.

Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

1 Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2018-2019

	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Garçons	Filles	Total									
Enseignements adaptés	16 821	9 884	26 705	16 340	9 672	26 012	4 806	2 603	7 409	3 770	2 364	6 134
Sixième et cinquième	1 695	1 039	2 734	245	186	431	104	65	169	30	26	56
Quatrième	51 100	36 282	87 382	2 204	1 522	3 726	198	118	316	69	36	105
Troisième (y compris préapprentis)	336 437	339 840	676 277	67 912	47 589	115 501	5 598	3 341	8 939	805	332	1 137
Formations en collège	406 053	387 045	793 098	86 701	58 969	145 670	10 706	6 127	16 833	4 674	2 758	7 432
Seconde générale et techno	11 421	10 922	22 343	217 602	261 401	479 003	28 534	25 895	54 429	2 543	2 283	4 826
Première générale et techno	370	262	632	11 153	11 082	22 235	193 483	240 409	433 892	32 549	30 036	62 585
Terminale générale et techno	17	17	34	347	271	618	10 850	10 786	21 636	181 988	230 059	412 047
Formations GT en lycée	11 808	11 201	23 009	229 102	272 754	501 856	232 867	277 090	509 957	217 080	262 378	479 458
Pro court scolaire (1)	69	35	104	10 930	7 876	18 806	28 462	19 400	47 862	23 477	15 313	38 790
Pro court apprentissage (1)	1		1	13 338	4 507	17 845	29 390	9 975	39 365	30 409	9 593	40 002
Pro long scolaire (1)	428	270	698	72 086	51 351	123 437	100 520	74 758	175 278	100 504	79 218	179 722
Pro long apprentissage (1)	1		1	2 815	482	3 297	5 818	1 260	7 078	11 643	3 791	15 434
Formations pro en lycée ou apprentissage	499	305	804	99 169	64 216	163 385	164 190	105 393	269 583	166 033	107 915	273 948
Post-bac	1		1	11	7	18	155	112	267	12 744	13 549	26 293
Total scolarisés	418 361	398 551	816 912	414 983	395 946	810 929	407 918	388 722	796 640	400 531	386 600	787 131
Non-scolarisés (2)	2 169	2 491	4 660	4 756	4 783	9 539	15 358	13 056	28 414	29 721	19 336	49 057
Population (p)	420 530	401 042	821 572	419 739	400 729	820 468	423 276	401 778	825 054	430 252	405 936	836 188

En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Garçons	Filles	Total									
Enseignements adaptés	4,0	2,5	3,3	3,9	2,4	3,2	1,1	0,6	0,9	0,9	0,6	0,7
Sixième et cinquième	0,4	0,3	0,3	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Quatrième	12,2	9,0	10,6	0,5	0,4	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Troisième (y compris préapprentis)	80,0	84,7	82,3	16,2	11,9	14,1	1,3	0,8	1,1	0,2	0,1	0,1
Formations en collège	96,6	96,5	96,5	20,7	14,7	17,8	2,5	1,5	2,0	1,1	0,7	0,9
Seconde générale et techno	2,7	2,7	2,7	51,8	65,2	58,4	6,7	6,4	6,6	0,6	0,6	0,6
Première générale et techno	0,1	0,1	0,1	2,7	2,8	2,7	45,7	59,8	52,6	7,6	7,4	7,5
Terminale générale et techno	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,6	2,7	2,6	42,3	56,7	49,3
Formations GT en lycée	2,8	2,8	2,8	54,6	68,1	61,2	55,0	69,0	61,8	50,5	64,6	57,3
Pro court scolaire (1)	0,0	0,0	0,0	2,6	2,0	2,3	6,7	4,8	5,8	5,5	3,8	4,6
Pro court apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	3,2	1,1	2,2	6,9	2,5	4,8	7,1	2,4	4,8
Pro long scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	17,2	12,8	15,0	23,7	18,6	21,2	23,4	19,5	21,5
Pro long apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,7	0,1	0,4	1,4	0,3	0,9	2,7	0,9	1,8
Formations pro en lycée ou apprentissage	0,1	0,1	0,1	23,6	16,0	19,9	38,8	26,2	32,7	38,6	26,6	32,8
Post-bac	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	3,3	3,1
Total scolarisés	99,5	99,4	99,4	98,9	98,8	98,8	96,4	96,8	96,6	93,1	95,2	94,1
Non-scolarisés (2)	0,5	0,6	0,6	1,1	1,2	1,2	3,6	3,2	3,4	6,9	4,8	5,9
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

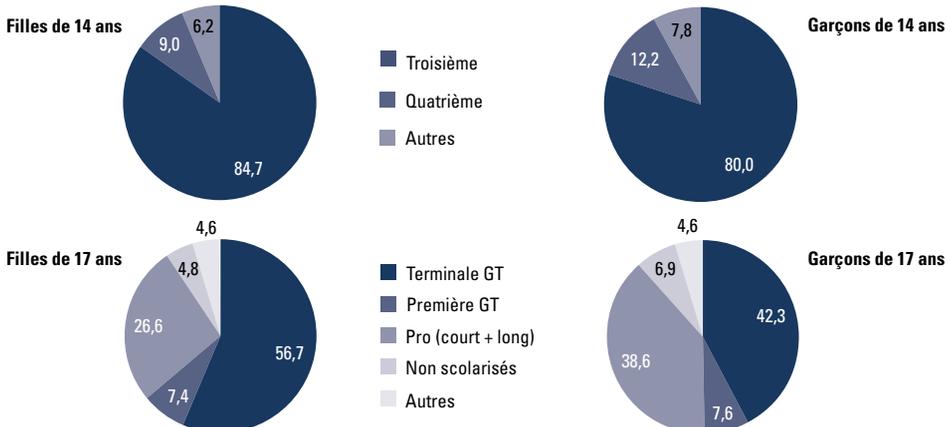
► **Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.**

1. Voir « Précisions ».

2. Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs affichées sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

© DEPP

2 Répartition des filles et des garçons de 14 et 17 ans en 2018-2019 (1)



► **Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.**

1. Les données de population totale sont provisoires.

Note : pour des questions d'arrondis, il se peut que les pourcentages affichés dans les graphiques soient légèrement différents de ceux qui peuvent être calculés à partir du tableau [1].

© DEPP

À la rentrée 2019, 427 800 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés ; 84 % d'entre eux le sont en milieu ordinaire et les 16 % restants dans les **établissements hospitaliers ou médico-sociaux (1)**.

Le milieu ordinaire a scolarisé 23 400 élèves supplémentaires en un an, soit une augmentation de 6,9%, alors que le secteur spécialisé connaît une baisse de 3,4%. La scolarisation en classe ordinaire progresse de 5,6% dans le premier degré et 10,2% dans le second degré. La scolarisation collective progresse légèrement dans le premier degré (+2,6%) et plus nettement dans le second degré (+7,7%). Les effectifs de Segpa accueillent 1 400 élèves en situation de handicap supplémentaires (+9,5%). La scolarité partagée concerne de plus en plus d'élèves (+8,8%).

Dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux, huit élèves sur dix ont un niveau équivalent à un enseignement du premier degré (2).

Les modes de scolarisation dépendent des troubles (3). Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs constituent 40% des élèves en situation de handicap dans le premier degré, un peu plus d'un tiers des élèves handicapés dans le second degré. Tous degrés d'enseignement confondus, ces élèves sont plus souvent en ULIS (69 800 élèves) qu'en classe ordinaire (67 800 élèves) et forment 44% des effectifs des établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

Précisions

Population concernée - Élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DROM relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA). Élèves handicapés scolarisés des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux) sous tutelle du ministère en charge de la Santé.

Classification des principaux troubles par les élèves, principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 15.04.

Source

MENJS-MESRI-DEPP et MENJS-DGESCO, Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré.

MENJS-MESRI-DEPP, Enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

1 Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

	2004	2006	2012 y c. Mayotte	2014	2015	2017	2018	2019	Évol. 2019/2020 (%)
Premier degré	96 396	111 083	136 421	151 412	160 043	181 158	185 563	194 494	4,8
dont PPS (1)	—	89 045	136 421	151 412	160 043	181 158	185 563	194 494	4,8
Classe ordinaire	58 812	71 399	90 900	103 908	111 682	130 506	134 438	142 026	5,6
ULIS	37 584	39 684	45 521	47 504	48 361	50 652	51 125	52 468	2,6
% public	91,5	91,5	90,0	90,0	90,0	90,3	90,3	90,5	0,2
Second degré	37 442	44 278	89 142	108 529	118 935	140 318	152 232	166 680	9,5
dont PPS (1)	—	28 789	89 142	108 529	118 935	140 318	152 232	166 680	9,5
Classe ordinaire	31 454	34 928	63 261	75 941	82 875	98 445	107 341	118 310	10,2
dont Segpa collège	n.d.	7 571	16 030	15 491	15 558	15 340	15 056	16 485	9,5
ULIS	5 988	9 350	25 881	32 588	36 060	41 873	44 891	48 370	7,7
% public	88,5	87,0	84,1	83,5	83,2	83,3	83,3	83,4	0,1
Total en milieu ordinaire	133 838	155 361	225 563	259 941	278 978	321 476	337 795	361 174	6,9
Établissements hospitaliers	6 922	6 097	8 273	7 769	8 140	8 086	8 249	7 659	-7,2
Établissements médico-sociaux	70 219	70 854	71 600	70 193	71 574	70 272	71 802	69 679	-3,0
Total étab. spécialisés (2)	77 141	76 951	79 873	77 962	79 714	78 358	80 051	77 338	-3,4
dont scolarisation partagée	n.d.	n.d.	7 075	7 656	8 359	9 063	9 826	10 690	8,8
Ensemble (3)	210 979	232 312	298 361	330 247	350 333	390 771	408 020	427 822	4,9

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé (sous et hors contrat).

1. Projet personnalisé de scolarisation. Voir « Glossaire ».

2. Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

3. Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les doubles comptes.

© DEPP

2 Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2019-2020

Niveau d'enseignement (1)	Scolarisation en milieu ordinaire				Établissements spécialisés (3)			
	Individuelle		Collective	Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble	dont scolarité partagée (6)
	Total	dont Segpa (2)						
Premier degré	142 026		52 468	194 494	5 282	59 502	64 784	7 938
Préélémentaire	37 792		6 243	44 035	2 281	21 571	23 852	2 273
Élémentaire	104 234		46 225	150 459	3 001	37 931	40 932	5 665
Second degré	118 310	16 485	48 370	166 680	2 122	7 145	9 267	2 608
Formations en collège	88 407	16 485	22 767	111 174	1 501	5 573	7 074	2 355
Formations en lycée	29 903		6 122	36 025	621	1 572	2 193	253
Autre niveau (4)			19 481	19 481			0	
Niveau indéterminé (5)					255	3 032	3 287	144
Total	260 336	16 485	100 838	361 174	7 659	69 679	77 338	10 690

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

2. Segpa de collège.

3. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

4. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

5. Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

6. Scolarité partagée entre un établissement spécialisé et un établissement scolaire.

© DEPP

3 Répartition selon le trouble des élèves en situation de handicap en 2018-2019

Troubles	Milieu ordinaire				Ensemble	Établissements spécialisés (2)		
	Premier degré		Second degré			Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
	Classe ordinaire	ULIS	Classe ordinaire	ULIS				
Troubles intellectuels ou cognitifs	41 541	36 718	26 240	33 057	137 556	626	33 192	33 818
Troubles du psychisme	31 653	5 311	22 180	4 535	63 679	3 612	14 690	18 302
Troubles du langage ou de la parole	25 749	3 517	34 545	4 546	68 357	202	1 546	1 748
Troubles auditifs	3 454	623	3 025	576	7 678	10	2 619	2 629
Troubles visuels	2 261	231	2 547	313	5 352	4	407	411
Troubles viscéraux	2 125	142	1 632	173	4 072	296	59	355
Troubles moteurs	7 808	927	10 599	1 255	20 589	473	2 147	2 620
Plusieurs Troubles associés	17 256	3 936	10 802	3 095	35 089	1 724	11 112	12 836
Autres troubles	10 179	1 063	6 740	820	18 802	673	2 123	2 796
Polyhandicap (1)					0	39	1 784	1 823
Total	142 026	52 468	118 310	48 370	361 174	7 659	69 679	77 338
dont troubles du spectre de l'autisme	19 753	6 203	9 188	3 987	39 131	2 414	13 031	15 445

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

1. N'existe que dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

© DEPP

Durant l'année scolaire 2017-2018, près de 64 400 élèves ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde (FLS) ont été scolarisés (hors préélémentaire) : 30 400 dans une école élémentaire, 27 100 dans un collège, et 6 900 dans un lycée (1). Au total, ces élèves représentent 0,68 % des effectifs scolaires des premier et second degrés : 0,72 % dans l'élémentaire, 0,87 % dans les collèges et 0,32 % dans les lycées. À ces élèves allophones nouvellement arrivés et scolarisés, s'ajoutent environ 2 000 jeunes pris en charge par les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et près de 2 400 jeunes en attente d'une affectation dans un établissement.

La proportion des élèves allophones selon le territoire est contrastée. La Guyane, Mayotte, les départements du Bas-Rhin, du Rhône, du Vaucluse, de la Haute-Vienne, des Alpes-Maritimes, du Gard et du Territoire de Belfort comptent plus d'élèves allophones, en proportion de leurs effectifs scolaires, que les autres départements. Dans ces départements, les élèves allophones représentent plus d'un élève pour 100 élèves scolarisés, contre 0,68 % au niveau national. Les départements des Landes, du Loir-et-Cher, de la

Vendée, ainsi que la Martinique comptent moins de 0,25 % d'élèves allophones. La Guyane et Mayotte accueillent respectivement 3,6 % et 2,3 % d'élèves allophones au sein de leurs effectifs scolaires.

Les délais de prise en charge diffèrent fortement selon le degré de scolarisation. En effet, près de trois quarts des élèves du premier degré entrent dans un dispositif le même jour que le test de positionnement. Les élèves allophones du second degré positionnés entre septembre 2017 et avril 2018 attendent en moyenne 19,6 jours avant d'intégrer un premier dispositif (avec ou sans soutien linguistique) (2).

Lors de leur arrivée dans le système éducatif français, les élèves allophones sont inscrits en classe ordinaire correspondant à leur niveau scolaire, sans dépasser en théorie un écart d'âge de plus de deux ans. En parallèle, ils peuvent être scolarisés en partie ou entièrement dans un dispositif d'aide (UPE2A, soutien linguistique, modules d'accueil temporaire). Pour l'année 2017-2018, 90 % des élèves allophones bénéficient d'un dispositif d'aide : 86 % dans les écoles, 95 % dans les collèges et 88 % dans les lycées (1).

Précisions

Est considéré comme **élève allophone nouvellement arrivé** tout élève ayant des besoins éducatifs particuliers dans l'apprentissage du français langue seconde (FLS), mis en évidence par un test de positionnement. Un élève allophone le demeure tout au long de sa scolarité, mais il est allophone « nouvellement arrivé » tant que le besoin éducatif existe. Il sort donc du champ de l'enquête dès qu'il devient autonome en français. La population concernée est l'ensemble des élèves allophones de France métropolitaine et des DOM scolarisés en 2017-2018, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Les allophones pour lesquels aucune démarche de scolarisation n'a été faite ne sont pas dans le champ de l'enquête.

L'enquête sur les élèves allophones nouvellement arrivés -

Jusqu'à l'année scolaire 2012-2013, les données étaient collectées sous forme agrégée, via les inspections académiques. Depuis 2014, l'enquête recueille des données individuelles ; elle a vocation à recenser les élèves au fur et à mesure de leur arrivée et décrire leur intégration dans le système éducatif français. La qualité du recueil et son exhaustivité s'améliorent depuis 2014, année de probable sous-estimation des effectifs du fait du nouveau mode de collecte.

Pour en savoir plus

- *Note d'Information* : 18.15.

1 Scolarisation des élèves allophones par région et académie en 2017-2018

Académies et régions académiques	Écoles élémentaires		Second degré				Ensemble	
	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)
			Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)		
Clermont-Ferrand	494	88	473	99	115	94	1 082	94
Grenoble	1 633	96	1 554	99	549	94	3 736	97
Lyon	2 613	95	2 005	100	366	100	4 984	97
Auvergne-Rhône-Alpes	4 740	95	4 032	99	1 030	96	9 802	97
Besançon	402	72	463	98	258	99	1 123	89
Dijon	687	96	590	88	353	97	1 630	93
Bourgogne-Franche-Comté	1 089	87	1 053	92	611	98	2 753	91
Bretagne (Rennes)	919	66	906	92	372	84	2 197	80
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	732	85	983	84	212	55	1 927	81
Corse	86	84	119	94	40	90	245	90
Nancy-Metz	1 314	73	735	97	69	89	2 118	82
Reims	532	98	381	93	225	94	1 138	96
Strasbourg	1 286	78	1 155	97	164	96	2 605	88
Grand Est	3 132	79	2 271	97	458	94	5 861	87
Amiens	584	86	669	94	179	92	1 432	91
Lille	1 052	87	1 188	89	294	72	2 534	86
Hauts-de-France	1 636	87	1 857	91	473	80	3 966	88
Créteil	2 950	94	1 848	96	449	92	5 247	95
Paris	813	99	1 211	99	540	100	2 564	99
Versailles	2 627	95	2 888	99	468	100	5 983	97
Île-de-France	6 390	95	5 947	99	1 457	98	13 794	97
Caen	225	44	389	72	217	48	831	58
Rouen	435	78	711	90	64	59	1 210	84
Normandie	660	67	1 100	84	281	51	2 041	74
Bordeaux	753	83	961	95	225	96	1 939	90
Limoges	257	48	315	76	216	36	788	59
Poitiers	578	75	606	89	124	81	1 308	82
Nouvelle-Aquitaine	1 588	75	1 882	90	565	78	4 035	82
Montpellier	1 583	88	1 254	97	300	94	3 137	92
Toulouse	1 243	72	1 289	85	197	87	2 729	79
Occitanie	2 826	81	2 543	91	497	91	5 866	86
Pays de la Loire (Nantes)	1 065	80	980	95	393	93	2 438	88
Aix-Marseille	1 466	93	1 214	98	267	87	2 947	95
Nice	1 112	87	822	97	139	39	2 073	88
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 578	91	2 036	98	406	70	5 020	92
France métropolitaine (1)	27 339	87	25 573	95	6 776	88	59 689	90
Guadeloupe	154	81	207	96	40	53	401	87
Guyane	1 343	92	416	94	0	—	1 759	93
Martinique	87	64	47	74	13	46	147	66
La Réunion	329	82	131	77	24	76	484	80
Mayotte	1 133	69	736	99	2	—	1 871	81
DROM (1)	3 046	81	1 537	95	79	60	4 662	85
France métropolitaine + DROM (1)	30 385	86	27 110	95	6 855	88	64 350	90
Part des élèves allophones (%)	0,72	—	0,87	—	0,32	—	0,68	—

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé. Élèves allophones scolarisés dans le premier ou second degré en 2017-2018, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en MLDS.

© DEPP

1. Certains élèves changent d'académie de scolarisation en cours d'année scolaire. Dans ce cas, ils sont comptabilisés par les deux académies. En revanche, ils ne sont comptabilisés qu'une fois dans l'effectif national. Ainsi, la somme des effectifs par académie ne correspond pas à l'effectif national d'élèves allophones (ainsi qu'aux effectifs France métropolitaine et DROM).

2 Répartition des délais avant prise en charge des élèves allophones scolarisés en 2017-2018 selon le degré, en %

Durée avant prise en charge (1)	Premier degré	Collège	Lycée
Positionnement et entrée dans un dispositif à la même date	72,8	24,1	27,0
Entre 1 et 14 jours	15,5	25,6	18,8
Entre 15 et 30 jours	3,9	19,2	14,0
Entre 1 et 3 mois	3,6	19,7	20,6
Entre 3 et 6 mois	1,5	6,1	9,2
Entre 6 mois et 1 an	1,6	2,7	6,0
1 an et plus	1,1	2,6	4,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé. Élèves allophones scolarisés dans le 1^{er} ou 2nd degré en 2017-2018, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en MLDS.

© DEPP

1. Délai entre positionnement et entrée dans premier dispositif.

La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les écoles et établissements relèvent en majorité du ministère en charge de l'Éducation nationale et du ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Certains établissements du secondaire sont sous tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Les établissements d'enseignement supérieur et les **centres de formation d'apprentis** (CFA) peuvent relever de différents ministères de tutelle ou d'une autre tutelle.

Toutes les **écoles maternelles et élémentaires** sont sous tutelle du ministère en charge de l'Éducation nationale. La France métropolitaine et les DROM comptent, à la rentrée 2019, 44 500 écoles publiques et 5 700 écoles privées (1). En 2019, le nombre d'écoles du secteur public poursuit sa baisse (-1,0%) en lien

avec la baisse du nombre d'élèves dans le premier degré, et celui des écoles du secteur privé augmente de 1,5%, la hausse ne concernant que le secteur privé hors contrat (cf. fiche 2.01).

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle des ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Agriculture. Les secteurs public et privé comptent respectivement 8 000 et 4 200 établissements. Le nombre d'établissements du second degré en France métropolitaine et DROM croît légèrement en 2019, croissance essentiellement portée par les **collèges** privés (+1,8%).

La forte augmentation (16,4%) du nombre de CFA s'explique par la mise en application de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Précisions

Structures concernées - Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

Enseignement supérieur - Voir 2.18.

MFREO - Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation, relevant du ministère en charge de l'Agriculture.

Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycée polyvalent (LPO), lycée professionnel (LP) - Voir « Glossaire ».

Source

MENJS-MESRI-DEPP, RERS 2.1 et 2.3.
 MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).
 MESRI-SIES, RERS 2.18.
 MAA, RERS 4.24.

1 Les structures de formation initiale, hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs

	2010	2015	2016	2017	2018	2019p	Évolution 2019/2018 (%)
Premier degré	53 798	51 745	51 246	50 877	50 492	50 128	-0,7
Public	48 522	46 435	45 877	45 401	44 902	44 455	-1,0
Écoles maternelles	16 056	14 784	14 462	14 179	13 881	13 583	-2,1
Écoles élémentaires (y compris écoles primaires)	32 466	31 651	31 415	31 222	31 021	30 872	-0,5
Privé	5 276	5 310	5 369	5 476	5 590	5 673	1,5
<i>dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)</i>	<i>5 143</i>	<i>5 172</i>	<i>5 230</i>	<i>5 322</i>	<i>5 413</i>	<i>5 487</i>	<i>1,4</i>
Second degré	12 203	12 148	12 160	12 151	12 174	12 186	0,1
Public	8 108	8 069	8 062	8 041	8 025	8 017	-0,1
<i>dont établissements avec STS ou CPGE (Éducation nationale et Agriculture) (1)</i>	<i>1 464</i>	<i>1 544</i>	<i>1 555</i>	<i>1 608</i>	<i>1 622</i>	<i>1 637</i>	<i>0,9</i>
Établissements sous tutelle de l'Éducation nationale	7 882	7 843	7 836	7 815	7 799	7 791	-0,1
Collèges	5 253	5 290	5 295	5 294	5 290	5 289	0,0
Lycées professionnels	973	874	860	834	819	806	-1,6
Lycées d'enseignement général et technologique	1 576	1 600	1 602	1 608	1 612	1 618	0,4
<i>dont lycées polyvalents</i>	<i>582</i>	<i>659</i>	<i>673</i>	<i>698</i>	<i>702</i>	<i>722</i>	<i>2,8</i>
Établissements régionaux d'enseignement adapté	80	79	79	79	78	78	0,0
Établissements sous tutelle de l'Agriculture	226	226	226	226	226	226	0,0
Privé	4 095	4 079	4 098	4 110	4 149	4 169	0,5
<i>dont établissements avec STS ou CPGE (Éducation nationale et Agriculture) (1)</i>	<i>698</i>	<i>723</i>	<i>721</i>	<i>715</i>	<i>717</i>	<i>701</i>	<i>-2,2</i>
Établissements sous tutelle de l'Éducation nationale	3 493	(7) 3 488	(7) 3 515	(7) 3 527	(7) 3 570	(7) 3 589	0,5
Collèges	1 765	1 807	1 838	1 859	1 910	1 945	1,8
Lycées professionnels	664	640	624	622	601	573	-4,7
Lycées d'enseignement général et technologique	1 064	1 040	1 052	1 045	1 058	1 070	1,1
<i>dont lycées polyvalents</i>	<i>204</i>	<i>202</i>	<i>203</i>	<i>202</i>	<i>204</i>	<i>217</i>	<i>6,4</i>
Établissements sous tutelle de l'Agriculture (y compris MFREO)	602	591	583	583	579	580	0,2
Enseignement supérieur (2)							
Universités (3)	79	72	71	68	68	71	4,4
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	111	111	111	112	108	-3,6
Inspé (ex-Espé)	-	30	30	30	30	30	0,0
Établissements avec STS	2 258	2 378	2 388	2 449	2 476	2 485	0,4
<i>dont établissements du second degré (Éducation nationale et Agriculture) (1)</i>	<i>2 001</i>	<i>2 106</i>	<i>2 115</i>	<i>2 165</i>	<i>2 177</i>	<i>2 175</i>	<i>-0,1</i>
Public	1 358	1 432	1 450	1 503	1 534	1 550	1,0
Privé	900	946	938	946	942	935	-0,7
Établissements avec CPGE	442	445	449	450	453	458	1,1
<i>dont établissements du second degré (Éducation nationale et Agriculture) (1)</i>	<i>434</i>	<i>435</i>	<i>444</i>	<i>446</i>	<i>439</i>	<i>440</i>	<i>0,2</i>
Public	345	351	354	355	360	362	0,6
Privé	97	94	95	95	93	96	3,2
Écoles d'ingénieurs	250	261	266	265	271	275	1,5
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	213	191	236	308	333	334	0,3
Écoles supérieures artistiques et culturelles	235	241	221	304	296	298	0,7
Écoles paramédicales (hors université) et sociales (4)	623	639	602	592	552	552	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur (5)	245	271	275	379	406	426	4,9
Enseignements secondaire et supérieur : CFA (6)	973	958	918	911	910	1 059	16,4
Public	257	255	236	227	226	220	-2,7
Privé	716	703	682	684	684	839	22,7

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. Ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Agriculture.
2. Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau : la répartition par type d'établissements ne constitue pas une partition du supérieur (par exemple certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).
3. Y compris CUFR de Mayotte, institut national universitaire d'Albi, université de Lorraine et les IEP de Lille, Lyon et Rennes (devenus des établissements non rattachés à une université à partir de 2019-2020). Ne sont pas pris en compte les établissements expérimentaux créés en 2020.
4. Données 2018-2019 reconduites en 2019-2020.
5. Groupe non homogène, constitué notamment des autres établissements d'enseignement universitaire (publics et privés), des écoles normales supérieures, des écoles d'architecture, des écoles vétérinaires, des écoles de journalisme et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.
6. Centres de formation d'apprentis. Les antennes de centres de formation d'apprentis ne sont pas prises en compte.
7. Dont un EREA.

© DEFP

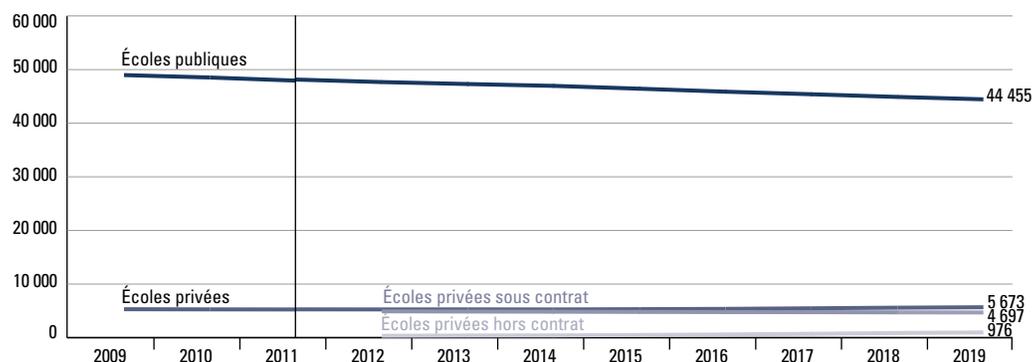
À la rentrée 2019, l'enseignement du premier degré regroupe 50 100 écoles en France, soit environ 360 écoles de moins qu'à la rentrée 2018 (1) (2). La baisse s'explique par des fusions d'écoles, regroupements, absorptions, ou fermetures. Comme depuis cinq ans, le sens de cette évolution varie selon le secteur : - 1,0% pour les écoles publiques et + 1,5% pour les écoles privées, la hausse ne concernant que les écoles privées hors contrat. Dans le secteur public, si le nombre d'écoles maternelles et élémentaires diminue (respectivement - 300 et - 350), le nombre d'écoles primaires, accueillant à la fois des élèves de niveau élémentaire et préélémentaire, augmente légèrement (+ 200).

Dans le secteur privé sous contrat, la quasi-totalité des écoles sont des écoles primaires.

Ces écoles primaires privées sous contrat accueillent en moyenne 192 élèves contre 127 dans les écoles primaires publiques et seulement 60 dans les écoles privées hors contrat (3). Dans le secteur public, ce sont les écoles élémentaires qui accueillent en moyenne le plus d'élèves (155), devant les écoles maternelles (104).

Dans le secteur public, on dénombre près de 3 600 écoles à classe unique (4). Près de la moitié des écoles publiques ont moins de 5 classes. Dans le secteur privé sous contrat, on trouve très peu d'écoles à classe unique : seulement 1,4% du total (5). Par ailleurs, 22,4% des écoles privées sous contrat comptent 11 classes ou plus.

1 Évolution du nombre d'écoles selon le secteur



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

Note : la distinction « Écoles privées sous contrat » et « Écoles privées hors contrat » ne peut se faire qu'à partir de 2012.

© DEPP

Précisions

Élèves de niveau préélémentaire, élémentaire, d'inclusion scolaire et écoles maternelles, élémentaires, primaires

Tandis que les écoles maternelles n'accueillent que des élèves de niveau préélémentaire, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des élèves de niveau élémentaire et préélémentaire. Dans cette fiche, nous appelons écoles élémentaires les écoles qui n'accueillent que des

élèves de niveau élémentaire, et écoles primaires celles qui accueillent des élèves de niveau préélémentaire et élémentaire. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.45 ; 18.27 ; 17.25 ; 16.40.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

2 Évolution du nombre d'écoles

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Public											
Écoles maternelles	16 295	16 056	15 686	15 435	15 215	15 079	14 784	14 462	14 179	13 881	13 583
Écoles élémentaires	18 680	18 406	18 053	17 775	17 772	17 252	16 973	16 608	16 295	15 966	15 618
Écoles primaires	14 000	14 060	14 400	14 462	14 319	14 631	14 678	14 807	14 927	15 055	15 254
Total Public	48 975	48 522	48 139	47 672	47 306	46 962	46 435	45 877	45 401	44 902	44 455
Privé sous contrat											
Écoles maternelles				70	70	69	63	59	56	54	50
Écoles élémentaires				170	161	158	156	153	150	155	146
Écoles primaires				4 674	4 644	4 619	4 589	4 563	4 551	4 510	4 501
Total Privé sous contrat				4 914	4 875	4 846	4 808	4 775	4 757	4 719	4 697
Total Privé hors contrat				351	399	417	502	594	719	871	976
Total Privé	5 305	5 276	5 279	5 265	5 274	5 263	5 310	5 369	5 476	5 590	5 673
Ensemble	54 280	53 798	53 418	52 937	52 580	52 225	51 745	51 246	50 877	50 492	50 128

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

Note : la distinction « Écoles privées sous contrat » et « Écoles privées hors contrat » ne peut se faire qu'à partir de 2012.

© DEPP

3 Nombre moyen d'élèves par école selon le type d'école à la rentrée 2019

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Ensemble des écoles
Public	104	155	127	130
Privé sous contrat	93	149	192	189
Privé hors contrat	29	35	60	52

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

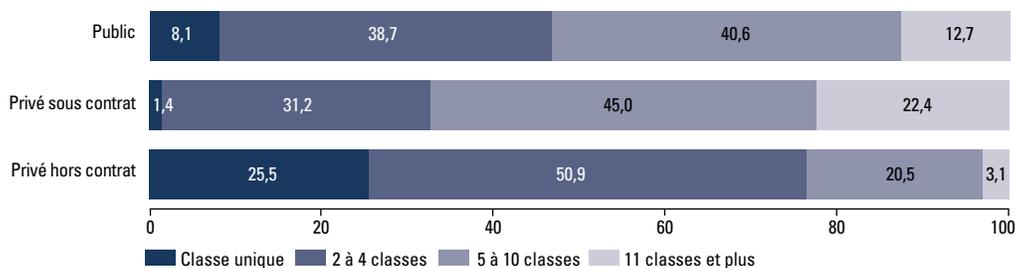
4 Nombre d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école à la rentrée 2019

Nombre de classes	France métropolitaine + DROM			
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total
Public				
1	935	2 007	639	3 581
2	1 536	1 569	2 196	5 301
3	2 869	700	2 506	6 075
4	2 849	794	2 168	5 811
5 à 10	5 233	6 888	5 919	18 040
11 et plus	161	3 660	1 826	5 647
Total Public	13 583	15 618	15 254	44 455
Privé sous contrat				
1	7	23	36	66
2	17	29	315	361
3	8	9	466	483
4	4	12	604	620
5 à 10	13	47	2 055	2 115
11 et plus	1	26	1 025	1 052
Total Privé sous contrat	50	146	4 501	4 697
Total Privé hors contrat	136	152	688	976
Ensemble	13 769	15 916	20 443	50 128

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

5 Proportion d'écoles selon le nombre de classes et le secteur à la rentrée 2019, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

Dans le premier degré public, le nombre de classes augmente à la rentrée 2019 : 254 400, soit + 1,3% par rapport à l'année précédente (2). Dans le secteur privé, le nombre de classes est stable (35 000, soit + 0,1%).

Dans les écoles primaires, qui accueillent environ 2,8 millions d'élèves, les classes peuvent être constituées uniquement d'élèves de niveau préélémentaire, uniquement d'élèves de niveau élémentaire, ou encore être mixtes (3). Les classes mixtes sont toutefois assez peu répandues : 7 100 classes concernées dans les écoles publiques et moins de 1 700 dans les écoles privées.

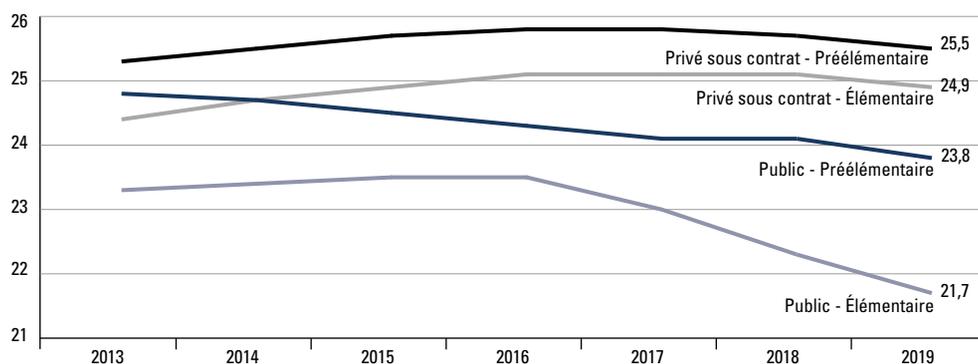
Dans le secteur privé, le nombre d'élèves par classe est relativement stable depuis 2016 (1). Plus élevé que dans le public, il est de 25,5 en préélémentaire et de 24,9 en élémentaire (4). Dans le public, la baisse de la

taille des classes de niveau préélémentaire s'est faite de manière progressive depuis 2013, pour atteindre 23,8 en 2019. Dans les classes de niveau élémentaire, la forte baisse de 2017 s'est poursuivie en 2018 et en 2019 (21,7), en lien avec le dédoublement des classes de CP-CE1 en éducation prioritaire.

Les classes sont plus chargées dans le secteur privé qui ne comprend aucune école en éducation prioritaire. En particulier, 18,5% des classes préélémentaires et 11,7% des classes élémentaires accueillent 30 élèves ou plus (5).

Les classes multiniveaux sont très répandues dans les petites écoles élémentaires ou primaires. Dans le cas d'écoles comprenant entre deux et quatre classes, 70% de ces classes en moyenne sont des classes multiniveaux (6).

1 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe, selon le niveau de formation



► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques et privées sous contrat, hors ULIS.

© DEPP

Précisions

Nombre d'élèves par classe (E/C) - Lorsqu'une classe est mixte, le calcul du nombre d'élèves par classe selon le niveau nécessite un traitement particulier. La méthode retenue ici consiste à comptabiliser les élèves dans leurs niveaux respectifs et à segmenter la classe. Par exemple, si une classe est constituée de 5 élèves de niveau pré-élémentaire et de 15 élèves de CP, le E/C préélémentaire intégrera les 5 élèves de maternelle au numérateur et

0,25 classe au dénominateur, tandis que le E/C élémentaire intégrera les 15 élèves de CP au numérateur et 0,75 classe au dénominateur.

Classe, école maternelle, élémentaire, primaire - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.47 ; 19.45 ; 18.27 ; 17.25 ; 16.40.

2 Évolution du nombre de classes selon le secteur

Secteur	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Public	246 274	247 731	248 635	249 172	251 395	251 052	254 358
Privé sous contrat	34 148	34 124	34 811	34 733	35 221	34 975	35 022
Public + Privé	280 422	281 855	283 446	283 905	286 616	286 027	289 380

► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques et privées sous contrat.

© DEFP

3 Nombre de classes et d'élèves selon le type d'école et le niveau de formation, à la rentrée 2019

Type d'école	Type de classe	Public				Privé sous contrat			Public + Privé sous contrat		
		Nombre de classes	Nombre d'élèves		Nombre de classes	Nombre d'élèves		Nombre de classes	Nombre d'élèves		
			Préélémentaire	Élémentaire		Préélémentaire	Élémentaire		Préélémentaire	Élémentaire	
Écoles maternelles	Classes préélémentaires	58 617	1 416 158		185	4 660		58 802	1 420 818		
Écoles élémentaires	Classes élémentaires	109 354	2 416 281		836	21 200		110 190	2 437 481		
	Classes préélémentaires	27 680	651 447		10 679	273 309		38 359	924 756		
Écoles primaires	Classes élémentaires	51 648	1 133 236		21 649	542 626		73 297	1 675 862		
	Classes mixtes	7 059	75 281		1 673	19 670		18 607	87 322		
Ensemble des écoles		254 358	2 142 886	3 621 213	35 022	297 639	582 433	289 380	2 440 525	4 203 646	

► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques et privées sous contrat.

© DEFP

Note : les élèves ULIS sont ici comptabilisés dans le niveau auquel ils appartiennent (préélémentaire ou élémentaire) ; les dispositifs ULIS ne sont par contre pas comptabilisés parmi les classes.

4 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe, selon le niveau de formation

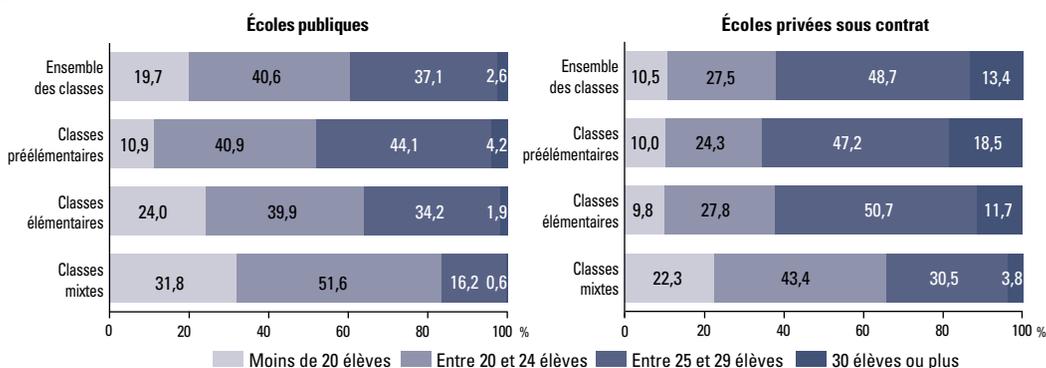
Niveau de formation	Public + Privé sous contrat						Public	Privé sous contrat	Public + Privé sous contrat
	2013	2014	2015	2016	2017	2018			
Préélémentaire	24,8	24,8	24,7	24,5	24,3	24,3	23,8	25,5	24,0
Élémentaire	23,5	23,6	23,7	23,7	23,3	22,7	21,7	24,9	22,1
Total hors élèves ULIS	24,0	24,0	24,0	24,0	23,7	23,2	22,5	25,1	22,8
Total y compris élèves ULIS (1)	24,1	24,2	24,2	24,1	23,8	23,4	22,7	25,2	23,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques et privées sous contrat.

© DEFP

1. Les élèves ULIS sont comptabilisés au numérateur, mais les « dispositifs ULIS » ne sont pas comptabilisés au dénominateur.

5 Répartition des classes selon la taille et le type de classe à la rentrée 2019, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques et privées sous contrat.

© DEFP

Note : les élèves ULIS sont ici comptabilisés dans le niveau auquel ils appartiennent (préélémentaire ou élémentaire).

6 Part des classes multiniveaux selon le nombre de classes dans l'école à la rentrée 2019, en %

Part des classes multiniveaux	Nombre de classes dans l'école				
	Classe unique	Entre 2 et 4 classes	Entre 5 et 10 classes	11 classes ou plus	Ensemble des écoles
Écoles publiques	94	70	37	14	34
Écoles privées sous contrat	90	71	31	12	28
Ensemble des écoles	94	70	36	14	33

► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques et privées sous contrat. Hors écoles maternelles.

© DEFP

Lecture : dans les écoles publiques comprenant entre deux et quatre classes, 70 % de ces classes regroupent des élèves de plusieurs niveaux.

À la rentrée 2019, le nombre d'établissements du second degré est de 11 380. Il est relativement stable (+ 11 établissements par rapport à 2018) (1).

Entre 1960 et 1980, le nombre de collèges croît pour permettre la scolarisation massive des jeunes dans le premier cycle du secondaire. À partir de 1985 (date de création du baccalauréat professionnel), le nombre de lycées du secteur public augmente pour accueillir les élèves plus nombreux dans le second cycle long (général, technologique ou professionnel). Dans les années 2000, le nombre de lycées professionnels diminue, tandis que celui des lycées polyvalents augmente.

Le nombre global de **classes** (239 000) diminue à la rentrée 2019 (2). Cette baisse concerne les lycées des secteurs public et privé. À la rentrée 2019, le nombre

moyen d'élèves par classe dans les collèges est de 25,1 (3). Le nombre moyen d'élèves par classe au collège progresse depuis 2010. Ainsi, en 2019, on compte plus d'un élève de plus qu'en 2010. Dans les LEGT, l'effectif moyen par classe atteint 27,2 élèves à la rentrée 2019, en légère hausse par rapport à 2018 (27,0 élèves). Il est de 17,8 élèves par classe dans les lycées professionnels, comme à la rentrée 2018.

Les classes sont en moyenne moins chargées dans les lycées privés sous contrat que dans les lycées publics. Ce constat est valable pour tous les types de lycée, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels ou polyvalents : on compte deux à trois élèves de moins en moyenne. Dans les collèges privés sous contrat, au contraire, les classes comptent en moyenne trois élèves de plus que celles des collèges publics.

Précisions

Établissements du second degré - Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale.

Nombre moyen d'élèves par classe - C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes. Sont comptés tous les élèves de l'établissement, quelle que soit la formation suivie, y compris l'enseignement post-baccalauréat.

Source

MENJ-S-DEPP, Système d'information Scolarité et Scolège.

1 Évolution du nombre d'établissements du second degré (1)

	1995	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019
Collèges publics	5 082	5 128	5 220	5 253	5 290	5 295	5 294	5 290	5 289
LP publics	1 177	1 108	1 050	973	874	860	834	819	806
LEGT publics	1 474	1 513	1 551	1 576	1 600	1 602	1 608	1 612	1 618
dont LPO	409	477	525	582	659	673	698	702	722
EREA publics	82	80	80	80	79	79	79	78	78
Total Public	7 815	7 829	7 901	7 882	7 843	7 836	7 815	7 799	7 791
Collèges privés sous contrat	1 748	1 735	1 715	1 672	1 660	1 660	1 661	1 662	1 658
LP privés sous contrat	482	446	423	403	389	380	377	359	351
LEGT privés sous contrat	958	925	902	878	866	868	868	874	875
dont LPO	45	137	187	190	190	190	192	191	208
EREA privés sous contrat	-	-	-	-	1	1	1	1	1
Total Privé sous contrat	3 188	3 106	3 040	2 953	2 916	2 909	2 907	2 896	2 885
Collèges privés hors contrat	53	73	75	93	147	178	198	248	287
LP privés hors contrat	209	201	235	261	251	244	245	242	222
LEGT privés hors contrat	264	177	172	186	174	184	177	184	195
dont LPO	-	6	9	14	12	13	10	13	9
Total Privé hors contrat	526	451	482	540	572	606	620	674	704
Total Privé	3 714	3 557	3 522	3 493	3 488	3 515	3 527	3 570	3 589
Ensemble	11 529	11 386	11 423	11 375	11 331	11 351	11 342	11 369	11 380

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat et hors contrat.

1. Collège, lycée professionnel (LP), lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycée polyvalent (LPO), établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ; voir « Glossaire ».

© DEPP

2 Évolution du nombre de classes selon le type d'établissement (1)

	1995	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019
Collèges publics	116 431	115 614	109 628	106 733	106 697	106 176	106 694	106 919	107 272
LP publics	24 041	23 011	22 422	21 658	18 929	18 909	18 634	18 459	17 989
LEGT publics	53 248	55 989	56 999	55 924	58 862	60 412	62 005	62 334	61 920
dont LPO	n.d.	n.d.	20 402	22 378	26 264	27 435	29 192	29 455	30 257
EREA publics	1 324	1 149	980	944	904	889	886	892	880
Total Public	195 043	195 762	190 029	185 259	185 392	186 386	188 219	188 604	188 061
Collèges privés sous contrat	25 987	25 747	25 721	25 642	25 877	25 859	25 974	26 000	26 077
LP privés sous contrat	5 239	5 445	5 244	5 033	4 870	4 800	4 789	4 603	4 491
LEGT privés sous contrat	15 705	16 087	16 351	16 646	16 715	16 961	17 146	17 419	17 220
dont LPO	n.d.	n.d.	5 671	5 886	5 855	5 959	6 051	6 044	6 351
EREA privés sous contrat	-	-	-	-	12	13	14	14	14
Total Privé sous contrat	46 931	47 278	47 316	47 321	47 474	47 633	47 923	48 036	47 802
Collèges privés hors contrat	196	286	298	376	613	694	700	896	987
LP privés hors contrat	866	983	1 117	1 467	1 366	1 263	1 214	1 252	1 105
LEGT privés hors contrat	1 837	1 392	1 277	1 415	1 222	1 269	1 217	1 194	1 099
dont LPO	n.d.	n.d.	80	108	77	108	95	96	44
Total Privé hors contrat	2 899	2 660	2 691	3 258	3 201	3 226	3 131	3 342	3 191
Total Privé	49 830	49 938	50 007	50 579	50 675	50 859	51 054	51 378	50 993
Ensemble	244 873	245 700	240 036	235 838	236 067	237 245	239 273	239 982	239 054

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat et hors contrat.

1. Voir [1] supra.

Lecture : en 2019, on dénombre 239 054 classes accueillant des élèves du second degré ou des classes supérieures de lycées (STS, CPGE, etc.).

© DEPP

3 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type d'établissement (1)

	1995	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019
Collèges publics	23,7	23,3	23,3	23,6	24,3	24,3	24,4	24,5	24,7
LP publics	22,0	20,2	20,1	19,1	19,1	19,0	18,6	18,4	18,4
LEGT publics	28,6	27,4	27,3	26,8	27,9	28,0	27,8	27,6	27,8
dont LPO	-	-	24,6	23,8	25,2	25,4	25,2	25,0	25,1
EREA publics	9,2	9,7	11,1	11,0	11,1	10,9	10,7	10,7	10,6
Collèges privés sous contrat	24,9	25,0	24,9	25,6	26,4	26,7	26,9	27,1	27,3
LP privés sous contrat	22,5	19,9	19,7	19,4	18,7	18,2	17,9	17,7	17,8
LEGT privés sous contrat	26,1	24,6	24,6	24,7	25,8	26,0	25,9	25,7	26,3
EREA privés sous contrat	-	-	-	-	14,3	15,9	13,9	14,6	14,1
Collèges hors contrat	13,4	11,7	12,1	11,6	11,2	11,4	11,7	11,0	11,5
LP hors contrat	10,7	12,2	14,9	12,6	9,7	9,9	9,6	9,0	8,8
LEGT hors contrat	11,3	11,9	13,3	12,8	12,1	11,4	11,8	11,5	12,1
Ensemble collèges	23,9	23,6	23,6	24,0	24,6	24,7	24,8	24,9	25,1
Ensemble LP	21,8	19,8	19,9	18,8	18,5	18,4	18,0	17,8	17,8
Ensemble LEGT	27,6	26,5	26,5	26,0	27,2	27,3	27,2	27,0	27,2
Ensemble EREA	9,2	9,7	11,1	11,0	11,2	11,0	10,8	10,7	10,7

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat et hors contrat.

1. Voir [1] supra.

Lecture : en 2019, les classes de LEGT scolarisent en moyenne 27,2 élèves ou étudiants.

© DEPP

2.04 Les collèges et les lycées : niveau de formation et classes

Les établissements du second degré des secteurs public et privé abritent généralement les classes de la sixième à la troisième dans les collèges, celles des formations générales et technologiques en lycée dans les LEGT et celles des formations professionnelles en lycée dans les LP (2). Il existe cependant des singularités. Ainsi, 4,1 % des élèves scolarisés dans les lycées professionnels publics sont des élèves de formations en collège, principalement de classes de troisième « prépa métier ». Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) concernent près d'un élève sur sept des LEGT. L'enseignement adapté en Segpa est présent essentiellement dans les collèges et dans les EREA.

À la rentrée 2019, le nombre de classes (ou de divisions) augmente dans les formations en collège et diminue dans les formations en lycée (3). Cette baisse concerne

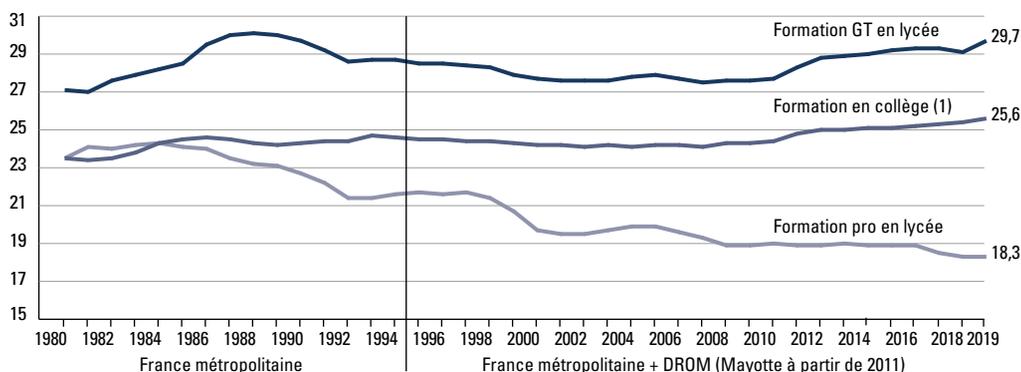
aussi bien les formations générales et technologiques que les formations professionnelles et implique les secteurs public et privé.

En 2019, le nombre moyen d'élèves par classe dans les formations générales et technologiques en lycée du secteur public est de 30,3. Il est inférieur (28,4) dans le secteur privé sous contrat (4). *A contrario*, au collège, le nombre moyen d'élèves est plus élevé dans le secteur privé (27,4) que dans le secteur public (25,3).

Dans les formations professionnelles en lycée, la taille moyenne des classes est de 18,3 élèves (1).

C'est dans ces formations que l'évolution est la plus notable : à la rentrée 1980, ils étaient 5,2 élèves de plus par classe.

1 Évolution du nombre moyen d'élèves par division (ou classe) selon le niveau de formation



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat et hors contrat, MENJS.

© DEPP

1. Hors Segpa.

Précisions

Le **nombre moyen d'élèves par classe** est le rapport du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du niveau de formations suivies. Ainsi, sont retenus, dans le calcul de la classe de troisième, tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la fiche 2.03 calculé selon le type d'établissement fréquenté et est le même que l'indicateur présent dans la fiche 2.05.

EREA, LP, LEGT, LPO, Segpa - Voir « Glossaire ».

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Systèmes d'information Scolarité et Scolege.

2 Répartition des élèves selon le type d'établissement et le niveau de formation à la rentrée 2019, y compris post-bac, en %

	Formations en collège	Enseignement adapté (Segpa)	Formations professionnelles en lycée (1)	Formations générales et technologiques en lycée	STS/CPGE (2)	Ensemble	Nombre total d'élèves	dont élèves du 2 nd degré
Public								
Collèges	97,0	3,0	€	€	–	100,0	2 653 376	2 653 376
LP	4,1	€	93,2	0,6	2,1	100,0	330 879	324 007
LEGT	0,5	–	11,7	74,1	13,8	100,0	1 718 425	1 481 809
<i>dont LPO</i>	1,0	–	26,4	61,4	11,3	100,0	759 749	673 141
EREA	7,4	31,5	58,9	1,7	0,5	100,0	9 340	9 291
Privé								
Collèges	99,4	0,6	–	0,1	–	100,0	722 644	722 644
LP	6,1	0,1	87,2	0,5	6,0	100,0	89 735	84 318
LEGT	1,5	€	10,9	73,6	13,9	100,0	465 659	400 841
<i>dont LPO</i>	2,2	€	33,8	46,3	17,7	100,0	144 417	118 807
EREA	–	50,8	49,2	–	–	100,0	197	197

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat et hors contrat, MENJS.**

1. Y compris les préparations diverses pré-bac et formations complémentaires de niveaux IV et V.

2. Y compris les préparations diverses post-bac et formations complémentaires de niveau III.

© DEPP

3 Évolution du nombre de divisions (ou classes) selon le niveau de formation

	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2018/2019
Public								
Formations en collège (1)	103 308	101 399	101 762	101 375	101 936	102 155	102 566	411
Segpa	7 822	6 872	6 334	6 199	6 150	6 147	6 110	-37
Formations professionnelles en lycée	28 392	28 878	27 322	27 455	27 648	27 662	27 508	-155
Formations générales et technologiques en lycée	41 850	39 127	40 740	42 003	42 928	42 864	42 085	-779
Total Public	181 372	176 275	176 158	177 032	178 662	178 829	178 268	-561
Privé sous contrat								0
Formations en collège (1)	26 093	25 931	26 020	26 000	26 091	26 118	26 178	60
Segpa	292	329	375	371	365	362	367	5
Formations professionnelles en lycée	7 050	7 056	6 862	6 870	6 871	6 828	6 750	-78
Formations générales et technologiques en lycée	11 712	11 638	11 665	11 818	11 988	12 044	11 831	-213
Total Privé sous contrat	45 147	44 953	44 923	45 059	45 316	45 352	45 126	-226
Privé hors contrat								0
Formations en collège (1)	553	607	791	874	897	1 067	1 200	133
Segpa	–	–	–	2	2	2	7	5
Formations professionnelles en lycée	998	1 186	1 054	937	930	971	860	-112
Formations générales et technologiques en lycée	652	694	725	763	696	750	681	-69
Total Privé hors contrat	2 203	2 487	2 570	2 576	2 524	2 790	2 748	-43
Total Public + Privé	228 722	223 715	223 651	224 667	226 502	226 971	226 142	-830

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat et hors contrat, MENJS.**

1. Y compris ULIS et 3^e prépa métier.

© DEPP

4 Évolution du nombre moyen d'élèves par division (ou classe) selon le niveau de formation

	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019
Public							
Formations en collège (1)	24,0	24,2	24,9	24,9	24,9	25,1	25,3
Segpa	13,5	13,3	13,3	13,2	13,0	13,1	13,4
Formations professionnelles en lycée	20,0	19,1	19,3	19,3	18,9	18,7	18,7
Formations générales et technologiques en lycée	28,8	28,5	30,0	30,1	30,1	29,9	30,3
Privé sous contrat							
Formations en collège (1)	25,0	25,6	26,5	26,7	27,0	27,2	27,4
Segpa	13,9	12,6	11,6	11,7	11,5	11,5	11,7
Formations professionnelles en lycée	19,8	19,6	18,8	18,5	18,2	18,0	18,1
Formations générales et technologiques en lycée	25,7	25,9	27,4	27,7	27,7	27,6	28,4
Privé hors contrat							
Formations en collège (1)	13,3	14,0	12,2	12,2	12,2	12,1	12,1
Segpa	–	–	–	1,0	15,4	2,4	4,7
Formations professionnelles en lycée	15,2	12,3	9,6	9,6	9,0	8,2	8,2
Formations générales et technologiques en lycée	12,4	11,6	10,7	10,2	10,8	10,3	11,6

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat et hors contrat, MENJS.**

1. Y compris ULIS et 3^e prépa métier.

© DEPP

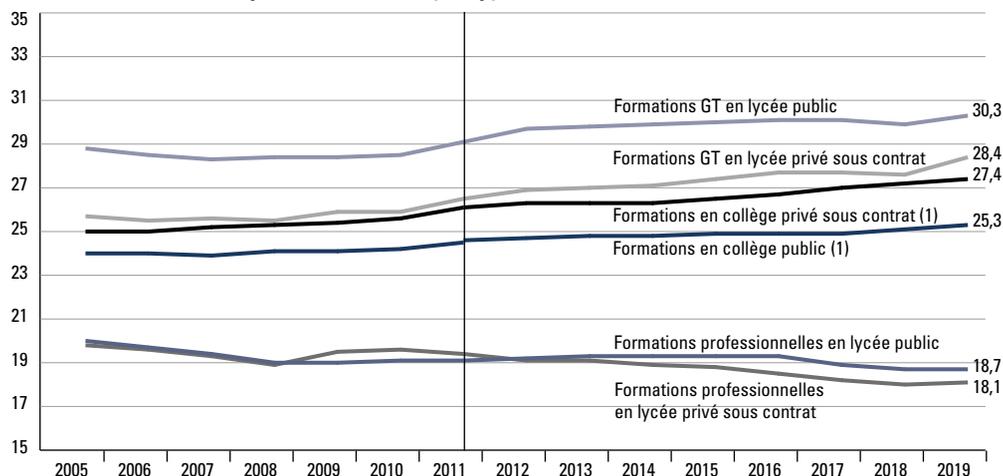
Dans les formations générales et technologiques en lycée, avec 29,7 élèves, les classes (ou divisions) sont les plus chargées du second degré (1). Au contraire, la taille moyenne des classes est la plus faible dans les formations professionnelles en lycée (18,3 élèves par classe), avec des disparités selon le domaine et selon le diplôme préparé (20,2 en baccalauréat professionnel contre 13,3 en CAP) (2). Dans les formations en collège, les classes des établissements publics et privés comptent 25,0 élèves en moyenne.

La taille des classes est différente selon le secteur d'enseignement (3). Pour les formations en collège, le nombre moyen d'élèves par classe dans le secteur privé sous contrat est plus élevé que dans le secteur public (respectivement 27,1 et 24,6 élèves). Dans les formations professionnelles en lycée, les classes

du secteur public sont légèrement plus chargées que celles du secteur privé sous contrat (18,7 et 18,1 élèves). Enfin, dans les formations générales et technologiques en lycée, les classes des établissements publics comptent en moyenne 1,9 élève de plus que celles des établissements privés sous contrat.

En quinze ans, le nombre d'élèves par classe a légèrement augmenté en collège hors Segpa (+ 1,3 point dans le secteur public et + 2,4 points dans le secteur privé sous contrat) ainsi que pour les formations générales et technologiques en lycée (+ 1,5 point dans le secteur public et + 2,7 points dans le secteur privé sous contrat) (1). Il a baissé pour les formations professionnelles en lycée (- 1,3 point dans le secteur public et - 1,7 point dans le secteur privé sous contrat).

1 Évolution de la taille moyenne des classes par type d'établissement



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat, MENJS.

1. Hors Segpa.

© DEPP

Précisions

Le nombre moyen d'élèves par classe est le rapport du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du niveau de formation suivi. Dans le calcul de la classe de troisième par exemple, tous les élèves sont retenus, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la fiche 2.03 calculé selon le type d'établissement fréquenté et est le même que l'indicateur présent dans la fiche 2.04.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Systèmes d'information Scolarité et Scolege.

2 Répartition des classes (ou divisions) selon la taille et le nombre moyen d'élèves à la rentrée 2019, en %

Classes	14 élèves et moins	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nombre de classes	Nombre moyen d'élèves/classe
Sixième	1,8	3,5	29,1	53,2	12,0	0,3	0,1	100,0	33 134	25,5
Cinquième	1,7	2,7	26,0	55,6	13,7	0,3	€	100,0	32 193	25,9
Quatrième	1,7	2,9	26,6	55,3	13,3	0,3	€	100,0	32 121	25,8
Troisième	2,7	4,2	29,7	51,9	11,2	0,2	€	100,0	32 477	25,2
Total de la sixième à la troisième (y compris ULIS et UPE2A)	2,0	3,3	27,8	54,0	12,5	0,3	€	100,0	129 926	25,6
Segpa	54,6	44,2	0,8	0,3	€	€	€	100,0	6 484	13,3
Total formations en collège (1)	4,5	5,3	26,6	51,4	11,9	0,3	€	100,0	136 427	25,0
Public	4,2	5,3	29,7	54,0	6,7	€	€	100,0	108 675	24,6
Privé sous contrat	2,7	4,7	14,4	43,2	33,7	1,2	0,1	100,0	26 544	27,1
Privé hors contrat	67,4	13,4	10,6	5,2	1,1	0,6	1,7	100,0	1 207	12,1
CAP production seul	70,6	15,3	11,0	2,5	0,5	€	€	100,0	4 916	12,6
CAP services seul	58,6	19,9	13,7	5,4	2,1	0,2	0,1	100,0	3 636	14,2
Total CAP	65,5	17,3	12,1	3,8	1,2	0,1	€	100,0	8 552	13,3
Bac pro, BMA production seul	33,7	21,3	29,3	11,9	3,6	0,1	0,1	100,0	12 128	18,0
Bac pro, BMA services seul	15,5	19,4	26,4	20,4	16,5	1,7	0,1	100,0	13 783	22,1
Total bac pro/BMA	24,0	20,3	27,7	16,4	10,5	1,0	0,1	100,0	25 911	20,2
Total formations professionnelles en lycée (2)	35,2	19,4	23,5	13,1	8,0	0,7	0,1	100,0	35 117	18,3
Public	33,3	19,0	25,6	13,3	8,2	0,6	€	100,0	27 508	18,7
Privé sous contrat	36,3	22,6	17,3	13,7	8,2	1,6	0,4	100,0	6 750	18,1
Privé hors contrat	85,6	6,5	5,4	1,1	0,7	€	0,7	100,0	860	8,2
Seconde GT	1,5	1,5	6,7	12,9	50,5	26,5	0,5	100,0	17 675	31,4
Première GT	3,0	4,0	11,3	19,3	43,6	18,4	0,3	100,0	17 804	29,6
Terminale GT	5,0	6,2	16,5	19,6	35,2	17,1	0,4	100,0	19 118	28,1
Total formations GT en lycée	3,2	3,9	11,6	17,3	42,9	20,6	0,4	100,0	54 597	29,7
Public	1,3	3,1	11,4	16,8	45,2	22,1	€	100,0	42 085	30,3
Privé sous contrat	6,2	6,4	12,8	20,0	37,0	16,1	1,5	100,0	11 831	28,4
Privé hors contrat	69,5	14,4	9,3	3,1	1,3	0,9	1,5	100,0	681	11,6

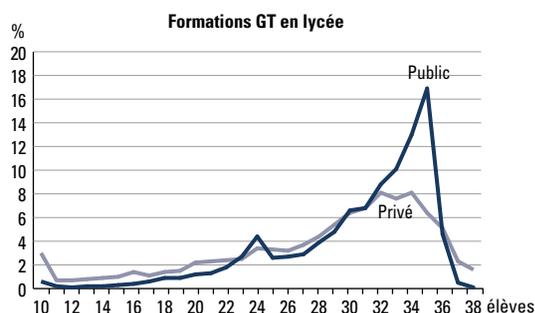
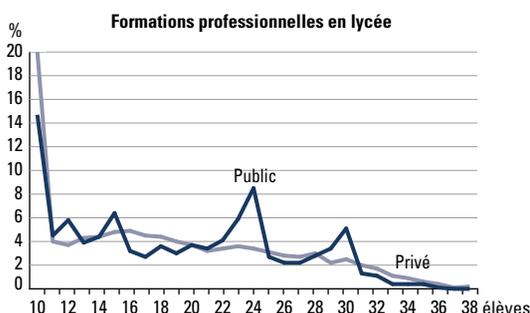
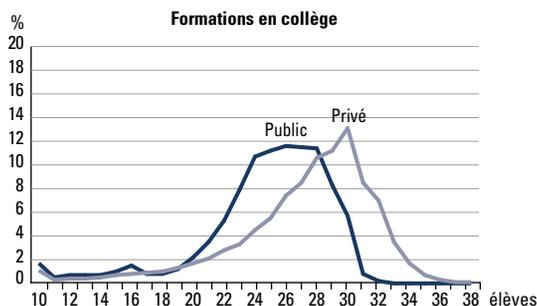
► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat et hors contrat, MENJS.

1. Y compris dispositifs relais.

2. Y compris le brevet de technicien, les formations complémentaires de niveaux IV et V et les préparations diverses pré-bac.

© DEPP

3 Répartition des classes (ou divisions) à la rentrée 2019 selon la taille, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat, MENJS.

Lecture : 11,6% des classes de formations en collège dans les établissements publics accueillent exactement 26 élèves (respectivement 7,2% dans l'enseignement privé sous contrat).

© DEPP

Sur le territoire national, le nombre d'établissements du second degré a baissé entre les rentrées 1994 et 2000, passant de 11 580 en 1994 à 11 390 en 2000. Depuis 2000, il est stable (1). À la rentrée 2019, le nombre d'établissements est de 11 380, dont 400 dans les DROM (3,5%) (2).

Les différences entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Quatre académies de France métropolitaine totalisent à elles seules plus de 25 % des établissements : Versailles, Créteil, Lille et Nantes.

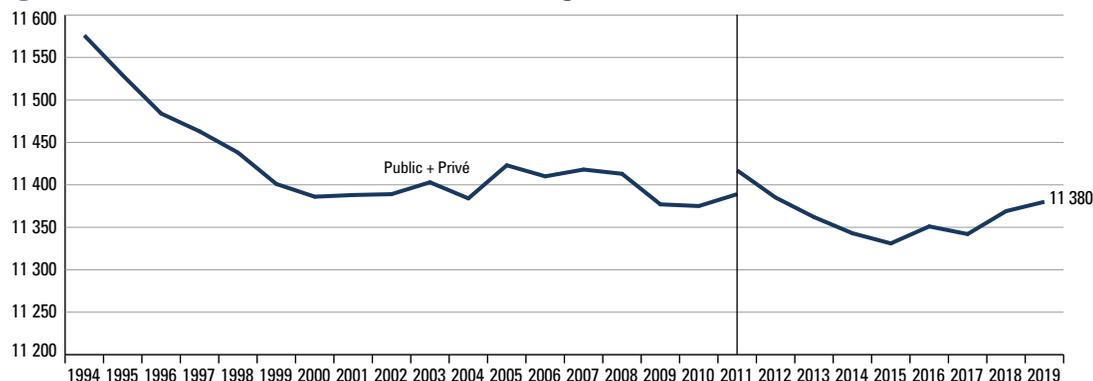
Deux tiers des lycées sont des lycées d'enseignement général et technologique. Parmi ces derniers, plus d'un tiers sont des lycées polyvalents. Au total, 57 %

des lycées proposent des formations professionnelles (LP et LPO), avec toutefois des disparités : un lycée sur trois à Paris contre sept sur dix dans les académies de Besançon, Dijon et Montpellier et dans les DROM (3).

78 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) publics couvrent l'ensemble des académies de France métropolitaine, excepté l'académie de Nice. Les académies de Versailles et de Lille disposent chacune de plus de cinq EREA. Mayotte dispose d'un EREA dans le secteur privé.

Au niveau national, 3 600 établissements du second degré relèvent du secteur privé, dont 2 900 pour le privé sous contrat (1). Le poids du secteur privé est le plus élevé dans les académies de Nantes, Rennes et Paris.

1 Évolution du nombre d'établissements du second degré



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Systèmes d'information Scolarité et Scolège.

2 Nombre d'établissements du second degré par académie à la rentrée 2019

Académies et régions académiques	Public						Privé					Privé hors contrat	Public + Privé
	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	EREA	Total	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	Total	Total	Total
Clermont-Ferrand	138	17	31	14	3	189	50	9	23	5	82	13	284
Grenoble	246	28	80	49	4	358	80	32	39	5	151	36	545
Lyon	214	45	67	20	3	329	95	39	55	4	189	41	559
Auvergne-Rhône-Alpes	598	90	178	83	10	876	225	80	117	14	422	90	1 388
Besançon	107	18	28	16	2	155	36	11	8	1	55	9	219
Dijon	157	14	44	26	3	218	25	2	16	13	43	15	276
Bourgogne-Franche-Comté	264	32	72	42	5	373	61	13	24	14	98	24	495
Bretagne (Rennes)	210	36	61	18	5	312	171	16	61	21	248	25	585
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	228	37	50	18	3	318	57	10	24	10	91	17	426
Corse	29	4	9	4	1	43	2	—	2	—	4	1	48
Nancy-Metz	216	33	59	30	3	311	41	25	30	—	96	12	419
Reims	130	17	38	16	2	187	30	7	14	4	51	5	243
Strasbourg	147	15	53	28	1	216	24	7	20	—	51	35	302
Grand Est	493	65	150	74	6	714	95	39	64	4	198	52	964
Amiens	173	37	46	12	2	258	44	18	25	—	87	14	359
Lille	328	72	87	30	6	493	113	12	57	25	182	15	690
Hauts-de-France	501	109	133	42	8	751	157	30	82	25	269	29	1 049
Créteil	363	36	132	83	3	534	67	12	49	8	128	48	710
Paris	114	29	71	19	3	217	63	—	66	10	129	64	410
Versailles	426	41	150	79	7	624	103	13	68	15	184	69	877
Île-de-France	903	106	353	181	13	1 375	233	25	183	33	441	181	1 997
Normandie	306	36	89	39	5	436	85	21	43	9	149	13	598
Bordeaux	258	58	73	22	5	394	90	25	36	1	151	27	572
Limoges	77	18	23	7	1	119	10	2	7	3	19	7	145
Poitiers	159	30	44	11	4	237	42	2	14	6	58	18	313
Nouvelle-Aquitaine	494	106	140	40	10	750	142	29	57	10	228	52	1 030
Montpellier	201	21	55	31	2	279	59	6	25	16	90	64	433
Toulouse	239	40	75	32	3	357	79	29	35	5	143	21	521
Occitanie	440	61	130	63	5	636	138	35	60	21	233	85	954
Pays de la Loire (Nantes)	250	32	68	27	4	354	164	18	67	23	249	46	649
Aix-Marseille	210	41	63	25	3	317	68	17	54	15	139	41	497
Nice	144	20	39	15	—	203	33	8	21	4	62	32	297
Provence-Alpes-Côte d'Azur	354	61	102	40	3	520	101	25	75	19	201	73	794
France métropolitaine	5 070	775	1 535	677	78	7 458	1 631	341	859	203	2 831	688	10 977
Guadeloupe	46	6	18	9	—	70	6	6	5	1	17	6	93
Guyane	31	2	11	8	—	44	5	—	3	1	8	—	52
Martinique	43	9	14	7	—	66	7	2	5	2	14	3	83
Mayotte	22	1	10	9	—	33	—	—	—	—	1 (1)	3	37
La Réunion	77	13	30	18	—	120	9	2	3	1	14	4	138
DROM	219	31	83	57	—	333	27	10	16	5	54	16	403
France métropolitaine + DROM	5 289	806	1 618	722	78	7 791	1 658	351	875	208	2 885	704	11 380

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

1. Il s'agit d'un EREA.

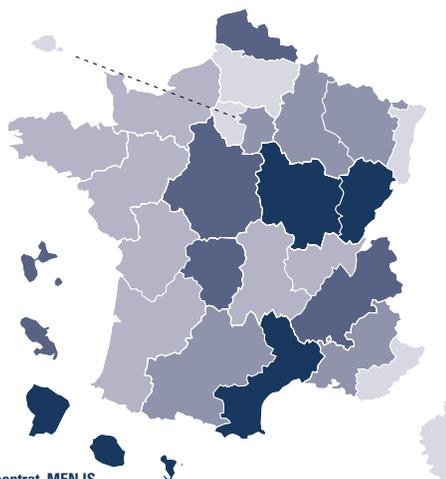
© DEPP

3 Part des lycées proposant un enseignement professionnel à la rentrée 2019, en %

Nbre LP et LPO / Nbre total de lycées

34 53 57 60 65 91

France métr. + DROM : 57 %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

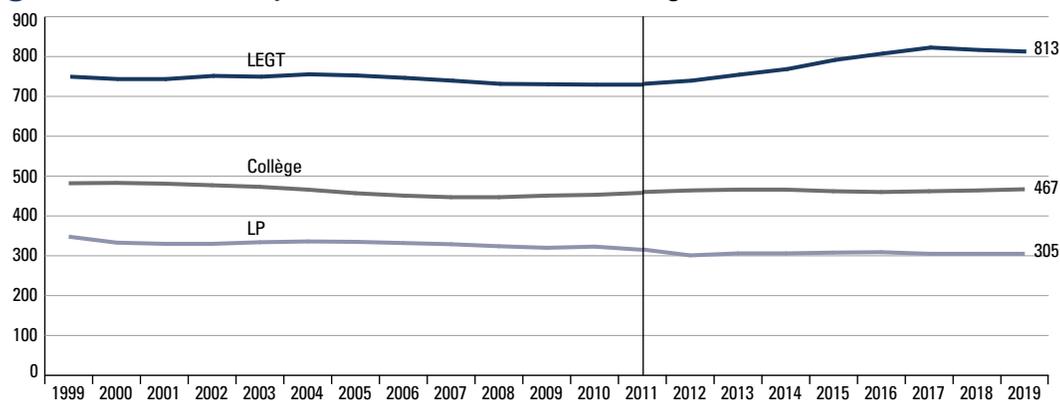
Les établissements scolaires de France sont de taille extrêmement variée (467 élèves en moyenne pour les collèges, 813 pour les LEGT et 305 pour les LP) (1). L'effectif moyen des collèges atteint 502 élèves dans le secteur public et 429 élèves dans le secteur privé sous contrat (2). Pour les LP, la taille moyenne par secteur varie encore plus que pour les collèges : 411 élèves pour les LP publics et 228 élèves pour le privé sous contrat. Plus de quatre LP privés sur cinq comptent moins de 300 élèves (3). En LEGT, l'effectif moyen est de 1 062 élèves pour le secteur public et 517 élèves pour le secteur privé sous contrat. Un peu plus de deux LEGT sur cinq dans le secteur public et un sur cinq dans le secteur privé sous contrat sont des lycées polyvalents (LPO). La taille moyenne de ces établissements est proche de celle de l'ensemble des LEGT pour le secteur public (1 051 contre 1 062) mais est,

en revanche, beaucoup plus grande pour le secteur privé sous contrat (692 contre 517).

Les établissements privés hors contrat sont de taille réduite (39 élèves en moyenne pour les collèges, 68 en LEGT, 44 en LP).

La taille des établissements évolue au cours du temps. L'effectif moyen des collèges a ainsi baissé entre 1999 et 2007 (482 à 447), avant de remonter (467 à la rentrée 2019) (1). En LP, les effectifs moyens ont connu une diminution entre 1999 et 2012 (348 à 301) et restent stables depuis cette date. Enfin, après avoir légèrement baissé entre 1999 et 2010 (750 à 730), le nombre moyen d'élèves accueilli en LEGT augmente très fortement entre 2012 et 2017 (+ 82) avant de s'établir à 813 à la rentrée 2019.

1 Évolution de la taille moyenne des établissements du second degré



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous et hors contrat (hors EREA), MENJS.

© DEPP

Précisions

La taille des établissements scolaires prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté et l'enseignement post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Systèmes d'information Scolarité et Scolege.

2 Répartition des établissements et des élèves selon le type et la taille de l'établissement à la rentrée 2019

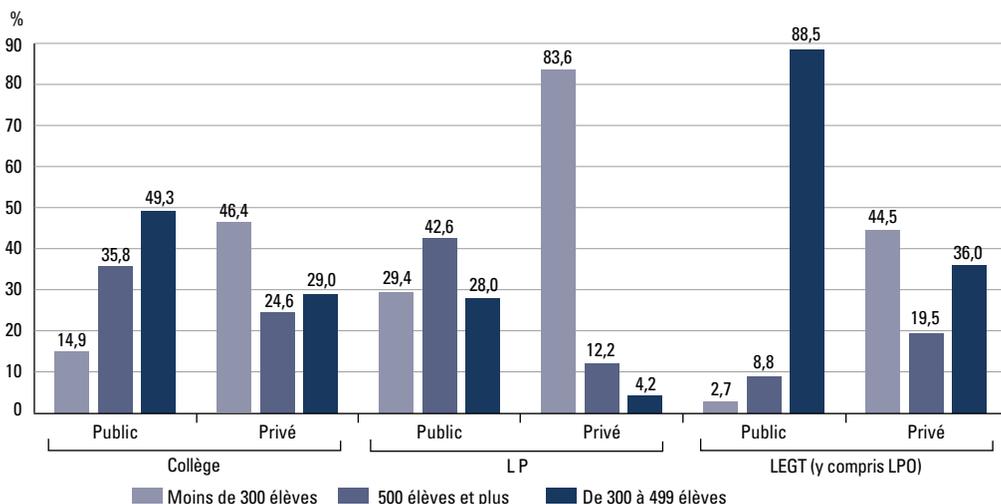
	Public				Privé sous contrat				Privé hors contrat	
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves		Établissements	Élèves
	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	Effectifs
Collège										
Moins de 100 élèves	51	1,0	3 926	0,1	128	7,7	9 178	1,3	263	7 847
De 100 à 299 élèves	738	14,0	164 059	6,2	488	29,4	98 477	13,8	23	3 069
De 300 à 499 élèves	1 893	35,8	773 745	29,2	477	28,8	190 669	26,8	1	387
De 500 à 699 élèves	1 857	35,1	1 099 693	41,4	309	18,6	182 442	25,6	–	–
De 700 à 899 élèves	639	12,1	493 721	18,6	157	9,5	122 840	17,3	–	–
900 élèves et plus	111	2,1	118 232	4,5	99	6,0	107 735	15,1	–	–
Total	5 289	100	2 653 376	100	1 658	100	711 341	100	287	11 303
Taille moyenne	502 élèves				429 élèves				39 élèves	
LP										
Moins de 100 élèves	6	0,7	527	0,2	64	18,2	3 866	4,8	206	7 030
De 100 à 299 élèves	231	28,7	51 134	15,5	194	55,3	36 210	45,2	15	2 092
De 300 à 499 élèves	343	42,6	133 920	40,5	70	19,9	26 375	33,0	–	–
De 500 à 699 élèves	173	21,5	99 541	30,1	20	5,7	10 930	13,7	1	586
De 700 à 899 élèves	40	5,0	31 681	9,6	2	0,6	1 644	2,1	–	–
900 élèves et plus	13	1,6	14 076	4,3	1	0,3	1 002	1,3	–	–
Total	806	100	330 879	100	351	100	80 027	100	222	9 708
Taille moyenne	411 élèves				228 élèves				44 élèves	
LEGT										
Moins de 100 élèves	7	0,4	297	0,0	68	7,8	4 358	1,0	156	5 642
De 100 à 299 élèves	37	2,3	8 381	0,5	218	24,9	43 919	9,7	34	5 108
De 300 à 499 élèves	142	8,8	58 549	3,4	207	23,7	80 422	17,8	2	762
De 500 à 699 élèves	192	11,9	116 016	6,8	171	19,5	102 113	22,6	2	1 086
De 700 à 899 élèves	237	14,6	188 718	11,0	95	10,9	75 679	16,7	1	751
De 900 à 1 199 élèves	434	26,8	456 057	26,5	61	7,0	64 252	14,2	–	–
De 1 200 à 1 499 élèves	299	18,5	397 079	23,1	36	4,1	47 820	10,6	–	–
1 500 élèves et plus	270	16,7	493 328	28,7	19	2,2	33 747	7,5	–	–
Total	1 618	100	1 718 425	100	875	100	452 310	100	195	13 349
Taille moyenne	1 062 élèves				517 élèves				68 élèves	
dont LPO										
Moins de 100 élèves	0	0,0	0	0,0	6	2,9	539	0,4	7	152
De 100 à 299 élèves	17	2,4	3 994	0,5	30	14,4	6 260	4,3	2	310
De 300 à 499 élèves	74	10,2	30 768	4,1	41	19,7	15 611	10,8	–	–
De 500 à 699 élèves	101	14,0	61 473	8,1	53	25,5	31 989	22,2	–	–
De 700 à 899 élèves	110	15,2	87 243	11,5	24	11,5	19 519	13,6	–	–
De 900 à 1 199 élèves	175	24,2	183 347	24,2	22	10,6	23 540	16,4	–	–
De 1 200 à 1 499 élèves	121	16,8	159 839	21,1	22	10,6	28 843	20,0	–	–
1 500 élèves et plus	124	17,2	232 085	30,6	10	4,8	17 654	12,3	–	–
Total	722	100	758 749	100	208	100	143 955	100	9	462
Taille moyenne	1 051 élèves				692 élèves				51 élèves	

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat (hors EREA), MENJS.

Lecture : 14,0 % des collèges publics ont une taille comprise entre 100 et 299 élèves. 6,2 % des collégiens du secteur public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 100 et 299 élèves.

© DEFP

3 Répartition des établissements selon le nombre d'élèves par type et secteur à la rentrée 2019



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat (hors EREA), MENJS.

© DEFP

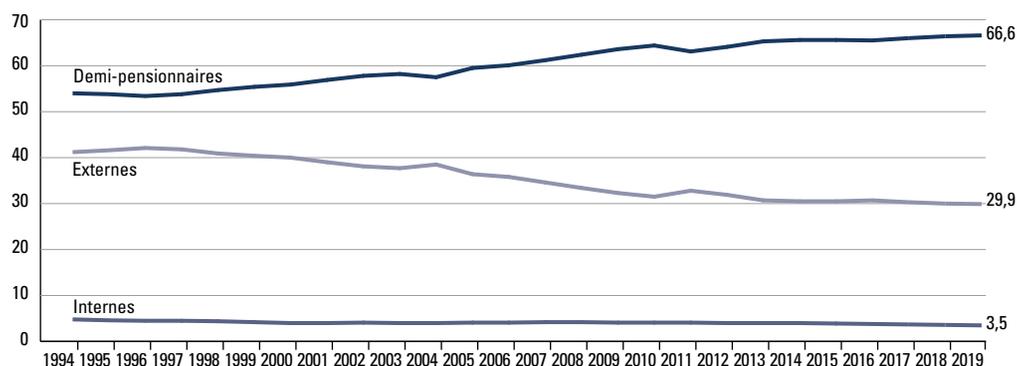
À la rentrée 2019, un peu plus des deux tiers des élèves du second degré sont **demi-pensionnaires** (3 782 200 élèves) et 3,5 % sont **internes** (197 900). Depuis 1994, la part des demi-pensionnaires a augmenté de 12,6 points aux dépens des **externes** (- 11,3) et des internes (- 1,3) (1). En 2019, les élèves du second degré public sont légèrement plus souvent demi-pensionnaires que dans le privé (67,0% contre 65,2%) (2). L'internat est un peu plus développé dans le secteur privé (4,0% des élèves) que dans le secteur public (3,4 %).

Tous secteurs confondus, l'internat est peu développé dans les formations en collège, où il concerne moins d'un élève sur cent (3). Les élèves des formations générales et technologiques en lycée sont un peu plus souvent que la moyenne en internat : 5,8 % des

élèves contre 3,5 % en moyenne dans le second degré. L'internat est plus fréquent dans l'enseignement professionnel : 12,6 % des élèves de formations professionnelles en lycée sont internes à la rentrée 2019.

La forte proportion d'internes observée dans les EREA (près de 40 %) s'explique notamment par le fait que ces établissements, peu répandus, conduisent à une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial (4). Au total, en ajoutant les élèves qui suivent des formations post-baccalauréat (STS, CPGE), 232 100 élèves sont internes. À la rentrée 2019, 4,13 millions d'élèves, internes et demi-pensionnaires prennent leur repas de midi dans un établissement du second degré.

1 Évolution de la répartition des élèves selon leur mode d'hébergement



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé, MENJS, hors post-bac.

© DEPP

Précisions

Un établissement qui a des internes ou des demi-pensionnaires n'a pas pour autant automatiquement un internat ou une demi-pension, les élèves internes ou demi-pensionnaires pouvant être « hébergés » dans un autre établissement que celui qui les scolarise.

Pour en savoir plus

- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les établissements et les structures.
- Voir la fiche 2.11 pour les données statistiques sur les services d'internat.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquêtes n°16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

2 Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré

		2000		2010		2015		2018		2019	
		Effectifs	%								
Public	Demi-pensionnaires	2 573 496	57,3	2 774 799	65,8	2 905 284	66,5	2 978 872	67,0	2 994 647	67,0
	Externes	1 759 438	39,2	1 277 428	30,3	1 299 272	29,8	1 313 517	29,5	1 323 784	29,6
	Internes	158 140	3,5	161 701	3,8	161 944	3,7	154 070	3,5	150 052	3,4
	Total	4 491 074	100,0	4 213 928	100,0	4 366 500	100,0	4 446 459	100,0	4 468 483	100,0
Privé	Demi-pensionnaires	566 273	50,4	670 638	58,9	725 157	62,0	768 219	64,1	787 593	65,2
	Externes	488 473	43,5	408 441	35,9	390 674	33,4	382 873	31,9	372 573	30,8
	Internes	68 607	6,1	60 209	5,3	54 087	4,6	47 467	4,0	47 834	4,0
	Total	1 123 353	100,0	1 139 288	100,0	1 169 918	100,0	1 198 559	100,0	1 208 000	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	3 139 769	55,9	3 445 437	64,4	3 630 451	65,6	3 747 091	66,4	3 782 240	66,6
	Externes	2 247 911	40,0	1 685 869	31,5	1 689 936	30,5	1 696 390	30,0	1 696 357	29,9
	Internes	226 747	4,0	221 910	4,1	216 031	3,9	201 537	3,6	197 886	3,5
	Total	5 614 427	100,0	5 353 216	100,0	5 536 418	100,0	5 645 018	100,0	5 676 483	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé, MENJS, hors post-bac.

© DEFP

3 Évolution de la répartition des élèves du second degré selon le mode d'hébergement et le type de formation, en %

		1995	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019
Formations en collège	Demi-pensionnaires	55,1	58,0	62,0	68,7	70,4	70,3	70,7	71,1	71,6
	Externes	43,5	40,9	36,9	30,3	28,8	29,0	28,6	28,2	27,8
	Internes	1,4	1,1	1,1	1,0	0,8	0,7	0,7	0,7	0,6
	Total	100,0								
Formations GT en lycée	Demi-pensionnaires	55,8	56,7	60,1	63,0	63,5	63,6	63,9	64,0	63,7
	Externes	36,7	36,7	33,2	30,1	30,1	30,2	30,1	30,1	30,5
	Internes	7,5	6,6	6,7	6,9	6,4	6,2	6,0	5,9	5,8
	Total	100,0								
Formations pro en lycée	Demi-pensionnaires	44,2	44,2	47,0	47,9	47,2	47,1	47,9	48,2	48,5
	Externes	42,2	43,7	41,1	39,3	39,5	39,8	39,2	39,0	38,9
	Internes	13,6	12,1	11,9	12,8	13,3	13,1	12,9	12,8	12,6
	Total	100,0								
2nd degré adapté	Demi-pensionnaires	50,7	59,4	61,1	65,2	65,0	65,0	65,5	66,1	66,8
	Externes	45,5	36,9	35,2	31,7	32,0	32,1	31,7	31,1	30,6
	Internes	3,8	3,7	3,7	3,1	3,0	2,9	2,8	2,8	2,6
	Total	100,0								
Ensemble	Demi-pensionnaires	53,8	56,0	59,5	64,4	65,6	65,5	66,0	66,4	66,6
	Externes	41,6	40,0	36,4	31,5	30,5	30,7	30,3	30,0	29,9
	Internes	4,6	4,0	4,1	4,1	3,9	3,8	3,7	3,6	3,5
	Total	100,0								

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé, MENJS, hors post-bac.

© DEFP

4 Répartition des élèves du second degré et du post-bac selon le mode d'hébergement et le type d'établissement à la rentrée 2019, en %

		Collège	EREA	LP	LEGT	Total	dont post-bac
Ensemble	Demi-pensionnaires	71,6	50,8	46,9	58,4	65,0	35,8
	Externes	27,8	9,5	40,3	34,5	31,1	53,3
	Internes	0,6	39,7	12,8	7,1	3,9	10,9
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>dont Public</i>	Effectifs	3 375 999	9 537	420 614	2 184 084	5 990 234	313 772
	Demi-pensionnaires	70,3	50,5	50,1	61,9	65,8	42,9
	Externes	29,4	9,0	36,4	30,9	30,4	44,9
	Internes	0,3	40,5	13,5	7,2	3,8	12,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Effectifs	2 653 376	9 340	330 879	1 718 425	4 712 020	243 537	

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé, MENJS.

© DEFP

Dans le premier degré, le secteur privé accueille, à la rentrée 2019, 938 900 élèves dans 5 673 écoles (1). Les **écoles privées** sous contrat scolarisent 94,6 % de ces élèves (2). Il existe marginalement des classes hors contrat dans des écoles sous contrat. 65,4 % des élèves dans le premier degré privé sont de niveau élémentaire. Leur part est de 65,9 % dans le sous contrat et de 56,8 % dans le hors contrat. Les élèves accueillis en **unités localisées pour l'inclusion scolaire** (ULIS) sont très peu présents dans le secteur privé.

Les **établissements du second degré privé** scolarisent 1 277 000 élèves à la rentrée 2019, y compris dans

des formations post-baccalauréat (3). Hors formations post-baccalauréat, 1 208 000 élèves fréquentent un établissement privé et sont répartis dans 47 874 classes appartenant à 3 543 établissements. Un petit nombre d'établissements sous contrat ont des classes hors contrat, plus fréquemment dans les formations post-baccalauréat. L'ensemble des classes du secteur privé sous contrat accueille 97,3 % des élèves (4). La part de l'enseignement privé sous contrat est moins élevée dans les formations post-baccalauréat (93,0 %), ainsi que dans les formations professionnelles en lycée (94,5 %). Elle est la plus faible pour le CAP en un an (41,9 %).

Précisions

École ou établissement privé - Voir « Glossaire ».

Source

MENJS-MESRI-DEPP

- Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

- Système d'information Scolarité et enquêtes n° 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Le premier degré privé selon le contrat d'école souscrit à la rentrée 2019

Contrat de l'école	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Effectifs d'élèves
Privé sous contrat	4 697	35 650	888 584
<i>dont classes hors contrat</i>		306	5 723
Privé hors contrat	976	3 375	50 303
Total	5 673	39 025	938 887

► Champ : France métropolitaine + DROM, école privées sous et hors contrat.

© DEFP

2 Nombre d'élèves dans le premier degré privé selon le contrat d'école souscrit à la rentrée 2019

	Sous contrat (1)	Hors contrat	Total Privé	Part du sous contrat (%)
Préélémentaire	299 965	21 620	321 585	93,3
Élémentaire	585 382	28 596	613 978	95,3
ULIS	3 237	87	3 324	97,4
Total premier degré	888 584	50 303	938 887	94,6

► Champ : France métropolitaine + DROM, école privées sous et hors contrat.

© DEFP

1. Y compris les 5 723 élèves dans les classes hors contrat (3 177 en préélémentaire et 2 546 en élémentaire).

3 Le second degré privé selon le contrat d'établissement souscrit à la rentrée 2019

Type d'établissement	Contrat de l'établissement	Non compris post bac			Y compris post bac		
		Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs d'élèves	Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs d'élèves
Collèges	Sous contrat	1 658	26 077	711 341	1 658	26 077	711 341
	<i>dont avec classes HC</i>	12	25	446	12	25	446
	Hors contrat (HC)	287	987	11 303	287	987	11 303
	Total	1 945	27 064	722 644	1 945	27 064	722 644
LP	Sous contrat	351	4 375	77 802	351	4 485	79 939
	<i>dont avec classes HC</i>	7	42	287	9	48	410
	Hors contrat (HC)	203	801	6 516	222	1 105	9 708
	Total	554	5 176	84 318	573	5 590	89 647
LEGT (y c. LPO)	Sous contrat	865	14 660	389 113	875	17 161	451 168
	<i>dont avec classes HC</i>	16	35	413	22	51	638
	Hors contrat (HC)	178	960	11 728	195	1 099	13 349
	Total	1 043	15 620	400 841	1 070	18 260	464 517
EREA	Sous contrat	1	14	197	1	14	197
	Hors contrat	2 875	45 126	1 178 453	2 885	47 737	1 242 645
Tous types	<i>dont avec classes HC</i>	35	102	1 146	43	124	1 494
	Hors contrat (HC)	668	2 748	29 547	704	3 191	34 360
	Ensemble	3 543	47 874	1 208 000	3 589	50 928	1 277 005

► Champ : France métropolitaine + DROM, établissements privés sous et hors contrat.

© DEFP

Lecture : parmi les 1 658 collèges privés sous contrat, 12 ont néanmoins des classes hors contrat ; ces classes sont au nombre de 25 et scolarisent 446 élèves.

4 Nombre d'élèves du second degré privé selon le contrat d'établissement souscrit à la rentrée 2019

Type de formation	Établissements sous contrat (1)	Établissements hors contrat	Total Privé	Part du sous contrat (%)	
Formations en collège	Sixième	181 983	3 855	185 838	97,9
	Cinquième	180 477	3 734	184 211	98,0
	Quatrième	178 288	3 517	181 805	98,1
	Troisième	175 217	3 432	178 649	98,1
	Total sixième à troisième	715 965	14 538	730 503	98,0
	Autres (y c. dispo. relais)	37	35	72	51,4
	Segpa	4 287	33	4 320	99,2
Total formations en collège	720 289	14 606	734 895	98,0	
Formations professionnelles en lycée	CAP en 1 an	856	1 186	2 042	41,9
	1 ^{re} année de CAP en 2 ans	9 478	999	10 477	90,5
	2 ^e année de CAP en 2 ans	8 109	853	8 962	90,5
	Total CAP	18 443	3 038	21 481	85,9
	Seconde professionnelle	34 828	1 428	36 256	96,1
	Première professionnelle et 1 ^{re} année BMA	35 450	1 429	36 879	96,1
	Terminale professionnelle et 2 ^e année BMA	32 222	1 109	33 331	96,7
	Total baccalauréat professionnel	102 500	3 966	106 466	96,3
	Autres formations pro de niveau IV et V	1 241	67	1 308	94,9
	Total formations professionnelles en lycée	122 184	7 071	129 255	94,5
Formations générales et technologiques en lycée	Seconde	117 318	2 492	119 810	97,9
	Première	111 017	2 398	113 415	97,9
	Terminale	107 645	2 980	110 625	97,3
	Total formations GT en lycée	335 980	7 870	343 850	97,7
Total second degré	1 178 453	29 547	1 208 000	97,6	
Formations post-baccalauréat	64 192	4 813	69 005	93,0	
Ensemble	1 242 645	34 360	1 277 005	97,3	

► Champ : France métropolitaine + DROM, établissements privés sous et hors contrat.

© DEFP

1. Y compris 1 544 élèves dans les classes hors contrat (443 dans les formations en collège, 404 dans les formations professionnelles en lycée, 299 dans les formations générales et technologiques en lycée, 398 dans les formations post-bac).

En 2018-2019, dans les établissements du premier degré public en France, le nombre moyen d'ordinateurs pour 100 écoliers est de 6,3 pour les écoles maternelles et de 14,4 pour les écoles élémentaires (1). Les établissements publics du second degré sont mieux dotés : le nombre moyen d'ordinateurs pour 100 élèves est de 33,8 dans les collèges, 43,9 dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et 62,0 dans les lycées professionnels (LP) (2).

Les **classes mobiles** se trouvent surtout dans les écoles élémentaires (3,6 pour 1 000 élèves).

En moyenne, le nombre de **tableaux numériques interactifs** (TNI) se situe entre 13,3 et 20,3 pour 1 000 élèves dans le second degré. Dans le premier degré, il est de 17,0 dans les écoles élémentaires, et très faible (3,9) dans les écoles maternelles.

Plus de la moitié des écoles maternelles et huit écoles élémentaires sur dix disposent d'un accès à Internet

dans la majorité de leurs salles de classe. Dans le second degré, ce sont plus de neuf établissements sur dix qui sont concernés.

Le débit global de la connexion à Internet est plus élevé dans les établissements du second degré que dans les écoles du premier degré. Plus de la moitié de celles-ci disposent d'un débit inférieur à 2 048 Kb/s. Dans le second degré, 78,4 % des LEGT, 65,6 % des LP et 52,9 % des collèges ont un débit global de connexion à Internet supérieur à 10 Mb/s. 82,2 % des écoles élémentaires et plus de 98 % des collèges et lycées du secteur public utilisent un dispositif de filtrage de l'accès Internet.

Dans le premier degré, 19,3 % des écoles élémentaires ne proposent aucun service accessible sur Internet en dehors de l'établissement, alors que la quasi-totalité des collèges et lycées le font désormais. Service assez récent, les plateformes d'apprentissage sont proposées par 44 % des LEGT.

Précisions

Les équipements TICE - Les données sur les équipements en technologies d'information et de communication pour l'enseignement (TICE) présentées ici ont été collectées auprès des écoles et établissements publics des premier et second degrés au premier semestre 2019.

Les écoles et collèges numériques - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Note d'Information* : 18.20.

1 Les TICE dans les écoles publiques en 2018-2019

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	dont écoles numériques
Nombre d'écoles existantes	13 928	30 994	3 747
Nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête	12 483	28 405	3 483
Pourcentage d'écoles répondantes	89,6	91,6	93,0
Équipements à usage pédagogique			
Nombre d'ordinateurs pour 100 écoliers (1)	6,3	14,4	18,5
Nombre d'ordinateurs de moins de 5 ans pour 100 écoliers	2,6	6,8	10,3
Nombre d'ordinateurs portables pour 100 écoliers (2)	2,3	7,3	10,3
Nombre de classes mobiles pour 1 000 écoliers	0,6	3,6	5,6
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 écoliers (hors TNI)	6,4	14,9	15,1
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1 000 écoliers	3,9	17,0	16,3
Pourcentage d'écoles ayant un projet comprenant un volet numérique	42,9	71,5	76,8
Accès à Internet et sécurité			
Pourcentage d'écoles utilisant un dispositif de filtrage	53,3	82,2	87,2
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet	34,0	76,1	78,2
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	19,2	52,0	52,8
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit entre 512 et 2 048 kb/s	51,5	52,0	47,0
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit entre 2 048 kb/s et 10 Mb/s	25,6	29,0	32,2
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit supérieur ou égal à 10 Mb/s	8,2	8,5	11,4
Pourcentage d'écoles où au moins la moitié des salles de classe ont un accès à Internet	58,7	82,9	83,6
Pourcentage d'écoles disposant d'une salle en dehors des salles de classe où l'accès Internet est possible pour les élèves	25,1	52,0	57,4
Services de l'établissement accessibles hors établissement via internet			
Pourcentage d'écoles proposant un livret de compétences sur Internet	5,6	66,7	70,6
Pourcentage d'écoles proposant des documents et des ressources pédagogiques sur Internet	41,3	54,0	58,8
Pourcentage d'écoles proposant un emploi du temps sur Internet	3,2	9,3	11,0
Pourcentage d'écoles proposant un agenda et des actualités de l'école sur Internet	16,9	31,8	36,6
Pourcentage d'écoles ne proposant aucun service sur Internet	47,0	19,3	15,9

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Il s'agit des ordinateurs fixes, portables, netbook, tablettes, etc.
2. Il s'agit des ordinateurs portables, netbook, tablettes, etc.

© DEPP

2 Les TICE dans les établissements publics du second degré en 2018-2019

	Collèges	dont collèges numériques	LEGT	dont LPO	LP
Nombre d'établissements existants	5 292	2 694	1 599	713	816
Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	4 292	2 157	1 251	554	609
Pourcentage d'établissements répondants	81,1	80,1	78,2	77,7	74,6
Équipements à usage pédagogique					
Nombre d'ordinateurs pour 100 élèves (1)	33,8	40,8	43,9	48,6	62,0
Nombre d'ordinateurs de moins de 5 ans pour 100 élèves	20,8	26,2	24,7	26,4	34,8
Nombre d'ordinateurs portables pour 100 élèves (2)	11,7	18,4	4,9	5,2	6,3
Nombre de classes mobiles pour 1 000 élèves	2,6	3,5	1,1	1,2	2,0
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 élèves (hors TNI)	32,2	31,4	42,2	52,5	50,1
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1 000 élèves	17,7	18,7	13,3	13,4	20,3
Pourcentage d'établissements ayant un projet faisant référence au numérique ou aux TICE	94,6	96,0	93,2	93,0	91,8
Accès à Internet et sécurité					
Pourcentage d'EPLÉ utilisant un dispositif de filtrage	99,1	99,3	98,7	98,7	99,0
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'une charte de bon usage d'Internet	98,0	98,0	98,1	97,8	96,3
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	94,7	94,4	95,1	94,7	93,4
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'un débit entre 2 et 10 Mb/s	39,9	36,3	18,8	19,5	29,4
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'un débit entre 10 et 50 Mb/s	34,1	36,3	44,6	44,1	42,3
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'un débit entre 50 et 100 Mb/s	11,6	12,4	18,3	18,6	13,4
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'un débit supérieur ou égal à 100 Mb/s	7,2	8,3	15,5	14,3	9,8
Pourcentage d'EPLÉ où au moins la moitié des salles de classe ont un accès à Internet	95,0	94,8	94,0	93,3	95,5
Services de l'établissement accessibles hors établissement via internet					
Pourcentage d'EPLÉ proposant les notes des élèves sur Internet	99,3	99,2	99,8	99,6	99,7
Pourcentage d'EPLÉ proposant les absences des élèves sur Internet	95,3	94,9	96,9	97,3	97,7
Pourcentage d'EPLÉ proposant un emploi du temps sur Internet	97,4	97,2	98,3	98,7	97,5
Pourcentage d'EPLÉ proposant un cahier de textes sur Internet	99,5	99,5	99,1	99,1	100,0
Pourcentage d'EPLÉ proposant des documents et des ressources pédagogiques sur Internet	95,1	95,9	95,4	94,9	92,0
Pourcentage d'EPLÉ proposant un agenda et des actualités de l'établissement sur Internet	96,9	96,6	95,4	96,7	94,7
Pourcentage d'EPLÉ proposant une plateforme d'apprentissage sur Internet (3)	28,4	28,7	44,3	46,2	31,7

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Il s'agit des ordinateurs fixes, portables, netbook, tablettes, etc.
2. Il s'agit des ordinateurs portables, netbook, tablettes, etc.
3. Il s'agit des Moodle, Claroline, MOOC (massive open online course), etc.

© DEPP

En 2019, 7 698 établissements ont été recensés dans le second degré public en France métropolitaine et dans les DROM, hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) (2). Parmi ces établissements, 793 sont regroupés dans 396 cités scolaires.

Ces ensembles immobiliers occupent une surface cadastrale de 164 millions de m², dont 43 millions de m² bâtis (3). La surface plancher totale s'élève à 81 millions de m². La surface développée est de 17 m² en moyenne par élève (4). Cette moyenne varie selon le type d'établissement, de 15 m² dans les collèges à 32 m² dans les lycées professionnels (LP), hors cités scolaires.

Près des deux tiers de la surface plancher des cités scolaires et de la moitié de celle des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ont été construits avant 1970. Les bâtiments des collèges sont les plus récents : 20 % d'entre eux ont été construits ou reconstruits depuis 2000. Dans les LP, les LEGT ou les cités scolaires, les nouveaux chantiers de construction sont proportionnellement moins nombreux (1).

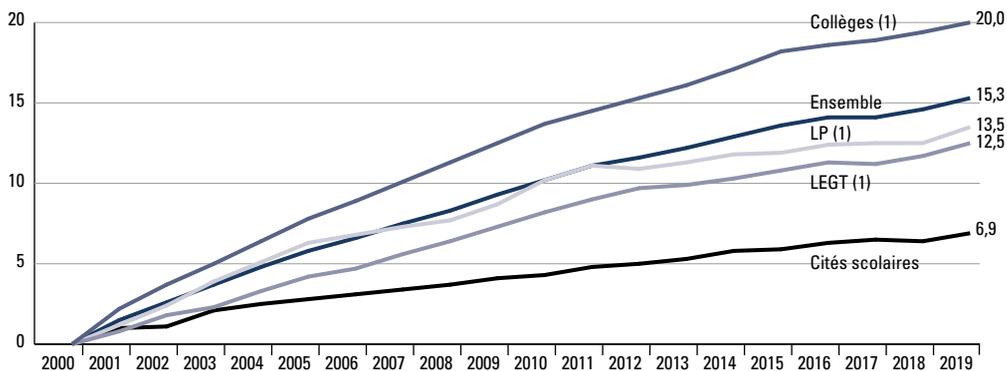
Les capacités d'accueil sont globalement occupées à 81 %. Le taux d'occupation dépasse 90 % dans 34 % des établissements (4).

La quasi-totalité des ensembles immobiliers du second degré est dotée d'au moins une salle informatique (98 %).

En moyenne, on comptabilise une place de CDI (centre de documentation et d'information) pour 13 élèves.

22 % des ensembles immobiliers se déclarent pourvus d'un internat ; la différence est forte entre collèges (5 %) et lycées (plus de la moitié des LEGT et des LP disposent d'un internat et les trois quarts des cités scolaires). Le taux d'occupation des internats reste aussi plus faible dans les collèges (63 %) que dans les autres types d'ensembles immobiliers où les quatre cinquièmes des lits sont occupés.

1 Évolution de la part des bâtiments construits depuis 2000, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), Public.

1. Établissements hors cité scolaire.

LECTURE : en 2019, 6,9 % des bâtiments des cités scolaires ont une date de construction postérieure à 2000.

© DEPP

Précisions

Surface bâtie - Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

Surface non bâtie - Elle se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes, espaces verts et autres (allées, bassins, voirie, etc.).

Surface plancher - Somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction des embrasures des portes et fenêtres, des cages d'escalier et ascenseurs, des aires de stationnement, des caves et des combles non aménageables, des locaux techniques nécessaires au fonctionnement des bâtiments.

Surface développée - Somme de la surface plancher et des surfaces au sol des bâtiments démontables, des bâtiments non couverts et de quelques constructions annexes.

Source

MENJIS-MESRI-DEPP, Enquête sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré.

2 Répartition du nombre d'établissements en 2019-2020

	Collèges	LEGT	LP	Ensemble	Nombre de cités scolaires
Nombre d'établissements hors cité scolaire	5 030	1 222	653	6 905	
Nombre d'établissements en cité scolaire	259	381	153	793	396
Nombre total d'établissements	5 289	1 603	806	7 698	

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public.**

© DEPP

Lecture : en septembre 2019, on a recensé 7 698 établissements dans le second degré public, répartis entre 6 905 établissements hors cité scolaire et 793 en cité scolaire.

Ces 793 établissements en cité scolaire correspondent à 259 collèges, 381 LEGT et 153 LP et sont regroupés en 396 cités scolaires.

Les 6 905 établissements hors cité scolaire correspondent à 5 030 collèges, 1 222 LEGT et 653 LP.

3 Surfaces en 2019-2020

	Collèges (1)	LEGT (1)	LP (1)	Cités scolaires	Ensemble
Surface cadastrale (2)	82 400	45 100	17 400	19 100	164 000
dont surfaces non bâties :	60 800	33 000	12 200	14 500	120 600
- cours de récréation	14 000	6 200	1 900	2 700	24 800
- parkings découverts	8 100	4 200	1 800	2 100	16 200
- aires sportives découvertes	6 200	3 200	900	1 800	12 100
- espaces verts	31 500	18 500	7 200	7 600	64 800
dont surfaces bâties	21 600	12 100	5 200	4 600	43 400
Taux d'encombrement (%) (3)	26	27	30	24	26
Surface plancher (2)	37 100	24 800	8 900	10 100	80 800
dont : surface plancher des bâtiments principaux	35 300	24 000	8 600	9 800	77 700

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public.**

© DEPP

1. Établissements hors cité scolaire.

2. Surfaces en milliers de m².

3. Surface bâtie/surface cadastrale.

4 Indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2019-2020

	Collèges (1)	LEGT (1)	LP (1)	Cités scolaires	Ensemble
Surface développée moyenne par élève (en m²)	15	18	32	18	17
Ancienneté des bâtiments (%)					
Construits avant 1970	24	46	37	65	38
Construits de 1970 à 1979	30	12	22	15	22
Construits de 1980 à 1989	11	9	14	4	10
Construits de 1990 à 1999	15	20	14	9	16
Construits de 2000 à 2009	13	8	8	3	10
Construits depuis 2010	7	5	5	3	6
Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement (2) (%)					
Taux moyen d'occupation	81	84	70	–	81
Part des établissements occupés à plus de 90 %	34	43	15	–	34
Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (%)					
Une salle informatique	97	99	100	98	98
Une salle artistique (arts plastiques, musique)	98	79	93	94	94
Nombre d'élèves par place en CDI (3)	13	15	10	10	13
Internats et service de restauration (%)					
Part des ensembles dotés d'internat	5	56	56	73	22
Taux d'occupation des lits	63	82	77	80	80
Part des lits destinés aux filles	46	47	38	49	45
Part des ensembles dotés d'un service de restauration	95	97	92	100	96

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public.**

© DEPP

1. Établissements hors cité scolaire (sauf exception : cf. note 2 ci-après).

2. Calculs effectués sur tous les établissements, y compris ceux faisant partie des cités scolaires.

3. CDI : centre de documentation et d'information.

En 2018, 94 % des lycéens déclarent se sentir bien dans leur établissement (1). Ce taux est stable depuis 2011, quelle que soit la population interrogée (lycéens ou collégiens). Toutefois, l'indice de climat scolaire connaît une légère baisse qui est en partie due à une opinion un peu moins favorable pour les filles (2). Le recul des réponses positives est plus marqué pour les questions relatives à la sécurité à l'extérieur de l'établissement et le sentiment de violence à l'intérieur de l'établissement.

Le profil des violences subies n'a pas changé : les vols de fournitures, les mises à l'écart et les surnoms désagréables sont toujours les atteintes les plus citées (3). Des différences plus marquées qu'au collège

apparaissent entre les filles et les garçons. Ainsi, les filles déclarent plus d'insultes que les garçons, elles sont même près de dix fois plus nombreuses à déclarer des insultes sexistes. Les insultes homophobes, mesurées pour la première fois lors de cette enquête, sont autant citées par les garçons et les filles (4 %). Peu de lycéens déclarent des faits de violences graves telles que les menaces ou les blessures par arme. Globalement, le pourcentage d'élèves déclarant une multivictimation allant de modérée à forte reste stable depuis 2015 (de l'ordre de 5 %). La multivictimation, qui peut s'apparenter à du harcèlement, touche plus souvent les élèves de lycées professionnels, mais autant les filles que les garçons.

Précisions

L'enquête de climat scolaire et victimation auprès des lycéens s'est déroulée au printemps 2018. Environ 30 000 lycéens ont été tirés au sort.

L'indice de climat scolaire comptabilise les réponses positives aux questions portant sur le climat scolaire (se sentir bien dans son lycée, etc.). Il est découpé en quatre catégories : de « très mauvais » à « très bon ». **L'indice de victimation** synthétise neuf faits de violence psychologique

et physique en prenant partiellement en compte la fréquence et la gravité des actes recensés. Il permet de distinguer quatre niveaux différents : de l'absence de victimation à la multivictimation..

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 18.33 ; 17.30.
- Pour l'enquête de climat scolaire et de victimation dans les collèges : voir *RERS*, édition 2018.

1 Opinion des élèves sur le climat scolaire dans les lycées au printemps 2018, en %

	Lycéens	Sexe		Type d'établissement		
		Garçons	Filles	Professionnel	Enseignement GT	Polyvalent
Tout à fait bien ou plutôt bien dans son lycée	93,9	94,9	93,0	91,0	94,8	94,3
Ambiance tout à fait bien ou plutôt bien entre les élèves	88,7	92,0	85,6	81,7	91,0	89,3
Les relations avec les enseignants sont très bonnes ou bonnes	83,6	82,1	85,0	78,1	85,1	84,5
Tout à fait bien ou plutôt bien dans sa classe	90,9	92,8	89,0	90,1	91,2	90,9
Les bâtiments (salles de cours, cour, etc.) sont agréables ou plutôt agréables	72,2	72,4	72,0	68,5	74,5	71,1
Les relations avec la vie scolaire sont bonnes ou très bonnes	88,5	89,2	87,9	88,5	87,7	89,7
Les relations avec les autres adultes sont bonnes ou très bonnes	94,2	94,1	94,3	95,0	94,1	94,0
Pas du tout ou pas beaucoup de violence au lycée	89,6	89,6	89,6	81,8	94,1	87,8
On apprend tout à fait ou plutôt bien dans le lycée	87,5	85,8	89,2	84,0	89,2	87,1
Les punitions données sont très justes ou plutôt justes	72,0	68,7	75,2	64,8	73,8	73,6
N'a pas été puni dans l'année	65,2	55,7	74,3	53,5	68,4	67,3
Trouve que les notes sont très justes ou plutôt justes	85,0	83,6	86,4	86,8	83,4	86,2
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le lycée	92,2	93,2	91,3	87,8	94,7	91,1
Jamais d'absence due à la violence	95,4	96,5	94,4	92,7	96,6	95,4
Ne s'est jamais absenté sans y être autorisé (1)	55,9	52,6	58,9	51,0	58,8	54,6
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le quartier autour du lycée	77,2	81,1	73,5	73,1	79,9	75,6
En sécurité dans les transports scolaires	82,5	88,5	76,8	78,5	82,8	84,3

► **Champ : France métropolitaine + DROM, lycées publics et privés sous contrat.**

© DEPP

1. Cette modalité ne correspond pas à la définition officielle de l'absentéisme (quatre demi-journées d'absence sans motif un mois donné).

Lecture : 93,9 % des élèves ont déclaré se sentir tout à fait bien ou plutôt bien dans leur lycée.

2 Indicateurs de climat scolaire et de victimation selon le sexe et le type d'établissement au printemps 2018, en %

	Lycéens	Sexe		Type d'établissement		
		Garçons	Filles	Professionnel	Enseignement GT	Polyvalent
Indicateur de climat scolaire (1)						
Très mauvais climat (de 0 à 4 réponses positives)	1,0	1,1	0,9	1,3	0,8	1,1
Mauvais climat (de 5 à 8 réponses positives)	3,5	3,6	3,4	6,1	2,4	3,6
Bon climat (de 9 à 12 réponses positives)	19,7	19,6	19,7	26,4	17,2	19,4
Très bon climat (de 13 à 17 réponses positives)	75,9	75,6	76,1	66,2	79,7	76,0
Indicateur de victimation (1)						
Absence de victimation	74,5	77,5	71,6	72,1	75,3	74,7
Faible victimation	20,1	17,1	22,9	20,3	20,4	19,6
Victimation modérée	4,1	3,9	4,3	5,3	3,4	4,5
Forte victimation - harcèlement	1,3	1,4	1,2	2,3	0,9	1,2

► **Champ : France métropolitaine + DROM, lycées publics et privés sous contrat.**

© DEPP

1. Voir « Précisions ».

Lecture : 76,1 % des filles ont déclaré au moins 13 réponses positives sur les 17 questions concernant le climat scolaire. 1,2 % des filles ont déclaré une forte victimation contre 1,4 % des garçons.

3 Proportions d'élèves déclarant des violences dans les lycées au printemps 2018, en %

	Lycéens	Sexe		Type d'établissement		
		Garçons	Filles	Professionnel	Enseignement GT	Polyvalent
Vol de fournitures scolaires	35,8	37,0	34,7	34,1	37,7	34,2
Mise à l'écart	35,2	27,8	42,2	33,2	36,9	34,1
Surnom désagréable	27,0	27,5	26,6	28,7	26,2	27,3
Moquerie de la bonne conduite en classe	22,4	22,4	22,5	24,1	22,1	22,0
Insulte	21,7	19,2	24,1	26,2	19,6	22,1
Vol d'objets personnels	12,9	12,6	13,2	15,8	12,0	12,6
Insulte sexiste	10,5	2,2	18,4	8,3	12,1	9,7
Sentiment d'humiliation	10,1	7,4	12,5	10,7	10,2	9,5
Victime de vidéos, de photos ou de rumeurs humiliantes sur internet	9,0	8,1	9,9	8,6	9,6	8,5
Bousculade	8,8	8,6	9,1	11,4	7,9	8,7
Injurié ou moqué sur un réseau social	7,6	7,0	8,2	7,6	7,5	7,6
Insulte par rapport à l'origine ou la couleur de peau	7,1	7,7	6,6	8,6	6,6	7,1
Menace	6,6	6,7	6,6	8,6	6,0	6,4
Victime d'un comportement déplacé à caractère sexuel	6,6	2,4	10,6	5,1	7,5	6,2
Vol d'argent	6,4	6,6	6,2	8,9	5,2	6,8
Cible de lancers d'objets	4,4	5,3	3,6	6,2	3,8	4,2
Dégradation accessoires personnels	4,1	5,1	3,0	5,6	3,4	4,2
Insulte homophobe	3,9	4,1	3,7	4,9	3,8	3,5
Insulte par rapport au lieu de résidence	3,5	4,0	3,0	4,3	3,2	3,4
Coup	3,2	3,9	2,5	4,7	2,3	3,6
Insulte à propos de la religion	3,1	3,2	3,1	4,4	3,3	2,3
Usurpation d'identité sur internet	2,4	2,4	2,4	3,5	2,2	2,0
Victime de violences graves à caractère sexuel	1,6	0,8	2,3	2,4	1,5	1,3
Agressé ou frappé pour des raisons sexistes	1,6	1,3	1,8	3,2	1,0	1,4
Menace avec armes	1,4	2,3	0,6	2,3	1,2	1,2
Racket	1,2	1,4	0,9	2,1	0,9	1,0
Blessure par arme	0,9	1,2	0,5	1,5	0,8	0,6
Agressé ou frappé pour des raisons homophobes	0,8	1,1	0,6	1,7	0,5	0,8

► **Champ : France métropolitaine + DROM, lycées publics et privés sous contrat.**

© DEPP

Lecture : 35,8 % des élèves ont déclaré un vol de fournitures scolaires.

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, les chefs d'établissement du second degré public et privé sous contrat ont déclaré en moyenne 12,2 incidents graves pour 1 000 élèves (1).

Le degré d'exposition à la violence diffère suivant le type d'établissement. Il demeure plus élevé dans les lycées professionnels (LP) avec 22,7 incidents graves en moyenne pour 1 000 élèves que dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) avec 4,5 incidents graves pour 1 000 élèves. Dans les collèges, le niveau de violence déclaré est proche de celui de l'ensemble des établissements avec un taux de 13,2.

Un chef d'établissement du second degré public et privé sous contrat sur trois ne déclare aucun incident grave. Une telle situation est plus fréquente dans les

LEGT que dans les LP (2). Ces derniers concentrent plus d'incidents graves. En particulier, près de trois proviseurs de LP sur dix déclarent plus de dix incidents au cours de l'année scolaire 2018-2019. Une telle situation est deux fois moins fréquente en LEGT, avec un proviseur sur sept ; enfin, elle concerne un principal de collège sur cinq.

Les incidents graves déclarés par les chefs d'établissement correspondent en premier lieu à des atteintes aux personnes, impliquant de fait un auteur et une victime. Celles-ci représentent 79,4 % de l'ensemble des incidents graves reportés (voir « Précisions ») (3). En particulier, les violences verbales constituent 41,8 % des faits, et les violences physiques 29,8 %. Par ailleurs, les atteintes aux biens concentrent 7,1 % des faits ; les autres types de violence 13,7 %.

Précisions

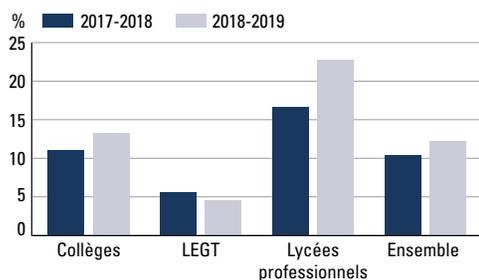
Le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (Sivis), reconnu d'intérêt général et de qualité statistique par le CNIS, permet le recueil de données tout au long de l'année sur la violence et le climat en milieu scolaire. Les données diffusées portent sur le second degré public et privé sous contrat. Depuis la rentrée 2017, l'échantillon d'établissements a été renouvelé avec une taille réduite. Afin d'alléger la charge de travail des chefs d'établissements, l'enquête est menée auprès de 1 300 établissements.

Par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les actes envers les personnels sont retenus. Cependant, une restriction est apportée sur les violences verbales et physiques entre élèves ; seules les plus graves sont retenues comme, par exemple, celles motivées par une discrimination ou ayant entraîné des soins.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.44 ; 18.32 ; 17.29 ; 16.30.

1 Taux moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves par type d'établissement (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des établissements publics et privés sous contrat du second degré. © DEPP

1. Voir « Précisions ».

2 Répartition des établissements suivant le nombre d'incidents graves en 2018-2019, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des établissements publics et privés sous contrat du second degré. © DEPP

Lecture : au cours de l'année scolaire 2018-2019, 30 % des chefs d'établissement de collège n'ont déclaré aucun incident grave.

3 Les incidents graves selon leur nature par type d'établissement, en %

Types d'incident grave	Ensemble		Collèges		LEGT		Lycées professionnels	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Atteintes aux personnes	77,4	79,4	81,3	83,2	69,7	68,3	70,6	74,5
Violences verbales	37,9	41,8	39,2	43,0	33,4	36,4	38,7	42,6
Violences physiques	31,9	29,8	34,2	32,1	29,4	24,7	24,8	24,9
Autres atteintes aux personnes	7,5	7,8	7,8	7,8	6,9	7,1	7,1	7,1
Atteinte à la vie privée (via les réseaux sociaux notamment)	3,0	2,8	2,9	2,9	3,3	2,5	3,2	2,7
Violence sexuelle	2,3	2,8	2,8	3,4	1,1	1,1	2,0	1,6
Racket	1,2	1,2	1,0	0,7	1,9	2,8	1,0	1,2
« Happy slapping » (1)	0,8	0,6	1,0	0,5	0,2	0,7	0,8	0,5
Bizutage	0,2	0,4	0,1	0,3	0,4	0,0	0,1	1,1
Atteintes aux biens	7,3	7,1	6,0	5,8	9,9	11,8	9,1	7,6
Vol	3,5	3,0	3,0	2,7	4,9	3,5	4,2	4,1
Dommage aux locaux ou au matériel	3,1	3,6	2,4	2,7	4,6	7,6	4,0	3,2
Dommage aux biens personnels	0,6	0,5	0,6	0,4	0,4	0,8	0,8	0,4
Autres type d'atteinte	15,4	13,7	12,7	11,0	20,4	19,9	20,4	17,8
Consommation d'alcool/stupéfiants ou trafic de stupéfiants	5,4	4,8	2,2	2,6	11,6	8,9	11,4	9,9
Consommation de stupéfiants	2,5	2,6	0,6	1,0	5,4	5,7	6,9	6,4
Port et ou consommation d'alcool	1,8	1,6	0,5	1,0	4,7	2,7	3,7	3,0
Trafic de stupéfiants	1,1	0,6	1,1	0,6	1,5	0,5	0,8	0,5
Autres atteintes	10,0	8,9	10,5	8,5	8,9	11,0	9,0	7,9
Port d'arme blanche ou objet dangereux	3,9	4,5	4,7	4,8	1,7	3,4	3,3	4,3
Intrusion sans violence	2,2	1,4	1,8	1,1	3,8	2,3	1,8	1,8
Suicide ou tentative de suicide	0,7	0,5	0,7	0,3	0,6	1,7	1,0	0,1
Port d'arme à feu (sans violence)	0,3	0,3	0,2	0,2	0,4	0,3	0,3	0,5
Atteinte à la laïcité (2)	-	0,9	-	0,6	-	2,5	-	0,1
Autre fait de violence	2,9	1,3	3,1	1,5	2,4	0,8	2,6	1,1
Total	100,0	100,0						

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des établissements publics et privés sous contrat du second degré. © DEPP

1. Le happy slapping est une pratique qui consiste à filmer l'agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable.

2. La modalité « Atteinte à laïcité » a été introduite à la rentrée 2018.

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des rubriques détaillées.

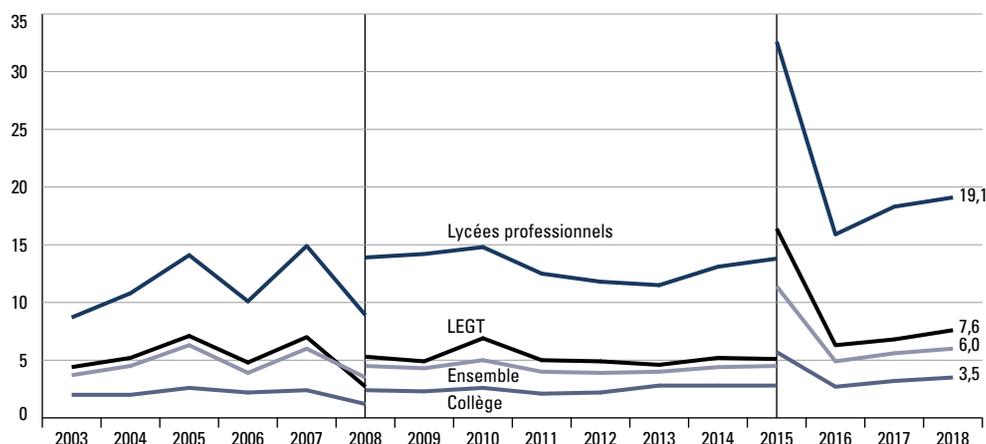
De septembre 2018 à mai 2019, en France métropolitaine et dans les DROM, tous types d'établissement du second degré public confondus, en raison de leurs absences, tous motifs confondus et qu'elles soient justifiées ou non, les élèves perdent en moyenne 6,7% du temps d'enseignement. Ce pourcentage moyen cache une réalité différente selon le type d'établissement. Les collégiens perdent en moyenne 5,8% d'heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année; les élèves des LEGT en perdent 7,6% et ceux des LP 10,9% (2). Lorsque seules les absences non justifiées sont prises en compte, la proportion d'heures d'enseignement perdues est de 1,6% en moyenne (3).

Parmi les élèves présentant des absences non justifiées, en moyenne, 6% des élèves du second degré public ont

été absentéistes. Les différences sont nettes selon le type d'établissement. Ainsi, pour les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la proportion moyenne d'élèves absentéistes s'élève à 7,6%. Pour les lycées professionnels (LP), cette moyenne est de 19,1%. Et la proportion moyenne de collégiens absentéistes se situe à 3,5% (4). Depuis dix ans, en excluant le mois de mai pour lequel les données ne sont disponibles qu'à partir de mai 2016, le taux moyen d'absentéisme est globalement stable (entre 4% et 5%) (1).

Ce taux moyen cache les disparités entre établissements. Six mois sur neuf, la moitié des établissements présente moins de 2,6% d'élèves absentéistes alors que, dès novembre, dans les 10% d'établissements les plus touchés, le taux dépasse 10% (5).

1 Évolution de la proportion moyenne annuelle d'élèves absentéistes selon le type d'établissement, en % (1)



► Champ : France métropolitaine y compris les DROM à partir de 2013.

1. Moyenne annuelle calculée sur 8 mois (de septembre à avril), le mois de mai n'étant pas exploitable avant l'année 2015 à cause d'un taux de réponse inférieur à 50%. À partir de 2015, la moyenne annuelle est calculée sur 9 mois (mai inclus).

Rupture de série due au changement de la définition de l'absentéisme (et donc du calcul de l'indicateur) en 2008.

© DEPP

Précisions

L'enquête sur l'absentéisme des élèves est menée auprès d'un échantillon national d'un millier d'établissements publics du second degré.

Un élève est considéré comme **absentéiste** dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois (seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire).

Une absence est **non justifiée** à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement.

Le **temps d'enseignement perdu** est calculé par le nombre total des heures d'absence rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.04; 18.06; 17.06; 16.11.

2 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs par type d'établissement, en %

	Septembre 2018	Octobre 2018	Novembre 2018	Décembre 2018	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019	Avril 2019	Mai 2019	Moyenne 2018-2019
Collège	2,9	4,3	5,1	5,8	6,7	7,6	6,0	6,8	7,0	5,8
LEGT	3,4	5,4	6,3	10,3	7,8	8,3	7,7	9,2	9,7	7,6
LP	6,7	9,1	9,9	12,4	11,0	11,7	10,7	12,8	14,3	10,9
Ensemble	3,4	5,0	5,8	7,5	7,4	8,2	6,9	8,0	8,3	6,7

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public.**

Lecture : dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs confondus, varie de 3,4 % en septembre 2018 à 8,3 % en mai 2019.

© DEFP

3 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées par type d'établissement, en %

	Septembre 2018	Octobre 2018	Novembre 2018	Décembre 2018	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019	Avril 2019	Mai 2019	Moyenne 2018-2019
Collège	0,4	0,7	0,8	1,0	1,0	1,2	1,1	1,4	1,6	1,0
LEGT	0,6	1,1	1,4	3,0	1,7	2,0	2,2	2,8	4,0	2,1
LP	2,2	3,3	3,7	5,4	4,1	4,7	4,6	6,0	8,2	4,7
Ensemble	0,7	1,0	1,3	1,9	1,5	1,8	1,7	2,2	2,8	1,6

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public.**

Lecture : dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées, varie de 0,7 % en septembre 2018 à 2,8 % en mai 2019.

© DEFP

4 Proportion moyenne d'élèves absentéistes en 2018-2019, en %

	Septembre 2018	Octobre 2018	Novembre 2018	Décembre 2018	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019	Avril 2019	Mai 2019	Moyenne 2018-2019
Collège	1,6	2,0	3,7	2,8	3,9	2,8	4,0	3,8	6,6	3,5
LEGT	2,6	3,1	6,0	8,8	7,1	5,1	8,9	8,1	18,7	7,6
LP	11,4	13,1	18,4	19,7	19,7	14,2	19,7	18,7	36,9	19,1
Ensemble	2,6	3,2	5,5	6,0	6,1	4,4	6,8	6,3	12,9	6,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public.**

Lecture : dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absentéistes varie de 2,6 % en septembre 2018 à 12,9 % en mai 2019.

© DEFP

5 Distribution de la proportion d'élèves absentéistes en 2018-2019, en %

	Septembre 2018	Octobre 2018	Novembre 2018	Décembre 2018	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019	Avril 2019	Mai 2019
Médiane	0,9	1,1	2,1	1,7	2,6	1,9	2,9	2,8	5,7
Dernier quartile	2,6	3,3	6,1	5,9	7,0	5,0	7,9	7,3	16,7
Dernier décile	6,0	7,3	12,4	14,8	15,3	10,6	17,0	16,0	30,4

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public**

Lecture : en janvier 2019, la moitié des établissements (médiane) ont moins de 2,6 % d'élèves absentéistes, et les 10 % des établissements les plus touchés par l'absentéisme (ceux du dernier décile) ont plus de 15,3 % d'élèves absentéistes.

© DEFP

À la rentrée 2019, 364 collèges publics sont en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) en France métropolitaine et dans les DROM (2). Ils scolarisent 7,2 % des collégiens du secteur public (191 100 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire : en France métropolitaine, la part des collégiens en REP+ oscille entre 0,5 % pour l'académie de Dijon et 14 % pour celle d'Aix-Marseille.

Dans les DROM, 32,9 % des collèges sont en REP+ contre 5,8 % en France métropolitaine. La part des collégiens en REP+ varie entre 4,5 % en Guadeloupe et 95 % en Guyane où tous les collèges publics, sauf un hors éducation prioritaire, sont en REP+ depuis la rentrée 2016.

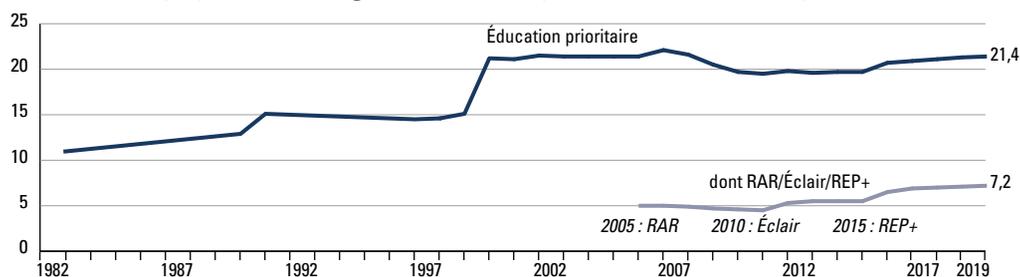
2 450 écoles publiques sont en REP+. Elles accueillent 8 % des écoliers du secteur public (460 000 élèves). Les diversités académiques sont semblables à celles des collèges.

Dans les DROM, 38 % des écoliers du public sont dans une école REP+ contre 6,5 % en France métropolitaine.

Les collèges en REP+ se caractérisent par la concentration des élèves de milieu défavorisé. Ainsi, plus de neuf collèges en REP+ sur dix accueillent au moins 60 % d'élèves d'origine sociale défavorisée contre seulement 4 % des collèges du public hors éducation prioritaire (3).

Les collégiens des REP+ sont d'origine sociale défavorisée : près de trois quarts d'entre eux (73,9 %) ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 37,7 % dans les établissements publics hors éducation prioritaire (4). De plus, 12,9 % des élèves de sixième qui entrent dans un collège REP+ sont en retard en sixième contre 5,2 % hors éducation prioritaire.

1 Évolution de la proportion de collégiens en éducation prioritaire dans le secteur public, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public.

Note : le label RAR existe de 2005 à 2010, le label Éclair de 2011 à 2014 et le label REP+ depuis 2015.

© DEPP

Précisions

Éducation prioritaire - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 18.02.
- Stéfanou A., « L'éducation prioritaire : scolarité des élèves au collège de 2007 à 2012 », *Éducation & formations*, n° 95, MENJ-MESRI-DEPP, décembre 2017.
- Pour les données sur le retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2019 en éducation prioritaire, voir la fiche 2.16.

2 Nombre et proportion d'écoles, de collèges et d'élèves en REP+ dans le secteur public à la rentrée 2019

Académies et régions académiques	Collèges				Écoles			Niveau préélémentaire		Niveau élémentaire	
	Nombre	%	Effectifs d'élèves	%	Nombre	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%
Clermont-Ferrand	5	3,6	1 942	4,0	35	4 579	4,7	2 740	4,4	1 839	5,1
Grenoble	4	1,6	1 660	1,2	29	4 139	1,4	2 435	1,3	1 704	1,6
Lyon	22	10,3	11 741	9,7	148	33 075	11,3	19 370	10,7	13 705	12,2
Auvergne-Rhône-Alpes	31	5,2	15 343	5,1	212	41 793	6,1	24 545	5,7	17 248	6,7
Besançon	4	3,7	2 114	4,4	27	4 256	4,2	2 565	4,0	1 691	4,5
Dijon	1	0,6	302	0,5	8	1 088	0,8	609	0,7	479	1,0
Bourgogne-Franche-Comté	5	1,9	2 416	2,2	35	5 344	2,3	3 174	2,2	2 170	2,6
Bretagne (Rennes)	1	0,5	556	0,6	5	779	0,4	437	0,4	342	0,5
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	10	4,4	4 053	3,8	65	10 396	4,7	6 067	4,3	4 329	5,4
Corse	1	3,4	230	1,8	4	734	3,0	468	3,0	266	3,1
Nancy-Metz	9	4,2	3 072	3,3	46	7 417	3,8	4 505	3,6	2 912	4,0
Reims	10	7,7	4 246	8,2	58	8 733	7,8	5 135	7,2	3 598	8,7
Strasbourg	12	8,2	7 135	9,2	84	17 622	10,5	10 821	10,2	6 801	10,8
Grand Est	31	6,3	14 453	6,5	188	33 772	7,1	20 461	6,8	13 311	7,5
Amiens	13	7,5	6 641	8,0	110	15 793	8,8	9 478	8,4	6 315	9,6
Lille	41	12,5	17 484	11,1	286	47 464	13,2	28 260	12,8	19 204	13,9
Hauts-de-France	54	10,8	24 125	10,1	396	63 257	11,8	37 738	11,3	25 519	12,5
Créteil	36	9,9	20 836	10,1	251	52 746	10,8	31 385	10,5	21 361	11,3
Paris	4	3,5	1 551	2,8	27	4 174	3,4	2 538	3,4	1 636	3,4
Versailles	24	5,6	12 574	5,0	175	32 285	5,5	19 243	5,3	13 042	5,7
Île-de-France	63	7,0	34 738	6,8	453	89 205	7,4	53 166	7,2	36 039	7,8
Normandie	15	4,9	5 101	3,8	81	12 879	4,6	7 706	4,3	5 173	5,1
Bordeaux	3	1,2	1 303	1,0	20	3 472	1,3	2 060	1,2	1 412	1,4
Limoges	2	2,6	686	2,5	14	1 819	3,4	1 087	3,1	732	3,8
Poitiers	4	2,5	1 631	2,4	31	3 939	2,9	2 310	2,6	1 629	3,3
Nouvelle-Aquitaine	9	1,8	3 620	1,6	65	9 230	2,0	5 457	1,8	3 773	2,3
Montpellier	16	8,0	9 103	8,1	117	20 165	8,6	12 320	8,2	7 845	9,2
Toulouse	5	2,1	1 837	1,6	40	6 738	2,8	3 822	2,5	2 916	3,3
Occitanie	21	4,8	10 940	4,8	157	26 903	5,6	16 142	5,3	10 761	6,2
Pays de la Loire (Nantes)	11	4,4	3 669	3,2	68	11 892	4,7	6 705	4,2	5 187	5,7
Aix-Marseille	33	15,7	16 357	14,0	221	40 101	15,2	23 950	14,4	16 151	16,6
Nice	6	4,2	3 229	3,8	52	10 600	5,9	6 241	5,5	4 359	6,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	39	11,0	19 586	9,7	273	50 701	11,4	30 191	10,8	20 510	12,5
France métropolitaine	292	5,8	139 053	5,5	2 002	356 885	6,5	212 257	6,2	144 628	7,1
Guadeloupe	3	6,5	1 050	4,5	17	2 171	5,5	1 310	5,2	861	5,9
Guyane	30	96,8	21 057	95,0	163	41 079	96,2	26 309	96,2	14 770	96,3
Martinique	9	20,9	2 644	16,1	50	5 456	17,7	3 249	16,9	2 207	19,2
Mayotte	9	40,9	12 396	42,1	71	22 748	43,5	15 780	45,0	6 968	40,4
La Réunion	21	27,3	14 928	26,9	147	31 504	29,8	19 641	29,6	11 863	30,2
DROM	72	32,9	52 075	35,5	448	102 958	38,0	66 289	38,3	36 669	37,5
France métropolitaine + DROM	364	6,9	191 128	7,2	2 450	459 843	8,0	278 546	7,7	181 297	8,5

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public.

© DEPP

Lecture : dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 33 collèges en REP+, soit 15,7 % des collèges publics de l'académie. 16 357 collégiens sont scolarisés en REP+, soit 14,0 % des collégiens de l'académie scolarisés dans le secteur public. 221 écoles sont en REP+, accueillant 40 101 élèves soit 15,2 % des écoliers de l'académie scolarisés dans le secteur public.

3 Répartition des collèges publics à la rentrée 2019, en %

Proportion de collèges scolarisant	REP+	REP	Hors EP
Plus de 75 % d'élèves défavorisés	44	5	—
Plus de 60 % d'élèves défavorisés	92	49	4

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public.

© DEPP

REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP : réseau d'éducation prioritaire.

EP : éducation prioritaire.

Lecture : 92 % des collèges en REP+ scolarisent plus de 60 % d'élèves défavorisés contre 49 % des collèges en REP et 4 % des collèges hors éducation prioritaire.

4 Origine sociale à la rentrée 2019, en %

	Scolarisation dans un collège public			
	en REP+	en REP	hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	73,9	56,9	37,7	39,4
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	8,5	16,8	35,1	30,6

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public.

© DEPP

À la rentrée 2019, 730 collèges publics sont en réseau d'éducation prioritaire (REP) en France métropolitaine et dans les DROM (2). Ils scolarisent 14,2 % des collégiens du secteur public (378 000 élèves). En France métropolitaine, la part des collégiens en REP oscille entre 6 % pour l'académie de Bretagne et 44,5 % pour la Corse.

Dans les DROM, 28,3 % des collèges sont en REP contre 13,2 % en France métropolitaine. Hors Guyane (dont tous les collèges publics sont en REP+, sauf un hors éducation prioritaire), la part des collégiens en REP varie entre 23,6 % en Guadeloupe et 57,9 % à Mayotte.

4 209 écoles publiques sont en REP. Elles accueillent 12,3 % des écoliers du secteur public (709 700 élèves). La part des écoliers en REP est inférieure à 5 % dans cinq académies (Clermont-Ferrand, Poitiers, Nice,

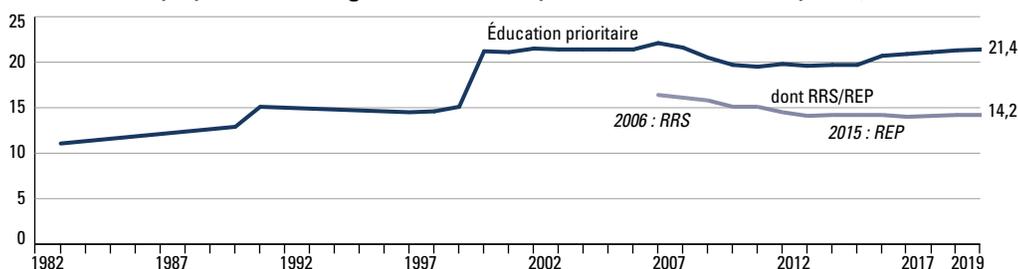
Toulouse et Besançon) et supérieure à 20 % dans trois autres (Créteil, Paris et Corse).

Dans les DROM, elle varie entre 23 % en Guadeloupe et 56,5 % à Mayotte. La Guyane n'a aucune école en REP.

Les collèges REP se caractérisent par la concentration des élèves de milieu défavorisé. Ainsi, un collège REP sur deux accueille au moins 60 % d'élèves d'origine sociale défavorisée contre seulement 4 % des collèges publics hors éducation prioritaire (3).

Les collégiens des REP sont d'origine sociale défavorisée : environ six d'entre eux sur dix ont des parents ouvriers ou inactifs contre 37,7 % dans les établissements publics hors éducation prioritaire. De plus, 8,8 % des élèves de sixième qui entrent dans un collège REP sont en retard en sixième contre 5,2 % hors éducation prioritaire (4).

1 Évolution de la proportion de collégiens en éducation prioritaire dans le secteur public, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public.

Note : le label RRS existe de 2006 à 2014 et le label REP depuis 2015.

© DEPP

Précisions

Éducation prioritaire - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 18.02.
- Stéfanou A., « L'éducation prioritaire : scolarité des élèves au collège de 2007 à 2012 », *Éducation & formations*, n° 95, MEN-MESRI-DEPP, décembre 2017.
- Pour les données sur l'origine sociale à la rentrée 2019 en éducation prioritaire, voir la fiche 2.15.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité, enquête dans les écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et base centrale des établissements (BCE).

2 Nombre et proportion d'écoles, de collèges et d'élèves en REP dans le secteur public à la rentrée 2019

Académies et régions académiques	Collèges				Écoles			Niveau préélémentaire		Niveau élémentaire	
	Nombre	%	Effectifs d'élèves	%	Nombre	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%
Clermont-Ferrand	6	4,3	2 933	6,1	35	3 763	3,8	2 312	3,7	1 451	4,0
Grenoble	25	10,2	15 062	11,2	136	24 543	8,3	14 671	7,8	9 872	9,1
Lyon	26	12,1	13 369	11,0	149	31 128	10,6	17 905	9,9	13 223	11,7
Auvergne-Rhône-Alpes	57	9,5	31 364	10,3	320	59 434	8,6	34 888	8,1	24 546	9,5
Besançon	12	11,2	6 599	13,7	42	5 065	5,0	3 027	4,7	2 038	5,5
Dijon	21	13,4	8 895	14,0	103	10 919	8,5	6 610	8,1	4 309	9,1
Bourgogne-Franche-Comté	33	12,5	15 494	13,9	145	15 984	6,9	9 637	6,6	6 347	7,5
Bretagne (Rennes)	15	7,1	5 662	6,0	80	12 619	6,5	7 391	6,0	5 228	7,3
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	20	8,8	8 892	8,3	90	15 704	7,1	9 754	6,8	5 950	7,4
Corse	10	34,5	5 548	44,5	69	8 499	34,9	5 405	34,5	3 094	35,5
Nancy-Metz	25	11,6	11 070	12,0	134	18 123	9,2	11 157	8,9	6 966	9,6
Reims	20	15,4	8 545	16,4	83	12 367	11,0	7 487	10,6	4 880	11,8
Strasbourg	9	6,1	5 618	7,3	37	9 856	5,8	6 072	5,7	3 784	6,0
Grand Est	54	11,0	25 233	11,4	254	40 346	8,4	24 716	8,2	15 630	8,9
Amiens	30	17,3	14 850	18,0	198	23 626	13,2	14 718	13,1	8 908	13,5
Lille	78	23,8	35 600	22,7	456	66 618	18,6	40 284	18,3	26 334	19,0
Hauts-de-France	108	21,6	50 450	21,1	654	90 244	16,8	55 002	16,5	35 242	17,2
Créteil	98	27,0	55 958	27,1	555	118 000	24,2	71 221	23,8	46 779	24,8
Paris	26	22,8	10 949	19,6	187	33 101	27,0	20 383	27,4	12 718	26,5
Versailles	73	17,1	42 533	17,0	479	101 081	17,1	59 716	16,4	41 365	18,2
Île-de-France	197	21,8	109 440	21,3	1 221	252 182	21,0	151 320	20,5	100 862	21,8
Normandie	41	13,4	15 998	12,1	185	27 813	10,0	17 120	9,6	10 693	10,5
Bordeaux	31	12,0	14 964	11,6	263	30 597	11,3	19 103	11,0	11 494	11,8
Limoges	5	6,5	2 416	8,6	28	2 909	5,4	1 745	5,0	1 164	6,1
Poitiers	10	6,3	4 464	6,5	36	5 602	4,1	3 373	3,8	2 229	4,6
Nouvelle-Aquitaine	46	9,3	21 844	9,7	327	39 108	8,5	24 221	8,2	14 887	9,0
Montpellier	16	8,0	8 848	7,9	83	13 809	5,9	8 522	5,7	5 287	6,2
Toulouse	15	6,3	7 526	6,5	87	10 626	4,4	6 521	4,2	4 105	4,6
Ocitanie	31	7,0	16 374	7,2	170	24 435	5,1	15 043	4,9	9 392	5,4
Pays de la Loire (Nantes)	19	7,6	7 765	6,7	92	13 194	5,3	8 056	5,1	5 138	5,6
Aix-Marseille	29	13,8	15 951	13,6	172	25 332	9,6	15 574	9,4	9 758	10,0
Nice	8	5,6	5 285	6,2	45	7 886	4,4	4 693	4,1	3 193	4,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	37	10,5	21 236	10,5	217	33 218	7,5	20 267	7,2	12 951	7,9
France métropolitaine	668	13,2	335 300	13,4	3 824	632 780	11,5	382 820	11,1	249 960	12,2
Guadeloupe	12	26,1	5 471	23,6	71	9 162	23,0	5 905	23,4	3 257	22,5
Guyane	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Martinique	13	30,2	4 758	29,1	66	9 913	32,2	6 040	31,4	3 873	33,7
Mayotte	13	59,1	17 081	57,9	112	29 542	56,5	19 273	55,0	10 269	59,6
La Réunion	24	31,2	15 426	27,8	136	28 282	26,8	17 688	26,7	10 594	27,0
DROM	62	28,3	42 736	29,1	385	76 899	28,4	48 906	28,2	27 993	28,6
France métropolitaine + DROM	730	13,8	378 036	14,2	4 209	709 679	12,3	431 726	11,9	277 953	13,0

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Public.

Lecture : dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 29 collèges en REP, soit 13,8 % des collèges publics de l'académie. 15 951 collégiens sont scolarisés en REP, soit 13,6 % des collégiens de l'académie scolarisés dans le secteur public. 172 écoles sont en REP, accueillant 25 332 élèves soit 9,6 % des écoliers de l'académie scolarisés dans le secteur public.

© DEPP

3 Répartition des collèges publics à la rentrée 2019, en %

Proportion de collèges scolarisant	REP+	REP	Hors EP
Plus de 75 % d'élèves défavorisés	44	5	-
Plus de 60 % d'élèves défavorisés	92	49	4

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Public.

© DEPP

REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP : réseau d'éducation prioritaire.

EP : éducation prioritaire.

Lecture : 92 % des collèges en REP+ scolarisent plus de 60 % d'élèves défavorisés contre 49 % des collèges en REP et 4 % des collèges hors éducation prioritaire.

4 Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2019, en %

Proportion d'élèves en retard d'un an ou plus à l'entrée en 6 ^e	Scolarisation dans un collège public			
	en REP+	en REP	hors EP	Ensemble
	12,9	8,8	5,2	6,3

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Public

© DEPP

À la rentrée 2018, 9,6 % des élèves scolarisés dans un établissement public ou privé du second degré en France métropolitaine et dans les DROM hors Mayotte résident dans un quartier prioritaire (QP) (1).

Les académies de Créteil et de La Réunion scolarisent plus de 20 % d'élèves habitant dans un QP ; la Guyane plus de 50 %. À l'inverse, huit académies, situées majoritairement au Centre et à l'Ouest scolarisent moins de 5 % d'élèves habitant dans un QP.

Dans le secteur public, 11,3 % des collégiens résident dans un QP, 4,3 % dans le secteur privé. Les collégiens des quartiers prioritaires sont très massivement d'origine sociale défavorisée : parmi ceux qui sont scolarisés dans le secteur public, 61,1 % ont des parents

ouvriers ou inactifs (36 % dans le privé) ; cette part est de 26 % pour les collégiens du secteur public résidant hors QP (14,1 % dans le privé) (2).

De même, le retard scolaire est plus important pour les élèves habitant dans un QP : 16,3 % des élèves des collèges publics habitant dans un QP sont en retard à l'entrée en sixième contre 8,2 % des élèves des collèges publics n'habitant pas dans un QP.

Plus de six collégiens sur dix résidant en QP sont scolarisés dans un collège relevant de l'éducation prioritaire (3). À l'inverse, un peu plus d'un collégien sur dix n'habitant pas dans un QP est scolarisé en éducation prioritaire. Dans une large mesure, l'éducation prioritaire et les zones de la politique de la ville se recoupent.

Précisions

Quartier prioritaire (QP) - Ce sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville mise en place par la loi du 21 février 2014 est fondée sur l'identification des territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus. Cette nouvelle géographie est effective depuis le 1^{er} janvier 2015. Elle comprend 1 296 quartiers prioritaires (QP) en France métropolitaine et 140 dans les DROM dont 36 à Mayotte qui ont remplacé les zones urbaines sensibles (ZUS).

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité.

1 Proportion d'élèves habitant dans un quartier prioritaire (QP) par académie à la rentrée 2018

Académies et régions académiques	Nombre de QP	Élèves habitant en QP (%)	Collégiens habitant en QP (%)		Lycéens généraux et technologiques habitant en QP (%)		Lycéens professionnels habitant en QP (%)	
			Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Clermont-Ferrand	16	3,5	4,2	1,6	3,2	1,7	6,2	3,5
Grenoble	53	4,6	5,6	2,2	4,5	1,6	8,5	3,0
Lyon	71	9,0	11,6	3,9	8,6	2,5	18,6	7,8
Auvergne-Rhône-Alpes	140	6,3	7,8	2,9	5,9	2,0	13,1	5,3
Besançon	27	7,0	8,5	2,7	5,5	2,7	12,2	7,0
Dijon	31	5,3	6,2	2,3	4,8	3,0	8,5	1,4
Bourgogne-Franche-Comté	58	6,1	7,2	2,5	5,1	2,9	10,6	6,6
Bretagne (Rennes)	32	2,8	4,1	1,4	2,9	1,2	6,9	2,3
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	52	7,4	8,3	4,1	6,1	4,1	12,4	9,7
Corse	5	4,2	4,3	3,7	3,5	4,0	6,3	–
Nancy-Metz	51	6,7	7,7	3,2	5,7	2,2	12,6	5,0
Reims	34	9,3	10,5	5,0	8,7	3,4	16,5	9,2
Strasbourg	31	10,7	12,3	5,0	10,0	3,6	19,3	10,0
Grand Est	116	8,7	10,0	4,3	7,9	3,0	15,2	7,0
Amiens	44	8,9	10,1	4,2	7,7	3,2	14,7	6,5
Lille	155	13,8	16,0	9,3	12,3	7,6	22,2	17,3
Hauts-de-France	199	12,3	13,9	8,2	10,8	6,8	19,9	12,7
Créteil	129	22,1	23,7	11,3	22,8	7,2	35,4	12,2
Paris	20	8,6	10,0	4,4	9,7	5,3	17,7	25,0
Versailles	123	12,9	14,9	4,2	13,7	2,8	24,2	8,9
Île-de-France	272	15,5	17,9	6,2	16,4	4,7	27,2	10,7
Normandie	62	6,5	7,5	3,3	5,8	3,1	13,0	5,7
Bordeaux	44	3,7	4,1	1,9	3,3	1,4	6,7	3,3
Limoges	13	6,3	7,0	2,5	5,2	3,2	11,1	4,6
Poitiers	24	4,3	4,9	1,8	3,5	2,3	8,3	9,0
Nouvelle-Aquitaine	81	4,2	4,7	1,9	3,6	1,9	7,7	3,6
Montpellier	60	10,1	11,5	5,8	9,1	4,8	20,0	9,8
Toulouse	45	4,7	5,4	2,4	4,2	1,4	8,4	4,8
Occitanie	105	7,3	8,4	4,0	6,6	3,3	12,9	6,2
Pays de la Loire (Nantes)	46	4,7	6,8	2,0	5,0	1,6	12,8	3,6
Aix-Marseille	91	16,5	18,5	10,2	14,5	8,0	29,3	24,9
Nice	37	7,0	8,3	2,2	5,7	2,1	13,4	6,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	128	12,7	14,2	7,4	10,7	6,4	23,2	18,7
France métropolitaine	1 296	9,1	10,7	4,2	8,9	3,5	16,4	7,4
Guadeloupe	16	12,8	13,8	10,7	11,7	10,1	13,2	13,8
Guyane	32	52,8	52,6	44,1	54,6	45,8	56,3	–
Martinique	7	6,5	7,1	5,0	5,0	4,8	10,3	11,6
Mayotte	36	–	–	–	–	–	–	–
La Réunion	49	20,3	21,4	8,1	17,7	8,1	30,1	27,1
DROM	140	22,0	23,8	13,5	20	13,8	26,4	17,4
France métropolitaine + DROM	1 436	9,6	11,3	4,3	9,4	3,7	17,0	7,6

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

Lecture : l'académie de Clermont-Ferrand compte 16 quartiers prioritaires (QP), 3,5 % des élèves habitent en QP. C'est aussi le cas de 4,2 % des collégiens scolarisés dans un établissement public et de 1,6 % de ceux scolarisés dans un établissement privé. 3,2 % des lycéens généraux et technologiques scolarisés dans un établissement public et 1,7 % de ceux scolarisés dans un établissement privé habitent en QP. Pour les lycéens professionnels, c'est le cas de 6,2 % des lycéens du public et de 3,5 % des lycéens du privé.

© DEPP

2 L'origine sociale et le retard scolaire des collégiens à la rentrée 2018, en %

	Collégiens habitant					
	en QP		hors QP		Ensemble	
	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	61,1	36,0	26,0	14,1	30,0	15,0
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	7,3	24,6	31,8	52,5	29,1	51,3
Proportion d'élèves entrant en 6 ^e en retard	16,3	9,7	8,2	5,2	9,1	5,4

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

Lecture : 61,1 % des élèves habitant en QP scolarisés dans le public sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs.

© DEPP

3 Proportion de collégiens en éducation prioritaire selon qu'il habite en QP ou non, à la rentrée 2018, en %

	Collégiens en éducation prioritaire (EP) (%)			Collégiens hors éducation prioritaire (EP) (%)			Ensemble
	en REP+	en REP	Total EP	dans le public	dans le privé	Total hors EP	
Collégiens habitant en QP	32,8	30,9	63,6	26,9	9,5	36,4	100,0
Collégiens n'habitant pas en QP	2,3	8,6	10,9	66,4	22,6	89,1	100,0
Ensemble	5,3	10,8	16,1	62,6	21,4	83,9	100,0

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

Lecture : 32,8 % des élèves habitant en QP sont scolarisés dans un collège REP+ ; 30,9 % se trouvent dans un collège REP soit 63,6 % en EP. Ils sont 26,9 % dans un collège public hors éducation prioritaire et 9,5 % dans un collège privé hors éducation prioritaire, soit 36,4 % hors éducation prioritaire.

EP : éducation prioritaire. **REP+** : réseau d'éducation prioritaire renforcé. **REP** : réseau d'éducation prioritaire.

© DEPP

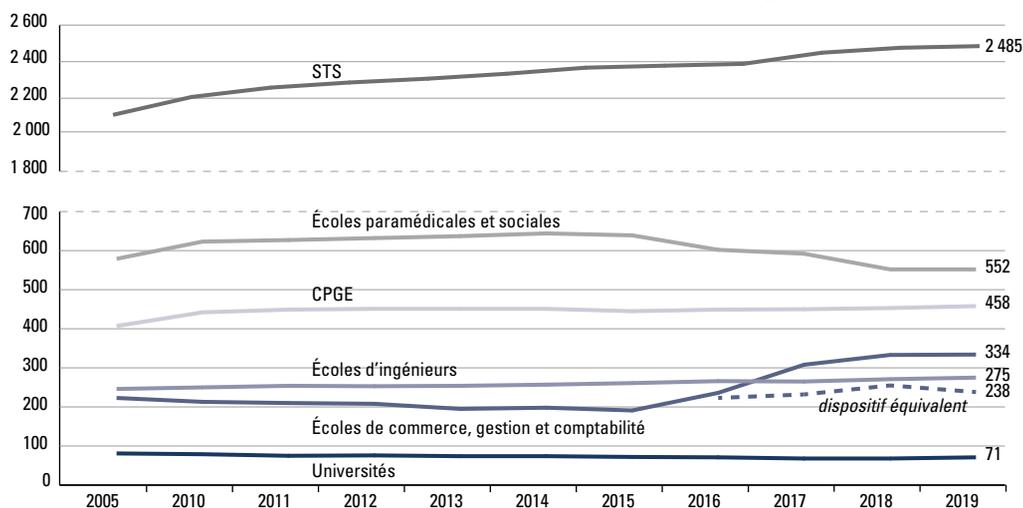
En 2019-2020 la France métropolitaine et les DROM comptent 71 **universités**, soit 3 de plus que l'année précédente (les 3 IEP de Lyon, Lille et Rennes étant devenus des établissements universitaires), alors que depuis une dizaine d'années, le nombre d'universités diminuait suite à des fusions (dernièrement entre Paris 5 et Paris 7) (1). En 2019, de grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décret, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux, intégrant, en tant que membres ou composantes, principalement d'autres établissements d'enseignement universitaire et des écoles d'ingénieurs. Sur ce nouveau périmètre, on compte 97 établissements universitaires (2).

Initiés par la loi de 2013 (« loi LRU ») et complétés par l'ordonnance de 2018, les regroupements d'établissements ont transformé l'organisation de l'enseignement supérieur. Ainsi, 168 établissements sont actuellement membres d'un **regroupement d'établissements**, souvent au sein d'une même région académique (3).

Ces regroupements composés de 2 à 17 établissements, peuvent rassembler uniquement des universités ou être composé de structures plus diversifiées : une ou plusieurs universités avec des écoles d'ingénieurs, de commerce, d'art et d'architecture ou une ENS.

Au 1^{er} janvier 2020, cette recomposition du paysage de l'enseignement supérieur concerne 1,3 million d'étudiants, dont 89,7 % à l'université.

1 Évolution du nombre d'établissements dans les principales filières de l'enseignement supérieur



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© SIES

Précisions

Avertissement - Les inscriptions simultanées en CPGE et à l'université ne sont pas comptabilisées parmi les effectifs à l'université.

Périmètres 2019 et 2020 - Début 2020, de grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux. Au sein de ces nouvelles universités, sont désormais intégrés 26 établissements supplémentaires comme membres ou composantes (hors associés et partenaires), dont les étudiants sont dès lors comptabilisés comme inscrits dans ces ensembles.

Inspé, CPGE, STS, IUT, école d'ingénieurs, écoles de commerce, regroupement d'établissements - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information (ESR) : 16.08.

- Code de l'éducation, livre 7, titre I^{er}, chapitre I^{er} et chapitre VIII bis.

Source

MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes auprès des établissements d'enseignement supérieur, enquêtes sous la responsabilité des ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

2 Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur

Type d'établissement ou de structure	2005	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (périmètre 2019)	2019 (périmètre 2020)
Universités (1)	81	79	74	74	72	71	68	68	71	97
IUT	114	114	113	110	111	111	111	112	108	108
Inspé (ex-Espé)			30	30	30	30	30	30	30	30
STS (2)	2 109	2 258	2 334	2 367	2 378	2 388	2 449	2 476	2 485	2 485
Publiques	1 312	1 358	1 392	1 415	1 432	1 450	1 503	1 534	1 550	1 550
Privées	797	900	942	952	946	938	946	942	935	935
CPGE (2)	407	442	451	451	445	449	450	453	458	458
Publiques	317	345	354	355	351	354	355	360	362	362
Privées	90	97	97	96	94	95	95	93	96	96
Écoles d'ingénieurs (3)	246	250	254	257	261	266	265	271	275	264
Publiques (4)	177	180	179	181	179	180	179	180	181	173
Privées	69	70	75	76	82	86	86	91	94	91
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	223	213	195	198	191	236	308	333	334	334
Autres établissements d'enseignement universitaire	22	21	21	23	27	36	46	46	45	40
Écoles normales supérieures	5	4	4	4	4	4	4	4	4	2
Écoles d'architecture	23	22	22	22	22	22	24	24	24	22
Écoles supérieures artistiques et culturelles (5)	236	235	245	240	241	221	304	296	298	293
Écoles paramédicales hors université (6)	418	406	420	423	421	410	407	370	370	370
Écoles préparant aux fonctions sociales (6)	161	217	217	221	218	192	185	182	182	181
Autres écoles de spécialités diverses	217	197	188	184	218	213	305	332	353	353
dont : écoles juridiques et administratives	57	51	43	39	40	39	39	36	33	33
écoles de journalisme et écoles littéraires	25	29	32	32	28	39	36	36	35	35
écoles vétérinaires	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. Y compris CUIRF de Mayotte, institut national universitaire d'Albi, université de Lorraine et les IEP de Lille, Lyon et Rennes (devenus des établissements non rattachés à une université à partir de 2019-2020). 2. Établissements disposant de classes STS ou CPGE. 3. Implantations, hors formations d'ingénieurs en partenariat (83 implantations en 2019). 4. Y compris implantations des écoles d'ingénieurs intégrées ou rattachées aux universités. 5. Implantations à partir de 2017. 6. Données 2018-2019 reconduites en 2019-2020.

© SIES

3 Les regroupements d'établissements au 1^{er} janvier 2020, hors inscriptions simultanées en CPGE et à l'université

Regroupements	Nombre d'établissements membres (1)	Nombre d'étudiants inscrits	Répartition des inscrits (en %)							
			Universités (2)	Écoles d'ingénieurs (3)	Écoles de commerce	Écoles d'art (4)	Écoles normales supérieures	Autres (5)		
Association										
Aix-Marseille université	5	85 564	98,7	1,3	–	–	–	–	–	–
Université de Strasbourg	6	65 223	94,3	3,7	–	2,0	–	–	–	–
Université Clermont-Auvergne	3	34 806	95,2	3,2	–	1,7	–	–	–	–
Site champenois (6)	11	33 695	72,5	10,1	14,8	1,3	–	–	1,3	–
Université de Lorraine	2	63 342	96,1	–	3,9	–	–	–	–	–
Picardie Universités	6	36 292	78,9	20,6	–	0,5	–	–	–	–
Sorbonne Université	5	54 316	88,8	8,0	2,0	0,5	–	–	0,8	–
Comue										
Aquitaine	7	90 153	96,5	3,5	–	–	–	–	–	–
Hesam Université	13	18 463	–	50,8	15,5	32,7	–	–	1,0	–
Normandie Université	6	70 281	95,1	4,0	–	0,9	–	–	–	–
Université Bourgogne Franche-Comté	7	59 894	88,0	7,6	4,3	–	–	–	–	–
Université confédérale Léonard de Vinci	3	45 072	98,3	1,7	–	–	–	–	–	–
Université de Lyon	12	127 265	90,0	7,7	–	–	–	–	1,7	0,6
Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées	17	104 002	81,2	12,3	5,1	0,5	–	–	0,9	–
Université Paris Lumières	2	53 872	100,0	–	–	–	–	–	–	–
Université Paris-Est	6	39 005	90,6	7,4	–	–	–	–	–	2,0
Coordination territoriale										
Alliance Languedoc-Roussillon Universités	5	80 088	99,4	0,6	–	–	–	–	–	–
Alliance universitaire de Bretagne	3	33 259	97,6	2,4	–	–	–	–	–	–
Etablissement expérimental										
CY Cergy Paris Université	5	24 808	88,2	7,0	–	–	–	–	–	4,8
Institut polytechnique de Paris	4	6 620	–	100,0	–	–	–	–	–	–
Université Côte d'Azur	6	29 954	99,1	–	–	0,9	–	–	–	–
Université de Paris	3	53 979	100,0	–	–	–	–	–	–	–
Université Grenoble Alpes	5	54 560	88,3	9,9	–	1,7	–	–	–	–
Université Gustave Eiffel	5	15 367	78,6	16,7	–	4,7	–	–	–	–
Université Paris Saclay	7	42 070	89,9	15,1	–	–	–	–	2,9	–
Université Paris Sciences et Lettres	10	17 583	68,0	10,0	–	0,6	–	–	13,6	7,8
Université Polytechnique Hauts-de-France	4	12 510	98,7	–	–	1,3	–	–	–	–
Total	170	1 352 043	89,3	6,7	1,4	0,9	0,5	1,2		
Total hors double-compte (7)	168	1 345 708	89,7	6,3	1,4	0,9	0,5	1,2		

1. Pour les associations, les établissements concernés sont les chefs de file et les établissements associés en application de la loi de 2013. Pour les Comue, tous les établissements membres sont pris en compte mais pas les établissements associés ou partenaires, sauf pour les « associés renforcés » prévus par les statuts de la Comue Toulouse Midi-Pyrénées. Pour les conventions de coordination territoriale, sont pris en compte tous les établissements signataires. Pour les établissements expérimentaux, sont comptabilisés les établissements intégrés, les établissements-composantes et les écoles membres. 2. Y compris les IEP.

3. Hors écoles d'ingénieurs intégrées ou rattachées aux universités, comptabilisées dans les universités. 4. Écoles supérieures artistiques et culturelles et écoles d'architecture.

5. Comprend l'Université Dauphine, l'Observatoire de Paris, les écoles vétérinaires, des écoles du secteur du travail social, le Muséum national d'histoire naturelle, l'Institut libre d'éducation physique supérieure, des écoles de formation agricole, le Cnam Paris, l'EPHE et l'École nationale des chartes.

6. Le nombre d'étudiants n'est pas disponible pour les établissements du Cnam Grand-Est.

7. Deux établissements sont comptés deux fois : l'Université de technologie de Compiègne est membre de l'association Picardie et de celle de Sorbonne Université (4 343 étudiants) et l'ESIEE Paris appartient à la COMUE Paris-est et à l'EPE Gustave Eiffel (1 992 étudiants).

© SIES

À la rentrée 2019, les écoles des secteurs public et privé sous et hors contrat du premier degré scolarisent 6 703 800 élèves en France métropolitaine et dans les DROM (2). La baisse amorcée en 2017 s'amplifie (-0,7%).

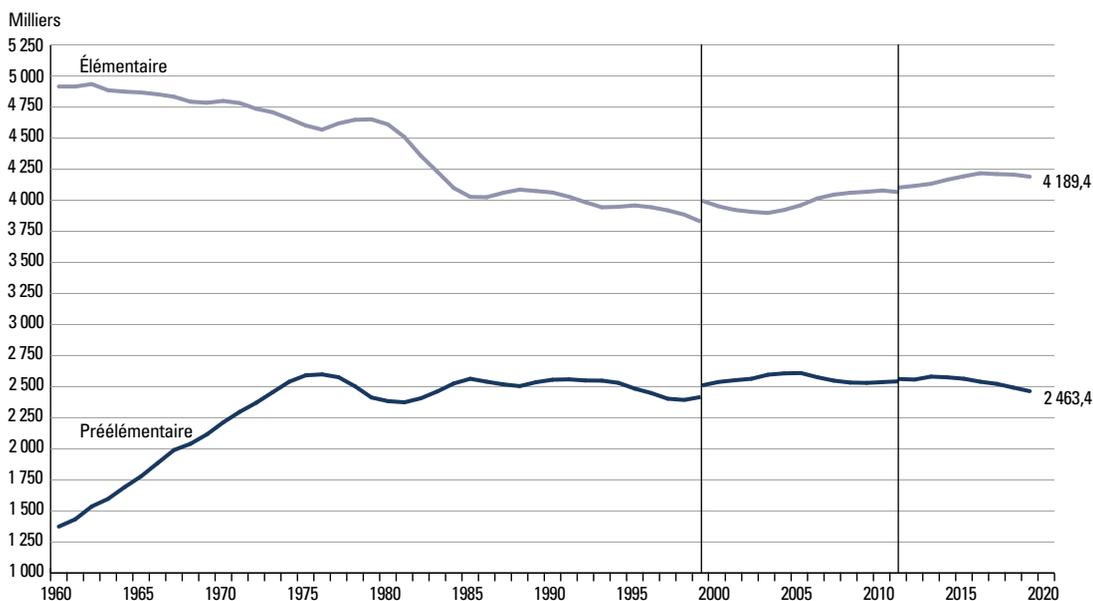
Cette baisse concerne surtout le niveau préélémentaire (-1,2%). La génération 2016 qui entre à l'école à trois ans est moins nombreuse que la génération 2013 entrant au CP (3). De plus, la scolarisation des enfants de deux ans recule (-6 200 élèves à la rentrée 2019). Le niveau élémentaire diminue, la génération des entrants au CP ayant une taille plus faible que la génération 2008 quittant le premier degré, mais de façon moins marquée (-0,4%).

Les **unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)**, qui accueillent des élèves en situation de handicap, comptent 300 élèves de moins qu'à la rentrée 2018 (-0,5%).

Au cours des dernières décennies, les évolutions des effectifs du premier degré ont été variables suivant les niveaux (1). Les effectifs en préélémentaire ont presque doublé entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants avant l'âge obligatoire. Depuis, les variations s'expliquent par les générations plus ou moins nombreuses. Dans l'enseignement élémentaire, les variations d'effectifs résultent essentiellement des évolutions démographiques, avec notamment une forte baisse entre 1960 et 1985.

Le nombre d'élèves scolarisés dans le secteur public recule de 0,7% tandis que le secteur privé connaît une baisse plus modérée (-0,4%). Le secteur privé hors contrat est toutefois en hausse (+4 400 élèves, soit +9,5% par rapport à la rentrée 2018). La répartition entre secteurs reste stable à la rentrée 2019.

1 Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, en milliers



► Champ : France métropolitaine avant 1999 ; France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous et hors contrat.

© DEPP

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.45 ; 18.27 ; 17.25 ; 16.40 ; 15.44.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire. Insee, statistiques de l'état civil.

2 Évolution des effectifs du premier degré, en milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ensemble premier degré										
Public	5 770,8	5 810,7	5 820,9	5 863,2	5 880,9	5 885,3	5 872,8	5 842,7	5 807,8	5 764,9
Privé	893,3	899,9	898,0	897,4	907,7	920,0	933,6	940,6	942,5	938,9
<i>dont privé sous contrat</i>	<i>877,7</i>	<i>879,8</i>	<i>874,7</i>	<i>873,0</i>	<i>882,8</i>	<i>891,2</i>	<i>899,5</i>	<i>901,3</i>	<i>896,6</i>	<i>888,6</i>
<i>dont privé hors contrat</i>	<i>15,6</i>	<i>20,1</i>	<i>23,2</i>	<i>24,4</i>	<i>24,9</i>	<i>28,8</i>	<i>34,1</i>	<i>39,3</i>	<i>45,9</i>	<i>50,3</i>
Total	6 664,2	6 710,6	6 718,9	6 760,6	6 788,6	6 805,2	6 806,4	6 783,3	6 750,2	6 703,8
Part du public (%)	86,6	86,6	86,6	86,7	86,6	86,5	86,3	86,1	86,0	86,0
Part du privé sous contrat (%)	13,2	13,1	13,0	12,9	13,0	13,1	13,2	13,3	13,3	13,3
Part du privé hors contrat (%)	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8
Préélémentaire										
Effectif total	2 539,1	2 561,8	2 557,0	2 580,9	2 574,9	2 563,6	2 539,5	2 522,3	2 492,5	2 463,4
Part du public (%)	87,7	87,7	87,8	87,8	87,7	87,6	87,3	87,1	87,0	86,9
Très petite section (1)	111,7	94,7	91,1	97,2	96,4	93,6	96,6	92,9	89,1	82,9
Petite section (1)	797,3	812,1	808,1	818,8	804,7	799,8	788,3	788,1	769,7	761,0
Moyenne section (1)	821,8	818,7	829,5	825,9	837,1	823,2	819,8	809,1	810,6	793,6
Grande section (1)	808,4	836,3	828,3	839,1	836,8	847,0	834,8	832,3	823,1	825,9
Élémentaire										
Effectif total	4 080,7	4 102,0	4 115,7	4 132,6	4 165,7	4 193,0	4 217,5	4 210,4	4 206,6	4 189,4
Part du public (%)	85,9	85,8	85,9	86,0	85,9	85,7	85,6	85,5	85,4	85,3
CP	822,7	835,6	856,1	845,0	856,9	848,7	852,0	838,2	841,9	833,4
CE1	821,0	832,6	839,0	855,7	845,8	852,7	844,1	847,3	835,8	839,3
CE2	805,6	807,0	809,9	822,0	838,7	836,4	848,5	842,9	846,0	837,0
CM1	809,6	807,7	801,4	806,4	816,8	836,4	834,8	845,8	835,8	840,8
CM2	821,8	819,2	809,2	803,4	807,5	818,8	838,1	836,2	847,1	839,0
ULIS (2)	44,3	46,8	46,2	47,2	48,0	48,7	49,4	50,6	51,1	50,9
Part du public (%)	92,9	92,9	93,4	93,3	93,3	93,3	93,5	93,4	93,3	93,5

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous et hors contrat.**

© DEPP

1. Les données sont collectées par âge et non par niveau pour le préélémentaire. Les effectifs ont été répartis par niveau en faisant correspondre à chaque niveau son âge théorique.
2. Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

3 Nombre de naissances, en milliers

Année de naissance	Nombre de naissances	Année des 3 ans	Année théorique d'entrée au CP	Année théorique de sortie du 1 ^{er} degré
2007	818,7	2010	2013	2018
2008	828,4	2011	2014	2019
2009	824,6	2012	2015	2020
2010	832,8	2013	2016	2021
2011	823,4	2014	2017	2022
2012	821,0	2015	2018	2023
2013	811,5	2016	2019	2024
2014	811,4	2017	2020	2025
2015	790,1	2018	2021	2026
2016	774,3	2019	2022	2027

► **Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.**

© DEPP

Lecture : 774 300 enfants sont nés en 2016 en France métropolitaine et dans les DROM (hors Mayotte).

Ils ont eu trois ans en 2019, rentreront théoriquement au CP en 2022 et sortiront théoriquement du premier degré en 2027.

À la rentrée 2019, 6 703 800 enfants sont scolarisés dans l'enseignement public et privé du premier degré en France métropolitaine et dans les DROM (2). Les départements d'outre-mer en scolarisent 297 700, dont 116 000 à La Réunion.

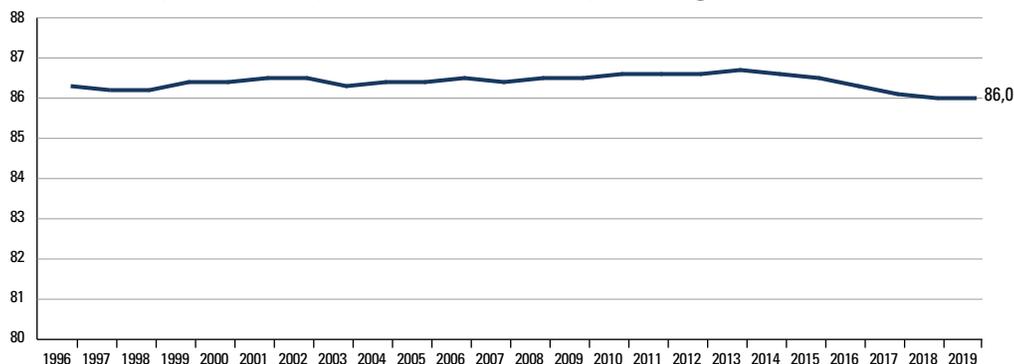
Le poids de chaque académie au niveau national est variable : les académies de Versailles, Créteil et Lille dépassent ou avoisinent chacune 7 % de la population scolarisée dans le premier degré. La Corse, Limoges et les DROM hormis La Réunion en accueillent moins de 1 % chacune.

Les écoles privées (y compris hors contrat) accueillent 14,2 % des effectifs du premier degré en France métropolitaine et 8,9 % dans les DROM. La part du privé est variable selon les départements de France métropolitaine : le secteur privé représente moins de 5 %

des effectifs du premier degré en Creuse, Haute-Corse, Seine-et-Marne et Moselle alors qu'en Vendée et dans le Morbihan la moitié des élèves sont accueillis dans des écoles privées. Dans les DROM, la part du privé varie de 5,2 % à Mayotte à 14,2 % en Guadeloupe.

Sur l'ensemble du territoire, les effectifs du premier degré sont en baisse (-0,7%) par rapport à la rentrée précédente. Vingt-cinq académies connaissent une baisse notable des effectifs dans le secteur public. Les académies de la Martinique, de Paris et de la Guadeloupe enregistrent les plus fortes baisses d'effectifs (entre -4,0% et -2,1%). Quatre académies connaissent une hausse, deux portées par le secteur public uniquement (Guyane et Mayotte) et deux portées principalement par le secteur privé (Versailles et Créteil).

1 Évolution de la part du secteur public dans les effectifs du premier degré, en %



► Champ : France métropolitaine avant 1999; France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous et hors contrat.

© DEPP

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.45; 18.27; 17.25; 16.40; 15.44.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

2 Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie à la rentrée 2019

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Privé hors contrat	Part du Public (%)
Allier	25 064	2 471	135	90,6
Cantal	9 199	1 269	–	87,9
Haute-Loire	13 808	6 736	41	67,1
Puy-de-Dôme	50 227	7 129	226	87,2
Clermont-Ferrand	98 298	17 605	402	84,5
Ardèche	22 252	7 272	81	75,2
Drôme	44 387	6 741	366	86,2
Isère	119 206	12 148	556	90,4
Savoie	36 396	3 837	314	89,8
Haute-Savoie	74 926	10 953	800	86,4
Grenoble	297 167	40 951	2 117	87,3
Ain	62 898	6 856	367	89,7
Loire	60 227	16 695	290	78,0
Rhône	170 454	34 079	2 398	82,4
Lyon	293 579	57 630	3 055	82,9
Auvergne-Rhône-Alpes	689 044	116 186	5 574	85,0
Doubs	49 314	4 824	61	91,0
Jura	20 535	2 644	121	88,1
Haute-Saône	19 987	1 356	3	93,6
Territoire de Belfort	12 182	1 358	28	89,8
Besançon	102 018	10 182	213	90,8
Côte-d'Or	42 011	4 686	207	89,6
Nièvre	14 626	1 036	46	93,1
Saône-et-Loire	44 204	3 802	108	91,9
Yonne	28 058	2 513	60	91,6
Dijon	128 899	12 037	421	91,2
Bourgogne-Franche-Comté	230 917	22 219	634	91,0
Côtes-d'Armor	36 812	16 441	46	69,1
Finistère	51 255	30 360	187	62,7
Ille-et-Vilaine	70 777	40 852	395	63,2
Morbihan	35 806	34 762	264	50,6
Rennes	194 650	122 415	892	61,2
Bretagne	194 650	122 415	892	61,2
Cher	23 840	1 944	88	92,1
Eure-et-Loir	40 411	4 512	52	89,9
Indre	15 965	1 193	–	93,0
Indre-et-Loire	51 086	5 878	152	89,4
Loir-et-Cher	26 922	2 986	90	89,7
Loiret	64 510	5 980	263	91,2
Orléans-Tours	222 734	22 493	645	90,6
Centre-Val de Loire	222 734	22 493	645	90,6
Corse-du-Sud	11 288	662	72	93,9
Haute-Corse	13 094	420	22	96,7
Corse	24 382	1 082	94	95,4
Meurthe-et-Moselle	62 023	4 541	210	92,9
Meuse	15 008	1 188	49	92,4
Moselle	91 478	4 532	327	95,0
Vosges	28 883	2 385	130	92,0
Nancy-Metz	197 392	12 646	716	93,7
Ardennes	22 971	2 090	–	91,7
Aube	26 791	2 684	72	90,7
Marne	48 616	6 299	302	88,0
Haute-Marne	13 829	833	–	94,3
Reims	112 207	11 906	374	90,1
Bas-Rhin	100 348	5 213	554	94,6
Haut-Rhin	68 217	4 879	509	92,7
Strasbourg	168 565	10 092	1 063	93,8
Grand Est	478 164	34 644	2 153	92,9
Aisne	49 127	4 512	103	91,4
Oise	83 569	5 369	462	93,5
Somme	45 960	7 983	63	85,1
Amiens	178 656	17 864	628	90,6
Nord	223 839	62 365	573	78,1
Pas-de-Calais	134 968	20 317	121	86,8
Lille	358 807	82 682	694	81,1
Hauts-de-France	537 463	100 546	1 322	84,1
Seine-et-Marne	156 948	7 263	806	95,1
Seine-Saint-Denis	192 261	9 758	2 669	93,9
Val-de-Marne	138 365	10 788	1 519	91,8
Créteil	487 574	27 809	4 994	93,7
Paris	122 415	36 695	4 350	74,9
Yvelines	149 423	14 368	3 321	89,4
Essonne	146 290	7 740	1 136	94,3
Hauts-de-Seine	145 689	18 534	2 490	87,4
Val-d'Oise	148 659	7 589	1 424	94,3
Versailles	590 061	48 231	8 371	91,2
Île-de-France	1 200 050	112 735	17 715	90,2

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Privé hors contrat	Part du Public (%)
Calvados	54 883	9 106	136	85,6
Manche	34 848	8 905	50	79,6
Orne	18 926	5 212	42	78,3
Eure	58 408	4 729	91	92,4
Seine-Maritime	112 372	11 943	142	90,3
Normandie	279 437	39 895	461	87,4
Normandie	279 437	39 895	461	87,4
Dordogne	29 082	1 951	168	93,2
Gironde	139 321	13 602	900	90,6
Landes	32 775	2 655	123	92,2
Lot-et-Garonne	25 798	2 971	87	89,4
Pyrénées-Atlantiques	44 277	14 055	464	75,3
Bordeaux	271 253	35 234	1 742	88,0
Corrèze	17 182	1 598	29	91,3
Creuse	7 722	243	15	96,8
Haute-Vienne	28 975	1 842	53	93,9
Limoges	53 879	3 683	97	93,4
Charente	26 530	2 827	108	90,0
Charente-Maritime	49 470	3 601	155	92,9
Deux-Sèvres	27 408	6 467	159	80,5
Vienne	34 137	4 680	120	87,7
Poitiers	137 545	17 575	542	88,4
Nouvelle-Aquitaine	462 677	56 492	2 381	88,7
Aude	29 737	2 291	532	91,3
Gard	64 044	8 102	380	88,3
Hérault	98 136	12 252	1 016	88,1
Lozère	4 280	2 103	–	67,1
Pyrénées-Orientales	39 388	4 025	516	89,7
Montpellier	235 585	28 773	2 444	88,3
Ariège	11 343	983	194	90,6
Aveyron	16 900	5 762	16	74,5
Haute-Garonne	122 583	11 528	1 694	90,3
Gers	13 243	1 933	87	87,2
Lot	11 320	1 172	35	90,4
Hautes-Pyrénées	15 776	2 480	78	86,0
Tarn	29 041	5 259	185	84,2
Tarn-et-Garonne	23 260	2 860	104	88,7
Toulouse	243 466	31 977	2 324	87,7
Occitanie	479 051	60 750	4 768	88,0
Loire-Atlantique	98 975	48 674	921	66,6
Maine-et-Loire	51 882	32 578	445	61,1
Mayenne	20 213	10 382	21	66,0
Sarthe	46 842	8 724	87	84,2
Vendée	32 472	32 792	315	49,5
Nantes	250 384	133 150	1 789	65,0
Pays de la Loire	250 384	133 150	1 789	65,0
Alpes-de-Haute-Provence	13 288	755	63	94,2
Hautes-Alpes	11 067	1 025	14	91,4
Bouches-du-Rhône	187 446	22 026	2 595	88,4
Vaucluse	51 922	6 087	271	89,1
Aix-Marseille	263 723	29 893	2 943	88,9
Alpes-Maritimes	91 830	9 403	2 079	88,9
Var	89 254	6 131	829	92,8
Nice	181 084	15 534	2 908	90,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	444 807	45 427	5 851	89,7
France métropolitaine	5 493 760	868 034	44 279	85,8
Guadeloupe	39 760	4 770	1 828	85,8
Guyane	42 680	2 884	16	93,6
Martinique	30 761	3 067	738	89,0
Mayotte	52 290	–	2 852	94,8
La Réunion	105 630	9 829	590	91,0
DROM	271 121	20 550	6 024	91,1
France métro. + DROM	5 764 881	888 584	50 303	86,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat et hors contrat.

© DEFP

Les écoles du premier degré scolarisent 6 703 800 élèves à la rentrée 2019 en France métropolitaine et dans les DROM (2).

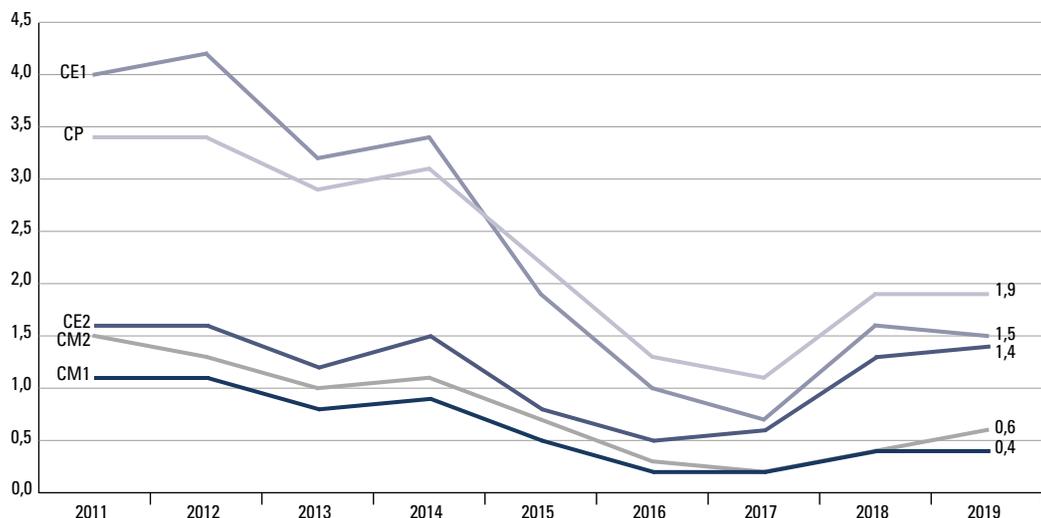
Les filles représentent près de 49 % des élèves dans les classes préélémentaires et élémentaires des secteurs public et privé. En effet, il naît en France 105 garçons pour 100 filles, ce qui explique que les filles sont légèrement moins nombreuses dans le premier degré. Cependant, les filles sont plus nombreuses à bénéficier de la scolarisation précoce (50,6 % des élèves de deux ans sont des filles). Enfin, dans les **unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)**, les filles sont très largement minoritaires (35,5%).

Les **taux de retard** diffèrent selon le secteur : quel que soit le niveau, les élèves du secteur privé sous contrat

sont moins en retard que ceux du secteur public (3). Dans les deux secteurs, les filles sont moins en retard que les garçons : 0,6 % des filles et 0,9 % des garçons sont en retard à l'entrée en CP dans le secteur privé sous contrat, et respectivement 4,0 % et 5,4 % en CM2 dans le secteur public.

Dans le secteur public, après avoir atteint des niveaux historiquement bas à la rentrée 2017, les **taux de redoublement** ont augmenté à la rentrée 2018, notamment dans le cycle II (CP, CE1, CE2) (1). À la rentrée 2019, ils n'évoluent que très peu (-0,1 point pour le CE1, +0,1 point pour le CE2 et +0,2 point pour le CM2) (4). Dans le secteur privé sous contrat, les taux de redoublement évoluent peu également et sont proches de ceux du secteur public. Quels que soient le niveau et le secteur, les filles redoublent moins souvent que les garçons.

1 Évolution des taux de redoublement en élémentaire dans le secteur public



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2014), Public.

© DEPP

Précisions

La **source Diapre** est un dispositif de remontées de données du premier degré. Elle comporte des données individuelles qui permettent une analyse plus fine et de meilleure qualité que les données par école utilisées auparavant. À la rentrée 2019, 100,0 % des écoles publiques et 99,1 % des écoles privées sous contrat renseignent Diapre. Cette source couvre 99,0 % des classes et 99,2 % des élèves.

Âge révolu, âge théorique - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.45 ; 18.27 ; 17.25 ; 16.40 ; 15.44.

2 Répartition des élèves du premier degré selon le niveau et l'âge à la rentrée 2019

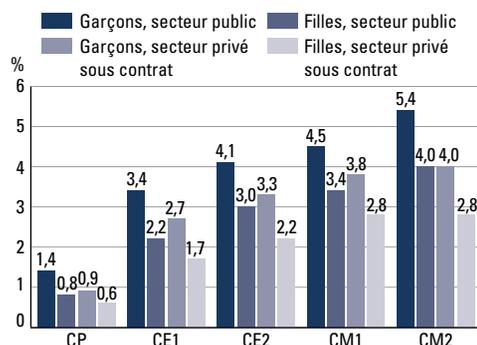
	Âge	Préélémentaire		Élémentaire		ULIS (1)		Total	Part des filles (%)	
		Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)			
Public	2 ans	64 080	50,5	–	–	17	n.s.	64 097	50,5	
	3 ans	664 595	49,0	–	–	109	38,5	664 704	49,0	
	4 ans	692 492	48,9	52	50,0	82	47,6	692 626	48,9	
	5 ans	709 656	49,0	3 983	54,5	106	30,2	713 745	49,0	
	6 ans	10 503	32,3	696 699	49,2	808	28,1	708 010	48,9	
	7 ans	453	38,4	713 317	49,0	4 230	29,5	718 000	48,9	
	8 ans	76	43,4	712 317	49,2	7 574	33,6	719 967	49,0	
	9 ans	–	–	720 021	49,2	10 697	35,4	730 718	49,0	
	10 ans	–	–	690 958	49,3	12 606	36,7	703 564	49,1	
	11 ans	–	–	37 444	42,5	10 701	37,8	48 145	41,5	
	12 ans	–	–	610	46,1	580	37,4	1 190	41,8	
	13 ans et plus	–	–	64	51,6	51	41,2	115	47,0	
	Total		2 141 855	48,9	3 575 465	49,1	47 561	35,4	5 764 881	48,9
	<i>France métropolitaine</i>		<i>2 043 982</i>	<i>48,9</i>	<i>3 404 634</i>	<i>49,1</i>	<i>45 144</i>	<i>35,6</i>	<i>5 493 760</i>	<i>48,9</i>
Privé	2 ans	18 832	50,9	–	–	–	–	18 832	50,9	
	3 ans	96 421	48,4	–	–	1	n.s.	96 422	48,4	
	4 ans	101 089	47,8	9	n.s.	1	n.s.	101 099	47,8	
	5 ans	103 872	48,4	834	54,0	2	n.s.	104 708	48,5	
	6 ans	1 227	34,6	117 931	48,7	43	44,2	119 201	48,5	
	7 ans	99	45,5	120 564	48,8	289	33,6	120 952	48,7	
	8 ans	45	42,2	122 400	48,8	519	33,7	122 964	48,7	
	9 ans	–	–	125 268	48,6	735	40,8	126 003	48,6	
	10 ans	–	–	120 902	48,8	861	35,3	121 763	48,7	
	11 ans	–	–	5 905	41,3	785	37,3	6 690	40,8	
	12 ans	–	–	127	46,5	73	52,1	200	48,5	
	13 ans et plus	–	–	38	63,2	15	n.s.	53	56,6	
	Total		321 585	48,3	613 978	48,7	3 324	37,1	938 887	48,5
	<i>France métropolitaine</i>		<i>311 992</i>	<i>48,3</i>	<i>597 035</i>	<i>48,6</i>	<i>3 286</i>	<i>37,1</i>	<i>912 313</i>	<i>48,5</i>
Public + Privé	2 ans	82 912	50,6	–	–	17	n.s.	82 929	50,6	
	3 ans	761 016	48,9	–	–	110	39,1	761 126	48,9	
	4 ans	793 581	48,8	61	50,8	83	48,2	793 725	48,8	
	5 ans	813 528	48,9	4 817	54,4	108	29,6	818 453	49,0	
	6 ans	11 730	32,5	814 630	49,1	851	28,9	827 211	48,9	
	7 ans	552	39,7	833 881	49,0	4 519	29,8	838 952	48,9	
	8 ans	121	43,0	834 717	49,1	8 093	33,6	842 931	49,0	
	9 ans	–	–	845 289	49,1	11 432	35,8	856 721	49,0	
	10 ans	–	–	811 860	49,2	13 467	36,6	825 327	49,0	
	11 ans	–	–	43 349	42,3	11 486	37,7	54 835	41,4	
	12 ans	–	–	737	46,1	653	39,1	1 390	42,8	
	13 ans et plus	–	–	102	55,9	66	40,9	168	50,0	
	Total		2 463 440	48,8	4 189 443	49,1	50 885	35,5	6 703 768	48,9
	<i>France métropolitaine</i>		<i>2 355 974</i>	<i>48,8</i>	<i>4 001 669</i>	<i>49,0</i>	<i>48 430</i>	<i>35,7</i>	<i>6 406 073</i>	<i>48,8</i>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat.

1. Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

© DEPP

3 Taux de retard à l'entrée dans un niveau à la rentrée 2019, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

© DEPP

4 Taux de redoublement selon le niveau à la rentrée 2019, en %

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Public					
Garçons	2,2	1,7	1,5	0,5	0,6
Filles	1,6	1,4	1,3	0,4	0,5
Ensemble	1,9	1,5	1,4	0,4	0,6
Privé sous contrat					
Garçons	2,0	1,7	1,6	0,9	0,7
Filles	1,5	1,1	1,2	0,6	0,5
Ensemble	1,7	1,4	1,4	0,8	0,6

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

© DEPP

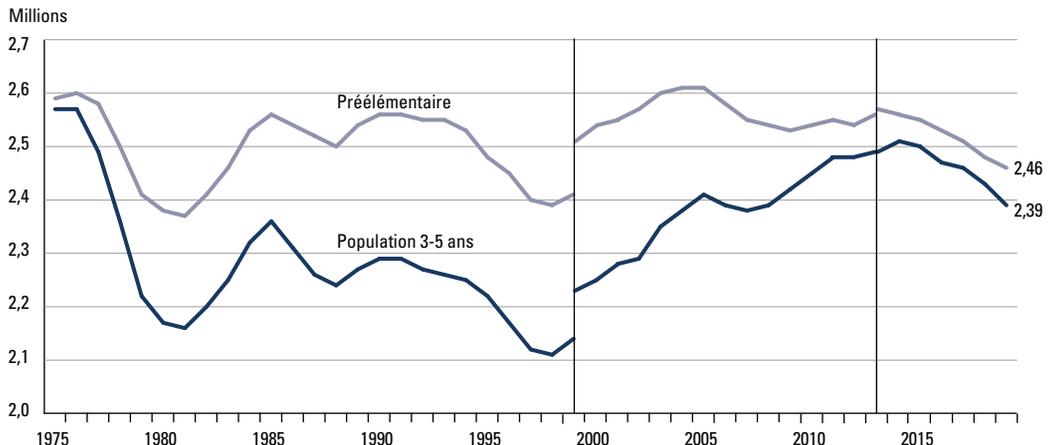
À la rentrée 2019, 2 456 200 enfants de deux à cinq ans sont scolarisés dans les écoles de France métropolitaine et des DROM (2). Ce nombre d'élèves diminue par rapport à l'année précédente (-1,2 %) en lien avec la baisse des naissances. La quasi-totalité des élèves de cette tranche d'âge est scolarisée dans le niveau **pré-élémentaire** : 0,6 % des élèves de cinq ans fréquentent le niveau élémentaire.

Le nombre d'écoliers âgés de deux ans recule (-6 200 élèves à la rentrée 2019) en lien avec la baisse des naissances, mais aussi la baisse du taux de scolarisation : 10,8 % des enfants de deux ans sont scolarisés dans un établissement français à la rentrée 2019, soit une baisse de 0,6 point. Entre 1999 et 2012, ce taux, qui s'élevait à 34,6 % (hors Mayotte), a été divisé par trois (3). Il s'est depuis stabilisé en oscillant autour de 11,5 %.

À la rentrée 2019, le taux de scolarisation des enfants de deux ans en **éducation prioritaire** s'établit à 19,0 % (18,0 % dans les REP et 20,4 % dans les REP+), contre 8,9 % hors éducation prioritaire.

Depuis vingt ans, la quasi-totalité des enfants âgés de trois à cinq ans est scolarisée (99,1 % à la rentrée 2019). L'évolution du nombre d'élèves de cette tranche d'âge suit l'évolution démographique contrairement à celle des enfants de moins de trois ans qui dépend davantage de la politique éducative. Ainsi, les effectifs du préélémentaire ont été en léger recul sur la période 1985-1998 suite à la baisse du nombre de naissances (1). L'entrée à l'école de générations plus nombreuses a entraîné une faible augmentation du nombre d'élèves en préélémentaire sur la période 1998-2013. Depuis, les effectifs diminuent chaque année.

1 Évolution de la population des enfants de 3-5 ans et de la population scolarisée dans le préélémentaire, en millions



► Champ : France métropolitaine avant 1999 ; France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public + Privé sous et hors contrat.

© DEPP

Note : les effectifs de préélémentaire sont supérieurs à la population des 3-5 ans car le niveau préélémentaire comprend également les élèves de 2 ans et certains élèves de 6 ans et plus. L'écart entre les courbes reflète l'évolution du taux de scolarisation à 2 ans.

Précisions

Population scolarisable - La population scolarisable est issue du recensement et correspond aux enfants qui ont l'âge d'être scolarisés (soit ici, les enfants de deux à cinq ans). Les effectifs par âge sont publiés chaque année par l'Insee dans le bilan démographique de janvier. Les estimations démographiques, diffusées par l'Insee en 2020, ont été calées sur le recensement de la population (RP).

Âge révolu - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.08 ; 19.45 ; 18.27 ; 17.25 ; 16.40.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre. Insee, estimations démographiques, traitements MENJS-MESRI-DEPP.

2 Répartition des effectifs par âge

	Rentrée 2019			Rappel 2018		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2 ans	64 097	18 832	82 929	70 028	19 113	89 141
3 ans	664 704	96 422	761 126	672 234	97 574	769 808
4 ans	692 626	101 099	793 725	707 917	102 788	810 705
<i>dont élémentaire</i>	52	9	61	35	9	44
5 ans	713 745	104 708	818 453	711 948	104 495	816 443
<i>dont élémentaire</i>	3 983	834	4 817	4 078	864	4 942
Total	2 135 172	321 061	2 456 233	2 162 127	323 970	2 486 097

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat.**

© DEFP

3 Les taux de scolarisation des élèves de 2 à 5 ans

	1999	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017p	2018p	2019p
Effectifs d'élèves de 2 ans	256 089	111 660	90 971	97 181	96 400	93 625	96 558	92 929	89 141	82 929
Taux de scolarisation à 2 ans (%)	34,6	13,5	10,9	11,7	11,6	11,4	11,8	11,6	11,4	10,8
<i>dont en éducation prioritaire (1)</i>	32,8	20,3	17,4	20,0	20,3	18,9	20,5	20,4	20,1	19,0
Effectifs d'élèves de 3 ans	753 773	797 288	803 538	818 798	804 704	799 872	788 322	788 127	769 808	761 126
Taux de scolarisation à 3 ans (%)	100	97,4	97,3	97,2	96,7	96,5	96,3	96,3	96,5	97,2
Effectifs d'élèves de 4 ans	759 396	822 205	823 213	826 039	837 264	823 400	820 036	809 365	810 705	793 725
Taux de scolarisation à 4 ans (%)	100	99,3	99,4	99,2	98,9	100,0	99,4	99,3	99,4	99,9
Effectifs d'élèves de 5 ans	743 562	805 753	816 787	834 240	831 236	842 543	829 638	826 374	816 443	818 453
Taux de scolarisation à 5 ans (%)	100	99,9	99,0	99,5	99,7	99,5	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs d'élèves de 3 à 5 ans	2 256 731	2 425 246	2 443 538	2 479 077	2 473 204	2 465 815	2 437 996	2 423 866	2 396 956	2 373 304
Taux de scolarisation des 3-5 ans (%)	100,0	98,9	98,6	98,6	98,4	98,7	98,9	98,5	98,7	99,1

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public + Privé sous et hors contrat.**

© DEFP

1. L'évolution de ce taux de scolarisation est impactée par les changements de périmètre de l'éducation prioritaire.

L'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales est régi par les programmes de juin 2016 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. À la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent maîtriser le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans les cinq activités langagières.

À la rentrée 2019, la quasi-totalité des élèves de l'école élémentaire bénéficient d'un enseignement de langues vivantes (1). L'objectif visant l'accès pour tous les élèves à l'apprentissage d'au moins une langue

à l'école élémentaire est désormais atteint, même au CP (contre 98,1 % dans le public et 95,3 % dans le privé sous contrat en 2016).

Dans le secteur public comme le secteur privé sous contrat, l'anglais reste, de loin, la langue la plus étudiée à l'école élémentaire : 96,4 % des élèves bénéficient de l'enseignement de cette langue dans le secteur public et 97,9 % dans le secteur privé sous contrat (2). L'allemand maintient sa place de deuxième langue la plus étudiée, avec 3,3 % des élèves dans le secteur public et 2,2 % des élèves dans le secteur privé sous contrat.

Précisions

Avertissement - Depuis la rentrée 2017, la DGESCO a complètement rénové l'enquête permettant de recenser les élèves bénéficiant de l'apprentissage d'une ou plusieurs langues vivantes étrangères ou régionales. Auparavant (jusqu'à l'année scolaire 2016-2017), les données étaient collectées sous forme agrégée, via les inspections académiques. Elles permettaient de calculer la proportion globale d'élèves bénéficiant d'un enseignement en langue (quelle qu'elle

soit), ainsi que la proportion de groupes d'élèves suivant un enseignement dans une langue donnée. Depuis 2017, l'enquête recueille les données dans l'application ONDE (outil numérique pour la direction d'école), directement renseignées par les directeurs d'école et le traitement de ces informations s'effectue dans Décibel. Ces données ont pu être exploitées à partir de l'année 2018-2019. Elles permettent de calculer, à l'échelle individuelle, la proportion d'élèves qui bénéficient d'un apprentissage dans une langue donnée.

Source

MENJS-DGESCO, Enquête sur les langues vivantes à l'école élémentaire.
MENJS-MESRI-DEPP, extraction des données de l'application ONDE (Diapre).

1 Évolution de la proportion d'élèves bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes, en %

	Public			Privé sous contrat		
	CE2-CM2	CE1 (1)	CP (1)	CE2-CM2	CE1 (1)	CP (1)
2001-2002	71,9			71,9		
2002-2003	83,8			80,9		
2003-2004	89,6			89,8		
2004-2005	93,3			85,5		
2005-2006	97,5			88,5		
2006-2007	98,5	9,0		91,0		
2007-2008	99,3	59,5		94,1	72,4	
2008-2009	99,9	72,4		94,0	78,4	
2009-2010	99,9	81,9		96,3	85,8	
2010-2011	99,3	86,3		96,5	89,6	
2011-2012	99,6	91,9		97,5	91,6	
2012-2013	99,6	95,0		97,5	93,6	
2013-2014	99,7	96,3		96,8	93,7	
2014-2015	99,4	97,5	91,5	96,9	96,0	88,9
2015-2016	99,6	98,7	95,2	96,0	95,7	90,4
2016-2017	99,8	99,3	98,1	97,3	96,8	95,3
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (2)	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0	99,9
2019-2020 (2)	100,0	99,8	99,7	100,0	100,0	99,9

► **Champ : France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte à partir de 2018).**

© DGESCO-DEPP

1. L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures.

L'enseignement au CP a débuté en 2014.

2. Les chiffres sont à prendre avec précaution à partir de 2018, car l'apprentissage de l'anglais est sélectionné par défaut dans l'application ONDE.

Il est toutefois possible de mettre à blanc cette information.

2 Évolution de la proportion des d'élèves (ou groupes d'élèves avant 2017) selon la langue enseignée, en %

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
Public						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,1	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008	11,3	87,3	–	1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	€	1,6	0,9	0,2
2009-2010	9,1	89,3	€	1,5	0,8	0,1
2010-2011	8,6	90,1	–	1,5	0,7	0,1
2011-2012	7,6	91,0	–	1,3	0,7	0,1
2012-2013	6,2	92,8	–	1,2	0,6	0,1
2013-2014	6,0	91,4	–	1,3	0,6	0,1
2014-2015	6,0	91,4	€	1,2	0,8	0,1
2015-2016	6,2	92,0	–	1,1	0,7	0,1
2016-2017	9,4	91,7	€	0,9	0,7	0,1
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (1)	3,2	97,7	€	0,5	0,4	€
2019-2020 (1)	3,3	96,4	€	0,5	0,4	0,1
Privé sous contrat						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	€
2008-2009	9,0	92,2	€	1,8	0,3	0,1
2009-2010	5,9	95,1	–	1,3	0,3	–
2010-2011	5,9	95,3	€	1,3	0,1	–
2011-2012	4,4	96,1	–	1,7	0,2	–
2012-2013	6,7	92,2	–	1,2	0,7	0,1
2013-2014	4,2	93,0	–	1,7	0,2	–
2014-2015	3,4	96,8	€	1,2	0,2	–
2015-2016	4,2	98,1	–	1,9	0,3	–
2016-2017	4,3	97,3	0,1	2,1	0,4	0,8
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (1)	2,1	98,2	0,1	0,5	0,1	€
2019-2020 (1)	2,2	97,9	€	0,7	0,1	€

► **Champ : France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte à partir de 2018), y compris les CP à partir de 2016.**

© DGESCO-DEPP

1. Jusqu'en 2016-2017, les calculs sont faits à partir de données agrégées, via les inspections académiques, et les taux indiqués portent sur les groupes d'élèves suivant un enseignement dans une langue donnée. À partir de l'année 2018-2019, les calculs sont faits à partir des données individuelles extraites de l'application ONDE. Les taux indiqués concernent la proportion d'élèves qui bénéficient d'un enseignement dans une langue donnée. Les chiffres sont à prendre avec précaution, car l'apprentissage de l'anglais est sélectionné par défaut dans l'application ONDE. Il est toutefois possible de mettre à blanc cette information.

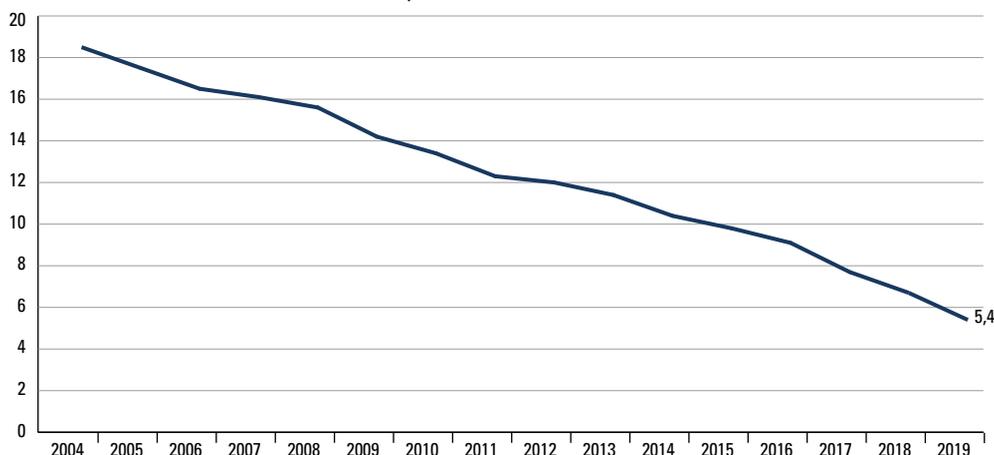
Note : la somme des pourcentages peut être supérieure à 100, car un élève peut bénéficier d'enseignements dans deux langues différentes, dans le cadre du programme « Deux langues pour tous ».

À la rentrée 2019 en France métropolitaine et dans les DROM, 820 800 élèves sont entrés en sixième (hors Segpa et ULIS), dont 44 500 avec au moins un an de retard (5,4 %) (1). À la rentrée 2005, le retard scolaire touchait 17,5 % des effectifs. Les élèves arrivant en sixième avec deux ans de retard ou plus sont peu nombreux (0,1 % des effectifs).

Les filles sont moins souvent en retard que les garçons (4,7 %, contre 6,1 %) (2). Les enfants d'inactifs sont beaucoup plus fréquemment en retard scolaire que les enfants de cadres (12,4 %, contre 1,5 %). Cependant, le recul du retard scolaire concerne tous les élèves, y compris les enfants d'inactifs (baisse de 2,1 points en un an).

L'environnement de l'établissement d'origine peut avoir une incidence sur le retard des élèves. Parmi les élèves scolarisés à la rentrée 2018 dans une école publique appartenant à un réseau d'éducation prioritaire REP ou REP+, 9,6 % sont en retard, contre 4,7 % des élèves issus d'une école publique en dehors de ces réseaux (3). Par ailleurs, le retard à l'entrée en sixième des élèves issus d'une école publique est moindre dans l'académie de Grenoble (3,8 %), mais reste plus élevé dans les académies du Nord (7,0 % à Lille), du Sud-Est (7,7 % à Aix-Marseille) ou dans les DROM (jusqu'à 15,4 % à Mayotte) (4).

1 Évolution du retard à l'entrée en sixième, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série), Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

Précisions

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Les entrants en sixième - Les entrants en sixième sont les élèves non scolarisés à ce niveau l'année précédente.

Éducation prioritaire, origine sociale - Voir « Glossaire ».

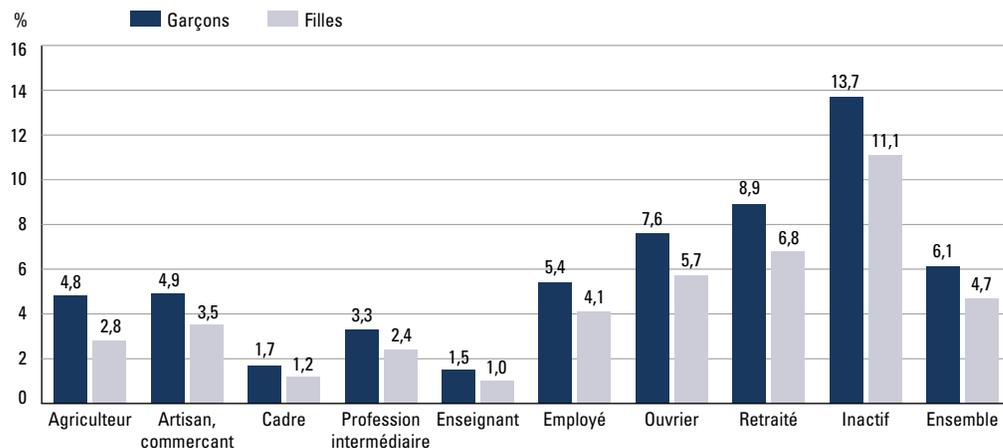
Pour en savoir plus

- Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.
- *Géographie de l'École 2017*, « Le retard scolaire dans le second degré », indicateur 29.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

2 Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2019 selon l'origine sociale de l'élève, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

3 Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2019 selon l'appartenance de l'école d'origine à un réseau REP ou REP+

	En REP ou REP+ en 2018		Public hors REP ou REP+ en 2018		Rappel 2008 (%)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	En RAR (1)	Hors RAR
« À l'heure » ou en avance	117 761	90,4	538 577	95,3	70,2	85,2
1 an de retard	12 278	9,4	26 165	4,6	27,7	14,3
Au moins 2 ans de retard	264	0,2	396	0,1	2,1	0,5
Total en retard	12 542	9,6	26 561	4,7	29,8	14,8
Total entrants en sixième	130 303	100,0	565 138	100,0	100,0	100,0

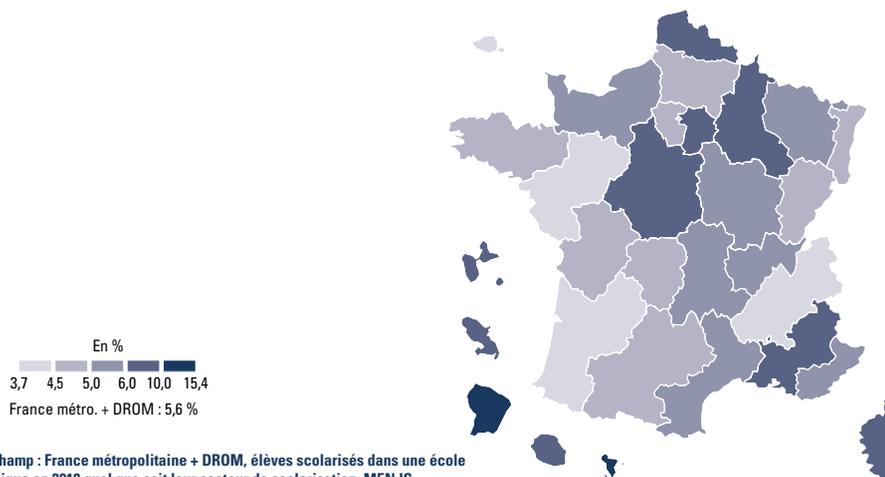
► Champ : France métropolitaine + DROM, élèves scolarisés dans une école publique en 2018 quel que soit leur secteur de scolarisation, MENJS.

© DEPP

1. RAR : réseau ambition réussite.

Lecture : en 2019, 9,6 % des élèves entrant en sixième et venant d'une école publique appartenant aux réseaux d'éducation prioritaire REP ou REP+ avaient au moins un an de retard. 9,4 % en avaient un seul, et 0,2 % en avait au moins deux.

4 Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2019 selon l'académie de scolarisation, secteur public, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, élèves scolarisés dans une école publique en 2018 quel que soit leur secteur de scolarisation, MENJS.

© DEPP

À la rentrée 2018, 90,7% des écoliers du panel 2011 sont parvenus en quatrième ou troisième (1). Cette proportion confirme la poursuite d'une diminution importante du retard scolaire au cours des sept premières années d'école, car, quatorze ans auparavant, 75,1% des écoliers atteignaient la quatrième ou la troisième dans les mêmes conditions. Cette baisse des redoublements s'observe pour tous les niveaux, mais est particulièrement prononcée à partir du CM2 : les redoublements de fin de primaire deviennent rares ainsi que ceux de début de collège (2).

Néanmoins, les disparités sociales de réussite restent fortes (3). L'accès à la quatrième sans redoublement est très fort chez les enfants de professions libérales, cadres, chefs d'entreprise et enseignants (97,8% et

98,4%). En revanche, le redoublement touche encore plus d'un enfant d'ouvrier sur huit et près d'un enfant d'inactif sur cinq.

Cependant, les écarts entre milieux sociaux tendent à se réduire, avec des progressions importantes parmi les enfants originaires des catégories sociales les plus défavorisées. Entre la rentrée 2004 et celle de 2018, le taux d'accès à la quatrième sans redoublement chez les enfants d'ouvriers non qualifiés est passé de 56,4% à 85,8%, soit une hausse de près de 30 points.

Par ailleurs, aucune différence significative n'apparaît entre les enfants scolarisés à deux ans et ceux scolarisés à trois ans (4). L'écart entre enfants de cadres et d'ouvriers est de même ampleur.

Précisions

Les panels utilisés

- Le panel 2011, représentatif au 1/50^e de la population de France métropolitaine scolarisée pour la première fois en CP en septembre 2011, est composé de 15 200 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois à cette date. Il est issu d'un sondage à deux degrés. Les écoles rattachées à un collège de RAR ont été surreprésentées. Les statistiques publiées portent sur les élèves encore suivis sept ans après leur entrée en CP et ne prennent pas en compte l'attrition.

- Le panel 1997, représentatif au 1/81^e de la population de France métropolitaine scolarisée en CP en septembre 1997, est composé de 9 200 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois en 1997. Il est également issu d'un sondage à deux degrés.

Origine sociale - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 15.26 ; 15.23 ; 13.19.
 - Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Panels d'élèves du premier degré recrutés en 1997 et 2011.

1 Répartition des élèves selon la classe atteinte sept ans après leur entrée au CP, en %

	Panel 1997	Panel 2011
Sixième	1,8	0,1
Cinquième	23,1	9,2
Quatrième	73,7	89,5
Troisième	1,4	1,2
Seconde générale et technologique ou CAP	0,0	0,0
Classe spécialisée (1)	0,0	0,0
Ensemble	100,0	100,0

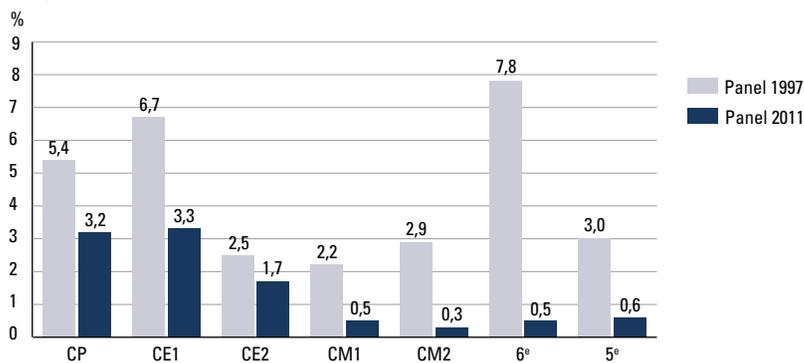
► **Champ : France métropolitaine.**

1. Il s'agit de toutes les classes qui, sous une appellation ou une autre, accueillent des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Lecture : 89,5 % des écoliers du panel 2011 ont atteint la quatrième à la rentrée 2018; 73,7 % des élèves du panel 1997 étaient dans ce cas à la rentrée 2004.

© DEPP

2 Taux de redoublement en CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6^e et 5^e sept ans après l'entrée en CP, en %



► **Champ : France métropolitaine.**

Lecture : 3,2 % des écoliers du panel 2011 ont redoublé leur CP.

© DEPP

3 Proportion d'élèves de CP parvenus en 4^e sans avoir redoublé selon l'origine sociale, en %

	Panel 1997	Panel 2011
Agriculteurs	82,5	93,7
Artisans, commerçants (1)	78,5	93,3
Prof. libérales, cadres, chefs d'entreprise (2)	92,5	97,8
Enseignants (3)	91,1	98,4
Professions intermédiaires (4)	83,7	94,4
Employés	71,7	91,5
Ouvriers qualifiés	66,9	87,3
Ouvriers non qualifiés	56,4	85,8
Inactifs	49,3	80,8
Ensemble	75,1	90,7

► **Champ : France métropolitaine.**

1. Non compris chefs d'entreprise.

2. Non compris professeurs.

3. Professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

4. Non compris instituteurs et professeurs des écoles.

Lecture : 93,7 % des enfants d'agriculteurs entrés en CP en 2011 ont atteint la quatrième sans avoir redoublé depuis leur entrée au CP.

© DEPP

4 Proportion d'élèves de CP parvenus en 4^e sans avoir redoublé selon la durée de fréquentation de l'école maternelle et le milieu social, en %

	Cadres, enseignants (1)	Ouvriers	Ensemble (2)
Entrée à l'école maternelle à 2 ans	98,7	86,9	91,0
Entrée à l'école maternelle à 3 ans	98,1	88,4	92,4
Entrée à l'école maternelle entre 4 et 5 ans	94,8	78,0	84,5
Ensemble	98,0	86,9	90,7

► **Champ : France métropolitaine.**

1. Y compris chefs d'entreprise.

2. Y compris les écoliers des PCS non ventilées dans les colonnes précédentes.

Lecture : 98,7 % des enfants de cadres ou d'enseignants entrés en CP en 2011 et à l'école maternelle à deux ans ont atteint la quatrième sans avoir redoublé depuis leur première rentrée scolaire.

© DEPP

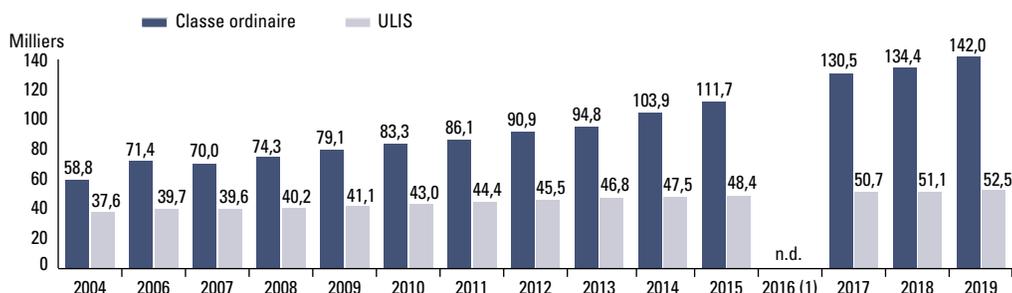
3.08 Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 1

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, 194 500 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles. En 2019, on compte 2,7 élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire pour un élève en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ; en 2004 le ratio était de 1,6 (1).

La part de la **scolarisation collective** augmente avec l'âge (2). Elle concerne 5 % des enfants âgés de six ans, trois élèves sur dix à l'âge de huit ans, et plus d'un élève sur deux au-delà de dix ans. Un tiers des élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré sont des filles. Cette proportion est légèrement plus élevée en ULIS.

Six élèves en situation de handicap sur dix bénéficient d'une **aide humaine** conformément à leur **projet personnalisé de scolarisation (PPS)** (3). Parmi ces élèves 13 % bénéficient d'une aide individuelle sur l'intégralité de leur temps scolaire, 34 % sur une partie de leur temps scolaire et 54 % d'une aide mutualisée. Parmi les élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA), des troubles psychiques, des troubles moteurs, des troubles du langage et de la parole, des troubles viscéraux, des troubles associés, ou d'autres troubles, plus de sept élèves sur dix bénéficient de ces types d'accompagnement. La fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 6 % des élèves en situation de handicap (4).

1 Évolution des modes de scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier degré, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé (sous et hors contrat).

1. Données manquantes en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

© DEPP

Précisions

Population concernée - Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.06.

Classification des principaux troubles présentés par les élèves - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 16.36 ; 15.04.

Source

MENJS-MESRI-DEPP et MENJS-DGESCO, Enquête n°3 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

2 Les élèves en situation de handicap dans le premier degré selon le type de scolarisation en 2019-2020

	Scolarisation en classe ordinaire			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)
2 ans et 3 ans	3 321	99,3	34,3	22	0,7	36,4	3 343	100	34,3
4 ans	8 821	99,4	28,5	49	0,6	34,7	8 870	100	28,5
5 ans	14 462	99,2	26,8	111	0,8	35,1	14 573	100	26,8
6 ans	20 479	95,0	27,9	1 079	5,0	26,7	21 558	100	27,9
7 ans	19 310	78,2	26,8	5 369	21,8	30,2	24 679	100	27,5
8 ans	20 785	70,8	26,3	8 593	29,2	34,0	29 378	100	28,5
9 ans	22 639	65,8	26,7	11 767	34,2	35,5	34 406	100	29,7
10 ans	23 165	63,0	26,7	13 578	37,0	36,2	36 743	100	30,2
11 ans	8 398	42,8	30,6	11 214	57,2	37,3	19 612	100	34,5
12 ans et plus	646	48,5	31,4	686	51,5	36,6	1 332	100	34,1
Total	142 026	73,0	27,4	52 468	27,0	35,1	194 494	100	29,5

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

Lecture : 78,2 % des élèves handicapés âgés de 7 ans sont scolarisés en classe ordinaire. 26,8 % des élèves handicapés de 7 ans scolarisés en classe ordinaire sont des filles.

© DEPP

3 Répartition selon le trouble et le type d'accompagnement en 2019-2020

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels ou cognitifs	4 093	12 550	19 836	36 479	46,6	41 780	78 259
Troubles du psychisme	4 909	10 847	12 157	27 913	75,5	9 051	36 964
Troubles du langage ou de la parole	524	5 518	15 594	21 636	73,9	7 630	29 266
Troubles auditifs	151	623	797	1 571	38,5	2 506	4 077
Troubles visuels	278	540	584	1 402	56,3	1 090	2 492
Troubles viscéraux	411	575	692	1 678	74,0	589	2 267
Troubles moteurs	1 468	2 222	2 744	6 434	73,7	2 301	8 735
Plusieurs troubles associés	2 530	4 846	8 096	15 472	73,0	5 720	21 192
Autres troubles	917	2 774	4 733	8 424	74,9	2 818	11 242
Total	15 281	40 495	65 233	121 009	62,2	73 485	194 494
<i>dont troubles du spectre de l'autisme</i>	<i>5 824</i>	<i>8 964</i>	<i>4 933</i>	<i>19 721</i>	<i>76,0</i>	<i>6 235</i>	<i>25 956</i>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

© DEPP

4 Accompagnement et aide selon le trouble des élèves en situation de handicap en 2019-2020

	Part des élèves bénéficiant (%)		
	d'un enseignant spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	1,8	2,7	20,1
Troubles du psychisme	2,5	3,3	7,8
Troubles du langage et de la parole	1,3	7,3	6,2
Troubles auditifs	13,0	25,8	15,0
Troubles visuels	8,0	31,7	9,3
Troubles viscéraux	1,5	5,2	3,7
Troubles moteurs	2,4	20,3	12,1
Plusieurs troubles associés	1,8	7,2	9,7
Autres troubles	1,9	4,1	4,7
Total	2,3	5,7	12,8
<i>dont troubles du spectre de l'autisme</i>	<i>2,8</i>	<i>5,3</i>	<i>13,1</i>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

© DEPP

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.

3.09 Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 2

En 2019, 87,5 % des 194 500 élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré fréquentent une école à temps plein et 12,5 % à temps partiel (1). Les trois quarts des élèves scolarisés à temps partiel fréquentent une classe ordinaire. La scolarité à temps partiel s'accompagne éventuellement d'une scolarité complémentaire dans un établissement hospitalier ou médico-social et/ou d'une prise en charge thérapeutique (rééducation, soins, etc.). Elle concerne surtout les élèves qui fréquentent une classe ordinaire de niveau préélémentaire (31 % d'entre eux) et dans une moindre mesure les élèves d'ULIS de même niveau. Tous modes de scolarisation confondus, individuel et collectif, près d'un élève sur deux scolarisés à temps partiel a un temps de scolarisation hebdomadaire supérieur à un mi-temps.

52 500 élèves en situation de handicap fréquentent une ULIS, dont 94 % dans l'enseignement public (2). En dix ans, les effectifs d'ULIS ont progressé de 28 %.

Les élèves d'ULIS représentent 1,2 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire, public et privé (3). La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de l'enseignement élémentaire varie de 0,7 % à 1,8 % selon les académies. Les taux les plus forts se rencontrent dans les académies de Corse, de Guyane, de La Réunion, d'Amiens, de Dijon, de Reims et de Clermont-Ferrand (entre 1,7 % et 1,8 %), les taux les plus faibles dans les académies de Mayotte, d'Île-de-France, de Rennes et de Nantes (moins de 1,1 %).

Précisions

Population concernée - Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.06.

Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 16.36 ; 15.04.

Source

MENJS-MESRI-DEPP et MENJS-DGESCO, Enquête n°3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps, scolarisés dans le premier degré.

1 Temps de scolarisation des élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré en 2019-2020

Mode de scolarisation	Niveau (1)	Temps complet	Temps partiel				Ensemble	
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 4 journées	Total (%)		
Classes ordinaires	Préélémentaire	26 122	1 255	5 904	4 511	11 670	30,9	37 792
	Élémentaire	97 171	755	2 044	4 264	7 063	6,8	104 234
	Total	123 293	2 010	7 948	8 775	18 733	13,2	142 026
ULIS	Préélémentaire	4 720	183	676	664	1 523	24,4	6 243
	Élémentaire	42 108	286	1 261	2 570	4 117	8,9	46 225
	Total	46 828	469	1 937	3 234	5 640	10,7	52 468
Total		170 121	2 479	9 885	12 009	24 373	12,5	194 494

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

1. Niveau estimé pour les élèves d'ULIS.

Lecture : 12,5 % (soit 24 373 élèves) des élèves handicapés dans le premier degré sont scolarisés à temps partiel.

© DEPP

2 Évolution des effectifs d'ULIS (ex-CLIS)

	1980 1981	1990 1991	1999 2000	2005 2006	2009 2010	2012 2013	2017 2018	2018 2019	2019 2020
Public	90 090	61 632	42 205	37 752	38 684	42 737	47 453	47 800	49 197
Privé	5 394	3 876	2 585	2 078	2 367	2 784	3 199	3 325	3 271
Total	95 484	65 508	44 790	39 830	41 051	45 521	50 652	51 125	52 468
Part du public (%)	94,4	94,1	94,2	94,8	94,2	93,8	93,7	93,5	93,8

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012).

© DEPP

3 Part des effectifs en ULIS école par rapport aux effectifs de niveau élémentaire en 2019-2020

Académies et régions académiques	Effectifs d'élèves en ULIS école	Élèves en ULIS école (%)	Académies et régions académiques	Effectifs d'élèves en ULIS école	Élèves en ULIS école (%)
Clermont-Ferrand	1 242	1,7	Normandie	2 655	1,3
Grenoble	2 718	1,3	Bordeaux	2 550	1,3
Lyon	2 505	1,1	Limoges	552	1,5
Auvergne-Rhône-Alpes	6 465	1,3	Poitiers	1 413	1,4
Besançon	1 006	1,4	Nouvelle-Aquitaine	4 515	1,3
Dijon	1 547	1,7	Montpellier	2 303	1,3
Bourgogne-Franche-Comté	2 553	1,6	Toulouse	2 043	1,2
Bretagne (Rennes)	1 988	1,0	Occitanie	4 346	1,3
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	2 315	1,5	Pays de la Loire (Nantes)	2 450	1,0
Corse	290	1,8	Aix-Marseille	2 138	1,1
Nancy-Metz	2 047	1,5	Nice	1 483	1,2
Reims	1 328	1,7	Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 621	1,2
Strasbourg	1 796	1,6	France métropolitaine	49 704	1,2
Grand Est	5 171	1,6	Guadeloupe	474	1,6
Amiens	2 149	1,7	Guyane	517	1,8
Lille	4 073	1,5	Martinique	254	1,2
Hauts-de-France	6 222	1,6	Mayotte	251	0,7
Créteil	3 108	1,0	La Réunion	1 268	1,7
Paris	822	0,8	DROM	2 764	1,5
Versailles	3 183	0,8	France métropolitaine + DROM	52 468	1,2
Île-de-France	7 113	0,9			

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

© DEPP

À la rentrée 2019, les établissements publics et privés du second degré accueillent 5 676 483 élèves en France métropolitaine et dans les DROM (1). Plus précisément, 3 413 156 élèves étudient au **collège**, 1 619 564 dans une **formation générale ou technologique** et 643 763 dans une **formation professionnelle** (2) (3).

Dans l'ensemble du **second degré**, la part de l'enseignement public, de 78,7% en 2019, est comparable à celle de 2010 après avoir atteint 80,0% au début des années 2000. Cette part tend toutefois à diminuer depuis 2015 (-0,2 point en quatre ans). Aussi, en 2019, la hausse des effectifs, de 0,6% au total, est plus forte dans le secteur privé (+0,8%) que dans le public (+0,5%).

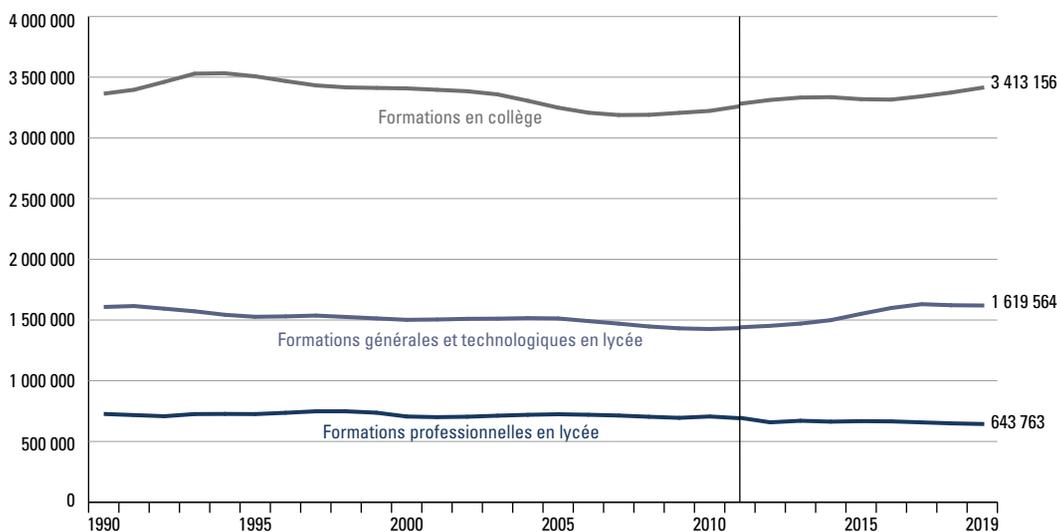
Les effectifs des **formations en collège** augmentent régulièrement depuis la rentrée scolaire 2010. Cette

hausse se poursuit en 2019 (+1,1% par rapport à la rentrée 2018).

Les effectifs des **formations professionnelles** sont en baisse depuis la rentrée 2000 (-1 61 600 élèves à champ constant, soit une baisse de 8,7%). À la rentrée 2019, les effectifs de la voie professionnelle diminuent ainsi de 0,8% par rapport à la rentrée précédente.

Dans le même temps, les effectifs des **formations générales et technologiques** ont augmenté, en particulier à la rentrée 2015 avec l'arrivée de la génération 2000 au lycée. Néanmoins, depuis 2017, ils fléchissent également : à la rentrée 2019, la baisse, de 0,1% par rapport à l'année précédente, représente ainsi 2 200 élèves.

1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé, MENJS.

© DEPP

Précisions

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.46 ; 18.28 ; 17.26 ; 16.41.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

2 Évolution des effectifs du second degré, en milliers

	1995	2 000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019
Formations en collège	3 514,0	3 419,1	3 262,8	3 240,7	3 318,5	3 315,0	3 342,3	3 374,4	3 413,2
Public	2 833,7	2 746,3	2 599,5	2 564,2	2 615,2	2 605,2	2 622,7	2 646,8	2 678,3
Privé sous contrat	674,0	665,3	655,9	668,0	693,8	699,1	708,6	714,7	720,3
Privé hors contrat	6,3	7,5	7,4	8,5	9,6	10,7	11,0	12,9	14,6
Part du Public (%)	80,6	80,3	79,7	79,1	78,8	78,6	78,5	78,4	78,5
Formations professionnelles en lycée (1)	726,4	706,6	726,4	709,6	667,0	665,2	657,0	648,9	643,8
Public	573,9	558,0	571,6	556,5	527,8	529,1	523,5	518,1	514,5
Privé sous contrat	142,4	137,8	139,7	138,5	129,1	127,1	125,1	122,8	122,2
Privé hors contrat	10,1	10,9	15,1	14,6	10,1	9,0	8,3	8,0	7,1
Part du Public (%)	79,0	79,0	78,7	78,4	79,1	79,5	79,7	79,8	79,9
Formations générales et techno en lycée	1 527,3	1 504,4	1 516,8	1 432,2	1 550,9	1 599,2	1 630,5	1 621,8	1 619,6
Public	1 207,6	1 202,4	1 207,9	1 122,5	1 223,6	1 264,5	1 290,7	1 281,6	1 275,7
Privé sous contrat	310,4	294,3	300,9	301,6	319,6	326,9	332,2	332,4	336,0
Privé hors contrat	9,4	7,7	8,1	8,0	7,8	7,8	7,5	7,7	7,9
Part du Public (%)	79,1	79,9	79,6	78,4	78,9	79,1	79,2	79,0	78,8
Ensemble	5 767,7	5 630,1	5 506,0	5 382,5	5 536,4	5 579,4	5 629,8	5 645,0	5 676,5
Public	4 615,1	4 506,8	4 379,0	4 243,2	4 366,5	4 398,8	4 437,0	4 446,5	4 468,5
Privé sous contrat	1 126,7	1 097,3	1 096,5	1 108,2	1 142,4	1 153,1	1 165,9	1 169,9	1 178,5
Privé hors contrat	25,9	26,0	30,6	31,1	27,5	27,4	26,9	28,6	29,5
Part du Public (%)	80,0	80,0	79,5	78,8	78,9	78,8	78,8	78,8	78,7

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

1. À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluent les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux IV et V.

3 Effectifs d'élèves dans les établissements du second degré à la rentrée 2019

	Public	Privé sous contrat	Privé hors contrat	Ensemble
Sixième	651 330	180 924	3 855	836 109
Cinquième	638 332	179 517	3 734	821 583
Quatrième	637 739	177 401	3 517	818 657
Troisième	632 678	174 377	3 432	810 487
Ensemble sixième-troisième (1)	2 560 079	712 219	14 538	3 286 836
Dispositifs relais (2)	34	37	35	106
ULIS en collège (3)	36 033	3 746	-	39 779
Formations en collège	2 596 146	716 002	14 573	3 326 721
Segpa (4)	82 115	4 287	33	86 435
Formations en collège y compris Segpa	2 678 261	720 289	14 606	3 413 156
Première année de CAP	46 976	8 922	999	56 897
Deuxième année de CAP	39 759	7 800	853	48 412
Total CAP 2 ans	86 735	16 722	1 852	105 309
Total BMA	2 019	343	51	2 413
Seconde professionnelle	142 276	34 694	1 428	178 398
Première professionnelle	140 538	35 157	1 405	177 099
Terminale professionnelle	131 101	32 012	1 082	164 195
Ensemble bac professionnel	413 915	101 863	3 915	519 693
Autres pro (5)	7 520	2 089	1 253	10 863
ULIS pro (3)	4 319	1 167	-	5 486
Ensemble formations professionnelles en lycée	514 508	122 184	7 071	643 763
Seconde GT	435 908	117 267	2 492	555 667
Première GT	412 660	111 005	2 398	526 063
Terminale GT	426 986	107 638	2 980	537 604
ULIS GT (3)	160	70	-	230
Ensemble formations générales et technologiques en lycée	1 275 714	335 980	7 870	1 619 564
Formations en lycée y compris ULIS	1 790 222	458 164	14 941	2 263 327
Ensemble second degré	4 468 483	1 178 453	29 547	5 676 483

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

1. Y compris troisième prépa métier en lycée.
2. Voir « Glossaire ».
3. Voir « unité localisée pour l'inclusion scolaire » dans le glossaire.
4. L'enseignement adapté inclut les effectifs des EREA et des Segpa en lycée, quelle que soit la formation dispensée.
5. Dont formations diverses de niveaux IV et V, CAP en un an et brevet professionnel.

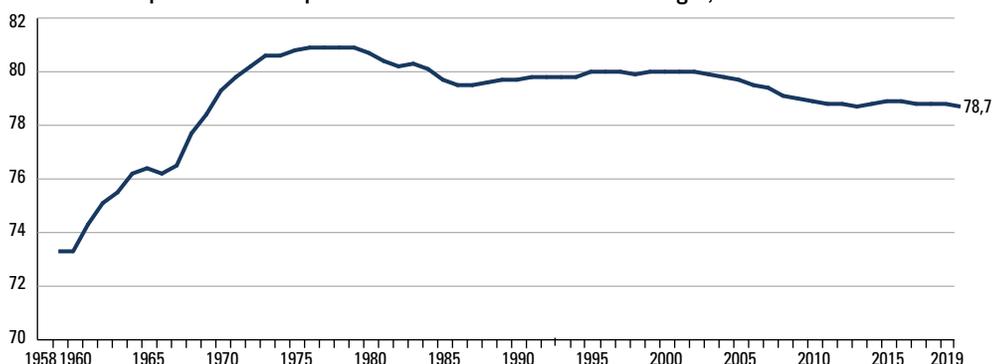
À la rentrée 2019, 5 676 500 élèves suivent un enseignement du **second degré** en France métropolitaine et dans les DROM. La part de chaque académie est extrêmement variable : elle oscille ainsi entre 9,1 % des effectifs nationaux scolarisés dans l'académie de Versailles et 0,4 % pour l'académie de Corse (2).

Le nombre d'élèves inscrits dans une formation du second degré est en hausse dans plus de la moitié des académies de France métropolitaine. Huit académies enregistrent toutefois des effectifs en diminution avec une baisse plus marquée à Dijon (-0,7 %). À l'inverse, dans trois académies (Créteil Lyon et Versailles), la hausse des effectifs dépasse 1,2 %.

Dans les DROM, les effectifs de la Guadeloupe et de la Martinique continuent à diminuer. Les effectifs des académies de Guyane et de Mayotte augmentent de plus de 3 % chacune.

La part du secteur public atteint 78,0 % en France métropolitaine et 92,4 % dans les DROM. Cette part varie ainsi fortement d'une académie à l'autre. Dans les académies de Rennes, Nantes ou Paris, seuls six élèves sur dix fréquentent un établissement public, contre neuf élèves sur dix dans les DROM, en Corse ou dans l'académie de Limoges. Enfin, au niveau national, 0,5 % des élèves du secondaire (soit un peu moins de 30 000 élèves) sont scolarisés dans un établissement privé hors contrat et jusqu'à 3,1 % à Paris.

1 Évolution de la part du secteur public dans les effectifs du second degré, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM y compris enseignement adapté à partir de 1968 et y compris Mayotte à partir de 1995, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

Précisions

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.46 ; 18.28 ; 17.26 ; 16.41.

2 Effectifs d'élèves du second degré par département et académie à la rentrée 2019

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Privé hors contrat	Part du Public (en %)
Allier	21 337	2 673	148	88,3
Cantal	8 103	1 315	–	86,0
Haute-Loire	10 537	7 598	93	57,8
Puy-de-Dôme	40 382	9 666	85	80,5
Clermont-Ferrand	80 359	21 252	326	78,8
Ardèche	17 929	9 666	19	64,9
Drôme	33 392	10 097	209	76,4
Isère	91 113	19 837	304	81,9
Savoie	30 190	5 360	121	84,6
Haute-Savoie	50 704	17 501	339	74,0
Grenoble	223 328	62 461	992	77,9
Ain	45 973	8 976	211	83,3
Loire	45 856	18 076	88	71,6
Rhône	110 376	52 612	1 540	67,1
Lyon	202 205	79 664	1 839	71,3
Auvergne-Rhône-Alpes	505 892	163 377	3 157	75,2
Doubs	37 590	7 107	120	83,9
Jura	17 064	3 732	165	81,4
Haute-Saône	15 919	2 047	–	88,6
Territoire de Belfort	10 145	2 294	33	81,3
Besançon	80 718	15 180	318	83,9
Côte-d'Or	33 104	7 953	222	80,2
Nièvre	12 829	1 903	32	86,9
Saône-et-Loire	36 318	5 344	67	87,0
Yonne	22 709	2 988	45	88,2
Dijon	104 960	18 188	366	85,0
Bourgogne-Franche-Comté	185 678	33 368	684	84,5
Côtes-d'Armor	31 539	16 082	115	66,1
Finistère	41 087	31 747	94	56,3
Ille-et-Vilaine	57 236	38 070	418	59,8
Morbihan	30 351	31 067	282	49,2
Rennes	160 213	116 966	909	57,6
Bretagne	160 213	116 966	909	57,6
Cher	19 248	2 142	14	89,9
Eure-et-Loir	31 350	5 891	89	84,0
Indre	14 273	1 198	187	91,2
Indre-et-Loire	40 346	8 620	53	82,3
Loir-et-Cher	21 165	4 222	–	83,4
Loiret	52 483	8 327	51	86,2
Orléans-Tours	178 865	30 400	394	85,3
Centre-Val de Loire	178 865	30 400	394	85,3
Corse-du-Sud	9 631	601	18	94,0
Haute-Corse	10 831	727	–	93,7
Corse	20 462	1 328	18	93,8
Meurthe-et-Moselle	49 294	8 989	109	84,4
Meuse	12 100	1 798	–	87,1
Moselle	70 484	13 495	284	83,6
Vosges	24 896	3 941	200	85,7
Nancy-Metz	156 774	28 223	593	84,5
Ardennes	18 447	2 859	–	86,6
Aube	20 692	4 534	58	81,8
Marne	36 641	10 656	107	77,3
Haute-Marne	11 712	1 685	–	87,4
Reims	87 492	19 734	165	81,5
Bas-Rhin	78 198	11 185	879	86,6
Haut-Rhin	50 770	10 893	352	81,9
Strasbourg	128 968	22 078	1 231	84,7
Grand Est	373 234	70 035	1 989	83,8
Aisne	40 067	6 225	213	86,2
Oise	62 002	11 261	230	84,4
Somme	36 830	10 610	10	77,6
Amiens	138 899	28 096	453	83,0
Nord	162 125	76 190	823	67,8
Pas-de-Calais	108 196	21 167	385	83,4
Lille	270 321	97 357	1 208	73,3
Hauts-de-France	409 220	125 453	1 661	76,3
Seine-et-Marne	121 973	16 613	195	87,9
Seine-Saint-Denis	130 443	18 797	784	86,9
Val-de-Marne	96 219	16 864	737	84,5
Créteil	348 635	52 274	1 716	86,6
Paris	104 669	55 757	5 078	63,2
Yvelines	111 760	25 696	1 690	80,3
Essonne	107 827	16 467	355	86,5
Hauts-de-Seine	97 924	31 653	951	75,0
Val-d'Oise	106 474	17 639	619	85,4
Versailles	423 985	91 455	3 615	81,7
Île-de-France	877 289	199 486	10 409	80,7

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Privé hors contrat	Part du Public (en %)
Calvados	44 165	13 196	162	76,8
Manche	28 991	8 972	–	76,4
Orne	16 316	4 680	278	76,7
Eure	45 328	6 031	–	88,3
Seine-Maritime	88 064	20 118	35	81,4
Normandie	222 864	52 997	475	80,6
Normandie	222 864	52 997	475	80,6
Dordogne	24 221	3 585	34	87,0
Gironde	107 243	23 144	583	81,9
Landes	27 504	3 318	–	89,2
Lot-et-Garonne	20 952	3 901	38	84,2
Pyrénées-Atlantiques	37 239	16 787	105	68,8
Bordeaux	217 159	50 735	760	80,8
Corrèze	14 769	2 583	538	82,6
Creuse	7 141	–	–	100,0
Haute-Vienne	24 420	2 710	55	89,8
Limoges	46 330	5 293	593	88,7
Charente	21 589	3 965	–	84,5
Charente-Maritime	42 800	4 649	164	89,9
Deux-Sèvres	23 000	6 525	112	77,6
Vienne	27 433	6 342	146	80,9
Poitiers	114 822	21 481	422	84,0
Nouvelle-Aquitaine	378 311	77 509	1 775	82,7
Aude	24 491	2 877	570	87,7
Gard	48 345	13 126	370	78,2
Hérault	78 588	14 087	841	84,0
Lozère	3 847	2 509	–	60,5
Pyrénées-Orientales	31 913	6 280	113	83,3
Montpellier	187 184	38 879	1 894	82,1
Ariège	10 242	1 325	54	88,1
Aveyron	12 961	6 829	–	65,5
Haute-Garonne	92 716	16 323	694	84,5
Gers	11 447	2 284	–	83,4
Lot	10 182	1 599	–	86,4
Hautes-Pyrénées	14 483	3 303	27	91,3
Tarn	24 767	6 217	24	79,9
Tarn-et-Garonne	18 293	3 777	13	82,8
Toulouse	195 091	41 657	812	82,1
Occitanie	382 275	80 536	2 706	82,1
Loire-Atlantique	74 156	48 590	667	60,1
Maine-et-Loire	37 326	32 455	417	53,2
Mayenne	15 794	10 212	30	60,7
Sarthe	36 938	11 100	234	76,5
Vendée	26 973	29 201	305	47,8
Nantes	191 187	131 558	1 653	58,9
Pays de la Loire	191 187	131 558	1 653	58,9
Alpes-de-Haute-Provence	11 799	810	89	92,9
Hautes-Alpes	10 027	1 002	–	90,9
Bouches-du-Rhône	133 850	39 398	1 548	76,6
Vaucluse	40 180	10 122	218	79,5
Aix-Marseille	195 856	51 332	1 855	78,6
Alpes-Maritimes	72 295	14 284	754	82,8
Var	69 700	10 307	376	86,7
Nice	141 995	24 591	1 130	84,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	337 851	75 923	2 985	81,1
France métropolitaine	4 223 341	1 158 936	28 815	78,0
Guadeloupe	40 381	4 456	459	89,1
Guyane	34 658	2 988	–	92,1
Martinique	29 718	4 015	61	87,9
Mayotte	45 853	197	86	99,4
La Réunion	94 532	7 861	126	92,2
DROM	245 142	19 517	732	92,4
France métro. + DROM	4 468 483	1 178 453	29 547	78,7

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEFP

À la rentrée 2019, dans l'ensemble des établissements publics et privés du second degré, plus d'un élève sur trois est enfant d'ouvriers, de retraités ou d'inactifs (35,4%). Cette proportion s'élève à plus d'un élève sur deux dans les formations professionnelles en lycée (53,0%) et à plus de sept sur dix en Segpa (70,9%) (1).

La part des lycéens de milieu enseignant est proportionnellement plus élevée dans le cycle général et technologique et beaucoup plus faible dans l'enseignement professionnel. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Les enfants d'ouvriers ou d'inactifs sont en revanche surreprésentés dans le cycle professionnel. C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, des enfants d'employés.

Les élèves issus de familles socialement favorisées (professions libérales, cadres, enseignants) sont surreprésentés en première et terminale générales (35,2%) relativement aux premières et terminales technologiques (17,1%) et surtout par rapport aux formations professionnelles (7,6%).

D'une façon générale, les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées (39,8% d'enfants de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures, de professeurs des écoles, contre 20,9% dans le public) et beaucoup moins d'enfants appartenant aux catégorisées sociales défavorisées 17,3% versus 39,5% (2).

Précisions

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

Origine sociale - Voir « Glossaire ».

Segpa - Voir « Glossaire »

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Les élèves du second degré selon l'origine sociale à la rentrée 2019, en %

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Prof. libérales, cadres (1)	Enseignants (2)	Professions intermédiaires (3)
6 ^e à 3 ^e	1,6	10,3	19,4	3,2	12,8
ULIS en collège, dispositifs relais	1,1	6,7	6,5	1,1	7,9
Segpa	0,9	6,0	2,0	0,2	5,2
Total formations en collège	1,6	10,2	18,9	3,2	12,6
Seconde générale et technologique	1,4	10,7	25,5	4,4	13,9
Première et terminale générales	1,6	10,8	29,7	5,5	14,0
Première et terminale technologiques	1,3	11,2	15,0	2,1	14,0
ULIS en lycée général et technologique	1,4	9,1	18,2	1,4	10,0
Total formations GT en lycée	1,5	10,8	25,6	4,5	14,0
CAP	0,7	6,5	4,0	0,6	7,9
Bac pro, BMA	1,0	9,2	7,2	0,9	11,0
ULIS en lycée professionnel	0,8	6,5	7,5	1,6	8,6
Autres niveaux IV et V	1,2	8,0	7,9	1,1	10,4
Total formations professionnelles en lycée	1,0	8,8	6,7	0,9	10,5
Ensemble	1,5	10,2	19,5	3,3	12,7

(suite)	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs d'élèves (4)
6 ^e à 3 ^e	17,4	24,1	1,0	10,1	100,0	3 286 836
ULIS en collège, dispositifs relais	16,3	32,7	1,7	26,0	100,0	39 885
Segpa	14,7	38,7	1,5	30,7	100,0	86 435
Total formations en collège	17,3	24,6	1,0	10,7	100,0	3 413 156
Seconde générale et technologique	16,7	19,1	1,5	6,6	100,0	555 667
Première et terminale générales	15,7	16,0	1,9	4,9	100,0	773 349
Première et terminale technologiques	19,2	26,4	2,1	8,8	100,0	290 318
ULIS en lycée général et technologique	19,1	25,0	3,2	12,7	100,0	230
Total formations GT en lycée	16,7	18,9	1,8	6,2	100,0	1 619 564
CAP	17,0	33,9	2,2	27,1	100,0	109 047
Bac pro, BMA	19,5	34,0	2,1	15,0	100,0	522 106
ULIS en lycée professionnel	17,3	32,9	2,8	22,0	100,0	5 486
Autres niveaux IV et V	18,9	26,8	2,7	22,9	100,0	7 124
Total formations professionnelles en lycée	19,1	33,9	2,1	17,0	100,0	643 763
Ensemble	17,3	24,0	1,4	10,1	100,0	5 676 483

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

1. Professeurs non compris.
2. Enseignants : professeurs, instituteurs, professeurs des écoles et professions assimilées.
3. Instituteurs et professeurs des écoles non compris.
4. Y compris les élèves dont l'origine sociale est non renseignée (3,7 % des effectifs).

2 Les élèves du second degré selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2019, en % (1)

	Public					Privé sous et hors contrat				
	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total
6 ^e à 3 ^e	20,5	12,3	27,4	39,8	100,0	39,6	15,4	27,9	17,2	100,0
ULIS en collège, dispositifs relais	6,7	7,3	23,2	62,8	100,0	23,6	15,2	29,4	31,8	100,0
Segpa	2,3	4,9	21,1	71,7	100,0	8,9	12,2	32,0	46,9	100,0
Total formations en collège	19,8	12,0	27,1	41,0	100,0	39,3	15,3	27,9	17,4	100,0
Seconde générale et technologique	28,1	14,1	27,1	30,7	100,0	49,2	15,0	24,4	11,3	100,0
Première et terminale générales	33,9	14,7	26,0	25,3	100,0	53,0	14,3	23,0	9,7	100,0
Première et terminale technologiques	16,6	13,8	29,6	40,0	100,0	32,9	17,3	31,0	18,8	100,0
ULIS en lycée général et technologique	21,9	11,0	25,2	41,9	100,0	20,0	13,8	33,8	32,3	100,0
Total formations GT en lycée	28,7	14,4	27,1	29,9	100,0	48,9	15,0	24,6	11,5	100,0
CAP	4,1	6,8	22,4	66,6	100,0	10,5	14,2	33,1	42,2	100,0
Bac pro, BMA	7,3	9,9	27,7	55,0	100,0	17,6	16,5	34,1	31,8	100,0
ULIS en lycée professionnel	7,3	7,7	23,3	61,7	100,0	20,0	14,3	28,3	37,4	100,0
Autres niveaux IV et V	9,9	10,5	28,0	51,5	100,0	10,4	12,1	27,2	50,2	100,0
Total formations professionnelles en lycée	6,9	9,4	26,8	56,9	100,0	16,6	16,1	33,8	33,4	100,0
Ensemble	20,9	12,4	27,1	39,5	100,0	39,8	15,3	27,5	17,3	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

1. Voir les regroupements dans la rubrique « Glossaire » à « origine sociale regroupée ».

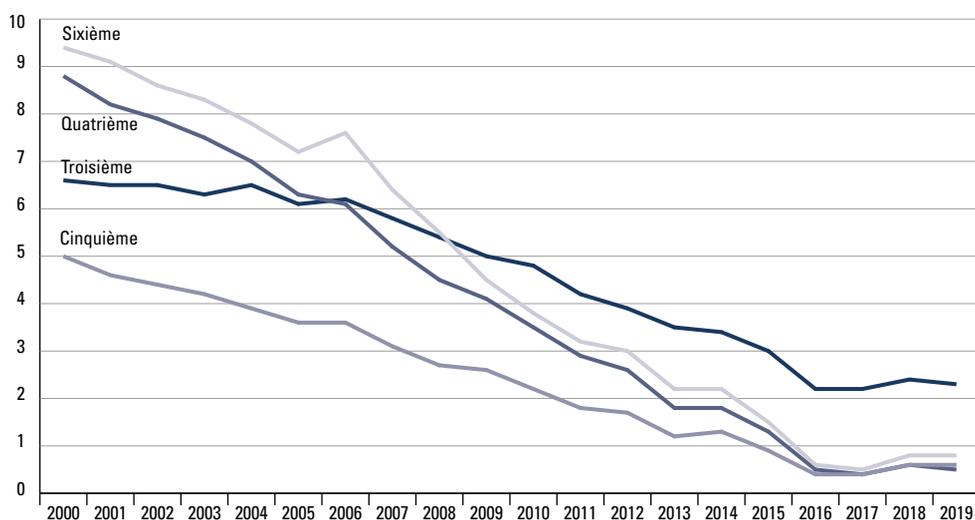
Lecture : 40 % des élèves de 6^e à la 3^e scolarisés dans le secteur public sont issus d'une catégorie sociale défavorisée.

À la rentrée 2019, 91,1 % des élèves de sixième générale sont âgés de 11 ans (**âge théorique** d'entrée des élèves au collège), 2,5 % sont en avance, 6,1 % en retard d'un an et 0,2 % en retard d'au moins deux ans (2). La part des élèves dits « à l'heure » diminue tout au long de la scolarité au collège. Ils ne sont plus que 84,7 % dans ce cas en classe de troisième générale. Les élèves sont plus jeunes dans le secteur privé que dans le secteur public, et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs. Dans l'enseignement adapté, les élèves « à l'heure » sont nettement moins nombreux : ils sont un sur deux à être dans ce cas en sixième Segpa et un sur quatre en troisième Segpa.

En 2019, le **taux de redoublement** s'établit à 0,8 % en sixième, 0,6 % en cinquième, 0,5 % en quatrième et 2,3 % en troisième. La baisse du redoublement a été forte depuis le début des années 2000, mais il se stabilise depuis 2016 (1).

Parmi les élèves inscrits en troisième (y compris Segpa et ULIS) à la rentrée 2018, 63,5 % se sont orientés, à la rentrée 2019, vers la voie générale et technologique et 24,5 % vers la voie professionnelle (dans un établissement de l'Éducation nationale) (3).

1 Évolution des taux de redoublement dans les établissements de l'Éducation nationale, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

Précisions

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics et privés dépendant du ministère en charge de l'Éducation nationale (EREA compris).

Taux de passage, taux de sortie - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.46.

2 Répartition, pour les formations en collège, des élèves selon l'âge et le sexe à la rentrée 2019

		Public		Privé sous contrat		Privé hors contrat		Public + Privé	
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	dont filles	Total	%
Sixième générale	10 ans ou moins	13 555	6 096	7 370	3 231	368	176	21 293	2,5
	<i>11 ans</i>	<i>593 750</i>	<i>295 275</i>	<i>165 178</i>	<i>81 336</i>	<i>3 070</i>	<i>1 579</i>	<i>761 998</i>	<i>91,1</i>
	12 ans	42 601	18 082	7 813	3 078	488	210	50 902	6,1
	13 ans ou plus	1 424	590	425	173	67	28	1 916	0,2
	Total	651 330	320 043	180 786	87 818	3 993	1 993	836 109	100,0
Cinquième générale	11 ans ou moins	14 006	6 327	7 788	3 382	352	187	22 146	2,7
	<i>12 ans</i>	<i>570 749</i>	<i>285 105</i>	<i>161 125</i>	<i>80 158</i>	<i>2 857</i>	<i>1 410</i>	<i>734 731</i>	<i>89,4</i>
	13 ans	51 898	22 241	10 074	3 856	549	225	62 521	7,6
	14 ans ou plus	1 679	697	421	178	85	34	2 185	0,3
	Total	638 332	314 370	179 408	87 574	3 843	1 856	821 583	100,0
Quatrième générale	12 ans ou moins	14 323	6 641	7 934	3 639	441	234	22 698	2,8
	<i>13 ans</i>	<i>563 111</i>	<i>282 842</i>	<i>158 347</i>	<i>79 476</i>	<i>2 580</i>	<i>1 289</i>	<i>724 038</i>	<i>88,4</i>
	14 ans	57 681	25 287	10 575	4 229	514	236	68 770	8,4
	15 ans ou plus	2 624	1 088	422	163	105	39	3 151	0,4
	Total	637 739	315 858	177 278	87 507	3 640	1 798	818 657	100,0
Troisième générale	13 ans ou moins	15 176	7 131	8 059	3 655	538	214	23 773	2,9
	<i>14 ans</i>	<i>533 883</i>	<i>269 291</i>	<i>150 703</i>	<i>76 308</i>	<i>2 278</i>	<i>1 167</i>	<i>686 864</i>	<i>84,7</i>
	15 ans	77 143	33 222	14 540	5 976	529	196	92 212	11,4
	16 ans ou plus	6 476	2 462	1 002	369	160	45	7 638	0,9
	Total	632 678	312 106	174 304	86 308	3 505	1 622	810 487	100,0
ULIS en sixième générale	Total	8 331	2 985	1 059	388			9 390	100,0
	<i>dont 11 ans</i>	<i>2 088</i>	<i>705</i>	<i>260</i>	<i>83</i>			<i>2 348</i>	<i>25,0</i>
ULIS en cinquième générale	Total	9 947	3 593	960	350			10 907	100,0
	<i>dont 12 ans</i>	<i>2 203</i>	<i>728</i>	<i>226</i>	<i>79</i>			<i>2 429</i>	<i>22,3</i>
ULIS en quatrième générale	Total	9 414	3 358	887	331			10 301	100,0
	<i>dont 13 ans</i>	<i>1 794</i>	<i>592</i>	<i>204</i>	<i>67</i>			<i>1 998</i>	<i>19,4</i>
ULIS en troisième générale	Total	8 333	3 000	840	328			9 173	100,0
	<i>dont 14 ans</i>	<i>1 173</i>	<i>351</i>	<i>113</i>	<i>38</i>			<i>1 286</i>	<i>14,0</i>
Dispositifs relais	14 ans ou moins	18	4	15	7	6	1	39	34,2
	15 ans	17	8	12	7	9	1	38	33,3
	16 ans ou plus	7	1	10	7	20	5	37	32,5
	Total	42	13	37	21	35	7	114	100,0
Sixième Segpa	Total	17 887	7 324	994	396	21	9	18 902	100,0
	<i>dont 11 ans</i>	<i>9 173</i>	<i>3 864</i>	<i>436</i>	<i>170</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>9 611</i>	<i>50,8</i>
Cinquième Segpa	Total	21 219	8 510	1 131	450	1		22 351	100,0
	<i>dont 12 ans</i>	<i>9 452</i>	<i>3 910</i>	<i>468</i>	<i>179</i>	<i>1</i>		<i>9 921</i>	<i>44,4</i>
Quatrième Segpa	Total	21 714	8 425	1 098	442	6	3	22 818	100,0
	<i>dont 13 ans</i>	<i>8 052</i>	<i>3 178</i>	<i>349</i>	<i>137</i>	<i>4</i>	<i>2</i>	<i>8 405</i>	<i>36,8</i>
Troisième Segpa	Total	21 295	8 082	1 064	404	5	3	22 364	100,0
	<i>dont 14 ans</i>	<i>5 300</i>	<i>2 032</i>	<i>180</i>	<i>57</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>5 482</i>	<i>24,5</i>
Total formations en collège		2 678 261	1 307 667	719 846	352 317	15 049	7 291	3 413 156	

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

© DEPP

3 Évolution des taux de passage dans les établissements de l'Éducation nationale

	2016	2017	2018	2019
Passages dans l'Éducation nationale				
Sixième - cinquième	98,9	99,0	98,7	98,8
Cinquième - quatrième	98,4	98,4	98,2	98,2
Quatrième - troisième	97,9	98,2	98,0	98,0
Troisième générale - seconde GT	65,2	65,9	65,4	65,3
Troisième Segpa - seconde GT	0,0	0,0	0,0	0,0
Total Troisième - seconde GT	63,3	64,0	63,7	63,5
Troisième générale - formations professionnelles en lycée	23,3	22,9	23,3	23,4
Troisième Segpa - formations professionnelles en lycée	66,1	66,8	66,6	66,0
Total Troisième - formations professionnelles en lycée	24,5	24,2	24,3	24,5

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

Lecture : 24,5% des élèves scolarisés en troisième (y compris ULIS et Segpa) en 2018 ont poursuivi leurs études en formations professionnelles à la rentrée 2019 dans un établissement de l'Éducation nationale.

© DEPP

Entre la rentrée 1995 et la rentrée 2019, les effectifs des **formations scolaires professionnelles** des lycées relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (hors apprentissage) ont diminué de 92 300 élèves (- 12,7%) à champ constant, c'est-à-dire hors Mayotte et hors ULIS (1). Ils sont à la rentrée 2019 en baisse de 0,8% par rapport à l'année précédente.

À la rentrée 2019, le nombre de préparations au **CAP** en deux ans diminue de 600 élèves. Cette baisse, engagée à la rentrée 2010 (- 11,2% à champ constant entre 2010 et 2019), fait suite à une période de hausse de plus de quinze ans (+ 65,6% entre 1995 et 2010).

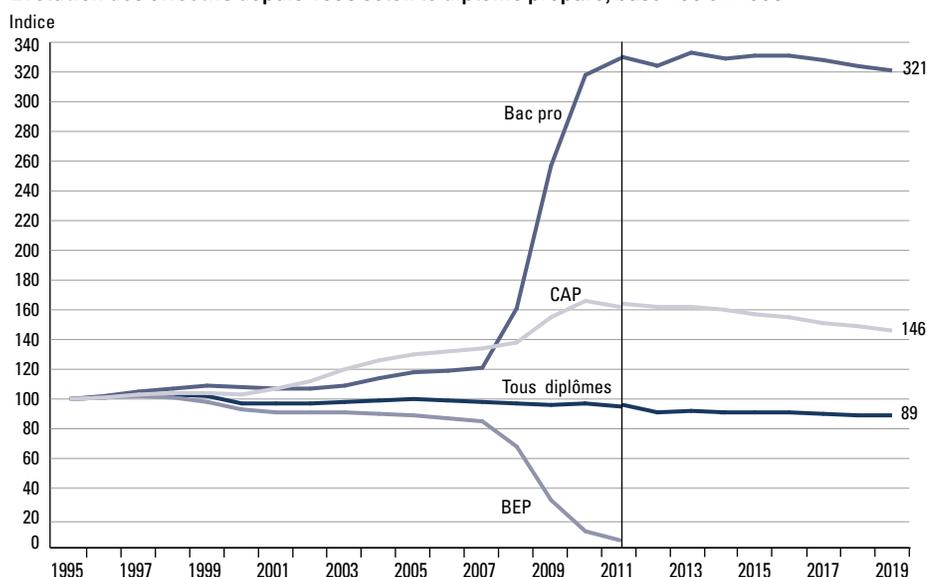
Au début des années 2010, le **baccalauréat professionnel** a connu un essor très important. Le report des effectifs du BEP, où il ne reste plus aucun élève inscrit depuis la rentrée 2012, a ainsi permis à ceux

du baccalauréat professionnel de passer de moins de 200 000 élèves en 2005 à 537 900 en 2016 (hors ULIS) (2). Ces effectifs sont, depuis, en baisse (- 0,7% à la rentrée 2019).

En 2019, le secteur de production représente 44,0% des effectifs des élèves en formation professionnelle en lycée (contre 56,0% pour le secteur des services), soit un taux comparable à 2018. Pour autant, cette part tend à diminuer de manière continue depuis 2010, année où elle atteignait 44,9% (3).

Les lycéens inscrits dans une formation professionnelle sont très majoritairement scolarisés dans un établissement public : la proportion atteint plus de 81% en CAP et près de 80% en **baccalauréat professionnel et BMA** (4).

1 Évolution des effectifs depuis 1995 selon le diplôme préparé, base 100 en 1995



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS

© DEPP

Précisions

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.46 ; 18.28 ; 17.26 ; 16.41.

2 Évolution des effectifs de formations professionnelles en lycée

	1995	2000	2005	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CAP 1 an	3 670	4 866	6 509	6 333	5 555	5 324	4 911	4 720	4 459	4 333	3 753
dont ULIS (3)							34	5	11	10	15
CAP 2 ans											
CAP 1 ^{re} année	22 799	34 841	49 141	63 149	61 826	61 269	60 213	59 202	57 727	57 125	56 897
CAP 2 ^e année	19 593	28 521	40 360	53 639	53 101	52 645	52 158	51 490	50 096	49 203	48 412
ULIS (3)							2 975	3 285	3 748	4 191	4 581
Total CAP 2 ans	42 392	63 362	89 501	116 788	114 927	113 914	115 346	113 977	111 571	110 519	109 890
CAP 3 ans	28 424	8 730	593	189							
BEP											
Seconde BEP	245 551	224 859	218 618	27 131							
Terminale BEP (1)	235 216	220 397	209 163	27 958							
Total BEP	480 767	445 256	427 781	55 089							
Bac professionnel/BMA											
Seconde professionnelle	475	10	2 631	167 354	186 093	185 725	185 641	183 014	179 261	179 002	178 398
Première professionnelle	85 222	92 134	99 897	207 971	181 463	181 211	182 490	183 163	180 894	178 777	178 345
Terminale professionnelle (2)	76 783	83 107	88 916	141 949	173 671	168 038	169 664	171 721	172 250	167 966	165 363
ULIS (3)							653	619	661	756	880
Total bac professionnel/BMA	162 480	175 251	191 444	517 274	541 227	534 974	538 448	538 517	533 066	526 501	522 986
MC niveaux IV et V	4 852	6 716	6 413	6 680	5 199	5 335	5 170	4 834	4 801	4 775	4 795
Autres formations de niveaux IV et V	2 716	1 180	1 712	3 183	3 363	3 444	3 118	3 142	3 067	2 723	2 339
Total Formations professionnelles en lycée dont ULIS en cycle professionnel	725 301	705 361	723 953	705 536	670 271	662 991	666 993	665 190	656 964	648 851	643 763
							3 666	3 915	4 428	4 965	5 486

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

1. Y compris BEP 1 an.

2. Y compris les bac pro en 1 an.

3. Les effectifs d'inscrits en ULIS ne peuvent être déclinés par niveau qu'à partir de la rentrée 2015. Jusqu'en 2014, ils étaient tous regroupés en collège.

Note : la réforme de la voie professionnelle a conduit à l'extinction des entrées en seconde BEP à partir de la rentrée 2011.

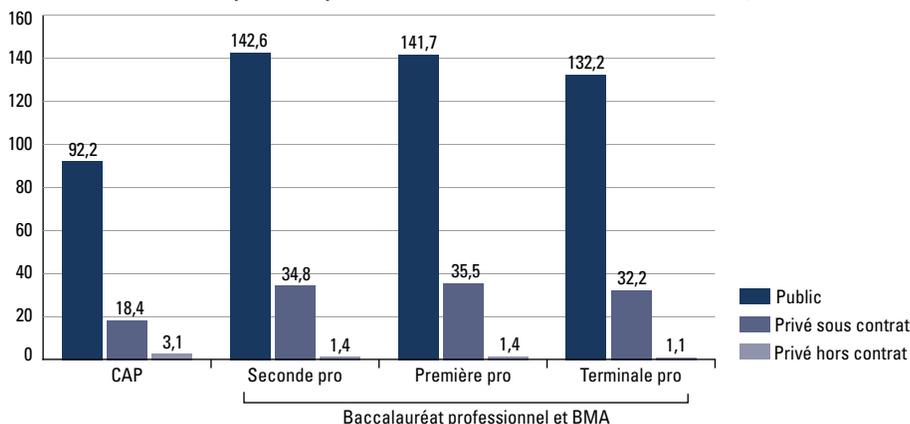
3 Évolution de la répartition des effectifs d'élèves de formations professionnelles en lycée selon le secteur de formation, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

4 Effectifs d'élèves des secteurs public et privé sous et hors contrat à la rentrée 2019, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

À la rentrée 2019, en France métropolitaine et dans les DROM, 643 800 élèves sont inscrits dans une **formation scolaire professionnelle** au sein d'un lycée relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (hors apprentissage) (2).

Contrairement aux formations générales et technologiques en lycée, les garçons sont plus nombreux que les filles : 379 900 garçons (59,0 %) contre 263 900 filles. Ils le sont à la fois dans les préparations au CAP (62,6 %) et dans les préparations au **baccalauréat professionnel** (58,5 %).

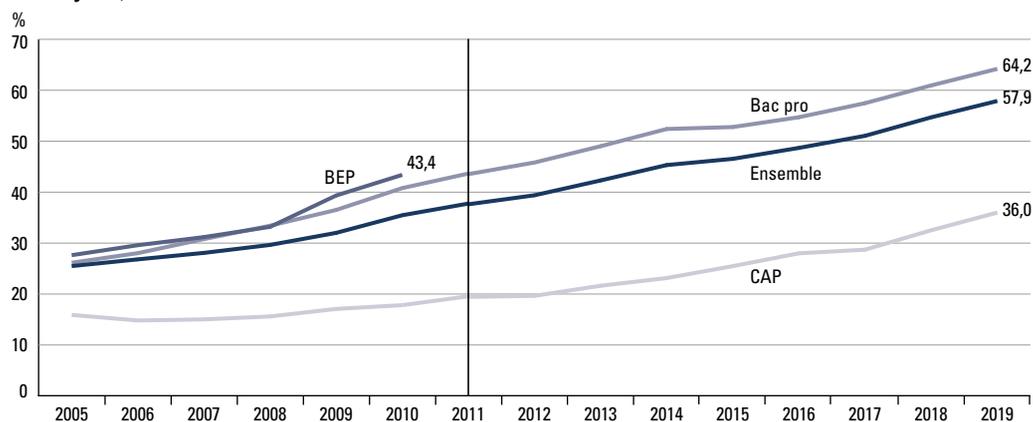
Les diplômes professionnels se préparent également par apprentissage ou dans des établissements relevant d'autres ministères (voir 4.24 et chapitre 5).

Alors que la majorité des élèves de seconde générale et technologique sont « à l'heure » par rapport à l'âge

théorique, les élèves inscrits en formation professionnelle sont souvent en retard. En première année de CAP en deux ans, 67,2 % des élèves sont en retard d'un an ou plus. En seconde professionnelle, ce taux atteint 35,2 %. Les élèves en CAP (excepté les CAP en un an) sont, en moyenne, plus âgés lorsqu'ils sont scolarisés dans un établissement public. À l'inverse, les lycéens préparant un baccalauréat professionnel y sont globalement plus jeunes.

Cependant, ces retards scolaires sont de moins en moins nombreux. En effet, la proportion d'élèves entrant en cycle professionnel âgés de 15 ans et moins est passée d'à peine un quart en 2005 à plus de la moitié (57,9 %) en 2019 pour les classes d'entrée en cycle professionnel (première année de CAP, seconde professionnelle) (1).

1 Évolution de la part des élèves de 15 ans et moins dans les entrants en formation professionnelle en lycée, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

Précisions

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

2 Répartition des élèves de formations professionnelles au lycée par âge et par sexe à la rentrée 2019

		Public		Privé sous contrat		Privé hors contrat		Ensemble	
		Total	dont Filles	Total	dont Filles	Total	dont Filles	Total	%
CAP en 1 an	<i>17 ans et moins</i>	237	96	164	101	93	77	494	13,2
	18 ans	553	225	254	177	256	233	1 063	28,4
	19 ans et plus	911	388	433	272	837	745	2 181	58,3
	Total	1 701	709	851	550	1 186	1 055	3 738	100,0
CAP en 2 ans : 1^{re} année	<i>15 ans et moins</i>	14 538	5 180	3 717	1 804	409	223	18 664	32,8
	16 ans	23 569	8 260	3 423	1 633	310	158	27 302	48,0
	17 ans et plus	8 877	2 343	1 783	753	297	149	10 957	19,2
	Total	46 984	15 783	8 923	4 190	1 016	530	56 923	100,0
CAP en 2 ans : 2^e année	<i>16 ans et moins</i>	10 298	3 859	2 870	1 411	394	226	13 562	28,0
	17 ans	19 895	7 131	3 054	1 403	231	125	23 180	47,9
	18 ans et plus	9 566	2 826	1 876	878	228	115	11 670	24,1
	Total	39 759	13 816	7 800	3 692	853	466	48 412	100,0
Bac pro : seconde pro	<i>15 ans et moins</i>	94 046	35 976	20 703	9 683	768	514	115 517	64,8
	16 ans	40 014	15 378	10 214	4 773	450	352	50 678	28,4
	17 ans et plus	8 216	2 934	3 777	1 865	210	164	12 203	6,8
	Total	142 276	54 288	34 694	16 321	1 428	1 030	178 398	100,0
Bac pro/BMA : première pro	<i>16 ans et moins</i>	82 134	33 046	18 056	8 878	662	486	100 852	56,5
	17 ans	43 808	17 216	11 970	5 703	439	351	56 217	31,5
	18 ans et plus	15 627	5 784	5 321	2 581	328	254	21 276	11,9
	Total	141 569	56 046	35 347	17 162	1 429	1 091	178 345	100,0
Bac pro/BMA : terminale pro	<i>17 ans et moins</i>	69 706	28 741	15 478	7 828	572	408	85 756	51,9
	18 ans	44 705	17 901	11 674	5 758	301	236	56 680	34,3
	19 ans et plus	17 678	6 884	5 013	2 545	236	187	22 927	13,9
	Total	132 089	53 526	32 165	16 131	1 109	831	165 363	100,0
Mentions complémentaires	Total	3 887	1 774	862	542	41	35	4 790	
Autres formations de niveaux IV et V	Total	1 924	1 775	375	323	9	3	2 308	
ULIS en formations professionnelles	Total	4 319	1 693	1 167	506			5 486	
Total		514 508	199 410	122 184	59 417	7 071	5 041	643 763	

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

À la rentrée 2019, 23,4% des élèves de troisième générale ont intégré la voie professionnelle sous statut scolaire (1). Cette proportion augmente légèrement pour la seconde année consécutive après avoir diminué de façon presque continue entre 2005 et 2017. La poursuite d'étude dans la voie professionnelle après la troisième générale s'effectue nettement plus souvent en seconde professionnelle (19,3%) qu'en première année de CAP (4,1%) (2).

En revanche, la poursuite d'études dans la voie professionnelle des élèves issus de troisième de Segpa s'effectue très majoritairement en CAP; cependant, depuis 2016, de plus en plus d'élèves de Segpa intègrent une seconde professionnelle (5,5% en 2019 contre 3,0% en 2016).

L'origine scolaire des élèves de CAP sous statut scolaire est plus diversifiée que celle de seconde professionnelle sous statut scolaire. Les élèves issus de troisième générale constituent une petite majorité (55,3%) de ceux qui intègrent un CAP en deux ans alors qu'ils sont très largement majoritaires (89,4%) en seconde professionnelle (3). Parallèlement, un élève de CAP sur quatre est issu d'une troisième Segpa (22,7%) et 6,5% proviennent d'une troisième ULIS.

Les sorties en première année de voie professionnelle restent fréquentes : en 2019, elles concernent près d'un élève sur cinq en CAP et un sur dix en seconde professionnelle (4). Ces sorties des formations dispensées par le ministère en charge de l'Éducation nationale incluent des arrêts d'études, des passages en apprentissage et dans des systèmes de formation relevant d'autres ministères.

1 Évolution de l'entrée dans la voie professionnelle sous statut scolaire dans les établissements de l'Éducation nationale à l'issue de la troisième générale, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

Précisions

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris ULIS à partir de 2016, et EREA).

Taux de passage, taux de redoublement, taux de sortie - Voir « Glossaire ».

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

2 Évolution des principaux passages en première année de cycle professionnel scolaire, en %

Passages	2016	2017	2018	2019
Vers 1^{re} année de CAP 2 ans				
3 ^e générale - 1 ^{re} année CAP	4,0	3,9	4,0	4,1
3 ^e Segpa - 1 ^{re} année CAP	63,1	62,7	61,9	60,5
Total 3 ^e - 1 ^{re} année CAP	5,7	5,6	5,5	5,6
Vers 2^{de} pro (bac pro 3 ans)				
3 ^e générale - 2 ^{de} pro	19,3	19,0	19,2	19,3
3 ^e Segpa - 2 ^{de} pro	3,0	3,9	4,9	5,5
Total 3 ^e - 2 ^{de} pro	18,8	18,6	18,8	18,9
2 ^{de} GT - 2 ^{de} Pro	1,3	1,3	1,2	1,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.**

© DEFP

Lecture : 4,1 % des élèves inscrits en 3^e générale en 2018 sont passés en 1^{re} année de CAP en 2 ans (sous statut scolaire) à la rentrée 2019 dans un établissement du MENJS.

3 Répartition des élèves en début de cycle professionnel scolaire en 2019 selon l'origine scolaire, en %

Origine	1 ^{re} année de CAP 2 ans	2 ^{de} pro
3 ^e (hors Segpa, hors ULIS)	55,3	89,4
3 ^e Segpa	22,7	0,7
ULIS en classe de 3 ^e	6,5	0,4
2 ^{de} GT	1,6	3,3
Redoublants	4,5	3,3
Autres	9,4	2,9
Total	100,0	100,0
Effectifs	59 429	178 821

© DEFP

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.**

Lecture : 55,3 % des élèves inscrits (dans un établissement du MENJS) en 1^{re} année de CAP en 2 ans (sous statut scolaire) à la rentrée 2019 viennent de 3^e (hors Segpa, hors ULIS).

4 Évolution des redoublements, passages et sorties de l'Éducation nationale des établissements de l'Éducation nationale (1), en %

		2016	2017	2018	2019
CAP 2 ans 1^{re} année	Redoublement	4,1	4,4	4,5	4,3
	Passage en 2 ^e année	74,7	75,7	74,7	74,9
	Autres orientations	2,1	2,2	2,6	1,8
	Sorties de l'Éducation nationale	19,1	17,7	18,2	19,0
CAP 2 ans 2^e année	Redoublement	5,4	5,1	5,6	5,6
	Passage en bac pro	21,3	21,7	21,1	20,8
	Autres orientations	6,6	7,4	6,9	7,4
	Sorties de l'Éducation nationale	66,7	65,8	66,4	66,2
BMA 2 ans 1^{re} année	Redoublement	1,7	1,8	1,5	1,8
	Passage en 2 ^e année	84,0	87,0	87,2	84,2
	Autres orientations	10,5	1,0	1,4	1,0
	Sorties de l'Éducation nationale	3,8	10,2	9,9	13,0
BMA 2 ans 2^e année	Redoublement	3,0	4,1	4,8	3,2
	Autres orientations et sorties de l'Éducation nationale	97,0	95,9	95,2	96,8
Bac pro 3 ans Seconde pro	Redoublement	3,3	3,3	3,2	3,0
	Passage en bac pro 3 ans : première pro	83,6	84,1	83,4	84,3
	Autres orientations	2,5	2,6	2,8	2,7
	Sorties de l'Éducation nationale	10,6	10,0	10,6	10,0
Bac pro 3 ans Première pro	Redoublement	1,5	1,5	1,9	1,6
	Passage en bac pro 3 ans : terminale pro	87,6	87,4	86,5	86,5
	Autres orientations	0,7	0,7	0,8	0,7
	Sorties de l'Éducation nationale	10,2	10,4	10,8	11,2
Bac pro en 3 ans Terminale pro	Redoublement	5,9	6,2	5,5	5,3
	Autres orientations et sorties de l'Éducation nationale	94,1	93,8	94,5	94,7

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.**

© DEFP

1. Compte tenu des faibles effectifs, les évolutions relatives aux BMA doivent être interprétées avec précaution.

À la rentrée 2019, les lycées professionnels de France métropolitaine et des DROM préparent 113 700 élèves à un CAP (2). En CAP, la répartition entre les secteurs de formation est de 54,6 % pour la production et de 45,4 % pour les services. Au total, les élèves préparant un CAP se concentrent dans cinq **spécialités de formation** majeures qui représentent 53,9 % des élèves : « Commerce, vente », « Accueil, hôtellerie, tourisme », « Coiffure, esthétique, autres services aux personnes » pour les services ainsi qu'« Agroalimentaire, alimentation, cuisine » et les spécialités du bâtiment pour la production.

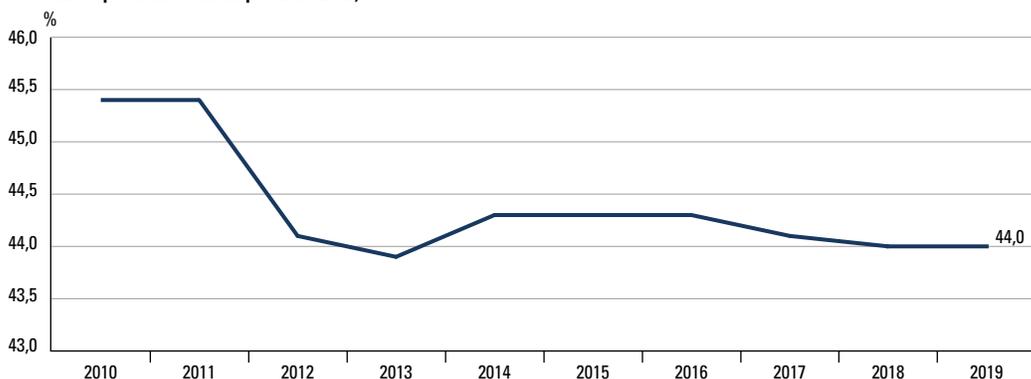
À la rentrée 2019, 523 000 élèves sont inscrits en **baccalauréat professionnel** ou **BMA**, dont 67 800 dans une seconde professionnelle relevant d'une **famille de métiers**, c'est-à-dire d'un regroupement de certaines spécialités de formation mis en place progressivement à partir de la rentrée 2019 (3). La répartition entre les deux secteurs de formation est à l'inverse

de celle des CAP, en faveur cette fois des services avec 58,4 % des élèves. Trois spécialités des services regroupent près de la moitié des élèves : « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes des services » et « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales ». La spécialité « Commerce, vente » concentre à elle seule 21,9 % des élèves (2).

Au total, 44 % des élèves inscrits en CAP, en baccalauréat professionnel ou en BMA préparent un diplôme relevant des spécialités de la production (1). Les filles sont globalement très peu présentes dans les spécialités de la production (18,2 % en CAP et 12,9 % en baccalauréat professionnel ou BMA) alors que dans les spécialités des services, six élèves sur dix sont des filles.

La part du secteur privé est nettement plus faible dans le secteur de la production que dans le secteur des services (2).

1 Proportion d'élèves préparant un CAP, un baccalauréat professionnel ou un BMA inscrits dans une spécialité de la production, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

Précisions

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

2 Répartition des élèves préparant un CAP, un baccalauréat professionnel ou un BMA selon la spécialité de formation à la rentrée 2019

Groupes de spécialités de formation	CAP			Bac pro et BMA				
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	330	0,3	9,7	23,3	6 236	1,2	7,1	7,7
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	1 155	1,0	23,5	6,8	891	0,2	6,4	8,3
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	4	€	0,0	25,0	–	–	–	–
211 Productions végétales, cultures spécialisées	440	0,4	3,6	30,9	132	€	0,0	40,2
212 Productions animales, élevages spécialisés	–	–	–	–	152	€	0,0	6,6
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	10	€	0,0	20,0	69	€	0,0	11,6
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, etc.	632	0,6	2,4	9,0	303	0,1	0,0	18,2
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	235	0,2	21,3	32,3	2 594	0,5	9,1	32,7
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	14 755	13,0	16,6	39,1	19 115	3,7	18,0	35,6
222 Transformations chimiques et apparentées	15	€	0,0	13,3	–	–	–	–
223 Métallurgie	717	0,6	19,9	62,3	663	0,1	13,0	47,1
224 Matériaux de construction, verre, céramique	323	0,3	4,6	59,8	717	0,1	19,0	46,6
225 Plasturgie, matériaux composites	222	0,2	6,3	7,2	1 210	0,2	2,1	8,5
227 Énergie, génie climatique	1 963	1,7	11,2	0,7	8 331	1,6	9,9	0,5
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 499	1,3	32,7	3,9	8 360	1,6	13,4	30,9
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 123	1,0	24,0	1,5	2 731	0,5	12,0	4,9
232 Bâtiment : construction et couverture	2 805	2,5	3,7	1,8	2 082	0,4	2,9	3,7
233 Bâtiment : finitions	6 313	5,6	4,4	6,6	3 177	0,6	8,2	24,4
234 Travail du bois et de l'ameublement	6 666	5,9	9,5	10,4	12 251	2,3	12,2	11,6
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	493	0,4	0,0	72,4	77	€	0,0	88,3
241 Textile	68	0,1	0,0	92,6	–	–	–	–
242 Habillement	2 433	2,1	10,1	85,7	9 815	1,9	10,4	90,1
243 Cuir et peaux	344	0,3	0,0	63,7	791	0,2	0,0	82,3
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	–	–	–	–	22 506	4,3	12,0	2,8
251 Mécanique générale et de précision, usinage	459	0,4	7,8	17,6	8 581	1,6	10,7	3,8
252 Moteurs et mécanique auto	5 404	4,8	13,5	2,3	24 071	4,6	10,4	3,6
253 Mécanique aéronautique et spatiale	111	0,1	10,8	9,0	2 194	0,4	16,0	8,2
254 Structures métalliques	6 755	5,9	7,6	2,7	11 999	2,3	5,8	3,3
255 Électricité, électronique	6 845	6,0	11,8	1,5	68 705	13,1	16,6	1,8
Total spécialités de la production	62 119	54,6	11,8	18,2	217 753	41,6	12,9	12,5
300 Spécialités plurivalentes des services	133	0,1	5,3	33,1	71 396	13,7	18,4	64,3
311 Transport, manutention, magasinage	3 563	3,1	17,8	8,9	11 493	2,2	13,5	10,8
312 Commerce, vente	18 602	16,4	20,5	50,7	114 455	21,9	24,8	51,8
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	1 165	1,0	22,7	45,2	3 062	0,6	14,9	29,9
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	76	0,1	15,8	42,1	5 715	1,1	48,8	50,4
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	28	€	3,6	78,6	65 168	12,5	32,6	90,0
331 Santé	83	0,1	0,0	34,9	2 961	0,6	31,9	57,3
332 Travail social	4 943	4,3	40,8	95,9	–	–	–	–
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	10 950	9,6	17,1	71,2	11 218	2,1	13,7	46,3
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	24	€	100,0	0,0	–	–	–	–
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	7 819	6,9	53,4	88,8	9 878	1,9	55,9	99,3
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	84	0,1	33,3	44,0	–	–	–	–
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 239	1,1	3,6	56,7	2 501	0,5	3,4	64,7
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 841	2,5	44,4	26,3	7 386	1,4	35,3	30,0
Total spécialités des services	51 550	45,4	27,5	60,8	305 233	58,4	25,7	62,1
Ensemble des spécialités	113 669	100,0	18,9	37,6	522 986	100,0	20,4	41,4

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

LECTURE : 45,4 % des élèves de CAP se forment dans les spécialités des services. 27,5 % des élèves en CAP des services fréquentent un établissement privé. 60,8 % des élèves en CAP des services sont des filles.

© DEFP

3 Répartition des élèves préparant une seconde professionnelle dans les trois premières familles de métiers mises en place à la rentrée 2019

Groupe de spécialités de formation	Famille de métiers	Effectifs
Technologies industrielles fondamentales	Construction durable du bâtiment et des travaux publics	3 948
Spécialités plurivalentes des services	Gestion administrative, du transport et de la logistique	24 840
Commerce, vente	Relation Client	38 969
Total des élèves en seconde professionnelle classée en famille de métiers		67 757

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEFP

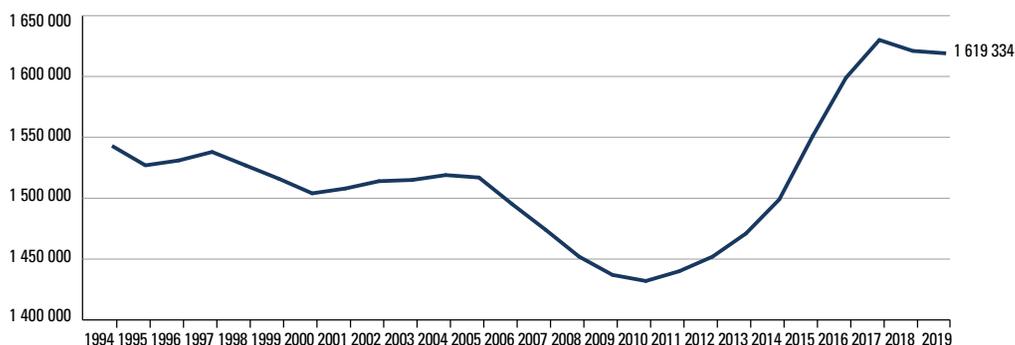
À la rentrée 2019, en France métropolitaine et dans les DROM, les formations générales et technologiques en lycée comptent 1 619 600 élèves (2). Après une hausse des effectifs ininterrompue entre 2010 et 2017, les effectifs ont légèrement diminué en 2018 (- 8 700) puis en 2019 (- 2 200) (1).

Les séries générales accueillent sept élèves de terminale sur dix et les séries technologiques trois sur dix. Entre 1994 et 2003, l'évolution s'est faite au profit de la voie technologique (+ 4 points), avec notamment le développement des séries tertiaires STT/STMG et SMS/ST2S, au détriment de la série littéraire L. Depuis 2004, la tendance s'inverse au profit de la voie générale ; cela s'explique, pour l'essentiel, par la hausse des effectifs de la série S, et dans une moindre mesure

par celle de la série ES (3). À la rentrée 2019, la série L regroupe 10,4 % des élèves de terminale, la série S 37,0 %, et la série ES presque un quart (24,6 %). Par ailleurs, 8,1 % des élèves de terminale sont scolarisés dans les séries technologiques de la production (STI2D et STL) et 19,9 % dans les autres séries.

Les filles sont majoritaires pour l'ensemble des formations générales et technologiques en lycée (54,0 %), avec des disparités selon les séries : elles sont nettement majoritaires dans les séries littéraires (79,1 % en terminale L) et tertiaires (50,7 % en terminale STMG, 86,7 % en ST2S). Elles sont en revanche sous-représentées dans les séries à caractère scientifique (42,2 % dans l'ensemble des classes terminales des séries S, STI2D et STL) (2).

1 Évolution des effectifs des séries générales et technologiques dans les établissements de l'Éducation nationale, hors ULIS



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

Précisions

Mise en place en 1992, l'organisation du second cycle général et technologique a connu une première réforme à la rentrée 2010. En 2019 elle connaît une deuxième réforme qui s'achèvera avec le baccalauréat de la session 2021.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.46.
- B.O. spécial n° 1 du 4 février 2010.
- B.O. spécial n° 1 du 22 janvier 2019.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

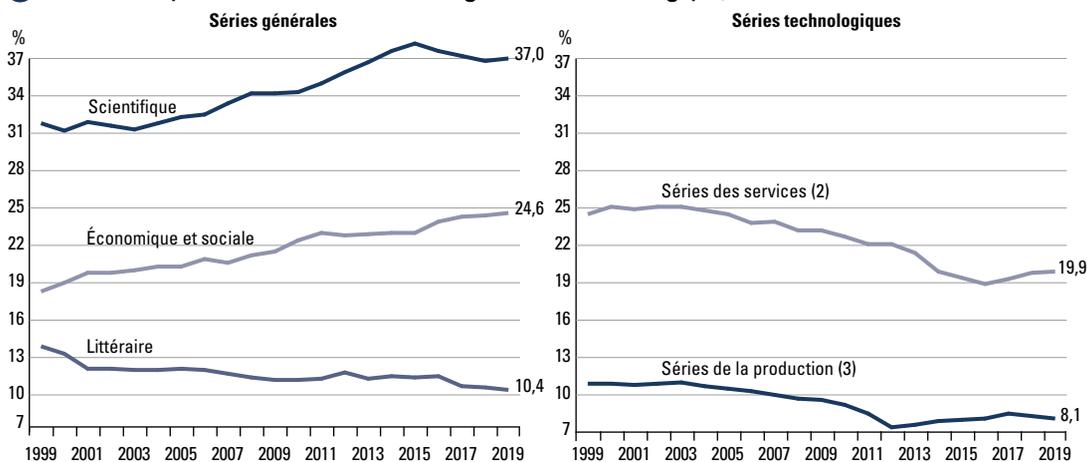
2 Répartition des élèves des formations générales et technologiques selon le sexe et la série à la rentrée 2019

Séries	Public		Privé sous contrat		Privé hors contrat		Public + Privé	
	Total	% filles	Total	% filles	Total	% filles	Total	% filles
Secondes								
Seconde générale et technologique	434 015	54,3	116 996	53,0	2 492	45,8	553 503	53,9
Techno STHR et BT	1 893	52,4	271	50,6	-	-	2 164	52,1
Total Secondes	435 908	54,2	117 267	53,0	2 492	45,8	555 667	53,9
Premières								
Première générale	296 363	56,6	88 208	54,1	1 986	47,5	386 557	56,0
STI2D	25 784	8,1	3 688	6,1	3	-	29 475	7,9
STL	6 761	58,6	1 072	52,3	-	-	7 833	57,8
STMG	62 381	52,8	10 629	49,5	339	28,9	73 349	52,2
ST2S	16 162	85,8	6 008	84,3	4	100,0	22 174	85,4
STD2A	2 644	78,6	1 006	77,9	66	43,9	3 716	77,8
S2TMD	310	59,4	20	50,0	-	-	330	58,8
STHR	2 072	56,4	331	52,6	-	-	2 403	55,8
Brevet de technicien	183	76,0	43	67,4	-	-	226	74,3
Total Premières	412 660	54,3	111 005	53,9	2 398	44,8	526 063	54,2
Terminales								
S	152 801	47,7	45 447	47,1	864	28,5	199 112	47,5
ES	102 102	61,2	28 986	59,8	946	41,3	132 034	60,7
L	45 771	79,0	9 201	79,9	674	71,4	55 646	79,1
STI2D	30 366	8,1	4 116	6,2	1	-	34 483	7,9
STL	7 790	57,2	1 216	52,1	-	-	9 006	56,5
STMG	65 848	51,1	11 090	49,4	385	26,8	77 323	50,7
ST2S	17 289	87,0	6 243	85,9	3	66,7	23 535	86,7
STD2A	2 485	77,8	999	74,5	74	51,4	3 558	76,3
TMD	305	56,4	16	81,3	-	-	321	57,6
STHR	2 037	55,0	292	56,8	33	54,5	2 362	55,2
Brevet de technicien	192	72,4	32	56,3	-	-	224	70,1
Total Terminales	426 986	54,0	107 638	54,6	2 980	42,9	537 604	54,0
ULIS en série GT	160	34,4	70	47,1	-	-	230	38,3
Total	1 275 714	54,2	335 980	53,8	7 870	44,4	1 619 564	54,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

3 Évolution du poids des séries de terminale générale et technologique, hors ULIS, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011) (1), © DEPP
Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

Lecture : en 2019, 10,4 % des élèves de terminale GT sont inscrits en terminale littéraire. Cette proportion s'élevait à 17,6 % en 1994.

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

2. Séries STI/STG/STMG, SMS/ST2S, STD2A, TMD, STHR.

3. Séries STI, STI2D, STL, STAV.

© DEPP

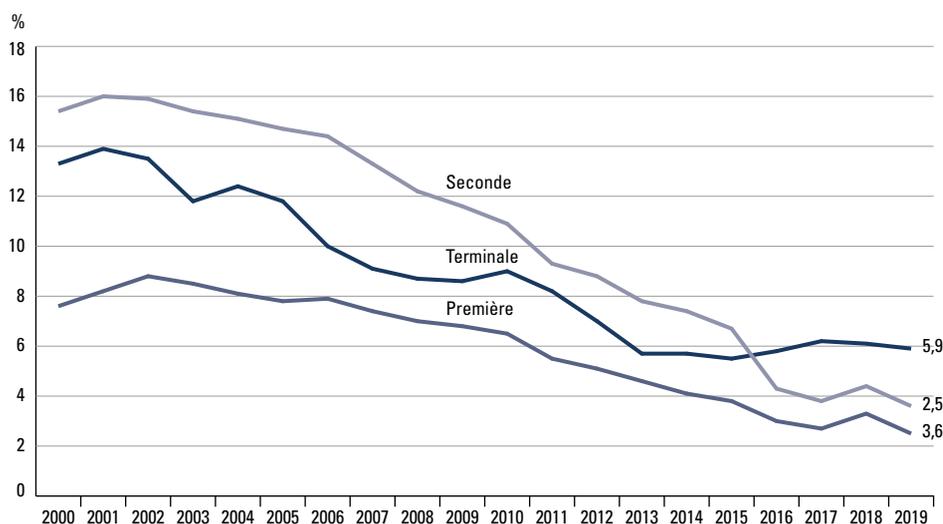
Les élèves scolarisés dans les formations générales et technologiques (GT) en lycée (dans le MENJS) arrivent très souvent « à l'heure », à 15 ans en seconde (86,3 %), à 16 ans en première (83,3 %) et à 17 ans en terminale (77,7 %), **âges théoriques** d'entrée dans ces classes (2). Ces parts ont fortement augmenté depuis la fin des années 1980, où moins de la moitié des élèves étaient « à l'heure » en seconde (3).

Ces évolutions s'expliquent, en premier lieu, par la baisse générale des redoublements dans le primaire et au collège. Les **taux de redoublement** ont également diminué au lycée général et technologique depuis le début des années 2000 (1). Cette tendance à la baisse du redoublement s'est poursuivie à la rentrée 2019, en particulier en seconde et en première (- 0,8 point).

Toutefois, depuis la forte chute en 2016 du redoublement en seconde, le redoublement au lycée s'effectue le plus souvent en terminale (à la rentrée 2019, 5,9 % contre 3,6 % en seconde). Les élèves de seconde sont par ailleurs 2,9 % à se réorienter vers les formations professionnelles en lycée (4). Ce taux de réorientation en voie professionnelle est pratiquement stable depuis 2011.

Les situations particulières liées à l'âge (un an d'avance ou deux ans de retard) sont plus fréquentes dans le secteur privé. Ceci s'explique par une forte hétérogénéité de l'enseignement privé. Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles arrivent toujours plus souvent « à l'heure » que les garçons (2).

1 Évolution du taux de redoublement dans les établissements du MENJS, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

Précisions

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

Taux de passage, taux de sorties - Voir « Glossaire ».

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information Sclarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

2 Les formations générales et technologiques en lycée : répartition selon le sexe et l'âge à la rentrée 2019

	Public		Privé sous contrat		Privé hors contrat		Public + Privé	
	Effectifs	dont filles	Effectifs	dont filles	Effectifs	dont filles	Effectifs	%
Seconde								
14 ans ou moins	15 550	7 466	7 035	3 359	261	127	22 846	4,1
<i>15 ans</i>	<i>376 604</i>	<i>207 157</i>	<i>101 113</i>	<i>54 572</i>	<i>1 695</i>	<i>792</i>	<i>479 412</i>	<i>86,3</i>
16 ans	39 444	19 610	8 326	3 805	515	216	48 285	8,7
17 ans ou plus	4 310	2 247	710	344	104	41	5 124	0,9
Total seconde	435 908	236 480	117 184	62 080	2 575	1 176	555 667	100,0
Première								
15 ans ou moins	15 445	7 689	6 556	3 197	211	117	22 212	4,2
<i>16 ans</i>	<i>345 507</i>	<i>191 568</i>	<i>91 268</i>	<i>50 530</i>	<i>1 565</i>	<i>711</i>	<i>438 340</i>	<i>83,3</i>
17 ans	45 748	21 818	11 810	5 433	603	239	58 161	11,1
18 ans ou plus	5 960	2 995	1 281	608	109	43	7 350	1,4
Total première	412 660	224 070	110 915	59 768	2 488	1 110	526 063	100,0
Terminale								
16 ans ou moins	15 598	7 820	6 202	3 079	339	172	22 139	4,1
<i>17 ans</i>	<i>331 034</i>	<i>184 325</i>	<i>84 807</i>	<i>47 915</i>	<i>1 706</i>	<i>739</i>	<i>417 547</i>	<i>77,7</i>
18 ans	66 594	31 860	14 324	6 727	816	328	81 734	15,2
19 ans ou plus	13 760	6 494	2 179	977	245	92	16 184	3,0
Total terminale	426 986	230 499	107 512	58 698	3 106	1 331	537 604	100,0
ULIS en formations GT en lycée (1)	160	55	70	33			230	100,0
Ensemble	1 275 714	691 104	335 681	180 579	8 169	3 617	1 619 564	

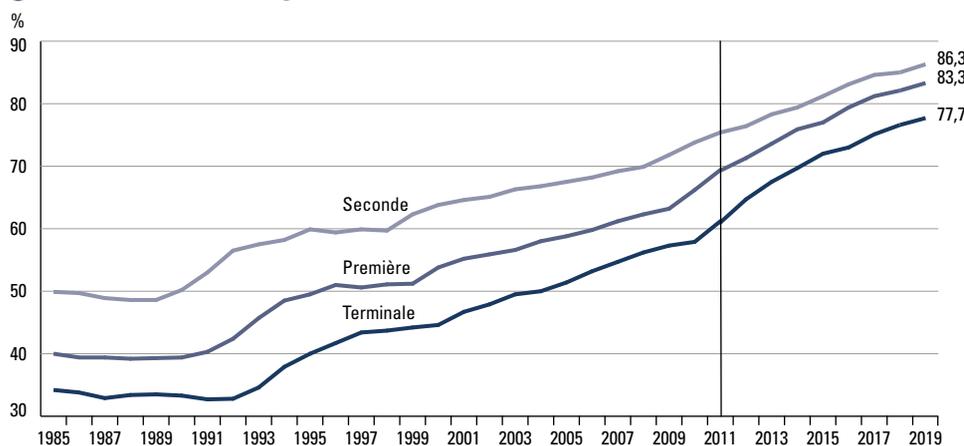
► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

1. Les élèves des dispositifs ULIS sont scolarisés à tous les niveaux, compte tenu de la faiblesse des effectifs, ils n'ont pas été répartis par niveau, par âge et par sexe.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

3 Évolution des pourcentages d'élèves « à l'heure »



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

4 Évolution des passages, sorties des établissements de l'Éducation nationale, en %

	2016	2017	2018	2019
Passages dans l'Éducation nationale				
Seconde vers lycée professionnel	3,1	3,2	3,2	2,9
Seconde vers première générale	65,4	65,5	65,4	67,2
Seconde vers première technologique	24,2	24,4	23,9	23,1
Total seconde vers première générale et technologique	89,6	89,9	89,4	90,3
Première vers terminale	94,9	95,1	94,3	95,4
Sorties de l'Éducation nationale				
Seconde	3,0	3,0	3,0	2,9
Première	1,9	1,9	2,1	1,8

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

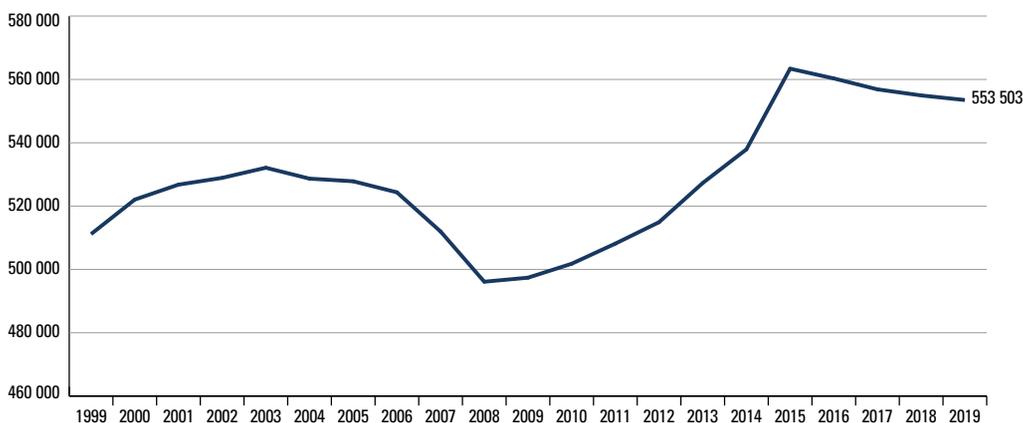
© DEPP

À la rentrée 2019, les **classes de seconde** accueillent 555 700 élèves (France métropolitaine et DROM). Presque tous sont inscrits en seconde générale et technologique (GT) (553 500 élèves, soit 99,6 %). Plus de la moitié sont des filles (53,9 %), les garçons s'orientant davantage vers l'enseignement professionnel à l'issue de la classe de troisième. L'enseignement privé scolarise 21,6 % des élèves de seconde. Depuis 2015, les effectifs de seconde GT sont en baisse (-0,3 % en 2019) (1) (2).

La réforme de la classe de seconde GT en 2019 permet aux élèves de choisir s'ils le souhaitent un ou deux enseignements optionnels (EO) facultatifs. On distingue les EO généraux des EO technologiques. Les enseignements optionnels de langues et cultures

de l'Antiquité de latin et grec peuvent être choisis en plus de ces deux enseignements. 26,6 % des élèves de seconde GT ont choisi un enseignement optionnel général. L'enseignement le plus suivi est la LV3 (7,2 % des secondes GT) puis le latin et l'EPS pour un peu plus de 4 % des élèves de seconde GT (3). Un élève sur cinq environ a choisi de suivre un enseignement optionnel de type technologique. Les enseignements les plus suivis sont sciences de l'ingénieur (5,3 %), sciences et laboratoire (4,5 %) et management et gestion (4,3 %). Les options culture et pratique du théâtre, de la danse ou de la musique proposées aux élèves qui choisiront une première sciences et technique du théâtre, de la musique et de la danse sont relativement peu choisies de même que l'option hippologie et équitation ou autres pratiques sportives (4).

1 Évolution des effectifs de seconde générale et technologique dans les établissements de l'Éducation nationale, hors ULIS



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

Précisions

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

Options ou enseignements au choix du second degré - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- RERS 4.09 : « Les formations générales et technologiques par série ».

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

2 Répartition des élèves de seconde à la rentrée 2019

	Seconde GT	Seconde spécifique		Total (1)
		STHR	BT	
Public	434 015	1 843	50	435 908
Privé	119 488	240	31	119 759
Ensemble (1)	553 503	2 083	81	555 667
Répartition (%)	99,6	0,4	ε	100,0
Part des filles (%)	53,9	52,5	42,0	53,9

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.**

© DEPP

1. Effectif hors ULIS.

3 Répartition des élèves de seconde GT selon l'enseignement optionnel facultatif général suivi à la rentrée 2019

	Public	Privé	Total	Part sur le total des secondes GT	Garçons	Filles	Part des filles (%)
LV3	28 398	11 223	39 621	7,2	12 629	26 992	68,1
Langues et cultures de l'antiquité : latin	15 475	9 399	24 874	4,5	10 043	14 831	59,6
EPS	18 587	5 431	24 018	4,3	16 153	7 865	32,7
Arts plastiques	14 197	6 543	20 740	3,7	5 284	15 456	74,5
Théâtre	8 084	2 643	10 727	1,9	3 247	7 480	69,7
Cinéma-audiovisuel	7 712	1 333	9 045	1,6	4 368	4 677	51,7
Langues et cultures de l'antiquité : grec	4 221	2 152	6 373	1,2	2 633	3 740	58,7
Musique	4 706	1 244	5 950	1,1	2 126	3 824	64,3
Histoire des arts	2 730	527	3 257	0,6	940	2 317	71,1
Danse	1 537	95	1 632	0,3	200	1 432	87,7
Langue des signes française	663	360	1 023	0,2	174	849	83,0
Arts du cirque	122	1	123	0,0	31	92	74,8
Écologie-agronomie-territoires-développement durable	35	4	39	0,0	16	23	59,0
Ensemble (1)	106 467	40 955	147 422	26,6	57 844	89 578	60,8

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.**

© DEPP

1. Effectif hors ULIS.

Lecture : 26,6 % des élèves de 2^{ème} GT suivent un enseignement optionnel général. 7,2 % des 2^{ème} GT suivent une LV3 ; 68,1 % de ces élèves sont des filles.

4 Répartition des élèves de seconde GT selon l'enseignement optionnel facultatif technologique suivi à la rentrée 2019

	Public	Privé	Total	Part sur le total des secondes GT	Garçons	Filles	Part des filles (%)
Sciences de l'ingénieur	24 049	5 419	29 468	5,3	24 910	4 558	15,5
Sciences et laboratoire	19 450	5 184	24 634	4,5	10 674	13 960	56,7
Management et gestion	15 767	8 210	23 977	4,3	10 773	13 204	55,1
Santé et social	9 652	3 793	13 445	2,4	1 838	11 607	86,3
Création et innovation technologiques	8 756	1 769	10 525	1,9	8 830	1 695	16,1
Biotechnologies	5 571	2 587	8 158	1,5	3 261	4 897	60,0
Création et culture - design	2 310	1 145	3 455	0,6	817	2 638	76,4
Culture et pratique de la danse	132	-	132	0,0	16	116	87,9
Culture et pratique de la musique	132	-	132	0,0	71	61	46,2
Pratiques sociales et culturelles	65	78	143	0,0	61	82	57,3
Pratiques professionnelles	46	19	65	0,0	31	34	52,3
Culture et pratique du théâtre	35	-	35	0,0	6	29	82,9
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives	32	17	49	0,0	13	36	73,5
Ensemble (1)	85 997	28 221	114 218	20,6	61 301	52 917	46,3

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.**

© DEPP

1. Effectif hors ULIS.

Lecture : 20,6 % des élèves de seconde GT suivent un enseignement optionnel technologique à la rentrée 2019. 5,3 % des secondes GT suivent « Sciences de l'ingénieur » ; 15,5 % de ces élèves sont des filles.

À la rentrée 2019, l'enseignement de spécialité le plus largement choisi en première générale est les mathématiques (1), 68,7 % des élèves ayant opté pour cette spécialité. C'est le seul enseignement choisi par la majorité des élèves : le deuxième, la physique-chimie, n'est suivi que par une petite moitié (46,7 %) des premières générales. Choisis par 42,9 % des élèves, les sciences de la vie et de la Terre occupent la troisième place, devant les sciences économiques et sociales (39,2 %), l'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (34,9 %) et les langues, littérature et cultures étrangères et régionales (28,4 %). L'enseignement humanités, littérature et philosophie concerne un peu moins d'un élève sur cinq (18,1 %) alors que les 12 autres spécialités sont choisies par moins d'un élève sur dix.

Si les mathématiques restent la spécialité la plus choisie, elle l'est bien plus fréquemment par les garçons (77,8 % contre 61,4 % des filles). Chez les garçons, la physique-chimie est également choisie majoritairement (56,5 %), alors que chez les filles, ce n'est que le cinquième enseignement de spécialité le plus choisi (39 %). Les sciences de la vie et de la Terre sont le second enseignement le plus suivi par les filles (44,7 %) mais, pour cette discipline, l'écart entre garçons et filles est faible, de même pour les sciences économiques et sociales. En revanche, les langues et les humanités sont bien plus souvent suivies par les filles alors que les sciences de l'ingénieur et le numérique sont largement dispensés devant des garçons.

Précisions

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

Taux de passage, taux de sorties - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Note d'Information* : 19.48.

1 Effectifs d'élèves de première générale par enseignement de spécialité à la rentrée 2019

Enseignement de spécialité	Effectifs d'élèves ayant choisi l'enseignement	Part d'élèves ayant choisi l'enseignement (%)	Part de filles ayant choisi l'enseignement (%)	Part de garçons ayant choisi l'enseignement (%)
Mathématiques	265 423	68,7	61,4	77,8
Physique-chimie	180 616	46,7	39,0	56,5
Sciences de la vie et de la Terre	165 862	42,9	44,7	40,6
Sciences économiques et sociales	151 496	39,2	42,4	35,1
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	134 993	34,9	39,1	29,6
Langues, littérature et cultures étrangères et régionales (1)	109 661	28,4	34,9	20,1
Humanités, littérature et philosophie	70 015	18,1	25,3	9,0
Numérique et sciences informatiques (NSI)	31 503	8,1	2,6	15,2
Sciences de l'ingénieur (SI)	22 432	5,8	1,6	11,1
Arts plastiques	12 004	3,1	4,2	1,7
Cinéma-audiovisuel	4 357	1,1	1,2	1,1
Théâtre	2 784	0,7	0,9	0,4
Histoire des arts	2 603	0,7	0,9	0,3
Musique	1 943	0,5	0,6	0,4
Littérature et LCA latin	1 037	0,3	0,4	0,2
Danse	514	0,1	0,2	0,0
Littérature et LCA grec	294	0,1	0,1	0,1
Arts du cirque	92	0,0	0,0	0,0
Biologie, écologie (2)	22,0	0,0	0,0	0,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.**

© DEPP

1. Les 104 élèves ayant choisi deux LLCER ne sont comptés qu'une fois.

2. Les 22 élèves ayant choisi l'enseignement biologie écologie sont concentrés dans trois établissements (sous tutelle du ministère en charge de l'Éducation nationale), mais généralement cet enseignement est proposé dans les lycées agricoles.

À la rentrée 2019, 473 triplettes d'enseignements de spécialité ont été choisies par les élèves de première générale. Les 15 triplettes les plus courantes concernent quatre élèves sur cinq (1). La combinaison « mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre », la plus choisie, concerne 28,3 % des élèves. Toutes les autres triplettes sont nettement moins choisies, par 8,1 % des élèves pour la deuxième – « histoire-géographie-géopolitique, mathématiques, sciences économiques et sociales » – et 7,2 % pour la troisième, « histoire-géographie-géopolitique, langues et cultures étrangères et régionales, sciences économiques et sociales ». Les autres triplettes concernent moins de 5 % des élèves. Garçons et filles suivent des enseignements relativement différents, même s'ils

privilégient tous les deux la triplette « mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre » dans des proportions similaires (respectivement 27,7 % et 28,8 %) (2) (3). Parmi les cinq triplettes les plus choisies par les garçons, figurent les combinaisons « mathématiques, physique-chimie » associées soit à « sciences de l'ingénieur » (8,3 %), soit à « numérique » (8,2 %) alors que ces enseignements ne sont pratiquement pas suivis par les filles. La triplette « histoire-géographie-géopolitique, langues et cultures étrangères et régionales, sciences économiques et sociales » figure tant pour les filles que pour les garçons dans les cinq triplettes les plus courantes, mais est relativement plus prisée par les filles que les garçons (8,4 % contre 5,6 %).

Précisions

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.48.

1 Effectifs d'élèves de première générale par triplète d'enseignements de spécialité à la rentrée 2019

Triplète d'enseignements de spécialité	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)
Mathématiques, physique-chimie, SVT	109 550	28,3
Histoire-géographie-politique, mathématiques, SES	31 221	8,1
Histoire-géographie-politique, langues littérature, SES	27 746	7,2
Histoire-géographie-politique, humanités littérature philosophie, SES	17 214	4,5
Histoire-géographie-politique, humanités littérature philosophie, langues-littérature	17 009	4,4
Mathématiques, physique-chimie, sciences de l'ingénieur	16 560	4,3
Mathématiques, numérique-sciences informatiques, physique-chimie	16 050	4,2
Langues littérature, mathématiques, SES	13 059	3,4
Mathématiques, SVT, SES	12 845	3,3
Mathématiques, physique-chimie, SES	12 273	3,2
Histoire-géographie-politique, SVT, SES	8 147	2,1
Langues et littérature, mathématiques, physique-chimie	8 081	2,1
Humanités littérature et philosophie, langues littérature, SES	7 136	1,8
Histoire-géographie-politique, mathématiques, physique-chimie	5 871	1,5
Langues-littérature, mathématiques, SVT	4 760	1,2
Autres	79 073	20,5

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

2 Les cinq triplettes d'enseignements de spécialité les plus suivies par les filles à la rentrée 2019

Triplète d'enseignements de spécialité	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)
Mathématiques, physique-chimie, SVT	62 302	28,8
Histoire-géographie-politique, langues littérature, SES	18 131	8,4
Histoire-géographie-politique, mathématiques, SES	16 837	7,8
Histoire-géographie-politique, humanités littérature philosophie, langues-littérature	13 450	6,2
Histoire-géographie-politique, humanités littérature philosophie, SES	12 535	5,8
Autres	93 038	43,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

3 Les cinq triplettes d'enseignements de spécialité les plus suivies par les garçons à la rentrée 2019

Triplète d'enseignements de spécialité	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)
Mathématiques, physique-chimie, SVT	47 248	27,7
Histoire-géographie-politique, mathématiques, SES	14 384	8,4
Mathématiques physique, chimie, sciences de l'ingénieur	14 061	8,3
Mathématiques numérique, sciences informatiques, physique-chimie	13 897	8,2
Histoire-géographie-politique, langues littérature, SES	9 615	5,6
Autres	71 097	41,7

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

À la rentrée 2019, 537 600 élèves sont scolarisés en classe de terminale générale et technologique dont 71,9 % en terminale générale ; les effectifs sont stables par rapport à 2018 (1). En plus du tronc commun imposé, les programmes d'enseignement prévoient des options au choix, différentes selon les séries.

En terminale S, près de neuf élèves sur dix optent pour la dominante SVT (2). Les approfondissements de SVT et de physique-chimie concernent respectivement 40,2 % et 20,9 % des élèves de terminale S (3). 21,2 % des élèves choisissent les mathématiques comme enseignement de spécialité de la dominante SVT. L'« informatique et sciences du numérique » concerne 6,3 % des élèves de terminale S.

En terminale ES, les deux enseignements de spécialité « approfondissement de l'économie » et « sciences sociales et politiques » sont retenus respectivement par un élève sur huit et un élève sur trois. Les mathématiques concernent un élève sur deux.

En terminale L, plus d'un élève sur deux choisit les langues vivantes et un cinquième les « arts ». Les spécialités « droit et grands enjeux du monde contemporain » et « mathématiques » attirent respectivement 15,2 % et 9,2 % des élèves. Les langues anciennes sont choisies par 1,0 % de lycéens en terminale L.

23,0 % des élèves de terminales générales suivent une ou deux options facultatives. En série technologique, la part des élèves concernés par un enseignement facultatif est nettement plus faible (5,4 %). Cela tient pour partie à l'offre plus réduite (4).

Précisions

Champ - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA, hors ULIS).

Dans toutes les séries générales, les élèves peuvent choisir au plus, deux enseignements facultatifs parmi les langues et cultures de l'antiquité, les langues vivantes (LV3), l'EPS (en option facultative ou en enseignement complémentaire), les matières artistiques et en série L et ES, l'informatique et la création numérique (ICN).

Dans les séries technologiques, les élèves peuvent choisir, au plus, deux enseignements facultatifs parmi l'EPS et les matières artistiques.

En série scientifique (S), les élèves doivent choisir un enseignement spécifique dominant parmi SVT et SI.

Les élèves en dominante SVT suivent obligatoirement un enseignement de spécialité parmi SVT, mathématiques, physique-chimie et informatique et sciences du numérique.

Dans le cas du choix de la dominante SI, l'enseignement de spécialité est facultatif.

En série littéraire (L), les élèves doivent choisir un enseignement de spécialité parmi les mathématiques, les langues et cultures de l'antiquité (latin ou grec), une langue vivante approfondie ou renforcée (la LV1 ou la LV2), une autre langue vivante (LV3), une matière artistique ou « droit et grands enjeux du monde contemporain ».

Dans la série économique (ES), les élèves doivent choisir un enseignement de spécialité parmi les sciences sociales et politiques, l'économie approfondie et les mathématiques.

Options ou enseignements au choix du second degré, arts (enseignement obligatoire et facultatif) - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- RERS 4.09 : « Les formations générales et technologiques par série ».

1 Répartition des élèves de terminale par série à la rentrée 2019

	Terminales générales			Terminales technologiques								Total
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	TMD	STHR	BT	
Public	152 801	102 102	45 771	30 366	7 790	65 848	17 289	2 485	305	2 037	192	426 986
Privé	46 311	29 932	9 875	4 117	1 216	11 475	6 246	1 073	16	325	32	110 618
Ensemble	199 112	132 034	55 646	34 483	9 006	77 323	23 535	3 558	321	2 362	224	537 604
Répartition (%)	37,0	24,6	10,4	6,4	1,7	14,4	4,4	0,7	0,1	0,4	ε	100,0
Part des filles (%)	47,5	60,7	79,1	7,9	56,5	50,7	86,7	76,3	57,6	55,2	70,1	54,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS. Hors ULIS.

© DEFP

2 Les enseignements obligatoires au choix ou facultatifs suivis par les élèves de terminale à la rentrée 2019

Terminales	Enseignements obligatoires au choix (y compris spécialité) ou facultatifs							Maths
	Latin	Grec ancien	LV3	LV renf.	Droit & grands enjeux du monde	Sc. sociales & politiques	Économie approf.	
S	13 266	3 102	11 784					49 224
ES	3 946	846	10 069				45 839	17 473
L	3 068	980	6 108	26 313	8 483			5 072

Terminales	Physique-chimie	Sc. de la vie et Terre (1)		Sc. de l'ingénieur	Informatique	ICN	Arts	EPS (2)	Effectifs des terminales (3)
		dominante	spécialité						
S	46 536	176 542	80 601	2 253	18 662		13 208	8 526	199 112
ES						355	9 350	4 570	132 034
L						87	20 157	635	55 646
STI2D							705	1 009	34 483
STL							233	203	9 006
STMG							2 281	1 870	77 323
ST2S							600	534	23 535
STD2A							468	41	3 558

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS. Hors ULIS.

© DEFP

1. Cet enseignement peut être suivi comme dominante et/ou comme spécialité. Certains élèves sont donc comptés deux fois pour cette matière.

2. Option facultative ou enseignement de complément.

3. Effectifs hors terminales TMD, STHR, adaptation, BT pour lesquelles les enseignements facultatifs sont très peu suivis.

3 L'enseignement de spécialité en terminale générale à la rentrée 2019, en %

Séries	Enseignement de spécialité	Public	Privé	Total	Part des filles (%)
S	SVT - Maths (1)	19,5	26,7	21,2	41,4
	SVT - Physique-chimie	20,1	23,7	20,9	48,0
	SVT - Sc. de la vie et Terre	40,8	38,3	40,2	62,5
	SVT - Informatique	6,6	5,4	6,3	28,4
	Sciences de l'ingénieur (2)	13,0	5,9	11,3	15,1
Total terminale S	100,0	100,0	100,0	47,5	
ES	Sciences sociales et politiques	36,5	31,2	35,3	61,7
	Économie approfondie	14,2	9,9	13,2	55,6
	Mathématiques	49,3	58,8	51,5	61,4
	Total terminale ES	100,0	100,0	100,0	60,8
L	LV renforcée	46,9	53,5	48,1	78,5
	LV3	4,7	2,2	4,3	83,7
	Langues anciennes	0,8	1,9	1,0	79,4
	Arts	24,4	11,7	22,2	76,5
	Droit & grands enjeux du monde	14,8	17,2	15,2	80,6
	Mathématiques	8,3	13,6	9,2	83,7
	Total terminale L	100,0	100,0	100,0	79,1

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS. Hors ULIS.

© DEFP

1. Dominante « Sciences de la vie et de la Terre », enseignement de spécialité « Mathématiques ».

2. La dominante « Sciences de l'ingénieur » est assimilée à un enseignement de spécialité.

4 Les enseignements facultatifs en terminale selon la série à la rentrée 2019

Séries	Au moins un enseignement facultatif					Effectifs des terminales
	Public	Privé	Total	%	dont deux	
S	36 430	11 502	47 932	24,1	2 548	199 112
ES	17 015	6 446	23 461	17,8	592	132 034
L	14 182	3 409	17 591	31,6	849	55 646
Séries générales	67 627	21 357	88 984		3 989	386 792
%	22,5	24,8		23,0	1,0	
STI2D	1 413	307	1 720	5,0	10	34 483
STL	378	62	440	4,9	4	9 006
STMG	3 528	696	4 224	5,5	40	77 323
ST2S	860	288	1 148	4,9	9	23 535
STD2A	217	263	480	13,5	30	3 558
Séries techno. (1)	6 396	1 616	8 012		93	147 905
%	5,2	6,7		5,4	0,1	
Ensemble	74 023	22 973	96 996		4 082	534 697
	17,4	20,8		18,1	0,8	

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS. Hors ULIS.

© DEFP

1. Effectifs hors terminales TMD, STHR, adaptation, BT pour lesquelles les enseignements facultatifs sont très peu suivis.

Lecture : 18,1 % des élèves de terminale suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 0,8 % à en suivre deux.

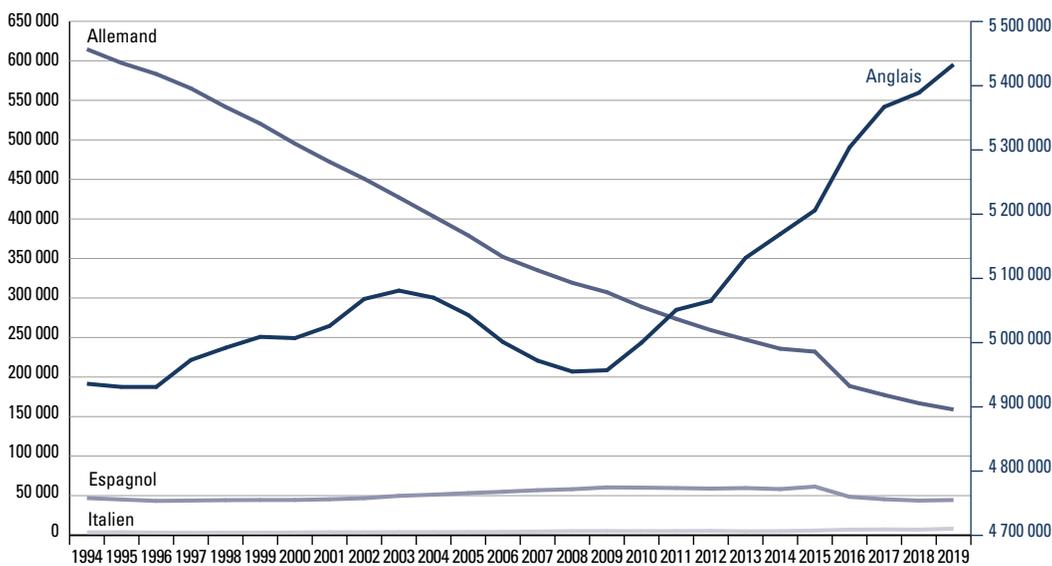
À la rentrée 2019, 96,1% des élèves du second degré qui suivent une première langue étudient l'anglais en LV1 (2). L'allemand est choisi par 2,8% des élèves suivant une première langue vivante. Le « bilanguisme » dès la classe de sixième concerne 15,5% des élèves de sixième. Depuis 1994, on constate une baisse presque ininterrompue des élèves qui suivent l'allemand en première langue vivante (1). Sur la même période, le nombre d'élèves étudiant l'espagnol ou l'italien en première langue reste relativement stable : entre 45 000 et 60 000 hispanophones et entre 3 000 et 8 000 italophones. Le nombre d'élèves ayant choisi l'anglais en première langue fluctue beaucoup plus et suit les évolutions des effectifs du second degré, puisque les élèves choisissent massivement l'anglais en première langue : 85% environ en 1994, 96% en 2019.

La part des élèves qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante est de 79,3% (3). C'est le cas des trois quarts des élèves dans les formations de collège et de la quasi-totalité au lycée général et technologique (GT), mais d'un peu plus d'un tiers des élèves dans les formations professionnelles au lycée.

L'espagnol comme deuxième langue est étudié par 72,2% des élèves du second degré qui en étudient une et l'allemand par 16,3% d'entre eux.

5,7% des élèves de lycées GT étudient une troisième langue vivante à la rentrée 2019. Parmi ceux-ci, 36,5% apprennent l'italien, 18,8% le chinois et 15,9% l'espagnol. Les autres langues étudiées concernent chacune moins de 6 000 élèves : 5,9% des élèves ayant une troisième langue étudient le russe, 4,5% une langue régionale, 4,3% le japonais et 4,1% l'arabe. Viennent ensuite le portugais (3,4%) et l'allemand (2,3%) (4).

1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante (anglais, allemand, espagnol, italien) dans les établissements de l'Éducation nationale



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

Précisions

Langues vivantes - Voir « Glossaire ».

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

2 Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2019

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV1		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)
		Effectifs	%					
Sixième (2)	836 109	835 069	99,9	34 199	791 688	5 609	1 570	2 003
Cinquième	821 583	820 890	99,9	28 807	784 181	4 858	1 276	1 768
Quatrième	818 657	818 024	99,9	28 022	783 215	4 107	1 060	1 620
Troisième	810 487	809 585	99,9	24 435	779 148	3 564	868	1 570
Dispositif relais	106	58	54,7	1	57	-	-	-
ULIS en collège	39 779	33 844	85,1	887	32 776	136	36	9
Segpa	86 435	86 299	99,8	2 533	83 481	282	1	2
Total formations en collège (y compris Segpa)	3 413 156	3 403 769	99,7	118 884	3 254 546	18 556	4 811	6 972
Seconde	555 667	555 036	99,9	11 967	536 113	4 613	1 190	1 153
Première	526 063	525 970	99,9	9 862	509 069	4 902	1 059	1 078
Terminale	537 604	536 935	99,9	10 154	516 248	8 255	866	1 412
ULIS en lycée GT	230	217	94,3	1	215	1	-	-
Total formations GT	1 619 564	1 618 158	99,9	31 984	1 561 645	17 771	3 115	3 643
Total formations professionnelles	643 763	634 062	98,5	8 047	617 511	8 151	295	58
Ensemble	5 676 483	5 655 989	99,6	158 915	5 433 702	44 478	8 221	10 673
%				2,8	96,1	0,8	0,1	0,2
Public	4 468 483	4 455 278	99,7	131 645	4 272 431	34 367	7 994	8 841
Privé	1 208 000	1 200 711	98,9	27 270	1 161 271	10 111	227	1 832

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

1. Y compris langues apprises par correspondance.

2. En sixième, le « bilanguisme » concerne 129 770 élèves (15,5 % des effectifs de sixième) dont 126 529 élèves sont en classes de sixième bilangue.

Lecture : en 2019, 99,6 % des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 2,8 % apprennent l'allemand.

© DEFP

3 Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2019

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV2		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)	dont langues régionales
		Effectifs	%						
Sixième (2)	836 109	129 758	15,5	53 027	37 986	26 687	6 020	6 038	516
Cinquième (2)	821 583	818 850	99,7	112 624	36 412	609 127	47 744	12 943	190
Quatrième	818 657	816 494	99,7	115 870	34 500	607 209	46 734	12 181	102
Troisième	810 487	806 928	99,6	119 610	30 123	601 257	43 977	11 961	143
ULIS en collège	39 771	17 254	43,4	1 009	396	14 174	1 383	292	86
Total formations en collège (3)	3 326 607	2 589 284	77,8	402 140	139 417	1 858 454	145 858	43 415	1 037
Seconde	555 667	553 902	99,7	106 394	18 759	391 879	27 494	9 376	474
Première	526 063	524 709	99,7	97 225	16 724	376 417	25 186	9 157	713
Terminale	537 604	535 333	99,6	99 223	20 310	380 664	25 722	9 414	738
ULIS en lycée GT	230	179	77,8	22	2	141	9	5	-
Total formations GT	1 619 564	1 614 123	99,7	302 864	55 795	1 149 101	78 411	27 952	1 925
Total formations professionnelles	643 763	231 368	35,9	19 162	5 425	193 561	10 880	2 340	436
Ensemble	5 589 934	4 434 775	79,3	724 166	200 637	3 201 116	235 149	73 707	3 398
%				16,3	4,5	72,2	5,3	1,7	0,1
Public	4 386 326	3 476 963	79,3	559 249	165 374	2 496 959	200 841	54 540	2 512
Privé	1 203 608	957 812	79,5	164 917	35 263	704 157	34 308	19 167	886

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

1. Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance.

2. Depuis la rentrée 2016, l'apprentissage d'une deuxième langue vivante est obligatoire dès la cinquième et pour les sixièmes bilangues.

3. Hors Segpa et dispositifs relais.

Lecture : en 2019, 79,3 % des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 16,3 % apprennent l'allemand.

© DEFP

4 Effectifs d'élèves du second degré selon la troisième langue vivante étudiée à la rentrée 2019

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV3		Italien	Chinois	Espagnol	Russe	Langues régio.	Japonais	Arabe	Portugais	Allemand	Hébreu	Anglais	Autres (1)
		Effectifs	%												
Seconde	555 667	39 817	7,2	14 630	7 484	6 393	2 497	1 373	1 950	1 772	1 260	768	259	88	1 343
Première	526 063	25 076	4,8	8 981	5 078	3 917	1 573	932	1 120	983	843	609	183	36	821
Terminale	537 604	28 072	5,2	10 354	4 901	4 466	1 461	1 873	931	1 079	1 044	728	181	83	971
ULIS en lycée GT	230	7	3,0	4	-	-	-	1	-	-	-	2	-	-	-
Total formations GT	1 619 564	92 972	5,7	33 969	17 463	14 776	5 531	4 179	4 001	3 834	3 147	2 107	623	207	3 135
%				36,5	18,8	15,9	5,9	4,5	4,3	4,1	3,4	2,3	0,7	0,2	3,4
Public	1 275 714	66 515	5,2	25 447	10 285	9 872	4 712	3 494	2 621	3 567	2 998	1 468	296	80	1 675
Privé	343 850	26 457	7,7	8 522	7 178	4 904	819	685	1 380	267	149	639	327	127	1 460

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

1. Y compris langues apprises par correspondance.

Lecture : en 2019, 5,7 % des élèves du second degré apprennent une troisième langue vivante. Parmi eux, 36,5 % apprennent l'italien.

© DEFP

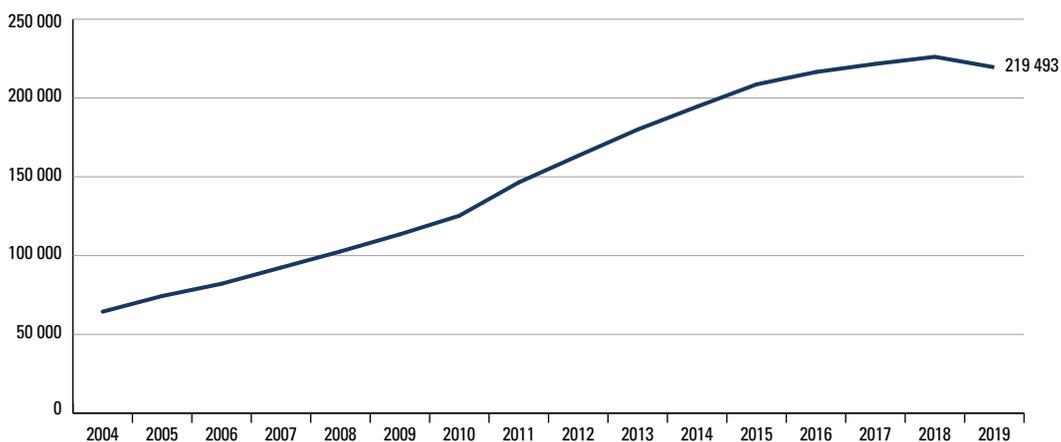
Les sections européennes ou internationales (**sections linguistiques**) scolarisent 335 700 élèves à la rentrée 2019, soit 6,1 % des élèves du second degré (hors Segpa, ULIS et dispositifs relais) de France métropolitaine et des DROM (2) (3). Au collège, elles concernent 2,8 % des élèves, en lycée général et technologique (GT) 13,6 %, et dans les formations professionnelles 3,6 %. En lycée général et technologique, les effectifs des sections linguistiques diminuent de 2,9 % après une hausse ininterrompue depuis 2004 (1).

Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées en sections linguistiques (60,4 %), particulièrement lorsque la langue de section est l'espagnol (68,6 % de filles) ou l'italien (63,5 %).

Moins de 5 % des élèves sont accueillis dans ces structures en Corse, en Guyane et en Guadeloupe, et plus de 7 % en Bretagne, en Normandie, et à La Réunion (3). Dans la région Grand Est, 28,3 % des élèves en sections linguistiques sont en sections d'allemand. Les sections d'espagnol sont surreprésentées dans les régions du Sud-Ouest, du Sud ainsi que dans les DROM sauf à Mayotte ; celles d'italien le sont en Corse et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La scolarisation dans une section linguistique est fortement liée à l'**origine sociale**. Ainsi, en lycée GT, 8,5 % des élèves d'origine sociale défavorisée y sont scolarisés, contre 20,2 % d'origine très favorisée (4).

1 Évolution des élèves de second cycle général et technologique en section linguistique



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.46.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

2 Répartition des élèves en section linguistique selon la langue de la section à la rentrée 2019

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues o.	Autres	Total en section
Total formations en collège (hors Segpa, ULIS, dispo. relais) (1)	67 177	6 497	12 691	3 215	614	2 596	494	93 284
Total formations GT en lycée (hors ULIS)	162 813	19 387	27 953	6 383	626	2 050	281	219 493
Total formations professionnelles en lycée (hors ULIS)	18 849	1 280	2 429	344	41	–	–	22 943
Ensemble (hors Segpa, ULIS, dispo. relais)	248 839	27 164	43 073	9 942	1 281	4 646	775	335 720
%	74,1	8,1	12,8	3,0	0,4	1,4	0,2	100,0
Public	178 608	23 406	36 518	9 486	1 278	4 421	775	254 492
Privé	70 231	3 758	6 555	456	3	225	–	81 228
Sections européennes ou de langues orientales (1)	231 349	25 482	40 598	8 453	367	1 513	101	307 863
Sections internationales	17 490	1 682	2 475	1 489	914	3 133	674	27 857
Part des filles (%)	56,6	59,4	68,6	63,5	59,1	54,8	57,7	60,4

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.**

© DEPP

1. Y compris les élèves qui suivent l'option facultative en collège : langues et cultures européennes et orientales.

Lecture : les sections d'espagnol accueillent 12,8 % des élèves scolarisés en section linguistique. 68,6 % des élèves des sections d'espagnol sont des filles.

3 Scolarisation en sections linguistiques par région à la rentrée 2019

Régions académiques	Effectifs de référence (1)	Sections linguistiques		Répartition selon la langue de la section (%)						
		Effectifs (2)	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues o.	Autres (3)	Ensemble
Auvergne-Rhône-Alpes	657 241	40 354	6,1	74,6	6,3	8,3	9,1	0,9	0,8	100,0
Bourgogne-Franche-Comté	213 622	12 480	5,8	80,8	9,4	8,3	1,5	–	–	100,0
Bretagne	272 158	23 829	8,8	85,8	3,1	9,9	0,3	0,9	–	100,0
Centre-Val de Loire	204 086	10 709	5,2	81,8	3,8	13,8	0,5	–	–	100,0
Corse	21 325	338	1,6	51,2	1,5	–	29,0	18,3	–	100,0
Grand Est	433 469	27 067	6,2	62,1	28,3	7,5	1,6	0,2	0,3	100,0
Hauts-de-France	522 398	34 557	6,6	83,2	5,8	9,9	0,7	0,1	0,2	100,0
Île-de-France	1 069 749	55 976	5,2	68,5	10,7	12,4	1,8	4,2	2,5	100,0
Normandie	269 497	21 744	8,1	86,4	4,5	8,0	0,9	0,2	–	100,0
Nouvelle-Aquitaine	445 736	25 951	5,8	73,3	5,2	20,3	0,5	0,6	0,1	100,0
Occitanie	453 791	26 540	5,8	64,7	4,0	28,0	1,3	1,8	0,3	100,0
Pays de la Loire	316 935	19 179	6,1	86,0	4,7	8,7	0,5	–	–	100,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	408 519	24 831	6,1	64,3	6,5	13,1	13,8	2,3	0,1	100,0
France métropolitaine	5 288 526	323 555	6,1	74,4	8,2	12,4	3,1	1,4	0,6	100,0
Guadeloupe	43 673	2 167	5,0	65,5	–	34,5	–	–	–	100,0
Guyane	35 729	866	2,4	64,3	–	25,5	–	–	10,2	100,0
Martinique	32 396	1 707	5,3	78,0	–	22,0	–	–	–	100,0
Mayotte	45 091	9	–	100,0	–	–	–	–	–	100,0
La Réunion	99 032	7 416	7,5	62,7	10,2	23,4	–	3,7	–	100,0
DROM	255 921	12 165	4,8	65,5	6,2	25,3	–	2,3	0,7	100,0
France métropolitaine + DROM	5 544 447	335 720	6,1	74,1	8,1	12,8	3,0	1,4	0,6	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.**

© DEPP

1. Total des élèves scolarisés dans les classes de sixième à troisième (hors Segpa, ULIS, dispositifs relais) et dans celles du lycée général, technologique et professionnel (hors ULIS).

Y compris les élèves qui suivent l'option facultative en collège : langues et cultures européennes et orientales.

2. Y compris les élèves qui suivent l'option facultative en collège : langues et cultures européennes et orientales.

3. Y compris portugais.

Lecture : 6,1 % des élèves du second degré sont scolarisés dans une section linguistique. Pour 8,1 % d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.

4 Scolarisation en sections linguistiques selon l'origine sociale à la rentrée 2019 (1)

		Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée
Part des élèves en sections linguistiques (%)	Total formations en collège (hors Segpa, ULIS, dispo. relais) (2)	5,3	2,9	2,3	1,7
	Total formations GT en lycée (hors ULIS)	20,2	13,3	11,1	8,5
	Total formations professionnelles en lycée (hors ULIS)	5,4	4,0	4,2	3,1
	Ensemble (hors Segpa, ULIS et dispo. relais)	11,0	6,4	5,1	3,5

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.**

© DEPP

1. Hors origine sociale non renseignée.

2. Y compris les élèves qui suivent l'option facultative en collège : langues et cultures européennes et orientales.

Lecture : 11,0 % des élèves du second degré d'origine sociale très favorisée sont scolarisés dans une section linguistique. C'est le cas de 3,5 % des élèves d'origine sociale défavorisée.

À la rentrée 2019, 18,3% des élèves de cinquième ont choisi l'option latin en France métropolitaine et dans les DROM, mais ils ne sont plus que 15,5% en classe de troisième (1). L'étude du latin en classe de cinquième, qui s'était stabilisée autour de 23% au début des années 2000, a décliné régulièrement entre 2008 et 2014; elle fluctue depuis entre 18% et 20%. L'apprentissage de cette langue ancienne reste plus fréquent dans les collèges privés (20,1%) que dans ceux du secteur public (16,1%) (2).

L'option de grec ancien reste toujours très faiblement suivie : 0,8% en collège. L'option initiation latin et grec ancien est suivie par 0,8% des collégiens.

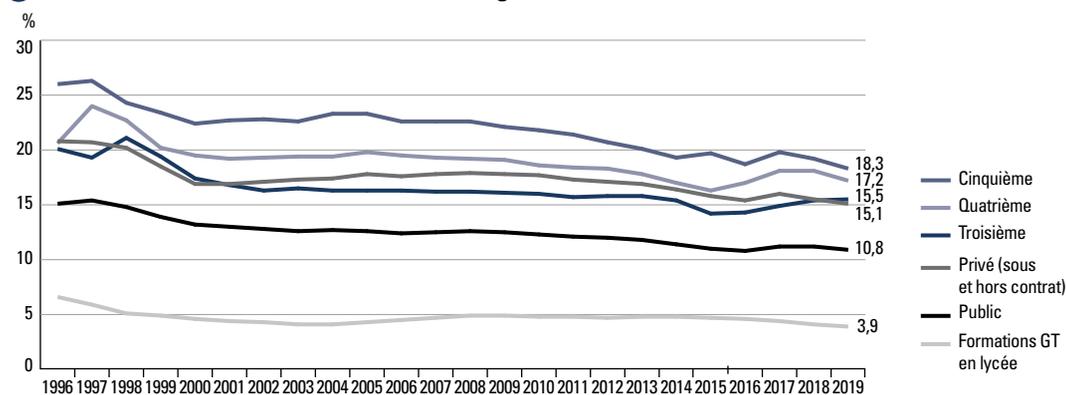
Au lycée, 4,5% des élèves sont latinistes en seconde générale. En classe terminale, l'étude du latin est plus répandue chez les lycéens des séries littéraire (5,5%) et scientifique (6,7%). Elle ne figure pas au programme des séries technologiques.

En première générale et technologique, 3,4% des élèves sont latinistes. Parmi les seuls élèves de première générale, 0,3% suivent l'enseignement de spécialité littérature langue et culture de l'antiquité latin (3).

Les élèves apprenant le grec ancien sont peu nombreux : ils représentent 1,0% des élèves des formations générales et technologiques de lycée (2).

L'étude du latin demeure fortement liée à l'origine sociale. Ainsi, en collège, seulement 11,1% des élèves d'origine sociale défavorisée apprennent le latin, contre 27,2% des élèves d'origine très favorisée. Le constat est le même en lycée : 2,3% des élèves de milieux défavorisés étudient le latin, contre 5,9% des élèves de milieux très favorisés (4).

1 Évolution de l'étude du latin dans le second degré, en % (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS (2). © DEPP

1. Hors initiation latin et grec ancien et hors ULIS.

2. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

Lecture : en 2019, 3,9% des élèves des formations générales et technologiques (GT) étudient le latin.

Précisions

Champ - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

Étude du latin et du grec ancien, origine sociale - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.46.

2 Répartition des élèves étudiant le latin et le grec ancien dans le second degré à la rentrée 2019, hors ULIS

		Effectif total de la classe	Latin		Grec ancien (1)		Initiation latin et grec	
			Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Public	Cinquième	638 332	109 575	17,2	227	€	4 983	0,8
	Quatrième	637 739	104 996	16,5	959	0,2	4 707	0,7
	Troisième	632 678	93 282	14,7	14 073	2,2	6 450	1,0
	Total cinquième à troisième	1 908 749	307 853	16,1	15 259	0,8	16 140	0,8
	Seconde générale et technologique	435 908	15 475	3,6	4 221	1,0		
	Première générale et technologique	412 660	10 846	2,6	3 103	0,8		
	Terminale générale et technologique	426 986	12 043	2,8	3 332	0,8		
Total formations générales et technologiques en lycée	1 275 554	38 364	3,0	10 656	0,8			
Total Public		3 184 303	346 217	10,9	25 915	0,8	16 140	(2) 0,8
Privé (sous et hors contrat)	Cinquième	183 251	41 013	22,4	319	0,2	1 186	0,6
	Quatrième	180 918	35 644	19,7	834	0,5	863	0,5
	Troisième	177 809	32 054	18,0	3 010	1,7	997	0,6
	Total cinquième à troisième	541 978	108 711	20,1	4 163	0,8	3 046	0,6
	Seconde générale et technologique	119 759	9 399	7,8	2 152	1,8		
	Première générale et technologique	113 403	7 270	6,4	1 591	1,4		
	Terminale générale et technologique	110 618	8 237	7,4	1 596	1,4		
Total formations générales et technologiques en lycée	343 780	24 906	7,2	5 339	1,6			
Total Privé		885 758	133 617	15,1	9 502	1,1	3 046	(2) 0,6
Public + Privé (sous et hors contrat)	Cinquième	821 583	150 588	18,3	546	0,1	6 169	0,8
	Quatrième	818 657	140 640	17,2	1 793	0,2	5 570	0,7
	Troisième	810 487	125 336	15,5	17 083	2,1	7 447	0,9
	Total cinquième à troisième	2 450 727	416 564	17,0	19 422	0,8	19 186	0,8
	Seconde générale et technologique	555 667	24 874	4,5	6 373	1,1		
	Première générale et technologique	526 063	18 116	3,4	4 694	0,9		
	Terminale générale et technologique	537 604	20 280	3,8	4 928	0,9		
Total formations générales et technologiques en lycée	1 619 334	63 270	3,9	15 995	1,0			
	<i>dont : terminale S</i>	199 112	13 266	6,7	3 102	1,6		
	<i>terminale ES</i>	132 034	3 946	3,0	846	0,6		
	<i>terminale L</i>	55 646	3 069	5,5	980	1,8		
Total Public + Privé		4 070 061	479 834	11,8	35 417	0,9	19 186	(2) 0,8

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

1. Cette matière n'est pas enseignée à Mayotte.

2. Ces pourcentages sont calculés hors formations en lycée, car l'initiation au latin et au grec ancien est proposée uniquement dans les classes de cinquième, quatrième, troisième.

© DEPP

3 Répartition des élèves qui suivent en première générale les enseignements de spécialité littérature langue et culture de l'antiquité latin et grec à la rentrée 2019, hors ULIS

		Effectif total de la classe	Littérature latin		Littérature grec		Total littérature latin et grec	
			Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Public	Première générale	296 363	812	0,3	217	0,1	1 029	0,3
Privé (sous et hors contrat)	Première générale	90 194	224	0,2	136	0,2	360	0,4
Total Public + Privé		386 557	1 036	0,3	353	0,1	1 389	0,4

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

4 Choix du latin au collège et au lycée selon l'origine sociale à la rentrée 2019 (1)

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total
Cinquième	29,4	20,0	16,5	12,1	18,6
Quatrième	27,4	19,0	15,4	11,3	17,4
Troisième	24,8	17,2	14,1	10,0	15,7
Total cinquième à troisième	27,2	18,7	15,3	11,1	17,2
Seconde générale et technologique	6,5	4,1	3,8	2,9	4,5
Première générale et technologique	5,1	3,2	2,7	2,0	3,4
Terminale générale et technologique	6,0	3,4	3,0	2,0	3,8
Total formations générales et technologiques en lycée	5,9	3,6	3,2	2,3	3,9

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

1. Hors initiation latin et grec ancien, hors littérature langue et culture latin et grec, hors ULIS et hors origine sociale non renseignée.

Lecture : à la rentrée 2019, 29,4 % des élèves de cinquième de milieux très favorisés apprennent le latin, c'est le cas de 12,1 % des élèves de cinquième de milieu défavorisé.

© DEPP

En 2019, 86 400 élèves sont scolarisés dans une **section d'enseignement général et professionnel adapté** (Segpa) dans un établissement du second degré. Les élèves inscrits en Segpa suivaient, jusqu'à la rentrée 2010, une scolarité de quatre ans en collège (sixième à troisième) suivie de deux ans de formation qualifiante en CAP. Aujourd'hui, seules restent ouvertes les classes de Segpa de la sixième à la troisième. Depuis la création des Segpa à la rentrée 1996 en remplacement des anciennes sections d'éducation spécialisée (SES), les effectifs de l'enseignement adapté ont diminué de plus de 30 000 élèves (1). Pour autant, depuis 2017, les effectifs des sixièmes augmentent chaque année. De fait, le nombre d'élèves de Segpa augmente lui aussi, au fur et à mesure que ces élèves avancent dans leur scolarité.

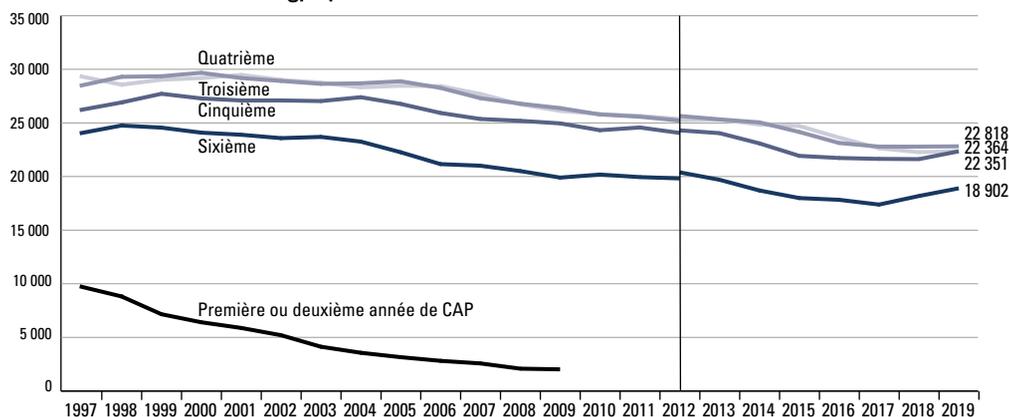
Près d'un élève sur quatre préparant une première année de CAP en 2019 est issu de Segpa, que ce soit dans une spécialité de production ou de services (2). Plus précisément, trois CAP comprennent en première

année plus de 1 000 élèves issus de Segpa : les CAP « Employé de commerce multispécialités » (34,8 % des effectifs), « Assistant(e) technique en milieu familial et collectif » (37,1 %) et « Agent polyvalent de restauration » (33,8 %).

L'orientation des élèves après la Segpa est majoritairement tournée vers la voie professionnelle, et principalement le CAP. Ainsi, à la rentrée 2019, 60,5 % des élèves inscrits en troisième Segpa en 2018 se sont inscrits en première année de CAP (3). Pour autant, l'orientation en CAP des élèves de Segpa régresse (-2,6 points entre 2016 et 2019), au contraire de celle vers la seconde professionnelle (5,5 %, soit une hausse de 2,5 points sur la même période).

La part des élèves de collège inscrits en Segpa varie selon les académies. Les Segpa sont ainsi moins implantées en Île-de-France (0,9 % à Paris), mais plus présentes dans le Nord-Est de la France (3,5 % à Dijon) et dans les DROM (5,1 % en Guyane) (4).

1 Évolution des effectifs de Segpa par niveau



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé, MENJS.

© DEPP

Précisions

Contrairement aux années précédentes, les ULIS ont été prises en compte, ce nouveau mode de calcul a été également appliqué rétroactivement aux années antérieures, c'est pourquoi des écarts pour les années précédentes peuvent apparaître entre cette édition et les éditions précédentes.

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 17.02 ; 15.45.
- MENESR-DEPP, 2017, *Géographie de l'École 2017*, fiche 8, « La scolarisation au collège ».

2 Proportion d'élèves issus de Segpa parmi les effectifs de première année de CAP, selon la spécialité de formation

	Effectifs des premières années de CAP	dont issus de Segpa	Part (%)
Total spécialités de la production	31 629	7 307	23,1
Agent polyvalent de restauration	3 730	1 261	33,8
Électricien	3 590	766	21,3
Cuisine	2 533	699	27,6
Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement	1 632	342	21,0
Maintenance des véhicules option A voitures particulières	1 632	526	32,2
Peintre applicateur de revêtements	1 383	410	29,6
Serrurier métallier	1 340	302	22,5
Maçon	1 170	290	24,8
Monteur installations sanitaires	1 028	222	21,6
Autres	13 591	2 489	18,3
Total spécialités des services	25 268	6 010	23,8
Employé de commerce multispécialités	4 496	1 564	34,8
Assistant(e) technique en milieu familial et collectif	3 368	1 250	37,1
Employé de vente spécialisé option B produits d'équipement courant	3 001	870	29,0
Métiers de la coiffure	2 712	144	5,3
Accompagnant éducatif petite enfance	2 189	371	16,9
Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	2 170	510	23,5
Agent de sécurité	1 458	102	7,0
Autres	5 874	1 199	20,4
Ensemble des spécialités	56 897	13 317	23,4

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

Lecture : 7 307 élèves de première année de CAP relevant du domaine de la production étaient en Segpa en 2018, soit 23,1 % des effectifs.

© DEPP

3 Évolution des taux de passage de Segpa dans les établissements du MENJS

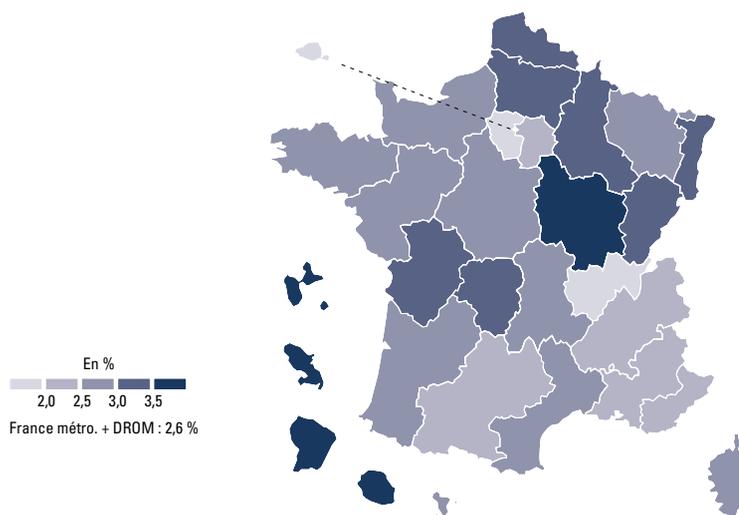
	2016	2017	2018	2019
Sixième - cinquième	98,3	96,3	96,9	97,6
Cinquième - quatrième	96,3	96,4	96,5	97,1
Quatrième - troisième	95,1	95,3	95,2	95,6
Troisième - seconde professionnelle	3,0	3,9	4,9	5,5
Troisième - CAP	63,1	62,7	61,9	60,5

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

Lecture : 60,5 % des élèves scolarisés en troisième Segpa en 2018 ont poursuivi leurs études en première année de CAP à la rentrée 2019.

© DEPP

4 Part des élèves de collège inscrits en Segpa, rentrée 2019, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

4.19 Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 1

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, 166 700 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale, 71 % en classe ordinaire et 29 % en **ULIS (1)**. Les élèves en situation de handicap ayant intégré un établissement scolaire du second degré « à l'heure » (11 ans) sont peu nombreux et pour la plupart scolarisés dans une classe ordinaire (87 % d'entre eux). La proportion d'élèves scolarisés en ULIS augmente avec l'âge jusqu'à 15 ans, puis décroît : elle concerne un tiers des effectifs âgés de 13 à 15 ans, fin de la scolarité obligatoire, et environ un quart des 16-17 ans. Près d'un tiers des élèves en situation de handicap sont des filles (29 %). Ce taux est plus élevé en ULIS (36 %).

39 % des élèves, soit 65 000, bénéficient d'une **aide humaine, individuelle ou mutualisée (2)**. Tous troubles confondus, la part des élèves accompagnés varie entre 46 % et 52 %, à l'exception des élèves souffrant de troubles intellectuels ou cognitifs et de troubles auditifs et qui le sont moins (respectivement 22 % et 27 %), et des élèves avec troubles de la sphère de l'autisme, qui le sont davantage (63 % d'entre eux).

L'attribution de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 22 % des élèves : 60 % des élèves présentant des troubles visuels, 56 % des élèves avec troubles moteurs, 37 % des élèves ayant des troubles auditifs, et 36 % des élèves présentant des troubles du langage ou de la parole (3).

Précisions

Population concernée - Élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DROM relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

Classification des principales déficiences présentées par les élèves - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 15.04.

Source

MENJS-MESRI-DEPP et MENJS-DGESCO, Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

1 Répartition selon l'âge et le type de scolarisation des élèves en situation de handicap scolarisés dans le second degré en 2019-2020

	Scolarisation en classe ordinaire (y compris Segpa et EREA)			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)
11 ans et moins	15 973	86,5	25,2	2 490	13,5	32,5	18 463	100,0	26,2
12 ans	23 756	71,8	27,5	9 316	28,2	35,5	33 072	100,0	29,7
13 ans	20 929	66,8	25,8	10 421	33,2	35,8	31 350	100,0	29,1
14 ans	18 231	64,9	25,4	9 844	35,1	35,3	28 075	100,0	28,9
15 ans	14 232	63,6	25,4	8 158	36,4	37,0	22 390	100,0	29,6
16 ans	10 290	73,6	27,9	3 682	26,4	37,1	13 972	100,0	30,3
17 ans	8 441	74,8	30,0	2 837	25,2	39,6	11 278	100,0	32,4
18 ans	4 326	79,3	30,0	1 126	20,7	40,5	5 452	100,0	32,2
19 ans	1 498	80,8	33,7	355	19,2	43,7	1 853	100,0	35,6
20 ans et plus	634	81,8	37,9	141	18,2	43,3	775	100,0	38,8
Total	118 310	71,0	26,7	48 370	29,0	36,2	166 680	100,0	29,5

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

Lecture : 71,8% des élèves en situation de handicap âgés de 12 ans sont scolarisés en classe ordinaire. 29,7% de ces élèves de 12 ans sont des filles.

© DEPP

2 Répartition selon le trouble et le type d'accompagnement en 2019-2020

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels ou cognitifs	623	3 519	8 951	13 093	22,1	46 204	59 297
Troubles du psychisme	1 310	4 620	7 007	12 937	48,4	13 778	26 715
Troubles du langage et de la parole	287	4 260	14 740	19 287	49,3	19 804	39 091
Troubles auditifs	74	367	523	964	26,8	2 637	3 601
Troubles visuels	276	529	521	1 326	46,4	1 534	2 860
Troubles viscéraux	178	278	430	886	49,1	919	1 805
Troubles moteurs	1 062	1 691	2 920	5 673	47,9	6 181	11 854
Plusieurs troubles associés	461	1 736	4 988	7 185	51,7	6 712	13 897
Autres troubles	218	1 007	2 471	3 696	48,9	3 864	7 560
Total	4 489	18 007	42 551	65 047	39,0	101 633	166 680
<i>dont troubles du spectre de l'autisme</i>	<i>1 421</i>	<i>3 720</i>	<i>3 387</i>	<i>8 528</i>	<i>63,4</i>	<i>4 933</i>	<i>13 461</i>

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

© DEPP

3 Accompagnement par un enseignant spécialisé, financement de matériel pédagogique et utilisation de transport spécifique selon le trouble en 2019-2020

	Part des élèves handicapés bénéficiant (%)		
	d'un enseignant spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	10,4	6,0	22,4
Troubles du psychisme	5,6	10,0	10,5
Troubles du langage et de la parole	2,6	36,4	5,4
Troubles auditifs	11,4	37,5	15,5
Troubles visuels	8,2	59,7	19,5
Troubles viscéraux	4,2	21,3	15,6
Troubles moteurs	5,3	56,5	20,6
Plusieurs troubles associés	3,4	28,3	12,1
Autres troubles	4,1	18,8	6,7
Total	5,7	21,6	14,5
<i>dont troubles du spectre de l'autisme</i>	<i>3,0</i>	<i>18,5</i>	<i>19,1</i>

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

© DEPP

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa.

4.20 Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 2

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, 118 300 élèves en situation de handicap fréquentent une classe ordinaire dans un établissement scolaire du second degré relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale. 60 % des élèves suivent une formation en collège, 15 % en Segpa, 15 % un enseignement professionnel et 10 % un enseignement général et technologique au lycée (1). Seuls 3 % des élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs scolarisés individuellement suivent une formation générale ou technologique en lycée alors que 78 % d'entre eux sont scolarisés dans une classe ordinaire de niveau collège, Segpa comprises. La proportion est respectivement de 26 % et 60 % pour les élèves présentant des troubles visuels.

À la dernière rentrée scolaire, les ULIS ont accueilli 48 400 élèves en situation de handicap ; neuf élèves sur dix sont scolarisés dans le secteur public (2). En cinq ans, tous types d'établissements confondus, les ULIS ont accueilli 15 800 élèves supplémentaires. Au collège, la scolarisation en ULIS concerne 40 300 élèves, soit 1,2 % des effectifs de collégiens en France métropolitaine et DROM (3).

Ce sont dans les académies de Guyane et de Guadeloupe que l'on observe les taux les plus élevés (plus de 2 %) alors que les plus bas concernent trois académies : Rennes, Mayotte et Aix-Marseille (moins de 1 %).

Précisions

Population concernée - Élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DROM relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

Classification des principales déficiences présentées par les élèves, principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 15.04.

Source

MENJS-MESRI-DEPP et MENJS-DGESCO, Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

1 Les élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire selon le trouble et le type de formation en 2019-2020

	Formations en collège (hors Segpa)	Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations GT en lycée	Total
Troubles intellectuels ou cognitifs	12 133	8 460	4 765	882	26 240
Troubles du psychisme	14 204	3 453	2 690	1 833	22 180
Troubles du langage ou de la parole	23 124	2 634	5 002	3 785	34 545
Troubles auditifs	1 691	128	578	628	3 025
Troubles visuels	1 454	69	356	668	2 547
Troubles viscéraux	961	85	238	348	1 632
Troubles moteurs	6 342	297	1 624	2 336	10 599
Plusieurs troubles associés	7 073	1 296	1 364	1 069	10 802
Autres troubles	4 248	755	885	852	6 740
Total	71 230	17 177	17 502	12 401	118 310
<i>dont troubles du spectre de l'autisme</i>	<i>5 936</i>	<i>377</i>	<i>1 191</i>	<i>1 684</i>	<i>9 188</i>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

2 Évolution des effectifs des ULIS

	2001	2004	2010	2012 y.c. Mayotte	2014	2015	2017	2018	2019
Collège	2 111	5 538	17 703	22 284	27 548	30 006	34 762	37 291	40 299
Lycée (LP et LEGT)		450	2 419	3 474	4 832	5 826	6 786	7 214	7 676
EREA			107	123	208	228	325	386	395
Total	2 111	5 988	20 229	25 881	32 588	36 060	41 873	44 891	48 370
Part du public (%)	91,8	89,0	89,7	89,6	89,7	89,4	90,0	90,0	90,0

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

3 Part des effectifs en ULIS par rapport aux effectifs scolarisés en collège en 2019-2020

Académies et régions académiques	Effectifs d'élèves en ULIS collège	Élèves en ULIS collège (%)	Académies et régions académiques	Effectifs d'élèves en ULIS collège	Élèves en ULIS collège (%)
Clermont-Ferrand	1 097	1,8	Normandie	1 931	1,2
Grenoble	1 894	1,1	Bordeaux	2 215	1,4
Lyon	2 092	1,2	Limoges	361	1,2
Auvergne-Rhône-Alpes	5 083	1,3	Poitiers	1 081	1,3
Besançon	677	1,2	Nouvelle-Aquitaine	3 657	1,3
Dijon	838	1,1	Montpellier	1 787	1,3
Bourgogne-Franche-Comté	1 515	1,1	Toulouse	2 038	1,4
Bretagne (Rennes)	1 436	0,9	Occitanie	8 825	1,4
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 738	1,4	Pays de la Loire (Nantes)	2 032	1,0
Corse	147	1,1	Aix-Marseille	1 356	0,9
Nancy-Metz	1 426	1,3	Nice	982	1,0
Reims	802	1,3	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 338	0,9
Strasbourg	1 357	1,5	France métropolitaine	37 551	1,2
Grand Est	3 585	1,4	Guadeloupe	583	2,2
Amiens	1 641	1,6	Guyane	596	2,5
Lille	2 095	1,0	Martinique	371	1,9
Hauts-de-France	3 736	1,2	Mayotte	263	0,9
Créteil	2 441	1,0	La Réunion	935	1,5
Paris	995	1,1	DROM	2 748	1,7
Versailles	3 092	1,0	France métropolitaine + DROM	40 299	1,2
Île-de-France	6 528	1,0			

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

À 13 ans, 22 % des enfants en situation de handicap nés en 2005 atteignent « à l'heure » la classe de quatrième ou de quatrième Segpa (y compris ULIS) avec néanmoins des écarts importants selon les troubles. C'est le cas par exemple de 62 % de ceux ayant un trouble visuel et de 51 % de ceux ayant un trouble moteur, mais pour seulement 10 % de ceux ayant des troubles intellectuels et cognitifs (1) (2).

50 % sont scolarisés en classe ordinaire à 13 ans et 28 % sont scolarisés en ULIS (3). À 10 ans, ceux issus de milieux défavorisés étaient proportionnellement plus nombreux à être scolarisés en ULIS comparé aux enfants issus de milieux très favorisés (respectivement 45 % et 23 %). À 13 ans, cet écart s'est réduit de moitié, mais les enfants issus de milieux défavorisés

scolarisés en classe ordinaire sont moins souvent « à l'heure » en quatrième. C'est notamment le cas des élèves avec des troubles intellectuels et cognitifs, plus souvent scolarisés en cinquième Segpa à 13 ans. Malgré cette tendance, les enfants de milieux défavorisés ou ayant des troubles intellectuels et cognitifs restent plus nombreux à être scolarisés en ULIS.

20 % des élèves nés en 2005 sont scolarisés en milieu spécialisé à 3 ans contre 14 % à 10 ans ; cette part a augmenté quel que soit le milieu social. Les enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme et de ceux présentant plusieurs troubles associés restent ceux qui sont le plus souvent scolarisés en milieu spécialisé (respectivement 36 % et 31 %).

Précisions

Le Panel d'élèves en situation de handicap - À partir de la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005. Cette fiche porte sur plus de 7 000 élèves nés en 2005 recrutés en 2013 ou en 2014 dont les familles ont répondu à une enquête portant sur leurs conditions de vie, leurs attentes vis-à-vis de l'institution scolaire et les modalités de compensation du handicap. Les conditions de scolarisation sont également collectées dans les enquêtes annuelles. La nature du trouble est celle recueillie au moment du recrutement. Elle constitue le principal critère de sondage avec l'année et le mois de naissance. Le sondage utilisé est un tirage à probabilité inégale afin de garantir la représentativité de tous

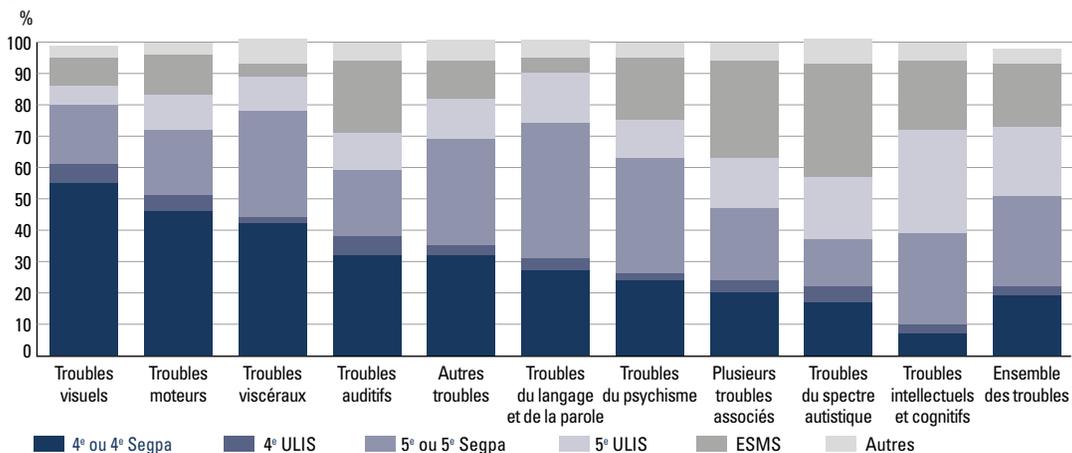
les troubles. Les effectifs sont pondérés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2005 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social de France métropolitaine et des DROM (hors Mayotte) et pour tenir compte de l'attrition de l'échantillon.

Classification des principaux troubles, principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 19.01 ; 18.26 ; 16.36 ; 16.26 ; 15.04.
- MEN-MESRI-DEPP, 2017, *Éducation & formations*, n° 95.

1 Situation scolaire à treize ans selon la nature du trouble en 2018-2019, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

2 Parcours scolaires de neuf à treize ans des élèves en situation de handicap nés en 2005 selon la nature du trouble, en %

Nature du trouble	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Autres troubles	Troubles du langage et de la parole	Troubles du psychisme	Plusieurs troubles associés	Troubles du spectre autistique	Troubles intellectuels et cognitifs	Ensemble des troubles
De ULIS-école ou ESMS à 4 ^e	4	1	2	1	2	0	1	1	1	0	1
De classe ordinaire à 4 ^e sans redoublement	50	44	39	30	27	24	20	18	15	6	17
En 4^e (hors Segpa et hors ULIS)	55	45	41	32	30	25	21	18	16	6	17
En 4 ^e Segpa (hors ULIS)	1	1	1	0	2	2	3	1	0	1	1
De ULIS-école à 5 ^e	2	1	0	2	1	2	2	1	1	4	3
De classe ordinaire à 5 ^e avec redoublement	14	15	22	12	20	26	20	15	10	8	14
Autres parcours	0	0	2	0	1	0	1	0	0	0	0
En 5^e (hors Segpa et hors ULIS)	17	17	29	17	24	30	25	16	12	12	18
De ULIS ou ESMS à 5 ^e Segpa	1	1	2	1	3	5	5	4	2	12	7
De classe ordinaire à 5 ^e Segpa avec redoublement	1	3	3	2	6	7	8	2	1	4	4
En 5^e Segpa (hors ULIS)	2	4	5	4	10	13	12	6	3	17	12
ULIS - 6 ^e	1	1	1	2	0	1	0	1	1	2	1
ULIS - 5 ^e	6	11	11	12	13	16	12	16	20	33	22
ULIS - 4 ^e	6	5	2	6	3	4	2	4	5	3	3
ULIS - autres niveaux	0	1	0	0	1	0	0	1	2	1	1
En ULIS	13	18	14	20	17	22	14	23	28	39	28
De ULIS-école à ESMS	3	4	3	6	3	2	6	12	14	12	9
De ESMS à ESMS	5	7	1	14	7	1	9	17	19	9	10
Autres parcours	1	1	1	2	2	1	4	2	2	1	2
Scolarisé en ESMS	9	13	4	23	12	5	20	31	36	22	20
Autres situations (1)	3	3	6	4	5	4	5	4	5	3	4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

1. Sont rassemblés dans « Autres » les élèves scolarisés dans d'autres niveaux, scolarisés à domicile, partis à l'étranger, non scolarisés ainsi que les élèves décédés.

Lecture : 62 % des élèves ayant des troubles visuels entrent à l'heure en 4^e contre 22 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap. 6 % sont en ULIS, 1 % sont en Segpa et 55 % sont en 4^e ordinaire (50 % étaient en classe ordinaire à 9 ans et 4 % étaient en ULIS école à 9 ans). Parmi les élèves ayant des troubles visuels qui ne sont pas en 4^e à 13 ans, 25 % sont en 5^e (17 % en 5^e ordinaire, 2 % en 5^e Segpa et 6 % en 5^e ULIS), 9 % sont scolarisés en ESMS, 1 % sont en 6^e ULIS, et 3 % sont dans d'autres situations.

3 Niveau atteint à dix ans et à treize ans selon l'origine sociale en 2015-2016 et en 2018-2019, en %

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Ensemble
Classe ordinaire à 10 ans	61	58	49	36	45
dont CM2 à 10 ans	39	31	24	15	22
Classe ordinaire à 13 ans	60	60	51	46	50
dont 4 ^e ou 4 ^e Segpa	34	27	20	13	19
ULIS à 10 ans	23	27	35	45	38
ULIS à 13 ans	21	21	28	31	28
ESMS à 10 ans	11	11	13	15	14
ESMS à 13 ans	17	17	19	22	20
Autres situations à 10 ans	5	4	3	3	3
Autres situations à 13 ans	2	2	2	1	1

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

À 17 ans, 94 % des jeunes en situation de handicap nés en 2001 sont scolarisés, dont 45 % en voie professionnelle hors ULIS, 12 % en voie générale ou technologique hors ULIS, 10 % en ULIS et 25 % en milieu spécialisé (1) (2).

Parmi ceux scolarisés en voie professionnelle (hors ULIS), ils sont le plus souvent en deuxième année de CAP (15 %) ou en première professionnelle (9 %). 9 % sont en apprentissage. Ce sont les jeunes ayant des troubles du langage et de la parole, des troubles du psychisme ou d'autres troubles qui sont le plus souvent scolarisés en voie professionnelle. À l'inverse, ceux ayant des troubles visuels sont 50 % à être scolarisés en voie générale.

À 17 ans, 10 % des élèves en situation de handicap nés en 2001 sont en ULIS. Cette part a baissé de 16 points par rapport à leur situation trois ans auparavant, alors

que la part de ceux scolarisés en classe ordinaire s'est maintenue (3). Cette tendance s'accompagne d'une hausse de la proportion d'élèves scolarisés en milieu spécialisé entre 14 ans et 17 ans (25 % à 17 ans, 22 % à 14 ans) et celle de jeunes qui ne sont plus scolarisés (6 % à 17 ans).

Entre 14 et 17 ans, les différences selon l'origine sociale se sont un peu modifiées, mais restent marquées : la part des élèves scolarisés « à l'heure » en classe ordinaire s'est davantage réduite pour les jeunes issus de milieux très favorisés, passant en trois ans de 36 % à 29 %, mais reste toujours plus élevée que pour ceux issus de milieux défavorisés (de 9 % à 14 ans à 7 % à 17 ans). Par ailleurs, la part des élèves non scolarisés à 17 ans atteint 8 % pour les jeunes issus de milieux défavorisés contre 3 % pour ceux issus de milieux très favorisés.

Précisions

Le Panel - À partir de la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005. Cette fiche porte sur plus de 5 000 élèves nés en 2001 recrutés en 2013 dont les familles ont répondu à une enquête portant sur leurs conditions de vie, leurs attentes vis-à-vis de l'institution scolaire et les modalités de compensation du handicap. Les conditions de scolarisation sont également collectées dans les enquêtes annuelles. La nature du trouble est celle recueillie au moment du recrutement. Elle constitue le principal critère de sondage avec l'année et le mois de naissance. Le sondage utilisé est un tirage à probabilité inégale afin de garantir la représentati-

vité de tous les troubles. Les effectifs ont été pondérés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2001 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social de France métropolitaine et des DROM (hors Mayotte) et pour tenir compte de l'attrition de l'échantillon.

Classification des principaux troubles, principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap - Voir « Glossaire »

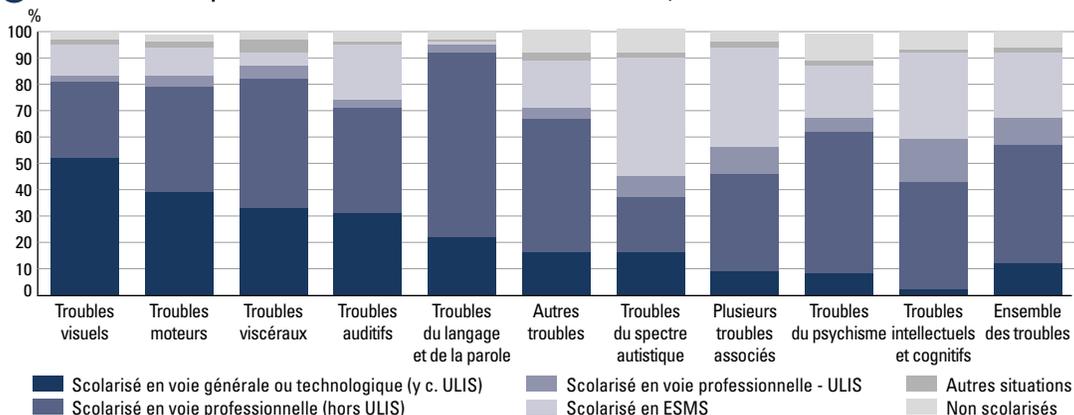
Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 15.04.
- MEN-MESRI-DEPP, 2017, *Éducation & formations*, n°95.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001.

1 Situation à dix-sept ans selon la nature du trouble en 2018-2019, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

2 Parcours scolaires de douze ans à dix-sept ans des élèves en situation de handicap nés en 2001 selon la nature du trouble, en %

Nature du trouble	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Troubles du langage et de la parole	Autres troubles	Trouble du spectre de l'autisme	Plusieurs troubles associés	Troubles du psychisme	Troubles intellectuels et cognitifs	Ensemble des troubles
En terminale GT sans redoublement	37	29	24	23	15	10	9	5	4	1	8
En première GT avec redoublement	10	6	5	3	4	5	3	2	2	0	2
Dans un autre niveau ou niveau non déterminé	3	3	3	3	2	1	2	2	2	0	1
Scolarisé en voie générale ou technologique (hors ULIS)	50	39	32	29	21	16	14	9	8	1	12
En terminale professionnelle sans redoublement	5	10	11	7	9	8	3	4	4	1	4
En première professionnelle	10	12	13	13	20	12	5	9	10	3	9
Sous-total bac professionnel (hors ULIS)	17	25	29	22	32	21	10	16	18	5	15
En deuxième année de CAP	6	5	8	5	16	11	6	8	16	21	15
dont passage en Segpa	4	1	3	2	7	5	2	6	8	14	9
En première année de CAP	2	1	4	6	3	5	1	4	5	5	4
Sous-total CAP (hors ULIS)	8	7	12	11	19	15	7	11	21	25	19
En apprentissage	3	5	4	5	14	10	2	8	13	8	9
dont passage en Segpa	0	1	1	0	2	2	0	1	4	3	2
Dans un autre niveau de la voie pro.	1	3	3	2	4	4	1	2	3	3	3
Scolarisé en voie professionnelle (hors ULIS)	29	40	49	40	70	51	21	37	54	41	45
En ULIS - collège ou premier degré	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0
En ULIS - voie professionnelle	2	4	5	3	3	4	8	10	5	16	10
En ULIS - voie générale ou technologique	2	1	1	1	0	0	2	0	0	0	0
Scolarisés en ULIS	4	5	6	4	4	4	10	11	6	16	10
En ESMS depuis plus de 6 ans	4	6	0	8	0	10	25	20	9	13	11
Passage en ULIS puis scolarisé en ESMS	2	2	2	6	0	4	13	11	4	14	9
En ESMS - Autres parcours	6	3	3	8	1	4	7	7	7	6	5
Scolarisés en ESMS	12	11	5	21	1	18	45	38	20	33	25
Non scolarisés	3	3	3	4	3	9	9	4	10	7	6
Part des non-scolarisés accueillis en ESMS (%)	0	1	0	0	0	2	4	1	1	1	1
Autres situations (1)	2	2	5	1	1	3	2	1	2	1	1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

1. Élèves scolarisés à domicile, à l'étranger ou décédés.

3 Mode de scolarisation à quatorze ans et à dix-sept ans selon l'origine sociale, en %

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Ensemble
Classe ordinaire à 14 ans	64	57	51	42	49
dont 3 ^e à 14 ans	36	22	16	9	15
Classe ordinaire à 17 ans	63	56	50	44	49
dont terminale GT ou pro à 17 ans	29	18	14	7	13
ULIS à 14 ans	20	24	23	29	26
ULIS à 17 ans	8	12	9	12	10
Scolarisé en ESMS à 14 ans	14	16	22	24	22
Scolarisé en ESMS à 17 ans	19	19	25	28	25
Autres situations à 14 ans	2	3	4	4	4
Autres situations à 17 ans	10	13	17	17	16
dont apprentissage à 17 ans	7	8	10	9	9
dont non scolarisé à 17 ans	3	5	6	8	6

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

En 2018-2019, on compte 434 **dispositifs relais en France métropolitaine et dans les DROM**. Le nombre de séjours peut être estimé à environ 9 500 : 6 200 en classe relais, 3 200 en atelier relais et 100 séjours en internat relais. Environ 8 600 élèves ont effectué au moins un séjour : 5 700 dans l'une des 300 classes relais, 2 800 dans l'un des 125 ateliers relais et 100 dans les 9 internats relais. L'ensemble des dispositifs ont assuré en moyenne 24 séjours. Ce chiffre est stable par rapport à l'année précédente (1).

6 % des collégiens accueillis en dispositif relais sont des élèves de sixième (2). Les élèves de quatrième sont les plus nombreux. Ils représentent 41 % des effectifs dans les dispositifs relais.

En 2018-2019, les élèves accueillis en dispositifs relais présentent de nombreuses difficultés : 36 % d'entre eux ont un retard scolaire d'au moins un an ; 38 %

ont une scolarisation intermittente ou sont absents depuis plus de deux mois ; 26 % au moins sont sous mesure éducative, sachant que le taux de non-réponse pour cette information est de 11 % (3).

Les élèves ne sont pas orientés indistinctement en classe, en atelier relais ou en internat : 46 % des élèves accueillis en classe relais ont 14 ans ou plus, 34 % en atelier, 59 % en internat relais. 44 % des élèves en classe relais ont connu une scolarité intermittente, voire sont absents depuis plus de deux mois, 29 % en atelier et 54 % en internat. 35 % des élèves en internat relais sont sous mesure éducative, contre 31 % en classe et 18 % en atelier.

Les filles constituent un quart des effectifs des dispositifs relais. Elles y sont orientées plus tard que les garçons (4).

Précisions

L'enquête annuelle sur les élèves des dispositifs relais est exhaustive. Elle porte sur la totalité des 434 dispositifs existants en 2018-2019, en France métropolitaine et dans les DROM. 268 dispositifs (61,8 % de l'ensemble) ont répondu. À partir des réponses fournies sur le nombre moyen de séjours et d'élèves accueillis dans l'année par type de dispositif et par académie, le nombre total de séjours d'élèves accueillis par l'ensemble des dispositifs a pu être estimé.

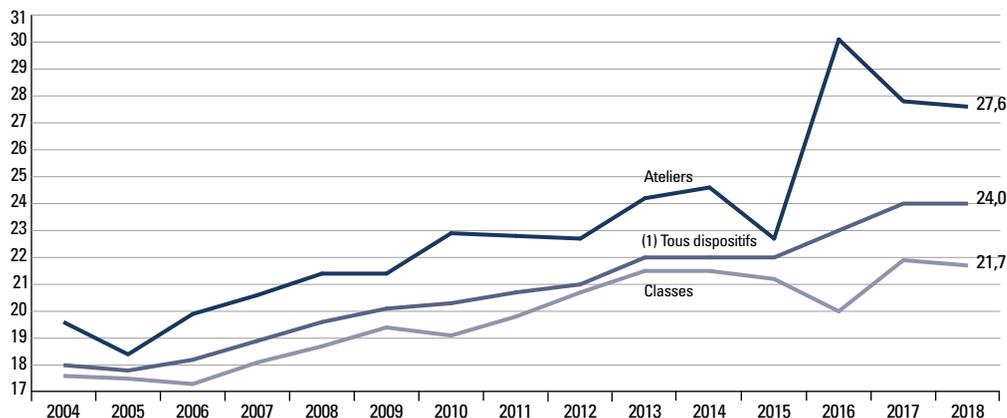
On entend par séjour la période d'accueil d'un élève dans un dispositif. Certains élèves bénéficiant de plusieurs séjours au cours de la même année scolaire, le nombre de séjours est donc supérieur au nombre d'élèves.

Âge révolu - Voir « Glossaire ».

Source

MENJS-DGESCO, Enquête sur le suivi des élèves en dispositifs relais.

1 Nombre moyen de séjours effectués dans l'année par dispositif relais

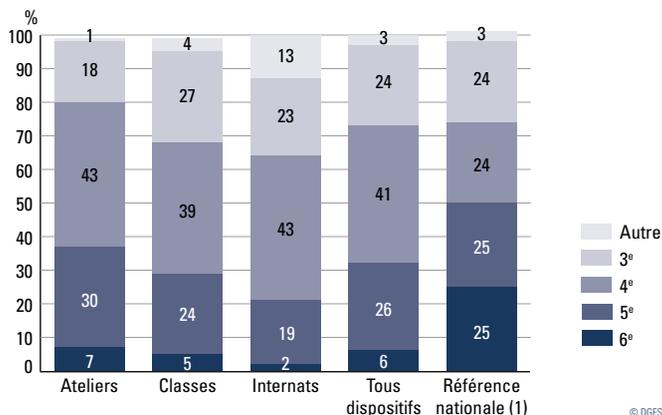


► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. À compter de 2017, la courbe tous dispositifs inclut les internats.

© DGESCO

2 Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2018-2019 selon leur niveau, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. La référence nationale correspond aux élèves scolarisés dans les collèges publics de France métropolitaine + DROM.

Lecture : en 2018-2019, 6% des élèves accueillis en dispositif relais sont scolarisés en sixième et les élèves de sixième représentent 25% des effectifs totaux de collégiens publics (référence nationale).

© DGESCO

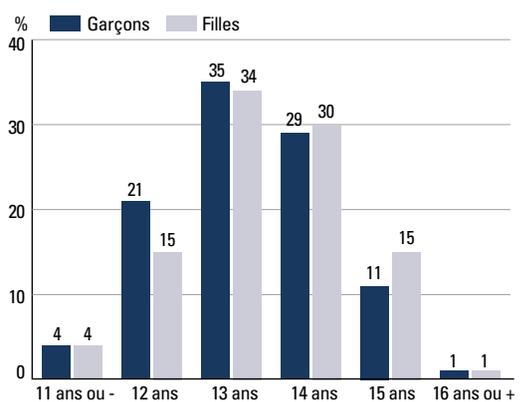
3 Principales caractéristiques des élèves accueillis en dispositif en 2018-2019, en %

	Ateliers	Classes	Internats	Tous dispositifs
Garçon	74,3	75,4	77,9	75,1
Fille	25,5	24,3	21,2	24,7
Ne sait pas ou non-réponse	0,1	0,3	1,0	0,3
11 ans ou moins	5,5	3,5	1,9	4,2
12 ans	22,8	17,3	9,6	19,3
13 ans	37,4	32,9	29,8	34,6
14 ans	26,2	30,7	30,8	29,0
15 ans	7,6	14,2	26,0	11,9
16 ans ou plus	0,6	0,9	1,9	0,8
Ne sait pas ou non-réponse	0,0	0,5	0,0	0,3
« À l'heure » (ou en avance)	66,0	57,7	46,2	60,7
Retard d'un an	30,2	34,9	29,8	33,0
Retard de deux ans ou plus	2,4	2,7	11,5	2,7
Ne sait pas ou non-réponse	1,4	4,7	12,5	3,5
Scolarité régulière	71,2	55,7	46,2	61,5
Scolarité intermittente	24,8	32,2	33,7	29,4
Élève absent depuis plus de 2 mois	3,8	11,9	20,2	9,0
Ne sait pas ou non-réponse	0,2	0,2	0,0	0,2
Pas de mesure	68,1	60,5	59,6	63,4
Sous mesure(s) éducative(s)	18,1	30,6	34,6	25,9
Ne sait pas ou non-réponse	13,8	8,9	5,8	10,7

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DGESCO

4 Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2018-2019 selon le sexe et l'âge, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DGESCO

À la rentrée 2019, en France métropolitaine et dans les DROM, 137 000 élèves du second degré sont scolarisés dans les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'Agriculture (1). Les deux tiers des élèves suivent une formation dans un établissement privé. Par rapport à la rentrée 2018, l'effectif global est en baisse (-0,5 %) exclusivement dans le secteur privé alors que le public reste stable. Cette baisse globale des effectifs prolonge une baisse en cours depuis la rentrée 2013 et interrompue seulement à la rentrée 2015 avec l'entrée en seconde de la génération 2000.

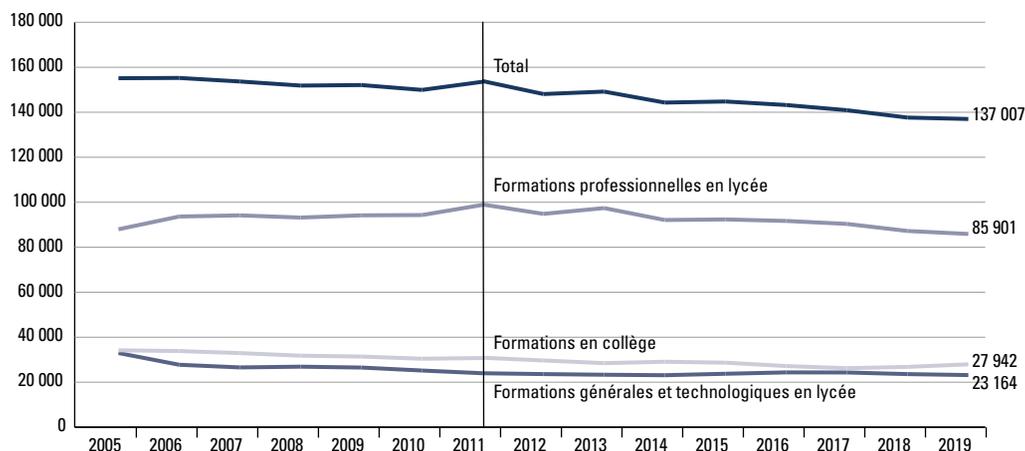
La part des formations professionnelles en lycée dans l'enseignement agricole est majeure avec 62,7 % du total des élèves (2). Les formations générales et technologiques représentent 16,9 % et les formations

en collège 20,4 %. Cette répartition varie toutefois selon le secteur d'enseignement, les deux secteurs se distinguant par la répartition entre les formations en collège et les formations générales et technologiques.

L'enseignement agricole est dispensé dans plus de 800 établissements répartis sur le territoire national (3). Ces établissements relèvent majoritairement du secteur privé (72,0 %).

Les taux de réussite aux CAP et BEP agricoles ainsi qu'au baccalauréat série scientifique à la session 2019 sont stables par rapport à la session 2018 (4). Ils sont en diminution pour les baccalauréats technologiques (-1,9 point) et professionnels (-1,4 point).

1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré dans l'enseignement agricole



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. Dont élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère en charge de l'Éducation nationale et ministère en charge de l'Agriculture).

© DEPP

Précisions

L'enseignement agricole - Il est sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Les données présentées ici concernent les élèves qui suivent des formations agricoles par voie scolaire (hors apprentissage) dans le second degré. Elles sont établies à partir de données individuelles sur les élèves (système d'information Sirena).

Le baccalauréat général série S - Il concerne, pour l'enseignement agricole, la spécialité « Biologie-écologie-agronomie ».

Le baccalauréat technologique - Il concerne, pour l'enseignement agricole, la série STAV « Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant ».

Pour en savoir plus

- Site Internet : www.educagri.fr

2 Effectifs d'élèves dans l'enseignement agricole selon le secteur d'enseignement à la rentrée 2019

	Public			Privé (sous et hors contrat)			Public + Privé		
	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)
Quatrième	722	24,8	1,5	9 104	31,6	10,3	9 826	31,1	7,2
Troisième	1 962	28,0	4,1	16 154	35,0	18,2	18 116	34,2	13,2
Formations en collège	2 684	27,1	5,6	25 258	33,8	28,4	27 942	33,1	20,4
Première année de CAPA	1 335	52,1	2,8	5 980	57,9	6,7	7 315	56,9	5,3
Deuxième année de CAPA	1 033	58,0	2,1	4 863	60,3	5,5	5 896	59,9	4,3
Total CAPA	2 368	54,7	4,9	10 843	59,0	12,2	13 211	58,2	9,6
Seconde professionnelle	9 554	41,6	19,8	16 470	57,7	18,5	26 024	51,8	19,0
Première professionnelle	8 566	43,0	17,8	15 353	60,8	17,3	23 919	54,4	17,5
Terminale professionnelle	8 068	43,0	16,7	14 679	61,3	16,5	22 747	54,8	16,6
Total bac professionnel	26 188	42,5	54,3	46 502	59,8	52,4	72 690	53,6	53,1
Formations professionnelles en lycée	28 556	43,5	59,2	57 345	59,7	64,6	85 901	54,3	62,7
Seconde GT	5 761	53,2	12,0	2 346	48,5	2,6	8 107	51,8	5,9
Première générale	1 639	60,0	3,4	515	54,4	0,6	2 154	58,7	1,6
Première STL	170	61,8	0,4			0,0	170	61,8	0,1
Première STAV	3 732	48,7	7,7	1 406	45,2	1,6	5 138	47,7	3,8
Total première GT	5 541	52,5	11,5	1 921	47,6	2,2	7 462	51,2	5,4
Terminale S	1 601	62,4	3,3	487	52,6	0,5	2 088	60,1	1,5
Terminale STL	167	64,1	0,3			0,0	167	64,1	0,1
Terminale STAV	3 899	48,9	8,1	1 441	48,9	1,6	5 340	48,9	3,9
Total terminale GT	5 667	53,1	11,8	1 928	49,8	2,2	7 595	52,3	5,5
Formations GT en lycée	16 969	52,9	35,2	6 195	48,6	7,0	23 164	51,8	16,9
Total second degré (1)	48 209	45,9	100,0	88 798	51,5	100,0	137 007	49,6	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

1. Dont 317 élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère en charge de l'Éducation nationale et ministère en charge de l'Agriculture).

3 Évolution du nombre d'établissements du second degré de l'enseignement agricole

	1985	1990	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019
Public	266	258	212	214	226	226	226	226	226	226
Privé	769	738	628	614	602	591	583	583	579	580
Total	1 035	996	840	828	828	817	809	809	805	806

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© DEPP

4 Résultats aux examens, session 2019

	CAPA	BEPA	Bac techno/ STAV	Bac pro	Bac S
Présentés	5 835	21 165	5 303	21 993	1 863
Admis	5 600	19 085	4 722	18 746	1 742
Taux de réussite (%)	96,0	90,3	89,0	85,2	93,5
Rappel 2018 (%)	95,9	89,6	90,9	86,6	93,4

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

4.25 Les poursuites d'études après la troisième et la seconde GT

La fin des classes de troisième et de seconde générale et technologique (GT) représente des moments importants de l'orientation, même si des passerelles permettent de se réorienter en cours de cursus.

En 2018, 63,7% des 843 400 élèves inscrits en troisième en 2017 ont continué en seconde GT et 32,6% se sont engagés dans la voie professionnelle en lycée ou en apprentissage. Ces proportions ont évolué ces dix dernières années, notamment le taux de passage en seconde GT qui a augmenté de plus de 9 points (1) (2).

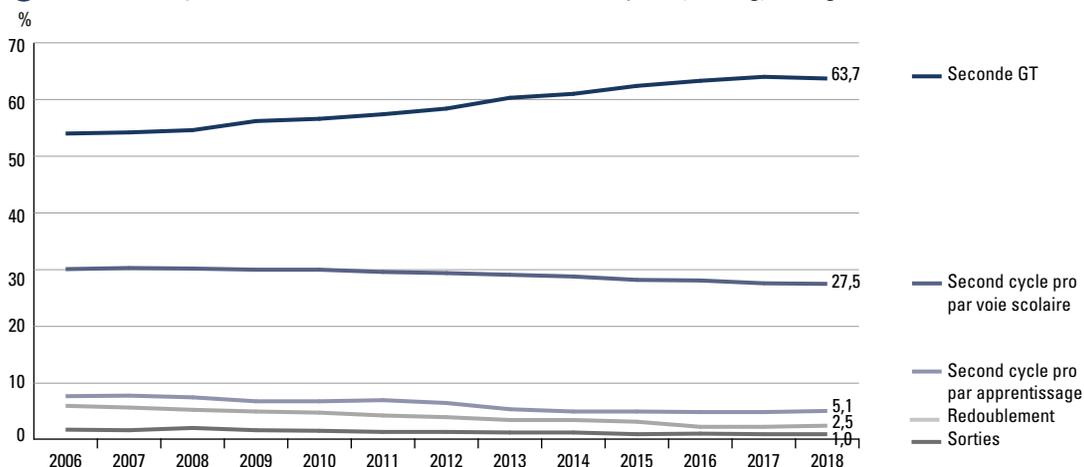
Les filles passent plus souvent en seconde GT que les garçons (70,7% contre 57,0%) et nettement moins souvent en apprentissage (2,4% contre 7,6%). Par ailleurs, les élèves « à l'heure » poursuivent trois

fois plus souvent en seconde GT que les élèves « en retard » (3).

En 2018, 89,8% des 568 800 élèves scolarisés en seconde GT en 2017 ont intégré une première générale (65,2%) ou technologique (24,6%) et 4,6% se sont réorientés vers la voie professionnelle. Entre 2008 et 2018, les passages vers la voie générale ont augmenté de 7,7 points (4).

Plus d'un garçon sur deux poursuit dans une des séries scientifiques, générale (S) ou technologique (STI2D, STL, STAV), contre une fille sur trois. Par ailleurs, les élèves en retard poursuivent en première technologique ou se réorientent vers la voie professionnelle davantage que les élèves plus jeunes (5).

1 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième, y compris Segpa et agricole EREA et ULIS, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.

© DEPP

Précisions

Population concernée - Élèves de troisième (y compris enseignement adapté) ou de seconde GT inscrits dans un établissement scolaire relevant des ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et de la Défense, qui ont poursuivi leurs études l'année suivante dans ces établissements ou dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Les EREA et les ULIS sont comptés depuis 2015.

Sorties - Les élèves de troisième ou de seconde GT non scolarisés l'année suivante dans le périmètre d'observa-

tion sont comptabilisés comme « sortis ». Ils ne sont pas pour autant nécessairement sortis du système éducatif : scolarité dans les établissements sanitaires et sociaux, sur le marché du travail ou partis à l'étranger, etc.

Âge théorique, premières et terminales générales et technologiques - Voir « Glossaire ».

Avertissement - La population concernée dans cette fiche est plus étendue que dans les fiches qui ne couvrent que les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale.

Source

MENJUS-MESRI-DEPP

- Système d'information Scolarité du ministère en charge de l'Éducation nationale.

- Système d'information SIFA sur la formation des apprentis.

MAA-DGER, Système d'information du ministère en charge de l'Agriculture.

2 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième, en %

	2008	2010	2015	2016	2017	2018	Évolution 2018/2008
Effectifs en troisième à la rentrée <i>n-1</i> (en milliers)	804,4	800,4	854,1	858,7	848,2	843,4	
Seconde générale et technologique	54,6	56,6	62,4	63,3	64,0	63,7	9,1
Cycle professionnel	37,7	36,8	33,2	33,0	32,5	32,6	-5,1
<i>dont apprentissage</i>	<i>7,5</i>	<i>6,8</i>	<i>5,0</i>	<i>4,9</i>	<i>4,9</i>	<i>5,1</i>	<i>-2,4</i>
CAP et assimilés	12,2	13,1	11,0	11,0	10,8	10,8	-1,4
BEP (1)	18,8	4,2					(1)
Bac professionnel (1)	6,7	19,5	22,2	22,0	21,7	21,8	(1)
Enseignement préprofessionnel	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	-0,1
Troisième (redoublement)	5,3	4,8	3,2	2,3	2,3	2,5	-2,8
Sorties (2)	2,1	1,6	1,0	1,1	1,0	1,0	-1,1
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

► **Champ** : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.

© DEFP

1. La rénovation de la voie professionnelle entamée en 2008 a conduit à la disparition progressive du BEP au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.
2. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Précisions ».

3 Poursuites d'études à l'issue de la troisième selon le sexe ou l'âge dans cette classe, en %

	2008		2018		2008		2018	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	« À l'heure » ou en avance	En retard	« À l'heure » ou en avance	En retard
Effectifs en troisième à la rentrée <i>n-1</i> (en milliers)	407,2	397,2	432,6	410,8	501,9	302,5	687,7	155,7
Seconde générale et technologique	49,3	60,1	57,0	70,7	74,3	21,7	73,0	22,7
Cycle professionnel	43,1	32,3	39,1	25,7	18,2	70,3	23,4	72,8
<i>dont apprentissage</i>	<i>11,2</i>	<i>3,6</i>	<i>7,6</i>	<i>2,4</i>	<i>2,4</i>	<i>16,0</i>	<i>2,9</i>	<i>14,6</i>
CAP et assimilés	15,2	9,1	14,0	7,4	3,4	26,9	5,1	35,7
BEP (1)	20,4	17,2			10,7	32,3		
Bac professionnel (1)	7,5	6,0	25,1	18,3	4,1	11,1	18,3	37,1
Enseignement préprofessionnel	0,3	0,2	0,4	0,2	0,1	0,5	0,2	0,5
Troisième (redoublement)	5,3	5,3	2,8	2,1	6,7	3,2	2,5	2,2
Sorties (2)	2,0	2,1	0,7	1,3	0,7	4,3	0,9	1,8
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ** : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.

© DEFP

1. et 2. Voir [1] *supra*.

4 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la seconde GT, en %

	2008	2010	2015	2016	2017	2018	Évolution 2018/2008
Effectifs en seconde GT à la rentrée <i>n-1</i> (en milliers)	522,3	506,7	550,1	576,2	572,7	568,8	
Première générale	57,5	59,7	64,2	65,2	65,3	65,2	7,7
Première S	30,5	31,5	33,9	34,7	34,5	34,5	4,0
Première ES	17,7	18,9	20,5	21,1	21,5	21,6	3,9
Première L	9,3	9,3	9,8	9,4	9,3	9,1	-0,2
Première technologique	23,8	23,2	23,3	24,9	25,1	24,6	0,8
<i>dont première STI (1)/STI2D, STL, STAV</i>	<i>7,4</i>	<i>6,8</i>	<i>7,7</i>	<i>8,3</i>	<i>8,2</i>	<i>7,8</i>	<i>0,4</i>
<i>dont première STI/STG/STMG</i>	<i>12,1</i>	<i>12,1</i>	<i>10,6</i>	<i>11,5</i>	<i>11,9</i>	<i>11,9</i>	<i>-0,2</i>
Réorientation vers la voie professionnelle	5,5	5,6	4,9	4,7	4,6	4,6	-0,9
Seconde GT (redoublement)	12,2	10,8	6,8	4,4	3,9	4,5	-7,7
Sorties (2)	1,0	0,7	0,8	0,8	1,1	1,1	0,1
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

► **Champ** : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.

© DEFP

1. La réforme du lycée de 2010 a éclaté la série STI en deux séries (STI2D et STD2A-arts appliqués). À des fins de comparaison, la spécialité STI-arts appliqués a été exclue des données antérieures à la réforme.
2. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Précisions ».

5 Poursuites d'études à l'issue de la seconde GT selon le sexe ou l'âge dans cette classe, en %

	2008		2018		2008		2018	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	« À l'heure » ou en avance	En retard	« À l'heure » ou en avance	En retard
Effectifs en seconde GT à la rentrée <i>n-1</i> (en milliers)	240,6	281,7	264,2	304,6	383,2	139,1	504,9	63,9
Première générale	54,4	60,2	60,5	69,3	65,6	35,3	68,6	38,7
Première S	35,7	26,0	38,6	30,9	37,1	12,1	37,2	12,7
Première ES	14,5	20,5	17,9	24,9	19,2	14,0	22,4	15,8
Première L	4,2	13,7	4,0	13,5	9,3	9,2	9,0	10,2
Première technologique	25,6	22,2	27,3	22,1	17,5	40,9	22,4	42,1
<i>dont première STI (1)/STI2D, STL, STAV</i>	<i>12,9</i>	<i>2,7</i>	<i>13,2</i>	<i>3,1</i>	<i>6,1</i>	<i>10,9</i>	<i>7,4</i>	<i>11,0</i>
<i>dont première STI/STG/STMG</i>	<i>11,0</i>	<i>13,0</i>	<i>12,3</i>	<i>11,5</i>	<i>8,0</i>	<i>23,4</i>	<i>10,4</i>	<i>23,3</i>
Réorientation vers la voie professionnelle	6,0	5,0	5,9	3,6	2,8	12,9	3,4	14,0
Seconde GT (redoublement)	13,0	11,5	5,4	3,7	13,6	8,4	4,5	4,0
Sorties (2)	1,0	1,1	0,9	1,3	0,5	2,5	1,1	1,2
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ** : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.

© DEFP

1. et 2. Voir [2] *supra*.

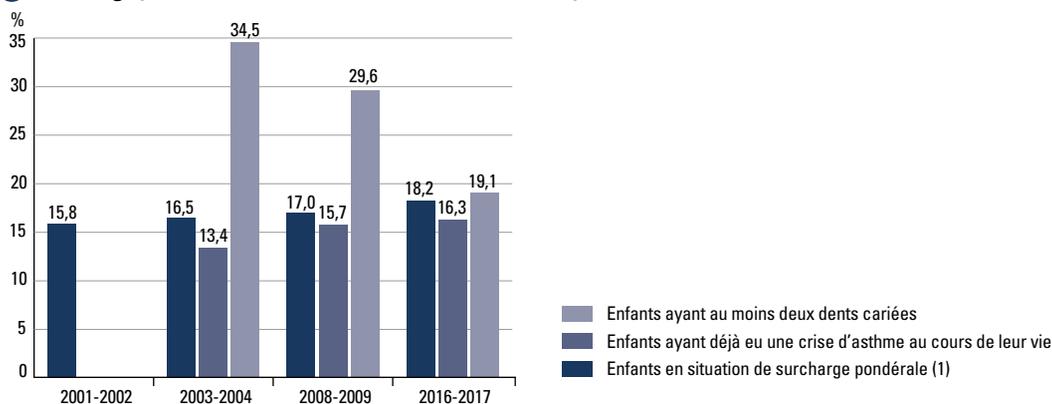
Au cours de l'année scolaire 2016-2017, 18 % des élèves de troisième sont en surcharge pondérale, et 5 % sont obèses. Ces prévalences sont en hausse depuis le début des années 2000 (1). 16 % des élèves ont déjà eu une crise d'asthme, également en augmentation (13 % en 2003-2004). Inversement, la santé bucco-dentaire s'est améliorée : 19 % des adolescents avaient au moins deux dents cariées en 2016-2017 contre 35 % en 2003-2004. Les politiques de prévention ont pu contribuer à cette amélioration.

38 % des adolescents sont équipés d'un appareil dentaire et 35 % portent des lunettes (2). La couverture vaccinale contre la rougeole a progressé (92 % d'adolescents vaccinés contre 66 % en 2003-2004), alors que celle contre l'hépatite B a peu varié (45 % en 2016-2017).

24 % des enfants d'ouvriers sont en surcharge pondérale contre 12 % des enfants de cadres (3). Une partie des inégalités sociales peut être liée aux modes de vie. 84 % des enfants de cadres pratiquent un sport au moins une fois par semaine et 70 % prennent un petit-déjeuner chaque matin (63 % et 59 % parmi les enfants d'ouvriers). 81 % des enfants d'ouvriers passent plus de deux heures par jour devant un écran (61 % des enfants de cadres).

27 % des enfants d'ouvriers ont au moins deux dents cariées contre 12 % des enfants de cadres (4). La fréquence du recours à un dentiste diffère selon le milieu social, ce qui peut contribuer aux inégalités de santé bucco-dentaire, notamment en matière de prévention des caries. Lors des douze derniers mois, 86 % des enfants de cadres ont consulté un dentiste contre 64 % des enfants d'ouvriers.

1 Surcharge pondérale, crises d'asthme et dents cariées parmi les élèves de troisième



► Champ : France métropolitaine + DROM y compris Mayotte en 2016-2017.

1. L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/(taille)², exprimé en kg/m². Les seuils définissant les surpoids et l'obésité sont ceux définis par l'*International Obesity Task Force*. Suite à leur mise à jour en 2012, afin d'assurer la comparabilité des données temporelles, les données des enquêtes précédentes ont été recalculées à partir de ces nouvelles références, et diffèrent donc de celles publiées dans les éditions passées du RERS.

© DEPP

Précisions

Les enquêtes santé en milieu scolaire sont organisées en partenariat entre les ministères en charge de la Santé et de l'Éducation nationale. Dans les collèges publics et privés sous contrat, environ 7 200 élèves de troisième passent un bilan médical pour l'enquête : relevé de la taille et du poids, examen de la vision, de l'audition, bucco-dentaire. Cet examen est effectué par les médecins et infirmiers de l'Éducation nationale, qui ont également un entretien avec l'élève portant sur son contexte familial, ses habitudes de vie, sa santé respiratoire, sa capacité à nager et les accidents de la vie courante qu'il a subis.

Pour en savoir plus

- Guignon N., Delmas M.-C., Fonteneau L., « En 2017, des adolescents plutôt en meilleure santé physique, mais plus souvent en surcharge pondérale », *Études et résultats*, n° 1122, MSS-DREES.
- Pour les enquêtes de santé en grande section maternelle et en CM2 : voir RERS 2017 et 2018, fiche 3.8.

Source

DREES et MENJS-DGESCO, Enquête nationale sur la santé des élèves de troisième.

2 L'état de santé des adolescents scolarisés en troisième

	Proportion d'élèves (%)			
	2001-2002	2003-2004	2008-2009	2016-2017
Enfants en situation de surcharge pondérale (1)	15,8	16,5	17,0	18,2
Enfants souffrant d'obésité (1)	3,5	4,2	3,9	5,2
Enfants ayant au moins deux dents cariées	n.d.	34,5	29,6	19,1
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	n.d.	4,8	4,7	3,4
Enfants équipés d'un appareil dentaire (2)	n.d.	n.d.	n.d.	37,8
Enfants portant des lunettes (2)	n.d.	n.d.	n.d.	35,0
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie	n.d.	13,4	15,7	16,3
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois	n.d.	10,1	10,5	12,2
Enfants vaccinés contre la rougeole (2 doses) (3)	n.d.	65,7	83,9	92,0
Enfants vaccinés contre l'hépatite B (3 doses) (3)	n.d.	42,4	43,1	45,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM y compris Mayotte en 2016-2017.**

© DEPP

1. Voir note 1 du graphique 1.

2. Les questions posées à l'enfant ont été modifiées dans l'enquête 2016-2017. Les données ne sont pas comparables à celles publiées dans les éditions passées du RERS.

3. Données recueillies parmi les enfants dont le carnet de santé a été présenté lors de l'examen.

n.d. : non disponible ou non comparable avec les données de l'enquête 2016-2017.

3 Surcharge pondérale et habitudes de vie selon le groupe socioprofessionnel, en troisième, en 2016-2017

Groupe socioprofessionnel des parents (1)	Proportion d'élèves (%)			
	Surcharge pondérale (2)	Pratique d'un sport (3)	Prise d'un petit déjeuner (4)	Consommation d'écran (5)
Cadres, professions intellectuelles supérieures	11,5	83,5	69,9	61,4
Professions intermédiaires	14,6	80,4	66,6	70,3
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	18,5	73,2	61,2	72,9
Employés	22,2	68,3	59,5	77,8
Ouvriers	24,2	62,7	59,0	81,0
Ensemble (6)	18,2	73,8	63,0	72,6

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

© DEPP

1. Le groupe socioprofessionnel des parents est défini comme le groupe social le plus élevé parmi les deux parents (cf. Pour en savoir plus).

2. Voir note 1 du graphique 1.

3. Pratique un sport au moins une fois par semaine en dehors des cours d'éducation physique et sportive.

4. Prise d'un petit déjeuner chaque matin.

5. Plus de deux heures par jour devant un écran les jours de semaine : télévision, ordinateur, console, téléphone portable, tablette.

6. La ligne « Ensemble » comprend les enfants pour lesquels le groupe socioprofessionnel des parents est inconnu.

4 Dents cariées et consultation d'un dentiste selon le groupe socioprofessionnel, en troisième, en 2016-2017

Groupe socioprofessionnel des parents (1)	Proportion d'élèves (%)	
	Au moins deux dents cariées	A consulté un dentiste au cours des 12 derniers mois
Cadres, professions intellectuelles supérieures	11,8	85,9
Professions intermédiaires	14,2	80,9
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	23,8	78,2
Employés	21,2	69,1
Ouvriers	26,5	64,2
Ensemble (1)	19,1	75,6

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

© DEPP

1. La ligne « Ensemble » comprend les enfants pour lesquels le groupe socioprofessionnel des parents est inconnu.

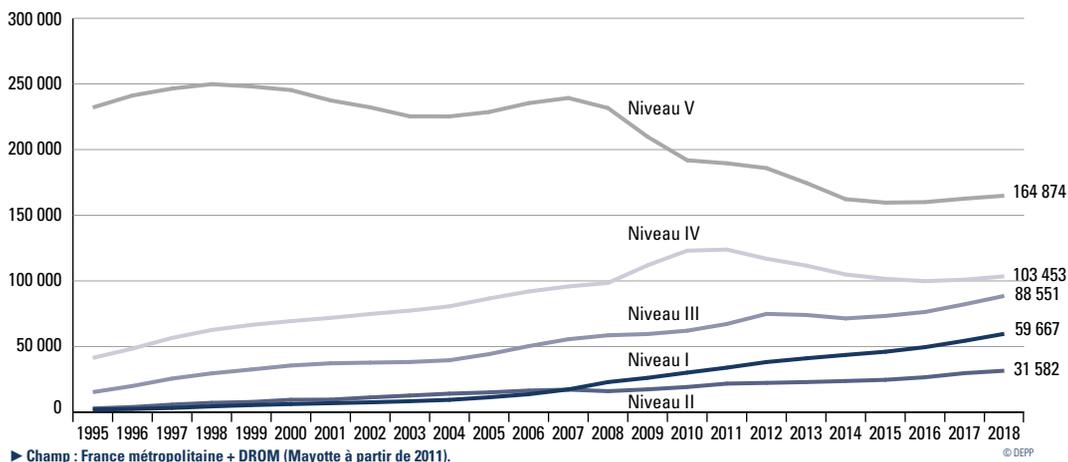
En 2018-2019, le nombre d'apprentis progresse (+4,2%) pour la troisième année consécutive et s'établit à 448 100 (1) (2). Le niveau V et l'enseignement supérieur accueillent chacun près de deux apprentis sur cinq (essentiellement en CAP et en STS). Au niveau IV, les apprentis se répartissent entre le baccalauréat et le brevet professionnels. En 2018-2019, les évolutions d'effectifs sont toutes positives mais très différentes selon le niveau du diplôme préparé. Le nombre d'apprentis en niveau IV et niveau V croît légèrement (respectivement +2,5 et +1,4%), alors que la croissance est plus marquée pour les niveaux du supérieur (+8,1%) par rapport à 2017-2018 : +7,7% pour le niveau III et +8,5% pour les formations de niveaux I et II. Les formations du supérieur, autres que les STS, accueillent 24% des apprentis en 2018-2019 contre 6% en 2000-2001.

Les filles sont toujours largement minoritaires dans l'apprentissage. Elles représentent un tiers des effectifs (3). Cette proportion baisse de 0,5 point par rapport à 2017. À chaque niveau de formation, elle varie, de 26% au niveau V à 48% au niveau II (38% en niveau I), en fonction de l'importance des spécialités des services, où les filles sont plus nombreuses.

Parmi l'ensemble des jeunes âgés de 16 à 25 ans, 5,3% suivent une formation en apprentissage (4).

Les apprentis se répartissent dans 940 établissements, principalement en **centre de formation d'apprentis** (CFA). 51% des effectifs d'apprentis relèvent d'un établissement géré par un organisme privé, 25% par une chambre, 16% par des établissements d'enseignement (5).

1 Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis



Précisions

Taux de scolarisation en apprentissage - Pourcentage de jeunes d'un âge donné scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale du même âge.

Nomenclature nationale des niveaux - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.30

- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les apprentis.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

2 Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis

	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
CAP	183 997	175 002	176 956	148 184	148 436	150 168	152 268
BEP	52 974	46 554	4 320				
Autres formations de niveau V	8 362	7 057	10 581	11 426	11 562	12 482	12 606
Total niveau V	245 333	228 613	191 857	159 610	159 998	162 650	164 874
BP	31 195	40 544	47 778	41 148	39 429	39 120	39 107
Bac professionnel	33 404	39 820	67 020	51 112	50 073	50 843	51 859
Autres formations de niveau IV	4 756	6 245	8 220	9 322	10 312	10 989	12 487
Total niveau IV	69 355	86 609	123 018	101 582	99 814	100 952	103 453
STS	27 800	35 345	49 965	60 095	62 830	67 401	72 608
Autres formations de niveau III	7 753	8 888	12 109	13 222	13 496	14 799	15 943
Total niveau III	35 553	44 233	62 074	73 317	76 326	82 200	88 551
Licence	692	5 392	11 943	16 612	18 122	20 009	20 907
Master		2 999	9 522	14 907	16 165	17 816	19 394
Diplôme d'ingénieur	4 644	7 153	12 706	19 620	20 901	22 544	24 396
Autres formations de niveaux I et II	10 297	10 860	15 160	19 557	20 940	23 735	26 552
Total niveaux I et II	15 633	26 404	49 331	70 696	76 128	84 104	91 249
Total apprentis	365 874	385 859	426 280	405 205	412 266	429 906	448 127
Préapprentis	10 184	9 718	7 243	5 304	5 097	4 810	4 525
Total apprentis + préapprentis	376 058	395 577	433 523	410 509	417 363	434 716	452 652

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© DEFP

3 Répartition des apprentis par niveau de formation et par année en 2018-2019

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	Cursus 1 an	Total	Part des filles (%)
Niveau V	87 027	68 784	46	9 017	164 874	26,1
Niveau IV	35 391	43 404	20 058	4 600	103 453	32,5
Niveau III	45 787	40 269	536	1 959	88 551	36,5
Niveau II	2 990	3 054	1 925	23 612	(1) 31 582	47,8
Niveau I	24 812	23 306	10 309	1 221	(2) 59 667	38,0
Total	196 007	178 817	32 874	40 409	448 127	32,7

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEFP

- Y compris 1 apprentis en 4^e année d'apprentissage.
- Y compris 19 apprentis en 4^e année d'apprentissage.

4 Taux de scolarisation par âge en apprentissage, en %

Âge	Effectifs d'apprentis 2018	Taux de scolarisation en apprentissage	
		2018	2017
15 ans ou moins	21 147	2,6	2,3
16 ans	46 452	5,7	5,6
17 ans	55 713	6,7	6,4
18 ans	64 601	7,7	7,4
19 ans	57 840	7,3	7,1
20 ans	51 087	6,5	6,5
21 ans	41 798	5,6	5,4
22 ans	36 702	4,9	4,8
23 ans	27 061	3,7	3,5
24 ans	17 271	2,4	2,4
25 ans	10 782	1,5	1,5
26 ans et plus	17 430	n.s.	n.s.
16-25 ans	409 307	5,3	5,1

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

© DEFP

Lecture : en 2018, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 18 ans, 7,7 % suivent une formation en apprentissage.

5 Répartition des apprentis par organisme gestionnaire, niveau de formation et nombre d'établissements en 2018-2019

	Secondaire	Supérieur	Total	Nombre d'établissements
Organisme privé	120 017	109 098	229 115	502
Association	95 042	62 349	157 391	366
Organisation professionnelle, entreprise ou groupement d'entreprises	24 975	46 749	71 724	136
Chambres	84 732	26 710	111 442	143
Chambre d'agriculture	847	141	988	3
Chambre de commerce et d'industrie	20 141	23 089	43 230	69
Chambre des métiers	63 744	3 480	67 224	71
Établissements d'enseignement	38 931	31 964	70 895	240
EPLEFPA (1)	17 676	7 513	25 189	93
Établissement de formation ou recherche	3 081	12 798	15 879	43
Établissement public local d'enseignement	13 059	8 216	21 275	74
Établissement scolaire privé sous contrat	5 115	3 437	8 552	30
Autres	24 647	12 028	36 675	51
Association mixte consulaire	9 593	2 606	12 199	13
CFA résultant d'une convention nationale	260	27	287	3
Collectivités locales et territoriales	5 488	384	5 872	16
Groupement d'intérêt public	9 306	9 011	18 317	19
Total	268 327	179 800	448 127	936

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEFP

- Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

La répartition géographique de l'apprentissage, qui est liée à l'environnement économique local (notamment à l'existence d'entreprises aptes à accueillir les jeunes), fait apparaître de grandes disparités régionales. La concentration des effectifs dans certaines régions ne reflète pas pour autant l'importance que revêt l'apprentissage dans le système de formation professionnelle des régions (voir 5.04).

Au 31 décembre 2018, sept régions académiques forment chacune plus de 30 000 apprentis. Ces sept régions académiques représentent près des trois quarts des apprentis (1). L'Île-de-France en accueille en particulier 88 800, soit 19,8% de l'ensemble des apprentis de France.

Entre 2017 et 2018, la tendance nationale est à une hausse de l'effectif global d'apprentis (+4,2%) avec

de fortes disparités au niveau des régions académiques variant de - 13,9% à + 12,3%.

La proportion d'apprentis parmi les jeunes de 16-25 ans est en moyenne de 5,3% au niveau national (2). Elle varie de 6,6% en Centre-Val de Loire et dans les Pays de la Loire à 1,4% en Guyane.

Entre 2017 et 2018, le nombre d'entrants en apprentissage est à la hausse (+4,6%), mais les évolutions sont différentes selon les régions académiques (3). La Réunion, la Guadeloupe et Les Hauts-de-France connaissent une évolution négative. Toutes les autres régions académiques enregistrent une croissance allant jusqu'à 8,1% en Bretagne et Occitanie et 25,4% en Martinique.

Précisions

Entrées en apprentissage - Il s'agit d'apprentis inscrits dans une première année d'apprentissage pour suivre la totalité d'un cursus en apprentissage ou seulement une partie (par exemple, la dernière année de master, la deuxième et la troisième année de baccalauréat professionnel). Ces apprentis peuvent provenir de la voie scolaire, d'une autre formation en apprentissage (succession de deux formations en apprentissage) ou d'une autre situation (emploi, sans-emploi, stage, etc.).

Nomenclature nationale des niveaux - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.30.

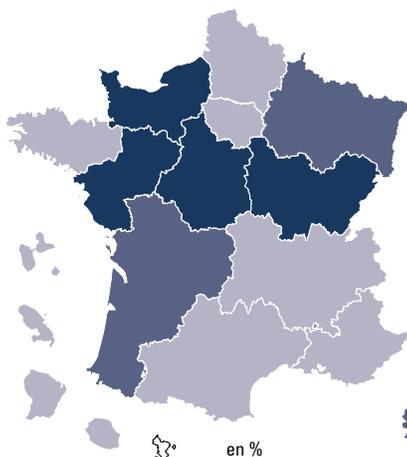
1 Effectifs d'apprentis par niveau de formation en 2018-2019

Académies et régions académiques	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total	Rappel 2017-2018
Clermont-Ferrand	4 529	2 219	1 200	388	501	8 837	8 407
Grenoble	8 479	5 519	4 088	1 012	1 342	20 440	19 475
Lyon	7 318	5 528	5 437	1 675	3 346	23 304	22 265
Auvergne-Rhône-Alpes	20 326	13 266	10 725	3 075	5 189	52 581	50 147
Besançon	3 672	2 535	2 519	518	554	9 798	9 291
Dijon	4 941	2 764	1 716	229	555	10 205	9 822
Bourgogne-Franche-Comté	8 613	5 299	4 235	747	1 109	20 003	19 113
Bretagne (Rennes)	8 768	5 312	3 086	799	1 786	19 751	18 464
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	8 328	4 696	4 138	1 114	1 389	19 665	18 751
Corse	998	318	376	130	166	1 988	1 981
Nancy-Metz	6 081	3 513	3 643	1 223	1 273	15 733	14 953
Reims	3 698	1 923	1 171	348	895	8 035	7 824
Strasbourg	5 846	3 791	3 288	1 366	1 803	16 094	15 676
Grand Est	15 625	9 227	8 102	2 937	3 971	39 862	38 453
Amiens	4 722	2 633	2 459	519	1 485	11 818	11 515
Lille	8 254	5 765	5 699	1 070	3 519	24 307	24 012
Hauts-de-France	12 976	8 398	8 158	1 589	5 004	36 125	35 527
Créteil	6 538	4 604	5 458	3 060	5 033	24 693	23 654
Paris	3 560	4 058	6 124	4 097	9 428	27 267	25 956
Versailles	6 437	6 953	8 383	5 095	10 007	36 875	35 086
Île-de-France	16 535	15 615	19 965	12 252	24 468	88 835	84 696
Caen	5 175	2 978	1 571	323	800	10 847	10 385
Rouen	5 903	3 126	2 391	641	1 643	13 704	13 072
Normandie	11 078	6 104	3 962	964	2 443	24 551	23 457
Bordeaux	9 018	4 974	3 320	1 122	2 086	20 520	19 877
Limoges	1 949	1 109	545	251	261	4 115	4 144
Poitiers	6 254	3 351	2 917	661	1 405	14 588	14 105
Nouvelle-Aquitaine	17 221	9 434	6 782	2 034	3 752	39 223	38 126
Montpellier	7 006	3 527	3 299	1 150	3 226	18 208	17 386
Toulouse	8 380	4 058	3 283	1 155	2 225	19 101	17 721
Occitanie	15 386	7 585	6 582	2 305	5 451	37 309	35 107
Pays de la Loire (Nantes)	12 657	9 542	5 916	1 580	2 048	31 743	29 893
Aix-Marseille	7 317	4 282	3 237	979	1 813	17 628	16 745
Nice	5 608	2 677	1 429	350	950	11 014	11 019
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 925	6 959	4 666	1 329	2 763	28 642	27 764
France métropolitaine	161 436	101 755	86 693	30 855	59 539	440 278	421 479
Guadeloupe	634	185	378	150	31	1 378	1 600
Guyane	264	75	259	76		674	600
Martinique	356	459	380	251		1 446	1 376
Mayotte	199	44				243	228
La Réunion	1 985	935	841	250	97	4 108	4 623
DROM	3 438	1 698	1 858	727	128	7 849	8 427
France métropolitaine + DROM	164 874	103 453	88 551	31 582	59 667	448 127	429 906

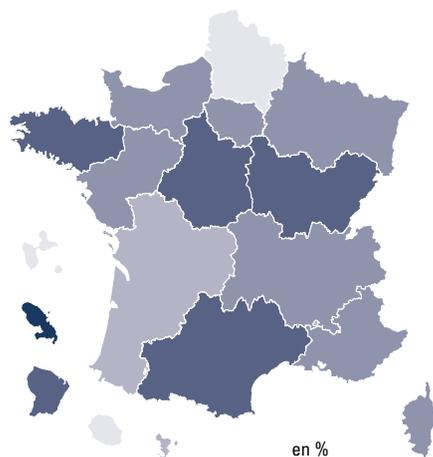
► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEFP

2 Proportion d'apprentis parmi les 16-25 ans en 2018-2019, en %



3 Évolution des entrées en apprentissage entre 2017 et 2018, en %



En 2018-2019, l'apprentissage en France métropolitaine et dans les DROM, tous niveaux de formation confondus, reste orienté vers les domaines de la production (56,7 %) (1). Il y a un contraste entre le secondaire (niveaux IV et V), relevant majoritairement des domaines de la production (69,0 %), et le supérieur (niveaux I, II et III), relevant majoritairement de ceux des services (59,0 %) (2).

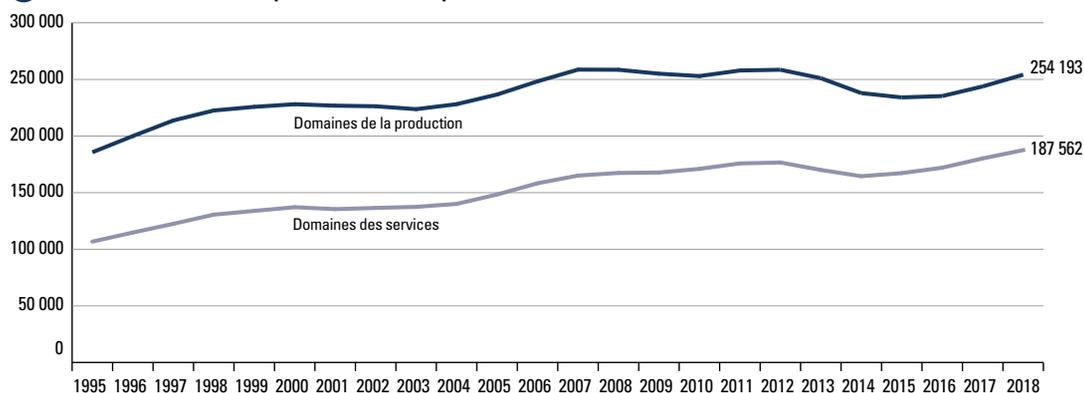
Au niveau V, près de trois apprentis sur quatre préparent leur diplôme dans les domaines de la production, notamment dans les spécialités des transformations, du génie civil et de la construction.

Les domaines de la production concentrent également un grand nombre d'apprentis en formation de niveau IV (61,7 %).

Les apprentis suivant une formation de l'enseignement supérieur relèvent majoritairement des domaines des services et plus particulièrement dans celui des échanges et gestion ; domaine qui concerne le plus d'apprentis pour chacun des trois niveaux du supérieur.

Tous niveaux confondus, les filles sont toujours minoritaires dans l'apprentissage (32,7 %). La part des filles reste la plus élevée au niveau II (47,8 %) et la plus faible au niveau V (26,1 %). Plus globalement, la part des filles à chaque niveau est liée à l'importance de l'offre de formation dans les spécialités des services. En effet, alors que les domaines de la production sont à forte dominante masculine (87,5 % de garçons), les filles sont majoritaires dans les domaines des services (59,3 %) et très majoritaires dans les formations relevant des domaines « Services aux personnes » (74,3 %).

1 Évolution des effectifs par domaine de spécialité



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© DEPP

Précisions

Spécialités de formations - La nomenclature utilisée est celle des spécialités de formations, établie par le Conseil national de l'information statistique (CNIS) en décembre 1993. Le niveau de classement retenu est le niveau 17, dit des « domaines de spécialités ».

Nomenclature nationale des niveaux - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.30
- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les apprentis.

2 Effectifs des apprentis par domaine de spécialités et niveau de formation en 2018-2019

Domaines de spécialités	Niveau V			Niveau IV			Niveau III		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	-	-	-	-	-	-	398	41,7	0,5
12 - Sciences humaines et droit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 - Lettres et arts	-	-	-	95	61,1	0,1	41	43,9	0,1
Domaines disciplinaires	-	-	-	95	61,1	0,1	439	41,9	0,5
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	63	9,5	0,0	384	18,8	0,4	3 828	11,0	4,3
21 - Agriculture, pêche, forêt	10 348	11,8	6,3	12 075	18,5	11,7	8 611	24,2	9,7
22 - Transformations	52 326	19,6	31,7	15 832	18,4	15,3	5 257	15,8	5,9
23 - Génie civil, constructions, bois	34 843	3,2	21,1	9 463	5,7	9,2	4 914	11,7	5,6
24 - Matériaux souples	566	66,3	0,3	184	77,7	0,2	198	88,4	0,2
25 - Mécanique, électricité, électronique	23 109	2,6	14,0	25 921	3,1	25,1	15 897	3,2	18,0
Domaines de la production	121 255	11,2	73,5	63 859	10,5	61,7	38 705	11,8	43,7
30 - Spécialités plurivalentes des services	-	-	-	1 544	82,1	1,5	56	69,6	0,1
31 - Échanges et gestion	17 148	59,2	10,4	11 731	54,2	11,3	30 038	54,4	33,9
32 - Communication et information	398	33,0	0,2	970	45,4	0,9	8 832	49,6	10,0
33 - Services aux personnes	25 161	74,7	15,3	24 168	76,3	23,4	9 170	69,1	10,4
34 - Services à la collectivité	912	36,1	0,6	1 086	32,0	1,1	1 311	39,5	1,5
Domaines des services	43 619	67,4	26,5	39 499	68,0	38,2	49 407	55,9	55,8
Total	164 874	26,1	100,0	103 453	32,5	100,0	88 551	36,5	100,0

(suite) Domaines de spécialités	Niveau II			Niveau I			Ensemble		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	504	53,0	1,6	1 209	45,7	2,0	2 111	46,7	0,5
12 - Sciences humaines et droit	819	68,0	2,6	2 620	63,5	4,4	3 439	64,6	0,8
13 - Lettres et arts	287	71,1	0,9	399	81,7	0,7	822	73,7	0,2
Domaines disciplinaires	1 610	63,9	5,1	4 228	60,1	7,1	6 372	59,8	1,4
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	2 133	21,8	6,8	7 281	17,3	12,2	13 689	16,2	3,1
21 - Agriculture, pêche, forêt	785	34,3	2,5	1 244	49,3	2,1	33 063	19,4	7,4
22 - Transformations	2 339	45,8	7,4	3 557	36,2	6,0	79 311	20,6	17,7
23 - Génie civil, constructions, bois	841	17,7	2,7	2 623	18,5	4,4	52 684	5,4	11,8
24 - Matériaux souples	29	82,8	0,1	264	75,8	0,4	1 241	73,9	0,3
25 - Mécanique, électricité, électronique	1 283	6,8	4,1	7 995	12,2	13,4	74 205	4,0	16,6
Domaines de la production	7 410	27,9	23,5	22 964	21,0	38,5	254 193	12,5	56,7
30 - Spécialités plurivalentes des services	-	-	-	13	23,1	0,0	1 613	81,2	0,4
31 - Échanges et gestion	15 980	57,7	50,6	21 706	55,1	36,4	96 603	55,9	21,6
32 - Communication et information	4 075	28,0	12,9	7 927	22,5	13,3	22 202	35,5	5,0
33 - Services aux personnes	1 813	74,0	5,7	1 113	65,6	1,9	61 425	74,3	13,7
34 - Services à la collectivité	694	41,2	2,2	1 716	48,4	2,9	5 719	40,4	1,3
Domaines des services	22 562	53,1	71,4	32 475	47,1	54,4	187 562	59,3	41,9
Total	31 582	47,8	100,0	59 667	38,0	100,0	448 127	32,7	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

Lecture : 22 562 apprentis de niveau II préparent un diplôme dans le domaine des services. 53,1 % sont des filles. 71,4 % des apprentis de niveau II se forment dans les spécialités des services.

© DEPP

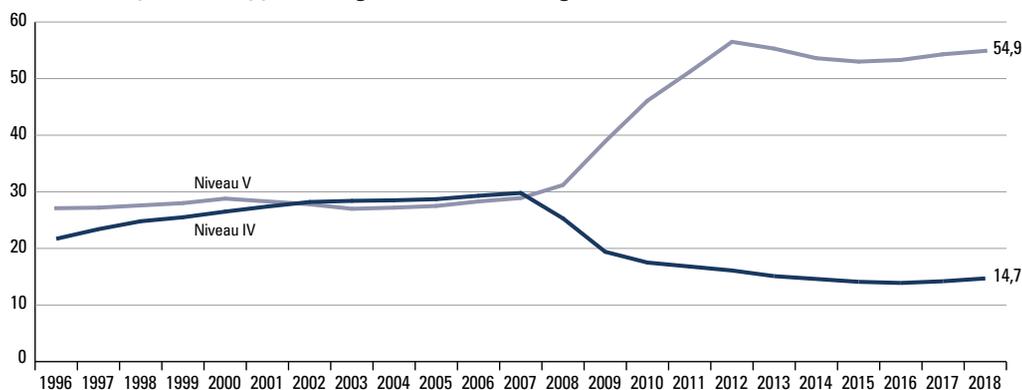
Les formations professionnelles sont accessibles par apprentissage (formation en **CFA**) ou par la voie scolaire (formation en lycée). L'apprentissage représente, en 2018, 26,7 % des formations du **second degré professionnel** avec de fortes disparités entre les deux niveaux : 54,9 % des effectifs de niveau V sont des apprentis, contre 14,7 % des effectifs de niveau IV (2). En 2018-2019, plus de la moitié des jeunes préparant un certificat d'aptitude professionnel (CAP) le font sous statut apprenti alors que moins d'un jeune sur dix préparant un baccalauréat professionnel le fait sous ce statut.

Le poids de l'apprentissage dans les formations professionnelles du second degré augmente (+ 0,7 point)

entre 2017 et 2018, avec +0,6 point pour le niveau V et +0,5 point pour le niveau IV. La réforme de la voie professionnelle de l'enseignement secondaire qui a entraîné la disparition du BEP (niveau V) au profit de la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans (niveau IV) et renforcé le poids du CAP parmi les diplômés de niveau V explique l'évolution jusqu'en 2012-2013 de la part de l'apprentissage dans ces niveaux (1).

Le poids de l'apprentissage dans les formations du second degré professionnel est très variable selon les académies et les niveaux de formation (3). La diversité observée d'une académie à l'autre, pour un niveau de formation donné, traduit un engagement régional différent en matière d'apprentissage.

1 Évolution du poids de l'apprentissage dans le second degré, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© DEPP

Précisions

Statut scolaire - Pour le niveau V, élèves dans les établissements du second degré publics et privés préparant un CAP, une mention complémentaire ou un autre diplôme de ce niveau.

Pour le niveau IV, élèves préparant un baccalauréat professionnel, un brevet des métiers d'arts ou un autre diplôme de ce niveau.

Apprentis du second degré - Jeunes âgés théoriquement de 16 à 25 ans préparant un diplôme de niveau V (CAP, mention complémentaire ou autres diplômes de niveau V) ou de niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet pro-

fessionnel, brevet de maîtrise ou autres diplômes de niveau IV) dans le cadre d'un contrat de travail associant formation en entreprise et enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.30.

- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les apprentis.

Source

MENJS-MESRI-DEPP

- Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

- Système d'information Scolarité.

MAA-DGER

- Système d'information de l'enseignement agricole.

2 Évolution du poids de l'apprentissage dans le second degré, en %

	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Niveau V	28,8	27,6	46,4	53,0	53,4	54,3	54,9
dont CAP	65,5	62,0	57,0	52,5	52,8	53,7	54,3
Niveau IV	26,6	28,8	17,6	14,1	13,9	14,2	14,7
dont bac professionnel	14,8	15,7	10,4	7,7	7,5	7,7	8,0
Ensemble	28,3	27,9	28,3	25,6	25,5	26,0	26,7

► **Champ** : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

Lecture : en 2018-2019, 54,9 % des jeunes suivant une formation de niveau V le font sous statut apprenti. C'est le cas de 54,3 % des jeunes préparant un CAP.

© DEFP

3 Poids de l'apprentissage dans le second degré par région et académie en 2018-2019

Académies et régions académiques	Effectifs du second degré professionnel				Poids de l'apprentissage (%) (1)		
	Statut scolaire		Statut d'apprenti		Niveau V	Niveau IV	Ensemble
	Niveau V (2)	Niveau IV (3)	Niveau V	Niveau IV (4)			
Clermont-Ferrand	2 766	11 856	4 529	2 219	62,1	15,8	31,6
Grenoble	7 351	28 843	8 479	5 519	53,6	16,1	27,9
Lyon	6 388	26 949	7 318	5 528	53,4	17,0	27,8
Auvergne-Rhône-Alpes	16 505	67 648	20 326	13 266	55,2	16,4	28,5
Besançon	2 473	11 778	3 672	2 535	59,8	17,7	30,3
Dijon	2 956	14 092	4 941	2 764	62,6	16,4	31,1
Bourgogne-Franche-Comté	5 429	25 870	8 613	5 299	61,3	17,0	30,8
Bretagne (Rennes)	6 435	32 835	8 768	5 312	57,7	13,9	26,4
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	3 966	23 007	8 328	4 696	67,7	17,0	32,6
Corse	449	2 029	998	318	69,0	13,5	34,7
Nancy-Metz	4 158	22 269	6 081	3 513	59,4	13,6	26,6
Reims	2 821	12 974	3 698	1 923	56,7	12,9	26,2
Strasbourg	3 467	14 542	5 846	3 791	62,8	20,7	34,9
Grand Est	10 446	49 785	15 625	9 227	59,9	15,6	29,2
Amiens	4 956	20 116	4 722	2 633	48,8	11,6	22,7
Lille	11 172	45 187	8 254	5 765	42,5	11,3	19,9
Hauts-de-France	16 128	65 303	12 976	8 398	44,6	11,4	20,8
Créteil	6 955	39 856	6 538	4 604	48,5	10,4	19,2
Paris	3 370	12 529	3 560	4 058	51,4	24,5	32,4
Versailles	7 470	42 204	6 437	6 953	46,3	14,1	21,2
Île-de-France	17 795	94 589	16 535	15 615	48,2	14,2	22,2
Caen	3 127	14 011	5 175	2 978	62,3	17,5	32,2
Rouen	3 621	17 504	5 903	3 126	62,0	15,2	29,9
Normandie	6 748	31 515	11 078	6 104	62,1	16,2	31,0
Bordeaux	6 051	29 378	9 018	4 974	59,8	14,5	28,3
Limoges	1 505	6 397	1 949	1 109	56,4	14,8	27,9
Poitiers	3 357	15 545	6 254	3 351	65,1	17,7	33,7
Nouvelle-Aquitaine	10 913	51 320	17 221	9 434	61,2	15,5	30,0
Montpellier	5 648	25 312	7 006	3 527	55,4	12,2	25,4
Toulouse	4 565	26 141	8 380	4 058	64,7	13,4	28,8
Occitanie	10 213	51 453	15 386	7 585	60,1	12,8	27,1
Pays de la Loire (Nantes)	8 017	35 540	12 657	9 542	61,2	21,2	33,8
Aix-Marseille	7 245	25 108	7 317	4 282	50,2	14,6	26,4
Nice	3 023	15 656	5 608	2 677	65,0	14,6	30,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 268	40 764	12 925	6 959	55,7	14,6	28,0
France métropolitaine	123 312	571 658	161 436	101 755	56,7	15,1	27,5
Guadeloupe	1 560	5 942	634	185	28,9	3,0	9,8
Guyane	2 670	4 499	264	75	9,0	1,6	4,5
Martinique	1 234	4 656	356	459	22,4	9,0	12,2
Mayotte	1 752	3 529	199	44	10,2	1,2	4,4
La Réunion	4 720	11 838	1 985	935	29,6	7,3	15,0
DROM	11 936	30 464	3 438	1 698	22,4	5,3	10,8
France métropolitaine + DROM	135 248	602 122	164 874	103 453	54,9	14,7	26,7

► **Champ** : France métropolitaine + DROM.

1. Apprentis/ensemble du second degré professionnel.

2. Niveau V statut scolaire : CAP, mention complémentaire et autres diplômes de ce niveau.

3. Niveau IV statut scolaire : bac professionnel, BMA (brevet des métiers d'art) et autres diplômes de ce niveau.

4. Niveau IV statut apprenti : y compris 12 apprentis préparant un brevet de technicien et 16 apprentis préparant un bac technologique.

© DEFP

En 2018-2019, 65,6 % des apprentis inscrits en première année d'apprentissage de niveau IV ou V arrivent de la voie scolaire (formation en collège ou lycée), 22,0 % étaient déjà apprentis l'année précédente, 6,8 % étaient dans une autre situation (sans emploi par exemple) (1).

Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau V (principalement CAP), sept sur dix arrivent de la voie scolaire, majoritairement après une classe de troisième (42,5 %).

Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau IV, 46,3 % des apprentis de niveau IV viennent de la voie scolaire, mais également plus de quatre sur dix suivaient déjà une formation

en apprentissage l'année précédente. Il s'agissait généralement d'une formation de niveau V. Ainsi, l'apprentissage est une filière professionnelle à part entière associant emploi et formation, aux côtés des filières sous statut scolaire.

Au sein d'un même niveau de formation, les origines des apprentis peuvent être très différentes selon le diplôme préparé (2) (3). Ainsi, les apprentis en première année de baccalauréat professionnel viennent principalement d'une classe de troisième (43,5 %) ou d'une formation du second degré professionnel sous statut scolaire (19,7 %), alors que les apprentis en première année de brevet professionnel viennent majoritairement d'une formation de niveau V sous statut apprenti (55,6 %).

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.30.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

1 Origine des apprentis de première année en 2018-2019, cursus 2 et 3 ans

Origine (année 2017-2018)		Année 2018-2019					
		Niveau V		Niveau IV		Total	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Scolaires	5 ^e , 4 ^e , enseignement spécial	1 467	1,7	58	0,2	1 525	1,2
	3 ^e	36 998	42,5	4 764	13,5	41 762	34,1
	Préapprentissage	2 265	2,6	93	0,3	2 358	1,9
	2 nd degré professionnel (scolaire)	14 073	16,2	6 827	19,3	20 900	17,1
	2 nd degré GT (scolaire)	7 625	8,8	3 228	9,1	10 853	8,9
	Autres scolaires	240	0,3	2	0,0	242	0,2
	Supérieur	1 251	1,4	1 393	3,9	2 644	2,2
Total scolaires		63 919	73,5	16 365	46,3	80 284	65,6
Apprentis	Niveau V	10 007	11,5	13 627	38,5	23 634	19,3
	Niveau IV	1 604	1,8	1 182	3,3	2 786	2,3
	Niveau III	173	0,2	78	0,2	251	0,2
	Niveaux I et II	128	0,1	82	0,2	210	0,2
	Total apprentis		11 912	13,7	14 969	42,3	26 881
Ni scolaire, ni apprenti (1)		5 540	6,4	2 829	8,0	8 369	6,8
Origine inconnue		5 584	6,4	1 214	3,4	6 798	5,6
Ensemble		86 955	100,0	35 377	100,0	122 332	100,0

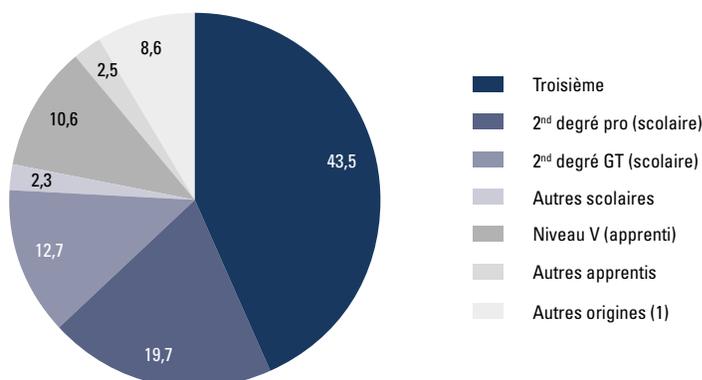
► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Stage, emploi, chômage.

Lecture : 42,3 % des apprentis de première année de niveau IV étaient en apprentissage l'année précédente.

© DEPP

2 Origine des apprentis de première année de baccalauréat professionnel en 2018-2019, en %



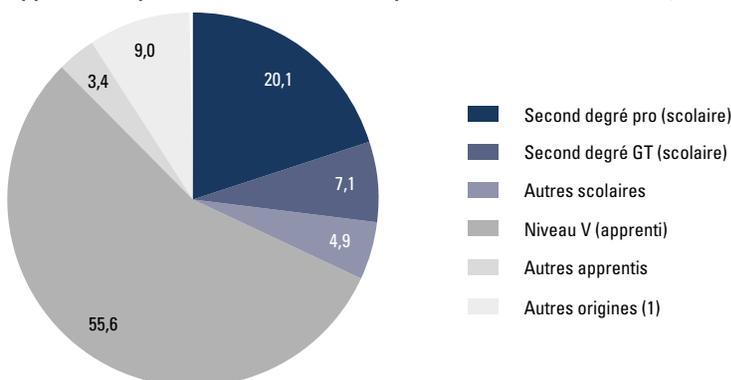
► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Stage, emploi, chômage et origine inconnue.

Lecture : 43,5 % des apprentis de première année de baccalauréat professionnel étaient en classe de troisième l'année précédente.

© DEPP

3 Origine des apprentis de première année de brevet professionnel en 2018-2019, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Stage, emploi, chômage et origine inconnue.

Lecture : 55,6 % des apprentis de première année de brevet professionnel préparaient une formation de niveau V sous statut apprenti l'année précédente.

© DEPP

L'apprentissage est possible dans l'enseignement supérieur depuis 1987, mais c'est à partir du milieu des années 1990 qu'il se développe vraiment (1) (2). À partir des années 2000, la croissance s'accélère avec la réforme LMD (licence, master, doctorat). En 2018, 179 800 jeunes ont suivi une formation du supérieur en apprentissage. L'évolution poursuit sa hausse (+8,1% par rapport à 2017). Le niveau III représente la moitié des apprentis du supérieur, le niveau II 17,6% et le niveau I 33,2%. Tous les niveaux enregistrent une augmentation en 2018 comprise entre 6 et 10%.

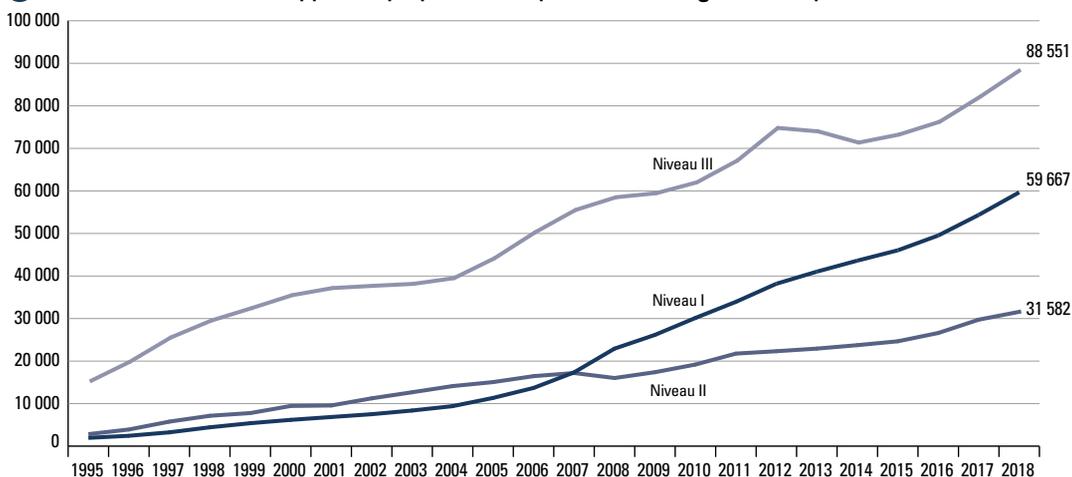
Le BTS occupe une place prépondérante, puisqu'il regroupe plus de 40% des apprentis du supérieur. Les autres diplômes préparés par les apprentis sont principalement le diplôme d'ingénieur, la licence et le master qui comptent chacun entre 19 400 et 24 400 apprentis.

53,9% des apprentis en première année de niveau III sont issus d'une terminale de lycée et 16,4% étaient déjà apprentis l'année dernière (3).

29,7% des jeunes préparant un diplôme d'ingénieur par apprentissage suivaient des études en IUT sous statut étudiant l'année précédente, 24,1% étaient déjà dans une formation par apprentissage (4).

25,1% des apprentis en première année de niveau I ou II (hors ingénieurs) étaient déjà sous ce statut l'année précédente, ils sont 29,7% à venir d'un BTS ou d'un DUT sous statut étudiant et 30,6% à venir d'une autre formation du supérieur sous statut étudiant (5).

1 Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme de l'enseignement supérieur



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© DEPP

Précisions

Population concernée - Les apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur dans un centre de formation d'apprentis (CFA) de France métropolitaine et des DROM. Il n'y a pas d'apprentis dans l'enseignement supérieur à Mayotte.

Licence - Les licences préparées en apprentissage sont essentiellement des licences professionnelles.

Nomenclature nationale des niveaux - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.30.

- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les apprentis.

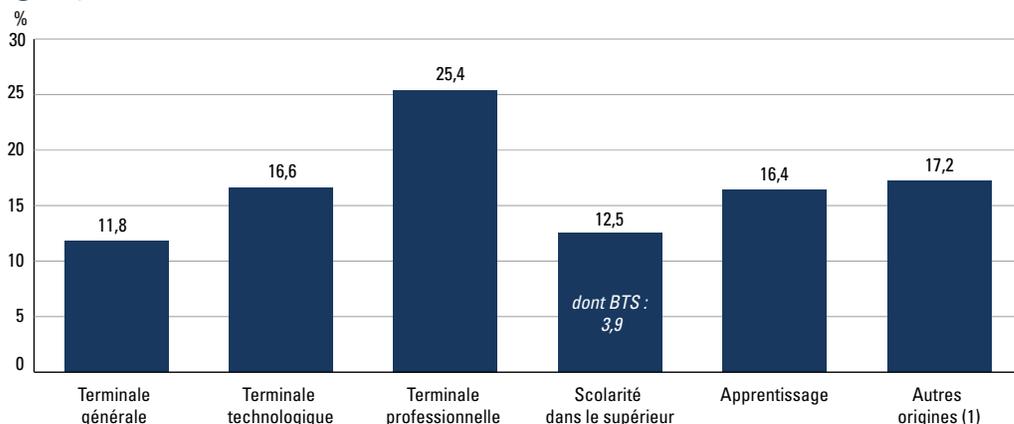
2 Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme de l'enseignement supérieur

	1995-1996	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Part des filles 2018-2019 (%)
BTS/BTSA	12 539	27 800	35 345	49 965	58 620	60 095	62 830	67 401	72 608	34,7
DUT	2 067	4 285	4 717	5 548	5 799	5 918	6 378	6 900	7 669	38,8
Autres niveau III	667	3 468	4 171	6 561	7 000	7 304	7 118	7 899	8 274	50,3
Total niveau III	15 273	35 553	44 233	62 074	71 419	73 317	76 326	82 200	88 551	36,5
Licence	56	692	5 392	11 943	15 830	16 612	18 122	20 009	20 907	45,7
Maîtrise	577	1 837	1 489							
Autres niveau II	2 196	6 919	8 182	7 246	7 913	8 043	8 483	9 731	10 675	51,8
Total niveau II	2 829	9 448	15 063	19 189	23 743	24 655	26 605	29 740	31 582	47,8
Diplômes d'ingénieurs	1 734	4 644	7 153	12 706	18 620	19 620	20 901	22 544	24 396	18,2
DESS	193	1 162	411							
Master			2 999	9 522	13 784	14 907	16 165	17 816	19 394	54,4
Autres niveau I	21	379	778	7 914	11 210	11 514	12 457	14 004	15 877	48,4
Total niveau I	1 948	6 185	11 341	30 142	43 614	46 041	49 523	54 364	59 667	38,0
Ensemble	20 050	51 186	70 637	111 405	138 776	144 013	152 454	166 304	179 800	39,0

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© DEFP

3 Origine des apprentis de première année de niveau III en 2018-2019, en %

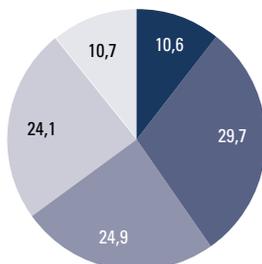


► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (4,1%).

© DEFP

4 Origine des apprentis ingénieurs en première année en 2018-2019, en %

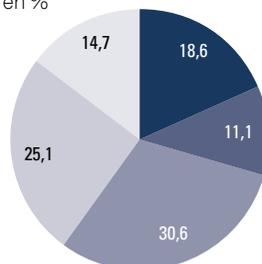


► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (7,6%).

© DEFP

5 Origine des apprentis de niveaux II et I (hors ingénieurs) en première année en 2018-2019, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (4,1%).

© DEFP

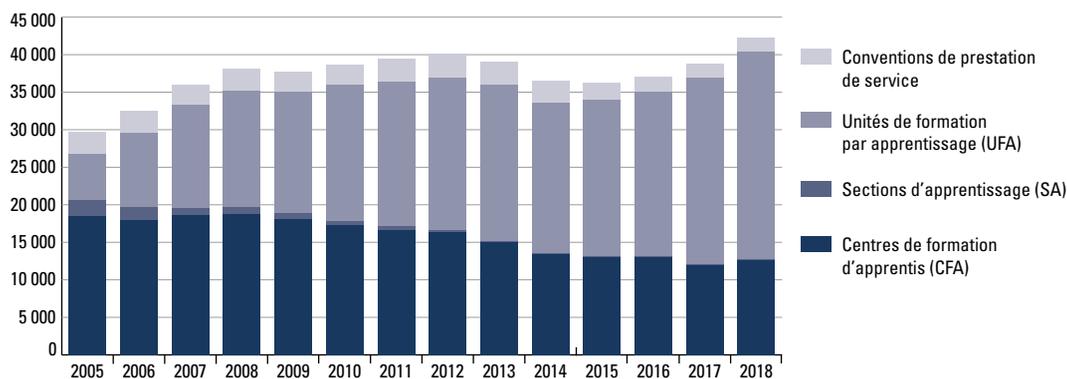
Au 31 décembre 2018, 42 200 apprentis suivent leur formation en **établissement public local d'enseignement** (EPL), effectif en progression par rapport à 2017 (+8,8 %, contre +4,2 % pour l'ensemble de l'apprentissage).

Les effectifs d'apprentis augmentent dans deux types de structures : 12,1 % pour les unités de formation par apprentissage (UFA) et 5,8 % pour les **centres de formation d'apprentis** (CFA). Ils diminuent de 9,3 % pour les conventions de service. Les sections d'apprentissage, pour lesquelles l'effectif était déjà faible en 2017, n'accueillent plus qu'une vingtaine d'apprentis. La part des apprentis en UFA ne cesse de croître, passant de 21 % en 2005 à 66 % en 2018, tandis que celle des effectifs en CFA passe de 62 % à 30 % (1). Les conventions de services concernent 4 % des apprentis en EPLE (contre 10 % en 2005).

En EPLE, les apprentis se répartissent de façon équilibrée dans les niveaux de formation III à V (près d'un tiers dans chaque niveau) et 3 % sont dans des formations de niveaux I ou II. Les apprentis en EPLE représentent 9,4 % des apprentis : 7,4 % des apprentis en CAP, 6,7 % de ceux en BP, 15,8 % des apprentis en baccalauréat professionnel et surtout 22,0 % de ceux en BTS (2). Cette année, excepté les niveaux I et II qui stagnent, tous les autres niveaux sont en progression : +4,2 % pour le niveau V, 5,2 % pour le niveau IV (avec toutefois une diminution des apprentis en BP), +16,4 % pour le niveau III.

La région académique Grand Est – qui a une longue tradition d'apprentissage public – accueille à elle seule 22 % des apprentis en EPLE, soit 24 % de l'ensemble de ses apprentis (3). Cette proportion en EPLE est également supérieure à 10 % dans quatre autres régions académiques.

1 Évolution des effectifs d'apprentis en EPLE par structure juridique



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© DEFP

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.30.

Source

MENJS-MESRI-DEFP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

2 Effectifs d'apprentis en EPLE par niveau de formation en 2018-2019

	Apprentis en EPLE	Ensemble des apprentis	Part en EPLE	Évol. EPLE 2018/2017 (%)
Niveau V	11 927	164 874	7,2	4,2
dont CAP	11 203	152 268	7,4	4,9
Niveau IV	12 491	103 463	12,1	5,2
dont brevet professionnel	2 603	39 107	6,7	-24,6
dont bac professionnel	8 198	51 859	15,8	4,5
Niveau III	16 326	88 551	18,4	16,4
dont BTS	15 945	72 608	22,0	16,7
Niveau I et II	1 465	91 249	1,6	0,0
Ensemble	42 209	448 127	9,4	8,8

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

3 Part des apprentis en EPLE en 2018-2019, en %

Académies et régions académiques	Effectifs d'apprentis en EPLE	Effectifs d'apprentis	Part des apprentis en EPLE (%)
Clermont-Ferrand	651	8 837	7,4
Grenoble	1 341	20 440	6,6
Lyon	2 345	23 304	10,1
Auvergne-Rhône-Alpes	4 337	52 581	8,2
Besançon	1 044	9 798	10,7
Dijon	373	10 205	3,7
Bourgogne-Franche-Comté	1 417	20 003	7,1
Bretagne (Rennes)	461	19 751	2,3
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	807	19 665	4,1
Corse	178	1 988	9,0
Nancy-Metz	3 547	15 733	22,5
Reims	543	8 035	6,8
Strasbourg	5 358	16 094	33,3
Grand Est	9 448	39 862	23,7
Amiens	815	11 818	6,9
Lille	4 811	24 307	19,8
Hauts-de-France	5 626	36 125	15,6
Créteil	1 854	24 693	7,5
Paris	2 037	27 267	7,5
Versailles	2 398	36 875	6,5
Île-de-France	6 289	88 835	7,1

► Champ : France métropolitaine + DROM.

Académies et régions académiques	Effectifs d'apprentis en EPLE	Effectifs d'apprentis	Part des apprentis en EPLE (%)
Caen	537	10 847	5,0
Rouen	1 041	13 704	7,6
Normandie	1 578	24 551	6,4
Bordeaux	1 851	20 520	9,0
Limoges	817	4 115	19,9
Poitiers	1 175	14 588	8,1
Nouvelle-Aquitaine	3 843	39 223	9,8
Montpellier	1 190	18 208	6,5
Toulouse	1 416	19 101	7,4
Occitanie	2 606	37 309	7,0
Pays de la Loire (Nantes)	2 658	31 743	8,4
Aix-Marseille	1 763	17 628	10,0
Nice	615	11 014	5,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 378	28 642	8,3
France métropolitaine	41 626	440 278	9,5
Guadeloupe	172	1 378	12,5
Guyane	80	674	11,9
Martinique	8	1 446	0,6
Mayotte	243	243	100,0
La Réunion	80	4 108	1,9
DROM	583	7 849	7,4
France métropolitaine + DROM	42 209	448 127	9,4

© DEPP

En 2019-2020, 478 800 **apprentis** sont inscrits dans un **centre de formation d'apprentis** (CFA) ou une section d'apprentissage (SA) de France métropolitaine et des DROM (1). Le nombre d'apprentis continue d'augmenter en 2019 (+6,8%).

Cette année, presque toutes les régions académiques enregistrent une hausse de leur effectif d'apprentis. Seules La Réunion, la Guadeloupe, Créteil et la Corse connaissent une diminution de leurs effectifs d'apprentis comprise entre -1,0 et -3,4%.

Tous ministères confondus, les formations de niveau V accueillent 167 700 apprentis, soit 35% de l'effectif total d'apprentis (2). 92% des jeunes de ce niveau préparent un CAP. Les formations de niveau IV accueillent 107 300 apprentis (22%), répartis principalement entre le brevet professionnel et le baccalauréat professionnel. Au niveau III, 95 900 jeunes suivent une formation par la voie de l'apprentissage (20%),

la formation la plus fréquente étant le BTS (79 200). Ils sont 108 000 aux niveaux I et II (23%) parmi lesquels 22 900 préparent une licence, 21 500 un master, 25 600 un diplôme d'ingénieur et surtout 38 100 un autre diplôme de niveau I ou II.

Les évolutions d'effectifs par rapport à 2018-2019 sont toutes positives mais avec des différences selon le niveau du diplôme préparé et plus fortes aux niveaux supérieurs.

Les apprentis sont accueillis dans 1 330 CFA et SA, dont 925 sous la tutelle des ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et 181 sous celle du ministère en charge de l'Agriculture (3). Le nombre d'établissements accueillant des apprentis a augmenté de 42%, en lien notamment avec la mise en application de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel.

Précisions

2019 a été la première année de mise en œuvre de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel et a vu la création de nombreux CFA. L'enquête SIFA a été réalisée sur le champ des CFA immatriculés à la date de janvier 2020.

Pour en savoir plus

- *Note d'Information* : 19.30.

1 Effectifs dans les centres de formation d'apprentis et les sections d'apprentissage par région et académie en 2019-2020

Académies et régions académiques	Apprentis	
	Effectifs	Évolution 2019/2018
Clermont-Ferrand	9 537	7,9
Grenoble	22 905	12,1
Lyon	26 646	14,3
Auvergne-Rhône-Alpes	59 088	12,4
Besançon	10 317	5,3
Dijon	10 898	6,8
Bourgogne-Franche-Comté	21 215	6,1
Bretagne (Rennes)	21 269	7,7
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	20 483	4,2
Corse	1 920	-3,4
Nancy-Metz	16 526	5,0
Reims	8 256	2,8
Strasbourg	17 029	5,8
Grand Est	41 811	4,9
Amiens	12 606	6,7
Lille	26 215	7,8
Hauts-de-France	38 821	7,5
Créteil	24 271	-1,7
Paris	28 269	3,7
Versailles	39 529	7,2
Île-de-France	92 069	3,6
Normandie	26 458	7,8
Bordeaux	23 105	12,6
Limoges	4 422	7,5
Poitiers	15 294	4,8
Nouvelle-Aquitaine	42 821	9,2
Montpellier	19 517	7,2
Toulouse	20 133	5,4
Occitanie	39 650	6,3
Pays de la Loire (Nantes)	33 813	6,5
Aix-Marseille	19 697	11,7
Nice	11 723	6,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	31 420	9,7
France métropolitaine	470 838	6,9
Guadeloupe	1 340	-2,8
Guyane	733	8,8
Martinique	1 497	3,5
Mayotte	328	35,0
La Réunion	4 067	-1,0
DROM	7 965	1,5
France métropolitaine + DROM	478 803	6,8

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEFP

2 Effectifs d'apprentis en CFA et SA par niveau et diplôme

	2018-2019	2019-2020	Évolution (%)
CAP	152 268	154 093	1,2
Autres formations de niveau V	12 606	13 609	8,0
Total niveau V	164 874	167 702	1,7
BP	39 107	39 595	1,2
Bac professionnel	51 859	53 594	3,3
Autres formations de niveau IV	12 487	14 066	12,6
Total niveau IV	103 453	107 255	3,7
BTS	72 608	79 226	9,1
Autres formations de niveau III	15 943	16 634	4,3
Total niveau III	88 551	95 860	8,3
Licence	20 907	22 851	9,3
Master	19 394	21 463	10,7
Diplôme d'ingénieur	24 396	25 602	4,9
Autres diplômes de niveaux I et II	26 552	38 070	43,4
Total niveaux I et II	91 249	107 986	18,3
Total	448 127	478 803	6,8

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEFP

3 Répartition des CFA et SA selon le ministère de tutelle en 2019-2020

En charge de	Nombre de CFA/SA
Éducation nationale/Enseignement supérieur	925
Agriculture	181
Santé	15
Autres	209
Total	1 330

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEFP

À la rentrée 2019, on recense 2 725 300 inscriptions d'étudiants dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DROM, soit une hausse de 1,6 % par rapport à l'an dernier (1).

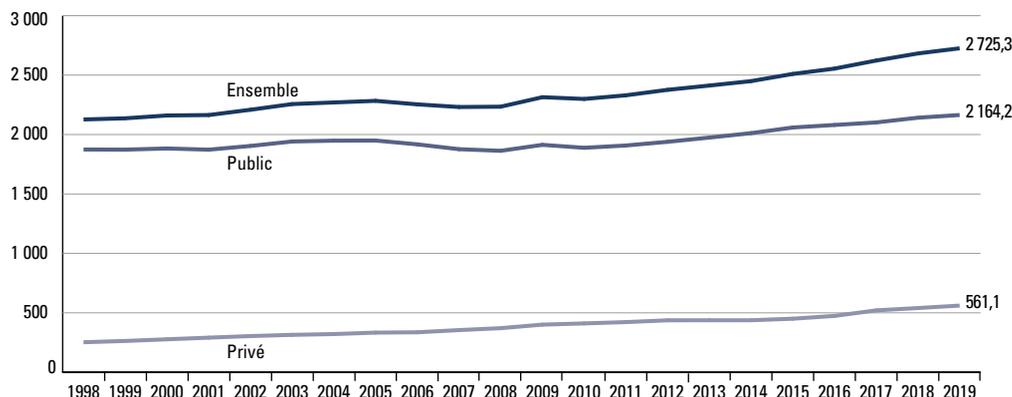
L'enseignement privé rassemble 561 100 étudiants en 2019, soit 20,6 % des effectifs du supérieur (2). À l'exception des rentrées 2014 et 2015, les inscriptions dans l'enseignement privé progressent proportionnellement, depuis 1998, plus rapidement que dans l'enseignement public (3). Depuis 1998, les inscriptions dans le privé ont doublé tandis qu'elles n'ont augmenté que de 15 % dans le public (1). Entre 2018 et 2019, elles augmentent de 3,8 % contre 1,1 % dans les établissements publics.

À la rentrée 2019, le nombre d'étudiants à l'université augmente de 1,3 % (+ 20 500 étudiants), ceci

à périmètre constant. En effet, en 2020, de grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux, intégrant, en tant que membres ou composantes, principalement d'autres établissements d'enseignement universitaire et des écoles d'ingénieurs (4 - Web).

Entre 2018 et 2019, les effectifs progressent de 3,0 % dans la filière CPGE et préparations intégrées, mais restent stables en STS. Les inscriptions dans les formations d'ingénieurs (y compris en partenariat) restent très dynamiques (+ 2,1 %), dans le prolongement des années précédentes. La hausse est également très forte (+ 6,3 %) dans les écoles de commerce, gestion et vente (hors STS, DCG et DSCG).

1 Évolution du nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

Note : le nombre d'inscriptions est calculé sans les inscriptions simultanées université-CPGE à partir de 2010. En 2019-2020, ces inscriptions parallèles sont au nombre de 55 311.

© SIES

Précisions

Population concernée - Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir « Population étudiante » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013 (soit 55 311 étudiants à la rentrée 2019).

Population étudiante, dispositif d'enquête sur les effectifs étudiants SISE, inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, STS et assimilés, DUT - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information (ESR) : 20.02.

Source

MESRI-SIES, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

2 Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en fonction de la filière et du type d'établissement en 2019-2020, hors inscriptions simultanées en CPGE en milliers

	Diplômes LMD	Professions de santé	Formations d'ingénieurs (1)	Préparation DUT	STS et assimilés	CPGE + préparations intégrées	Autres	Total	Évolution 2019/2018 (%)
Lycées					241,8	82,9	11,2	335,8	-0,8
<i>dont privé</i>					62,5	12,0	2,7	77,2	-1,4
Universités (2)	1 088,3	197,6	31,8	120,6		4,4	192,7	1 635,4	1,3
Autre établissements d'enseignement universitaire (3)	39,9	1,5					30,9	72,3	5,1
<i>dont privé</i>	26,1	1,5					12,1	39,7	6,1
Écoles normales supérieures							7,2	7,2	11,9
Écoles d'ingénieurs	10,8		135,8		0,1	14,1	7,5	168,2	3,7
<i>dont privé</i>	0,2		55,4		ε	10,1	1,9	67,5	6,4
Écoles de commerce, gestion et vente					6,6		199,4	206,0	6,1
<i>dont privé</i>					6,6		198,2	204,7	6,1
Écoles juridiques et administratives					0,1		8,8	8,9	-16,1
<i>dont privé</i>					0,1		2,9	3,0	-32,2
Écoles de journalisme et écoles littéraires					0,4		15,7	16,1	5,8
<i>dont privé</i>					0,4		15,7	16,1	5,8
Écoles paramédicales hors université (4)		106,1						106,1	2,8
<i>dont privé</i>		25,9						25,9	0,0
Écoles préparant aux fonctions sociales (4)					0,2		32,5	32,7	0,7
<i>dont privé</i>					0,2		30,5	30,7	1,2
Écoles supérieures artistiques et culturelles	0,2				1,3		62,9	64,4	3,8
<i>dont privé</i>	ε				1,3		45,8	47,2	4,4
Écoles d'architecture	0,7						19,3	20,0	-3,7
<i>dont privé</i>							0,9	0,9	-0,9
Écoles vétérinaires							3,1	3,1	1,1
Autres écoles de spécialités diverses					12,1	2,0	35,2	49,2	3,8
<i>dont privé</i>					12,1	2,0	34,1	48,1	3,9
Total	1 139,9	305,3	167,5	120,6	262,5	103,3	626,2	2 725,3	1,6
<i>dont privé</i>	26,3	27,4	55,4		83,1	24,1	344,8	561,1	3,8

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 13 789 étudiants en 2019.

2. Périmètre 2019, soit sans prise en compte du périmètre des grands ensembles universitaires créés ou modifiés par décrets en 2020, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux.

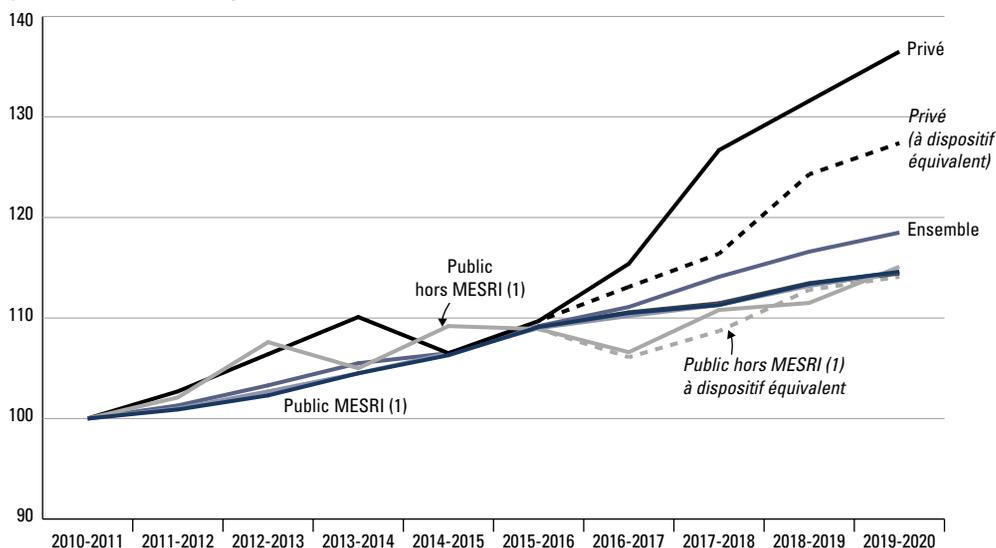
3. Regroupent les établissements privés de type universitaire et les « grands établissements », qui délivrent un enseignement de type universitaire : établissements privés d'enseignement universitaire, Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Muséum national d'histoire naturelle, École nationale des chartes.

4. Données provisoires en 2019-2020 (reconduction des données 2018-2019).

Note : à partir de 2016, la forte augmentation des inscriptions dans l'enseignement privé est essentiellement due à une amélioration du dispositif de collecte. L'évolution à dispositif équivalent est représentée en pointillés.

© SIES

3 Évolution des enseignements supérieurs privé et public depuis 2010, base 100 en 2010



► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).**

1. MESRI : ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Note : à partir de 2016, la forte augmentation des inscriptions dans l'enseignement privé est essentiellement due à une amélioration du dispositif de collecte. L'évolution à dispositif équivalent est représentée en pointillés. Les courbes Public et Public MESRI sont quasiment confondues.

© SIES

En 2019, 26,3 % des effectifs étudiants se concentrent en Île-de-France. Les principales académies de province – Lyon, Lille, Toulouse, Nantes et Bordeaux – accueillent, à elles cinq, 29,3 % des effectifs totaux. Les plus petites de métropole, celles de Corse, Limoges et Besançon, regroupent 2,5 % des effectifs totaux (1). Les effectifs augmentent par rapport à 2018 dans toutes les académies sauf en Martinique.

Dans l'académie de Paris, 46 % des étudiants sont inscrits à l'**université** contre 60 % au niveau national. L'enseignement privé, les **écoles de commerce** ainsi que les **CPGE** y sont par contre plus fortement présents. Dans les académies de Guyane, Strasbourg, Nancy-Metz, Limoges, plus de sept étudiants sur dix sont inscrits à l'université. Lille, Toulouse, Rennes et Lyon sont les quatre académies qui proposent l'offre de formation la plus proche de la moyenne nationale.

La part des étudiants en **formation d'ingénieurs** est plus élevée dans les académies d'Amiens, Créteil, Versailles, Toulouse et Nantes. Dans les académies de Paris, Bordeaux, Versailles, Reims et Nice, la part des écoles de commerce est élevée.

Dans les DROM, l'offre de formation est très différente de celle du reste du territoire : il s'agit principalement d'universités et de formations courtes.

La création ou modification en 2020 par décret de grands ensembles universitaires conduit à une proportion plus élevée d'étudiants relevant de l'université que sur l'ancien périmètre universitaire, en particulier dans la région Île-de-France et l'académie de Grenoble (2 - Web).

Précisions

Population concernée - Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir « Population étudiante » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013 (soit 55 311 étudiants à la rentrée 2019).

Population étudiante, dispositif d'enquête sur les effectifs étudiants SISE, double inscription à l'université et en CPGE, STS et assimilés, DUT, DMA, DN MADE - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information (ESR) : 20.02.

1 Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2019-2020, hors inscriptions simultanées en CPGE (1)

Académies et régions académiques	Universités		STS et assimilés	CPGE	Formations d'ingénieurs (3)	Écoles de commerce, gestion et vente (4)	Autres écoles et formations (5)	Ensemble (6)	Évolution 2019/2018 (%)
	Total (2)	dont préparation DUT							
Clermont-Ferrand	33 118	2 872	5 757	1 412	2 540	1 699	4 844	48 143	3,7
Grenoble	61 936	7 332	10 767	2 709	6 332	7 326	8 487	95 876	1,1
Lyon	114 555	7 429	12 798	6 147	15 697	20 756	34 865	203 657	2,0
Auvergne-Rhône-Alpes	209 609	17 633	29 322	10 268	24 569	29 781	48 196	347 676	2,0
Besançon	22 454	2 438	4 461	929	2 851	559	4 391	35 493	0,3
Dijon	30 280	2 806	5 687	1 863	2 081	2 690	5 075	46 691	2,0
Bourgogne-Franche-Comté	52 734	5 244	10 148	2 792	4 932	3 249	9 466	82 184	1,2
Bretagne (Rennes)	80 886	6 757	15 541	3 996	9 149	6 437	15 776	130 362	1,3
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	44 229	4 464	8 470	2 280	3 123	978	7 656	64 707	1,4
Corse	4 274	458	556	112	37	48	1 750	6 740	0,6
Nancy-Metz	60 891	5 826	8 962	2 338	6 884	2 657	8 711	84 787	0,8
Reims	24 431	3 400	5 908	1 219	2 762	5 150	5 176	44 345	1,1
Strasbourg	61 492	3 984	6 821	2 512	4 652	437	8 214	82 154	1,2
Grand Est	146 814	13 210	21 691	6 069	14 298	8 244	22 101	211 286	1,0
Amiens	28 626	3 688	6 668	1 151	5 773	575	8 181	50 974	0,6
Lille	107 400	7 887	20 529	5 768	11 416	12 999	27 676	183 398	1,6
Hauts-de-France	136 026	11 575	27 197	6 919	17 189	13 574	35 857	234 372	1,4
Créteil	100 353	9 240	14 352	3 466	15 347	691	21 893	154 731	2,0
Paris	164 522	2 097	16 079	14 474	10 240	45 834	105 743	355 829	0,8
Versailles	113 401	7 023	15 108	8 359	19 267	25 187	25 789	206 191	3,1
Île-de-France	378 276	18 360	45 539	26 299	44 854	71 712	153 425	716 751	1,7
Normandie	66 809	7 036	12 160	2 694	6 801	8 582	10 081	105 925	1,4
Bordeaux	77 886	5 222	12 770	3 276	5 291	16 850	17 584	133 148	0,1
Limoges	17 455	1 866	3 440	558	1 100	89	2 618	24 538	1,7
Poitiers	35 127	3 105	5 779	1 140	2 904	3 509	4 673	52 487	1,9
Nouvelle-Aquitaine	130 468	10 193	21 989	4 974	9 295	20 448	24 875	210 173	0,7
Montpellier	79 642	4 023	11 444	2 789	3 765	5 969	13 562	116 167	2,3
Toulouse	85 340	6 589	13 222	4 134	11 741	7 880	17 773	139 685	1,0
Occitanie	164 982	10 612	24 666	6 923	15 506	13 849	31 335	255 852	1,6
Pays de la Loire (Nantes)	74 275	5 780	16 506	4 165	11 405	8 766	26 568	139 605	3,5
Aix-Marseille	74 157	4 316	11 666	3 300	4 061	6 508	12 316	110 790	1,1
Nice	39 977	3 569	6 767	2 586	2 173	6 690	3 932	60 661	1,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	114 134	7 885	18 433	5 886	6 234	13 198	16 248	171 451	1,3
France métropolitaine	1 603 516	119 207	252 218	83 377	167 392	198 866	403 334	2 677 084	1,6
Guadeloupe	6 235	242	2 349	498	46	—	555	9 637	3,7
Guyane	3 802	194	608	58	—	52	281	4 801	2,4
Martinique	4 750	230	2 491	360	—	155	761	8 517	-0,8
Mayotte	1 123	—	736	—	—	—	187	2 046	7,0
La Réunion	15 924	678	4 096	777	109	152	2 257	23 206	4,1
DROM	31 834	1 344	10 280	1 693	155	359	4 041	48 207	3,1
France métropolitaine + DROM	1 635 350	120 551	262 498	85 070	167 547	199 225	407 375	2 725 291	1,6

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Localisation des établissements. L'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. Certaines universités ont des antennes ou d'autres composantes dans une académie différente. Dans ce cas, les effectifs étudiants sont comptabilisés dans l'académie de l'antenne. Dans la fiche 6.07, ils sont comptabilisés dans l'académie de l'université. Cela explique les différences d'effectifs pour certaines académies entre ceux présentés ici et ceux affichés en la fiche 6.07.

2. Périmètre 2019, soit sans prise en compte du périmètre des grands ensembles universitaires créés ou modifiés par décrets en 2020, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux.

3. Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Voir la rubrique « Définitions ».

4. Hors BTS, DCG, DSCG.

5. Autres établissements d'enseignement universitaire (Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Muséum national d'histoire naturelle, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes), formations comptables, écoles normales supérieures, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées, autres écoles. Pour les formations paramédicales et sociales, données 2018-2019.

6. L'ensemble ne correspond pas à la somme des colonnes : les formations d'ingénieurs dispensées à l'université sont comptabilisées deux fois (dans les universités et dans les formations d'ingénieurs, soit 31 774 étudiants en 2019-20).

© SIES

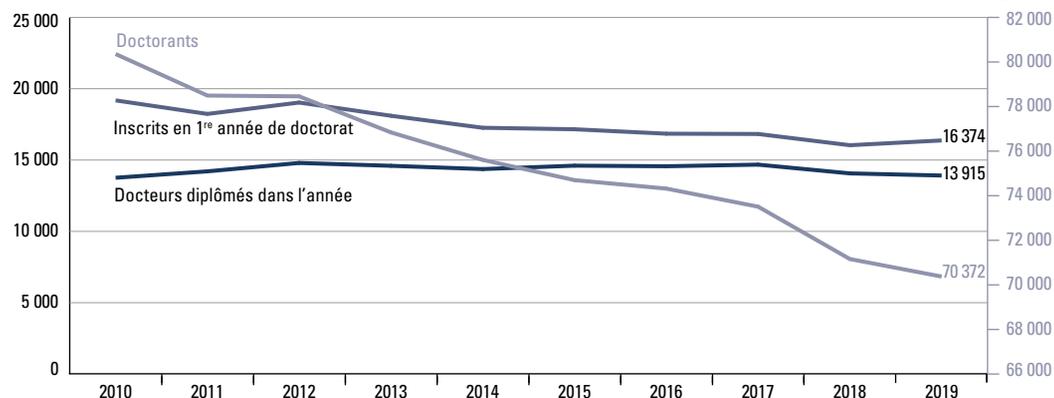
À la rentrée 2019, 274 écoles doctorales accréditées accueillent 70 372 doctorants, soit une diminution des effectifs de 1 % en un an (1). La baisse la plus importante (-2 %) concerne les sciences et leurs interactions qui accueillent près de 36 % des inscrits.

Pour la première fois depuis 2012, le nombre d'inscrits en première année est en hausse (+2 % en un an) ; il s'établit à 16 374 à la rentrée 2019. Cette hausse profite à toutes les disciplines. Les sciences humaines et sociales, qui accueillent 39 % des doctorants de première année, et les sciences du vivant, qui accueillent 20 % des inscrits en première année, enregistrent chacune une augmentation de 3 % en un an (2). Les effectifs des sciences et leurs interactions, regroupant 41 % des inscrits en première

année, sont également en hausse, de 1 %. En 2019, 13 915 docteurs ont été diplômés, dont 44 % de femmes. Ils étaient 14 065 en 2018. Plus de quatre nouveaux docteurs sur dix ont soutenu leur thèse en moins de 40 mois, soit à peu près la durée prévue par les textes (3).

Parmi les doctorants en première année dont la situation financière est connue (soit 96 % des doctorants), 74 % bénéficient d'un financement pour leur doctorat (4). L'accès aux financements est plus élevé en sciences et leurs interactions et en sciences du vivant. En sciences humaines et sociales, seuls 43 % des doctorants ont accès à un financement pour leur doctorat, 32 % sont salariés et 25 % n'ont aucune activité rémunérée.

1 Évolution du nombre de doctorants (échelle de droite), de primo-inscrits et de docteurs (échelle de gauche)



► Champ : France entière.

Note : les effectifs sont comptés sur l'année universitaire pour les inscriptions en doctorat et les doctorants (première année ou suivante) et en année civile pour l'obtention du diplôme de docteur.

© SIES

Précisions

Écoles doctorales - Elles sont définies, depuis 2001, comme un regroupement autour d'un projet commun de formation, d'unités de recherche dont la qualité est reconnue à la suite d'une évaluation nationale (article L. 612-7 du code de l'éducation et arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale). Plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dont au moins un établissement public, peuvent faire l'objet d'une accréditation conjointe, la responsabilité administrative de l'école doctorale étant assurée par un établissement public, support de l'école doctorale. Les données de cette fiche ont trait aux écoles doctorales accréditées. Les données de l'année 2018 ont été reconduites pour trois écoles doctorales pour lesquelles l'information était manquante.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information (ESR) : 19.13 ; 19.08 ; 17.10 ; 17.03 ; 16.01.
- MESRI-SIES, 2020, *L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France*.
- MESRI-SIES, 2018, *L'état de l'emploi scientifique en France*.
- Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

Source

MESRI-SIES, enquête sur les effectifs de doctorants et de docteurs des écoles doctorales.

2 Effectifs de doctorants, de primo-inscrits et de docteurs diplômés dans l'année

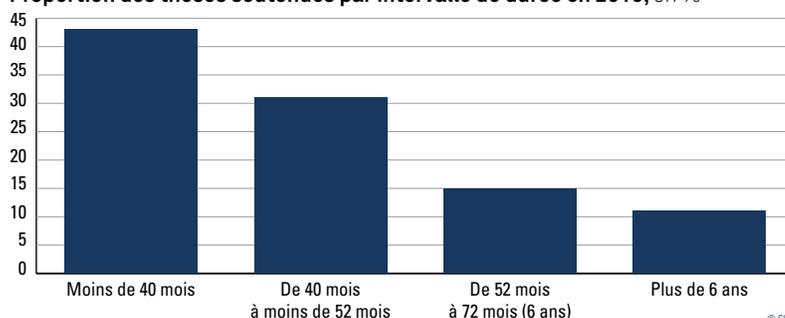
	Doctorants		Inscrits en 1 ^{re} année de doctorat		Docteurs diplômés dans l'année	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Sciences et leurs interactions	25 145	32	6 718	33	6 371	31
Mathématiques et leurs interactions	2 172	25	644	23	515	27
Physique	3 432	29	983	30	936	25
Sciences de la Terre et de l'Univers, espace	2 087	39	581	43	519	42
Chimie	4 113	47	1 126	48	1 106	44
Sciences pour l'ingénieur	6 894	30	1 719	31	1 762	29
Sciences et technologies de l'information et de la communication	6 447	26	1 665	26	1 533	26
Sciences du vivant	12 139	57	3 210	57	3 058	56
Biologie, médecine et santé	10 126	58	2 676	57	2 553	57
Sciences agronomiques et écologiques	2 013	53	534	53	505	52
Sciences humaines et sociales	33 088	55	6 446	54	4 486	54
Sciences humaines et humanités	20 160	57	4 078	57	2 673	58
Sciences de la société	12 928	50	2 368	48	1 813	49
Ensemble	70 372	47	16 374	46	13 915	44

► Champ : France entière.

Note : les effectifs sont comptés sur l'année universitaire pour les inscriptions en doctorat et les doctorants (première année ou suivante) et en année civile pour l'obtention du diplôme de docteur.

© SIES

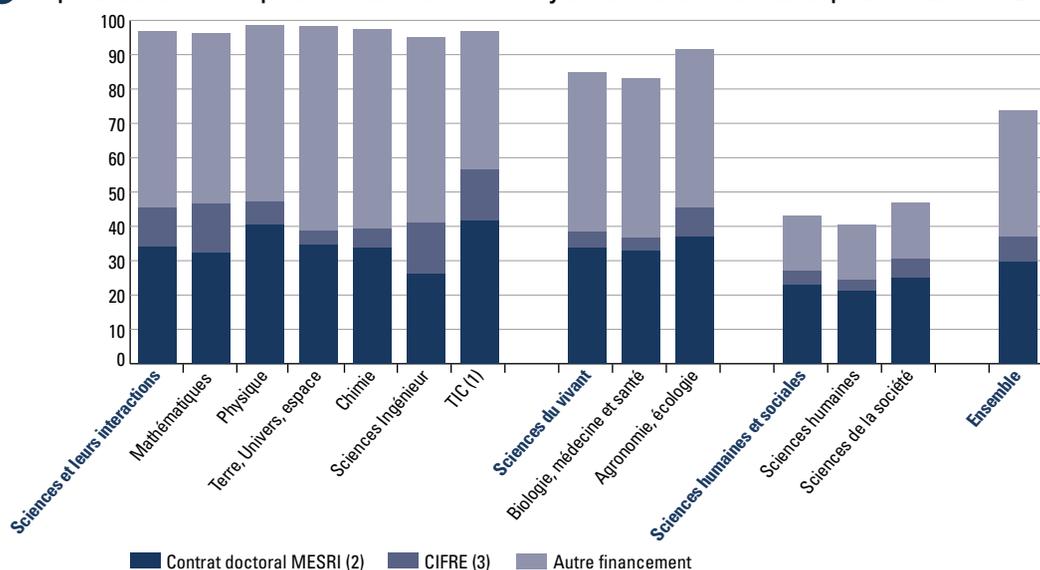
3 Proportion des thèses soutenues par intervalle de durée en 2019, en %



► Champ : France entière.

© SIES

4 Proportion d'inscrits en première année de doctorat ayant obtenu un financement pour leur thèse en 2019



► Champ : France entière.

1. Technologies de l'information et de la communication.

2. Contrat doctoral sur dotation du MESRI (EPSCP, EPST, programmes spécifiques nomaliens et polytechniciens, programme handicap).

3. Convention industrielle de formation par la recherche.

Note : les données portent sur les étudiants inscrits en première année de doctorat dont la situation financière est connue (96,0 % des nouveaux inscrits).

© SIES

Le poids des formations scientifiques dans l'enseignement supérieur atteint 33,7% en 2019 (2). En dix ans, le nombre d'inscriptions dans ces formations a progressé au même rythme que celui de l'ensemble de l'enseignement supérieur (+18,5% contre +18,7%), par leur développement à l'université et en écoles d'ingénieurs (1).

Les effectifs dans les formations de santé à l'université, représentant 25,5% des étudiants scientifiques en 2019, ont progressé de 16,4% en dix ans. Parallèlement ceux dans les autres formations scientifiques universitaires (un tiers des étudiants scientifiques) ont augmenté de 24,4%, tandis que ceux en DUT scientifique sont restés stables (+2,4%).

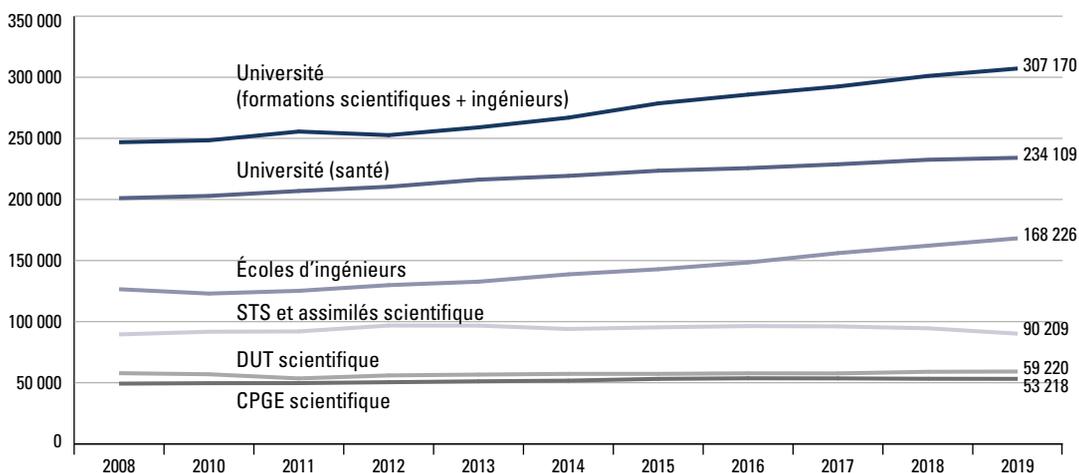
En dix ans, le nombre d'étudiants dans les spécialités scientifiques a peu progressé en CPGE (+7,9%) et

reste stable en STS et assimilés (+0,7%). En revanche, celui dans les écoles d'ingénieurs hors université s'est considérablement accru (+32,9%).

En 2019, 41,4% des étudiants en formations scientifiques sont des femmes, part en augmentation de 2,1 points en dix ans. Très présentes dans les formations de santé à l'université (65,3%), elles ne sont que 31,3% des effectifs en CPGE scientifiques, 28,7% dans les écoles d'ingénieurs hors université et respectivement 23,1% et 20,9% dans les spécialités scientifiques des DUT et STS.

En 2019, 89,1% des étudiants en formations scientifiques sont inscrits dans un établissement public. Cette part diminue lentement, perdant 2,8 points en dix ans.

1 Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques, hors inscriptions simultanées université-CPGE



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.

© SIES

Précisions

Population concernée - Étudiants inscrits dans une formation scientifique d'un établissement de l'enseignement supérieur. Toutes les formations des écoles d'ingénieurs (classes préparatoires intégrées, **formations d'ingénieurs**, en partenariat ou non, masters, etc.) sont considérées à la différence de la fiche 6.09 concernant uniquement les formations d'ingénieurs. Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Population étudiante, Paces, inscriptions simultanées à l'université et en CPGE - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information (ESR) : 20.03 ; 20.02.

Source

MESRI-SIES, Système d'information SISE et autres enquêtes (voir 6.01).

2 Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques, hors inscriptions simultanées université-CPGE

	2009	2014 (2)	2015	2016	2017	2018	2019 (7)	Poids en 2019 dans le total des formations scientifiques (%)	Évolution 2019/2009 (%)	Part des femmes (%)
Universités	505 779	543 592	559 473	569 229	578 912	592 567	600 499	65,3	18,7	48,7
Université (formations scientifiques + ingénieurs) (1)	246 848	266 962	278 635	285 817	292 434	301 050	307 170	33,4	24,4	40,9
Sciences fondamentales et applications (2)	154 602	167 328	175 066	180 353	186 592	192 415	200 169	21,8	29,5	29,7
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers (2)	72 652	78 053	82 473	87 179	86 262	87 270	90 464	9,8	24,5	62,8
Plurisciences (2)	19 594	21 581	21 096	18 285	19 580	21 365	16 537	1,8	-15,6	57,3
Université (santé)	201 073	219 328	223 528	225 662	228 800	232 512	234 109	25,5	16,4	65,3
Médecine odontologie	170 225	138 405	142 954	144 388	146 470	150 521	153 883	16,7	n.s.	63,7
Pharmacie	30 848	22 849	22 733	23 207	23 434	23 727	23 738	2,6	n.s.	65,0
Plurisanté (Paces)		58 074	57 841	58 067	58 896	58 264	56 488	6,1	n.s.	69,8
DUT scientifique (3)	57 858	57 302	57 310	57 750	57 678	59 005	59 220	6,4	2,4	23,1
Autres établissements d'enseignement universitaire	4 506	5 396	5 304	5 400	5 664	5 618	6 788	0,7	50,6	59,7
Écoles d'ingénieurs (4)	126 570	138 757	142 903	148 460	156 123	162 187	168 226	18,3	32,9	28,7
Publique MESRI (5)	67 952	66 110	65 809	70 326	69 622	70 604	70 435	7,7	3,7	28,6
Publique hors MESRI (5)	18 936	25 102	26 821	25 429	27 853	28 135	30 262	3,3	59,8	34,0
Privée	39 682	47 545	50 273	52 705	58 648	63 448	67 529	7,3	70,2	26,3
CPGE scientifique	49 326	51 774	53 204	53 681	53 848	53 569	53 218	5,8	7,9	31,3
Publique MENJS (6)	41 928	42 679	43 798	44 289	44 629	44 142	43 912	4,8	4,7	31,8
Publique hors MENJS (6)	815	1 503	1 506	1 487	1 375	1 364	1 386	0,2	70,1	44,3
Privée	6 583	7 592	7 900	7 905	7 844	8 063	7 920	0,9	20,3	26,2
STS et assimilés scientifique (3)	89 605	94 060	95 427	96 410	96 711	94 598	90 209	9,8	0,7	20,9
Publique MENJS (6)	56 237	60 423	61 022	61 318	61 630	61 574	58 910	6,4	4,8	15,5
Publique hors MENJS (6)	12 242	10 745	10 926	11 010	10 712	10 711	10 803	1,2	-11,8	42,7
Privée	21 126	22 892	23 479	24 082	23 829	22 313	20 496	2,2	-3,0	24,9
Total formations scientifiques	775 786	833 579	856 311	873 180	890 718	908 539	918 940	100,0	18,5	41,4
<i>dont formations scientifiques hors santé</i>	<i>574 713</i>	<i>614 251</i>	<i>632 783</i>	<i>647 518</i>	<i>661 918</i>	<i>676 027</i>	<i>684 831</i>	<i>74,5</i>	<i>19,2</i>	<i>33,2</i>
Total enseignement supérieur	2 295 171	2 449 183	2 509 801	2 554 486	2 622 408	2 681 978	2 725 291		18,7	
Poids des formations scientifiques	33,8	34,0	34,1	34,2	34,0	33,9	33,7			
<i>Poids des formations scientifiques hors santé</i>	<i>25,0</i>	<i>25,1</i>	<i>25,2</i>	<i>25,3</i>	<i>25,2</i>	<i>25,2</i>	<i>25,1</i>			
Poids du public dans le total des formations scientifiques	91,9	90,3	90,1	89,9	89,5	89,3	89,1			
<i>Poids du public MENJS-MESRI dans le total des formations scientifiques</i>	<i>89,3</i>	<i>85,8</i>	<i>85,5</i>	<i>85,6</i>	<i>85,0</i>	<i>84,9</i>	<i>84,5</i>			
Part des femmes dans le total des formations scientifiques	39,3	40,1	40,2	40,3	40,4	40,6	41,4			
Part des femmes dans le total des formations scientifiques hors santé	31,4	31,8	32,1	32,3	32,5	32,6	33,2			

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.**

© SIES

- Les étudiants, précédemment uniquement inscrits en IUUFM, sont intégrés à partir de 2008 dans les disciplines générales des universités. Les IUUFM ont en effet été rattachés aux universités en 2008 et 2009. Puis, entre 2010 et 2012 les étudiants s'inscrivaient en master à l'université. Depuis 2013, ils s'inscrivent dans un Inspé et restent comptés dans les effectifs des disciplines générales à l'université.
- En 2014, le passage au nouveau cadre national de formation pour les diplômés de licence, qui réduit le nombre d'intitulés de diplômes, a conduit à un classement par discipline plus aisé pour les licences de sciences, leurs libellés étant devenus plus précis.
- Spécialités de la production et de l'informatique.
- Formations d'ingénieurs (y compris en partenariat) et autres formations dispensées en écoles d'ingénieurs, hors université.
- MESRI : ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
- MENJS : ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.
- Les données 2019-2020 sont considérées comme provisoires, car elles intègrent les données 2018-2019 pour les écoles paramédicales et sociales.

En 2019-2020, hors inscriptions simultanées en CPGE, 1 635 400 étudiants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des DROM (2). Début 2020, huit grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux : en prenant en compte ce nouveau périmètre, le nombre d'étudiants est de 1 675 100 (5 - Web). L'intégration de ces nouveaux ensembles conduit à une augmentation de 2,4 % des effectifs universitaires, plus prononcée en cursus doctorat (+6,3 %) et master (5,2 %) et essentiellement en sciences fondamentales et sciences économiques.

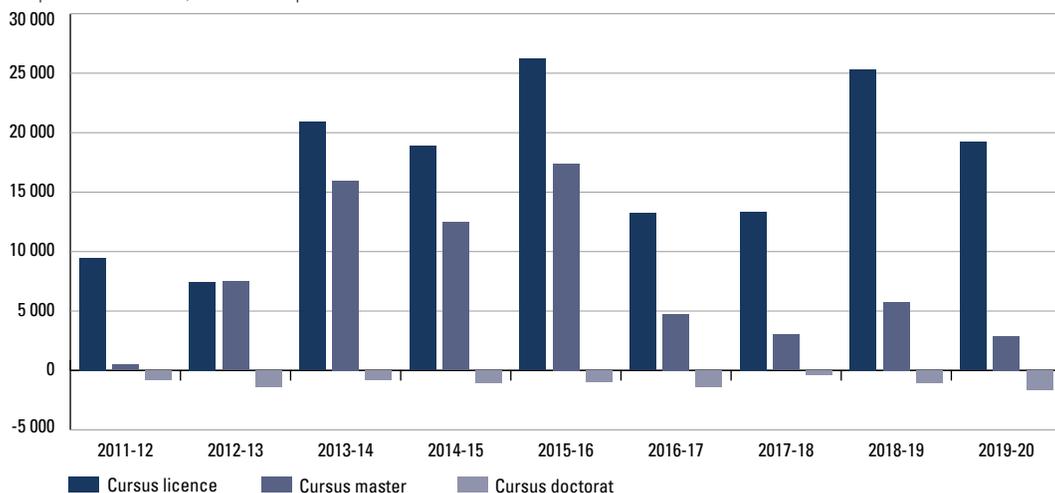
À périmètre constant, celui de la rentrée 2019, les effectifs augmentent de 1,3 %, après la forte hausse l'année précédente (+ 1,9 % en 2018).

Les effectifs restent dynamiques en Staps : + 5,5 % tandis qu'ils diminuent en Paces (- 3,3 %) (3).

On constate toujours davantage d'inscriptions en cursus licence (+ 2,0 %) et plus spécifiquement en licence générale (+ 2,8 %). Le nombre d'inscriptions demeure stable en cursus master (+ 0,5 %) et diminue fortement en cursus doctorat (- 2,9 %). Le dynamisme du cursus master est tempéré par la tendance décroissante en master MEEF (- 3,5 % après - 2,8 %) ; les étudiants sont plus nombreux en formations d'ingénieurs (+ 2,5 %) et en santé (+ 2,6 %).

Les femmes sont majoritaires à l'université (58,0 %) (2). Le taux de féminisation reste le plus faible en sciences fondamentales et application et en Staps (respectivement 27,1 % et 32,1 % des inscriptions).

1 Accroissement annuel des effectifs des universités françaises par cursus et par année universitaire, périmètre 2019, hors inscriptions simultanées université - CPGE



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

Précisions

Population concernée - Étudiants inscrits à l'université (voir définition « Université » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Formation d'ingénieurs, CPGE - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information (ESR) : 20.03
- Notes flash (ESR) : 20.09 ; 20.08 ; 20.07 ; 18.10.

2 Répartition des effectifs des universités françaises selon le cursus et la discipline en 2019-2020, périmètre 2019 (1)

	Cursus licence	Cursus master	Cursus Doctorat	Ensemble			
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Variation annuelle hors CPGE (en %)	Variation annuelle (en %)	Part des femmes (en %)
Droit, sciences politiques	128 828	76 736	6 506	212 070	1,3	1,3	67,8
Sciences économiques, gestion	138 358	63 592	2 888	204 838	0,8	0,8	53,2
AES	29 571	2 963	7	32 541	1,6	1,3	58,9
Pluri-droit, sciences économiques, AES	2 440	836		3 276	-8,1	-8,6	55,3
Total économie, AES	170 369	67 391	2 895	240 655	0,8	0,7	54,0
Arts, lettres, sciences du langage	66 991	19 985	4 822	91 798	1,4	1,3	69,6
Langues	92 437	16 601	1 996	111 034	0,2	0,1	73,3
Sciences humaines et sociales	174 999	121 696	11 355	308 050	0,7	0,6	68,0
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	7 213	4 127	63	11 403	10,4	7,9	72,7
Total arts, lettres, langues, SHS	341 640	162 409	18 236	522 285	0,9	0,8	69,5
Sciences fondamentales et application	155 180	80 525	15 116	250 821	3,2	4,3	27,1
Sciences de la nature et de la vie	63 061	25 474	10 497	99 032	3,5	3,4	62,6
Pluri-sciences	14 883	1 515	139	16 537	-22,6	-27,0	57,3
Total sciences	233 124	107 514	25 752	366 390	1,8	1,2	38,1
Staps	53 572	5 744	525	59 841	5,5	5,5	32,1
Total disciplines générales	927 533	419 794	53 914	1 401 241	1,4	1,2	56,8
Médecine-odontologie	12 952	139 829	1 102	153 883	2,2	2,2	63,7
Pharmacie	593	22 981	164	23 738	0,0	0,0	65,0
Plurisanité	56 387	97	4	56 488	-3,0	-3,1	69,8
Total disciplines de santé	69 932	162 907	1 270	234 109	0,7	0,7	65,3
Total	997 465	582 701	55 184	1 635 350	1,3	1,1	58,0
Répartition en %	61,0	35,6	3,4	100,0			
Part des femmes en %	57,5	59,7	48,6	58,0			

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Les effectifs sont donnés hors inscriptions simultanées université - CPGE. Ces inscriptions sont au nombre de 55 311 en 2019-2020.

© SIES

3 Évolution par cursus des effectifs universitaires, périmètre 2019, hors inscriptions simultanées université - CPGE

	2010 2011	2011 2012 (1)	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	Évolution 2019/2018 (%) (2)
Cursus licence											
DUT	115 686	115 014	114 677	115 778	116 395	116 183	116 551	116 751	119 661	120 551	0,7
Licence générale	565 144	572 175	579 298	595 971	612 707	636 720	648 672	666 548	689 140	708 586	2,8
Licence professionnelle	49 634	50 602	51 469	52 055	52 705	52 441	52 731	52 497	51 973	52 103	0,3
Paces	54 983	53 403	55 523	57 606	58 001	57 730	57 130	57 799	57 150	55 252	-3,3
Santé (3)	5 619	7 934	6 442	6 804	7 607	8 896	10 650	6 754	7 101	7 215	1,6
Autres formations	52 391	53 794	52 937	53 022	52 692	54 349	53 814	52 554	53 229	53 758	1,0
Total cursus licence	843 457	852 922	860 346	881 236	900 107	926 319	939 548	952 903	978 254	997 465	2,0
Cursus master											
Master LMD	312 004	305 720	305 905	289 610	270 910	274 302	275 753	269 759	270 847	271 430	0,2
dont MEEF (4)				26 815	52 015	55 009	57 606	57 923	56 288	54 326	-3,5
Formations d'ingénieurs (5)	23 869	24 659	25 063	25 746	26 603	28 470	29 698	29 857	30 993	31 774	2,5
Santé	104 087	104 149	109 258	112 214	114 429	117 315	119 645	127 079	131 678	135 155	2,6
Autres formations	72 477	78 414	80 213	82 009	84 894	91 161	88 307	89 405	89 987	90 016	0,0
Total cursus master	512 437	512 942	520 439	536 394	548 851	566 257	571 009	574 023	579 793	582 701	0,5
Cursus doctorat											
Doctorat LMD	63 288	62 465	61 163	60 335	59 347	58 435	57 047	56 713	55 648	53 977	-3,0
Autres formations	1 378	1 409	1 336	1 372	1 314	1 234	1 250	1 182	1 188	1 207	1,6
Total cursus doctorat	64 666	63 874	62 499	61 707	60 661	59 669	58 297	57 895	56 836	55 184	-2,9
Ensemble	1 420 560	1 429 738	1 443 284	1 479 337	1 509 619	1 552 245	1 568 854	1 584 821	1 614 883	1 635 350	1,3

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Données révisées par rapport à l'édition 2012, pour tenir compte de l'université de Lorraine (voir « Population concernée »).

2. Les évolutions sont calculées hors inscriptions simultanées université - CPGE (voir « Définitions »). Ces inscriptions n'influent que sur la licence générale et les autres formations de cursus master, dont les évolutions, doubles inscriptions comprises, sont respectivement de 2,3 % et 0,5 %. Au total, toutes inscriptions, l'évolution est de 1,1 %.

3. Depuis la création de la Paces (année universitaire 2010-2011), la santé comporte les effectifs des diplômes universitaires ou des formations de santé autres que médecine/odontologie/pharmacie/maïeutique.

4. En 2006-2007 les IUFM étaient indépendants des universités. Ils leur ont été rattachés progressivement en 2008 et 2009. Entre 2010 et 2012, les étudiants s'inscrivaient en master à l'université, sans distinction d'une filière spécifique pour l'enseignement. Depuis 2013, les étudiants s'inscrivent en master métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) dans les Inspé (ex-Espé), rattachés aux universités.

5. Sont comptabilisées les inscriptions en formations d'ingénieur classiques, spécialisées et en partenariat. Les cycles préparatoires intégrés (cursus master) ne sont pas pris en compte dans les formations d'ingénieur, ils sont comptabilisés dans « Autres formations ».

© SIES

En 2019-2020, 324 200 nouveaux entrants, **hors inscriptions simultanées en CPGE**, sont inscrits dans les **universités** de France métropolitaine et des DOM, des effectifs qui stagnent cette année (-0,5%), après la forte hausse de 2018, principalement démographique (1). Dans les universités incluant les grands ensembles universitaires créés en 2020, les néo-entrants sont au nombre de 327 000, dont près de 3 000 étudiants inscrits en première année dans les établissements membres ou composantes de ces nouveaux ensembles.

À périmètre constant, celui de la rentrée 2019, après les augmentations très marquées de l'année précédente, les évolutions sont modérées quand elles sont positives et ne dépassent pas 1%, sauf en Staps, où l'accroissement reste fort mais ralentit : +3,4%. Les

nouveaux entrants sont moins nombreux en « sciences économiques, gestion, AES » (-2,9%) et en sciences (-1,9%) même si les sciences fondamentales restent dynamiques (+1,9%).

Les deux tiers des inscriptions correspondent à des entrées en licence générale, 17% en IUT, 11% en Paces.

Les femmes sont majoritaires à plus de 70% en lettres et dans les formations de santé (2). Les Staps et les sciences restent moins féminisées (respectivement 32,0% et 44,7%).

Les néo-bacheliers représentent 84,9% des néo-entrants. Ce sont, pour 81,0%, des bacheliers généraux, quand 15,4% ont un baccalauréat technologique et 3,6% un baccalauréat professionnel.

Précisions

Population concernée - Étudiants s'inscrivant pour la première fois en première année de cursus licence à l'université (capacité en droit et DAEU exclus), qu'ils soient nouveaux bacheliers ou non. Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Cursus licence-master-doctorat (LMD), nouveau bachelier, Paces, DUT, Staps - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information (ESR) : 20.03.

- Notes flash (ESR) : 20.09 ; 20.08 ; 20.07.

1 Évolution des nouveaux entrants à l'université par discipline, périmètre 2019, hors inscriptions simultanées université-CPGE

Disciplines	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015 (1)	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	Variation 2019/2018 hors CPGE (en %)	Variation 2019/2018 y.c. CPGE (en %)
Droit, sciences politiques	37 098	37 745	38 913	38 691	38 927	39 598	38 675	39 631	41 211	41 347	0,3	0,4
Sciences économiques, gestion	34 303	35 603	36 511	37 232	36 783	38 439	38 382	38 635	41 109	40 177	-2,3	-2,2
AES	10 142	11 079	10 016	10 293	10 822	9 695	9 728	9 366	9 968	9 673	-3,0	-3,3
Pluri-droit, sciences économiques, AES				5	10	13	595	631	1 919	1 597	-16,8	-17,5
Total économie, gestion, AES	44 445	46 682	46 527	47 530	47 615	48 147	48 705	48 632	52 996	51 447	-2,9	-2,9
Lettres, sciences du langage	16 652	16 793	17 222	17 589	17 347	18 179	17 990	18 133	19 128	19 699	3,0	2,8
Langues	26 622	26 818	27 494	29 036	29 257	30 051	30 172	30 970	31 546	30 910	-2,0	-2,0
Sciences humaines et sociales	38 800	38 795	39 701	41 054	43 646	45 435	46 569	47 217	50 510	51 137	1,2	0,7
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	889	1 165	1 237	1 031	1 348	1 570	1 651	1 840	2 135	2 203	3,2	2,6
Total arts, lettres, langues, SHS	82 963	83 571	85 654	88 710	91 598	95 235	96 382	98 160	103 319	103 949	0,6	0,4
Sciences fondamentales et applications	34 064	33 658	33 796	35 867	39 016	40 902	42 411	43 586	46 564	47 426	1,9	4,8
Sciences de la nature et de la vie	12 547	12 041	12 188	12 622	13 798	14 658	15 895	14 608	14 392	14 322	-0,5	-0,4
Pluri-sciences	7 326	7 207	7 292	8 868	7 812	8 122	6 383	6 630	8 379	6 278	-25,1	-28,5
Total sciences	53 937	52 906	53 276	57 357	60 626	63 682	64 689	64 824	69 335	68 026	-1,9	-2,8
Staps	10 759	12 731	13 502	15 594	15 767	16 709	17 330	17 098	18 672	19 313	3,4	3,4
Pluri-santé (2)	33 401	32 569	35 103	37 824	37 110	37 448	37 349	37 990	38 259	38 049	-0,5	-0,6
Médecine-odontologie	1 694	1 802	1 834	1 996	2 096	2 286	2 261	1 776	1 886	2 059	9,2	9,3
Pharmacie	51	49	60	70	31	39	36	31	48	47	-2,1	-2,1
Total santé	35 146	34 420	36 997	39 890	39 237	39 773	39 646	39 797	40 193	40 155	-0,1	-0,1
Total	264 348	268 055	274 869	287 772	293 770	303 144	305 427	308 142	325 726	324 237	-0,5	-0,8

► Champ : France métropolitaine + DROM (3).

1. En 2014, la mise en place du cadre national des formations (CNF) a modifié la répartition disciplinaire des diplômes, empêchant l'interprétation des évolutions par discipline.

Les évolutions par regroupement disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas de la rupture statistique et traduisent de véritables mouvements sur les effectifs.

2. La Paces, première année commune aux études de santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique) a été mise en place à la rentrée 2010, les effectifs concernés sont classés en pluri-santé ce qui explique le report des effectifs.

3. Pour en savoir plus sur les DROM, les COM et la Nouvelle-Calédonie, voir 10.09.

Lecture : le nombre de nouveaux entrants hors CPGE en sciences fondamentales et applications stagne (-0,5 %) en 2019-2020 par rapport à 2018-2019. Avec les inscriptions simultanées en CPGE, cette évolution est de -0,8 %.

© SIES

2 Répartition des nouveaux entrants à l'université selon le type de diplôme et la série de baccalauréat en 2019-2020, périmètre 2019, hors inscriptions simultanées université-CPGE

Type de diplôme (1)	Bac général				Bac technologique		Bac professionnel		Non-bacheliers	Ensemble	
	Scienti- fique	Écono- mique	Littéraire	dont nouveaux bacheliers	Total	dont nouveaux bacheliers	Total	dont nouveaux bacheliers		Effectifs	Part des femmes (%)
Licence LMD	61 263	65 499	37 365	152 130	29 014	23 233	12 715	8 445	11 012	216 868	60,3
Droit, sciences politiques	6 464	17 962	6 722	29 780	3 980	3 457	1 437	1 019	1 301	37 866	71,7
Sciences économiques, gestion	3 985	11 032	102	14 272	1 766	1 434	770	542	1 316	18 971	45,3
AES	508	4 725	231	5 098	1 882	1 548	851	627	419	8 616	57,8
Pluri-droit, sciences économiques, AES	225	863	76	1 107	224	205	70	52	139	1 597	53,9
Total économie, AES	4 718	16 620	409	20 477	3 872	3 187	1 691	1 221	1 874	29 184	49,5
Lettres, sciences du langage	2 359	2 660	7 528	10 955	2 045	1 516	1 481	975	856	16 929	71,4
Langues	3 521	6 367	11 145	19 205	4 389	3 351	2 692	1 779	1 297	29 411	73,5
Sciences humaines sociales	7 186	14 594	10 381	28 002	7 786	5 856	3 903	2 414	1 856	45 706	68,9
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	207	441	605	1 121	206	146	137	87	36	1 632	75,2
Total arts, lettres, langues, SHS	13 273	24 062	29 659	60 083	14 426	10 869	8 213	5 255	4 045	93 678	70,9
Sciences fondamentales et application	15 136	1 098	87	15 162	1 731	1 365	380	231	2 638	21 070	31,2
Sciences de la nature et de la vie	8 400	186	58	8 150	1 173	985	116	69	494	10 427	65,7
Pluri-sciences	3 981	335	85	4 042	1 120	893	261	135	397	6 179	55,1
Total sciences	27 517	1 619	230	27 354	4 024	3 243	757	435	3 529	37 676	44,7
Staps	9 245	5 218	345	14 378	2 707	2 472	611	513	234	18 360	32,0
Santé	46	18		58	5	5	6	2	29	104	31,7
Paces	32 444	793	141	32 327	1 813	1 439	672	425	1 185	37 048	70,1
Profession de santé (hors Paces)	1 514	110	32	1 001	250	123	18	5	42	1 966	79,0
DUT	20 915	12 548	904	32 725	17 816	16 897	906	745	1 260	54 349	40,4
Ingénieurs (2)	329	22	1	346	22	15	3		5	382	29,1
Autres formations	3 501	1 406	404	4 395	1 138	711	584	356	6 591	13 624	58,0
Total	119 966	80 378	38 847	222 924	50 053	42 418	14 898	9 976	20 095	324 237	58,1

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Dans ce tableau, seuls les étudiants préparant une licence LMD sont répartis par discipline. Dans le tableau 1, tous les nouveaux entrants sont répartis en fonction de la discipline quel que soit le type de diplôme préparé (licence, DUT ou autres). Cela explique les différences d'effectifs avec le tableau 1.

2. Sont comptabilisées : les inscriptions en formations d'ingénieur classiques, spécialisées et en partenariat (FIP). Les cycles préparatoires intégrés ne sont pas pris en compte dans les formations d'ingénieurs, ils sont comptabilisés dans la rubrique « Autres formations ».

© SIES

En 2019-2020, les étudiants inscrits dans l'enseignement universitaire relèvent de 65 **universités**, ainsi que de l'université de Lorraine, du centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) de Mayotte et de l'institut national universitaire d'Albi, des instituts d'études politiques de Lyon, Rennes et Lille, des **communautés d'universités et établissements** (Comue) « Université Bourgogne-Franche-Comté », « Université Paris Lumières », « Université Paris-Est » et de huit **établissements expérimentaux**. Ces derniers, créés en 2020, sont de grands ensembles regroupant d'anciennes Comue, des universités et des écoles membres ou composantes. L'ensemble de ces établissements accueillent 1 675 100 étudiants **hors inscriptions simultanées en classe préparatoire et à l'université**.

À périmètre constant, celui de la rentrée 2019, des formations universitaires (IUT et écoles d'ingénieurs intégrées ou rattachées inclus), le nombre d'étudiants en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) augmente de 1,3 % (1,9 % en 2018-2019) et s'élève à 1 635 400.

Les effectifs hors inscriptions simultanées université-CPGE sont en hausse dans toutes les académies métropolitaines à l'exception de Bordeaux, Lyon et Paris. Après les fortes hausses d'effectifs de 2018, principalement démographiques, les augmentations académiques métropolitaines sont supérieures à 3 % à Clermont-Ferrand, Montpellier, Nantes et Reims et restent très dynamiques dans les DROM (+ 4,6 %).

Précisions

Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

CPGE - Voir « Glossaire ».

Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Huit nouveaux établissements expérimentaux créés ou modifiés en janvier 2020 : les effectifs comptabilisés ici ne comportent que les effectifs portés par les composantes des nouveaux établissements qui étaient dans le champ universitaire en 2018-2019 pour comparabilité (périmètre 2019). Les lignes spécifiques « nouveaux établissements expéri-

mentaux », en fin de tableau, incluent les établissements membres ou composantes, ainsi que les Inspé (périmètre 2020). Ne sont pas comptabilisés les effectifs des écoles partenaires ou associées. L'université Côte d'Azur remplace la Comue du même nom et l'université de Nice ; l'université de Paris remplace les universités Paris V et Paris VII ; l'université Grenoble Alpes remplace l'université et la Comue du même nom ; l'université Paris Saclay remplace la Comue du même nom et l'université Paris XI ; l'université polytechnique des Hauts de France remplace l'université de Valenciennes ; l'université Paris sciences et lettres, la Comue du même nom ; l'université Gustave Eiffel, l'université Marne-la-Vallée.

Pour en savoir plus

- Note d'Information (ESR) : 20.03.

- Notes flash (ESR) : 20.09 ; 20.08 ; 20.07.

Source

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

1 Population universitaire par établissement et académie en 2019-2020

Universités et académies	Effectifs hors CPGE	Effectifs totaux	Évol. hors CPGE (%) 2019/2018	Nouveaux entrants hors CPGE	Universités et académies	Effectifs hors CPGE	Effectifs totaux	Évol. hors CPGE (%) 2019/2018	Nouveaux entrants hors CPGE
Aix-Marseille	64 562	66 781	2,6	12 671	Caen	27 507	28 465	2,3	6 602
Avignon	6 946	7 048	-0,1	1 983	Le Havre	7 445	7 693	-2,3	1 821
Aix-Marseille (y c. Inspé [1])	74 157	76 478	1,8	14 654	Rouen	28 876	29 657	3,3	6 648
Amiens	26 792	27 496	1,4	6 702	Normandie (y c. Inspé)	66 809	68 796	1,9	15 071
Amiens (y c. Inspé)	28 626	29 330	1,1	6 702	Paris I	40 261	43 812	0,5	5 762
Besançon	20 562	21 271	1,9	4 553	Paris II	17 560	17 687	1,0	2 582
Comue université Bourgogne Franche-Comté	1 997	1 997	4,3		Paris III	15 978	16 300	-0,9	2 813
Besançon (y c. Inspé)	23 552	24 261	1,7	4 553	Sorbonne université	45 343	50 874	-2,6	7 087
Bordeaux	48 447	50 368	-0,5	9 061	Université de Paris (3)	53 979	55 435	-3,3	8 294
Bordeaux III	15 301	15 657	-0,8	3 657	Comue université Paris Lumières	68	68	28,3	
Bordeaux IV	12 619	13 196	3,2	3 060	Université Paris Sciences et Lettres (3)	650	650	-15,1	145
Bordeaux (y c. Inspé)	78 736	81 590	-0,3	15 778	Paris (y c. Inspé)	176 732	187 719	-1,8	26 683
Clermont Auvergne	32 052	33 229	3,8	6 503	La Rochelle	8 281	8 432	1,8	2 008
Clermont-Ferrand (y c. Inspé)	33 118	34 295	3,7	6 503	Poitiers	25 448	26 063	1,7	5 509
Corse	3 941	4 013	1,9	1 031	Poitiers (y c. Inspé)	35 127	35 893	1,9	7 517
Corse (y c. Inspé)	4 274	4 346	2,2	1 031	Reims	23 295	24 083	3,1	5 485
Université Gustave Eiffel (3)	12 079	12 441	2,3	2 324	Reims (y c. Inspé)	24 431	25 219	3,0	5 485
Paris VIII	23 148	23 201	-1,6	4 208	Brest	20 506	20 986	3,4	4 748
Paris XII	29 546	29 758	3,3	6 789	Bretagne Sud	9 311	9 477	4,5	2 077
Paris XIII	21 592	21 866	1,1	5 178	Rennes I	26 692	27 874	3,0	4 803
Comue université Paris-Est	1 364	1 364	0,5		Rennes II	20 435	20 726	0,5	5 279
Créteil (y c. Inspé)	92 153	93 054	1,2	18 499	Institut d'études politiques Rennes	1 305	1 305	0,1	121
Dijon	27 900	29 325	3,0	6 408	Rennes (y c. Inspé)	80 886	83 005	2,0	17 028
Dijon (y c. Inspé)	29 182	30 607	2,4	6 408	Mulhouse	10 237	10 503	2,1	2 405
Chambéry	13 733	14 320	3,4	3 244	Strasbourg	49 532	50 976	1,8	8 289
Université Grenoble Alpes (3)	46 353	47 759	7,8	9 832	Strasbourg (y c. Inspé)	61 492	63 202	1,7	10 694
Grenoble (y c. Inspé)	61 936	63 929	1,1	13 076	Institut national universitaire d'Albi (2)	3 790	4 030	0,6	1 129
Artois	12 157	12 389	5,4	3 181	Toulouse I	20 805	21 431	0,3	3 988
Lille	66 220	68 693	0,8	13 422	Toulouse II	26 955	27 467	2,0	5 634
Littoral	9 668	9 791	6,3	2 543	Toulouse III	29 914	31 485	-0,3	6 213
Université polytechnique des Hauts-de-France (3)	12 352	12 750	5,0	2 742	Toulouse (y c. Inspé)	84 490	87 439	0,7	16 964
Institut d'études politiques Lille	1 542	1 542	0,0	139	CY Cergy Paris Université (3)	17 034	17 341	11,7	4 265
Lille (y c. Inspé)	107 400	110 626	2,2	22 027	Évry-Val-d'Essonne	9 461	9 644	2,4	2 755
Limoges	16 858	17 286	2,9	3 835	Paris X	30 656	32 293	2,9	5 869
Limoges (y c. Inspé)	17 455	17 883	2,8	3 835	Université Paris-Saclay (3)	32 242	33 656	0,9	3 861
Lyon I	37 468	39 381	2,6	6 365	Versailles-Saint-Quentin	15 144	15 753	0,7	3 378
Lyon II	26 998	27 862	-1,8	5 048	Versailles (y c. Inspé)	109 391	113 541	2,7	20 128
Lyon III	25 710	26 917	-5,9	4 357	Total France métropolitaine (y c. Inspé) - périmètre 2019	1 603 516	1 658 101	1,2	314 962
Saint-Étienne	18 240	18 638	-1,9	4 615	Antilles	10 033	10 396	4,4	2 792
Institut d'études politiques Lyon	1 714	1 714	3,1	174	Guyane	3 127	3 188	9,0	1 082
Lyon (y c. Inspé)	114 555	118 937	-1,5	20 559	Mayotte	1 123	1 123	8,4	454
Montpellier	42 481	43 663	2,8	7 171	La Réunion	14 448	14 750	4,9	4 947
Montpellier III	20 975	21 318	7,3	4 808	Total DROM (y c. Inspé)	31 834	32 560	4,6	9 275
Nîmes	4 836	5 136	7,4	1 575	Total France métr. + DROM (y c. Inspé) - périmètre 2019	1 635 350	1 690 661	1,3	324 237
Perpignan	8 768	8 951	-0,8	1 957	Total France métr. + DROM (y c. Inspé) - périmètre 2020	1 675 091	1 731 023	-	327 010
Montpellier (y c. Inspé)	79 642	81 650	3,3	15 511	<i>dont établissements expérimentaux</i>				
Lorraine	58 759	60 369	1,7	11 704	CY Cergy Paris Université	24 808	25 115	n.d.	4 803
Nancy-Metz (y c. Inspé)	60 891	62 501	1,5	11 704	Université Côte d'Azur	29 954	30 257	n.d.	5 851
Angers	24 213	24 733	5,1	5 534	Université de Paris	53 979	55 435	n.d.	8 294
Le Mans	10 029	10 701	3,3	2 781	Université Grenoble Alpes	54 560	56 050	n.d.	10 151
Nantes	36 473	38 074	2,3	7 985	Université Gustave Eiffel	15 367	15 729	n.d.	2 665
Nantes (y c. Inspé)	74 275	77 068	3,2	16 300	Université Paris-Saclay	42 070	43 484	n.d.	3 861
Université Côte d'Azur (3)	28 407	28 710	0,5	5 844	Université Paris Sciences et Lettres	17 583	18 120	n.d.	1 690
Toulon	10 280	10 605	7,9	2 543	Université polytechnique des Hauts-de-France	12 510	12 908	n.d.	2 765
Nice (y c. Inspé)	39 977	40 605	2,1	8 387					
Orléans	16 555	17 474	1,4	3 975					
Tours	25 637	26 616	1,8	5 890					
Orléans-Tours (y c. Inspé)	44 229	46 127	1,2	9 865					

1. Les Inspé sont les nouveaux noms des Espé. Les inscriptions dans les Inspé ne sont diffusables qu'au niveau académique. Compte tenu des difficultés d'identification des masters préparant aux concours d'enseignement, les évolutions par établissement ne sont pas diffusées.

2. Le CUFR Albi est devenu Institut national universitaire Jean-François Champollion au 1^{er} décembre 2015.

3. Voir « Précisions ».

Lecture : l'évolution des effectifs hors inscriptions simultanées CPGE - université, en France métropolitaine et DROM, entre 2018-2019 et 2019-2020 est de 1,3 %.

En 2019-2020, 120 600 étudiants préparent un diplôme universitaire de technologie (DUT) en métropole et dans les DROM (1) (3). Le nombre d'inscriptions stagne (+0,7%), après la hausse de l'année dernière (+2,5%) liée à l'accueil du flux de néo-bacheliers (arrivée au baccalauréat des enfants nés en 2000). Les nouveaux entrants en première année de préparation du DUT diminuent de 1,3% (+5,5% en 2018) (2).

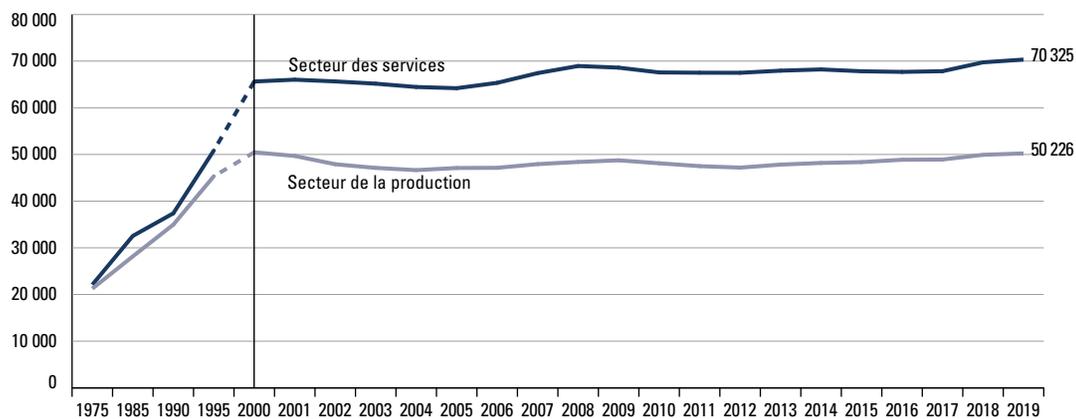
Parmi les nouveaux entrants, les nouveaux bacheliers sont moins nombreux quelle que soit la série d'origine (-1,5%). Le nombre de néo-bacheliers technologiques recule (-0,8%) un peu plus fortement que le nombre de lauréats de ce baccalauréat (-0,2% à la dernière session).

Au total, la part, parmi les nouveaux entrants, des titulaires d'un baccalauréat technologique (qu'ils l'aient obtenu en 2019 ou auparavant) atteint 32,8%. Les bacheliers généraux en représentent 63,2% (-0,8 point) et la part des bacheliers professionnels est faible (moins de 1 000 nouveaux étudiants).

Les étudiants préparant un DUT se répartissent à 58,3% dans le domaine des services et 41,7% dans celui de la production (3). Les inscriptions progressent faiblement dans les deux secteurs (respectivement +0,6% et +0,8%). Dans celui des services, près de 60% des effectifs se concentrent en «Gestion des entreprises et des administrations» et en «Techniques de commercialisation».

Les femmes restent toujours minoritaires en DUT (40,7% des effectifs), même si leur nombre augmente de 1,9% en un an.

1 Évolution du nombre d'étudiants préparant un DUT



► Champ : France métropolitaine + DROM.

Note : pour les années antérieures à 2000, les données sont hors formation continue et ne sont pas annuelles. Pour les années de 2010 à 2019 : les inscriptions sont comptabilisées hors inscriptions simultanées université-CPGE.

© SIES

Précisions

Population concernée - Étudiants inscrits en IUT en préparation du DUT. Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013, ainsi que les effectifs en formations post-DUT et en licences professionnelles. Toutes les formes d'enseignement (formation initiale, continue, en alternance, etc.) sont prises en compte.

DUT (et ses spécialités), IUT, université, cursus licence, inscriptions simultanées à l'université et en CPGE - Voir «Glossaire».

Pour en savoir plus

- Note d'Information (ESR) : 20.03.
- Notes flash (ESR) : 20.09; 20.08; 20.07; 18.10.

2 Origine scolaire des étudiants nouveaux entrants en première année de DUT en 2019-2020, en % (1)

Domaines de spécialité	Bacs généraux				Bacs technologiques				Bac pro	Autres origines (4)	Total	Effectifs d'entrants 2019-2020	Progression annuelle des entrants (%)
	S	ES	L	Total	STI2D (2)	STMG/STG(3)	Autres	Total					
Production	62,6	1,7	0,1	64,4	23,6	0,4	6,9	30,9	1,3	3,4	100,0	22 860	-1,7
Services	21,0	38,6	2,8	62,4	6,4	25,8	1,9	34,1	1,9	1,5	100,0	31 489	-1,1
Total	38,5	23,1	1,7	63,2	13,6	15,1	4,0	32,8	1,7	2,3	100,0	54 349	-1,3

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Nouveaux entrants à l'université : voir « Population concernée » de la fiche 6.06.

2. STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, STI pour les années antérieures à 2013.

3. STMG : sciences et technologies du management et de la gestion, STG : sciences et techniques de gestion.

4. Capacité en droit, titre étranger admis nationalement en équivalence, titre français admis nationalement en dispense, promotion sociale, validation d'études, d'expériences professionnelles, d'acquis personnels, autres cas.

© SIES

3 Répartition par spécialité des effectifs préparant un DUT en 2019-2020

Spécialités	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (%)	Effectifs Rappel 2018-2019
Chimie	1 375	2 054	3 429	59,9	3 386
Génie biologique	2 141	4 614	6 755	68,3	6 638
Génie chimique-génie des procédés	699	559	1 258	44,4	1 208
Génie civil-Construction durable (ex-Génie civil)	4 258	1 040	5 298	19,6	5 076
Génie électrique et informatique industrielle	7 447	643	8 090	7,9	8 176
Génie industriel et maintenance	1 972	206	2 178	9,5	2 189
Génie mécanique et productive	7 091	617	7 708	8,0	7 879
Génie thermique et énergie	1 865	205	2 070	9,9	2 055
Hygiène, sécurité et environnement	1 242	571	1 813	31,5	1 759
Mesures physiques	3 778	971	4 749	20,4	4 751
Packaging, emballage et conditionnement (ex-Génie du conditionnement et de l'emballage)	167	200	367	54,5	361
Qualité, logistique industrielle et organisation	1 527	613	2 140	28,6	2 103
Réseaux et télécommunications	2 942	249	3 191	7,8	3 138
Science et génie des matériaux	928	252	1 180	21,4	1 205
Total du secteur de la production	37 432	12 794	50 226	25,5	49 924
Carrières juridiques	495	2 224	2 719	81,8	2 616
Carrières sociales	721	2 863	3 584	79,9	3 566
Gestion des entreprises et des administrations	8 708	11 442	20 150	56,8	20 174
Gestion administrative et commerciale des organisations (ex-Gestion administrative et commerciale)	790	1 504	2 294	65,6	2 223
Gestion, logistique et transport	1 992	881	2 873	30,7	2 795
Information-communication	866	2 875	3 741	76,9	3 752
Informatique	8 127	867	8 994	9,6	9 081
Métiers du multimédia et de l'Internet (ex-Services et réseaux de communications)	2 713	1 377	4 090	33,7	3 897
Statistiques et informatique décisionnelle	955	415	1 370	30,3	1 277
Techniques de commercialisation	8 636	11 874	20 510	57,9	20 356
Total du secteur des services	34 003	36 322	70 325	51,6	69 737
Ensemble	71 435	49 116	120 551	40,7	119 661

► Champ : France métropolitaine + DROM.

Note : ne sont pas mentionnés les effectifs inscrits en formations post-DUT et en licences professionnelles. Les effectifs prennent en compte toutes les formes d'enseignement (formation initiale, continue, en alternance, etc.).

© SIES

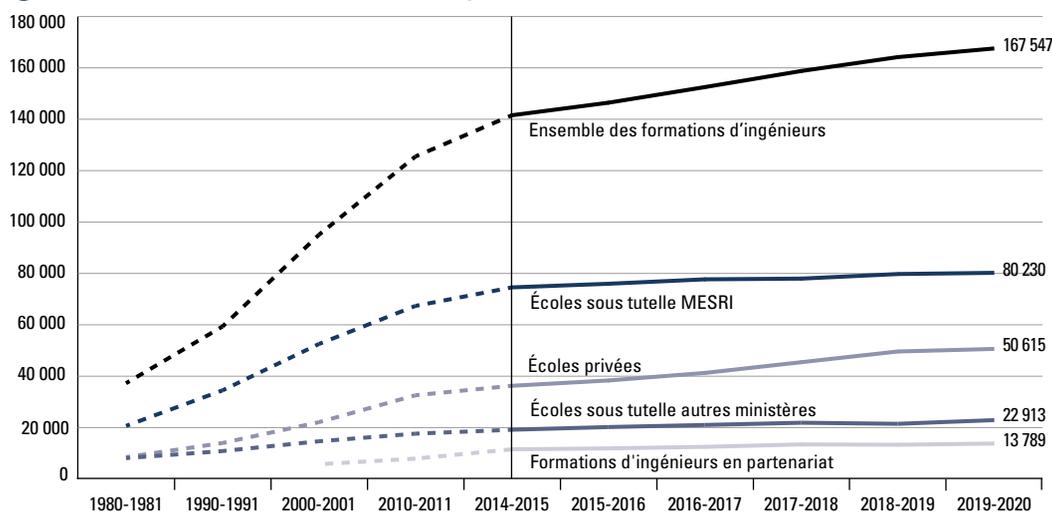
En 2019-2020, 167 500 étudiants suivent une formation d'ingénieurs, soit 2,1 % de plus qu'en 2018-2019 (1). Si les effectifs des établissements sous tutelle du MESRI progressent légèrement (+0,6 %), ceux des établissements sous tutelle d'autres ministères et des **formations d'ingénieurs en partenariat** (FIP) augmentent plus fortement (respectivement +6,7 % et +3,5 %).

Les établissements sous tutelle du MESRI regroupent près de la moitié de l'ensemble des étudiants : 18,3 % dans une école interne ou rattachée aux universités et 29,5 % dans une autre école du MESRI (2). En prenant en compte les nouveaux ensembles universitaires que sont les huit établissements expérimentaux, la part d'étudiants dans une école interne ou rattachée à une université est plus élevée de 8 points (26,5 %).

En 2019-2020, dans les **écoles d'ingénieurs**, le nombre d'étudiantes continue d'augmenter (+4,7 %), principalement dans les établissements sous tutelle d'autres ministères (+8,3 %) et les FIP (+8,5 %) (3). La part des femmes, de 28,4 % en moyenne, est plus élevée dans les établissements sous tutelle d'autres ministères (34,6 %) et moindre dans les écoles privées hors tutelle (27,4 %).

À la rentrée 2019, le flux de nouveaux entrants en première année du cycle d'ingénieurs atteint 45 200 étudiants inscrits, soit 3,1 % de plus que l'an passé (4). La voie d'intégration classique des entrants aux écoles d'ingénieurs est celle des classes préparatoires aux grandes écoles (37,2 %) et des cycles préparatoires intégrés (25,9 %). Toutefois la part d'admissions d'étudiants diplômés de **DUT** ou **BTS**, de 19,7 %, augmente de 1,4 point en un an.

1 Évolution des effectifs des formations d'ingénieurs (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Hors cycle préparatoire ingénieurs.

© SIES

Précisions

Population concernée - Étudiants inscrits dans une formation menant à un titre d'ingénieur ou d'ingénieur spécialisé, d'une école habilitée à délivrer un diplôme reconnu, quel que soit le régime d'inscription, y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Les étudiants inscrits dans une autre formation (cycle préparatoire intégré, master, doctorat, etc.) ne sont pas comptabilisés, contrairement à la fiche 6.04.

Cycle d'ingénieurs, FIP, CPGE, DUT, BTS - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information (ESR) : 20.09 ; 16.04.
- Note Flash (ESR) : 20.10.

2 Évolution des effectifs des formations d'ingénieurs (1)

Types d'écoles	1980-1981	1990-1991	2000-2001	2010-2011	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2018/2019 (%)
Écoles sous tutelle du MESRI	20 650	34 475	52 537	67 353	74 566	75 975	77 700	77 977	79 764	80 230	0,6
Écoles internes ou rattachées aux universités (2)	n.d.	12 234	19 887	24 657	29 477	30 276	31 423	29 063	30 174	30 724	1,8
Autres écoles du MESRI	n.d.	22 241	32 650	42 696	45 089	45 699	46 277	48 914	49 590	49 506	-0,2
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	8 127	10 865	14 670	17 643	19 165	20 211	21 022	21 894	21 474	22 913	6,7
Agriculture, pêche	2 506	3 078	4 010	4 637	4 738	4 918	4 892	4 918	5 111	5 275	3,2
Défense	2 347	3 238	3 803	4 186	4 254	4 295	4 885	4 815	4 488	4 656	3,7
Industrie	1 083	1 571	3 201	4 226	4 153	4 543	4 657	997	981	1 026	4,6
Mer					505	666	592	557	557	591	6,1
Télécommunications	666	1 302	1 760	2 013	2 153	2 139	2 169	28	27	27	0,0
Équipement, transport, logement	1 246	1 338	1 509	1 808	1 895	2 031	2 138	2 250	2 365	2 459	4,0
Santé	25	18	8	23	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	0,0
Économie et Finances (4)				211	835	928	947	7 572	7 216	8 169	13,2
Ville de Paris	254	320	379	539	632	691	742	757	729	710	-2,6
Écoles privées	8 490	14 002	22 106	32 586	36 272	38 337	41 275	45 451	49 618	50 615	2,0
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)	n.d.	n.d.	5 741	7 919	11 543	11 909	12 508	13 452	13 321	13 789	3,5
Ensemble des formations d'ingénieurs	37 267	59 342	95 054	125 501	141 546	146 432	152 505	158 774	164 177	167 547	2,1

© SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM (5).

- Hors cycle préparatoire ingénieurs.
- Depuis 2011-2012, les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine, devenue grand établissement, sont maintenues avec les effectifs des écoles internes aux universités.
- Depuis 2014-2015, il n'y a pas d'étudiants inscrits en formations d'ingénieurs à l'école des hautes études en santé publique (EHESP).
- Depuis 2017-2018, toutes les écoles de l'IMT sont sous tutelle du ministère de l'Économie et des Finances.
- Il n'y a pas d'écoles d'ingénieurs à Mayotte.

3 Répartition des effectifs des formations d'ingénieurs en 2019-2020 (1)

	Nombre implantations géographiques	Effectifs en 2019	Répartition en 2019 (%)	Évolution des effectifs 2018/2019	dont étudiantes	Part des femmes (%)	Évolution effectifs femmes 2018/2019
Écoles sous tutelle du MESRI	133	80 230	47,9	0,6	23 707	29,5	2,8
Écoles internes ou rattachées aux universités (2)	77	30 724	18,3	1,8	9 731	31,7	4,1
Autres écoles du MESRI	55	49 506	29,5	-0,2	13 976	28,2	2,0
Universités de technologie	5	6 165	3,7	-1,3	1 659	26,9	0,1
INSA (3)	8	14 202	8,5	0,3	5 097	35,9	3,5
Ensam	8	4 084	2,4	0,9	656	16,1	0,3
Écoles centrales	9	9 152	5,5	-4,7	2 109	23,0	-0,8
Autres écoles (4)	26	15 903	9,5	2,3	4 343	27,3	0,0
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	48	22 913	13,7	6,7	7 920	34,6	8,3
Agriculture, pêche	14	5 275	3,1	3,2	3 486	66,1	4,3
Défense	7	4 656	2,8	3,7	915	19,7	8,4
Industrie	5	1 026	0,6	4,6	234	22,8	4,5
Mer	3	591	0,4	6,1	76	12,9	43,4
Télécommunications	1	27	0,0	0,0	4	14,8	33,3
Équipement, transport, logement	5	2 459	1,5	4,0	809	32,9	12,0
Économie et finances (5)	11	8 169	4,9	13,2	2 119	25,9	15,4
Ville de Paris	2	710	0,4	-2,6	277	39,0	-3,5
Écoles privées	94	50 615	30,2	2,0	13 889	27,4	5,6
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)	83	13 789	8,2	3,5	2 053	14,9	8,5
Ensemble des formations d'ingénieurs	358	167 547	100,0	2,1	47 569	28,4	4,7
<i>Dont étudiants en cycle ingénieurs</i>		<i>278</i>	<i>150 606</i>	<i>89,9</i>	<i>42 357</i>	<i>28,1</i>	<i>5,5</i>

© SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

- Hors cycle préparatoire ingénieurs.
- Depuis 2011-2012, les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine, devenue grand établissement, sont maintenues avec les effectifs des écoles internes aux universités.
- Après sa création en 2014, l'INSA centre Val de Loire (fusion de l'ENSI de Bourges et de l'ENIVL de Blois) s'est agrandi, en intégrant l'école nationale supérieure de la nature et du paysage.
- Y compris l'INP de Toulouse et l'institut polytechnique de Grenoble.
- Depuis 2017-2018, toutes les écoles de l'IMT sont sous tutelle du ministère de l'Économie et des Finances.

4 Provenance des nouveaux inscrits en première année du cycle d'ingénieurs en 2019-2020, en %

Provenance de l'étudiant à l'entrée	CPI (1)	CPGE	Université (2)	DUT-BTS	Autres (3)	Total	Effectifs 2019
Écoles sous tutelle du MESRI	22,6	34,3	10,5	21,5	11,1	100,0	25 053
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	4,7	70,0	5,0	14,2	6,1	100,0	6 484
Écoles privées	42,2	26,8	3,2	19,1	8,7	100,0	13 658
Ensemble	25,9	37,2	7,5	19,7	9,7	100,0	45 195
Rappel 2018	27,0	37,7	6,7	18,3	10,3	100,0	43 817

© SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

- Cycle préparatoire intégré.
- Comprend les anciens DEUG, maîtrise, DEA, DESS, licence LMD et master LMD.
- Tous les autres diplômes, essentiellement diplômes étrangers.

À la rentrée 2019, 334 écoles forment 199 200 étudiants aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente (1) (2). Les effectifs de ces établissements augmentent de 6,3 % en un an, de 5,4 % une fois neutralisées les variations du dispositif de collecte (3). La progression concerne tous les groupes : 6,7 % dans le groupe I, 4,6 % dans le groupe II et 5,1 % dans le groupe III.

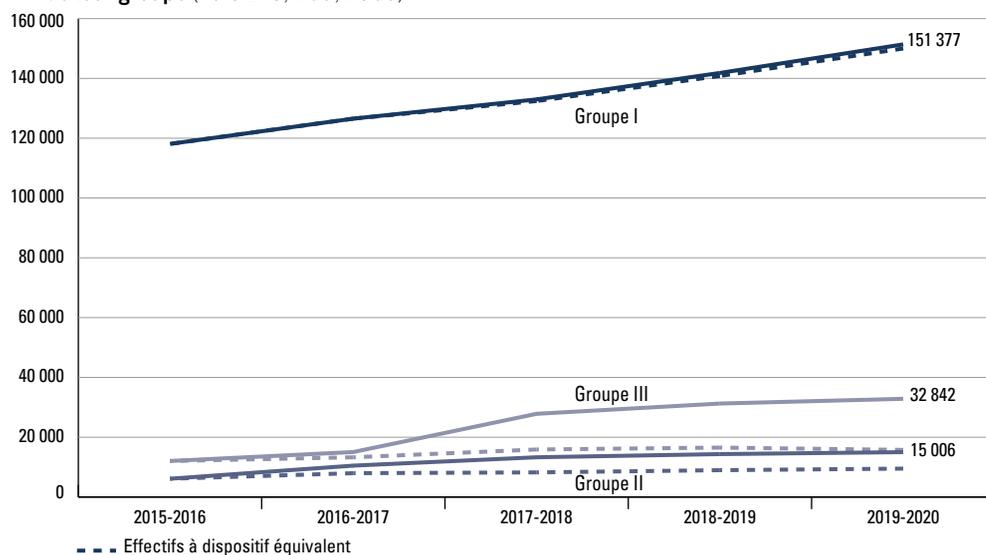
Avec 151 400 étudiants (76,0 %), les 108 établissements du groupe I constituent le contingent le plus important (4). Au sein de ces écoles, 123 800 étudiants préparent un diplôme visé par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Près des trois quarts d'entre eux suivent une formation délivrant un diplôme de niveau bac + 5 conférant le grade de master.

Les 51 écoles du groupe II comptent 15 000 étudiants (7,5 % des inscrits) en 2019. Le groupe III, avec 175 écoles, forme près de 32 800 étudiants (16,5 %).

27 500 étudiants intègrent pour la première fois en 2019 un cursus menant à la délivrance d'un diplôme visé de niveau bac + 5 conférant le grade de master (5). Cette première inscription se fait le plus souvent à un niveau bac + 3 (47,5 %) et les CPGE en constituent la voie d'accès privilégiée (24,5 %).

En 2019-2020, les étudiantes en écoles de commerce représentent plus de la moitié des inscrits (50,7 %) (4). C'est dans le groupe II qu'elles sont proportionnellement les plus nombreuses (58,4 %). La part d'étudiants étrangers progresse de 1,8 point, atteignant 21,3 %.

1 Évolution des effectifs étudiants inscrits en écoles de commerce, gestion et vente, en fonction de leur groupe (hors BTS, DCG, DSCG)



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

Précisions

Population concernée - Étudiants inscrits en écoles de commerce en métropole et dans les DROM, quel que soit le régime d'inscription, dans une formation autre que préparant au BTS, DCG, DSCG. Les inscriptions dans les autres établissements sont exclues, même celles ayant reçu un visa de la CEFDG.

Pour 93 établissements des groupes II et III, représentant 4,7 % du total des effectifs, seuls les inscrits en formation initiale sous statut scolaire sont comptabilisés.

Population étudiante, visa du ministère en charge de l'Enseignement supérieur, DCG, DSCG, BTS, CEFDG, STS, IUT - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information (ESR) : 10.10 ; 08.30.

Source

MESRI-SIES, Système d'information SISE, enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités.

2 Évolution des effectifs inscrits en école de commerce, gestion et vente (hors BTS, DCG, DSCG)

	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2015 2016 Effectifs reclassés (1)	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020
Effectifs	121 317	126 698	131 043	134 177	134 329	136 244	141 356	152 080	174 092	187 428	199 225
dont formation initiale sous statut scolaire	112 371	117 967	119 632	121 489	120 398	120 915	123 559	129 986	144 758	154 237	158 575
Évolution annuelle en %	4,3	4,4	3,4	2,4	0,1	1,4	–	(2) 11,6/7,6	14,5	7,7	6,3
Nombre d'écoles	213	210	208	195	198	191	219	236	308	333	334

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. En reclassant les effectifs de 2015 selon la typologie des écoles de 2016.

2. Évolution par rapport aux effectifs 2015 non reclassés/reclassés.

© SIES

3 Effet de la modification du dispositif de collecte sur les effectifs étudiants et le nombre d'écoles depuis 2016-2017 (1)

Type d'école	2017-2018			2018-2019			2019-2020		
	Effectifs étudiants	Évolution (%)	Nombre d'écoles	Effectifs étudiants	Évolution (%)	Nombre d'écoles	Effectifs étudiants	Évolution (%)	Nombre d'écoles
Groupe I	132 979	5,1	104	141 821	6,6	105	151 377	6,7	108
à dispositif équivalent	132 430	4,7	101	140 819	6,3	101	149 995	6,5	102
Groupe II	13 289	26,6	45	14 349	8,0	53	15 006	4,6	51
à dispositif équivalent	8 234	3,3	29	8 972	9,0	37	9 495	5,8	29
Groupe III	27 824	85,0	159	31 258	12,3	175	32 842	5,1	175
à dispositif équivalent	15 887	19,6	102	16 524	4,0	117	15 753	-4,7	107
Total	174 092	14,5	308	187 428	7,7	333	199 225	6,3	334
à dispositif équivalent	156 551	5,9	232	166 315	6,2	255	175 243	5,4	238

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Depuis la collecte 2016-2017, des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'information individualisé ont été mises en œuvre. Les effectifs à « dispositif équivalent » neutralisent les discontinuités statistiques induites par ces opérations.

Lecture : 199 225 étudiants sont inscrits dans une des 334 écoles de commerce recensées en France métropolitaine et dominière en 2019, soit 6,3 % de plus qu'en 2018. Si les collectes s'étaient poursuivies sur le même mode qu'en 2015-2016, 175 243 étudiants auraient été comptabilisés dans 238 écoles soit une hausse de 5,4 % par rapport à 2018.

© SIES

4 Effectifs selon le type d'école et le type de diplôme préparé en 2019-2020

Type d'école/ type de diplôme préparé	Nombre d'écoles	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (%)	Part des étrangers (%)	Rappel 2018-2019	Évolution 2019/2018 (%)	
								Ensemble du champ	Dispositif équivalent 2015 (1)
Groupe I	108	77 672	73 705	151 377	48,7	23,0	141 821	6,7	6,5
dont diplômes visés :		64 113	59 653	123 766	48,2	18,4	119 485	3,6	3,3
de niveau bac+3		8 198	7 196	15 394	46,7	21,4	13 344	15,4	13,8
de niveau bac+4		6 645	6 747	13 392	50,4	21,4	12 727	5,2	5,3
de niveau bac+5		2 213	1 490	3 703	40,2	18,4	3 370	9,9	6,8
de niveau bac+5 grade master		47 057	44 220	91 277	48,4	17,5	90 044	1,4	1,4
Groupe II	51	6 237	8 769	15 006	58,4	17,3	14 349	4,6	5,8
Groupe III	175	14 305	18 537	32 842	56,4	15,4	31 258	5,1	-4,7
Total	334	98 214	101 011	199 225	50,7	21,3	187 428	6,3	5,4

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Évolution par rapport aux effectifs 2018 en tenant compte des évolutions de collecte depuis 2015 (à dispositif équivalent à celui de 2015 en 2019, 2018, 2017 et 2016).

© SIES

5 Origine scolaire des nouveaux inscrits dans un diplôme visé de niveau bac + 5 conférant le grade de master en 2019-2020, en % selon le niveau d'inscription dans le diplôme

Niveau d'inscription en 2019	Origine scolaire								Effectifs	Répartition
	Terminale	CPGE	Université (1)	STS-IUT	École de commerce, gestion	Autres (2)	Origine inconnue	Total		
Bac + 1	81,2	0,4	2,2	1,2	3,2	11,2	0,7	100,0	4 771	17,3
Bac + 2	0,5	1,0	8,5	4,0	44,8	22,4	18,9	100,0	201	0,7
Bac + 3	0,1	51,2	6,9	13,2	4,1	21,8	2,7	100,0	13 052	47,5
Bac + 4	0,2	0,5	25,6	3,4	25,0	38,9	6,4	100,0	7 612	27,7
Bac + 5	0,0	0,0	1,8	0,2	5,5	88,3	4,3	100,0	1 865	6,8
Ensemble	14,1	24,5	10,9	7,5	10,1	29,2	3,7	100,0	27 501	100,0
Rappel 2018-2019	13,7	25,0	11,4	7,9	10,6	27,3	4,1	100,0	27 037	–

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Licence LMD et master LMD, ainsi que les anciens DEUG, maîtrise, DEA, DESS.

2. Autres établissements ou cursus en France, scolarisation à l'étranger, reprise d'études. En 2019, 7,5 % des nouveaux inscrits en diplôme visé conférant le grade de master sont en situation de reprise d'études, 10,8 % arrivent d'un établissement étranger et 7,3 % sont issus d'un autre établissement en France.

Lecture : en 2019, 27 501 étudiants se sont inscrits pour la première fois dans un diplôme visé de niveau bac + 5 conférant le grade de master proposé par une école de commerce. Dans l'ensemble, 24,5 % arrivent à l'issue d'une CPGE. Cette proportion passe à 51,2 % parmi les nouveaux entrants au niveau bac + 3.

© SIES

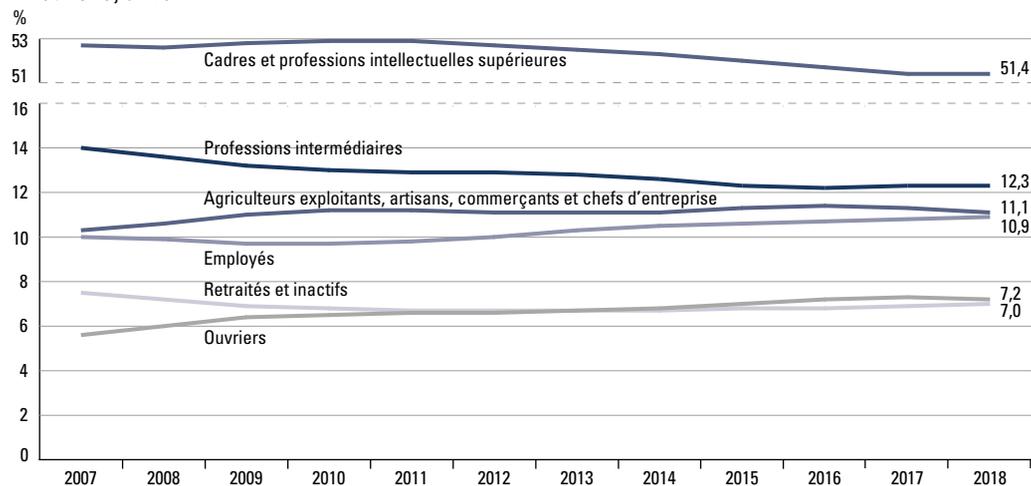
En moyenne, entre 2007 et 2018, les enfants dont le parent référent est cadre, de profession intellectuelle supérieure ou de profession intermédiaire représentent plus de 60 % de l'ensemble des étudiants (en moyenne mobile sur trois ans) inscrits en CPGE. Cette part a diminué d'environ 1,5 point en onze ans (1). 7,2 % des nouveaux entrants sont enfants d'ouvriers, part stable par rapport à la moyenne 2017 mais qui augmente de 1,7 point depuis 2007.

À la rentrée 2019, 85 100 étudiants sont inscrits en **classes préparatoires aux grandes écoles** (CPGE). Les effectifs restent ainsi stables par rapport à ceux de 2018 (-0,1 %) (2). Néanmoins la filière littéraire perd 2,2 % de ses effectifs (- 272 individus) tandis que la filière économique et commerciale en gagne 1,6 % (+ 308 individus).

Les CPGE accueillent 1,3 % de nouveaux entrants de moins à la rentrée 2019, après une baisse de même hauteur en 2018 (4). La filière littéraire est la plus touchée (- 3,7 %), suivie de la filière scientifique (- 1,2 %), quand le nombre de nouveaux entrants en filière économique reste stable.

35 900 femmes sont inscrites en CPGE, soit 42,2 % des effectifs totaux (3). Leur part dans les établissements publics (43,3 %) est de 7 points supérieure à celle dans le privé (36,4 %). Par ailleurs la part du nombre de femmes dans les filières scientifiques varie d'environ 14 points entre les établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (30,8 %) et ceux sous tutelle d'un autre ministère (44,3 %).

1 Répartition des étudiants selon la catégorie socioprofessionnelle de leur parent référent, entre 2007 et 2018, en %



► **Champ :** France métropolitaine + DROM, établissements publics et privés sous ou hors contrat.

Note : les résultats sont présentés en moyenne mobile sur trois années. Cela permet de « lisser » une série de valeurs exprimées en fonction du temps (série chronologique). Elle permet d'éliminer les fluctuations les moins significatives. On calcule des moyennes mobiles d'ordre 1, d'ordre 2, d'ordre 3, etc. L'ordre est le nombre de périodes (années, trimestres, mois, etc.) sur lesquelles la moyenne mobile est calculée.

Ainsi, une moyenne mobile d'ordre 3 pour une année n , consiste à calculer la valeur moyenne sur trois années : $n - 1$, n et $n + 1$.

Par exemple, si en moyenne (mobile d'ordre 3) 14 % des étudiants inscrits en CPGE en 2007 ont leur parent référent titulaire d'une profession intermédiaire, cela signifie que la moyenne de la part de ces étudiants sur 2006, 2007 et 2008 est de 14 %.

Précisions

Population concernée - Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics, privés sous contrat et privés hors contrat, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Les CPGE intégrées à l'université ne sont pas prises en compte.

Classes préparatoires aux grandes écoles - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash (ESR) : 20.02.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat, traitements MESRI-SIES.
MAA-DGER, Système d'information du ministère en charge de l'Agriculture, traitements MESRI-SIES.

2 Évolution des effectifs d'étudiants en CPGE, selon la filière

	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020
Filière scientifique	49 678	49 747	50 479	51 202	51 774	53 204	53 681	53 848	53 569	53 482
Évolution annuelle en %	-0,5	0,1	1,5	1,4	1,1	2,8	0,9	0,3	-0,5	-0,2
Filière économique et commerciale	18 490	18 598	19 260	19 632	19 591	20 010	20 168	20 056	18 971	19 279
Évolution annuelle en %	-4,9	0,6	3,6	1,9	-0,2	2,1	0,8	-0,6	-5,4	1,6
Filière littéraire	11 706	12 066	12 426	12 591	12 681	12 724	12 624	12 574	12 581	12 309
Évolution annuelle en %	-0,6	3,1	3,0	1,3	0,7	0,3	-0,8	-0,4	0,1	-2,2
Total	79 874	80 411	82 165	83 425	84 046	85 938	86 473	86 478	85 121	85 070
Évolution annuelle en %	-1,6	0,7	2,2	1,5	0,7	2,3	0,6	0,0	-1,6	-0,1

► Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics et privés sous ou hors contrat.

© SIES

3 Effectifs d'étudiants en CPGE par année de formation et par sexe en 2019-2020

	Public			Privé			Public + Privé			dont femmes (%)
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Éducation nationale	38 989	29 967	68 956	9 060	5 191	14 251	48 049	35 158	83 207	42,3
Filière scientifique	29 966	13 946	43 912	6 060	2 124	8 184	36 026	16 070	52 096	30,8
Première année	14 290	7 119	21 409	2 983	1 072	4 055	17 273	8 191	25 464	32,2
Deuxième année	15 676	6 827	22 503	3 077	1 052	4 129	18 753	7 879	26 632	29,6
Filière économique et commerciale	6 269	7 933	14 202	2 588	2 224	4 812	8 857	10 157	19 014	53,4
Première année	3 135	4 124	7 259	1 239	1 149	2 388	4 374	5 273	9 647	54,7
Deuxième année	3 134	3 809	6 943	1 349	1 075	2 424	4 483	4 884	9 367	52,1
Filière littéraire	2 754	8 088	10 842	412	843	1 255	3 166	8 931	12 097	73,8
Première année	1 391	4 345	5 736	200	467	667	1 591	4 812	6 403	75,2
Deuxième année	1 363	3 743	5 106	212	376	588	1 575	4 119	5 694	72,3
Autres ministères	1 073	774	1 847	10	6	16	1 083	780	1 863	41,9
Filière scientifique	772	614	1 386	–	–	–	772	614	1 386	44,3
Première année	371	191	562	–	–	–	371	191	562	34,0
Deuxième année	401	423	824	–	–	–	401	423	824	51,3
Filière économique et commerciale	191	58	249	10	6	16	201	64	265	24,2
Première année	108	35	143	–	–	–	108	35	143	24,5
Deuxième année	83	23	106	10	6	16	93	29	122	23,8
Filière littéraire	110	102	212	–	–	–	110	102	212	48,1
Première année	56	58	114	–	–	–	56	58	114	50,9
Deuxième année	54	44	98	–	–	–	54	44	98	44,9
Total	40 062	30 741	70 803	9 070	5 197	14 267	49 132	35 938	85 070	42,2
Filière scientifique	30 738	14 560	45 298	6 060	2 124	8 184	36 798	16 684	53 482	31,2
Première année	14 661	7 310	21 971	2 983	1 072	4 055	17 644	8 382	26 026	32,2
Deuxième année	16 077	7 250	23 327	3 077	1 052	4 129	19 154	8 302	27 456	30,2
Filière économique et commerciale	6 460	7 991	14 451	2 598	2 230	4 828	9 058	10 221	19 279	53,0
Première année	3 243	4 159	7 402	1 239	1 149	2 388	4 482	5 308	9 790	54,2
Deuxième année	3 217	3 832	7 049	1 359	1 081	2 440	4 576	4 913	9 489	51,8
Filière littéraire	2 864	8 190	11 054	412	843	1 255	3 276	9 033	12 309	73,4
Première année	1 447	4 403	5 850	200	467	667	1 647	4 870	6 517	74,7
Deuxième année	1 417	3 787	5 204	212	376	588	1 629	4 163	5 792	71,9

► Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics et privés sous ou hors contrat.

© SIES

Note : les formations en CPGE sont proposées dans des établissements qui peuvent être sous tutelle du ministère en charge de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur, ou d'autres ministères tels que celui de l'Agriculture et de l'Alimentation ou encore celui des Armées.

4 Origine scolaire des étudiants nouveaux entrants en CPGE en 2019-2020, en %

	Bacs généraux			Bac techno	Bac pro	Autres origines (1)	Total	Effectif d'entrants 2019-2020	Progression annuelle d'entrants (%)
	S	ES	L						
Filière scientifique	92,2	0,0	0,0	5,9	0,2	1,7	100,0	25 546	-1,2
Filière économique et commerciale	41,6	44,6	0,4	10,9	0,5	2,0	100,0	9 595	0,0
Filière littéraire	23,7	24,1	49,4	0,1	0,0	2,7	100,0	6 404	-3,7
Total	69,9	14,0	7,7	6,2	0,3	1,9	100,0	41 545	-1,3

► Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics et privés sous ou hors contrat.

© SIES

1. Université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

Les enfants d'ouvriers et d'employés représentent 43% des inscrits en **section de technicien supérieur (STS)** en 2018 (1), une part qui ne cesse de croître depuis 2007 (+2,7 points). Si la proportion d'enfants de cadres poursuit sa baisse, celle des enfants de personne occupant une profession intermédiaire se stabilise depuis trois ans, après une perte de 2 points depuis 2007.

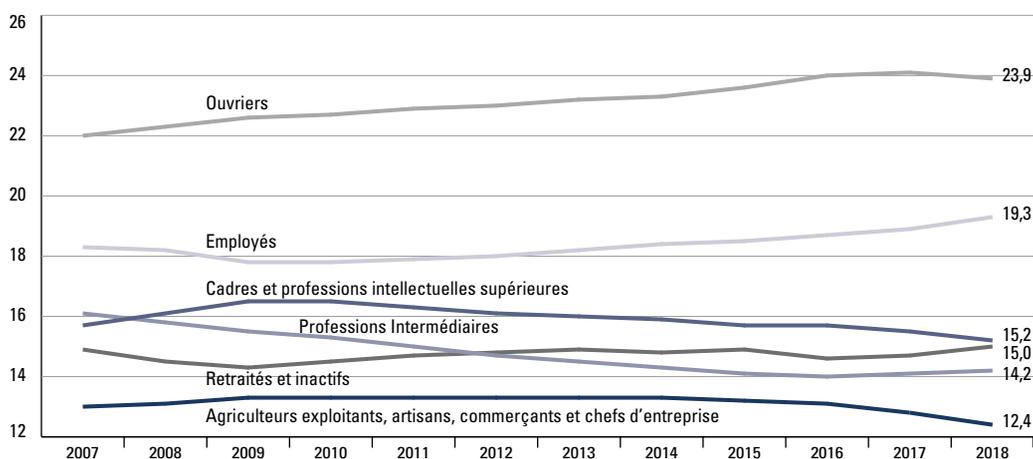
262 500 étudiants se sont inscrits en STS à la rentrée 2019 (2). Un effectif qui reste stable par rapport à 2018. 68,3% d'entre eux suivent leur formation dans un établissement public, part qui croît lentement depuis 2012 (66,5%).

Les femmes représentent 49% des étudiants en STS et assimilés (3). Leur part est moindre dans les

établissements sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (41,9%). Toutes sections confondues, les établissements privés accueillent une part plus importante de femmes que dans le public (53,3% contre 47,2%).

135 900 inscrits entrent pour la première fois dans une formation de STS (4). Leur nombre diminue ainsi de 2,8% par rapport à 2018. Hors **diplôme des métiers d'art (DMA)**, **diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE)** et BTS « en art », le domaine de la production est le seul réellement touché : il accueille 2,1% d'effectifs en moins par rapport à 2018. Par ailleurs les bacheliers technologiques et professionnels représentent la majorité des nouveaux entrants, dans la production (73,5%) comme dans les services (65,1%).

1 Répartition des étudiants selon la catégorie socioprofessionnelle de leur parent référent, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), établissements publics et privés sous ou hors contrat.

© SIES

Note : les résultats sont présentés en moyenne mobile sur trois années. Cela permet de « lisser » une série de valeurs exprimées en fonction du temps (série chronologique). Elle permet d'éliminer les fluctuations les moins significatives. On calcule des moyennes mobiles d'ordre 1, d'ordre 2, d'ordre 3, etc. L'ordre est le nombre de périodes (années, trimestres, mois, etc.) sur lesquelles la moyenne mobile est calculée.

Ainsi, une moyenne mobile d'ordre 3 pour une année n , consiste à calculer la valeur moyenne sur trois années : $n-1$, n et $n+1$.

Par exemple, si en moyenne (mobile d'ordre 3) 19,3% des étudiants inscrits en STS et assimilés en 2018 ont leur parent référent employé, cela signifie que la moyenne de la part de ces étudiants sur 2017, 2018 et 2019 est de 19,3%.

Précisions

Population concernée - Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics, privés sous contrat et privés hors contrat, en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer.

Section de technicien supérieur (STS), brevet de technicien supérieur (BTS), classe de mise à niveau pour le BTS, classe passerelle, DN MADE - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash : 20.02.

Source

Systèmes d'information des ministères en charge de l'Éducation Nationale, de l'Agriculture et de la Mer. Traitements MESRI-SIES.

2 Évolution des effectifs d'étudiants en STS, classes de mise à niveau pour BTS, DN MADE, classes passerelles et DMA (1)

	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020
Public	162 298	163 767	168 772	170 705	171 062	172 244	172 866	173 016	178 902	179 400
Évolution annuelle en % (2)	0,7	0,9	3,1	1,1	0,2	0,7	0,4	0,1	2,5	0,3
% par rapport à l'effectif total	67,0	66,6	66,5	67,0	67,0	67,2	67,2	67,4	68,1	68,3
Privé	79 949	82 258	84 957	84 262	84 215	83 926	84 381	83 547	83 724	83 098
Évolution annuelle en % (2)	1,1	2,9	3,3	-0,8	-0,1	-0,3	0,5	-1,0	-0,3	-0,7
% par rapport à l'effectif total	33,0	33,4	33,5	33,0	33,0	32,8	32,8	32,6	31,9	31,7
Public + Privé	242 247	246 025	253 729	254 967	255 277	256 170	257 247	256 563	262 626	262 498
Évolution annuelle en % (1)	0,8	1,6	3,1	0,5	0,1	0,3	0,4	-0,3	1,6	0,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), établissements publics et privés sous ou hors contrat.**

© SIES

1. Les classes de mise à niveau s'adressent aux étudiants des STS « Arts appliqués », « Hôtellerie-restauration », « Maintenance des systèmes électro-navals » et « Pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants. Les classes passerelles ont été créées en septembre 2018. Destinées aux bacheliers professionnels diplômés en 2018, elles permettent une remise à niveau en vue d'intégrer une formation en STS.

2. L'évolution annuelle entre 2017 et 2018 est déterminée à champ constant, donc hors DMA et DN MADE.

Lecture : à la rentrée 2019, 179 400 étudiants sont inscrits en STS (et assimilés) dans un établissement public. Cet effectif est en hausse de 0,3 % par rapport à celui de 2018. Il représente 68,3 % de l'effectif total des STS (et assimilés) de 2019.

3 Effectifs d'étudiants selon la formation et le ministère de tutelle en 2019-2020

	Public			Privé			Public + Privé			Part des femmes (%)
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Éducation nationale et Enseignement supérieur	87 859	79 447	167 306	33 841	40 530	74 371	121 700	119 977	241 677	49,6
STS en 1, 2 et 3 ans (1)	86 953	78 398	165 351	33 647	40 319	73 966	120 600	118 717	239 317	49,6
Classes de mise à niveau (2)	345	543	888	166	160	326	511	703	1 214	57,9
Classes passerelles BTS (3)	561	506	1 067	28	51	79	589	557	1 146	48,6
Agriculture	6 846	5 168	12 014	4 507	3 003	7 510	11 353	8 171	19 524	41,9
STS en 1, 2 et 3 ans (1)	6 846	5 168	12 014	4 507	3 003	7 510	11 353	8 171	19 524	41,9
Autres ministères	52	28	80	482	735	1 217	534	763	1 297	58,8
STS en 1, 2 et 3 ans (1)	33	25	58	482	735	1 217	515	760	1 275	59,6
Classes de mise à niveau (2)	19	3	22	-	-	-	19	3	22	13,6
Total	94 757	84 643	179 400	38 830	44 268	83 098	133 587	128 911	262 498	49,1

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), établissements publics et privés sous ou hors contrat.**

© SIES

1. Les DTS sont comptés avec les troisièmes années de STS. Comprend également les DMA et DN MADE.

2. Les classes de mise à niveau s'adressent aux étudiants des STS « Arts appliqués », « Hôtellerie-restauration », « Maintenance des systèmes électro-navals » et « Pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants.

3. Les classes passerelles ont été créées en septembre 2018. Destinées aux bacheliers professionnels diplômés à partir de 2018, elles permettent une remise à niveau en vue d'intégrer une formation en STS.

4 Origine scolaire des nouveaux entrants en première année de STS, classes de mise à niveau pour BTS, DN MADE, classes passerelles et DMA en 2019-2020, en % (1)

Domaines de spécialité	Bacs généraux			Bacs technologiques			Bacs pro	Autres origines (2)	Total	Effectif d'entrants 2019-2020	Progression annuelle des entrants (%) (3)
	S	ES	L	ST12D, STD2A	STMG	Autres					
Disciplinaire (lettres et arts)	11,9	9,1	10,8	33,2	1,1	1,4	10,4	22,2	100,0	3 997	n.d.
Production	10,6	1,1	0,2	23,0	1,5	9,7	39,3	14,7	100,0	40 735	-2,1
Services	5,1	10,9	2,7	2,3	26,4	6,6	29,8	16,2	100,0	91 187	-0,2
Total	7,0	7,9	2,2	9,4	18,2	7,4	32,1	15,9	100,0	135 919	-2,8

► **Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics et privés sous ou hors contrat.**

© SIES

1. Voir note 1 du tableau 2.

2. Brevet de technicien, université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

3. Diplôme de niveau bac +3, le DN MADE (diplôme national des métiers d'art et du design) a fait son apparition à la rentrée 2018 comme la nouvelle formation aux métiers d'art et de design. Il remplace progressivement le DMA, la MANAA et certains BTS « en art ». Cependant, si le DN MADE est classé dans le domaine de spécialités « Lettres et arts » ce n'était pas le cas de la plupart des BTS « en art ». Aussi les évolutions annuelles par domaine de spécialités sont-elles calculées hors DN MADE, DMA, MANAA et certains BTS « en art », afin de garder un champ constant au sein même des domaines de spécialités. L'évolution annuelle de l'ensemble des nouveaux entrants est, quant à elle, établie sur l'ensemble du champ.»

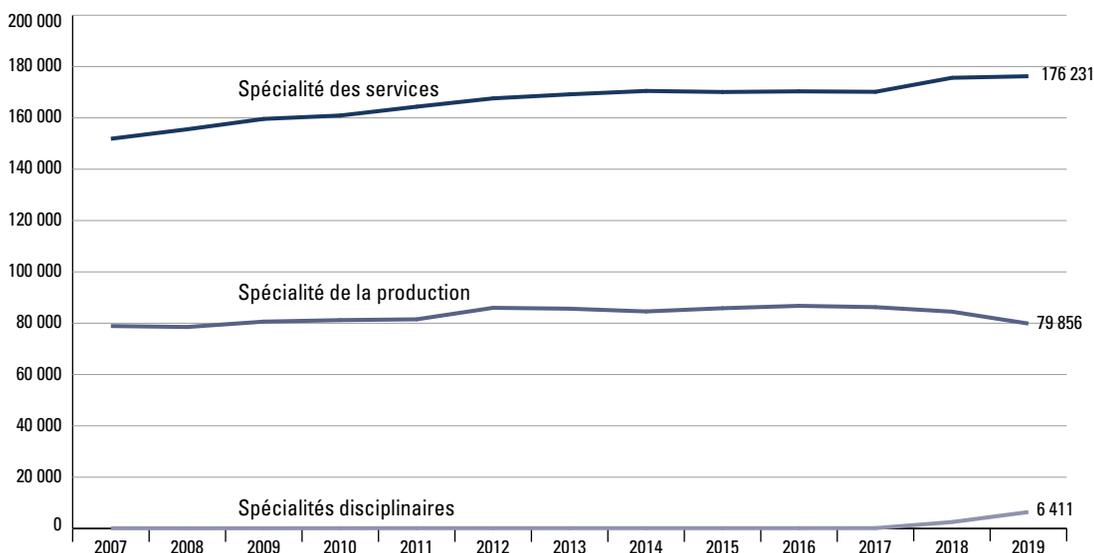
Lecture : en 2019, 5,1 % des étudiants entrant en STS dans le domaine des services ont obtenu un bac S. Entre les rentrées 2018 et 2019, l'effectif des entrants en STS des services a diminué de 0,2 %, hors DMA, DN MADE et BTS « en art ».

À la rentrée 2019, 176 200 étudiants sont inscrits dans une **section de technicien supérieur (STS) ou assimilés** dans la catégorie des services (1). Il s'agit de la seule catégorie avec une croissance tendancielle depuis 2008, emmenée notamment par les formations des spécialités plurivalentes sanitaires et sociales ainsi que commerce et vente. Les inscriptions dans les domaines de la production (79 900) diminuent de 5,5% cette année. Cette baisse est essentiellement due à l'augmentation des effectifs dans les STS des domaines disciplinaires. En effet, le **diplôme national des métiers d'art et du design DN MADE**, apparu en 2018, remplace progressivement divers diplômes, notamment certains **brevets de technicien supérieur**

(BTS) « en arts » dont la plupart étaient jusqu'ici considérés comme dans un domaine de la production.

Les formations de la catégorie des services accueillent 67,1% des 262 500 inscrits en 2019, contre 30,4% dans les domaines de la production (2). Les établissements privés comptent 36,9% des élèves qui suivent une formation de la catégorie des services. Cette part est moindre pour la production (20,7%) et les spécialités disciplinaires (22,9%). Les hommes sont majoritaires dans les formations de la production : ils représentent 77,4% des inscrits dans cette catégorie. En revanche les femmes sont beaucoup plus présentes dans les formations disciplinaires (73,9%) et des services (60,2%).

1 Effectifs des étudiants inscrits en STS et assimilés selon la catégorie de spécialité, entre 2007 et 2019



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), établissements publics et privés sous ou hors contrat.

© SIES

Précisions

Population concernée - Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics, privés sous contrat et privés hors contrat, en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer.

Section de technicien supérieur (STS), brevet de technicien supérieur (BTS), DN MADE - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash (ESR) : 19.02.

Source

Systèmes d'information des ministères en charge de l'Éducation Nationale, de l'Agriculture et de la Mer. Traitements MESRI-SIES.

2 Les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau pour BTS, DN MADE, classes passerelles et DMA par spécialité de formation en 2019-2020 (1)

Groupes de spécialités de formation	Effectifs 2019-2020	Répartition (%)	Part du privé (%)	Part des femmes (%)	Effectifs 2018-2019	Évolution annuelle (%) (2)
133 Musique, arts du spectacle	84	0,1	15,5	78,6	201	n.d.
134 Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes	6 327	2,4	23,0	73,9	2 310	n.d.
Total des spécialités disciplinaires	6 411	2,5	22,9	73,9	2 511	n.d.
200 Technologies industrielles fondamentales	8 030	3,1	15,6	19,9	10 273	1,3
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	10 792	4,1	17,9	5,5	10 505	0,7
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	6 016	2,3	46,1	36,7	6 168	-2,5
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	2 244	0,9	30,7	32,3	2 265	-0,9
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	2 024	0,8	37,1	58,7	1 910	6,0
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	3 220	1,2	41,8	35,5	3 159	1,9
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 682	0,6	32,7	28,8	1 627	3,4
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	622	0,2	15,8	27,2	615	1,1
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	3 995	1,5	19,7	61,9	3 938	1,4
222 Transformations chimiques et apparentées	3 655	1,4	31,4	64,9	3 623	0,9
223 Métallurgie	2 539	1,0	1,7	6,1	2 691	-3,9
224 Matériaux de construction, verre, céramique	56	0,0	—	67,9	132	n.s.
225 Plasturgie, matériaux composites	402	0,1	—	8,0	435	-7,6
226 Papier, carton	—	—	—	—	—	n.d.
227 Énergie, génie climatique	3 022	1,2	17,1	2,5	3 050	-0,9
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	4 566	1,7	22,4	29,9	5 756	-3,4
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 801	0,7	11,0	10,3	1 862	-3,3
232 Bâtiment : construction et couverture	356	0,1	2,2	12,1	336	6,0
233 Bâtiment : finitions	938	0,4	21,9	49,7	845	11,0
234 Travail du bois et de l'ameublement	1 206	0,5	13,2	10,0	1 300	-6,4
241 Textile	244	0,1	5,3	86,1	406	n.s.
242 Habillement	1 653	0,6	19,3	88,7	2 050	3,2
243 Cuir et peaux	152	0,1	—	81,6	159	-4,4
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	6 151	2,3	14,5	4,8	6 329	-2,8
251 Mécanique générale et de précision, usinage	—	—	—	—	36	n.d.
252 Moteurs et mécanique auto	2 514	1,0	16,0	3,5	2 604	-3,5
253 Mécanique aéronautique et spatiale	476	0,1	21,4	14,3	444	7,2
254 Structures métalliques	1 597	0,6	6,5	5,6	1 669	-4,3
255 Électricité, électronique	9 903	3,8	12,2	3,1	10 306	-3,9
Total des spécialités de la production	79 856	30,4	20,7	22,6	84 493	-0,8
300 Spécialités plurivalentes des services	2 029	0,7	28,8	62,3	1 612	n.s.
311 Transport, manutention, magasinage	2 367	0,8	19,9	20,7	2 349	0,8
312 Commerce, vente	47 765	18,2	36,6	51,8	46 692	2,3
313 Finances, banque, assurances	10 176	3,9	41,7	59,3	9 887	2,9
314 Comptabilité, gestion	31 633	12,1	28,2	56,9	31 688	-0,2
320 Spécialités plurivalentes de la communication	7 009	2,7	64,4	74,1	6 898	1,6
321 Journalisme et communication	208	0,1	49,5	88,5	469	n.d.
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	952	0,3	4,3	47,3	1 056	-4,3
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	4 092	1,6	43,0	48,4	5 598	-1,2
324 Secrétariat, bureautique	12 375	4,7	21,8	76,9	12 356	0,2
326 Informatique, traitement de l'information, transmission des données	10 411	4,0	38,1	7,8	10 199	2,1
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	5 766	2,2	36,7	93,4	5 453	5,7
331 Santé	9 977	3,8	49,9	77,5	10 090	-1,1
332 Travail social	8 034	3,1	45,6	93,1	7 733	3,9
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	15 641	6,0	34,1	67,7	15 945	-1,9
336 Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	3 863	1,5	71,3	98,9	3 645	6,0
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 564	0,5	20,1	27,2	1 796	-0,1
345 Application des droits et statuts des personnes	2 369	0,9	48,1	84,0	2 156	9,9
Total des spécialités des services	176 231	67,1	36,9	60,2	175 622	1,5
Ensemble des spécialités	262 498	100,0	31,7	49,1	262 626	0,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Les classes de mise à niveau s'adressent aux étudiants des STS « Arts appliqués », « Hôtellerie-restauration », « Maintenance des systèmes électronavals » et « Pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants. Les classes passerelles ont été créées en septembre 2018. Destinées aux bacheliers professionnels diplômés en 2018, elles permettent une remise à niveau en vue d'intégrer une formation en STS.

2. Pour le détail par spécialité ou domaine de spécialité, évolution annuelle déterminée hors DN MADE, DMA, MANAA et BTS « en arts ».

Lecture : 67,1 % des étudiants en STS, classes de mise à niveau pour BTS, DMA, classe passerelle ou DN MADE sont inscrits dans le secteur des services. Les établissements privés scolarisent 36,9 % d'entre eux. Les femmes représentent 60,2 % des étudiants formés dans ce secteur.

© SIES

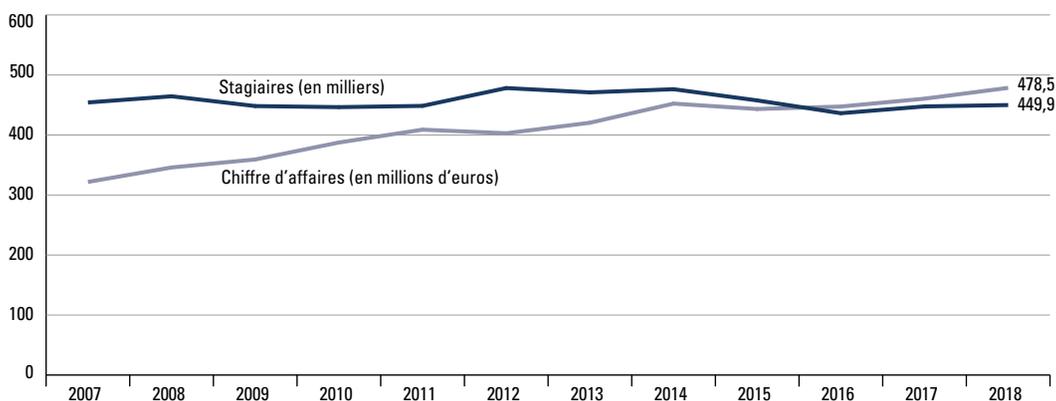
En 2018, les universités, les écoles d'ingénieurs publiques et le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) forment 449 900 stagiaires en formation continue, contre 447 600 en 2017 et 454 200 en 2007 (1). Les effectifs de stagiaires sont stables dans les universités (359 800 en 2018) et dans les écoles, ils progressent légèrement au Cnam (2). Les stagiaires particuliers (187 600) sont quasiment aussi nombreux que les salariés (185 200, dont 130 600 en plan de formation). Parmi les 42 300 demandeurs d'emploi, près de 65 % bénéficient d'une prise en charge de leur formation. Les universités forment plus de salariés que de particuliers à l'inverse du Cnam.

La durée moyenne totale de formation baisse, passant de 159 heures à 150 heures en un an. Dans les universités, elle est de 139 heures, contre 148 heures en 2017.

Le chiffre d'affaires de la formation continue réalisé par les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur atteint 478 millions d'euros en 2018, en hausse par rapport à 2017 (3). Les recettes des universités, qui s'élèvent à 332 millions d'euros, représentent 70 % de l'ensemble ; celles des écoles et du Cnam augmentent légèrement.

Dans les universités, les fonds privés représentent 79 % de l'ensemble des fonds ; 58 % provenant des entreprises et des **organismes paritaires agréés** (OPCA) et 21 % des particuliers et des stagiaires. Les fonds publics représentent 15 % de l'ensemble des fonds ; 5 % proviennent de l'État et des collectivités territoriales pour former leurs propres agents.

1 Évolution du chiffre d'affaires (en millions d'euros) et du nombre de stagiaires (en milliers) de la formation continue



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2015), Public.

© SIES

Précisions

Établissements concernés - Tous les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Ils se classent en trois catégories :

- universités : les universités et leurs composantes, les instituts nationaux polytechniques (INP), les universités de technologie (UT) et Paris-Dauphine ;
- écoles d'ingénieurs et autres établissements : les écoles d'ingénieurs publiques extérieures aux universités, l'Institut

national des langues et civilisations orientales (Inalco), l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, les écoles normales supérieures et quelques grands établissements ;

- Cnam : le grand établissement et ses centres régionaux associés.

Pour en savoir plus

- Note d'Information (ESR) : 20.04.

Source

MESRI-SIES, Enquête n°6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

2 Répartition des stagiaires, en milliers, et des heures-stagiaires, en millions, par types de dispositifs en 2018

	Universités, INP et UT (1)			Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		
	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures- stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures- stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	111,8	10,8	97	7,2	0,6	83
Congé individuel de formation (CIF)	9,8	2,5	254	0,2	0,0	387
Sous contrat de professionnalisation	36,7	12,8	350	0,6	0,1	254
<i>dont moins de 26 ans</i>	<i>30,6</i>	<i>10,6</i>	<i>346</i>	<i>0,5</i>	<i>0,1</i>	<i>257</i>
Total salariés	158,4	26,2	166	8,1	0,8	104
Demandeurs d'emploi	31,2	9,4	302	1,8	0,4	233
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	<i>21,8</i>	<i>6,3</i>	<i>290</i>	<i>0,7</i>	<i>0,3</i>	<i>378</i>
Particuliers inscrits à leur initiative	146,0	11,3	77	4,8	1,1	237
<i>dont inter-âges</i>	<i>62,9</i>	<i>1,3</i>	<i>22</i>	<i>0,3</i>	<i>0,0</i>	<i>20</i>
Prof. libérales, commerçants, artisans	24,2	2,9	120	1,7	0,3	165
Ensemble	359,8	49,8	139	16,4	2,6	164
Ensemble 2017	359,9	53,3	148	16,4	2,5	146

(suite)	Cnam (1)			Total		
	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures- stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures- stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	11,7	1,5	134	130,6	13,0	100
Congé individuel de formation (CIF)	1,0	0,1	162	11,1	2,7	248
Sous contrat de professionnalisation	6,2	1,8	294	43,5	14,8	341
<i>dont moins de 26 ans</i>	<i>5,5</i>	<i>1,6</i>	<i>292</i>	<i>36,7</i>	<i>12,3</i>	<i>337</i>
Total salariés	18,9	3,5	188	185,2	30,6	165
Demandeurs d'emploi	9,2	2,0	213	42,3	11,8	279
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	<i>5,1</i>	<i>0,1</i>	<i>194</i>	<i>27,7</i>	<i>7,6</i>	<i>274</i>
Particuliers inscrits à leur initiative	36,8	7,2	195	187,6	19,6	105
<i>dont inter-âges</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>100,0</i>	<i>8,5</i>	<i>85</i>
Prof. libérales, commerçants, artisans	8,8	2,2	256	34,8	5,5	157
Ensemble	73,7	14,9	203	449,9	67,5	150
Ensemble 2017	71,3	15,3	215	447,6	71,1	159

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public.**

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

2. Stagiaires : Un stagiaire peut être compté autant de fois que de participations à des actions de formation continue pendant l'année civile.

3. Y compris les stages pratiques. Heures-Stagiaires = (stagiaires) x (durée en heures des prestations).

© SIES

3 Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2018, en millions d'euros

	Universités, INP et UT (1)	Part (%)	Écoles d'ingé- nieurs et autres établissements (1)	Total	Cnam (1)	Total avec Cnam	Part (%)
Entreprises (pour la formation des salariés)	78,0	23,5	11,9	89,9	17,3	107,2	22,4
Organismes collecteurs des fonds (OPCA)	113,6	34,2	5,7	119,3	20,5	139,9	29,2
Contrats avec particuliers	69,7	21,0	8,8	78,5	24,7	103,2	21,6
Contrats des stagiaires (2)	1,0	0,3	0,0	1,0	1,7	2,7	0,6
Total particuliers et stagiaires	70,7	21,3	8,8	79,5	26,4	106,0	22,1
Ensemble des fonds privés	262,4	79,0	26,4	288,8	64,2	353,0	73,8
Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales							
pour la formation de leurs agents	17,2	5,2	1,8	19,0	0,4	19,4	4,1
pour la formation de publics spécifiques							
des instances européennes	0,8	0,2	0,0	0,8	0,9	1,7	0,3
de l'État	2,3	0,7	0,7	3,0	14,3	17,3	3,6
des régions	21,4	6,4	0,6	22,0	16,6	38,6	8,1
Pôle emploi	3,7	1,1	0,3	4,0	1,4	5,4	1,1
Autres ressources publiques	2,8	0,9	0,6	3,4	3,8	7,2	1,5
Ensemble des fonds publics	48,2	14,6	4,0	52,2	37,4	89,7	18,7
Autres organismes de formation	12,1	3,7	3,9	16,0	7,7	23,8	5,0
Autres ressources de la formation continue	9,2	2,7	0,6	9,7	2,3	12,0	2,5
Total général	332,0	100,0	34,9	366,9	111,5	478,5	100,0
Total général 2017	322,4		28,1	350,5	110,0	460,5	

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public.**

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

2. Cette rubrique comprend les contributions des stagiaires à une formation financée sur fonds publics ou sur les fonds des employeurs.

© SIES

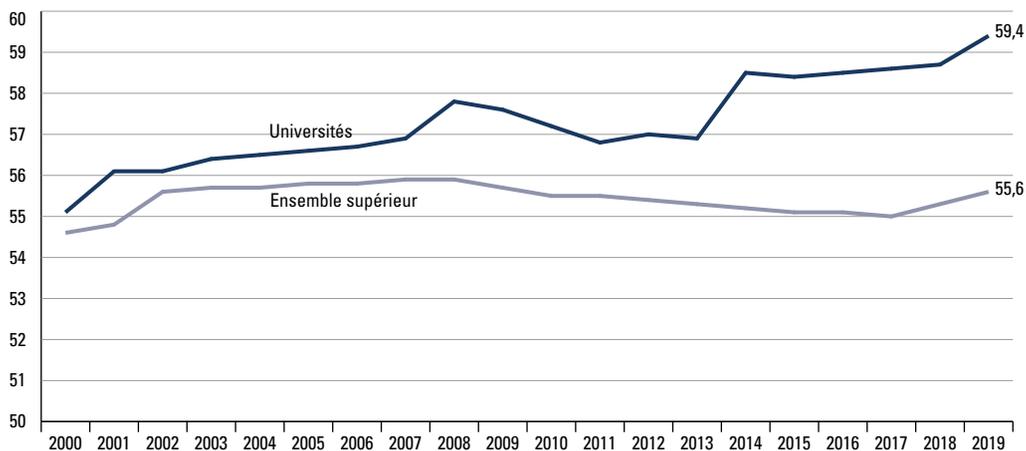
En 2019-2020, 56 % des étudiants de l'enseignement supérieur sont des femmes (1). Depuis 1980, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants en France. Leur proportion progresse modérément dans l'ensemble, mais fortement à l'université (respectivement +1,0 et +4,3 points depuis 2000).

La scolarisation des femmes dans l'enseignement supérieur s'est plus fortement développée que celle des hommes (2). En 2018, le taux de scolarisation des femmes de 17 à 29 ans dans l'enseignement supérieur est plus élevé que celui des hommes quel que soit l'âge; en 1998, le taux de scolarisation des femmes égalait presque celui des hommes entre 27 et 29 ans.

Cette proportion peut varier considérablement selon le type d'études (3). Les femmes sont largement majoritaires dans les formations paramédicales ou sociales (84 %), tandis qu'exception faite de la **Paces**, elles sont minoritaires dans les formations sélectives (42 % en **CPGE**, 41 % en **DUT**), et plus encore en sciences (28 % des effectifs des **formations d'ingénieurs**, 31 % des étudiants de CPGE en filière scientifique).

Ces disparités se retrouvent à l'université où les jeunes femmes y représentent 59 % de la population étudiante. C'est dans les disciplines littéraires que la part des femmes est la plus élevée, en particulier en langues ou en lettres-sciences humaines (70 %). Si les femmes représentent 65 % des étudiants de médecine, odontologie, pharmacie, elles restent minoritaires dans les disciplines scientifiques (40 %).

1 Évolution de la part des femmes à l'université et dans l'enseignement supérieur, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

Précisions

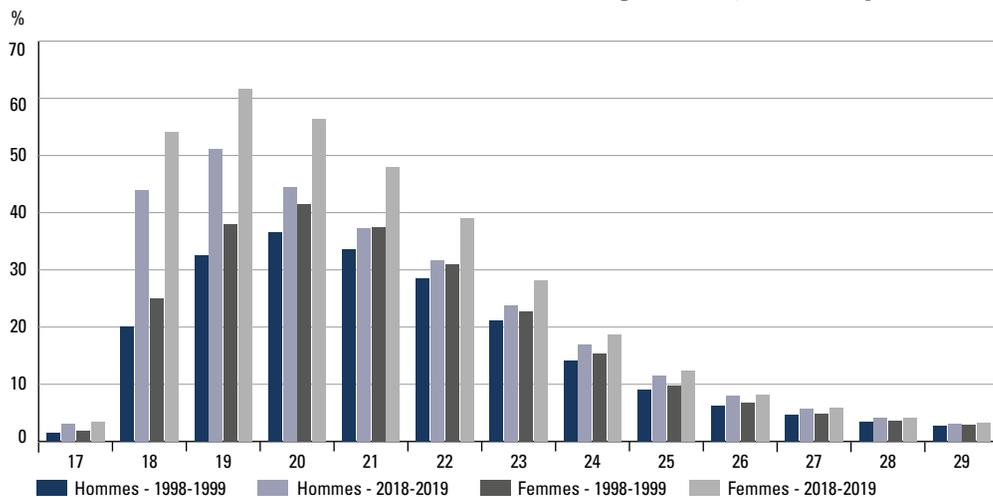
Population concernée - Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir fiche 6.01). Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, STS et assimilés, Paces, - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'information (ESR) : 20.02.

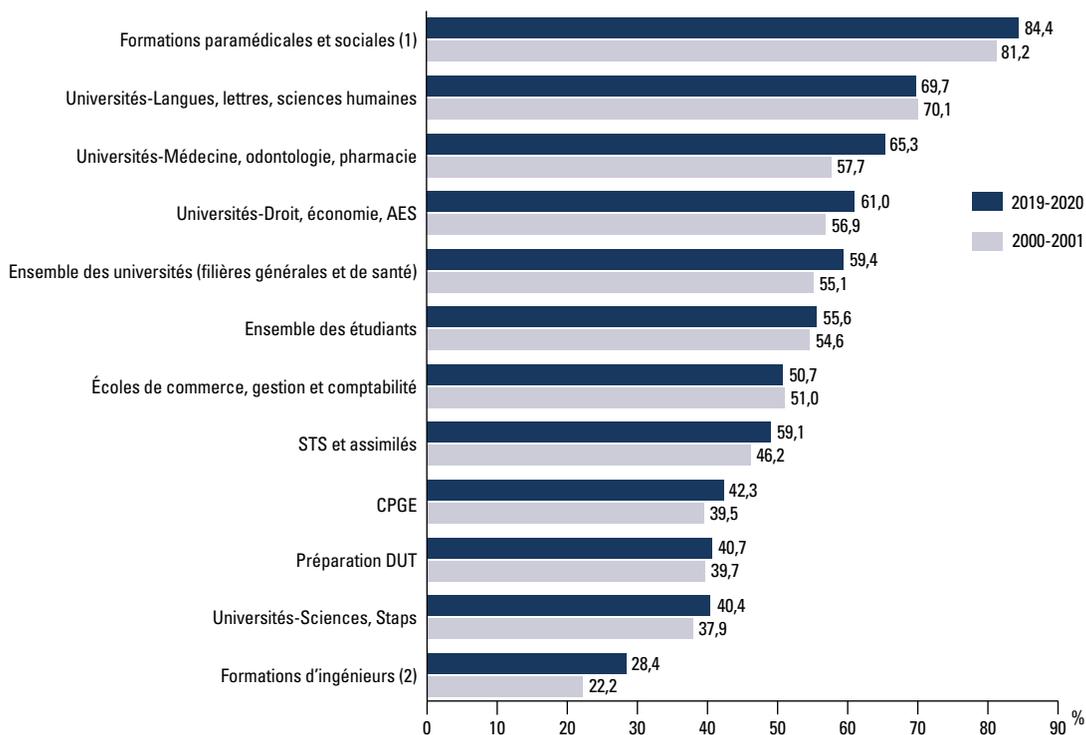
2 Taux de scolarisation des femmes et des hommes dans l'enseignement supérieur, par âge en %



► Champ : France métropolitaine pour 1997-1998, France métropolitaine + DROM pour 2018-2019.

© DEFP

3 Part des femmes dans les différentes formations d'enseignement supérieur, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Les dernières données disponibles portent sur 2018-2019.

2. Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

© SIES

L'origine sociale des étudiants de nationalité française évolue très peu d'une année sur l'autre. En 2019-2020, 34 % des étudiants ont des parents cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure, 12 % ouvriers et 17 % employés (1).

Les enfants de cadres représentent plus de la moitié des étudiants en **classes préparatoires aux grandes écoles** (CPGE), dans les **formations d'ingénieurs**, les écoles normales supérieures (ENS) et la moitié des étudiants dans les **écoles de commerce**. Les enfants d'ouvriers sont sous-représentés dans la plupart des filières, sauf en **sections de techniciens supérieurs** (STS) (23 %) et dans les écoles paramédicales et sociales (19 %). La part des enfants d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise ou exploitants agricoles est plus élevée

parmi les étudiants des écoles de commerce (19 %). Enfin, dans les écoles paramédicales et sociales, les enfants d'employés sont les plus nombreux (31 %).

À l'**université**, les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 33 % des effectifs (2). Ils sont surreprésentés dans les disciplines de santé (47 %) et moins présents en « pluri-droit, sciences économiques », langues et administration, économique et sociale (AES), au profit des enfants d'employés et d'ouvriers. Les études longues à l'université sont plus le fait d'enfants de cadres : leur part passe de 29 % en cursus licence à 40 % en cursus doctorat. Inversement, les enfants d'ouvriers représentent 12 % des effectifs en cursus licence et 6 % en cursus doctorat (3).

Précisions

L'origine sociale - L'information sur la catégorie socio-professionnelle n'étant pas disponible pour tous les étudiants étrangers, les résultats ne portent que sur les étudiants de nationalité française. Les pourcentages sont calculés hors valeurs manquantes pour faciliter les comparaisons entre formations. Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE.

Population étudiante, cursus licence-master-doctorat (LMD), inscriptions simultanées à l'université et en CPGE - Voir « Glossaire ».

Source

MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes sous la responsabilité des ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.
MESRI-SIES, Enquête sur les stages.

1 Origine sociale des étudiants de nationalité française en 2019-2020, en %

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise (1)	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Ensemble (2)	Proportion de valeurs manquantes
Universités	9,1	33,2	15,1	17,3	10,9	14,5	100,0	9,5
<i>dont : préparation DUT</i>	10,5	30,3	17,9	19,9	12,9	8,6	100,0	3,1
<i>formations d'ingénieurs (3)</i>	9,1	44,3	16,5	12,9	8,5	8,8	100,0	5,7
<i>autres formations</i>	9,0	33,2	14,7	17,1	10,7	15,2	100,0	10,1
Formations d'ingénieurs hors université (3)	12,1	54,4	11,9	9,1	5,4	7,2	100,0	9,4
STS	12,2	15,3	14,6	19,7	23,0	15,2	100,0	10,7
CPGE et préparations intégrées	10,8	51,9	12,6	11,0	7,1	6,6	100,0	3,2
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	19,2	49,9	9,6	9,4	4,5	7,3	100,0	36,7
Établissements privés d'enseignement universitaire	15,3	45,9	11,7	11,3	6,8	9,0	100,0	15,8
Écoles normales supérieures (ENS)	7,1	64,2	9,9	6,8	2,3	9,7	100,0	5,0
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme	14,1	46,4	15,3	11,3	5,4	7,5	100,0	44,1
Écoles paramédicales et sociales (4)	15,2	23,7	9,4	31,1	18,5	2,0	100,0	13,6
Autres écoles et formations (5)	12,6	46,4	11,1	11,5	6,5	12,0	100,0	34,6
Ensemble des étudiants français	10,9	34,4	14,0	16,8	11,5	12,5	100,0	13,9

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Les agriculteurs sont intégrés aux artisans, commerçants et chefs d'entreprises du fait de la faiblesse de leurs effectifs.

2. Hors valeurs manquantes.

3. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

4. Les données concernant les écoles paramédicales et sociales sont celles de 2018-2019.

5. Comprend notamment les écoles juridiques et administratives.

© SIES

2 Origine sociale des étudiants de nationalité française dans les universités (1) selon la discipline en 2019-2020, en %

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise (2)	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Ensemble (3)	Proportion de valeurs manquantes	Effectifs
Droit, sciences politiques	10,2	36,3	13,1	16,5	9,6	14,3	100,0	6,9	183 476
Sciences économiques, gestion	11,6	29,8	13,9	18,5	12,7	13,6	100,0	11,3	164 768
AES	8,8	20,3	14,1	21,4	16,2	19,3	100,0	7,7	26 847
Pluri-droit, sciences économiques, AES	9,8	23,0	12,3	20,1	15,5	19,3	100,0	4,1	2 580
Total économie, AES	11,1	28,3	13,9	18,9	13,2	14,5	100,0	10,7	194 195
Arts, lettres, sciences du langage	7,2	30,7	16,0	19,0	9,5	17,4	100,0	12,1	72 145
Langues	7,9	22,4	15,3	22,4	13,8	18,3	100,0	7,0	88 408
Sciences humaines et sociales	8,1	27,4	15,8	18,5	11,9	18,3	100,0	10,6	277 650
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	6,6	30,1	15,1	20,3	8,7	19,2	100,0	13,3	7 536
Total arts, lettres, langues, SHS	7,9	26,9	15,7	19,4	11,8	18,2	100,0	10,2	445 739
Sciences fondamentales et applications	8,9	35,4	16,6	16,4	11,3	11,4	100,0	8,1	192 516
Sciences de la nature et de la vie	9,7	33,2	16,3	16,9	11,3	12,6	100,0	7,1	84 380
Pluri-sciences	8,2	30,4	15,3	19,3	12,3	14,5	100,0	6,5	13 926
Total sciences	9,1	34,5	16,4	16,7	11,3	11,9	100,0	7,7	290 822
Staps	9,0	29,9	18,8	21,0	12,3	9,0	100,0	4,5	57 724
Total disciplines générales	9,1	30,7	15,3	18,3	11,6	14,9	100,0	8,9	1 171 956
Médecine-odontologie	8,7	50,6	12,5	9,4	5,3	13,6	100,0	17,4	139 901
Pharmacie	10,5	47,7	12,5	10,2	7,8	11,3	100,0	7,3	22 217
Plurisanité	9,8	39,5	15,9	16,2	9,4	9,1	100,0	2,2	51 973
Total disciplines de santé	9,2	47,2	13,4	11,4	6,7	12,1	100,0	12,7	214 091
Total	9,1	33,2	15,1	17,3	10,9	14,5	100,0	9,5	1 386 047

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Ensemble des formations universitaires, y compris les préparations au DUT et les formations d'ingénieurs universitaires.

2. Les agriculteurs sont intégrés aux artisans, commerçants et chefs d'entreprises du fait de la faiblesse de leurs effectifs.

3. Hors valeurs manquantes.

© SIES

3 Origine sociale des étudiants de nationalité française dans les universités par sexe et par cursus LMD en 2019-2020, en %

	Cursus licence			Cursus master			Cursus doctorat			Ensemble		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total (H+F)
Agriculteurs	1,2	1,6	1,4	1,4	1,8	1,7	1,3	1,5	1,4	1,3	1,7	1,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,8	7,9	7,9	7,1	7,5	7,4	6,6	6,3	6,5	7,6	7,7	7,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	31,6	27,7	29,3	41,9	39,0	40,2	40,5	40,1	40,3	35,1	31,8	33,2
Professions intermédiaires	16,3	15,7	16,0	13,6	13,5	13,5	11,2	10,8	11,0	15,3	14,9	15,1
Employés	19,0	20,4	19,8	12,3	13,2	12,8	8,8	8,6	8,7	16,6	17,7	17,3
Ouvriers	11,6	12,7	12,3	8,2	8,7	8,5	6,1	5,7	5,9	10,4	11,2	10,9
Retraités, inactifs	12,4	14,0	13,3	15,5	16,3	16,0	25,5	27,0	26,2	13,7	15,1	14,5
Ensemble (1)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Proportion de valeurs manquantes	7,0	7,2	7,1	12,4	13,8	13,3	15,2	15,1	15,1	9,0	9,7	9,5
Effectifs	369 778	503 021	872 799	187 035	293 717	480 752	16 713	15 783	32 496	573 526	812 521	1 386 047

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Hors valeurs manquantes.

© SIES

En 2016-2017, le nombre d'étudiants internationaux en France est estimé à 258 400, soit près de 5 % du nombre total des étudiants en mobilité dans le monde. Depuis 2012-2013, cet effectif est en hausse de 13 %. Pour la première année depuis cette date, la France descend à la cinquième place des pays d'accueil des étudiants internationaux derrière les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et l'Allemagne, qui se hisse devant la France, et à la deuxième place des pays non anglophones (1).

En 2016-2017, la France demeure le sixième pays d'origine des étudiants en mobilité à l'étranger derrière la Chine, l'Inde, l'Allemagne, la Corée du Sud et le Vietnam. Le nombre d'étudiants français en mobilité internationale est estimé à 89 400, un effectif en hausse de

16,6 % par rapport à 2012-2013 (2). Les principales destinations des étudiants français à l'étranger sont le Canada (15 900, soit 18 %), le Royaume-Uni (13 100, soit 15 %), la Belgique (10 600, soit 12 %), la Suisse (10 200, soit 11 %) et l'Allemagne (7 100, soit 8 %). Ces cinq destinations concentrent à elles seules 56 800 étudiants français à l'étranger, soit près de deux tiers des étudiants français mobiles en 2016-2017 (3).

La France se distingue par un positionnement relativement stable sur les deux types de mobilités entrante et sortante par rapport aux autres pays avec un flux net de + 169 000 d'étudiants en mobilité internationale, le flux net correspondant au nombre d'étudiants étrangers entrant en France moins le nombre d'étudiants français partant à l'étranger.

Précisions

Population concernée - Estimation des flux d'étudiants en mobilité dans le monde. L'estimation des flux sortants est produite par l'Institut de statistique de l'Unesco (ISU) à partir du nombre d'étudiants français inscrits dans les autres pays. Les données présentées ont pour référence 2016. L'année académique $n-n+1$ est indiquée comme l'année $n+1$ sur le site de l'Unesco. À partir de 2012-2013, pour les flux entrants, la France a affiné sa définition d'étudiants étrangers par celle d'étudiants internationaux, ce qui induit une rupture de série cette année-là.

Mobilité internationale - Voir « Glossaire ».

Source

UNESCO-ISU (données extraites le 10 avril 2020 de UIS.Stat).

1 Nombre d'étudiants internationaux inscrits par pays d'accueil

Destination (1)	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
États-Unis	784 427	842 384	907 251	971 417	984 898
Royaume-Uni	416 693	428 724	430 833	432 001	435 734
Australie	249 868	266 048	294 438	335 512	381 202
Allemagne	196 619	210 542	228 756	244 575	258 873
France	228 639	235 123	239 409	245 349	258 380
Russie	n.d.	213 347	(2) 226 431	243 752	250 658
Canada	(3) 151 244	(3) 164 274	(3) 171 603	(3) 189 478	209 979
Japon	135 803	132 685	131 980	143 457	164 338
Chine	96 409	108 217	123 127	137 527	157 108
Autres pays	1 971 253	1 893 825	2 032 364	2 148 826	2 208 070
Pays membres et membres associés de l'Unesco	4 230 955	4 495 169	4 786 192	5 091 894	5 309 240

1. Les pays sont classés par ordre décroissant du nombre d'étudiants internationaux inscrits en 2016-2017. Le concept mesuré et la méthodologie peuvent varier selon les pays. © SIES

À partir de 2017-2018, pour les flux entrants, la France affinera sa définition d'étudiants internationaux par celle d'étudiants en mobilité diplômante (voir fiche 6.17).

2. Inclut les données d'une autre catégorie.

3. Estimation nationale.

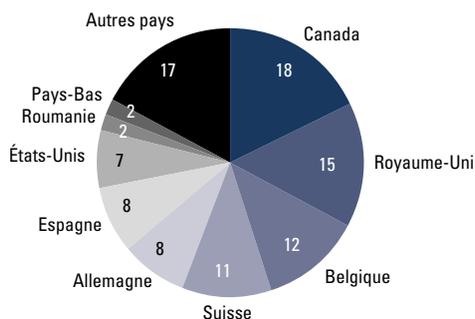
2 Nombre estimé d'étudiants nationaux inscrits à l'étranger par pays d'origine (1)

Origine (2)	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Chine	719 357	770 665	819 695	868 113	928 090
Inde	190 636	215 953	257 004	304 013	332 033
Allemagne	120 510	118 499	117 098	118 090	122 195
République de Corée	113 857	110 104	107 854	105 467	105 399
Vietnam	55 979	59 468	68 045	82 668	94 662
France	76 654	82 073	86 684	90 843	89 379
États-Unis	75 645	77 953	80 546	83 975	86 566
Nigéria	63 904	79 467	92 548	96 696	85 251
Kazakhstan	54 172	66 998	78 259	90 212	84 681
Arabie saoudite	74 981	84 195	86 245	90 245	84 310
Ukraine	42 529	49 928	68 209	77 429	77 639
Autres pays	2 642 731	2 779 866	2 924 005	3 084 143	3 219 035
Pays membres et membres associés de l'Unesco	4 230 955	4 495 169	4 786 192	5 091 894	5 309 240

1. L'Institut de statistique de l'Unesco (ISU) estime les flux d'étudiants sortants à partir de la somme des inscrits nationaux dans les autres pays. La fiabilité de l'indicateur dépend de la qualité et du niveau de détail des informations fournies par les pays (critères retenus pour qualifier les étudiants internationaux, prise en compte ou non des doubles inscriptions, etc.) ainsi que du nombre de pays de destination pour lesquels des données sont disponibles. Pour la France, les données transmises par le SIES à l'UOE, en conformité avec leurs préconisations, correspondent au nombre d'étudiants de nationalité étrangère inscrits en France et ayant obtenu leur diplôme d'études secondaires à l'étranger. © SIES

2. Les pays sont classés par ordre décroissant du nombre d'étudiants nationaux inscrits à l'étranger en 2016-2017.

3 Répartition estimée des étudiants étrangers, par pays d'accueil en 2016-2017, en % (1)



1. L'Institut de statistique de l'Unesco (ISU) estime les flux d'étudiants sortants à partir de la somme des inscrits nationaux dans les autres pays. La fiabilité de l'indicateur dépend de la qualité et du niveau de détail des informations fournies par les pays (critères retenus pour qualifier les étudiants internationaux, prise en compte ou non des doubles inscriptions, etc.) ainsi que du nombre de pays de destination pour lesquels des données sont disponibles. Pour la France, les données transmises par le SIES à l'UOE, en conformité avec leurs préconisations, correspondent au nombre d'étudiants de nationalité étrangère inscrits en France et ayant obtenu leur diplôme d'études secondaires à l'étranger. © SIES

En 2019-2020, le nombre d'étudiants étrangers en **mobilité internationale** est estimé à 290 500, soit 2,4 % de plus que l'an dernier (1). Leur part dans l'enseignement supérieur atteint 10,7 % (2). Par rapport à l'an dernier, cet effectif enregistre une hausse dans quasiment toutes les formations, plus forte dans les **écoles de commerce** (+ 12,1 %) et les écoles artistiques, d'architecture et de journalisme (+ 8,6 %).

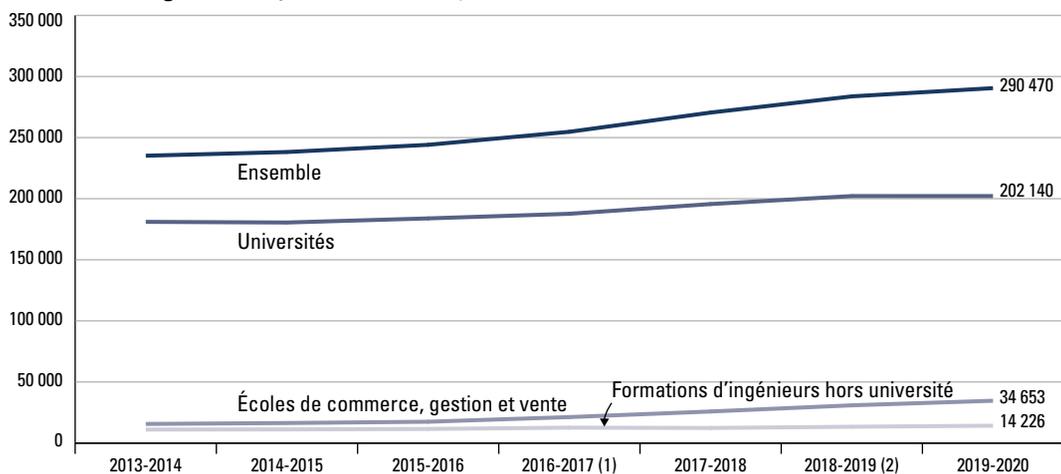
La proportion d'étudiants étrangers en mobilité internationale est plus élevée dans les écoles de commerce et les **formations d'ingénieurs** universitaires (respectivement 17,4 % et 14,1 %). Elle est en revanche faible (entre 1 % et 3 %) en **STS, CPGE et DUT**.

En 2019, les **universités** accueillent 69,6 % des étudiants étrangers en mobilité internationale, soit 202 100 étudiants mobiles et 7 200 étudiants

supplémentaires en prenant en compte les nouveaux ensembles universitaires que sont les établissements expérimentaux. Ces étudiants représentent 12,4 % des inscrits en université, proportion qui augmente fortement avec le cursus : 9,0 % en licence, 15,6 % en master et 39,3 % en doctorat (4). Neuf sur dix d'entre eux sont en **mobilité diplômante** (90,0 %), part augmentant avec le degré d'étude : 88,3 % en licence, 90,3 % en master et 95,3 % en doctorat (3).

À l'université, près d'un étudiant en mobilité internationale sur six est originaire de l'Union européenne (15,4 %), un sur deux est africain (53,1 %) et un sur cinq (19,3 %) est asiatique. Les Africains et les Asiatiques sont surreprésentés en cursus doctorat (respectivement 34,0 % et 30,2 %), tandis que 58,1 % des étudiants en master sont africains.

1 Évolution du nombre estimé d'étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur, hors inscriptions simultanées licence-CPGE



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

© SIES

Précisions

Population concernée - Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir « population étudiante » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées licence-CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013. Depuis l'édition 2019, la notion d'étudiants étrangers a été affinée par celle d'étudiants internationaux.

Mobilité d'échange, population étudiante, inscriptions simultanées licence-CPGE, établissements expérimentaux - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash (ESR) : 19.04.

Source

MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

2 Évolution du nombre estimé d'étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur par formation, hors inscriptions simultanées licence-CPGE

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017 (5)	2017-2018	2018-2019	2019-2020	% du nombre total d'étudiants	Évolution (%) 2019/2018
Universités	181 040	180 506	183 869	187 642	195 600	202 151	202 140	12,4	0,0
<i>dont : préparation DUT</i>	4 479	4 380	4 253	4 168	3 976	3 750	3 686	3,1	-1,7
<i>formations d'ingénieurs (1)</i>	3 629	3 848	4 085	4 250	4 159	4 342	4 480	14,1	3,2
Formations d'ingénieurs hors université (1)	11 080	11 207	11 592	12 634	12 371	13 379	14 226	10,5	6,3
Écoles de commerce, gestion et vente	15 661	16 423	17 476	21 276	25 860	30 907	34 653	17,4	12,1
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme (2)	6 500	6 506	6 549	6 556	8 240	8 308	9 026	9,1	8,6
STS et assimilés	1 424	1 680	1 902	2 066	2 277	2 620	2 415	0,9	-7,8
CPGE	629	662	681	649	664	691	586	0,7	-15,2
Autres écoles et formations (3) (4)	18 815	21 195	22 010	23 915	25 451	25 659	27 424	8,9	6,9
Ensemble	235 149	238 179	244 078	254 738	270 463	283 714	290 470	10,7	2,4
En % du nombre total d'étudiants	9,7	9,7	9,7	10,0	10,3	10,6	10,7		

© SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

2. Écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles supérieures d'architecture, écoles de journalisme et écoles littéraires.

3. Groupe non homogène. Comprend notamment les établissements privés d'enseignement universitaire, les écoles paramédicales et sociales, les ENS, les écoles juridiques et administratives, etc.

4. Données 2018 reconduites en 2019 pour les écoles paramédicales et sociales. Données rectifiées par rapport à celles publiées lors de l'édition précédente pour tenir compte des données 2018 définitives (paramédical, social).

5. Une part de la hausse observée est liée à une meilleure prise en compte de la totalité du périmètre des écoles de commerce et de la culture à partir de 2017.

3 Effectifs d'étudiants étrangers en mobilité internationale et diplômante estimés sur les champs RERS et UOE sur l'année 2018-2019

Mobilité internationale	Dont mobilité diplômante	Mobilité internationale champ UOE (1)	Dont mobilité diplômante champ UOE (1)(2)
283 714	255 512	273 130	246 378

© SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Champ UOE (UNESCO-OCDE-Eurostat) : formations du cycle court au doctorat excluant les habilitations à diriger des recherches et toutes les inscriptions simultanées entre licence-CPGE et entre l'université et les établissements.

2. Cette mesure plus précise sera transmise pour les données 2018-2019 à l'UOE (voir fiche 6.17). Les effectifs du champ UOE des fiches 6.17 et 6.18 ne sont pas comparables.

4 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités par cursus en 2019-2020

	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Total	
	Total	Part des diplômants (%)	Total	Part des diplômants (%)	Total	Part des diplômants (%)	Total	Part des diplômants (%)
Union européenne (UE)	14 086	64,0	12 968	70,8	4 153	93,9	31 207	70,8
Europe hors UE	3 130	80,4	2 810	85,2	903	94,2	6 843	84,2
Afrique	47 000	98,9	52 951	97,2	7 374	95,0	107 325	97,8
Amérique	7 275	76,3	7 503	80,8	2 699	95,0	17 477	81,1
Asie	17 647	86,5	14 758	88,6	6 549	96,8	38 954	89,0
Océanie	181	20,4	94	56,4	27	92,6	302	38,1
Non renseignés	20	95,0	10	100,0	2	100,0	32	96,9
Ensemble	89 339	88,3	91 094	90,3	21 707	95,3	202 140	90,0
En % du nombre d'étudiants	9,0		15,6		39,3		12,4	

© SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

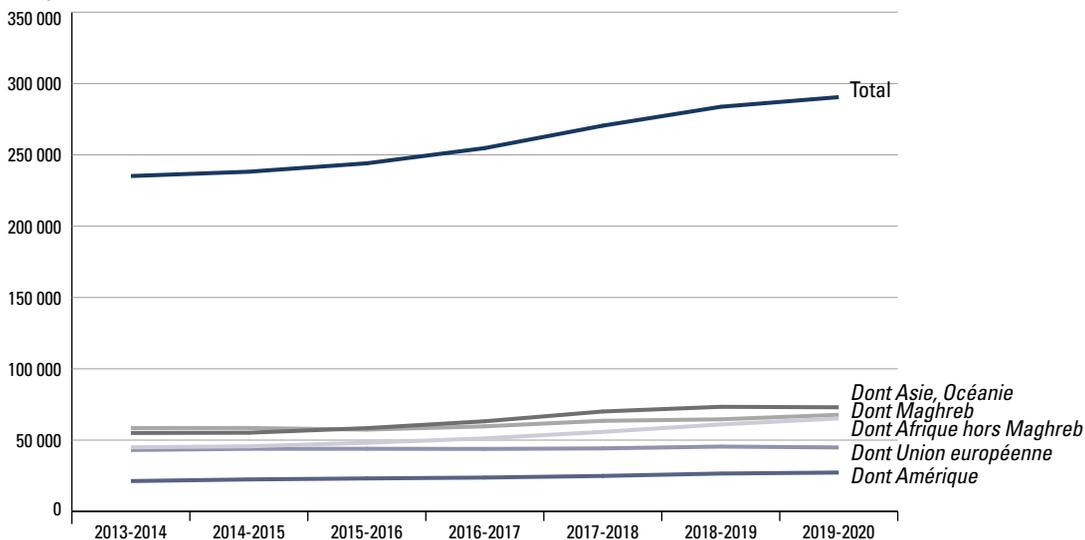
Le nombre d'étudiants en mobilité internationale a progressé de +24 % entre 2013 et 2019 avec une hausse particulièrement élevée de ceux originaires de l'Afrique hors Maghreb (+45 %) et du Maghreb (+33 %) et une quasi-stabilité de ceux originaires de l'Union européenne (+4 %) (1). En 2019-2020, près d'un étudiant étranger en **mobilité internationale** sur deux est issu du continent africain, 19 % d'Europe, 23 % d'Asie ou d'Océanie et 9 % du continent américain (2).

Les étudiants marocains sont les étudiants en mobilité internationale les plus représentés en France en 2019-2020 (36 500 étudiants), devant les étudiants chinois (27 300) et les Algériens (24 300) (3). En 2019, les hausses ont été particulièrement élevées pour les Libanais (+11,1 %) et les Camerounais (+9,1 %).

L'université (y compris DUT et formations d'ingénieurs) est le lieu de formation privilégié des étudiants en mobilité internationale (70 % d'entre eux y étudient). Les Marocains étudient proportionnellement moins à l'université, hors préparation au DUT et formations d'ingénieurs, que l'ensemble des étudiants en mobilité internationale (63 % contre 67 %).

Les étudiants chinois vont également moins souvent à l'université (47 %) que l'ensemble des étudiants étrangers en mobilité internationale, mais plus fréquemment en formations d'ingénieurs (8 %) et en écoles de commerce, gestion et vente (27 %, contre 12 % pour l'ensemble des étudiants en mobilité internationale). Les étudiants algériens étudient en très large majorité dans les universités (90 %).

1 Évolution des effectifs des étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par nationalité (estimation)



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

Précisions

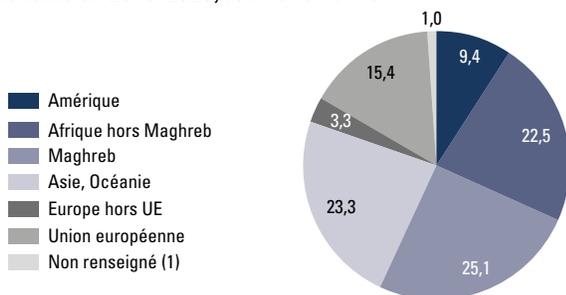
Population concernée - Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (voir « population étudiante » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées licence-PGE, rendues obligatoires par la loi en 2013. Depuis l'édition 2019, la notion d'étudiants étrangers a été affinée par celle d'étudiants internationaux, ce qui a conduit à estimer certains effectifs en cas d'absence des données nécessaires.

Population étudiante, inscriptions simultanées licence-CPGE, CPGE, écoles de commerce, STS - Voir « Glossaire ».

Source

MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes sous la responsabilité des ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

2 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par nationalité en 2019-2020, estimation en %



► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Y compris les formations paramédicales et sociales, et les établissements dépendant du ministère en charge de l'Agriculture, pour lesquels on ne dispose pas d'informations sur la nationalité des étudiants étrangers.

© SIES

3 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par filière de formation en 2019-2020, estimation en %

Origine	Universités hors préparation DUT et ingénieurs	Préparation au DUT	Formations d'ingénieurs des universités (3)	Formations d'ingénieurs hors université (3)	STS et assimilés	CPGE
Allemagne	65	1	1	2	€	€
Italie	68	€	€	2	1	€
Autres Union européenne (UE)	70	€	€	3	1	€
Europe hors UE	71	1	€	3	1	€
Maroc	63	2	4	10	1	€
Algérie	90	€	1	1	1	€
Tunisie	69	1	2	7	1	€
Autres Maghreb	81	€	2	6	1	€
Sénégal	76	5	3	5	1	€
Cameroun	51	1	3	12	1	€
Autres Afrique (1)	76	2	1	3	1	€
Liban	68	€	2	6	€	€
Autres Moyen-Orient	79	1	€	1	1	€
Chine	47	2	2	8	€	€
Vietnam	72	1	1	6	€	€
Autres Asie	50	1	1	3	1	€
Amérique du Sud	65	€	2	11	€	€
Amérique du Nord	51	€	€	1	€	€
Antilles-Amérique centrale	72	1	1	4	1	€
Océanie	60	€	€	1	€	€
Non renseigné (2)	1	€	€	7	6	€
Total	67	1	2	5	1	€

(suite)	Écoles de commerce, gestion et vente	Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme (4)	Autres écoles de spécialités diverses	Total	Effectifs estimés	Évolution (%) 2019/2018
Allemagne	17	2	12	100	6 889	-1,7
Italie	15	3	10	100	11 742	3,4
Autres Union européenne (UE)	10	4	11	100	26 227	-3,3
Europe hors UE	10	5	9	100	9 493	-2,0
Maroc	13	2	6	100	36 527	4,6
Algérie	2	1	4	100	24 268	-6,7
Tunisie	7	2	11	100	10 966	-1,1
Autres Maghreb	5	1	5	100	1 252	-7,7
Sénégal	6	1	4	100	11 828	8,8
Cameroun	18	1	14	100	5 872	9,1
Autres Afrique (1)	8	1	7	100	45 279	6,5
Liban	8	3	12	100	5 963	11,1
Autres Moyen-Orient	5	4	9	100	10 697	-0,2
Chine	27	5	9	100	27 315	3,9
Vietnam	7	3	10	100	5 229	3,8
Autres Asie	24	8	14	100	20 264	7,3
Amérique du Sud	7	4	11	100	13 649	1,0
Amérique du Nord	13	6	28	100	7 549	2,7
Antilles-Amérique centrale	9	3	10	100	6 070	6,4
Océanie	14	6	17	100	496	-0,4
Non renseigné (2)	23	10	52	100	2 895	-4,4
Total	12	3	9	100	290 470	2,4

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.**

1. Hors étudiants égyptiens comptabilisés dans « Autres Moyen-Orient ».
 2. Y compris l'ensemble des étudiants étrangers des formations paramédicales et sociales et établissements dépendant du ministère en charge de l'Agriculture, pour lesquels on ne dispose pas d'information sur l'origine des étudiants étrangers.

3. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

4. Écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles supérieures d'architecture, écoles de journalisme et écoles littéraires.

© SIES

En 2019-2020, 202 100 étudiants en **mobilité internationale** sont inscrits dans les **universités** de France métropolitaine et des départements et régions d'outre-mer (2). Après quatre années de progression, cet effectif est stable et leur part dans les universités fléchit très légèrement par rapport à l'année précédente (-0,1 point) (1). La **mobilité diplômante** concerne 90 % des étudiants internationaux et 98 % de ceux provenant d'Afrique (3).

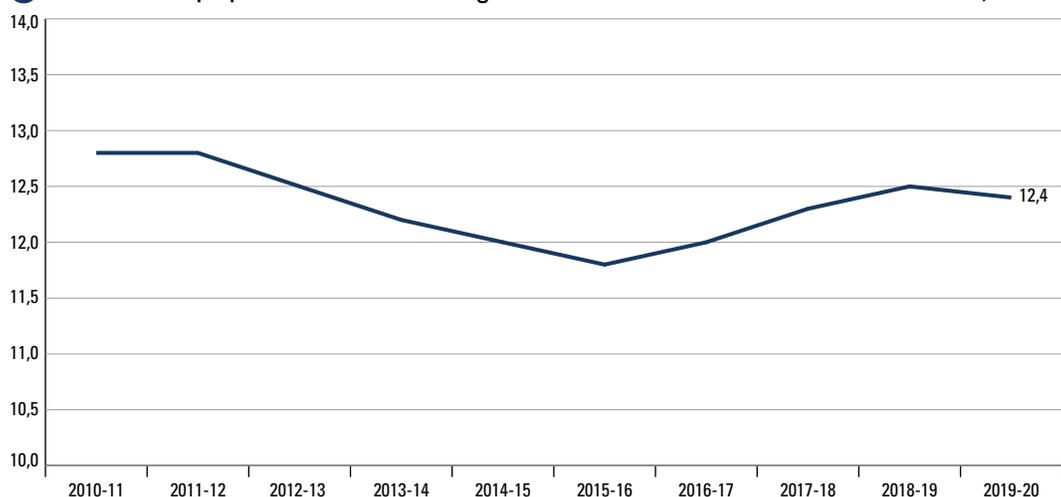
Plus d'un étudiant international sur deux est africain. Les continents les plus représentés sont ensuite l'Europe (19 %), l'Asie (19 %) et l'Amérique (9 %). Les étudiants marocains et algériens sont les plus nombreux (25 200 et 22 100 respectivement) devant les Chinois (13 800).

Parmi les étudiants européens, plus de quatre sur cinq sont originaires de l'Union européenne. Les plus représentés sont les Italiens (21 % des Européens), suivis des Allemands (12 %) et des Espagnols (11 %). Parmi les étudiants internationaux, 42 000 sont originaires d'un État engagé dans le **processus de Bologne**.

Les étudiants internationaux, tous continents confondus, se dirigent principalement vers les disciplines scientifiques (hors santé et DUT) (32 %) et littéraires (30 %), avant celles économiques (18 %). Les étudiants africains s'inscrivent davantage en sciences (38 %).

Les femmes sont majoritaires (53 %) parmi les étudiants venant de tous les continents, excepté de l'Afrique où elles ne représentent que 45 % des étudiants en mobilité. À l'opposé, les étudiantes représentent plus des deux tiers des étudiants européens.

1 Évolution de la proportion d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

Précisions

Population concernée - Étudiants inscrits à l'université. Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées en licence-CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013. Dans la présente édition, la notion d'étudiants étrangers a été affinée par celle d'étudiants internationaux.

Mobilité d'échange, inscriptions simultanées licence-CPGE, université, CPGE, DUT - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information (ESR) : 20.10.

Source

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

2 Évolution des effectifs d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités (1)

	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020
Effectifs d'étudiants en mobilité internationale	182 011	183 777	180 016	181 040	180 506	183 869	187 642	195 600	202 151	202 140
dont étudiants en mobilité diplômante	166 319	166 930	162 262	163 428	162 680	165 817	170 018	176 152	182 256	181 829
Variation annuelle (%)		(2) 1,0	-2,0	0,6	-0,3	1,9	2,1	4,2	3,3	0,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Hors inscriptions simultanées licence-CPGE.

2. L'évolution ne tient pas compte des effectifs 2010-2011 des étudiants de l'institut national polytechnique de Lorraine qui ne faisait pas partie du champ « Universités » avant la formation de l'université de Lorraine.

© SIES

3 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités par origine et par discipline en 2019-2020

	Droit	Sciences éco., AES	Lettres, sciences sociales	Sciences et Staps	Médecine, odontologie, pharmacie	DUT	Total	Répartition par nationalité (%)	Part des femmes (%)	Part des diplômants (%)
Europe	5 422	4 713	16 468	7 299	3 832	316	38 050	18,8	67,4	73,2
Union européenne	4 593	3 549	13 570	5 833	3 466	196	31 207	15,4	66,7	70,8
dont : Italie	899	752	3 949	1 557	825	23	8 005	4,0	66,2	72,1
Allemagne	863	713	2 032	639	275	63	4 585	2,3	69,4	52,1
Espagne	431	457	1 995	1 050	386	36	4 355	2,2	63,9	70,5
Roumanie	470	248	487	227	730	9	2 171	1,1	74,3	87,9
Grèce	380	94	692	776	115	1	2 058	1,0	60,6	89,7
Belgique	218	168	716	316	434	17	1 869	0,9	60,1	83,9
Royaume-Uni	187	99	965	145	41	6	1 443	0,7	65,3	41,6
Luxembourg	303	221	306	144	223	7	1 204	0,6	56,9	96,0
Pologne	148	80	454	168	70	4	924	0,5	77,2	68,0
Portugal	103	133	276	179	115	7	813	0,4	67,3	85,1
Bulgarie	128	108	254	102	69	4	665	0,3	72,5	93,2
Europe hors UE	829	1 164	2 898	1 466	366	120	6 843	3,4	70,7	84,2
dont Russie	226	475	1 292	462	69	13	2 537	1,3	77,8	87,4
Afrique	12 062	21 130	21 359	41 220	9 060	2 494	107 325	53,1	45,3	91,8
dont : Maroc	1 365	7 072	2 875	11 183	2 042	625	25 162	12,4	47,4	96,2
Algérie	687	2 204	5 915	10 705	2 543	82	22 136	11,0	51,2	99,4
Sénégal	1 370	1 603	2 739	3 324	215	604	9 855	4,9	36,2	99,3
Tunisie	512	1 016	1 518	3 230	1 522	98	7 896	3,9	59,5	96,5
Cote d'Ivoire	1 634	1 469	1 024	1 235	217	50	5 629	2,8	41,2	98,0
Gabon	653	621	888	909	94	304	3 469	1,7	52,2	99,1
Guinée	574	858	450	1 235	178	32	3 327	1,6	21,8	99,2
Cameroun	404	569	445	1 347	400	50	3 215	1,6	43,9	97,4
Congo	639	515	423	957	205	182	2 921	1,4	40,5	99,0
Madagascar	479	661	544	679	233	41	2 637	1,3	37,2	98,6
Bénin	267	834	468	743	216	82	2 610	1,3	58,1	97,1
Mali	710	505	472	634	147	21	2 489	1,2	37,2	98,8
Togo	352	550	428	642	135	37	2 144	1,1	29,9	99,1
Asie	2 374	7 804	13 480	12 428	2 095	773	38 954	19,3	58,0	89,0
dont : Chine	289	3 359	5 415	4 259	61	427	13 810	6,8	63,7	90,3
Liban	256	425	538	2 262	691	6	4 178	2,1	53,1	94,4
Viet Nam	99	1 458	825	1 169	240	72	3 863	1,9	61,1	94,6
Turquie	385	215	894	337	66	2	1 899	0,9	60,5	87,5
Syrie	95	151	792	558	75	5	1 676	0,8	57,3	94,7
Iran	93	121	667	412	231	23	1 547	0,8	43,4	99,4
Corée du Sud	79	177	1 088	153	25	7	1 529	0,8	73,3	85,3
Inde	24	160	302	889	19	2	1 396	0,7	38,8	86,7
Arménie	82	70	753	92	19	6	1 022	0,5	68,8	68,0
Amérique	2 022	2 434	8 714	3 677	530	100	17 477	8,6	59,7	81,1
dont : Brésil	497	372	1 376	681	77	9	3 012	1,5	62,0	78,7
États-Unis	301	397	1 659	564	44	11	2 976	1,5	59,4	91,9
Colombie	263	325	1 848	364	36	9	2 845	1,4	70,4	52,5
Mexique	152	339	802	594	57	14	1 958	1,0	57,3	83,3
Haïti	301	400	521	261	75	11	1 569	0,8	41,4	98,9
Canada	171	123	485	169	91	7	1 046	0,5	66,3	56,6
Océanie	30	45	182	40	4	1	302	0,1	71,2	38,1
Apatrides ou non déclarés	2	4	17	5	2	2	32	0,0	59,4	96,9
ENSEMBLE	21 912	36 130	60 220	64 669	15 523	3 686	202 140	100,0	53,2	90,0
Proportion d'étudiants en mobilité internationale	10,5	18,7	11,8	17,6	6,6	3,1	12,4			

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

© SIES

En 2019, 626 800 candidats de terminale ont confirmé au moins un vœu au cours de la phase principale de **Parcoursup**, soit 10 000 candidats de plus que lors de la campagne précédente. Ils ont formulé en moyenne 9 vœux (+ 1,6) (1). Les candidats de terminale technologique en expriment davantage avec 10 vœux en moyenne, majoritairement en **BTS** (51%) (2). Ceux de terminale générale font 9,2 vœux en moyenne, dont la moitié en licence (49%). Ceux de terminale professionnelle font moins de vœux (6,7 en moyenne) dont 77% en BTS.

À l'issue de la campagne, 97% des bacheliers de la série générale ont reçu au moins une proposition, contre 90% des bacheliers de la série technologique et 79% de celle professionnelle (3). La proportion de bacheliers

ayant reçu au moins une proposition est en baisse de 3 points par rapport à la session 2018, et 7 points pour les bacheliers professionnels. Cette diminution s'explique par l'intégration sur la plate-forme des **DE sanitaires et sociaux** qui ont fait l'objet d'une demande très forte par rapport à leur capacité d'accueil.

Au final, la formation la plus acceptée est la licence, pour 40% des candidats ayant accepté une proposition ; viennent ensuite les BTS (22%) et les **DUT** (11%) (4). La moitié des formations acceptées par les bacheliers généraux sont des licences, tandis que les BTS représentent presque les trois quarts des formations acceptées par les bacheliers professionnels et un peu moins de la moitié de celles acceptées par les bacheliers technologiques.

Précisions

La campagne 2019 s'est déroulée du 22 janvier au 14 septembre. Les formations dans les IEP, à Paris Dauphine, et dans certaines écoles privées n'ont pas fait partie du dispositif. Les propositions de la phase principale et de l'apprentissage ont été faites à partir du 15 mai. La phase complémentaire a débuté le 25 juin.

Champ - Ensemble des candidats ayant validé au moins un vœu au cours de la phase principale, et inscrits en terminale en France (y compris DROM, COM, Nouvelle-Calédonie et le Cned).

Paces, IEP, DE sanitaire et social - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes Flash (ESR)* : 19.20 ; 19.08.

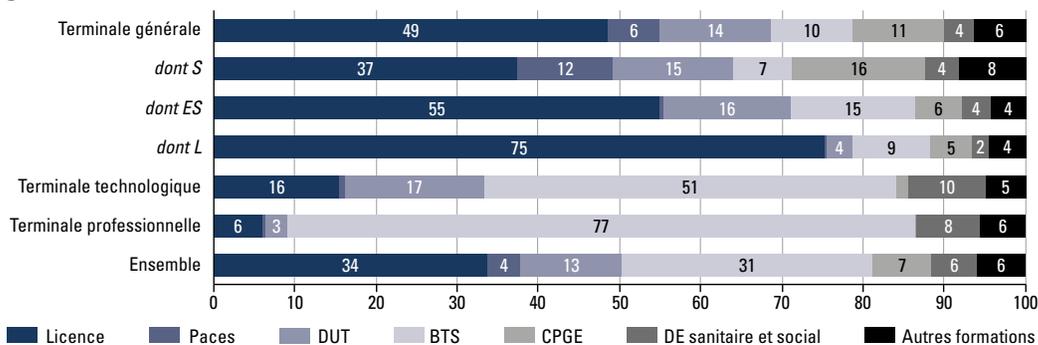
1 Nombre moyen de vœux, selon la classe de terminale, session 2019

	Terminale générale	Terminale L	Terminale ES	Terminale S	Terminale technologique	Terminale professionnelle	Ensemble
Nombre moyen de vœux	9,2	6,8	9,0	10,0	10,0	6,7	9,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, COM, Nouvelle-Calédonie et le Cned.

© SIES

2 Choix de formation des candidats, selon la classe de terminale, session 2019, en %

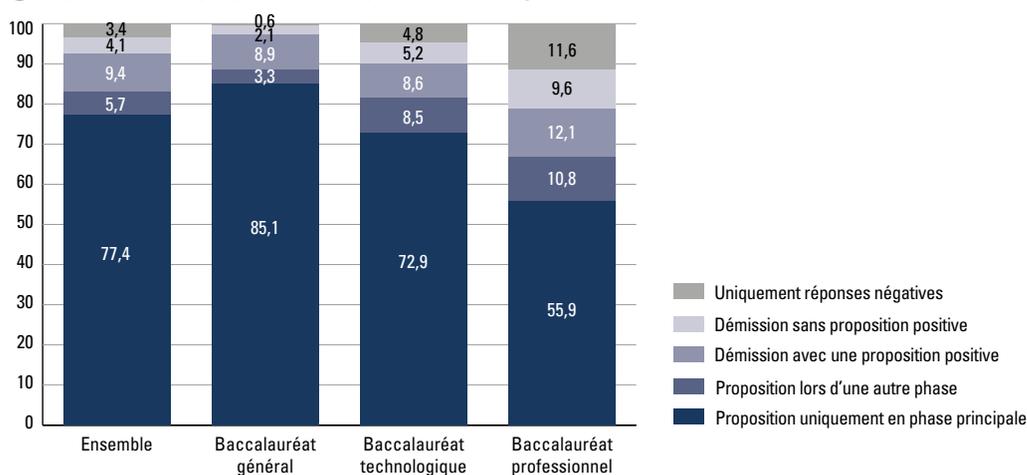


► Champ : France métropolitaine + DROM, COM, Nouvelle-Calédonie et le Cned.

LECTURE : en moyenne, les listes de candidatures se compose à 34 % de candidatures en licence.

© SIES

3 Répartition des propositions par phase, selon le type de baccalauréat, session 2019, en %

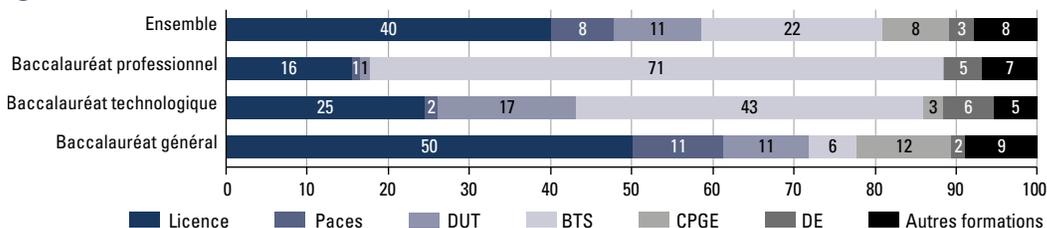


► Champ : France métropolitaine + DROM, COM, Nouvelle-Calédonie et le Cned.

LECTURE : 77,4 % des lycéens diplômés du baccalauréat 2019 ont reçu une proposition uniquement en phase principale.

© SIES

4 Répartition des propositions acceptées par filière de formation, session 2019, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, COM, Nouvelle-Calédonie et le Cned.

LECTURE : 40 % des formations acceptées sont des licences.

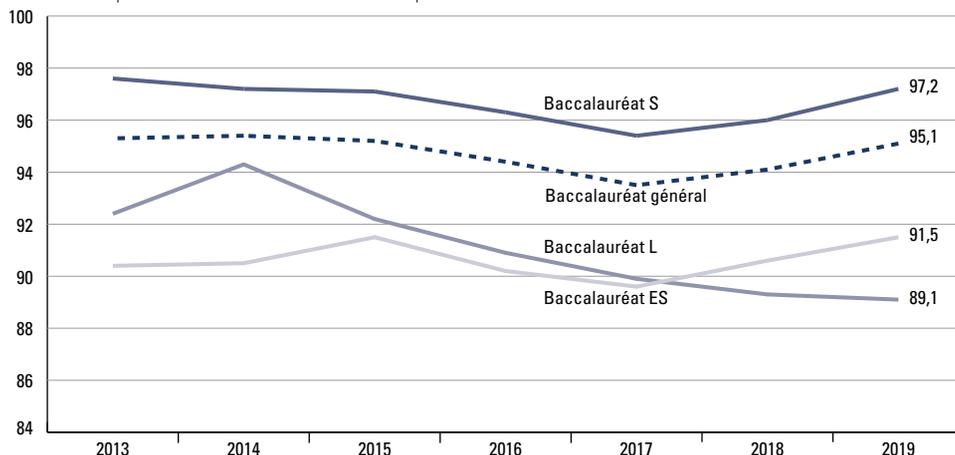
© SIES

En 2019, hors inscriptions simultanées licence-CPGE, 78,2% des nouveaux bacheliers poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur, ce taux étant de 1,8 point supérieur pour les femmes étudiantes (1) (2).

Parmi eux, 62,8% des bacheliers généraux s'inscrivent à l'université, chiffre en hausse de 0,3 point par rapport à 2018. Les femmes poursuivent plus que les hommes dans cette filière (65,4% contre 59,4%). Concernant les formations courtes (DUT, et CPGE), les taux d'inscription sont en légère baisse en 2019 comme en 2018. Les hommes poursuivent, en particulier, plus que les femmes en CPGE (14,2% contre 9,0%) et en DUT (12,5% contre 6,7%).

Les bacheliers scientifiques (baccalauréat S) poursuivent le plus souvent des études en Paces (17,9% en 2019), en classes préparatoires (16,5%) ou dans les disciplines scientifiques à l'université (20,7%). Le taux d'inscription de ces bacheliers à l'université s'élève à 61,4% en 2019, en hausse de 0,5 point par rapport à 2018. Les femmes de cette série s'inscrivent davantage en Paces (25,6%) et les hommes en CPGE (19,7%). Les bacheliers ES poursuivent majoritairement leurs études (91,5%), davantage à l'université (62,9%), alors que les inscriptions dans les filières courtes n'augmentent pas en 2019. Le taux de poursuite des études des bacheliers L à l'université est stable en 2019. Les hommes avec un baccalauréat L sont plus nombreux à poursuivre dans d'autres types de formations (notamment dans les écoles d'art) que les femmes : 11,5% contre 8,2%.

1 Évolution des taux d'inscription des bacheliers généraux dans l'enseignement supérieur, en %, hors inscriptions simultanées en CPGE et par série



© SIES

Précisions

Population concernée - Bacheliers s'inscrivant dans un établissement de l'enseignement supérieur en France l'année d'obtention du baccalauréat. À partir de 2008, sont comptabilisées les inscriptions en STS par apprentissage.

Taux d'inscription - Les taux se rapportent à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (et non aux individus). Depuis 2013, ces taux sont calculés hors inscriptions simultanées université-CPGE pour évaluer l'effet de la loi 2013.

Source

Systèmes d'information des ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de l'Agriculture. Traitements MESRI-SIES.

2 Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur : bacheliers généraux (1)

		2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019p	Hommes 2019	Femmes 2019
Ensemble tous bacs	Inscriptions des nouveaux bacheliers dans le supérieur	415 306	415 419	431 695	495 069	505 000	515 070	549 956	551 846	260 088	291 758
	Inscriptions des nouveaux bacheliers hors CPGE (1)				469 324	475 300	483 963	519 362	522 725	245 129	277 596
	Ensemble supérieur	80,4	82,0	81,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Ensemble supérieur hors CPGE (1)				75,8	75,0	75,2	76,7	78,2	76,3	80,0
	Université	47,9	47,8	43,3	45,1	45,4	45,2	45,6	45,7	40,9	50,2
	Université hors CPGE (1)				40,9	40,7	40,4	41,1	41,4	36,2	46,1
	dont préparation DUT	8,7	8,7	8,3	7,5	7,4	7,4	7,6	7,5	9,4	5,9
	CPGE	6,9	7,4	7,3	6,9	6,8	6,8	6,5	6,4	7,3	5,6
	STS (2)	19,6	19,3	22,7	20,7	20,3	20,7	21,2	21,4	24,6	18,4
	dont voie scolaire	19,6	19,3	19,5	17,5	17,1	17,6	17,3	17,5	19,0	16,2
Autres formations	6,0	7,5	7,9	7,3	7,2	7,3	7,9	9,1	8,2	9,9	
Bac général	Ensemble supérieur	103,7	103,8	100,8	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Ensemble supérieur hors CPGE (1)				95,2	94,4	93,5	94,3	95,1	96,2	94,5
	Université	73,0	71,7	65,5	70,1	70,9	70,6	70,7	70,6	68,7	72,1
	Université hors CPGE (1)				62,2	62,3	61,8	62,5	62,8	59,4	65,4
	dont préparation DUT	11,2	10,4	10,7	9,8	9,7	9,6	9,3	9,2	12,5	6,7
	CPGE	12,6	13,3	13,2	12,7	12,4	12,2	11,5	11,2	14,2	9,0
	STS	9,0	7,7	9,8	8,5	8,3	8,2	8,2	8,1	8,4	8,0
	dont voie scolaire	9,0	7,7	8,9	7,7	7,5	7,5	7,1	7,1	7,1	7,1
	Autres formations	9,1	11,1	12,3	11,8	11,5	11,3	12,1	13,0	14,2	12,1
	Bac S	Ensemble supérieur	107,8	108,2	103,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Ensemble supérieur hors CPGE (1)					97,1	96,3	95,4	96,0	97,2	97,7	96,6
Université		71,7	70,9	64,5	71,8	72,8	72,7	72,4	72,3	70,1	74,6
Université hors CPGE (1)					61,1	61,1	60,5	60,9	61,4	57,6	65,5
dont : disciplines scientifiques (y c. Staps)		29,5	21,9	16,7	27,6	28,8	29,0	29,4	29,5	34,5	24,0
disciplines scientifiques hors CPGE (1)					18,8	19,3	19,0	20,2	20,7	23,6	17,5
PACES		12,3	20,6	21,0	20,2	19,5	19,3	17,9	17,9	10,7	25,6
dont préparation DUT		14,6	13,2	12,5	11,3	11,2	11,2	10,9	10,8	14,8	6,5
dont DUT production		10,1	8,6	8,2	7,5	7,5	7,5	7,3	7,4	10,4	4,2
CPGE		19,1	20,0	19,3	18,1	17,6	17,4	16,8	16,5	19,7	13,0
dont CPGE sciences		15,2	15,8	15,2	14,3	13,8	13,7	12,8	12,8	16,6	8,7
STS voie scolaire (3)		7,0	5,9	6,8	5,7	5,7	5,6	5,4	5,5	5,7	5,3
dont STS production (3)		3,6	2,9	3,4	2,8	2,7	2,6	2,4	2,3	2,9	1,7
Autres formations		10,1	11,4	12,6	12,2	12,0	11,8	12,9	13,8	14,7	12,8
dont écoles d'ingénieurs non universitaires (5)		4,0	3,8	4,7	5,1	5,4	5,6	5,9	6,1	8,2	3,9
Bac ES	Ensemble supérieur	98,1	97,6	95,0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Ensemble supérieur hors CPGE (1)				91,5	90,2	89,6	90,6	91,5	90,1	92,5
	Université	72,7	70,2	64,4	65,4	66,0	65,9	66,7	66,8	64,9	68,0
	Université hors CPGE (1)				61,7	61,7	61,4	62,7	62,9	61,3	63,9
	dont : droit, économie, AES	32,8	29,2	29,0	29,8	30,2	30,6	30,8	31,1	30,5	31,4
	droit, économie, AES hors CPGE (1)				27,5	27,3	27,6	28,1	28,4	27,9	28,6
	disciplines littéraires	23,8	25,6	19,3	18,7	19,0	19,0	20,1	19,4	14,7	22,4
	disciplines littéraires hors CPGE (1)				17,5	17,8	17,6	18,9	18,2	13,7	21,1
	dont préparation DUT	12,2	11,2	12,1	11,1	11,0	10,7	10,1	10,1	10,2	10,0
	dont DUT services	12,1	11,1	11,9	10,8	10,8	10,4	9,9	9,8	9,7	9,8
	CPGE	5,4	5,9	6,1	6,2	6,0	5,9	5,2	5,1	4,9	5,3
	dont CPGE économiques	4,3	4,2	4,4	4,6	4,4	4,3	3,6	3,6	3,6	3,5
	STS voie scolaire (3)	11,5	9,9	11,4	10,9	10,2	10,2	10,1	10,0	10,2	9,9
	dont STS services (4)	10,9	9,3	10,3	9,8	9,2	9,3	9,4	9,6	9,5	9,7
	Autres formations	8,5	11,6	13,1	12,7	12,3	12,1	12,6	13,5	13,7	13,4
dont écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité (6)		4,9	5,3	5,9	6,0	6,5	6,2	6,5	8,0	5,5	
Bac L	Ensemble supérieur	101,6	102,4	98,4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Ensemble supérieur hors CPGE (1)				92,2	90,9	89,9	89,3	89,1	89,3	89,9
	Université	76,5	76,8	70,5	74,1	74,1	73,3	73,4	73,6	72,1	73,9
	Université hors CPGE (1)				67,9	67,4	66,8	67,5	67,5	66,5	67,8
	dont : droit, économie, AES	12,5	12,1	13,8	13,8	13,2	13,3	13,2	13,3	11,7	13,7
	disciplines littéraires	60,3	61,7	53,3	57,1	57,7	57,0	57,4	57,4	56,9	57,6
	disciplines littéraires hors CPGE (1)				51,1	51,3	50,8	51,7	51,7	51,7	51,7
	dont préparation DUT	2,2	1,8	2,2	1,8	1,8	1,8	1,6	1,5	1,3	1,6
	CPGE	6,9	7,4	7,8	7,7	7,7	7,4	6,9	6,9	6,3	7,1
	dont CPGE lettres	6,7	7,3	7,7	7,4	7,3	6,9	6,3	6,1	5,6	6,2
	STS voie scolaire (3)	10,5	9,0	10,5	7,9	7,9	7,9	6,5	5,8	5,0	6,0
	dont STS services (3)	9,3	7,4	7,4	5,8	5,3	5,1	5,8	5,7	4,8	5,9
	Autres formations	7,6	9,1	9,6	8,7	8,0	7,8	8,4	8,9	11,5	8,2
	dont écoles supérieures artistiques et culturelles	3,1	3,6	4,2	3,5	3,0	2,6	2,6	2,7	3,6	2,5

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Taux d'inscription hors inscriptions simultanées en licence et CPGE.

2. Les bacheliers (toutes séries) poursuivant leurs études en STS par voie d'apprentissage sont inclus à partir de 2008.

3. La source utilisée pour recenser les apprentis (SIFA) ne distingue pas le détail des séries du baccalauréat et ne permet donc pas d'inclure les taux d'inscriptions en STS en apprentissage à ce niveau de détail.

4. En 2000-2001, les nouveaux bacheliers inscrits en STS dépendant du ministère en charge de l'Agriculture sont comptabilisés en STS production. À partir de 2005-2006 la répartition production/services est connue.

5. Formations d'ingénieurs ou cycle préparatoire intégré.

6. En 2000, les nouveaux bacheliers des écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité et des écoles d'architecture ne sont pas différenciés des autres formations. Ils sont comptabilisés dans la rubrique « Autres formations ».

© SIES

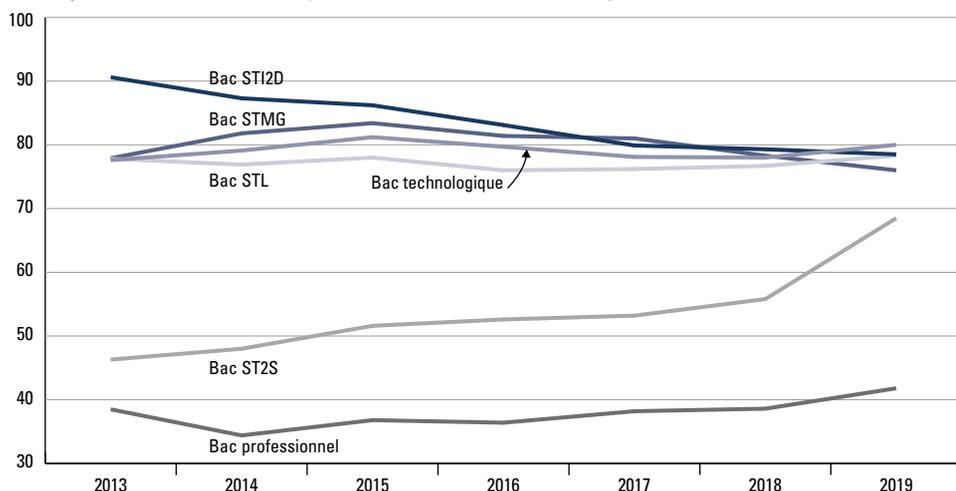
Hors **inscriptions simultanées en CPGE**, le taux d'inscription dans l'enseignement supérieur des **bacheliers technologiques** s'élève à 80 % en 2019, soit 1,2 point de plus qu'en 2018 (1) (2). La hausse est principalement due à la catégorie « autres formations », comprenant les filières paramédicales. La filière STS reste la principale voie d'inscription des bacheliers technologiques (39,8 %) devant l'université (30,8 %) incluant les DUT (12,2 %). Les hommes s'orientent davantage que les femmes vers les filières STS (42,7 % contre 36,8 %) et les DUT (14,9 % contre 9,4 %).

57,2 % des bacheliers STI2D s'inscrivent dans une filière courte (STS ou DUT), en baisse de 0,3 point en 2019. Les bacheliers STMG enregistrent une baisse en 2019 de leur inscription en STS (-1,7 point). Par

contre, le taux de poursuite des bacheliers ST2S dans cette filière poursuit sa hausse (+1,9 point en 2019) et leur taux de poursuite global prend 12,7 points. Cette forte hausse est due aux formations paramédicales comptées plus précisément en 2019.

Le taux de poursuite des **bacheliers professionnels** est en hausse en 2019 (+2,3 points) atteignant 41,8 %. La majorité des bacheliers professionnels s'inscrivent en STS (33,8 %), dont 8,7 % par la voie de l'apprentissage qui continue de progresser depuis 2015. Les écarts entre femmes et hommes y sont de 6,5 points en faveur de ces derniers (30,2 % contre 36,7 %). Les autres bacheliers professionnels s'inscrivent principalement à l'université (5,8 % en 2019).

1 Évolution des taux d'inscription des bacheliers technologiques et professionnels dans l'enseignement supérieur, en %, hors inscriptions simultanées en CPGE et par série



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

Précisions

Population concernée - Bacheliers s'inscrivant dans un établissement de l'enseignement supérieur en France l'année d'obtention du baccalauréat. À partir de 2008, sont comptabilisées les inscriptions en STS par apprentissage.

Taux d'inscription - Les taux se rapportent à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (et non aux individus). Depuis 2013, ces taux sont calculés hors inscriptions simultanées en CPGE pour évaluer l'effet de la loi 2013.

Nouveau bachelier, CPGE, STS et assimilés - Voir « Glossaire ».

Source

Systèmes d'information des ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de l'Agriculture. Traitements MESRI-SIES.

2 Évolution des taux d'inscription (1) dans l'enseignement supérieur : bacheliers technologiques et professionnels

		2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019p	Hommes 2019	Femmes 2019
Bac technologique	Ensemble supérieur	77,6	78,6	81,3	82,0	80,6	79,1	78,8	80,8	82,1	79,5
	Ensemble supérieur hors CPGE (1)				81,2	79,7	78,1	78,8	80,0	81,0	78,9
	Université	28,2	28,5	28,6	33,4	32,6	31,5	32,1	31,6	31,8	31,4
	Université hors CPGE (1)				32,6	31,7	30,5	31,2	30,8	30,7	30,8
	dont préparation DUT	9,1	10,4	9,9	11,5	11,6	11,6	12,3	12,2	14,9	9,4
	CPGE	1,0	1,1	1,5	2,0	2,0	1,9	2,0	1,9	2,5	1,2
	STS (2)	44,5	44,0	46,2	41,5	41,1	40,4	40,1	39,8	42,7	36,8
	dont voie scolaire	44,5	44,0	42,7	37,3	36,9	36,9	35,1	34,9	36,2	33,5
	Autres formations	3,9	5,0	5,1	5,1	4,9	5,3	5,5	7,5	5,1	10,1
Bac STI2D (ex-STI)	Ensemble supérieur	88,4	91,2	89,5	87,3	84,8	81,6	81,0	79,8	79,3	87,0
	Ensemble supérieur hors CPGE (1)				86,2	83,1	79,9	79,3	78,5	77,9	85,8
	Université	23,5	26,7	26,2	37,7	37,0	35,8	36,4	35,0	34,8	37,1
	Université hors CPGE (1)				36,6	35,3	34,2	34,7	33,7	33,5	35,9
	dont préparation DUT	16,2	18,5	17,6	22,5	21,9	21,5	22,2	21,9	22,2	18,6
	dont DUT production	15,1	15,1	14,5	17,4	16,7	16,3	16,5	16,1	16,3	13,3
	CPGE	2,1	2,2	2,9	4,4	4,0	3,7	4,0	3,7	3,7	3,8
	STS voie scolaire (3)	60,5	59,8	56,6	39,5	38,7	37,2	35,3	35,3	35,7	31,4
	dont STS production (4)	57,7	54,6	50,6	34,7	33,9	31,8	29,8	28,8	29,4	22,2
Autres formations	2,3	2,5	3,7	5,7	5,1	4,8	5,3	5,8	5,0	14,7	
Bac STL	Ensemble supérieur	78,5	78,7	76,0	80,0	78,6	78,5	79,3	81,0	81,7	80,4
	Ensemble supérieur hors CPGE (1)				78,0	76,0	76,2	76,7	78,3	78,8	78,0
	Université	34,0	34,1	34,7	43,0	43,4	41,1	42,0	42,2	44,6	40,5
	Université hors CPGE (1)				40,9	40,8	38,8	39,4	39,6	41,7	38,1
	dont préparation DUT	13,0	14,4	14,7	13,5	14,2	14,0	15,0	15,1	17,1	13,7
	dont DUT production	12,7	13,9	14,5	13,1	13,8	13,6	14,5	14,6	16,5	13,3
	CPGE	2,5	2,7	2,4	3,1	3,0	3,3	3,3	3,4	4,0	3,0
	STS voie scolaire (3)	39,4	38,5	36,4	31,7	29,8	30,5	30,6	31,3	29,9	32,3
	dont STS production (4)	26,8	24,6	23,5	20,4	19,7	19,5	20,6	21,4	23,7	19,7
Autres formations	2,6	3,4	2,5	2,3	2,4	3,5	3,4	4,0	3,2	4,6	
Bac STMG (ex-STT)	Ensemble supérieur	79,0	80,3	83,2	84,1	82,1	81,7	78,9	76,7	73,1	79,8
	Ensemble supérieur hors CPGE (1)				83,4	81,4	81,0	78,3	76,0	72,5	79,1
	Université	29,2	32,2	31,8	34,9	33,8	32,1	32,4	31,5	29,5	33,3
	Université hors CPGE (1)				34,2	33,1	31,4	31,8	30,8	28,8	32,6
	dont préparation DUT	8,5	9,5	9,5	11,3	11,3	11,4	12,2	12,0	10,6	13,3
	dont DUT services	8,4	9,5	9,4	11,1	11,2	11,3	10,5	11,9	10,4	13,3
	CPGE	0,7	0,9	1,3	1,8	1,8	1,7	1,7	1,6	1,7	1,5
	STS voie scolaire (3)	42,9	43,6	45,1	43,7	42,9	44,1	41,0	39,3	37,6	40,8
	dont STS services (4)	41,8	43,1	44,0	41,5	40,6	41,1	38,9	38,3	35,8	40,0
Autres formations	2,7	3,6	4,4	3,7	3,6	3,8	3,8	4,3	4,4	4,2	
Bac ST2S (ex-SMS)	Ensemble supérieur	49,4	49,7	46,3	51,7	52,6	53,2	55,8	68,5	69,3	68,4
	Ensemble supérieur hors CPGE (1)				51,6	52,6	53,2	55,8	68,5	69,2	68,3
	Université	25,7	22,8	23,8	28,7	28,3	28,6	30,1	30,8	41,3	29,3
	Université hors CPGE (1)				28,6	28,3	28,6	30,1	30,8	41,3	29,3
	dont préparation DUT	0,5	0,6	1,1	1,5	1,7	1,8	2,0	2,2	2,6	2,2
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
	STS voie scolaire (3)	11,0	10,3	11,3	12,4	13,8	14,0	14,7	16,6	12,4	17,2
	dont STS services (4)	10,8	10,2	11,1	12,1	13,3	13,6	14,1	16,0	11,2	16,5
	Autres formations	12,7	16,6	11,2	10,6	10,5	10,6	11,0	21,1	15,4	21,8
Autres bacs technologiques	Ensemble supérieur	78,0	75,0	70,4	66,8	66,1	67,4	65,8	70,6	67,7	72,7
	Ensemble supérieur hors CPGE (1)				66,2	65,7	66,6	65,4	70,0	67,3	71,9
	Université	7,4	8,9	10,9	14,9	13,5	14,1	13,6	15,6	11,5	18,6
	Université hors CPGE (1)				14,3	13,1	13,3	13,2	15,0	11,1	17,8
	dont préparation DUT	1,0	1,5	2,4	2,3	2,3	2,0	2,4	2,6	2,7	2,5
	CPGE	0,1	0,1	0,0	0,6	0,5	0,7	0,6	0,7	0,3	1,0
	STS voie scolaire (3)	66,8	62,3	56,4	48,4	49,5	46,3	46,0	46,9	49,9	44,7
	dont STS production (4)	48,4	40,8	34,4	28,2	28,7	27,6	23,9	20,5	29,0	14,4
	Autres formations	3,7	3,7	3,1	2,9	2,6	6,3	5,6	7,4	5,9	8,4
Bac professionnel	Ensemble supérieur	17,1	23,0	34,1	36,8	36,4	38,2	39,5	41,8	42,1	41,5
	Université	6,9	6,7	7,7	8,3	8,0	6,8	5,9	5,8	4,3	7,7
	dont préparation DUT	0,5	0,8	0,8	0,6	0,5	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0
	STS (3)	9,7	15,7	25,8	27,8	27,6	30,3	32,6	33,8	36,7	30,2
	dont voie scolaire	9,7	15,7	17,6	21,1	20,8	23,0	23,9	25,1	25,0	25,3
	Autres formations	0,5	0,6	0,6	0,7	0,8	1,0	0,9	2,1	1,0	3,6

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Taux d'inscription hors inscriptions simultanées en licence et en CPGE.

2. Les bacheliers (toutes séries) poursuivant leurs études en STS par voie d'apprentissage sont inclus à partir de 2008.

3. La source utilisée pour recenser les apprentis (SIFA) ne distingue pas le détail des séries du bac et ne permet donc pas d'inclure les taux d'inscriptions en STS en apprentissage à ce niveau de détail.

4. En 2000-2001, les nouveaux bacheliers inscrits en STS dépendant du ministère en charge de l'Agriculture sont comptabilisés en STS production. À partir de 2005-2006 la répartition production/services est connue.

© SIES

À la rentrée 2018, les **bacheliers généraux, technologiques et professionnels** représentent respectivement 64 %, 20 % et 11 % des entrants en première année de l'enseignement supérieur (1). Les bénéficiaires d'une dispense du baccalauréat représentent 5 % des entrants. La part de bacheliers généraux est particulièrement élevée parmi les entrants en santé (90 %), en **CPGE** (93 %) et en **écoles d'ingénieurs non universitaires** (91 %). Les bacheliers technologiques sont surreprésentés dans les filières courtes **DUT** (33 %) et **STS** (41 %).

Sept entrants sur dix en 2018-2019 poursuivent dans la même filière l'année suivante, qu'il s'agisse d'un redoublement en première année ou d'un passage en deuxième année (2). Un entrant sur dix se réoriente

vers une autre filière, tandis que près de deux étudiants sur dix interrompent vraisemblablement leurs études en France de manière provisoire ou définitive (une faible part pouvant poursuivre à l'étranger ou dans les filières non étudiées, voir « Précisions »).

Les étudiants en **DUT** se trouvent dans une situation plus favorable, avec un taux de poursuite élevé (82 %) et un taux de réorientation et de sortie faible (chacun à 9 %). Ceux de la filière **STS** sont dans la situation inverse, avec un taux de poursuite plus faible (73 %) et un taux de sortie plus élevé (25 %). Ces résultats sont en partie liés à la part élevée de bacheliers professionnels parmi les étudiants inscrits dans cette filière (37 %) qui sont moins nombreux à poursuivre.

Précisions

Population concernée - Étudiants s'inscrivant pour la première fois en première année dans le champ considéré (représentant 90 % des effectifs du supérieur) : universités, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, STS, CPGE, facultés privées, grands établissements. Les écoles du ministère en charge de la Culture et de la Santé ne sont pas prises en compte. Les inscriptions simultanées en licence et CPGE sont déduites des effectifs.

Inscriptions simultanées en licence et en CPGE, université, école d'ingénieurs, de commerce - Voir « Glossaire ».

Source

MESRI-SIES, Système d'information SISE et MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité, traitements MESRI-SIES.

1 Répartition des entrants de 2018-2019 en première année d'enseignement supérieur selon la filière et la série de baccalauréat, en %

Filière	Baccalauréat général				Baccalauréat technologique				Bac pro	Total bacheliers	Dispensés sur titre (1)	Total général
	S	ES	L	Total	STMG	STI2D	Autres	Total				
Droit - sciences politiques	17,1	46,5	17,4	81,0	7,5	0,6	1,2	9,4	3,4	93,8	6,2	100,0
Sciences économiques - gestion - AES	16,6	53,8	1,4	71,8	11,8	0,9	1,1	13,8	6,1	91,7	8,3	100,0
Lettres - sc. du langage - arts - langues - sc. humaines et sociales	13,3	25,3	31,0	69,6	6,6	2,1	5,3	14,0	8,1	91,8	8,2	100,0
Sciences	72,1	4,6	0,5	77,2	1,0	3,7	6,6	11,2	2,4	90,8	9,2	100,0
Staps	50,9	25,1	2,3	78,3	5,6	3,7	6,5	15,9	4,0	98,2	1,8	100,0
Ensemble des filières universitaires générales	27,7	29,4	16,9	74,0	6,4	2,1	4,3	12,8	5,7	92,5	7,5	100,0
Santé	86,9	2,4	0,6	89,9	0,4	0,2	4,6	5,3	1,6	96,7	3,3	100,0
Ingénieurs universitaires	94,4	0,8	0,0	95,3	0,0	1,5	0,0	1,5	0,0	96,7	3,3	100,0
DUT	38,7	23,1	1,7	63,5	14,9	13,9	3,9	32,6	1,7	97,9	2,1	100,0
Total université y compris IUT	37,6	24,7	12,1	74,4	7,0	3,8	4,3	15,1	4,5	94,0	6,0	100,0
Facultés privées	31,4	42,8	15,6	89,8	3,7	0,7	3,0	7,3	1,3	98,4	1,6	100,0
CPGE	71,1	14,1	8,0	93,2	2,5	3,1	0,8	6,5	0,3	99,9	0,1	100,0
STS	8,3	9,6	2,4	20,3	21,4	9,9	9,5	40,8	36,8	98,0	2,0	100,0
Écoles d'ingénieurs (prépa. intégrées)	90,5	0,4	0,2	91,1	0,0	4,1	0,6	4,6	0,0	95,7	4,3	100,0
Écoles de commerce	27,7	51,1	3,4	82,2	7,9	0,8	0,9	9,5	1,8	93,5	6,5	100,0
Grands établissements	35,9	31,7	12,2	79,7	1,6	0,4	0,8	2,8	1,8	84,4	15,6	100,0
Total	34,5	20,8	9,1	64,5	9,7	5,0	5,0	19,7	11,2	95,4	4,6	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Regroupent les catégories d'étudiants suivantes : étudiants ayant obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat (en particulier les étudiants étrangers), étudiants ayant bénéficié d'une validation de leurs acquis.

© SIES

2 Devenir un an après des entrants de 2018-2019 en première année d'enseignement supérieur, en %

Filière	Poursuite dans la même filière (1)	Réorientation vers une autre filière dans le même type d'établissement (2)	Non-réinscription dans ce type de filière (3)	Total
Droit - sciences politiques	68,0	13,6	18,4	100,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	64,2	15,6	20,2	100,0
AES	54,7	19,2	26,1	100,0
Lettres - sciences du langage - arts	54,9	13,0	32,1	100,0
Langues	57,3	14,7	28,0	100,0
Sciences humaines et sociales	62,4	12,2	25,4	100,0
Sciences fondamentales et applications	61,9	20,7	17,5	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	64,2	15,8	20,0	100,0
Staps	71,2	9,2	19,6	100,0
Ensemble des filières universitaires générales	62,7	14,4	22,9	100,0
Santé	57,3	26,0	16,8	100,0
Ingénieurs universitaires	83,0	13,4	3,6	100,0
DUT	81,8	8,9	9,3	100,0
Total université y compris IUT	65,4	15,0	19,7	100,0
Formations universitaires privées	80,4	9,4	10,2	100,0
CPGE	79,5	15,5	5,0	100,0
STS hors agricoles	72,6	2,5	24,8	100,0
Ingénieurs hors universitaires	88,5	7,3	4,2	100,0
Écoles de commerce	88,0	2,3	9,7	100,0
Grands établissements	83,2	7,1	9,7	100,0
Total	69,6	11,7	18,7	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Taux de poursuite dans la filière : proportion d'entrants de 2018-2019 inscrits dans la même filière l'année suivante, en 2019-2020. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année.

2. Taux de réorientation vers une autre filière : proportion d'entrants de 2018-2019 inscrits l'année suivante, en 2019-2020, dans le même type d'établissement, mais dans une filière différente de celle choisie initialement.

3. Taux de sortie : proportion d'entrants de 2018-2019 non réinscrits l'année suivante dans l'enseignement supérieur (plus exactement le champ étudié).

© SIES

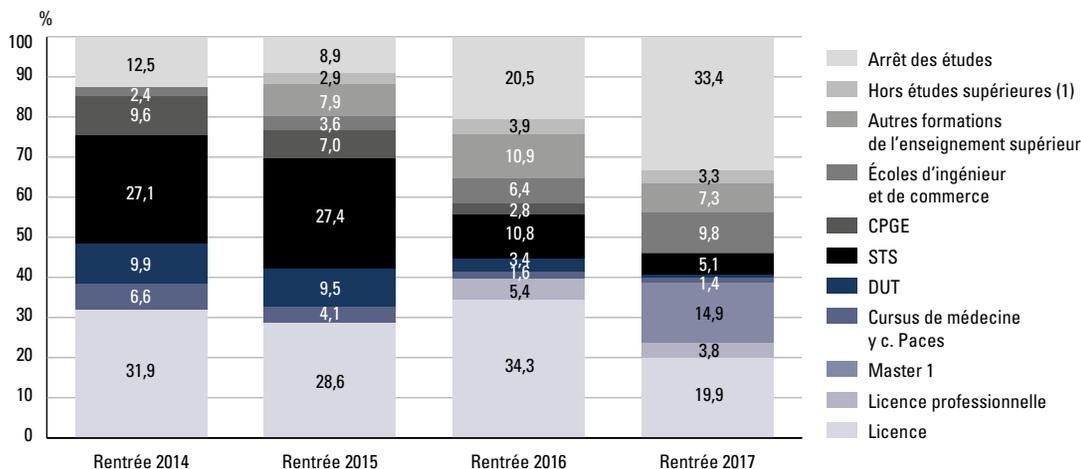
En mars 2018, près de quatre ans après avoir obtenu leur baccalauréat, 67 % des bacheliers 2014 qui ont poursuivi des études dans l'enseignement supérieur sont toujours en formation (1). Près d'un quart des étudiants sont inscrits en **licence** générale ou professionnelle, 15 % entrent en première année de master et 10 % sont dans une grande école. Les formations « courtes » n'accueillent plus que 6 % des étudiants.

Après trois années passées dans l'enseignement supérieur, 51 % des étudiants ont obtenu au moins un diplôme de l'enseignement supérieur. Le plus haut diplôme obtenu est une licence générale pour trois diplômés sur dix et un BTS pour la même proportion (2). Plus d'un diplômé sur dix est titulaire d'une licence professionnelle et autant d'un DUT.

Parmi les bacheliers 2014 qui s'étaient inscrits en licence en 2014, 44 % ont obtenu un diplôme d'enseignement supérieur trois ans plus tard (3). Cependant, seuls deux tiers d'entre eux ont obtenu leur licence, les autres étudiants sont diplômés d'une autre formation après une réorientation. Sept étudiants non diplômés sur dix poursuivent toujours des études.

Les étudiants sont globalement moins satisfaits du contenu de leur formation au 1^{er} mars 2018 (86 %) qu'en 2017 (88 %) ou 2016 (89 %) (4). Les étudiants en licence générale sont plus satisfaits que ceux en licence professionnelle, tant sur le contenu de leurs études (respectivement 85 % et 79 %) que sur l'adéquation de leur formation à sa description (respectivement 79 % et 74 %).

1 Situation à la rentrée 2017 des bacheliers 2014 entrés dans l'enseignement supérieur après leur baccalauréat, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

1. Sont comprises dans cette modalité les formations de l'enseignement secondaire et les classes de remise à niveau en vue d'intégrer une formation de l'enseignement supérieur.

Lecture : à la rentrée 2017, 19,9 % des bacheliers 2014 entrés dans l'enseignement supérieur après leur baccalauréat sont en licence.

© SIES

Précisions

Le panel des bacheliers 2014 a pour objectif de suivre le parcours dans l'enseignement supérieur des bacheliers de la session 2014. L'étude s'appuie sur les quatre premières interrogations de ce panel 2014 mis en place par le ministère en charge de l'Éducation nationale et le ministère en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Un échantillon de 18 200 jeunes bacheliers issus du panel des élèves entrés en sixième en 2007 ainsi que 5 000 jeunes tirés au sort dans les fichiers du baccalauréat sur la base des critères de formation et d'âge (bacheliers ayant 19 ans et plus) ont été sélectionnés, pour être représentatifs de cette cohorte de bacheliers. La quatrième interrogation a eu lieu à partir du mois de mars 2018,

dans un premier temps par l'envoi d'un courrier incitant les bacheliers à se connecter sur un site internet. Les non-répondants ont ensuite été relancés par voie postale. Enfin, une dernière relance a été effectuée par téléphone au cours des mois de juin et juillet. Le taux de réponse global a été de 83 %. La non-réponse a été corrigée sur la base des variables suivantes : série du baccalauréat, âge, sexe, bénéfice d'une bourse, ordre des vœux dans APB, retard au baccalauréat, mention au baccalauréat, taille de l'agglomération de résidence de l'étudiant et origine sociale.

Pour en savoir plus

- Note d'Information (ESR) : 20.05.

2 Situation à la rentrée 2017 des bacheliers 2014 entrés dans l'enseignement supérieur en 2014, en %

	À la rentrée 2017					
	Ensemble		Inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur à la rentrée 2017		Sortants de l'enseignement supérieur	
Non-diplômés	49	–	32	–	17	–
Diplômés	51	% diplômés	31	% diplômés	20	% diplômés
dont BTS	16	31	7	21	9	45
dont DUT	5	11	4	14	1	5
dont licence	16	32	14	44	3	15
dont licence professionnelle	6	12	2	7	4	20
dont autres diplômés du supérieur	7	14	4	14	3	15
Ensemble	100	100	63	100	37	100

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

© SIES

Lecture : 51 % des bacheliers 2014 sont diplômés à la rentrée 2017. Parmi les diplômés 31 % des étudiants ont obtenu un BTS.

3 Situation à la rentrée 2017 des bacheliers 2014 inscrits en licence en 2014, en %

	À la rentrée 2017					
	Ensemble		Inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur à la rentrée 2017		Sortants de l'enseignement supérieur	
Non-diplômés	56	–	39	–	17	–
Diplômés	44	% diplômés	35	% diplômés	9	% diplômés
dont BTS	6	14	3	9	3	33
dont DUT	3	7	2	6	1	12
dont licence	29	65	26	74	3	33
dont autres diplômés du supérieur	6	14	4	11	2	22
Ensemble	100	100	74	100	26	100

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

© SIES

Lecture : 44 % des bacheliers 2014 inscrits en licence en 2014 sont diplômés en 2017.

4 Satisfaction des étudiants au 1^{er} mars 2018 selon la formation suivie, en %

Très ou assez satisfait	Licence	Licence professionnelle	Master 1	Cursus de médecine y c. Paces	BTS et DUT	École d'ingénieur
Sur le contenu des études	85	79	82	98	86	91
Sur le suivi et l'encadrement de la formation	63	65	70	65	74	82
Sur les évaluations	62	71	68	61	74	78
De l'adéquation du contenu de la formation à sa description	79	74	76	93	80	87

(suite)	École de commerce	Autres formations de l'enseignement supérieur	Ensemble au 1 ^{er} mars 2018	Ensemble au 1 ^{er} mars 2017	Ensemble au 1 ^{er} mars 2016	Ensemble au 1 ^{er} mars 2015
Sur le contenu des études	83	93	86	88	89	86
Sur le suivi et l'encadrement de la formation	77	82	71	73	76	74
Sur les évaluations	76	76	70	71	75	75
De l'adéquation du contenu de la formation à sa description	82	84	80	82	82	79

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

© SIES

Lecture : au 1^{er} mars 2018, 86 % des étudiants sont assez ou très satisfaits du contenu de leurs études.

Un étudiant sur trois du champ de l'enquête a effectué un stage en 2017-2018 (1), part en hausse de 1,2 point depuis 2009-2010. La plus forte croissance concerne les étudiants en master, qui passent de 51 % à 57 % de stagiaires en neuf ans. Les cycles d'ingénieur (71 % en 2017-2018) et les licences professionnelles (80 %) ont les plus forts taux de stagiaires depuis 2009. En revanche, ces parts sont celles qui ont le plus fortement diminué (-8 points et -9,4 points) sur cette période, parmi l'ensemble des cursus.

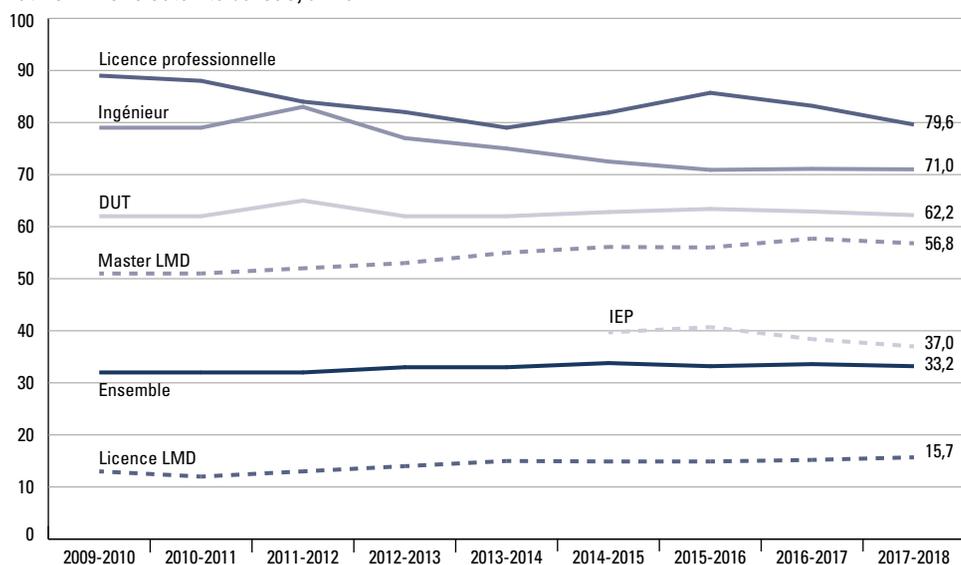
Le taux de stagiaires est d'autant plus élevé que l'on avance dans la formation. Ainsi, plus de 85 % des étudiants de deuxième année à la préparation au **diplôme universitaire de technologie** (DUT) suivent un stage contre 43 % des premières années (2). Les étudiants en deuxième et troisième années d'un

cycle ingénieur connaissent des taux de stagiaires assez forts (85 % et 82 %) comparés à la première année (45 %).

Par ailleurs, la part du nombre d'étudiants ayant effectué un stage supérieur à deux mois augmente avec l'année de formation, tout comme la part des stages gratifiés (3). Les taux de stagiaires selon ces deux critères sont parmi les plus élevés dans les formations d'ingénieurs : pour 80 % d'entre eux, leur stage a duré plus de deux mois et pour 61 % d'entre eux, leur rémunération a dépassé 600 euros.

Les étudiants dans ces cursus sont également ceux qui effectuent le plus leur stage hors de la région d'étude : 50 % hors de la région et 22 % à l'étranger.

1 Évolution de la proportion d'étudiants ayant effectué un stage entre les années universitaires 2009-2010 et 2017-2018 selon le cursus, en %



© SIES

Précisions

Population concernée - Étudiants en formation initiale, inscrits au 15 janvier 2018 en université (y compris les deux CUFR et les universités de Dauphine et de Lorraine), dans les écoles d'ingénieurs internes ou rattachées aux universités, dans les universités de technologie ou à l'IEP de Paris. Le champ comprend les étudiants inscrits en préparation au DUT, en licences et masters LMD (masters enseignement compris), en formations d'ingénieurs ou dans un IEP.

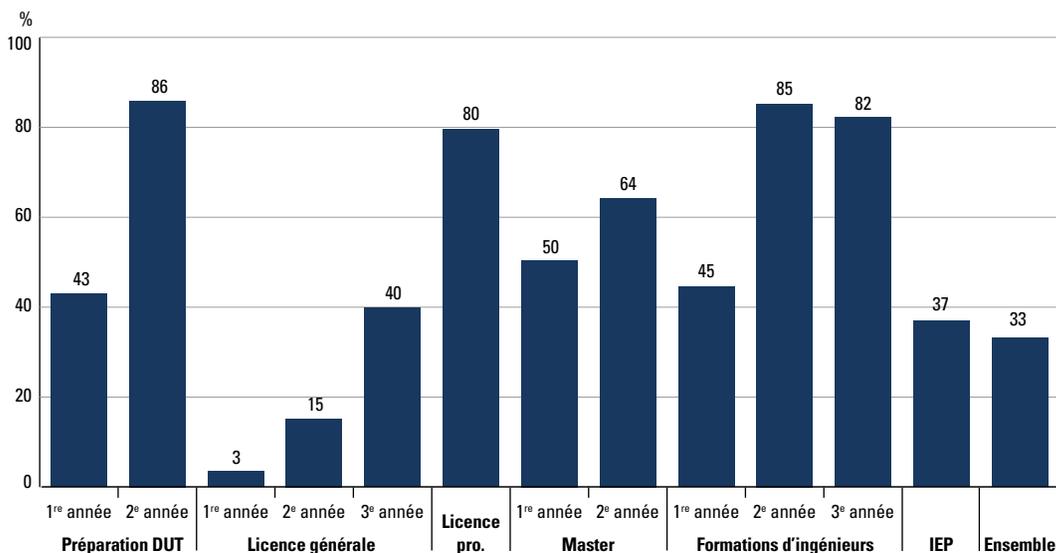
Il exclut ceux inscrits en études de médecine et préparant un diplôme d'université ou un doctorat.

Université - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information (ESR) : 14.02.
- Note Flash (ESR) : 18.14.

2 Proportion d'étudiants ayant fait un stage selon le cursus en 2017-2018, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

3 Indicateurs sur les stages effectués selon le cursus des étudiants en 2017-2018, en %

		Stagiaires	Stages ≥ 2 mois	Lieux de stages			Stages gratifiés	Gratification supérieure à 600 €
				Région d'études	Autre région française	À l'étranger		
Préparation DUT	1 ^{re} année	43	4	74	22	4	8	15
	2 ^e année	86	74	69	21	9	58	11
	Ensemble	62	47	71	22	7	40	11
Licence générale	1 ^{re} année	3	16	83	14	3	10	22
	2 ^e année	15	22	79	16	4	10	18
	3 ^e année	40	34	74	16	10	24	22
	Ensemble	16	29	77	16	8	19	21
Licence pro.	Ensemble	80	86	62	28	10	92	19
Master	1 ^{re} année	50	51	69	20	11	39	30
	2 ^e année	64	83	60	28	12	75	42
	Ensemble	57	68	64	24	12	58	38
Formations d'ingénieurs	1 ^{re} année	45	27	33	46	21	32	42
	2 ^e année	85	89	26	43	31	70	51
	3 ^e année	82	98	26	60	14	94	72
	Ensemble	71	80	28	50	22	72	61
IEP	Ensemble	37	61	45	25	30	54	39
Tous cursus		33	55	66	23	11	46	33

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

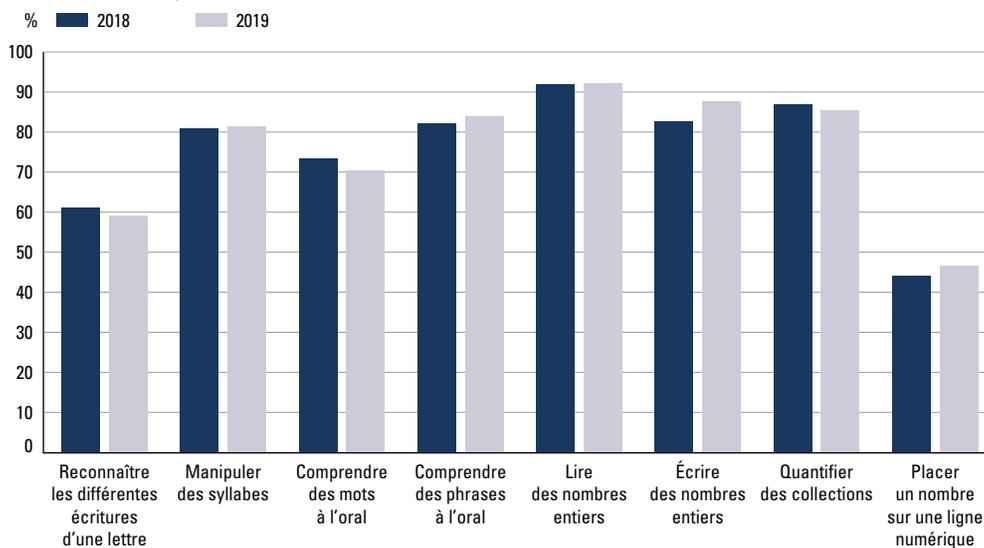
Lecture : 86% des inscrits en 2^e année de préparation au DUT ont effectué un stage. Pour 74% d'entre eux, le stage a duré deux mois ou plus et 9% l'ont effectué à l'étranger. 58% des stagiaires ont perçu une gratification. Parmi eux, 11% ont touché plus de 600 €.

En septembre 2019, 825 000 élèves entrant en cours préparatoire (CP) dans près de 31 000 écoles publiques et privées sous contrat ont passé une évaluation standardisée sur support papier. Le dispositif évalue des compétences, en français et mathématiques. Entre 2018 et 2019, pour les compétences testées à l'identique, les évolutions sont peu marquées (1). En début de CP, à l'exception de la compréhension de mots, les exercices de compréhension orale sont ceux pour lesquels les élèves ont les résultats les plus solides (selon l'exercice, de 84 % à 85,8 % des élèves sont au-dessus des seuils de fragilité) (2). Les compétences de reconnaissance des différentes écritures d'une lettre sont les moins maîtrisées (59 %). En mathématiques, la connaissance des nombres est la mieux maîtrisée (de 87,7 % à 92,2 %) (3). En revanche,

l'exercice de résolution de problèmes et celui proposant de placer un nombre sur une ligne numérique sont les moins maîtrisés (respectivement 66,1 % et 46,6 %). Quel que soit le domaine évalué en début de classe de CP en français, les filles présentent de meilleures performances que les garçons (2). C'est aussi le cas en mathématiques à deux exceptions près : les domaines « comparer les nombres » et « placer un nombre sur une ligne numérique » (3).

En général, les élèves entrant en CP dans le secteur privé ont une meilleure maîtrise que ceux du secteur public (4). Quant aux élèves des écoles en éducation prioritaire, ils ont une maîtrise moins affirmée des différents domaines.

1 Proportions d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante dans les domaines comparables en début de CP en 2018 et 2019, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2018, 87 % des élèves présentent des acquis satisfaisants dans le domaine « Quantifier des collections ».

© DEPP

Précisions

Le principal objectif de cette évaluation est de proposer, dès le début de l'année, des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis qui ancrent les apprentissages de CP. Elle vise à identifier les besoins individuels de chaque élève, de façon à apporter l'aide la mieux adaptée.

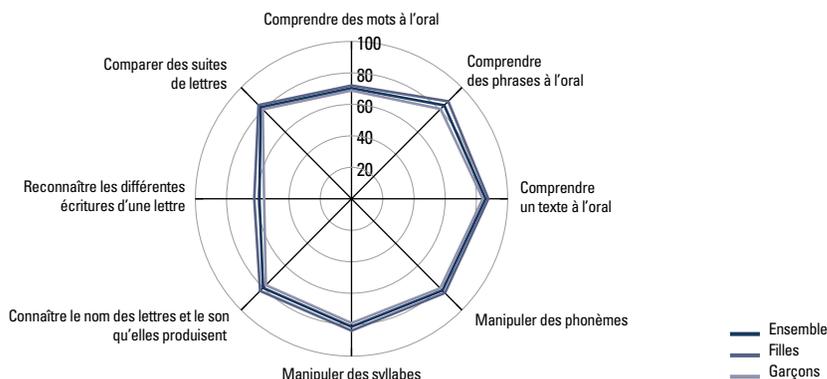
Deux seuils de réussite, propres à chaque série d'exercices ont été déterminés :

- un seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés et donc qu'un besoin d'accompagnement est identifié (seuil 1) ;
- un seuil pour des élèves dont les acquis semblent fragiles (seuil 2).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.13 ; 20.05.

2 Proportions d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante en français en début de CP, septembre 2019, en %

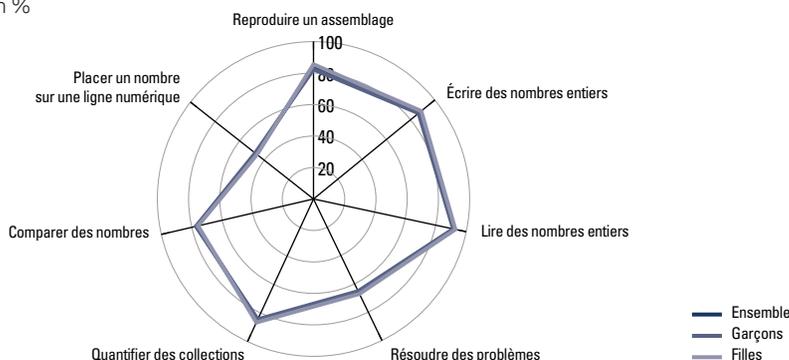


► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en début de CP, 84,2% des filles présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Comparer des suites de lettres ».

© DEFP

3 Proportions d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante en mathématiques en début de CP, septembre 2019, en %

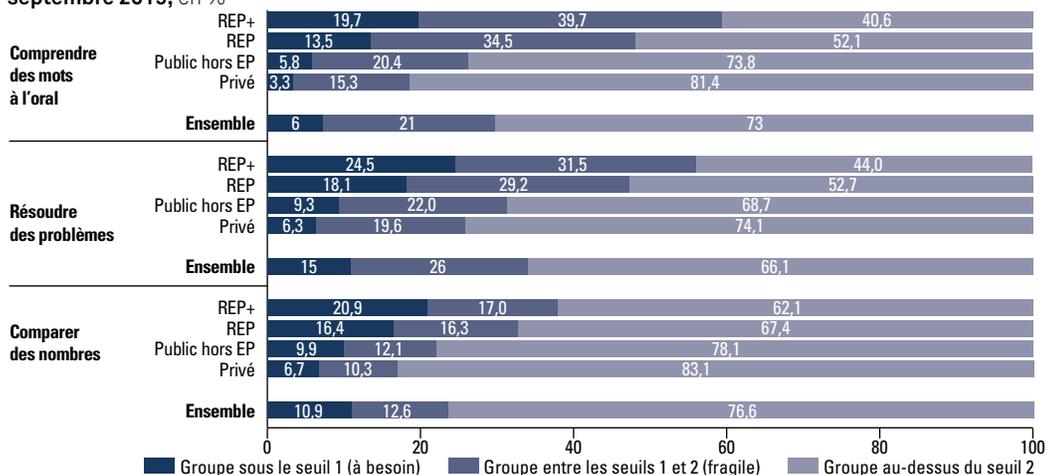


► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en début de CP, 77,3% des garçons présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Comparer des nombres ».

© DEFP

4 Répartition des élèves dans les groupes dans trois domaines évalués en début de CP selon le secteur, septembre 2019, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en début de CP, 31,5% des élèves de REP+ présentent des acquis fragiles dans le domaine « Résoudre des problèmes ».

© DEFP

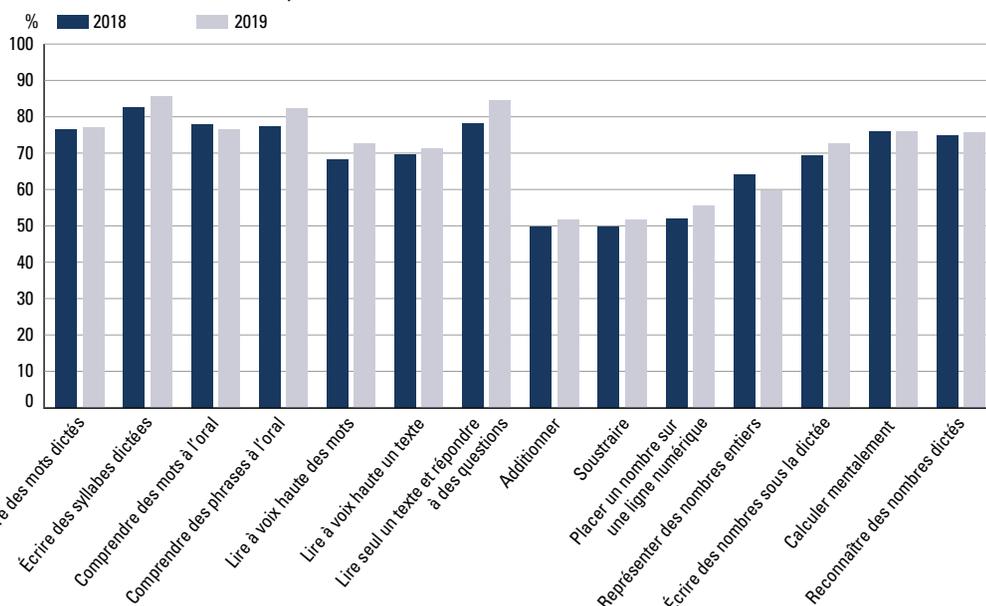
En septembre 2019, 815 000 élèves entrant en cours élémentaire première année (CE1) dans près de 31 000 écoles publiques et privées sous contrat ont passé une évaluation standardisée sur support papier. Le dispositif évalue des compétences, en français et en mathématiques.

Entre 2018 et 2019, pour les compétences testées à l'identique, les performances sont en hausse (1). En début de CE1, les résultats sont toujours fragiles en lecture et en dictée de mots, et près d'un quart des élèves rencontrent des difficultés importantes en compréhension orale de mots. En mathématiques, les exercices de résolution de problèmes et ceux proposant des additions et des soustractions en lignes mettent plus souvent les élèves en difficulté.

En français, les filles présentent des performances plus assurées que les garçons (2). En revanche, les garçons présentent de meilleures performances en mathématiques dans la plupart des domaines évalués (3).

En général, les élèves entrant en CE1 dans le secteur privé ont une meilleure maîtrise que les élèves du secteur public (4). Quant aux élèves des écoles d'éducation prioritaire (EP), ils ont une maîtrise moins affirmée des différents domaines. Les écarts de performance entre les élèves du secteur public hors EP et ceux scolarisés en EP diminuent entre 2018 et 2019 dans tous les domaines à deux exceptions près (« comprendre des mots à l'oral » et « représenter des nombres entiers »).

1 Évolution des proportions d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante dans les domaines comparables en début de CE1 en 2018 et 2019, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.

© DEPP

Lecture : en 2018, 76,4 % des élèves présentent des acquis satisfaisants dans le domaine « Écrire des mots dictés ».

Précisions

Le principal objectif de cette évaluation est de proposer, dès le début de l'année, des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis qui ancrent les apprentissages de CE1. Elle vise à identifier les besoins individuels de chaque élève, de façon à apporter l'aide la mieux adaptée.

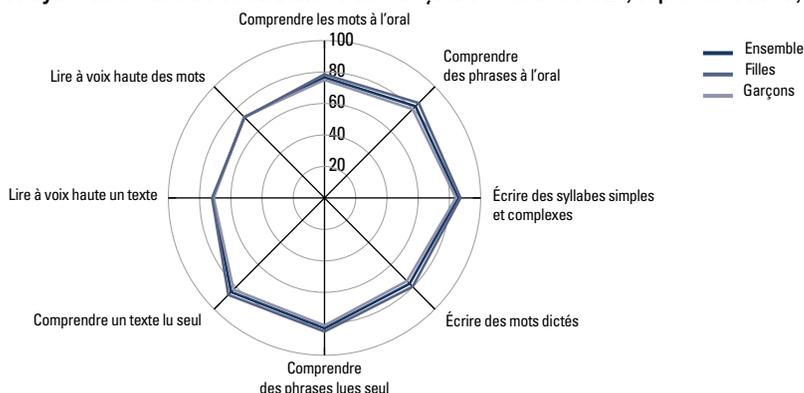
Deux seuils de réussite, propres à chaque série d'exercices ont été déterminés :

- un seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés et donc qu'un besoin d'accompagnement est identifié (seuil 1) ;
- un seuil pour des élèves dont les acquis semblent fragiles (seuil 2).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.06 ; 19.14.

2 Proportions d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante en français en début de CE1, septembre 2019, en %

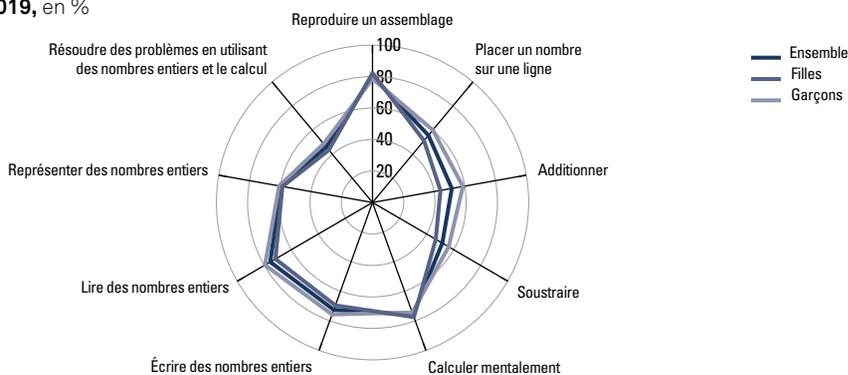


► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.

Lecture : en début de CE1, 84,9 % des filles présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Comprendre des phrases lues seul ».

© DEPP

3 Proportions d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante en mathématiques en début de CE1, septembre 2019, en %

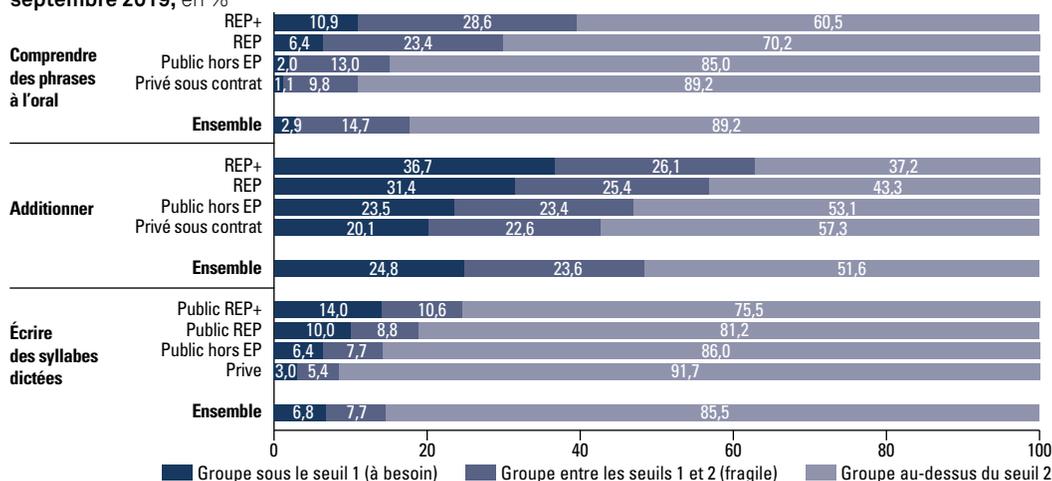


► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.

Lecture : en début de CE1, 44,2 % des filles présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Additionner ».

© DEPP

4 Répartition des élèves dans les groupes dans trois domaines évalués en début de CE1 selon le secteur, septembre 2019, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.

1. EP : éducation prioritaire ; REP : réseau d'éducation prioritaire ; REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

Lecture : en début de CE1, 23,4 % des élèves de REP présentent des acquis fragiles dans le domaine « Comprendre des phrases à l'oral ».

© DEPP

En octobre 2019, plus de 820 000 élèves de sixième scolarisés dans plus de 7 000 établissements ont passé une évaluation standardisée sur support numérique.

En début de sixième, 83,5% des élèves ont au moins une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en français. Ils sont 69% en mathématiques. Les filles ont un taux de maîtrise plus élevé en français que les garçons : 87,8% contre 79,4%. En mathématiques, les performances selon le sexe sont proches (1) (2).

En français comme en mathématiques, la proportion d'élèves qui maîtrisent les connaissances et compétences évaluées est nettement moins élevée pour les élèves en retard. La différence est particulièrement marquée en mathématiques : 43,3 points de pourcentage.

Les élèves accueillis dans des établissements de l'éducation prioritaire ont des difficultés particulièrement importantes. Ceux entrant dans un collège du secteur privé ont une meilleure maîtrise, mais ces résultats doivent bien entendu être mis en regard de la structure sociale des publics accueillis. Les disparités de maîtrise sont également très marquées selon le profil social du collège.

En français, dans près de trois académies sur quatre, la part des élèves maîtrisant les éléments du français se concentre entre 82% et 90%. Ce taux est le plus élevé pour les académies de Paris (90,1%) et de Rennes (88,0%) (3). En mathématiques, plus de sept élèves sur dix ont au moins un niveau de maîtrise satisfaisant dans quinze académies, dont Paris (78,3%), Rennes (76,0%) et Nantes (75,0%).

Précisions

L'évaluation a été conçue à partir d'éléments des domaines 1 et 4 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle ne constitue pas un balayage exhaustif des programmes.

Les seuils de maîtrise ont été déterminés selon une méthodologie qui confronte les résultats issus des évaluations standardisées avec le jugement d'enseignants et d'experts sur le niveau des élèves et le contenu des évaluations.

Pour chacune des disciplines, les seuils permettent de caractériser les degrés d'acquisition suivants : « Maîtrise insuffisante », « Maîtrise fragile », « Maîtrise satisfaisante », « Très bonne maîtrise ».

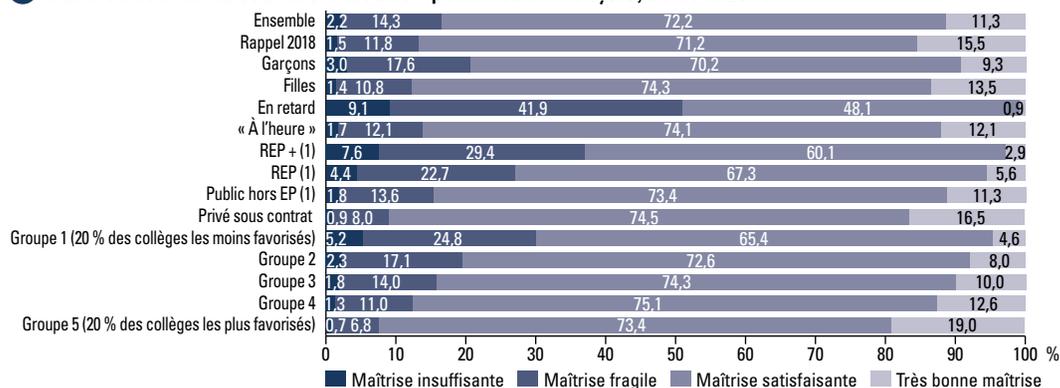
Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 20.13 ; 19.26.
- Rocher T., 2016, « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, MENESR.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Évaluation exhaustive de début de sixième, octobre 2019.

1 Maîtrise des connaissances et des compétences en français, octobre 2019



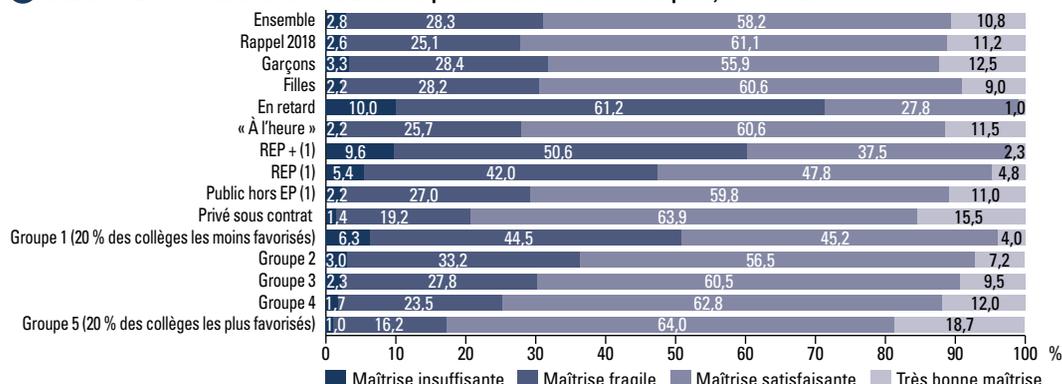
► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

1. EP : éducation prioritaire ; REP : réseau d'éducation prioritaire ; REP + : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

Lecture : 72,2 % des élèves de sixième ont une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en français.

© DEPP

2 Maîtrise des connaissances et des compétences en mathématiques, octobre 2019



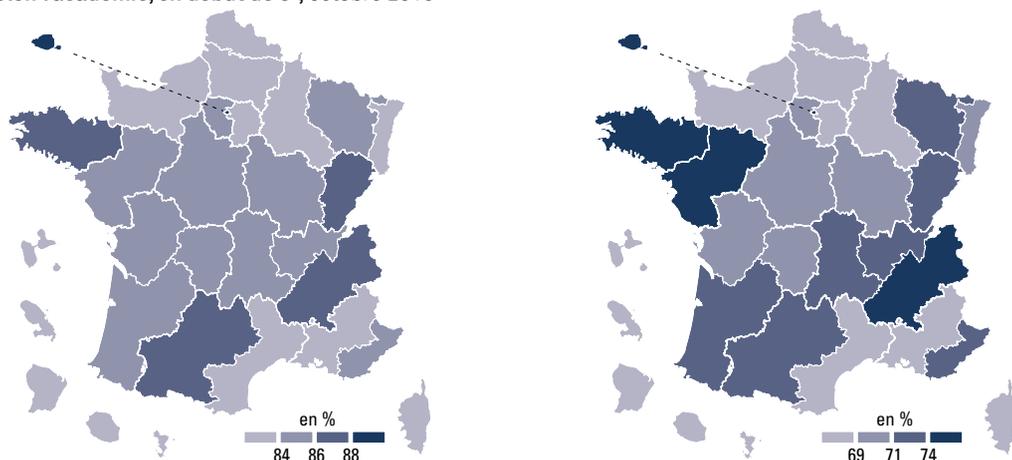
► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

1. EP : éducation prioritaire ; REP : réseau d'éducation prioritaire ; REP + : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

Lecture : 58,2 % des élèves de sixième ont une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en mathématiques.

© DEPP

3 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante ou très bonne en français et en mathématiques selon l'académie, en début de 6^e, octobre 2019



► France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

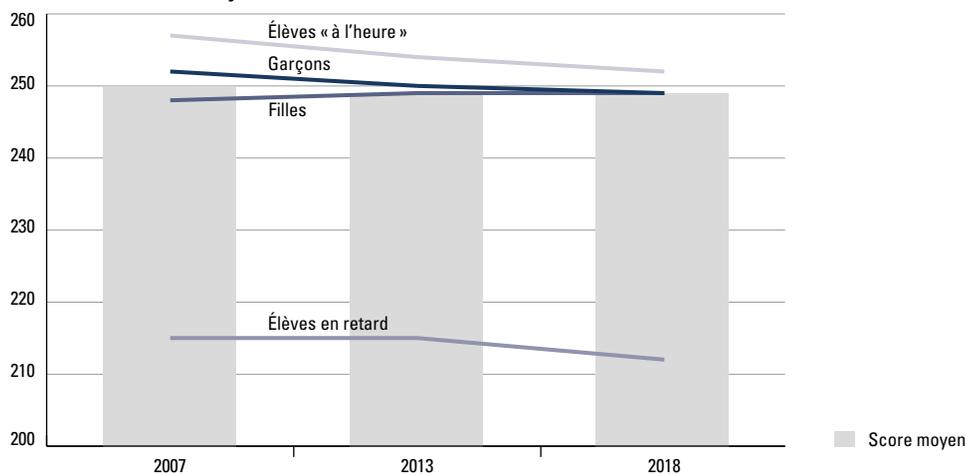
© DEPP

Mesuré en fin d'école primaire dans le cadre du cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre), le niveau des acquis des élèves en sciences expérimentales est globalement stable depuis onze ans (1). Le score moyen de l'ensemble des élèves est de 249 points en 2018 et 2013, de 250 points en 2007 (2). En revanche, la répartition des écoliers dans les groupes de niveau évolue. La proportion des élèves diminue dans les groupes les plus faibles (inférieur à 1 et 1) et dans le groupe le plus performant (5) (3). Les groupes intermédiaires sont davantage représentés, ce qui traduit une homogénéisation générale du niveau des élèves. La différence de score entre les élèves à l'heure et en retard est toujours très importante (40 points). Les niveaux des filles et des

garçons s'équilibrent : 58,7 % des garçons figurent dans les groupes 3, 4, 5 contre 59,1 % de filles (4). En 2007, ces proportions étaient respectivement de 56,7 % et de 54,1 %. Les différences de niveaux restent très marquées par l'origine sociale des élèves, le score moyen progressant à mesure que le niveau social moyen des écoles augmente (5).

La grande majorité des élèves estime avoir un bon niveau en sciences et déclare aimer faire des sciences, en particulier des expériences scientifiques. Ils sont même 88,9 % à souhaiter en faire davantage. Enfin, 60,2 % déclarent aimer faire des recherches et 70,1 % faire des exposés (6).

1 Évolution des scores moyens en fin d'école



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

■ Lecture : le score moyen général passe de 250 en 2013 à 238 en 2018. Le score moyen des filles passe de 248 en 2013 à 237 en 2018.

© DEPP

Précisions

L'enquête Cedre a pour objectif de mesurer les acquis des élèves, en les positionnant sur une échelle de performances balayant différents niveaux de maîtrise, des plus élémentaires aux plus complexes. L'enquête de 2018 porte sur les compétences en sciences en fin d'école. Elle permet une comparaison avec celles de 2007 et 2013.

En 2018, 220 écoles ont été sélectionnées en vue d'une représentativité nationale. Dans chaque école, tous les

élèves des classes de CM2, soit environ 6 000 élèves ont été évalués sur papier et ont répondu à un questionnaire portant principalement sur leur motivation et leur rapport aux sciences.

Pour en savoir plus

- Rocher T., « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n°90, avril 2016, MENESR-DEPP.

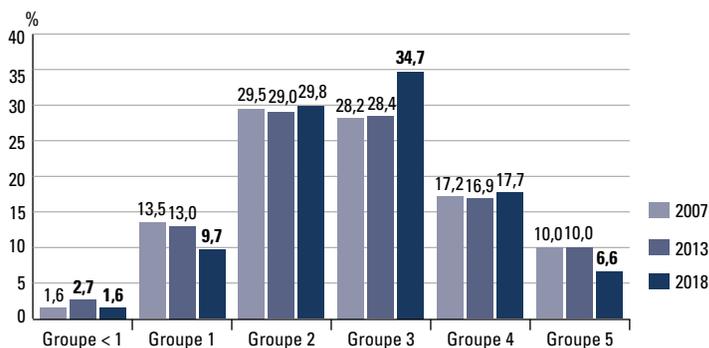
2 Score moyen en sciences en fin d'école

	2007	2013	2018
Score moyen	250	249	249
Écart-type	50	52	43

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.**

Lecture : en 2018, les élèves obtiennent un score de 249 avec un écart type de 43.

3 Répartition des élèves par groupe de niveaux en sciences en fin d'école, en %



► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.**

Lecture : en 2018, les élèves sont 29,8 % dans le groupe 2.

Note : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

4 Score moyen et répartition en % dans les groupes de niveaux en sciences en fin d'école selon les caractéristiques des élèves

	Année	Répartition (en %)	Score moyen	Écart-type	Groupes					
					<1	1	2	3	4	5
Garçons	2007	51,4	252	51	1,7	13,5	28,2	26,6	19,0	11,1
	2013	50,2	250	53	3,3	13,0	27,8	27,6	17,8	10,6
	2018	50,9	249	44	2,2	9,8	29,2	34,2	17,7	6,8
Filles	2007	48,6	248	48	1,5	13,5	30,9	29,9	15,3	8,9
	2013	49,8	249	51	2,0	13,0	30,3	29,3	15,9	9,4
	2018	49,1	249	41	0,9	9,6	30,3	35,2	17,6	6,3
Élèves en retard	2007	15,8	215	37	5,1	30,0	40,8	17,4	5,8	0,8
	2013	12,0	215	44	8,2	30,9	34,2	19,7	4,9	2,1
	2018	7,7	212	38	7,1	28,9	41,6	19,3	2,5	0,6
Élèves «à l'heure»	2007	84,2	257	49	0,9	10,4	27,4	30,2	19,4	11,7
	2013	88,0	254	51	1,9	10,6	28,3	29,6	18,5	11,1
	2018	92,3	252	41	1,1	8,1	28,8	36,0	18,9	7,1

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.**

Lecture : les garçons représentent 50,9 % de l'échantillon en 2018 contre 50,2 % en 2013. Leur score a diminué de 1 point entre les deux derniers cycles d'évaluation, passant de 250 à 249 points. 9,8 % d'entre eux appartiennent au groupe de niveau 1 en 2018 contre 13,0 % en 2013.

Note : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

5 Score moyen en sciences en fin d'école selon l'indice de position sociale moyen de l'école

Indice moyen de l'école (1)	Année	Score moyen	Écart-type
Premier quart	2007	240	47
	2013	236	49
	2018	242	43
Deuxième quart	2007	246	49
	2013	247	51
	2018	245	41
Troisième quart	2007	251	50
	2013	251	51
	2018	250	41
Quatrième quart	2007	262	52
	2013	263	52
	2018	260	43

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.**

1. L'indice de position sociale mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Lecture : en 2018, le score moyen des élèves appartenant au quart des écoles les plus défavorisées (premier quart) est de 242, contre 236 en 2013.

Note : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

6 Motivation des élèves en sciences expérimentales, en %



► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.**

Lecture : en 2018, 89,2 % des élèves déclarent aimer faire des expériences scientifiques en sciences expérimentales.

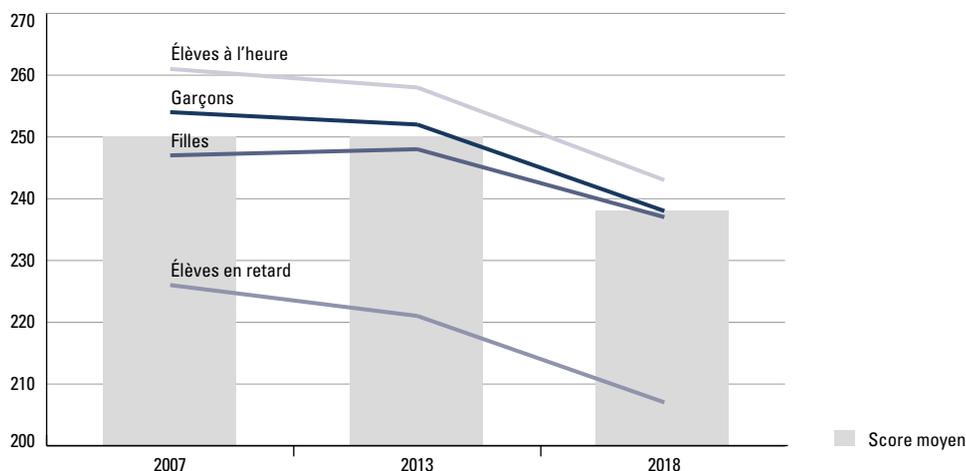
Mesuré en fin de collège, dans le cadre du cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre), le niveau des acquis des élèves en sciences baisse en 2018 (1). Le score moyen passe de 250 (en 2007 et 2013) à 238 en 2018 (2). Les élèves à l'heure et en retard accusent une baisse de score similaire de 18 points entre 2007 et 2018 (4).

En 2013, l'écart de score entre les filles et les garçons se resserrait, passant de 7 points de score à 4 points de score. En 2018, il n'y a plus d'écart significatif puisque, depuis 2007, le score moyen des garçons a davantage baissé (16 points de score) que celui des filles (10 points de score). De ce fait leurs scores s'équilibrent en 2018.

En 2018, un glissement du pourcentage d'élèves des groupes de niveaux élevés vers les groupes de niveaux faibles est observé (3). En effet, entre 2007 et 2013, le pourcentage d'élèves dans les groupes de faibles niveaux (inférieur à 1 et 1) n'avait pas évolué de façon significative (15,0 % en 2007 et 15,4 % en 2013). En 2018, il passe à 21,6 %. De même, le pourcentage d'élèves dans les groupes les plus performants (4 et 5) était resté stable entre 2007 et 2013 (26,9 % en 2007 et 28,1 % en 2013), mais il diminue en 2018 pour atteindre 19,9 %.

Les résultats des élèves sont toujours liés à leur origine sociale, le score moyen progressant à mesure que le niveau social moyen du collège augmente (5).

1 Évolution des scores moyens en fin de collège



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

■ Lecture : le score moyen général passe de 250 en 2013 à 238 en 2018. Le score moyen des filles passe de 248 en 2013 à 237 en 2018.

© DEPP

Précisions

L'enquête Cedre a pour objectif de mesurer les acquis des élèves, en les positionnant sur une échelle de performances balayant différents niveaux de maîtrise, des plus élémentaires aux plus complexes. L'enquête de 2018 porte sur les compétences en sciences en fin de collège. Elle permet une comparaison avec celles de 2007 et 2013.

En 2018, 235 collèges ont été sélectionnés en vue d'une représentativité nationale. Tous les élèves d'une ou deux classes de troisième ont été évalués, soit environ

6 000 élèves. Pour la première fois, l'évaluation s'est déroulée sur ordinateur. Huit élèves par classe ont également passé des épreuves pratiques.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 14.28.

- MEN-DEPP, 2018, « Cedre sciences collège 2013 : résultats et analyse de l'évaluation nationale des élèves en fin de troisième, en SVT et en physique-chimie », Les Dossiers de la DEPP, n° 210.

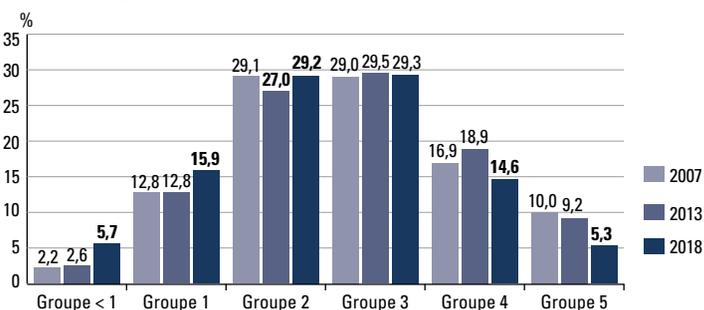
2 Score moyen en sciences en fin de collège

	2007	2013	2018
Score moyen	250	250	238
Écart-type	50	50	49

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en 2018, les élèves ont un score de 238 avec un écart-type de 49.

3 Répartition des élèves par groupe de niveaux en sciences en fin de collège, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en 2018, les élèves sont 29,2 % dans le groupe 2.

NOTE : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

4 Score moyen et répartition en % dans les groupes de niveaux en sciences en fin de collège selon les caractéristiques des élèves

	Année	Répartition (en %)	Score moyen	Écart-type	Groupes					
					<1	1	2	3	4	5
Garçons	2007	49,2	254	53	2,5	12,5	27,0	27,7	18,0	12,4
	2013	49,7	252	53	3,1	13,1	24,6	28,4	19,9	10,9
	2018	50,0	238	50	6,2	16,1	28,6	27,9	15,4	5,8
Filles	2007	50,8	247	46	2,0	13,1	31,2	30,2	15,8	7,7
	2013	50,3	248	47	2,1	12,4	29,5	30,6	17,9	7,5
	2018	50,0	237	48	5,1	15,6	29,8	30,8	13,9	4,8
Élèves en retard	2007	31,3	226	42	4,1	24,4	37,9	22,3	9,0	2,3
	2013	21,1	221	42	6,1	26,8	35,0	22,5	8,3	1,4
	2018	13,8	207	40	14,4	29,7	34,0	18,1	3,2	0,6
Élèves à l'heure	2007	68,7	261	50	1,3	7,5	25,2	32,0	20,4	13,5
	2013	78,9	258	49	1,7	9,0	24,9	31,4	21,7	11,3
	2018	86,2	243	48	4,3	13,6	28,4	31,1	16,5	6,1

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : les filles représentent 50 % de l'échantillon en 2018 contre 50,3 % en 2013. Leur score a diminué de 11 points entre les deux derniers cycles d'évaluation, passant de 248 à 237 points. 15,6 % d'entre elles appartiennent au groupe de niveau 1 en 2017 contre 12,4 % en 2013.

NOTE : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

5 Score moyen en sciences en fin de collège selon l'indice de position sociale moyen du collège

Indice moyen de l'établissement (1)	Année	Score moyen	Écart-type
Premier quart	2007	236	47
	2013	233	48
	2018	220	49
Deuxième quart	2007	251	47
	2013	248	50
	2018	236	47
Troisième quart	2007	248	52
	2013	252	45
	2018	245	45
Quatrième quart	2007	265	50
	2013	267	51
	2018	250	49

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

1. L'indice de position sociale mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants. En 2018, on utilise un indice de position sociale croisé qui a été appliqué sur les données des évaluations précédentes.

LECTURE : en 2018, les élèves du premier quartile (collèges les plus défavorisés selon l'indice de position sociale) ont un score de 220, contre 233 en 2013.

NOTE : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

Lors de la *Journée défense et citoyenneté*, les jeunes de 17 ans ou plus, de nationalité française, passent un test de compréhension de l'écrit qui vise à évaluer l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales et les traitements complexes de supports écrits. En fonction de la réussite à ces trois dimensions, huit profils de lecteurs sont déterminés (1).

En 2019, 11,8% des jeunes rencontrent des difficultés dans le domaine de la lecture. Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 5,3% de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. Les profils 3 et 4 (6,5%) ont un niveau lexical correct, mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

L'épreuve permet aussi d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 10,9% parviennent à compenser

leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension (profils 5a et 5b). Le profil 5c (16,7%), malgré des déficits des processus d'automatisation, réussit les traitements complexes de l'écrit. Le profil 5d (60,6%) décrit les jeunes ayant tout réussi.

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles (1). Ils réussissent moins les épreuves de compréhension (profils 1, 3 et 4) (2). Ils sont aussi caractérisés par un déficit des mécanismes de base de traitement de l'écrit (profils 1, 3, 5a et 5c).

Les résultats varient selon les académies (3). En France métropolitaine, six académies affichent un pourcentage de jeunes en difficulté inférieur à 10% et cinq ont un taux supérieur à 12%.

Précisions

Population concernée - Jeunes Français entre 16 et 25 ans ayant participé à la *Journée défense et citoyenneté* (JDC) en 2019 en France métropolitaine et dans les DROM.

Comparaisons académiques - Les informations recueillies ne permettent de comparer que les jeunes de nationalité française. Or, cette proportion varie selon les académies.

Avertissement - En raison de la mise en œuvre d'un nouveau test de lecture en septembre 2019, les résultats ne portent que sur la période janvier-août 2019. Ces résultats de l'année 2019, comme ceux des années 2016 à 2018 ne

peuvent pas être interprétés en évolution. En effet, les données recueillies depuis 2016 ne sont pas strictement comparables aux années antérieures en raison de problèmes techniques rencontrés lors des passations. Ces problèmes ont empêché les jeunes de répondre à certains items. Le pourcentage de jeunes en difficulté de lecture est par conséquent surestimé, il y a donc une rupture de série par rapport aux années antérieures. Les comparaisons géographiques (entre départements ou régions) et démographiques (sexe) restent possibles pour une année donnée.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 20.20 ; 19.20 ; 18.10 ; 17.17.

Source

Ministère des Armées - DSNJ, MENJS-MESRI-DEPP.

1 Les profils de lecteurs, en %, JDC 2019

Profils	Traitements complexes	Automatisme de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	58,2	63,1	60,6	Lecteurs efficaces
5c	+	-	+	17,6	15,6	16,7	77,3
5b	+	+	-	6,4	7,4	6,9	Lecteurs médiocres
5a	+	-	-	4,1	3,9	4,0	10,9
4	-	+	+	3,6	2,8	3,2	Très faibles capacités de lecture
3	-	-	+	4,2	2,5	3,3	6,5
2	-	+	-	1,8	1,8	1,8	Difficultés sévères
1	-	-	-	4,1	3,0	3,5	5,3

► Champ : France métropolitaine + DROM.

Avertissement : en raison de la mise en œuvre d'un nouveau test de lecture en septembre 2019, les résultats ne portent que sur la période janvier-août 2019.

Note : le signe « + » indique que la compétence est jugée maîtrisée et le signe « - » indique que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée.

Lecteur : la combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

© DEPP

2 Répartition de chaque profil de lecteurs selon le sexe, en %, JDC 2019

	Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4	Profil 5a	Profil 5b	Profil 5c	Profil 5d
Garçons	59,0	51,9	64,2	57,0	52,5	47,8	54,2	49,3
Filles	41,0	48,1	35,8	43,0	47,5	52,2	45,8	50,7
Total	100,0							

► Champ : France métropolitaine + DROM.

Avertissement : en raison de la mise en œuvre d'un nouveau test de lecture en septembre 2019, les résultats ne portent que sur la période janvier-août 2019.

© DEPP

3 Répartition des lecteurs selon l'académie et la région en %, JDC 2019

Académies et régions académiques	En difficulté [Profils 1, 2, 3, 4]	Difficultés sévères [Profils 1 et 2]	Très faibles capacités de lecture [Profils 3 et 4]	Lecteurs médiocres [Profils 5a et 5b]	Lecteurs efficaces [Profils 5c et 5d]
Clermont-Ferrand	11,5	4,9	6,5	10,0	78,5
Grenoble	10,1	4,1	6,0	9,9	80,0
Lyon	9,0	3,5	5,5	9,0	81,9
Auvergne-Rhône-Alpes	9,9	4,0	5,9	9,6	80,6
Besançon	12,2	6,0	6,1	18,7	69,2
Dijon	12,6	4,2	8,3	9,1	78,4
Bourgogne-Franche-Comté	12,4	5,0	7,4	13,1	74,5
Bretagne (Rennes)	9,8	4,2	5,6	10,3	79,9
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	13,7	5,8	7,9	11,9	74,4
Corse	10,1	3,6	6,5	10,2	79,6
Nancy-Metz	10,9	4,6	6,4	10,9	78,2
Reims	11,1	4,6	6,5	10,5	78,4
Strasbourg	11,0	4,9	6,1	11,9	77,1
Grand Est	11,0	4,7	6,3	11,2	77,9
Amiens	16,2	6,7	9,5	10,5	73,3
Lille	10,8	4,7	6,0	11,7	77,5
Hauts-de-France	12,6	5,4	7,2	11,3	76,1
Créteil	11,0	5,5	5,5	13,2	75,8
Paris	5,8	2,6	3,2	7,0	87,2
Versailles	8,1	3,8	4,3	12,3	79,6
Île-de-France	8,8	4,2	4,6	11,9	79,2
Normandie	12,8	5,2	7,6	10,5	76,7
Bordeaux	10,8	4,4	6,4	9,2	80,1
Limoges	11,1	3,8	7,3	6,5	82,4
Poitiers	11,3	5,0	6,4	11,7	77,0
Nouvelle-Aquitaine	11,0	4,5	6,5	9,6	79,4
Montpellier	10,1	3,9	6,2	9,7	80,3
Toulouse	9,7	4,1	5,6	10,7	79,6
Occitanie	9,9	4,0	5,9	10,2	79,9
Pays de la Loire (Nantes)	9,6	3,8	5,8	9,1	81,3
Aix-Marseille	11,2	5,0	6,2	10,8	77,9
Nice	10,1	4,8	5,3	13,0	76,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10,8	4,9	5,8	11,8	77,5
France métropolitaine	11,3	4,8	6,5	10,9	77,5
Guadeloupe	31,9	17,3	14,6	14,5	53,6
Guyane	55,4	36,6	18,8	10,5	34,1
Martinique	30,9	15,2	15,7	12,9	56,2
Mayotte	72,6	51,3	21,2	10,2	17,2
La Réunion	28,6	14,9	13,7	12,2	59,1
DROM	37,7	22,1	15,6	12,5	49,8
France métropolitaine + DROM	11,8	5,3	6,5	10,9	77,3

► Champ : France métropolitaine + DROM.

Avertissement : en raison de la mise en œuvre d'un nouveau test de lecture en septembre 2019, les résultats suivants ne portent que sur la période janvier-août 2019.

© DEPP

L'enquête PISA 2018 a pour majeure la compréhension de l'écrit comme en 2000 et 2009. Les élèves doivent mobiliser leurs compétences dans des situations souvent éloignées du cadre scolaire, afin d'évaluer leur capacité à s'engager, en tant qu'adulte, dans la vie en société.

Avec un score de 493 points en 2018, les résultats de la France se situent au-dessus de la moyenne de l'OCDE. Ils sont stables depuis 2009 après une baisse de 12 points par rapport à 2000 (1).

Comme dans tous les pays, les filles obtiennent un score significativement plus élevé que les garçons (25 points en France, contre 30 points en moyenne dans l'OCDE).

Entre 2009 et 2018, la répartition des élèves dans les 8 niveaux de compétences en compréhension de l'écrit est marquée par une stabilité dans les hauts niveaux (9 % des élèves atteignent le niveau 5) et bas niveaux (21 % des élèves en France sous le niveau 2 contre 23 % dans l'OCDE), mais une augmentation de 3,9 points de la proportion d'élèves dans les niveaux 1a et 2, au détriment des niveaux 3 et 4 (2) (3).

L'écart de score entre les élèves les plus performants et les élèves les moins performants reste stable entre 2009 et 2018 tout en étant significativement plus élevé qu'en moyenne dans les pays de l'OCDE (4). La France est le pays de l'OCDE dont la performance est la plus fortement liée au statut économique, social et culturel (SESC) des élèves, même si l'écart de score associé à la variation d'une unité de l'indice SESC a légèrement baissé depuis 2009.

Précisions

Cadre - En mai 2018, la France a participé, avec 79 pays ou « économies partenaires », à la septième enquête PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves), pilotée par l'OCDE et organisée par ETS (*Educational Testing Service*). Sa mise en œuvre par la DEPP est basée sur des procédures standardisées afin de garantir la comparabilité des résultats.

Échantillon - Le tirage au sort de l'échantillon (6 300 élèves) parmi 250 établissements scolaires accueillant des élèves de 15 ans tient compte du type d'établissement et du secteur afin d'assurer la conformité de la répartition des élèves à la répartition nationale.

Pour en savoir plus

- *Note d'Information* : 19.49.

1 Évolution du score moyen en compréhension de l'écrit entre 2000 et 2018

		PISA 2000	PISA 2009	PISA 2018
France	Ensemble	505	496	493
	Garçons	490	475	480
	Filles	519	515	505
	Différence garçons-filles	-29	-40	-25
OCDE	Ensemble	494	491	487
	Garçons	478	471	472
	Filles	510	510	502
	Différence garçons-filles	-32	-39	-30

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat. © DEFP

LECTURE : En 2018, le score moyen de la France est de 493, et la différence de score entre filles et garçons de 25 points.

NOTE : les différences significatives sont indiquées en gras. Les données figurant dans ce tableau sont des chiffres arrondis.

2 Élèves aux bas et aux hauts niveaux en compréhension de l'écrit, en %

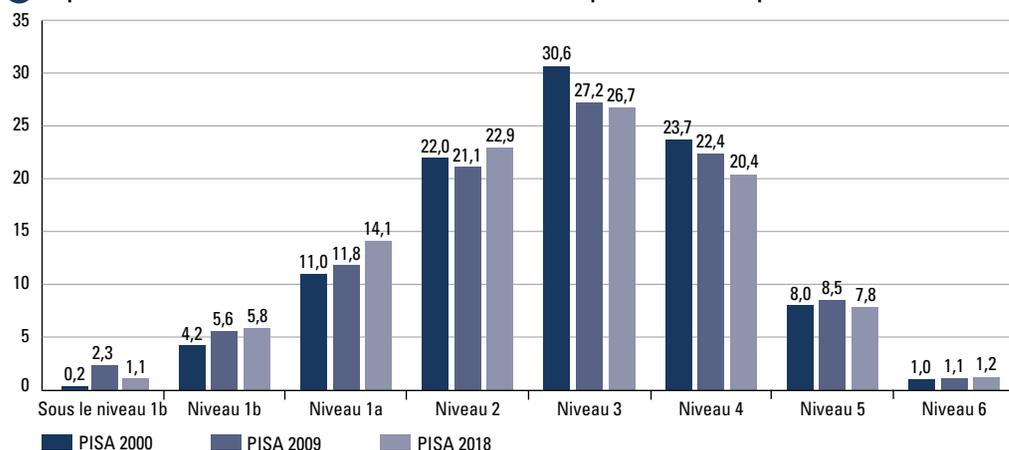
	PISA 2000		PISA 2009		PISA 2018	
	En dessous du niveau 2	Niveau 5 et au dessus	En dessous du niveau 2	Niveau 5 et au dessus	En dessous du niveau 2	Niveau 5 et au dessus
France	15,2	8,5	19,8	9,6	20,9	9,2
OCDE	19,3	8,9	19,4	7,2	22,7	8,6

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat. © DEFP

LECTURE : en France en 2000, 15,2 % des élèves se situent en dessous du niveau 2.

NOTE : les données figurant dans ce tableau sont des chiffres arrondis.

3 Répartition des élèves en France selon le niveau de compétences en compréhension de l'écrit



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat. © DEFP

LECTURE : les élèves sont répartis selon leurs scores en 8 niveaux de compétences. En 2018, en France, 1,1 % des élèves âgés de 15 ans se situent au niveau inférieur à 1b (les élèves les moins performants) et 1,2 % au niveau 6 (les élèves les plus performants).

NOTE : les données figurant sur ce graphique sont des chiffres arrondis.

4 Différence interquartiles et influence du statut économique, social et culturel (SESC) en France et dans l'OCDE

		PISA 2000	PISA 2009	PISA 2018
1 ^{er} quartile	France	444	429	423
	OCDE	432	430	419
3 ^e quartile	France	570	572	567
	OCDE	563	557	558
Intervalle interquartile	France	127	143	144
	OCDE	131	127	139
Écart de score associé à la variation d'une unité de l'indice SESC	France	44	51	47
	OCDE	39	38	37

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat. © DEFP

LECTURE : en 2018, 25 % des élèves français ont obtenu un score inférieur ou égal à 423 et 25 % ont obtenu un score supérieur ou égal à 567. En 2018, la variation d'une unité de l'indice SESC en France est associée à un écart de score de 47 points, contre un écart de 37 points en moyenne dans l'OCDE.

NOTE : les différences significatives entre la France et la moyenne OCDE sont indiquées en gras.

Les données figurant dans ce tableau sont des chiffres arrondis.

L'étude internationale ICILS 2018 mesure les performances en littératie numérique et en pensée informatique des élèves à la fin de la huitième année de scolarité obligatoire (classe de quatrième pour la France).

La littératie numérique fait référence à la capacité d'un élève à utiliser les technologies numériques pour collecter et gérer des informations et pour produire et échanger des informations. La pensée informatique est la capacité d'un individu à reconnaître les aspects des problèmes du monde réel qui peuvent faire l'objet d'une formulation informatique, à évaluer et à élaborer des solutions algorithmiques à ces problèmes, de manière à ce que les solutions puissent être mises en œuvre à l'aide d'un ordinateur.

Avec un score moyen de 499 points en littératie numérique et de 501 points en pensée informatique, la France se situe au niveau de la moyenne internationale (496 points en littératie numérique et 500 points en pensée informatique) (1) (2).

En France comme dans la majorité des pays participants, le score moyen des filles en littératie numérique est supérieur à celui des garçons. En France les filles ont un score moyen de 511 points, et les garçons de 487 points. En pensée informatique, il n'y a pas de différence significative entre les performances des filles et celles des garçons.

En France, 84 % des élèves ont un score qui les place au mieux au niveau 2 de l'échelle de littératie numérique, correspondant à une maîtrise basique de la collecte et la gestion d'informations (3).

Précisions

L'enquête ICILS (*International Computer and Information Literacy Study*) est organisée par l'IEA (Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire). La France n'avait pas participé au premier cycle de l'enquête en 2013. En 2018, pour la seconde édition, douze pays et deux provinces ont participé à l'évaluation de littératie numérique. L'évaluation de pensée informatique, proposée en option pour la première fois, a été passée par huit pays et une province.

Champ pour la France - Élèves de quatrième scolarisés dans des établissements publics et privés sous contrat en France métropolitaine et DROM (hors Mayotte).

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 20.04 ; 19.40.
- Fraillon *et al.* (2013), *ICILS Assessment Framework*.
- Fraillon *et al.* (2019), *ICILS 2018 International Report*.

Source

IEA - MENJS-MESRI-DEPP.

1 Scores moyens en littératie numérique

	France	Moyenne internationale
Ensemble	499	496
Garçons	487	488
Filles	511	505
Différence garçons-filles	-24	-18

► **Champ pour la France** : élèves de quatrième scolarisés dans des établissements publics et privés sous contrat en France métropolitaine et DROM (hors Mayotte).

Moyenne internationale : calculée sur 10 des 12 pays participants (Danemark, République de Corée, Finlande, Allemagne, Portugal, France, Luxembourg, Chili, Uruguay, Kazakhstan).

Lecture : en France, les filles obtiennent un score moyen de 511, et les garçons de 487, soit un écart de 24 points en faveur des filles. Cette différence est statistiquement significative.

Note : les différences significatives sont indiquées en gras. Les données figurant dans ce tableau sont des chiffres arrondis.

2 Scores moyens en pensée informatique

	France	Moyenne internationale
Ensemble	501	500
Garçons	505	502
Filles	498	498
Différence filles/garçons	7	4

► **Champ pour la France** : élèves de quatrième scolarisés dans des établissements publics et privés sous contrat en France métropolitaine et DROM (hors Mayotte).

Moyenne internationale : calculée sur 7 des 8 pays participants (Danemark, République de Corée, Finlande, Allemagne, Portugal, France, Luxembourg).

Lecture : en France, les filles obtiennent un score moyen de 498 et les garçons de 505 soit un écart de 7 points en faveur des garçons. Cette différence n'est pas statistiquement significative.

Note : les différences significatives sont indiquées en gras. Les données figurant dans ce tableau sont des chiffres arrondis.

3 Répartition des élèves selon le niveau de compétence en littératie numérique, en %

	Inférieur au niveau 1	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
	Réalisation de tâches simples avec accompagnement (Moins de 407 points)	Connaissance fonctionnelle des ordinateurs (De 407 à 491 points)	Maîtrise basique de la collecte et la gestion d'informations (De 492 à 576 points)	Autonomie (De 577 à 661 points)	Maîtrise avancée (Au-delà de 661 points)
France	13	30	40	15	1
Moyenne Internationale	18	25	36	19	2

► **Champ pour la France** : élèves de quatrième scolarisés dans des établissements publics et privés sous contrat en France métropolitaine et DROM (hors Mayotte).

Moyenne internationale : calculée sur 10 des 12 pays participants (Danemark, République de Corée, Finlande, Allemagne, Portugal, France, Luxembourg, Chili, Uruguay, Kazakhstan).

Lecture : les élèves sont répartis selon leurs scores dans 5 niveaux de compétence. En France, 13 % des élèves se situent en dessous du niveau 1 (les élèves les moins performants), 30 % se situent au niveau 1, 40 % au niveau 2, 15 % au niveau 3 et seulement 1 % au niveau 4 (les élèves les plus performants).

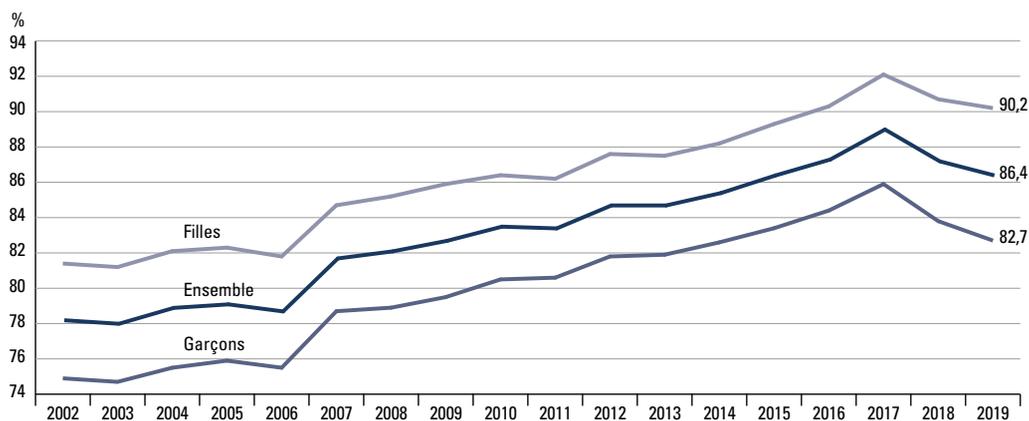
À la session 2019, 704 566 candidats de France métropolitaine et des DROM ont obtenu le **diplôme national du brevet** (DNB) portant le **taux de réussite** à 86,4 %. Ce taux baisse pour la deuxième année consécutive (1).

Depuis la session 2013, les candidats se répartissent en deux séries. La série générale, largement majoritaire, est essentiellement constituée des élèves scolarisés en classes de troisième générale au collège, tandis que la série professionnelle regroupe principalement des élèves de classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles et de l'enseignement agricole. Les candidats sont 87,8 % à obtenir leur diplôme dans la série générale et 72,6 % dans la série professionnelle (2).

Comme lors des sessions précédentes, les filles réussissent mieux que les garçons au DNB, quelle que soit la série présentée. Les élèves de la série générale sont plus jeunes que ceux de la série professionnelle : la grande majorité des candidats et des admis ont 15 ans, alors que dans la série professionnelle, du fait de parcours en moyenne plus longs, seul un admis sur deux a 15 ans ou moins (3).

Les enfants de cadres supérieurs et de professions intellectuelles supérieures ou d'agriculteurs exploitants réussissent mieux que les autres candidats, et les enfants d'ouvriers ou de parents inactifs comptent parmi ceux qui ont les taux de réussite les plus faibles (4). Ainsi, on observe 23,2 points d'écart entre le taux de réussite des enfants de professeurs et des enfants d'inactifs dans la série générale et 21,9 dans la série professionnelle.

1 Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011) (1).

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

© DEPP

Précisions

Population concernée - Ensemble des candidats au DNB de France métropolitaine et des départements et régions d'outre-mer.

Âge atteint au cours de l'année - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.17 ; 17.07 ; 16.06 ; 15.10.

2 Réussite au diplôme national du brevet selon le sexe, session 2019

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Garçons	308 355	84,3	34 596	70,6	342 951	82,7
Filles	340 883	91,2	20 732	76,2	361 615	90,2
Ensemble	649 238	87,8	55 328	72,6	704 566	86,4

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

3 Réussite au diplôme national du brevet selon l'âge, session 2019

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
14 ans ou moins	23 483	98,3	66	83,5	23 549	98,3
15 ans	578 124	90,2	26 722	80,2	604 846	89,8
16 ans	45 225	63,8	25 856	69,6	71 081	65,8
17 ans ou plus	2 406	57,2	2 684	47,2	5 090	51,4
Ensemble	649 238	87,8	55 328	72,6	704 566	86,4

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

4 Réussite au diplôme national du brevet selon l'origine sociale, session 2019

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	7 445	95,1	1 126	87,8	8 571	94,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	47 652	90,2	3 551	78,1	51 203	89,2
Cadres, professions intellectuelles supérieures	147 830	97,0	2 612	83,2	150 442	96,7
<i>dont professeurs et assimilés</i>	<i>26 602</i>	<i>98,3</i>	<i>250</i>	<i>88,3</i>	<i>26 852</i>	<i>98,2</i>
Professions intermédiaires	103 608	92,7	5 518	79,0	109 126	91,9
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	<i>9 725</i>	<i>97,4</i>	<i>214</i>	<i>85,6</i>	<i>9 939</i>	<i>97,1</i>
Employés	160 399	87,7	13 190	75,8	173 589	86,7
Ouvriers	85 903	81,9	12 270	73,1	98 173	80,7
Retraités	4 537	85,4	459	70,6	4 996	83,8
Inactifs	69 594	75,1	10 949	66,4	80 543	73,8
Indéterminé	22 270	76,8	5 653	63,0	27 923	73,6
Ensemble	649 238	87,8	55 328	72,6	704 566	86,4

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

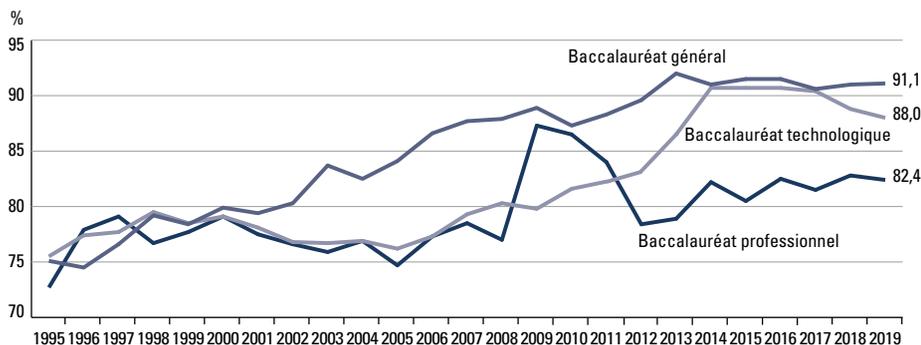
Avec 759 100 candidats et 668 300 bacheliers, le taux de réussite atteint 88,0% à la session 2019, avec 91,1% au baccalauréat général, 88,0% au baccalauréat technologique et 82,4% au baccalauréat professionnel (1) (3). Il est stable dans la voie générale et diminue dans les voies technologique et professionnelle. Avec l'arrivée au niveau du baccalauréat de la « génération 2001 » légèrement moins importante que la nombreuse « génération 2000 », l'effectif de bacheliers diminue de 8 900 en 2019 (2).

Dans les trois voies, les filles réussissent mieux que les garçons (3). L'écart de réussite est nettement plus important dans le professionnel que dans le général et le technologique. Alors que la réussite des filles est sensiblement plus élevée que celle des garçons en STMG et ST2S, le constat est inverse en STAV.

Depuis 1995, le taux de réussite a progressé de 13,1 points (1) (3). Il a progressé régulièrement dans la voie générale jusqu'en 2013 et fluctue autour de 91% depuis. Dans la voie technologique, il a nettement progressé entre 2005 et 2014 et rattrapé celui de la voie générale. Depuis 2017, il décroît. Le taux de réussite de la voie professionnelle, qui avait profité en 2009 de l'instauration de l'« épreuve de contrôle », a retrouvé dès 2012 le niveau précédant cette évolution réglementaire. Depuis, il progresse irrégulièrement.

À la session 2019, pour 100 bacheliers, on compte 53 généralistes, 21 technologiques et 26 professionnels, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995, la répartition des bacheliers s'étant modifiée en faveur de la voie professionnelle principalement sous l'effet de la mise en place dans cette voie du baccalauréat en trois ans.

1 Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon la filière, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEPP

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.10; 19.03; 18.03; 17.05; 16.07 (baccalauréat, résultats définitifs).

- Série chronologique : la réussite au baccalauréat par série selon le sexe ou par origine sociale.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
MAA-DGER, Système d'information du ministère en charge de l'Agriculture.

2 Évolution des effectifs d'admis au baccalauréat

Séries	1995	2000	2005	2010	2015	2017	2018	2019		
								Garçons	Filles	Ensemble
S	139 031	136 214	136 877	145 839	166 824	176 965	187 629	95 005	89 021	184 026
ES	76 555	75 299	86 201	88 220	100 360	108 131	119 178	46 950	73 164	120 114
L	71 460	59 642	49 434	45 692	49 870	52 618	52 648	10 230	42 014	52 244
Baccalauréat général	287 046	271 155	272 512	279 751	317 054	337 714	359 455	152 185	204 199	356 384
STI (1)	36 364	36 940	34 567	30 022	-	-	-	-	-	-
STI2D/STI hors AA (1)	35 249	35 477	32 773	27 831	26 763	29 678	32 795	29 502	2 501	32 003
STL	4 840	6 327	6 426	6 851	7 587	7 722	8 449	3 454	4 810	8 264
STAV (ex-STAE STPA)	2 247	5 828	5 107	5 004	4 615	4 623	5 028	2 571	2 190	4 761
STMG (ex-STT STG)	78 896	82 221	73 565	68 043	60 124	59 278	63 690	31 032	34 402	65 434
ST2S (ex-SMS)	13 337	18 469	18 689	20 622	20 608	21 392	22 646	2 654	19 256	21 910
STD2A/STI-AA (1)	1 115	1 463	1 794	2 197	2 817	3 102	3 267	753	2 594	3 347
TMD	299	370	273	311	303	310	307	132	184	316
STHR (ex-Hôtellerie)	2 284	2 623	2 201	2 578	2 327	2 383	2 388	987	1 262	2 249
Baccalauréat technologique	138 267	152 778	140 828	133 431	125 144	128 488	138 570	71 085	67 199	138 284
Production	26 218	42 029	43 586	52 951	80 650	79 467	81 091	66 507	12 503	79 010
Services	40 878	50 588	49 682	65 635	95 996	98 103	98 171	31 137	63 528	94 665
Baccalauréat professionnel	67 096	92 617	93 268	118 586	176 646	177 570	179 262	97 644	76 031	173 675
Ensemble	492 409	516 550	506 608	531 768	618 844	643 772	677 287	320 914	347 429	668 343

► Champ : France métropolitaine + DROM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. À partir de la session 2015, la série STI (option « Arts appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A (Design et arts appliqués). Afin de pouvoir suivre l'évolution de ces séries, les effectifs de la série STI figurent globalement, et de façon décomposée en « STI hors AA » (en regard de STI2D) et en « STI-AA » (en regard de STD2A). Les effectifs de la série STI figurent donc deux fois.

© DEFP

3 Évolution des taux de réussite au baccalauréat

Séries	1995	2000	2005	2010	2015	2017	2018	2019		
								Garçons	Filles	Ensemble
S	78,5	80,7	84,8	88,7	91,9	91,7	91,6	89,9	92,8	91,3
ES	73,0	78,2	84,2	86,1	91,2	88,9	90,2	88,6	92,0	90,6
L	71,3	80,2	81,9	85,1	90,6	90,4	90,5	88,4	92,1	91,4
Baccalauréat général	75,1	79,9	84,1	87,3	91,5	90,6	91,0	89,4	92,4	91,1
STI (1)	67,2	75,8	76,4	80,0	-	-	-	-	-	-
STI2D/STI hors AA (1)	67,0	75,4	75,7	79,3	91,7	91,5	90,7	90,3	92,2	90,4
STL	74,6	81,8	83,2	87,1	93,9	91,5	91,5	88,1	91,9	90,3
STAV (ex-STAE STPA)	69,1	73,9	78,0	74,5	86,9	88,3	90,5	90,5	86,6	88,6
STMG (ex-STT STG)	80,5	80,5	75,1	83,8	89,5	88,8	86,0	82,1	88,0	85,1
ST2S (ex-SMS)	73,3	79,4	76,6	76,1	91,8	92,0	91,4	85,4	91,3	90,5
STD2A/STI-AA (1)	76,4	87,0	89,8	90,7	97,2	96,4	96,9	93,2	97,6	96,6
TMD	92,3	85,1	89,8	94,5	97,1	97,8	96,5	95,7	97,4	96,6
STHR (ex-Hôtellerie)	81,5	89,0	86,8	89,8	90,8	93,7	94,2	94,1	95,3	94,7
Baccalauréat technologique	75,5	79,1	76,2	81,6	90,7	90,4	88,8	86,3	89,8	88,0
Production	69,3	78,5	75,6	85,6	78,9	79,2	81,2	80,6	85,5	81,3
Services	75,0	79,7	73,8	87,3	81,9	83,5	84,1	79,5	85,5	83,4
Baccalauréat professionnel	72,7	79,1	74,7	86,5	80,5	81,5	82,8	80,2	85,5	82,4
Ensemble	74,9	79,5	79,9	85,6	87,9	87,9	88,2	85,7	90,3	88,0

► Champ : France métropolitaine + DROM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. À partir de la session 2015, la série STI (option « Arts appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A Design et arts appliqués.

© DEFP

Le **taux de réussite** au baccalauréat 2019 est de 88,0% : 668 300 admis pour 759 100 candidats. Il diminue de 0,2 point par rapport à la session 2018 (2).

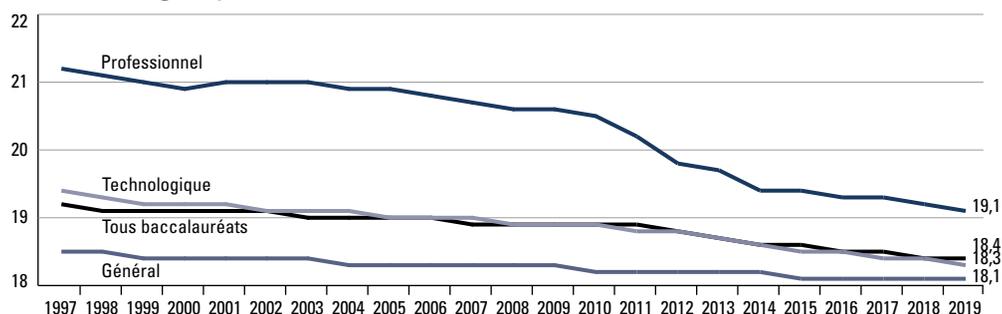
Quelle que soit la voie, les filles réussissent mieux que les garçons. Globalement, l'écart entre filles et garçons est un peu moins important qu'en 2018. Dans la voie professionnelle, où il est le plus important, l'écart diminue de 0,9 point et atteint 5,3 points. Il est à peu près stable dans les voies générale (3,0 points) et technologique (3,5 points).

La baisse des redoublements constatée à tous les niveaux de formation a pour effet le rajeunissement des candidats et donc des bacheliers, toutes voies confondues (1) (3). Ce rajeunissement est amplifié

dans la voie professionnelle, avec la généralisation du cursus en trois ans menant au baccalauréat, même si les bacheliers y sont en moyenne toujours plus âgés que dans les autres voies. Dans les voies générale et technologique, plus les candidats sont âgés, moins le taux de réussite est important. Dans la voie professionnelle, les candidats de 25 ans ou plus obtiennent plus souvent leur diplôme que ceux de 18 ans.

Au sein de chaque voie, le taux de réussite au baccalauréat des enfants d'agriculteurs exploitants est parmi les plus élevés, avec celui des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures (4). L'écart de taux de réussite entre les enfants d'agriculteurs exploitants et ceux d'ouvriers est le plus important au baccalauréat professionnel.

1 Évolution de l'âge moyen à l'obtention du baccalauréat



► Champ : France métropolitaine + DROM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEPP

Précisions

Âge atteint au cours de l'année - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.10 ; 19.03 ; 18.03 ; 17.05 ; 16.07 (baccalauréat, résultats définitifs).

- Série chronologique : la réussite au baccalauréat par série selon le sexe ou par origine sociale.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
MAA-DGER, Système d'information du ministère en charge de l'Agriculture.

2 Évolution de la réussite au baccalauréat selon le sexe, en %

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2017	2018	2019
Baccalauréat général											
Garçons	64,5	66,2	73,9	73,9	77,4	82,1	85,9	89,9	89,1	89,2	89,4
Filles	66,9	68,9	76,6	76,0	81,8	85,5	88,3	92,7	91,8	92,3	92,4
Ensemble	65,9	67,8	75,4	75,1	79,9	84,1	87,3	91,5	90,6	91,0	91,1
Baccalauréat technologique											
Garçons	57,9	65,0	68,5	71,8	76,2	74,2	80,4	89,5	89,1	87,1	86,3
Filles	60,2	65,8	68,3	79,3	81,9	78,2	82,7	91,9	91,8	90,8	89,8
Ensemble	59,2	65,4	68,4	75,5	79,1	76,2	81,6	90,7	90,4	88,8	88,0
Baccalauréat professionnel											
Garçons			73,6	70,4	78,2	73,9	85,0	78,0	78,9	80,2	80,2
Filles			75,3	75,3	80,5	75,7	88,6	83,7	85,1	86,4	85,5
Ensemble			74,3	72,7	79,1	74,7	86,5	80,5	81,5	82,8	82,4
Tous baccalauréats											
Garçons	62,5	65,6	72,1	72,7	77,2	77,7	84,2	85,6	85,6	85,8	85,7
Filles	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	81,9	86,9	90,1	90,1	90,6	90,3
Ensemble	63,9	67,2	73,1	74,9	79,5	79,9	85,6	87,9	87,9	88,2	88,0

► Champ : France métropolitaine + DROM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

3 Réussite au baccalauréat selon l'âge, session 2019

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	617	95,8	28	96,6	5	100,0	650	95,9
17 ans	19 414	97,2	1 739	94,7	458	89,3	21 611	96,8
18 ans	290 883	93,8	96 757	91,5	83 265	86,5	470 905	91,9
19 ans	37 898	79,0	32 803	82,6	56 875	79,4	127 576	80,1
20 ans	5 988	66,3	5 558	72,9	17 897	76,1	29 443	73,3
21 ans	1 001	53,7	915	66,5	6 370	76,8	8 286	71,8
22 ans	263	45,2	211	57,7	2 473	79,4	2 947	72,5
23 ans	92	33,8	106	60,6	1 300	81,8	1 498	73,5
24 ans	58	37,9	56	62,9	871	83,4	985	76,6
25-29 ans	88	30,5	58	43,6	1 951	88,3	2 097	79,7
30 ans ou plus	82	24,3	53	43,8	2 210	90,5	2 345	80,8
Ensemble	356 384	91,1	138 284	88,0	173 675	82,4	668 343	88,0

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEFP

4 Réussite au baccalauréat selon l'origine sociale, session 2019

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	5 283	94,5	1 528	93,9	1 665	90,4	8 476	93,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	31 860	91,4	12 049	89,3	15 374	84,5	59 283	89,1
Cadres, professions intellectuelles supérieures	117 877	95,4	21 099	92,3	13 129	88,2	152 105	94,3
<i>dont professeurs et assimilés</i>	<i>18 447</i>	<i>95,9</i>	<i>2 404</i>	<i>92,5</i>	<i>896</i>	<i>90,3</i>	<i>21 747</i>	<i>95,3</i>
Professions intermédiaires	54 163	92,2	19 776	90,2	15 982	85,2	89 921	90,4
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	<i>5 595</i>	<i>95,0</i>	<i>1 045</i>	<i>91,0</i>	<i>920</i>	<i>88,0</i>	<i>7 560</i>	<i>93,5</i>
Employés	63 279	89,8	29 238	88,4	31 250	83,1	123 767	87,7
Ouvriers	37 304	88,3	23 109	87,7	37 618	81,3	98 031	85,4
Retraités	5 386	91,5	2 180	87,3	4 008	79,4	11 574	86,2
Autres personnes sans activité professionnelle	31 747	83,8	18 736	82,7	14 556	74,7	65 039	81,3
Indéterminé	9 485	79,1	10 569	83,2	40 093	82,5	60 147	82,1
Ensemble	356 384	91,1	138 284	88,0	173 675	82,4	668 343	88,0

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEFP

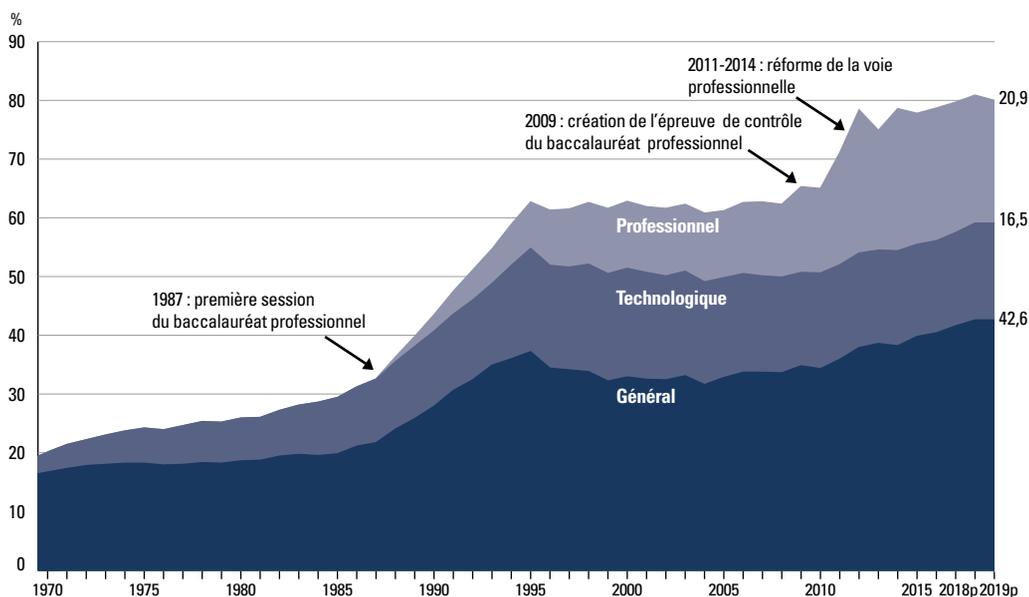
À la session 2019 du baccalauréat, pour la France métropolitaine et les DROM (hors Mayotte), 80,0% d'une génération est titulaire du diplôme : 42,6% en général, 16,5% en technologique et 20,9% en professionnel (1).

Depuis 1970, la proportion de bacheliers dans une génération a gagné près de 60 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance de la voie générale et de l'important essor de la voie professionnelle depuis sa première session en 1987. Entre 1995 et 2008, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62%. Elle augmente de 3 points en 2009 suite à l'instauration de l'épreuve de rattrapage du baccalauréat

professionnel, puis de 13 points entre 2010 et 2012 avec la réforme de la voie professionnelle. Après une phase de transition, elle repart à la hausse essentiellement grâce à la poursuite de la progression de la voie générale (+ 3,2 points entre 2015 et 2018).

L'écart entre filles et garçons est proche de 10 points en faveur des filles (2). La proportion de bacheliers dans une génération dépasse de plus de 14 points celle des garçons dans la voie générale tandis qu'elle est inférieure de plus de 4 points dans la voie professionnelle. Dans la voie technologique, l'écart est passé de 2,2 points en faveur des filles en 2010 à 0,0 point en 2019, avec notamment une forte diminution de la proportion de bacheliers STMG dans une génération.

1 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie, en %



► France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DROM hors Mayotte depuis 2001.

© DEPP

Précisions

Données démographiques - La population par âge est issue des estimations publiées chaque année par l'Insee pour la France métropolitaine et les DROM hors Mayotte. La population connue en mars 2020 a été utilisée ici. Elle permet le calcul des proportions provisoires de bacheliers dans une génération pour les sessions 2018 et 2019, et définitives pour la session 2017.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.10 ; 19.03 ; 18.03 ; 17.05 ; 16.07 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Les séries chronologiques de données sur le système éducatif : la proportion de bacheliers dans une génération.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information Océan et enquête n°60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
MAA-DGER, Système d'information du ministère en charge de l'Agriculture.
Insee, Estimations démographiques. Traitements MENJS-MESRI-DEPP.

2 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie et le sexe, en %

	France métropolitaine				France métropolitaine + DROM hors Mayotte						
	1980	1990	2000	2001	2001	2005	2010	2015	2017	2018p	2019p
Baccalauréat général											
Garçons	n.d.	n.d.	n.d.	26,5	26,3	26,5	29,0	33,6	35,0	35,6	35,4
Filles	n.d.	n.d.	n.d.	39,1	38,9	39,2	40,0	46,3	48,5	50,1	50,2
Ensemble	18,6	27,9	32,9	32,7	32,5	32,8	34,3	39,8	41,6	42,6	42,6
Baccalauréat technologique											
Garçons	n.d.	n.d.	n.d.	16,9	16,8	16,0	15,2	15,2	15,9	16,7	16,5
Filles	n.d.	n.d.	n.d.	19,7	19,6	18,0	17,4	16,1	15,9	16,4	16,5
Ensemble	7,3	12,8	18,5	18,2	18,2	17,0	16,3	15,7	15,9	16,5	16,5
Baccalauréat professionnel											
Garçons		n.d.	n.d.	12,7	12,7	13,1	16,0	23,7	23,8	23,6	23,0
Filles		n.d.	n.d.	9,7	9,8	9,7	12,7	20,8	20,5	20,0	18,8
Ensemble		2,8	11,4	11,2	11,2	11,4	14,4	22,3	22,2	21,8	20,9
Tous baccalauréats											
Garçons	n.d.	n.d.	56,9	56,0	55,8	55,6	60,2	72,6	74,7	75,8	74,8
Filles	n.d.	n.d.	69,1	68,4	68,3	67,0	70,1	83,2	84,8	86,4	85,4
Ensemble	25,9	43,5	62,8	62,1	61,9	61,2	65,0	77,7	79,6	80,9	80,0

► Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DROM hors Mayotte depuis 2001.

© DEFP

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième s'étend de 55,6% en Guyane à 84,5% à Paris à la session 2018 (1). Les jeunes de sixième accèdent essentiellement au baccalauréat sous statut scolaire, et principalement par la voie générale et technologique, très peu *via* l'apprentissage.

Dans les académies de Besançon, Dijon, Nantes et Strasbourg, l'apprentissage est un peu plus important.

Les académies de Corse, Lyon, Paris et Versailles font partie de celles où l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est globalement la plus forte. La voie générale et technologique y est largement prépondérante et la voie professionnelle pèse très peu. Cette dernière pèse un peu plus dans l'académie de Créteil. La forte espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième des académies de Guadeloupe, Nancy-Metz, Rennes et Toulouse

repose sur un équilibre entre la voie professionnelle et la voie générale et technologique.

À l'opposé, malgré l'importance relative de la probabilité d'accès au baccalauréat professionnel, les élèves de sixième de Guyane, Mayotte et La Réunion ont une faible probabilité d'obtenir le baccalauréat par la voie générale et technologique.

Entre 2018 et 2019, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième sous statut scolaire diminue dans la moitié des académies. Dans ces académies sauf celle de Nice, la voie générale et technologique est toujours à la baisse. Dans la voie professionnelle, les évolutions entre 2018 et 2019 sont également principalement à la baisse pour ces académies, sauf dans les académies d'Aix-Marseille, d'Amiens et de La Réunion.

Précisions

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième donne une mesure de la probabilité qu'aurait un jeune de sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là.

Pour une année scolaire donnée, le calcul combine tous les parcours les plus représentatifs de sixième en terminale

jusqu'à l'obtention du diplôme. Il intègre tous les passages dans la classe supérieure, les orientations et réorientations vers les voies générale et technologique d'un côté, professionnelle de l'autre, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 20.10 ; 19.03 ; 18.03 ; 17.05 ; 16.07 (baccalauréat, résultats définitifs).

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information Ocean et enquête n°60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité.

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information SIFA.

MAA-DGER, Système d'information du ministère en charge de l'Agriculture.

1 Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième par académie, selon le statut et la voie, en %

Académies et régions académiques	2018					2019 (1)		
	Scolaire			Apprentissage	Tous statuts	Scolaire		
	Général et technologique	Professionnel	Toutes voies	Professionnel	Toutes voies	Général et technologique	Professionnel	Toutes voies
Clermont-Ferrand	54,1	19,6	73,7	0,5	74,3	53,7	18,5	72,2
Grenoble	57,0	16,2	73,1	1,0	74,2	57,4	16,4	73,9
Lyon	60,5	15,7	76,2	0,8	77,0	59,0	15,4	74,4
Auvergne-Rhône-Alpes	58,0	16,5	74,5	0,8	75,3	57,5	16,3	73,8
Besançon	53,4	17,8	71,2	1,2	72,4	52,1	17,7	69,8
Dijon	53,4	16,8	70,1	1,4	71,5	53,3	17,3	70,5
Bourgogne-Franche-Comté	53,4	17,2	70,6	1,3	71,9	52,8	17,4	70,2
Bretagne (Rennes)	58,6	18,5	77,2	0,7	77,9	57,7	17,7	75,5
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	55,2	17,0	72,2	1,1	73,4	55,3	17,2	72,6
Corse	60,9	14,1	74,9	0,3	75,3	58,9	12,9	71,9
Nancy-Metz	57,4	18,6	76,0	0,9	76,9	55,8	18,4	74,2
Reims	53,5	17,7	71,2	0,8	72,0	53,2	18,3	71,5
Strasbourg	57,0	14,6	71,6	1,8	73,4	57,5	14,9	72,5
Grand Est	56,3	17,0	73,3	1,2	74,5	55,7	17,2	73,0
Amiens	53,6	17,0	70,7	0,7	71,3	53,3	17,3	70,6
Lille	53,5	18,0	71,5	0,4	71,9	53,2	17,8	71,0
Hauts-de-France	53,5	17,7	71,3	0,5	71,7	53,2	17,6	70,8
Créteil	62,2	17,2	79,5	0,7	80,2	63,6	16,9	80,5
Paris	73,4	10,8	84,2	0,3	84,5	71,8	10,1	81,9
Versailles	66,7	14,3	81,0	0,7	81,7	67,3	13,8	81,0
Île-de-France	66,1	14,8	80,9	0,7	81,6	66,6	14,4	81,0
Normandie	54,3	17,0	71,3	1,1	72,5	54,0	17,4	71,4
Bordeaux	57,0	17,2	74,1	0,5	74,6	56,5	16,9	73,3
Limoges	55,2	18,4	73,7	0,6	74,3	57,2	17,6	74,8
Poitiers	54,6	17,1	71,7	0,7	72,4	54,2	16,0	70,2
Nouvelle-Aquitaine	56,0	17,3	73,3	0,6	73,9	55,9	16,7	72,6
Montpellier	54,5	16,4	70,9	0,3	71,2	56,8	15,7	72,5
Toulouse	59,1	18,0	77,1	0,3	77,4	59,2	18,3	77,5
Occitanie	56,8	17,2	74,0	0,3	74,3	58,0	17,0	75,0
Pays de la Loire (Nantes)	54,1	16,9	71,0	1,3	72,3	54,4	17,3	71,7
Aix-Marseille	57,2	15,0	72,2	0,4	72,6	56,6	15,2	71,8
Nice	57,9	14,8	72,7	0,5	73,2	58,2	14,2	72,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	57,5	14,9	72,4	0,4	72,9	57,2	14,8	72,1
Guadeloupe	54,1	22,0	76,0	0,0	76,0	56,9	22,0	78,9
Guyane	37,5	18,1	55,6	0,0	55,6	36,4	19,8	56,2
Martinique	51,7	20,1	71,8	0,6	72,5	55,6	21,9	77,5
Mayotte	42,6	17,6	60,2	0,0	60,2	38,6	15,5	54,1
La Réunion	50,4	17,9	68,4	0,0	68,4	48,8	18,1	66,8

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat.

1. Les données 2019 sur l'apprentissage ne sont pas disponibles au moment du bouclage du RERS-2020.

© DEFP

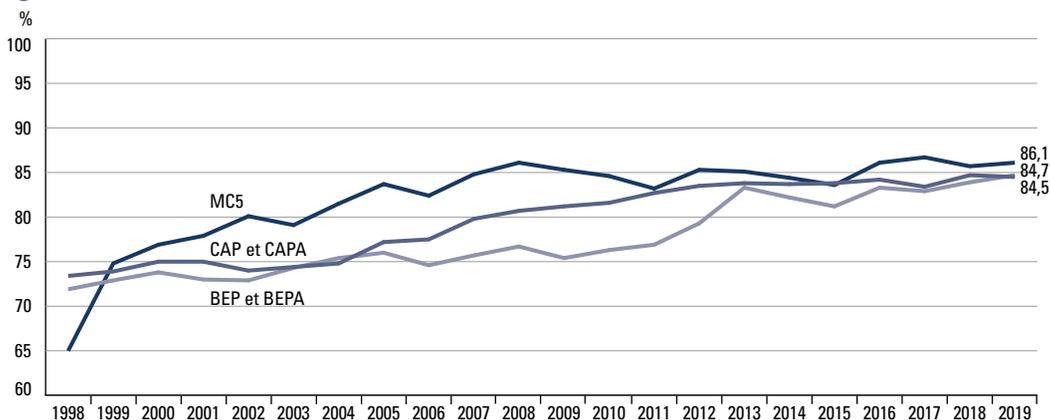
À la session 2019, les 658 000 diplômes technologiques et professionnels délivrés se répartissent quasiment à parts égales entre niveau IV et niveau V (2). Pour ce dernier niveau, plus de la moitié (53 %) sont des certificats d'aptitude professionnelle (CAP y compris CAP agricole) et 45 % des brevets d'études professionnelles (BEP y compris BEP agricole). Au niveau IV, plus de la moitié (53 %) de ces diplômes sont des **baccalauréats professionnels** et 42 % des **baccalauréats technologiques**.

Entre les sessions 2018 et 2019, les **taux de réussite** aux examens professionnels de niveau V sont relativement stables : -0,2 point pour le CAP, +0,8 point pour le BEP, +0,4 point pour les mentions complémentaires (1) (3). Au niveau IV, les évolutions sont plus contrastées : les taux de réussite baissent pour le baccalauréat technologique (-0,8 point), baccalauréat

professionnel (-0,6) et les brevets professionnels (-1,8 point), mais augmentent pour les brevets de technicien et des métiers d'art (+6,2 points) et pour les mentions complémentaires (+0,5 point).

Les candidats au BEP, au baccalauréat professionnel ou technologique et aux BT, BMA, se présentent quasi exclusivement sous le statut scolaire. À l'examen du CAP et des mentions complémentaires de niveau IV, les apprentis et les scolaires sont présents dans des proportions similaires. Pour le brevet professionnel et les mentions complémentaires de niveau V, les apprentis sont majoritaires parmi les candidats. Les candidats sous statut scolaire ont de meilleurs résultats que les apprentis au CAP et aux MC5 (écart de 1 point au CAP, de 2,7 points aux MC5). Pour les MC4, l'écart de réussite est en faveur des apprentis (+6,6 points).

1 Évolution des taux de réussite aux examens de niveau V, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011) (1).

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

© DEPP

Précisions

Population concernée - Candidats aux diplômes délivrés par le ministère en charge de l'Éducation nationale, ainsi que par le ministère en charge de l'Agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

MC5 - Mention complémentaire de niveau V.

MC4 - Mention complémentaire de niveau IV.

Nomenclature nationale des niveaux - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.29 ; 18.11 ; 17.08 ; 16.08.

Source

MENJS-MESRI-DEPP / Système d'information Ocean et enquête n°4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.
MAA-DGER / Système d'information du ministère en charge de l'Agriculture, traitements MENJS-MESRI-DEPP.

2 Évolution du nombre de diplômes par niveau

Session	Niveau V				Niveau IV						Ensemble
	CAP (1)	BEP (1)	MC5	Total	BP	BT (1), BMA	Bac techno (1)	Bac pro (1)	MC4	Total	
1995	270 721	206 453	11 531	488 705	13 133	18 152	138 267	67 096	–	236 648	725 353
2000	221 241	232 879	10 882	465 002	16 060	10 156	152 778	92 617	643	272 254	737 256
2005	150 898	212 523	8 229	371 650	18 798	7 124	140 828	93 268	1 496	261 514	633 164
2007	143 000	204 921	9 003	356 924	19 037	3 512	137 605	104 975	1 537	266 666	623 590
2008	148 290	204 881	9 095	362 266	19 446	2 146	135 886	103 311	1 814	262 603	624 869
2009	152 062	194 039	9 358	355 459	20 594	2 117	131 602	120 728	2 000	277 041	632 500
2010	159 666	181 097	9 552	350 315	20 186	1 586	133 431	118 586	1 709	275 498	625 813
2011	185 466	148 349	9 465	343 280	19 745	1 743	129 472	156 063	1 705	308 728	652 008
2012	186 269	150 794	8 899	345 962	20 056	920	125 121	190 899	1 640	338 636	684 598
2013	194 022	151 580	9 606	355 208	18 972	832	124 853	159 241	2 173	306 071	661 279
2014	191 203	148 014	8 465	347 682	18 489	975	129 210	190 773	2 157	341 604	689 286
2015	188 386	143 869	8 815	341 070	17 672	992	125 144	176 646	1 991	322 445	663 515
2016	183 618	147 372	8 729	339 719	16 988	1 202	126 578	179 841	2 059	326 668	666 387
2017	190 371	146 791	8 559	345 721	16 713	1 186	128 488	177 570	2 179	326 136	671 857
2018	184 510	146 621	8 575	339 706	16 147	1 080	138 570	179 262	2 136	337 195	676 901
2019	173 552	145 848	8 120	327 520	15 057	1 066	138 284	173 675	2 372	330 454	657 974

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© DEPP

1. Y compris les données de l'enseignement agricole pour l'ensemble de la série.

3 Nombre de diplômés et taux de réussite selon le statut du candidat, session 2019 (1)

	Niveau V			Niveau IV					
	CAP (2)	BEP (2)	MC5 (p)	BP (p)	BT, BMA (p) (2)	Bac techno (2)	Bac pro (2)	MC4 (p)	
Formation sous statut scolaire									
Admis	70 356	136 148	2 378	–	928	136 600	151 571	1 058	
Taux de réussite (%)	86,9	84,8	88,0	–	89,3	88,7	82,5	85,5	
Formation sous statut apprenti									
Admis	61 616	5 538	4 954	12 139	124	–	17 235	1 080	
Taux de réussite (%)	85,9	88,8	85,3	77,2	96,1	–	84,9	92,1	
Enseignement à distance									
Admis	1 012	110	3	62	–	407	292	–	
Taux de réussite (%)	57,4	72,8	100,0	59,0	–	58,6	61,7	–	
Formation continue									
Admis	17 579	692	708	2 454	5	1	3 091	229	
Taux de réussite (%)	91,0	87,7	86,3	77,7	71,4	50,0	87,2	90,9	
Autres (candidats libres, etc.)									
Admis	22 989	3 360	77	402	9	1 276	1 486	5	
Taux de réussite (%)	73,0	75,2	73,3	50,1	81,8	51,8	58,5	62,5	
Total des candidats									
Présents	205 306	172 185	9 435	19 782	1 186	157 196	210 644	2 671	
Admis	173 552	145 848	8 120	15 057	1 066	138 284	173 675	2 372	
Taux de réussite (%)	84,5	84,7	86,1	76,1	89,9	88,0	82,4	88,8	

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

1. Le statut du candidat est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

2. Y compris les données de l'enseignement agricole.

À la session 2019, 173 600 candidats au CAP et 145 800 candidats au BEP, y compris les CAP et BEP en formation agricole, ont obtenu leur diplôme. Les **taux de réussite** atteignent 84,5% pour le CAP et 84,7% pour le BEP, soit respectivement -0,2 point et +0,8 point par rapport à la session 2018 (1).

Contrairement aux sessions précédentes, les garçons réussissent mieux au CAP que les filles avec un écart de 0,7 point. Cette tendance est observée seulement pour les « autres diplômés » du CAP (individuels, en formation continue ou provenant de l'enseignement à distance) avec des taux de réussite de 84,7% pour les garçons et de 76,6% pour les filles. En formation scolaire ou apprentis, les filles continuent à obtenir de meilleurs résultats au CAP (+4,6 et 4,9 points d'écart respectivement).

Comme pour les sessions précédentes, les filles restent les meilleures au BEP : leur taux de réussite y est de 4,7 points supérieur à celui des garçons (2).

Selon leur mode de formation, les lauréats au CAP présentent des profils par **âge** différents (2). Ceux qui

viennent d'établissements scolaires, et qui intègrent le CAP après la classe de troisième, devraient avoir 17 ans au moment du passage de l'examen. Cependant, 42,9% ont 18 ans, soit un an de retard. Les élèves « à l'heure » ont une meilleure réussite que ceux qui sont en retard d'un an. 68,0% des apprentis admis au CAP sont âgés de 17 à 19 ans. À partir de 20 ans, la réussite s'améliore avec l'âge. Les autres diplômés du CAP (individuels, en formation continue ou provenant de l'enseignement à distance) sont en moyenne plus âgés, et ce sont les candidats de 30 ans ou plus qui ont parmi eux le meilleur taux de réussite.

Les lauréats au BEP ont également un profil par âge différent selon le mode de formation (3). Ceux qui sont inscrits dans un établissement scolaire, ou ceux qui passent cet examen par voie d'apprentissage ont souvent un an de retard au moment de l'examen, et des taux de réussite inférieurs à ceux des élèves « à l'heure ». À 17 ans, le taux de réussite des scolaires est de 88,3%, soit un écart de 6,3 points avec ceux âgés de 18 ans. Pour les apprentis l'écart est de 3,6 points. À partir de 23 ans, le taux de réussite au BEP s'améliore.

Précisions

Population concernée - Candidats au CAP ou au BEP délivrés par le ministère en charge de l'Éducation nationale et par le ministère en charge de l'Agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

Admis - Est considéré comme admis à l'examen tout candidat qui a obtenu d'une part, une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 et, d'autre part, une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves professionnelles.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 18.11 ; 17.08 ; 16.08 ; 15.11 ; 14.17.

Source

MENJS-MESRI-DEPP / Système d'information Ocean et enquête n°4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.
MAA-DGER / Système d'information du ministère en charge de l'Agriculture, traitements MENJS-MESRI-DEPP.

1 Évolution des taux de réussite au CAP et au BEP selon le sexe, en %

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CAP												
Garçons	78,8	79,0	79,6	81,0	82,0	82,3	82,6	83,1	83,6	83,0	84,0	84,8
Filles	83,3	83,9	84,1	85,2	85,7	85,9	85,0	84,8	84,9	83,7	85,6	84,1
Ensemble	80,7	81,2	81,6	82,7	83,5	83,8	83,7	83,8	84,2	83,4	84,7	84,5
BEP												
Garçons	74,3	73,8	73,2	76,6	79,0	81,7	80,4	79,5	81,2	81,0	81,9	82,6
Filles	79,7	77,3	79,9	77,1	79,5	85,0	84,1	83,1	85,8	85,2	86,4	87,3
Ensemble	76,7	75,4	76,3	76,9	79,3	83,3	82,2	81,2	83,3	82,9	83,9	84,7

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© DEFP

2 Répartition des lauréats au diplôme du CAP selon l'âge et le statut (1), session 2019

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	160	90,9	18	90,0	4	66,7	182	90,1
17 ans	24 122	90,7	12 483	89,6	235	78,3	36 839	90,2
18 ans	30 154	85,0	18 343	82,5	1 142	66,8	49 638	83,6
19 ans	9 104	83,1	11 108	82,2	2 406	73,1	22 619	81,4
20 ans	3 366	86,0	6 622	86,1	2 213	73,6	12 201	83,5
21 ans	1 219	87,1	4 065	89,1	2 089	76,7	7 373	84,9
22 ans	586	91,0	2 594	90,8	1 775	76,0	4 955	84,9
23 ans	324	88,5	1 810	91,3	1 605	77,3	3 739	84,5
24 ans	214	90,7	1 317	91,3	1 449	77,0	2 980	83,7
25 ans	1 108	88,7	974	93,3	1 286	77,4	3 368	85,2
26-29 ans	–	–	1 653	92,9	5 237	81,1	6 890	83,6
30-39 ans	–	–	500	94,3	12 013	81,6	12 513	82,0
40 ans ou plus	–	–	128	90,1	10 127	81,7	10 254	81,8
Total	70 356	86,9	61 616	85,9	41 580	79,1	173 552	84,5
<i>dont filles</i>	<i>28 270</i>	<i>89,7</i>	<i>16 102</i>	<i>89,6</i>	<i>27 869</i>	<i>76,6</i>	<i>72 241</i>	<i>84,1</i>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEFP

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

3 Répartition des lauréats au diplôme du BEP selon l'âge et le statut (1), session 2019

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	384	89,1	12	100,0	7	77,8	403	89,2
17 ans	77 217	88,3	1 955	92,5	608	81,9	79 780	88,3
18 ans	44 958	82,0	1 594	88,9	1 016	73,4	47 568	82,0
19 ans	9 592	76,0	827	84,9	740	65,6	11 159	75,8
20 ans	2 812	77,1	471	85,9	267	66,1	3 550	77,2
21 ans	706	77,5	200	83,7	125	72,7	1 031	78,0
22 ans	203	74,4	153	86,0	67	85,9	423	80,0
23 ans	85	80,2	105	86,8	58	85,3	248	84,1
24 ans	40	85,1	66	82,5	47	79,7	153	82,3
25 ans	151	86,8	51	83,6	44	86,3	246	86,0
26-29 ans	–	–	78	87,6	150	83,3	228	84,8
30-39 ans	–	–	16	80,0	475	92,1	491	91,6
40 ans ou plus	–	–	10	100,0	558	90,7	568	90,9
Total	136 148	84,8	5 538	88,8	4 162	77,0	145 848	84,7
<i>dont filles</i>	<i>63 966</i>	<i>87,5</i>	<i>1 331</i>	<i>89,1</i>	<i>2 188</i>	<i>81,3</i>	<i>67 485</i>	<i>87,3</i>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEFP

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

À la session 2019, 493 100 candidats ont réussi l'un des trois principaux examens de l'enseignement professionnel dans le second degré : 173 600 lauréats pour le CAP, 145 800 pour le BEP et 173 700 pour le **baccalauréat professionnel (1)**. Pour chacun de ces trois examens, le **taux de réussite** dépasse 82 % (84,5 % au CAP, 84,7 % au BEP et 82,4 % au baccalauréat professionnel).

Les **spécialités** de la production sont majoritaires parmi les lauréats du CAP ; à l'inverse, les spécialités des services dominent pour les examens du BEP et du baccalauréat professionnel. Pour le CAP, les métiers de l'« Agroalimentaire, alimentation et cuisine » regroupent 19 % des admis. Dans le domaine des services, trois groupes de spécialités se démarquent :

« Travail social », qui n'est constitué que de la spécialité « Petite enfance » (9 % des admis), « Coiffure, esthétique et autres soins » (10 % des admis) et « Commerce et vente » (8 % des admis).

Quatre groupes de spécialités de BEP – « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales », « Secrétariat, bureautique », « Électricité, électronique » – représentent à eux seuls 63 % des lauréats. 45 % des bacheliers professionnels ont également obtenu leur diplôme dans l'un des groupes suivants : « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » et « Spécialités plurivalentes des services ». Ce dernier groupe de spécialité n'existe pas pour le BEP.

Précisions

Population concernée - Candidats au CAP, BEP ou baccalauréat professionnel délivrés par le ministère en charge de l'Éducation nationale et par le ministère en charge de l'Agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (candidat individuel, formation continue, enseignement à distance).

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 19.29 ; 18.11 ; 17.08 ; 16.08.

Source

MENJS-MESRI-DEPP / Système d'information Ocean et enquête n°4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.
MAA-DGER / Système d'information du ministère en charge de l'Agriculture, traitements MENJS-MESRI-DEPP.

1 Répartition des admis au CAP, BEP et baccalauréat professionnel selon la spécialité, session 2019

Groupes de spécialités de diplôme		CAP (1)		BEP (1)		Baccalauréat professionnel (1)	
		Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
200	Technologies industrielles fondamentales	—	—	535	84,1	544	78,2
201	Technologies de commandes des transformations industrielles	859	85,4	—	—	446	82,6
210	Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	64	86,5	1 386	93,1	4 991	83,3
211	Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	1 688	95,4	891	87,1	1 177	83,5
212	Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	686	96,9	5 558	92,6	2 702	84,5
213	Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	121	98,4	1 429	92,5	1 513	90,2
214	Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	2 183	94,9	4 150	85,1	2 901	84,4
220	Spécialités pluritechnologiques des transformations	90	81,1	497	86,7	1 086	85,8
221	Agroalimentaire, alimentation, cuisine	33 427	84,5	5 180	87,8	7 226	87,7
222	Transformations chimiques et apparentées	8	100,0	258	91,2	—	—
223	Métallurgie	750	85,2	—	—	59	85,5
224	Matériaux de construction, verre, céramique	342	88,6	134	95,0	146	89,6
225	Plasturgie, matériaux composites	132	89,8	343	87,5	376	81,6
226	Papier, carton	7	100,0	—	—	—	—
227	Énergie, génie climatique	3 047	85,2	2 992	73,9	2 388	74,1
230	Spécialités pluritechno génie civil, construction, bois	1 062	84,4	2 250	79,6	2 243	79,9
231	Mines et carrières, génie civil, topographie	1 932	90,7	1 055	89,8	1 351	84,5
232	Bâtiment : construction et couverture	4 607	79,2	799	75,9	934	79,0
233	Bâtiment : finitions	8 110	82,7	1 032	76,8	920	75,0
234	Travail du bois et de l'ameublement	7 634	84,7	3 154	82,3	3 117	81,4
240	Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	318	87,6	19	90,5	13	68,4
241	Textile	118	85,5	—	—	—	—
242	Habillement	1 978	84,7	2 509	83,2	2 474	83,3
243	Cuirs et peaux	817	92,7	203	83,2	243	87,4
250	Spécialités pluritechno en mécanique-électricité	—	—	6 152	85,0	6 337	76,6
251	Mécanique générale et de précision, usinage	713	84,5	2 398	82,6	2 563	78,0
252	Moteurs et mécanique auto	16 178	88,3	—	—	8 630	79,3
253	Mécanique aéronautique et spatiale	886	94,9	—	—	1 073	94,2
254	Structures métalliques	10 036	85,9	391	81,5	4 048	78,2
255	Électricité, électronique	4 887	81,7	17 791	82,0	19 509	80,9
Total spécialités de la production		102 682	85,4	61 106	84,0	79 010	81,3
300	Spécialités plurivalentes des services	—	—	—	—	19 523	77,5
311	Transport, manutention, magasinage	4 821	89,1	2 848	86,1	4 147	80,6
312	Commerce, vente	13 595	86,7	31 700	84,9	32 602	82,6
322	Techniques de l'imprimerie et de l'édition	690	85,2	975	88,5	930	86,9
323	Techniques image et son, métiers connexes du spectacle	229	80,1	1 841	89,5	1 686	85,8
324	Secrétariat, bureautique	—	—	18 126	77,9	—	—
330	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	3 029	96,9	24 835	91,7	26 055	88,5
331	Santé	52	78,8	509	88,5	1 028	85,4
332	Travail social	16 410	72,4	—	—	—	—
334	Accueil, hôtellerie, tourisme	7 319	85,5	3 275	83,2	3 205	82,3
336	Coiffure, esthétique et autres soins	17 875	85,7	9	100,0	2 714	90,6
340	Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	2 341	86,0	—	—	—	—
343	Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	747	86,2	624	78,1	894	81,9
344	Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	3 762	92,9	—	—	1 881	92,9
Total spécialités des services		70 870	83,3	84 742	85,2	94 665	83,4
Ensemble des spécialités		173 552	84,5	145 848	84,7	173 675	82,4
Session 2018, toutes spécialités		184 510	84,7	146 621	83,9	179 262	82,8
Spécialités de la production		101 704	84,7	61 095	83,5	81 091	81,2
Spécialités des services		82 806	84,7	85 536	84,2	98 171	84,1

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Y compris les données de l'enseignement agricole.

Lecture : à la session 2019, 83,3 % des candidats au CAP dans une spécialité des services ont obtenu leur diplôme.

© DEPP

À la session 2019, 184 900 candidats sont présents à l'examen d'un **brevet de technicien supérieur (BTS)** dont 128 400 dans les domaines des services et 56 500 dans ceux de la production (1). Si l'effectif est en hausse de 3,8% dans le domaine des services depuis la session 2011, dans les domaines de la production cette croissance s'élève à 14,8% en neuf ans. Pour ces derniers, la hausse notable à la session 2014 (+9,7%) résulte d'une forte croissance conjoncturelle du nombre de bacheliers professionnels agricoles en 2012, en lien avec la réforme de la voie professionnelle.

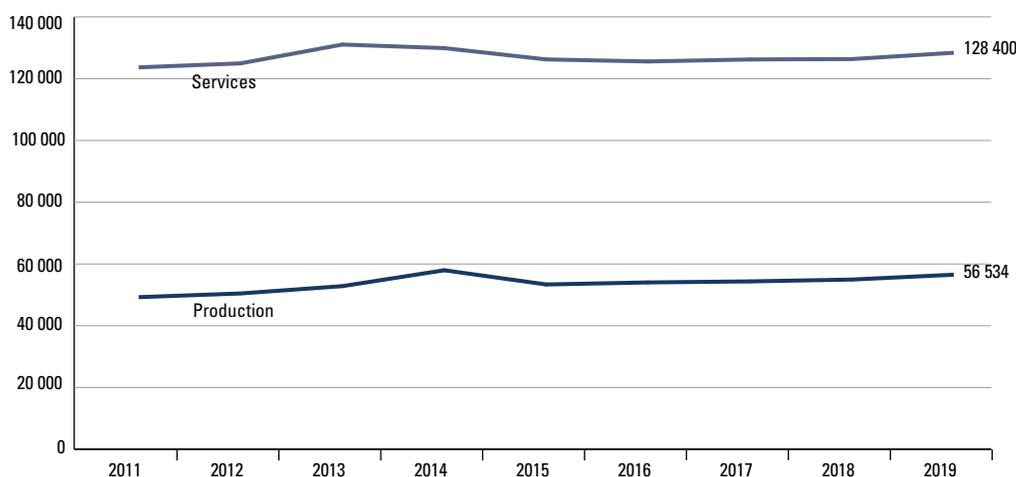
Lors de la session 2019, 75,0% des 184 900 candidats présents à l'examen du brevet de technicien supérieur (BTS) ont obtenu leur diplôme soit 138 700 étudiants (2). Les femmes représentent quasiment

la moitié des admis. Leur taux de réussite (76,6%) est de 3 points supérieur à celui des hommes (73,5%).

Les candidats sous statut scolaire (111 400) représentent 60,2% des étudiants présents à l'examen et sont ceux qui réussissent le mieux (80,0%) (3). Par ailleurs 33 400 candidats sont issus de l'apprentissage (18,1% de l'ensemble) et leur taux de réussite s'élève à 76,0%.

Le taux de réussite des candidats aux BTS agricoles est plus élevé que pour les autres BTS dans leur ensemble : 79,1% contre 74,7% (4). Hormis les bacheliers généraux, seuls les bacheliers technologiques des séries STI, STI2D, STD2A et hôtellerie ont un taux de réussite supérieur à 80% (respectivement 83,6% et 84,8%).

1 Évolution des effectifs présents à l'examen du BTS selon la catégorie de spécialités, entre les sessions de 2011 et 2019



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

Précisions

Population concernée - Candidats présents à l'examen du BTS en 2019, y compris BTS agricole et maritime, en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer.

Brevet de technicien supérieur (BTS) (agricole) et ses spécialités de formation, sections de techniciens supérieurs

(STS), apprentis, candidat individuel, centre de formation d'apprentis (CFA), réseau national des Greta, baccalauréat général, baccalauréat technologique, baccalauréat professionnel - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note flash (ESR) : 20.11.

Source

MESRI-SIES / Système d'information Ocean.

Systèmes d'information des ministères en charge de l'Agriculture et en charge de la Mer, traitements MESRI-SIES.

2 Les candidats au BTS selon la spécialité, session 2019

Domaines de spécialité	Hommes			Femmes			Total			Part des femmes parmi les présents (%)
	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présentes	Admises	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	
20 Spécialités pluritechnologiques de production	8 735	7 302	83,6	1 143	1 003	87,8	9 878	8 305	84,1	11,6
21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	7 753	5 876	75,8	3 899	3 182	81,6	11 652	9 058	77,7	33,5
22 Transformations	6 068	4 729	77,9	2 764	2 439	88,2	8 832	7 168	81,2	31,3
23 Génie civil, construction et bois	5 360	3 950	73,7	1 789	1 474	82,4	7 149	5 424	75,9	25,0
24 Matériaux souples	131	118	90,1	1 062	971	91,4	1 193	1 089	91,3	89,0
25 Mécanique, électricité, électronique	17 231	12 541	72,8	599	518	86,5	17 830	13 059	73,2	3,4
Total domaines de la production	45 278	34 516	76,2	11 256	9 587	85,2	56 534	44 103	78,0	19,9
30 Spécialités plurivalentes des services	120	94	78,3	339	289	85,3	459	383	83,4	73,9
31 Échanges et gestion	32 620	22 795	69,9	41 886	30 821	73,6	74 506	53 616	72,0	56,2
dont : 31209 - Management des unités commerciales	10 380	6 529	62,9	11 094	7 589	68,4	21 474	14 118	65,7	51,7
31210 - Négociation et relation client	6 850	5 433	79,3	5 666	4 801	84,7	12 516	10 234	81,8	45,3
31407 - Assistant de gestion PME PMI à référentiel commun européen	2 217	1 419	64,0	9 858	6 875	69,7	12 075	8 294	68,7	81,6
31408 - Comptabilité et gestion	5 648	3 874	68,6	6 349	4 622	72,8	11 997	8 496	70,8	52,9
32 - Communication et information	11 122	8 230	74,0	13 739	10 962	79,8	24 861	19 192	77,2	55,3
33 - Services aux personnes	4 955	3 481	70,3	20 857	15 862	76,1	25 812	19 343	74,9	80,8
34 - Services à la collectivité	1 260	956	75,9	1 502	1 089	72,5	2 762	2 045	74,0	54,4
Total domaines des services	50 077	35 556	71,0	78 323	59 023	75,4	128 400	94 579	73,7	61,0
Total BTS	95 355	70 072	73,5	89 579	68 610	76,6	184 934	138 682	75,0	48,4
dont BTS agricoles	8 897	6 807	76,5	5 261	4 385	83,3	14 158	11 192	79,1	37,2
dont BTS maritimes	60	58	96,7	7	7	100,0	67	65	97,0	10,4

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

3 Réussite au BTS selon le mode de formation, session 2019

	Présents		Admis		Taux de réussite (%)
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	
Scolaires (STS)	111 376	60,2	89 116	64,3	80,0
Public	74 324	40,2	59 687	43,0	80,3
Privé sous contrat	26 062	14,1	22 255	16,0	85,4
Privé hors contrat	10 990	5,9	7 174	5,3	65,3
Apprentissage (CFA)	33 403	18,1	25 370	18,3	76,0
Formation continue (Greta)	26 010	14,1	18 612	13,4	71,6
Enseignement à distance	4 385	2,3	1 761	1,2	40,2
Individuels (1)	9 760	5,3	3 823	2,8	39,2
Total BTS	184 934	100,0	138 682	100,0	75,0

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

1. Il s'agit de candidats inscrits à l'examen du BTS sans l'avoir préparé dans un établissement. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

4 Réussite au BTS selon le diplôme initial, session 2019

	Présents		Admis		Taux de réussite (%)
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	
Baccalauréat général	46 472	27,2	40 360	31,7	86,8
Série S	17 013	10,0	14 819	11,6	87,1
Série ES	21 131	12,4	18 530	14,5	87,7
Série L	8 328	4,8	7 011	5,6	84,2
Baccalauréat technologique	60 682	35,5	47 307	37,1	78,0
Série STI, STI2D, STD2A	17 097	10,0	14 299	11,2	83,6
Série STL	3 184	1,9	2 514	2,0	79,0
Série STT, STG, STMG	33 565	19,7	25 066	19,7	74,7
Série SMS, ST2S	4 871	2,9	3 782	3,0	77,6
Série hôtellerie	1 577	0,9	1 337	1,0	84,8
Autres séries (TMD, STAV)	388	0,1	309	0,2	79,6
Baccalauréat professionnel	53 912	31,6	33 324	26,1	61,8
Domaines de la production	16 622	9,7	11 045	8,7	66,4
Domaines des services	24 503	14,3	14 179	11,1	57,9
Domaine indéterminé	12 787	7,6	8 100	6,3	63,3
Autres diplômes (BT, BMA, étrangers, etc.)	9 710	5,7	6 499	5,1	66,9
Total BTS (hors BTS agricoles)	170 776	100,0	127 490	100,0	74,7
BTS agricoles (1)	14 158		11 192		79,1
Total BTS	184 934		138 682		75,0

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

1. L'information sur le diplôme d'origine n'est pas disponible pour les BTS agricoles.

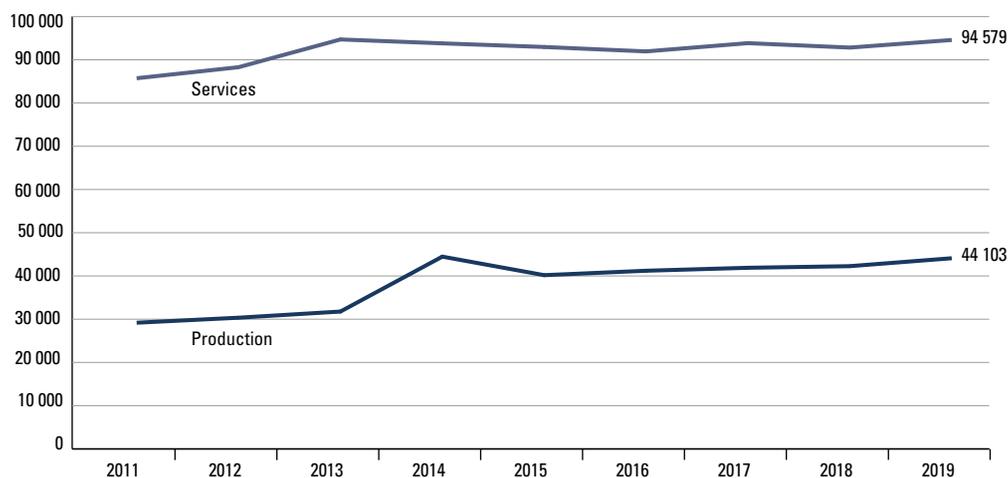
À la session 2019, 94 600 étudiants ont obtenu un diplôme de **brevet de technicien supérieur (BTS)** dans les domaines des services, soit 10,3% de plus qu'en 2011 (1). Dans les domaines de la production, cette hausse est de 51,1% en 9 ans pour atteindre 44 100 admis en 2019. L'effectif diplômé en 2014 dans les domaines de la production (44 500) croît fortement entre 2013 et 2014 (+40,0%), en lien avec la hausse du nombre de bacheliers professionnels en 2012 qui double entre 2011 et 2012.

Tous domaines de spécialités confondus, 138 700 candidats ont obtenu leur diplôme du BTS, pour un taux de réussite de 75,0% (2). Dans les domaines de la production, 78,0% des candidats obtiennent leur diplôme, contre 73,7% dans les domaines des services.

Près d'un tiers des admis à l'examen décrochent leur diplôme dans une spécialité du groupe « Commerce, vente » (28 700 admis) ou « Comptabilité, gestion » (16 800 admis). Avec un taux de réussite de 72,9%, le groupe de spécialité « Commerce, vente » perd 0,7 point de taux de réussite. Quant aux spécialités du groupe « Comptabilité, gestion », leur taux de réussite de 69,7% reste relativement stable (-0,4 point).

Les femmes réussissent mieux à l'examen que les hommes (76,6% contre 73,5%), tendance que l'on retrouve dans la quasi-totalité des groupes de spécialités. En revanche leur taux de réussite reste stable (-0,2 point) alors que celui des hommes progresse de 1,2 point.

1 Évolution des effectifs admis à l'examen du BTS selon la catégorie de spécialités, entre les sessions de 2011 et 2019



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

Précisions

Population concernée - Candidats présents à l'examen du BTS en 2016 et en 2017, y compris BTS agricole et maritime, en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer.

Brevet de technicien supérieur (BTS) (agricole) et ses spécialités de formation - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note flash (ESR) : 20.11.

Source

MESRI-SIES / Système d'information Ocean.

Systèmes d'information des ministères en charge de l'Agriculture et en charge de la Mer, traitements MESRI-SIES.

2 Répartition des admis au BTS selon la spécialité de la formation, sessions 2018 et 2019

Groupes de spécialités de formation	2018				2019			
	Admis	Taux de réussite (%)	Taux de réussite hommes (%)	Taux de réussite femmes (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Taux de réussite hommes (%)	Taux de réussite femmes (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	3 680	84,0	82,3	90,3	3 832	84,5	83,6	88,1
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	4 239	83,8	83,5	91,5	4 473	83,7	83,6	86,3
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	3 430	73,4	71,9	76,1	3 531	77,3	76,9	78,2
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	1 513	75,3	72,8	81,2	1 573	80,3	79,6	82,0
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	1 002	82,1	74,6	87,1	980	82,8	77,8	86,2
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	1 405	72,9	68,6	81,9	1 607	77,1	73,9	83,2
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 360	68,0	65,9	76,2	1 367	73,6	71,1	83,6
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	297	90,0	90,0	90,1	313	85,8	84,5	90,2
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	1 828	83,4	79,1	86,2	1 873	85,7	81,6	88,2
222 Transformations chimiques et apparentées	1 637	88,1	86,3	89,2	1 573	87,4	85,4	88,6
223 Métallurgie	1 449	75,9	75,6	83,8	1 480	78,8	78,4	88,2
224 Matériaux de construction, verre, céramique	21	95,5	85,7	100,0	32	88,9	86,7	90,5
225 Plasturgie, matériaux composites	278	78,8	78,9	76,9	282	74,6	74,2	78,4
226 Papier, carton	—	—	—	—	—	—	—	—
227 Énergie, génie climatique	1 549	73,6	73,3	85,2	1 615	73,7	73,6	83,8
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	2 480	71,9	68,7	78,2	2 777	72,9	69,1	80,0
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 308	79,6	78,8	87,6	1 339	80,7	79,5	93,1
232 Bâtiment : construction et couverture	168	71,8	73,1	55,6	177	77,6	76,5	84,4
233 Bâtiment : finitions	424	82,3	77,0	89,0	434	81,1	75,5	88,2
234 Travail du bois et de l'ameublement	715	82,2	82,2	82,4	697	75,8	75,3	85,1
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	—	—	—	—	—	—	—	—
241 Textile	127	96,9	92,9	97,4	143	93,5	81,0	95,5
242 Habillement	870	89,5	93,0	89,2	846	91,1	92,5	90,9
243 Cuirs et peaux	80	88,9	92,3	88,3	100	90,1	88,2	90,4
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	4 507	73,0	72,6	81,4	4 521	70,7	70,2	85,5
252 Moteurs et mécanique auto	1 802	73,0	72,6	87,5	2 033	71,7	71,4	84,4
253 Mécanique aéronautique et spatiale	337	83,4	83,8	80,9	375	94,7	94,1	100,0
254 Structures métalliques	926	75,4	75,1	83,7	973	74,7	74,1	88,1
255 Électricité, électronique	4 836	71,8	71,3	85,2	5 157	74,7	74,4	84,9
Total des spécialités de la production	42 268	76,9	75,1	84,0	44 103	78,0	76,2	85,2
300 Spécialités plurivalentes des services	419	81,2	85,2	79,9	383	83,4	78,3	85,3
311 Transport, manutention, magasinage	1 297	68,7	67,0	74,1	1 370	67,6	67,0	69,9
312 Commerce, vente	28 430	73,6	69,5	77,6	28 668	72,9	70,6	75,3
313 Finances, banque, assurances	6 502	74,1	71,6	75,7	6 788	74,6	73,1	75,6
314 Comptabilité, gestion	16 790	70,1	67,9	71,2	16 790	69,7	67,3	70,9
320 Spécialités plurivalentes de la communication	3 168	75,2	67,5	77,6	3 318	77,7	72,7	79,4
321 Journalisme et communication	254	95,5	84,0	96,7	246	90,8	74,3	93,2
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	422	75,9	71,9	80,3	521	86,5	80,2	94,1
323 Techniques de l'image, du son, métiers du spectacle	2 931	80,4	75,7	84,2	3 045	82,3	77,0	86,9
324 Secrétariat, bureautique	6 898	76,7	71,6	77,7	6 964	76,7	72,4	77,5
326 Informatique, traitement de l'information	4 665	69,3	69,2	70,6	5 098	73,5	73,5	74,2
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	2 596	80,4	70,1	81,0	2 668	82,5	76,4	82,9
331 Santé	4 012	57,2	56,0	57,5	4 180	56,9	55,0	57,4
332 Travail social	2 918	79,1	71,4	79,6	2 966	78,9	65,3	79,9
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	7 630	84,6	80,1	86,7	7 594	84,5	78,9	87,0
336 Coiffure, esthétique et autres soins	1 961	74,8	80,0	74,7	1 935	77,9	71,4	78,0
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	969	69,9	69,6	70,6	1 109	77,7	78,6	75,4
345 Application des droits et statuts des personnes	960	76,9	68,7	78,4	936	70,1	63,6	71,5
Total des spécialités des services	92 822	73,5	69,8	75,8	94 579	73,7	71,0	75,4
Ensemble des spécialités	135 090	74,5	72,3	76,8	138 682	75,0	73,5	76,6

► Champ : France métropolitaine + DROM.

Lecture : à la session 2019, 28 668 candidats ont été admis à l'examen d'un BTS de la spécialité « Commerce, vente », soit un taux de réussite de 72,9 % (70,6 % pour les hommes, 75,3 % pour les femmes).

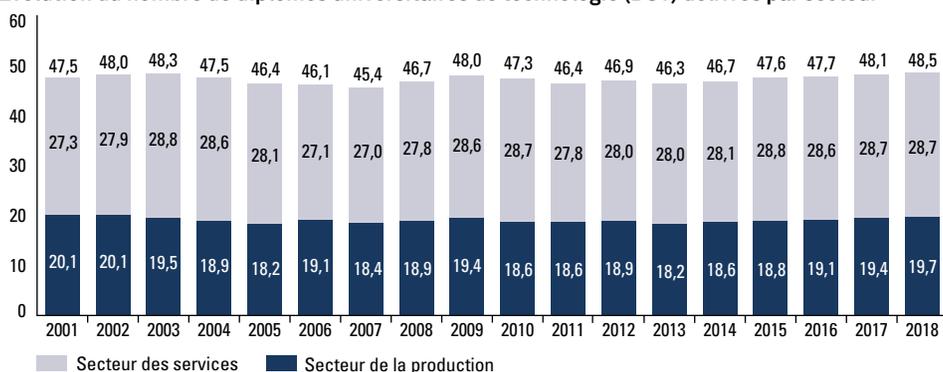
© SIES

À la session 2018, en France métropolitaine et dans les DROM, le nombre de **diplômes universitaires de technologie** (DUT) délivrés est de 48 500 dont 28 700 dans le secteur des services (59,3%) et 19 700 dans le secteur de la production (40,7%) (1). Deux spécialités des services, « Gestion des entreprises et des administrations » et « Techniques de commercialisation » regroupent 34,9% des diplômes délivrés (2).

Le nombre de diplômes délivrés à la session 2018 par rapport à 2017 a légèrement augmenté : +0,8%. Si le nombre de diplômés dans le secteur des services est stable, il augmente dans le secteur de la production de 1,8%.

Le nombre de femmes diplômées augmente de 2,3% par rapport à la session 2017 et s'élève à 20 700, soit 42,7% de l'ensemble des diplômés (3). Cette part diffère selon le secteur considéré : les femmes représentent un peu plus de la moitié des diplômés du tertiaire (53,8% ; +0,9 point) et seulement un quart de ceux de la production (26,7% ; +0,6 point). Les écarts sont encore plus importants au sein même de ces secteurs révélant des orientations scolaires différenciées selon le genre. Ainsi, dans le domaine des services, les femmes représentent 80% des diplômés des DUT « Carrières juridiques et sociales » contre 10% dans l'informatique. Dans le secteur de la production, 60% des diplômés des DUT « Chimie, génie biologique » sont des femmes contre moins de 10% pour les filières en « Génie électrique, mécanique ou thermique ».

1 Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés par secteur



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

Précisions

Diplômes concernés - Diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer. Ceux-ci peuvent avoir été préparés dans le cadre de la formation initiale, de la reprise d'étude, de l'apprentissage ou de la formation continue.

Pour en savoir plus

- Note Flash (ESR) : 18.22.

2 Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés

	2012		2013	2014	2015	2016	2017	2018	
	Total	Part des femmes (%)	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Part des femmes (%)
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile (1)	22	81,8	29	18					
Chimie	1 369	55,5	1 343	1 394	1 303	1 269	1 362	1 409	61,2
Génie biologique	2 912	68,5	2 791	2 815	2 938	2 920	2 958	2 965	66,6
Génie chimique-génie des procédés	466	41,0	477	440	412	440	454	479	48,2
Génie civil	2 072	16,5	1 875	1 902	11				
Génie civil - construction durable (2)				167	1 945	1 972	1 900	1 962	18,5
Génie du conditionnement et de l'emballage	129	48,1	105	114					
Packaging, emballage et conditionnement (3)					120	158	160	143	61,5
Génie électrique et informatique industrielle	2 955	6,6	2 818	2 967	2 827	2 775	2 995	3 066	9,1
Génie industriel et maintenance	691	8,8	652	687	728	732	779	772	13,3
Génie mécanique et productique	2 592	7,9	2 649	2 602	2 801	2 930	3 028	3 084	8,2
Génie thermique et énergie	922	11,0	818	822	814	768	775	829	9,5
Hygiène, sécurité et environnement	801	32,0	780	767	764	781	702	705	30,1
Mesures physiques	1 830	21,7	1 737	1 744	1 793	1 840	1 796	1 854	19,7
Qualité, logistique industrielle et organisation	743	27,7	759	812	836	849	895	845	31,4
Réseaux et télécommunications	1 043	8,1	961	997	1 090	1 165	1 144	1 168	8,7
Science et génie des matériaux	377	20,4	424	369	405	457	434	454	18,9
Ensemble secteur de la production	18 924	26,2	18 218	18 617	18 787	19 056	19 382	19 735	26,7
Carrières juridiques	861	81,6	916	982	1 004	978	924	968	83,2
Carrières sociales	1 461	80,9	1 461	1 474	1 455	1 395	1 436	1 478	80,0
Gestion des entreprises et des administrations	8 249	58,6	8 229	8 198	8 544	8 416	8 359	8 399	59,1
Gestion administrative et commerciale	819	67,2	838	708					
Gestion administrative et commerciale des organisations (4)				209	919	899	934	922	67,6
Gestion, logistique et transport	1 056	38,4	1 020	1 082	1 121	1 084	1 079	1 110	34,0
Information-communication	1 932	80,2	1 894	1 794	1 849	1 836	1 825	1 785	77,9
Informatique	3 069	8,4	3 221	3 094	3 492	3 490	3 592	3 461	9,8
Services et réseaux de communications	1 403	33,1	1 352	1 418					
Métiers du multimédia et de l'internet (5)					1 513	1 579	1 631	1 639	35,9
Statistiques et informatique décisionnelle (6)	422	39,3	377	430	401	398	451	465	37,4
Techniques de commercialisation	8 707	56,0	8 738	8 673	8 531	8 569	8 479	8 493	58,8
Ensemble secteur des services	27 979	53,6	28 046	28 062	28 829	28 644	28 710	28 720	53,8
Total	46 903	42,5	46 264	46 679	47 616	47 700	48 092	48 455	42,7

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. La formation « Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile », mise en place en 2008-2009, n'existe plus à compter de la rentrée universitaire 2014 en tant que DUT.

2. « Génie civil » avant 2013-2014.

3. « Génie du conditionnement et de l'emballage » avant 2013-2014.

4. « Gestion administrative et commerciale » avant 2013-2014.

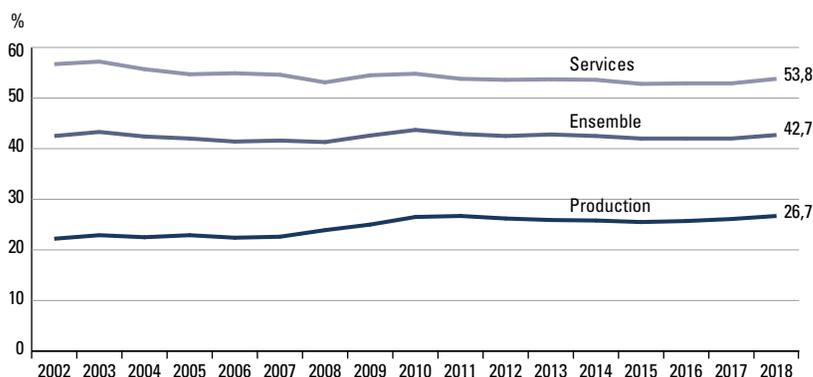
5. « Services et réseaux de communications » avant 2013-2014.

6. « Statistiques et traitements informatiques des données (STID) » avant 2009-2010.

Lecture : en 2018, 48 455 DUT ont été délivrés dont 42,7 % à des femmes.

© SIES

3 Évolution de la part des femmes parmi les diplômés d'un DUT, en %



► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

Lecture : en 2018, 26,7 % des diplômés d'un DUT du secteur de la production sont des femmes, elles représentent 42,7 % de l'ensemble des diplômés d'un DUT.

© SIES

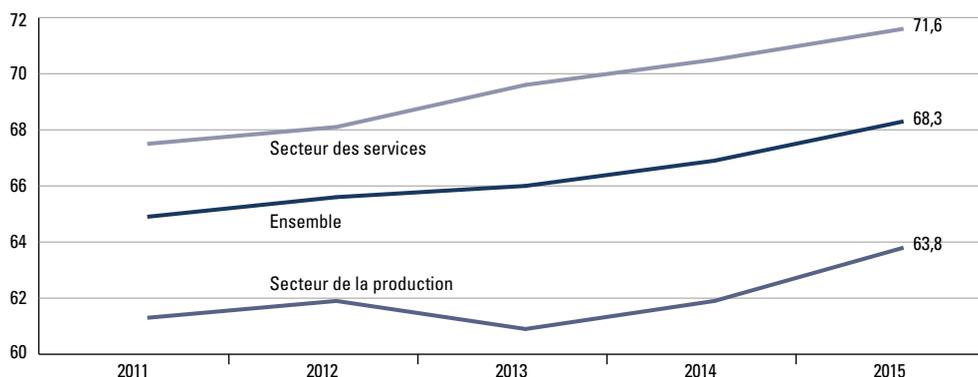
Parmi les étudiants inscrits pour la première fois en première année de DUT à la rentrée universitaire 2015, 68 % ont obtenu leur diplôme au bout des deux années de formation et 9 % après une année supplémentaire, à la session 2018 (1) (2). L'essentiel des étudiants (97 %) obtiennent leur diplôme dans la spécialité et l'établissement de leur première inscription en DUT. La proportion est plus élevée pour ceux qui l'obtiennent en deux ans (99 %) qu'en trois ans (81 %), la quasi-totalité des changements de spécialité ou d'établissement ayant lieu lors d'un redoublement.

La réussite en deux ans est plus forte dans le secteur des services (72 %) que dans celui de la production (64 %).

Cet écart diminue lorsqu'on considère une année supplémentaire de formation (79 % contre 76 %), et est assez stable dans le temps. La réussite dépend également de la spécialité du DUT. Dans le secteur des services, il y a un écart de 15 points entre la réussite en « Information communication » (86 % en deux ou trois ans) et celle en « Informatique » (71 %). Dans celui de la production, l'écart est de 12 points entre « Génie biologique » (79 %) et « Génie industriel et maintenance » (68 %).

Les perspectives de réussite en DUT varient en fonction du baccalauréat détenu par l'étudiant. En deux ou trois ans, elles sont de 84 % pour les bacheliers généraux, contre 64 % pour les bacheliers technologiques et 54 % pour les bacheliers professionnels (3).

1 Évolution de la réussite au DUT en deux ans par secteur de formation, en %



► Champ : France entière (hormis la Nouvelle-Calédonie pour 2014 et 2015, et les Antilles pour 2015).

Lecture : 68,3 % des étudiants inscrits pour la première fois en préparation à un DUT à la rentrée 2015 ont obtenu leur diplôme en deux ans.

© SIES

Précisions

Champ - IUT de France métropolitaine et des DROM.

Taux de réussite - Les taux de réussite en DUT en deux ou trois ans ont été calculés à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de DUT dans une université à la rentrée 2015.

Étudiants non bacheliers, IUT, DUT (spécialités de formation) - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes Flash (ESR) : 19.26 ; 19.25.

2 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur et spécialité de formation, en %

Spécialité	Effectif	Effectif (en %)	Réussite en 2 ans (%)		Réussite en 3 ans (%)		Cumulée en 3 ans (%)	
			Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation
Chimie	1 635	2,8	65,0	64,6	13,0	10,3	78,0	74,9
Génie biologique	3 249	5,6	73,6	73,2	7,7	6,2	81,3	79,4
Génie chimique-génie des procédés	561	1,0	63,6	63,3	13,0	11,4	76,6	74,7
Génie civil - construction durable	2 516	4,3	63,0	62,5	12,4	10,9	75,4	73,4
Génie électrique et informatique industrielle	4 075	7,0	58,3	58,0	13,1	10,3	71,4	68,2
Génie industriel et maintenance	987	1,7	57,9	57,6	12,0	10,1	69,8	67,8
Génie mécanique et productique	3 876	6,7	64,0	63,5	12,1	9,9	76,1	73,5
Génie thermique et énergie	1 007	1,7	59,2	58,6	11,5	10,0	70,7	68,6
Hygiène sécurité environnement	830	1,4	69,4	69,0	7,8	6,9	77,2	75,9
Mesures physiques	2 314	4,0	60,6	60,2	16,3	12,5	76,9	72,7
Packaging, emballage et conditionnement	175	0,3	78,9	78,9	9,1	6,3	88,0	85,1
Qualité, logistique industrielle et organisation	1 000	1,7	71,2	71,0	6,7	5,6	77,9	76,6
Réseaux et télécommunications	1 520	2,6	60,7	60,2	11,0	8,8	71,7	69,0
Sciences et génie des matériaux	575	1,0	58,4	57,6	13,7	12,3	72,2	69,9
Total du secteur de la production	24 320	41,9	63,8	63,3	11,7	9,6	75,5	72,9
Carrières juridiques	1 262	2,2	63,3	62,7	9,5	7,3	72,8	70,0
Carrières sociales	1 790	3,1	74,6	71,8	4,4	3,7	79,0	75,6
Gestion administrative et commerciale des organisations	1 029	1,8	72,6	71,9	9,7	9,1	82,3	81,0
Gestion des entreprises et des administrations	9 967	17,2	69,5	68,8	7,8	6,2	77,3	75,0
Gestion logistique et transport	1 282	2,2	65,5	65,0	8,7	7,3	74,2	72,3
Information communication	1 805	3,1	83,1	82,9	3,8	2,9	86,9	85,8
Informatique	4 469	7,7	63,5	62,7	11,1	7,9	74,6	70,6
Métiers du multimédia et de l'Internet	1 839	3,2	76,9	76,5	5,2	4,1	82,1	80,6
Statistiques et traitements informatiques des données	575	1,0	65,2	64,9	13,6	10,3	78,8	75,1
Techniques de commercialisation	9 737	16,8	76,0	75,1	6,3	5,5	82,3	80,6
Total du secteur des services	33 755	58,1	71,6	70,8	7,5	6,0	79,1	76,8
Ensemble	58 075	100,0	68,3	67,7	9,3	7,5	77,6	75,2

► Champ : France entière, sauf Nouvelle-Calédonie et Antilles.

Lecture : 58 075 étudiants se sont inscrits pour la première fois en préparation à un DUT à la rentrée 2015. 77,6 % d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (68,3 % en deux ans, 9,3 % en trois ans), dont 75,2 % sans réorientation, c'est-à-dire dans la spécialité et l'établissement d'inscription en première année.

© SIES

3 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur de formation et filière de baccalauréat, en %

Filières de baccalauréat	DUT secteur de la production			DUT secteur des services			Ensemble secteurs	
	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)	Réussite en 2 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)
Littéraire	26	73,1	80,8	1 567	74,9	80,9	74,9	80,9
Économique	419	70,4	78,0	12 824	78,5	85,1	78,2	84,9
Scientifique	15 685	72,6	83,2	8 084	80,1	86,4	75,1	84,3
Baccalauréat général	16 130	72,5	83,1	22 475	78,8	85,3	76,2	84,3
Techno STI/STI2D/STD2A	5 098	43,7	59,1	1 600	54,1	67,3	46,2	61,0
Techno STG	124	42,7	55,6	7 531	58,3	67,7	58,1	67,5
Autres technos	1 380	43,3	56,1	491	68,2	75,6	49,8	61,2
Baccalauréat technologique	6 602	43,6	58,4	9 622	58,1	68,0	52,2	64,1
Baccalauréat professionnel	401	41,1	51,9	919	46,4	54,6	44,8	53,8
Ensemble des bacheliers	23 133	63,7	75,5	33 016	71,9	79,4	68,5	77,8
Étudiants non bacheliers	1 187	65,1	76,3	739	61,0	68,7	63,6	73,4
Total	24 320	63,8	75,5	33 755	71,6	79,1	68,3	77,6

► Champ : France entière, sauf Nouvelle-Calédonie et Antilles.

Lecture : 16 130 étudiants titulaires d'un baccalauréat général se sont inscrits pour la première fois à la rentrée 2015 en préparation à un DUT dans le secteur de la production. 83,1 % d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (72,5 % en deux ans, 10,6 % en trois ans).

© SIES

En 2018, le nombre de licences LMD délivrées par les universités augmente de 3,4 % par rapport à la session 2017, soit 193 600 licences, dont 144 800 licences générales et 48 800 licences professionnelles (1). En licence générale, les diplomations sont plus nombreuses de +4,6 % (après +4,1 % en 2017).

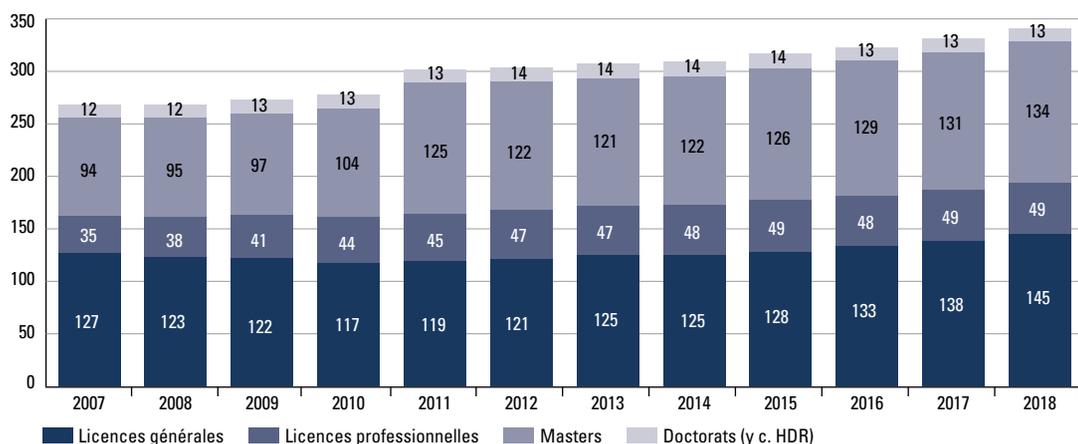
Le nombre total de masters délivrés par les universités est de 134 200, toujours en hausse : +2,6 %. Le nombre de masters indifférenciés continue à augmenter à un rythme très soutenu (+15,0% en 2018) mais moindre que les trois années précédentes (de 26 % à 32 %) (2). Ils remplacent progressivement les masters à finalité professionnelle ou de recherche : 12 400 et 4 200 sont encore respectivement délivrés en 2018.

Les universités ont délivré davantage de doctorats (y compris HDR) : +2,9%, une hausse principalement

due aux doctorats scientifiques (+7,9%, après -1,9% en 2017).

Entre 2008 et 2018, le nombre de diplômes universitaires délivrés augmente de façon continue. Il a en effet progressé de 29 % en licence générale et de 42 % en master. Les masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) contribuent à cette hausse depuis la création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé) en 2013, devenues instituts nationaux du professorat et de l'éducation (Inspé) en 2019. Le nombre de licences professionnelles délivrées par les universités n'a cessé d'augmenter jusqu'en 2015, pour atteindre un volume de 48 700 relativement stable depuis. Leur progression relève en particulier de l'essor des filières sciences économiques (+63 %).

1 Nombre de diplômes délivrés en licences, master et doctorat par année, en milliers



© SIES

Précisions

Diplômes concernés - Ceux délivrés par les universités.

Université, cursus licence-master-doctorat, MEEF, Inspé - Voir « Glossaire ».

Source

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

2 Évolution du nombre des principaux diplômes de l'enseignement supérieur universitaire (1)

		Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	Staps	Médecine, pharmacie	Ensemble
Licences professionnelles	2008	950	12 787	2 013	4 826	16 304	399	386	37 665
	2009	1 196	13 762	2 446	5 216	17 013	495	392	40 520
	2010	1 251	15 248	2 438	5 804	18 509	588	397	44 235
	2011	1 461	15 968	2 507	5 918	18 602	555	367	45 378
	2012	1 630	16 897	2 413	6 086	18 803	595	336	46 760
	2013	1 768	17 034	2 282	6 147	19 150	551	372	47 304
	2014	1 829	17 592	2 226	6 116	19 059	554	373	47 749
	2015	1 870	18 185	2 231	6 121	19 389	576	372	48 744
	2016	1 652	19 266	1 287	5 941	18 852	502	277	47 777
	2017	1 674	20 335	979	5 590	19 219	623	403	48 823
2018	1 767	20 881	682	5 652	18 932	560	279	48 753	
Licences générales	2008	17 934	14 635	5 929	54 948	24 375	5 474	170	123 465
	2009	18 035	15 529	6 066	52 761	24 235	4 716	250	121 592
	2010	18 971	16 493	5 782	46 970	24 518	3 933	329	116 996
	2011	20 023	17 860	5 755	46 036	24 775	4 140	370	118 959
	2012	19 878	17 191	6 027	47 367	25 687	4 809	367	121 326
	2013	21 166	17 291	5 606	49 979	25 348	5 472	301	125 163
	2014	21 373	16 525	5 051	50 971	24 859	6 013	398	125 190
	2015	21 555	16 502	5 330	52 184	26 066	6 735	24	128 396
	2016	21 343	16 338	5 317	54 721	27 620	7 690	24	133 053
	2017	21 678	16 643	5 438	57 411	29 393	7 909	27	138 499
2018	22 101	16 824	5 458	60 240	31 593	8 622		144 838	
Masters professionnels	2008	11 033	20 715	1 826	15 776	14 059	979	811	65 199
	2009	11 040	21 427	1 205	15 325	12 161	987	728	62 873
	2010	10 982	20 127	1 212	15 184	10 915	1 046	689	60 155
	2011	10 372	19 080	1 217	20 705	11 334	1 447	776	64 931
	2012	10 306	18 422	1 046	18 229	10 650	1 101	911	60 665
	2013	9 646	17 957	1 087	17 178	9 898	1 090	848	57 704
	2014	9 787	18 312	1 159	16 869	9 636	1 131	801	57 695
	2015	9 446	17 289	1 175	10 651	8 773	717	805	48 856
	2016	6 618	13 797	462	8 910	6 768	648	367	37 570
	2017	3 679	7 971	393	5 723	3 784	397	256	22 203
2018	2 582	4 541	35	3 322	1 398	273	276	12 427	
Masters recherche	2008	3 584	1 204	82	8 981	7 883	184	360	22 278
	2009	3 420	1 048	50	8 245	7 538	154	384	20 839
	2010	3 077	963	47	8 621	5 653	162	386	18 909
	2011	2 958	823	49	9 813	5 440	169	323	19 575
	2012	2 880	891	4	8 497	5 219	175	336	18 002
	2013	2 749	678		7 873	4 731	141	343	16 515
	2014	2 572	732		7 590	5 092	155	373	16 514
	2015	2 387	602		5 556	4 698	104	354	13 701
	2016	1 941	521		4 567	3 759	86	315	11 189
	2017	915	223		2 812	2 017	49	300	6 316
2018	734	117		1 990	988	41	303	4 173	
Masters indifférenciés	2008	1 777	1 519	19	1 355	2 226	25	148	7 069
	2009	2 337	2 982	303	2 978	3 930	142	182	12 854
	2010	3 818	5 780	394	5 803	8 378	275	349	24 797
	2011	4 722	7 659	389	15 340	10 974	855	458	40 397
	2012	5 191	8 544	576	15 470	12 197	829	570	43 377
	2013	6 621	9 436	517	15 882	13 078	908	637	47 079
	2014	7 067	9 190	613	15 814	13 900	956	677	48 217
	2015	7 911	10 500	473	27 655	14 911	1 374	881	63 705
	2016	10 843	14 790	447	32 341	19 593	1 358	684	80 056
	2017	15 058	21 534	603	39 150	23 906	1 467	479	102 197
2018	16 069	24 742	580	45 718	28 277	1 680	507	117 573	
Doctorats (y c. HDR)	2008	889	619	3	3 092	7 201	84	588	12 476
	2009	867	663	1	3 037	7 557	98	601	12 824
	2010	921	746	4	3 086	7 614	101	516	12 988
	2011	947	703	1	3 174	8 006	122	536	13 489
	2012	879	716	7	3 127	8 267	114	576	13 686
	2013	885	722		3 172	8 305	119	545	13 748
	2014	952	702	2	3 178	8 199	100	542	13 675
	2015	858	720	3	3 269	8 471	96	540	13 957
	2016	782	694	4	3 049	7 951	119	409	13 008
	2017	813	668	3	3 100	7 801	118	436	12 939
2018	827	614	3	2 931	8 359	138	442	13 314	

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Diplômes intermédiaires (DEUG et maîtrises intermédiaires) : les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un DEUG intermédiaire (75 200 en 2018, 69 800 en 2017, 69 700 en 2016, 74 700 en 2015, 87 500 en 2014). Les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année obtiennent une maîtrise intermédiaire (110 100 en 2018, 109 500 en 2017, 108 000 en 2016, 107 100 en 2015, 105 000 en 2014).

© SIES

À la session 2018, 193 600 licences **LMD** et 134 200 masters ont été délivrés dans les universités de France métropolitaine et des DROM (1). Les disciplines « lettres, langues et sciences humaines » restent le groupe disciplinaire où les diplômes sont les plus nombreux : il concerne 41,6% des licences générales et 38% des masters. Les licences professionnelles sont davantage tournées vers l'économie-gestion (42,8%) et les sciences (38,8%).

Dans les cursus licence et master, les femmes représentent la majorité des diplômés (six sur dix). Néanmoins, la répartition par genre entre les différentes disciplines est variable. Si les femmes représentent les trois quarts des diplômés en lettres, langues et sciences humaines, elles représentent moins de quatre lauréats sur dix en sciences et en Staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives). Parmi les diplômés de licences professionnelles, les écarts

sont encore plus élevés : 26,9% en sciences et 77,6% en droit et sciences politiques.

En 2018, 11 600 thèses de doctorat ont été soutenues dans les universités, dont toujours six sur dix en sciences. Les femmes ont soutenu 45,1% (-0,3 point) des thèses. Leur part est de l'ordre de quatre diplômés sur dix dans toutes les disciplines, à l'exception des lettres, langues, sciences humaines et de médecine, pharmacie et odontologie (près de six sur dix chacune). Sur les 1 800 habilitations à diriger des recherches, 620 sont délivrées à des femmes et un millier le sont en sciences.

En 2018, 32 500 diplômes ont été délivrés dans les formations de santé. Six diplômés sur dix ont été délivrés à une femme. Celles-ci représentent la quasi-totalité des diplômes de sages-femmes qui ont été délivrés (760) (2).

Précisions

Diplômes concernés - Ceux délivrés par les universités.

Cursus licence-master-doctorat (LMD) - Voir « Glossaire ».

Source

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

1 Principaux diplômes universitaires délivrés à la session 2018

Cursus licence	Licences professionnelles		Licences générales		Total licences	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	1 767	77,6	22 101	69,8	23 868	70,4
Économie, gestion	20 881	61,1	16 824	53,4	37 705	57,7
Administration économique et sociale	682	60,3	5 458	62,9	6 140	62,6
Lettres, langues et sciences humaines	5 652	62,5	60 240	74,4	65 892	73,4
Sciences	18 932	26,9	31 593	45,0	50 525	38,2
Staps	560	45,4	8 622	32,7	9 182	33,5
Médecine, pharmacie, odontologie	279	68,1			279	68,1
Total	48 753	48,5	144 838	61,9	193 591	58,5
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2018	52 545	47,8	180 403	59,6	232 948	56,9

Cursus master	Masters professionnels		Masters recherche		Masters indifférenciés		Total Masters	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	2 582	64,9	734	63,9	16 069	66,3	19 385	66,1
Économie, gestion	4 541	56,2	117	47,0	24 742	56,4	29 400	56,3
Administration économique et sociale	35	74,3			580	72,2	615	72,4
Lettres, langues et sciences humaines	3 322	74,7	1 990	63,9	45 718	73,0	51 030	72,7
Sciences	1 398	41,3	988	47,1	28 277	40,9	30 663	41,1
Staps	273	39,6	41	53,7	1 680	38,0	1 994	38,5
Médecine, pharmacie, odontologie	276	65,9	303	66,7	507	60,4	1 086	63,5
Total	12 427	61,2	4 173	59,5	117 573	60,3	134 173	60,4
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2018	14 015	60,1	5 562	59,0	143 069	59,9	162 646	59,9

Cursus doctorat	Doctorat		HDR	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	785	46,0	42	47,6
Économie, gestion et administration économique et sociale	525	47,2	92	43,5
Lettres, langues et sciences humaines	2 613	57,6	318	51,3
Sciences	7 260	40,1	1 099	29,6
Staps	115	32,2	23	21,7
Médecine, pharmacie, odontologie	263	60,1	179	38,0
Total	11 561	45,1	1 753	35,4
Inscriptions au 15 janvier 2018	56 714	48,5	1 182	36,0

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

2 Principaux diplômes délivrés par les universités dans les disciplines médicales à la session 2018

	Médecine		Odontologie		Pharmacie		Total	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Diplôme de docteur	6 387	60,8	1 168	54,5	2 612	69,0	10 167	62,2
Diplôme de formation approfondie en sciences (DFAS) (1)	7 547	57,1	1 037	54,6	2 219	62,5	10 803	58,0
Capacité en médecine	1 152	56,5					1 152	56,5
DES, DIS, DESC	7 654	59,1	86	54,7	339	71,4	8 079	59,6
AFS, AFSA	22	50,0					22	50,0
DE sage-femme	760	96,8					760	96,8
Doctorats (y.c. HDR)	290	50,0	9	55,6	66	60,6	365	52,1
Licence professionnelle	39	94,9			65	76,9	104	83,7
DEUST					7	85,7	7	85,7
Master LMD	850	62,4	5	40,0	221	67,9	1 076	63,4
Total	24 701	60,0	2 305	54,5	5 529	66,5	32 535	60,7

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

1. Le diplôme de formation approfondie en sciences (DFAS) remplace le diplôme de fin de 2^e cycle à partir de la session 2015 pour les DE de pharmacie et d'odontologie. Il remplace le diplôme de fin de 2^e cycle des études médicales à compter de la session 2016.

Près de 40 % des étudiants de licence (générale et professionnelle) obtiennent leur diplôme en trois ou quatre ans : 29 % trois ans après leur première inscription en L1 à la rentrée 2014-2015 et 12 % après une année supplémentaire, à la session 2018 (1). Ces taux de réussite n'ont que très légèrement augmenté depuis le milieu des années 2000, et leur faiblesse va de pair avec l'abandon important de cette formation au bout d'une ou deux années d'étude.

La réussite en licence dépend fortement du type de baccalauréat obtenu : si la moitié des bacheliers généraux obtiennent le diplôme en trois ou quatre ans, c'est le cas de 16 % seulement des bacheliers technologiques et de 6 % des bacheliers professionnels (2).

L'origine sociale et la mention obtenue au baccalauréat jouent aussi. La réussite en trois ou quatre ans varie graduellement de 49 % pour les étudiants issus d'un milieu très favorisé à 32 % pour ceux issus d'un milieu défavorisé, et de 77 % pour les titulaires d'une mention « Très bien » à 18 % pour ceux ayant obtenu leur baccalauréat au rattrapage. Le taux de réussite des non-bacheliers se situe dans la moyenne puisqu'il s'élève à 40 %.

La réussite en trois ans est plus élevée en arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales (31 %), et plus faible en économie, AES (24 %). En trois ou quatre ans, la réussite est par contre plus élevée en droit et sciences politiques (44 %), mais reste la plus faible en économie, AES (36 %).

Précisions

Le taux de réussite en licence (générale ou professionnelle) est calculé à partir de la cohorte des étudiants (bacheliers et non bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de licence (LMD). La « cohorte 2014 » correspond aux entrants en licence à la rentrée universitaire 2014-2015. Pour ne pas introduire de biais, les étudiants inscrits en parallèle en classe préparatoire aux grandes écoles, en DUT, ou en STS, ont été retirés de la cohorte. Le champ couvre

la France entière, hormis la Nouvelle-Calédonie pour les cohortes 2012 et 2013 et la Nouvelle-Calédonie et les Antilles pour les cohortes 2014 et 2015.

Cursus licence, non-bacheliers, origine sociale regroupée - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Note Flash* (ESR) : 19.26.

1 Cursus licence : évolution de la réussite en trois ans et quatre ans, en %

Cohorte	Effectif de la cohorte, en milliers	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite en 3 ou 4 ans (%)
Cohorte 2009	169,2	26,6	12,2	38,9
Cohorte 2010	169,7	27,8	12,0	39,8
Cohorte 2011	173,8	27,2	11,8	39,0
Cohorte 2012	177,3	27,5	11,7	39,3
Cohorte 2013	185,7	27,9	11,8	39,6
Cohorte 2014	188,9	28,6	11,9	40,5
Cohorte 2015	197,8	29,0	n.d.	n.d.

► **Champ** : France entière (hormis la Nouvelle-Calédonie pour les cohortes 2012 à 2015, et les Antilles pour 2014 et 2015). © SIES

Note : les résultats aux diplômes de la session 2019 n'étant pas encore connus, les données de réussite en 4 ans pour la cohorte 2015 ne sont pas disponibles.

2 Cursus licence : réussite en trois et quatre ans des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2014, en %

	Caractéristiques des étudiants	Part parmi les inscrits (%)	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite en 3 ou 4 ans (%)
Sexe	Homme	41,1	22,1	11,4	33,5
	Femme	58,9	33,1	12,2	45,3
	Total	100,0	28,6	11,9	40,5
Âge au baccalauréat	« À l'heure » ou en avance	69,1	33,9	13,0	46,9
	En retard d'un an	19,9	15,8	10,1	25,9
	En retard de plus d'un an	6,4	9,8	6,4	16,2
	Non-bachelier	4,5	30,0	10,2	40,2
	Total	100,0	28,6	11,9	40,5
Ancienneté d'obtention du baccalauréat	Baccalauréat obtenu dans l'année	83,8	29,2	12,7	41,9
	Baccalauréat obtenu un an avant	6,3	24,8	7,9	32,7
	Baccalauréat obtenu plus d'un an avant	5,4	21,5	5,2	26,8
	Non-bachelier	4,5	30,0	10,2	40,2
	Total	100,0	28,6	11,9	40,5
Série du baccalauréat	Scientifique	25,0	38,1	14,2	52,3
	Économique	26,4	37,3	15,5	52,8
	Littéraire	18,0	33,2	13,2	46,5
	Ensemble des baccalauréats généraux	69,4	36,5	14,5	51,0
	Technologique STG	9,3	7,7	6,5	14,2
	Autre technologique	6,9	11,3	7,6	18,9
	Ensemble des baccalauréats technologiques	16,2	9,3	7,0	16,2
	Ensemble des baccalauréats professionnels	9,8	3,6	2,7	6,2
	Ensemble des baccalauréats	95,5	28,5	12,0	40,5
	Non-bachelier	4,5	30,0	10,2	40,2
Total	100,0	28,6	11,9	40,5	
Mention obtenue au baccalauréat (1)	Très bien	4,1	68,5	8,6	77,1
	Bien	11,5	56,5	11,4	67,9
	Assez bien	26,1	35,8	14,0	49,8
	Passable premier groupe	36,4	18,2	12,5	30,7
	Passable deuxième groupe	13,6	8,9	9,4	18,3
	Inconnue	3,7	18,3	7,7	26,0
	Non-bachelier	4,5	30,0	10,2	40,2
	Total	100,0	28,6	11,9	40,5
Origine sociale (2)	Très favorisée	27,9	35,7	13,0	48,7
	Favorisée	13,3	31,9	13,1	45,0
	Assez défavorisée	25,0	28,6	12,2	40,9
	Défavorisée	25,3	21,4	10,7	32,1
	Non-réponse	8,4	20,9	8,8	29,6
	Total	100,0	28,6	11,9	40,5
Groupe disciplinaire d'inscription en L1	Droit, sciences politiques	18,5	29,3	14,6	43,9
	Économie, AES	13,8	23,8	12,1	35,9
	Arts, lettres, langues, SHS	43,1	31,5	10,1	41,6
	Sciences-Santé	16,7	24,7	13,3	38,0
	Staps	7,9	27,5	11,8	39,3
	Total	100,0	28,6	11,9	40,5

► **Champ** : France entière (hormis Nouvelle-Calédonie et Antilles).

1. Les bacheliers avec une mention « passable deuxième groupe » ont obtenu leur baccalauréat après les épreuves de rattrapage.

2. Origine sociale regroupée, voir « Glossaire ».

Lecture : 58,9 % des inscrits en première année de cursus licence en 2014 sont des femmes. 45,3 % d'entre elles ont réussi leur licence en 3 ou 4 ans (33,1 % en 3 ans, 12,2 % en 4 ans).

À la session 2018, 41 300 diplômés d'ingénieurs ont été délivrés contre 32 200 en 2008, soit une hausse de 28,2 % en dix ans (1).

Entre 2017 et 2018, l'évolution est de +8,4 %. Elle est plus importante dans les écoles publiques du MESRI indépendantes des universités et celles sous tutelle d'autres ministères : respectivement 16,3 % et 13,7 %.

Les diplômés d'ingénieurs restent majoritairement issus d'un établissement relevant du MESRI (49,4 %). 17,3 % relèvent d'un diplôme d'une école sous tutelle d'un autre ministère et un quart d'une école privée (2).

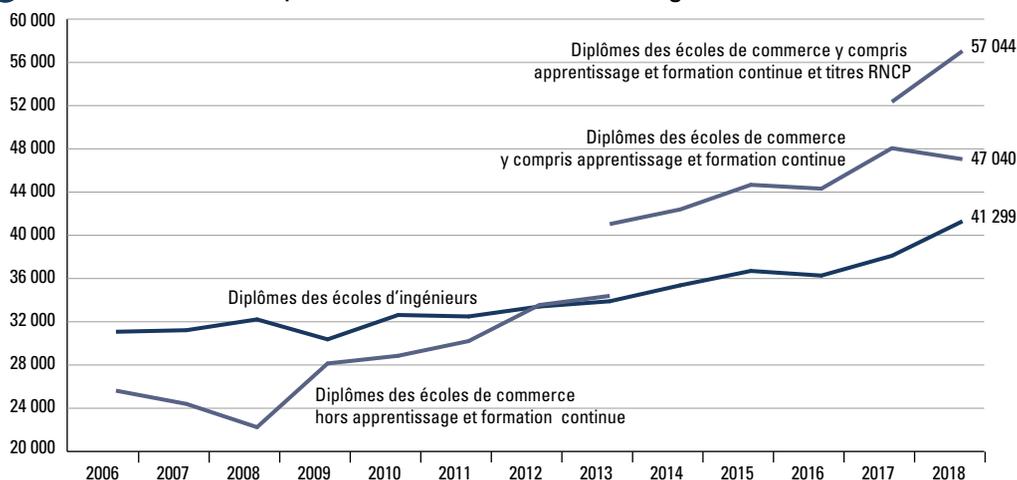
La part de femmes représente 27,8 % des diplômés d'un titre d'ingénieur. En recul depuis 2015 (- 1 point), cette baisse est plus marquée parmi les écoles publiques

des autres ministères et les écoles privées (respectivement -3,7 et 2,2 points). Dans ces écoles, la part de femmes diplômées reste cependant supérieure à la moyenne : respectivement 32,7 % et 31,0 %.

En 2018, 47 000 diplômés et certificats ont été délivrés par les écoles de commerce et de gestion (3) (- 2,1 % par rapport à la session 2017), 57 000 en incluant les titres RNCP (+9,0 %). Les diplômés visés par le MESRI diminuent de 0,8 %, mais représentent toujours la majorité des titres délivrés par les écoles de commerce (64,3 %). Parallèlement, le nombre de certificats d'école diminue (- 4,3 %) au profit des titres RNCP en 2018.

Depuis 2007, la parité est atteinte dans les effectifs de diplômés. En 2018, les femmes représentent 52 % des diplômés.

1 Évolution du nombre de diplômés des écoles de commerce et d'ingénieurs



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

Précisions

Diplômes d'ingénieurs, diplômés des écoles de commerce, diplômés des formations d'ingénieur en partenariat (FIP), MBA, visa du ministère en charge de l'Enseignement supérieur - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information (ESR) : 18.09.
- Note flash (ESR) : NF 11 2018.

Source
MESRI-SIES

- (1) Enquête auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, système d'information SISE.

- (2) Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités et système d'information SISE.

2 Évolution du nombre de diplômés des écoles d'ingénieurs

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (2)	2018
Écoles universitaires (1)	10 967	10 578	11 173	10 313	11 326	11 560	11 557	11 229	11 881	11 690
Part de femmes (%)	28,3	27,6	29,3	29,6	29,7	29,7	30,9	30,9	30,1	31,0
Écoles indépendantes des universités	5 245	5 660	6 030	7 272	6 257	6 740	7 274	7 361	7 500	8 720
Part de femmes (%)	22,6	24,5	24,3	25,3	25,4	25,7	25,4	25,2	25,5	25,6
Total public MESRI	16 212	16 238	17 203	17 585	17 583	18 300	18 831	18 590	19 381	20 410
Part de femmes (%)	26,4	26,5	27,6	27,9	28,2	28,2	28,8	28,6	28,3	28,7
Écoles publiques autres ministères	5 105	5 333	5 363	5 556	5 619	5 840	5 832	5 833	6 284	7 146
Part de femmes (%)	34,6	34,7	33,8	35,2	35,0	34,9	36,4	35,1	32,6	32,7
Écoles privées	6 936	7 357	7 825	8 207	8 430	8 705	9 279	9 092	9 517	10 327
Part de femmes (%)	22,9	23,9	24,4	25,4	27,7	27,7	28,7	28,0	28,5	26,5
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) (3)	2 119	3 700	2 100	2 062	2 265	2 526	2 760	2 758	2 922	3 416
Total	30 372	32 628	32 491	33 410	33 897	35 371	36 702	36 273	38 104	41 299
Part de femmes (%)	27,0	27,3	27,1	27,4	28,2	28,2	29,0	28,5	28,1	27,8

► Champ : France métropolitaine + DROM (4).

1. Par souci de cohérence des séries statistiques, les universités de technologie et les instituts nationaux polytechniques ont été classées parmi les écoles universitaires.
2. Les diplômés du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) sont intégrés dans le tableau à partir de la session 2017.
3. Plus de huit diplômés sur dix sont issus de la formation initiale par apprentissage, les diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue.
4. Il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte.

© SIES

3 Évolution du nombre de diplômés des écoles de commerce (1)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 y compris apprentissage et formation continue	2014	2015	2016	2017	2018	2018 à dispositif équiva- lent (4)
Diplômes visés	11 729	14 309	16 303	17 981	20 645	21 356	26 116	27 313	29 667	27 717	30 513	30 255	30 027
Part de femmes (%)	49,1	48,3	48,3	49,7	48,7	49,7	49,2	49,0	49,2	50,1	49,8	50,4	50,3
Certificats d'école	10 517	13 833	12 549	12 233	12 905	13 040	14 923	15 081	15 004	16 596	17 546	16 785	13 683
dont : mastères	1 885	3 536	2 739	2 613	2 700	3 230	3 696	3 762	3 469	3 026	3 595	3 883	3 860
MBA	2 063	2 777	2 852	2 213	2 558	2 405	3 178	4 103	3 525	3 357	2 729	5 830	5 021
Total	22 246	28 142	28 852	30 214	33 550	34 396	41 039	42 394	44 671	44 313	48 059	47 040	43 710
Part de femmes (%)	49,3	49,2	49,9	50,8	49,6	50,9	50,5	50,5	50,7	52,1	51,2	52,2	51,5
Titres RNCP (2)											4 287	10 004	4 750
Part de femmes (%)											58,5	58,8	58,9
Total y compris titres RNCP (3)											52 346	57 044	48 460
Part de femmes (%)											51,8	53,4	52,3

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Y compris apprentissage et formation continue à partir de la session 2013.
2. Données collectées à partir de la session 2017.
3. Ce total inclut les titres inscrits au RNCP. La forte hausse des demandes d'inscriptions des certificats d'école au répertoire national des certifications professionnelles depuis 2017 explique la baisse du nombre de certificats d'école entre 2017 et 2018.
4. 47 040 étudiants ont été diplômés en écoles de commerce en France métropolitaine et domienne en 2018. Si les collectes s'étaient poursuivies sur le même mode qu'en 2015-2016, 43 710 étudiants auraient été diplômés en 2018.

© SIES

La part des 18-24 ans peu ou pas diplômés ne suivant pas de formation (sortants précoces) et la part de sortants de formation initiale peu ou pas diplômés sont deux mesures des sorties du système éducatif avec un faible niveau d'études, la première en stock (sur l'ensemble des 18-24 ans) et la deuxième en flux (sur les sortants du système éducatif).

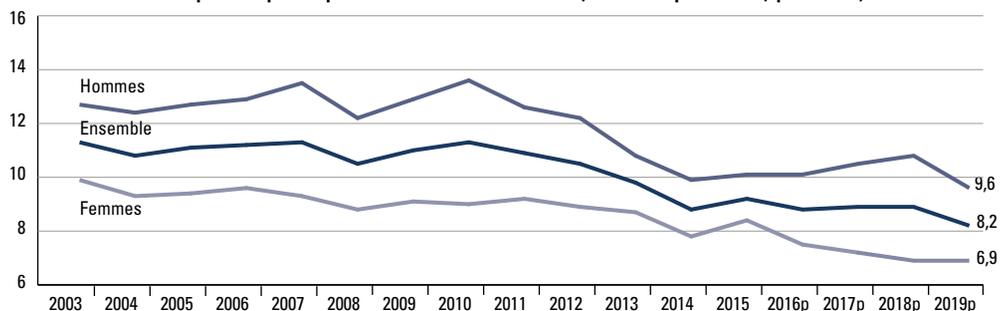
Un des objectifs de la stratégie européenne 2020 est d'abaisser la part des sortants précoces dans l'Union européenne à 10% en 2020. En 2018, le taux de sortants précoces est de 8,2% en France (1). Il a diminué de 3 points depuis 2010.

En 2017, 13% des sortants de formation initiale sont sans diplôme ou détiennent au plus le brevet (2). Par ailleurs, 41% des jeunes sortent du système scolaire avec au plus un diplôme de formations en lycée ou en apprentissage du second degré (CAP, baccalauréat ou équivalent). En moyenne, 46% des jeunes sortent diplômés du supérieur.

La rénovation de la voie professionnelle et la création du baccalauréat professionnel en trois ans à la rentrée 2008 se sont traduites par une modification de la structure des sorties de l'enseignement secondaire (3). Ainsi, entre 2009 et 2018, la part des sorties au niveau du baccalauréat a gagné 13 points environ et celle des sorties au niveau CAP-BEP en a perdu presque autant.

Cet indicateur reflète en partie l'évolution de la démographie scolaire, l'âge de sortie dépendant du niveau atteint et plusieurs générations étant concernées. En 2018, la génération née en 2000, plus nombreuse que les générations précédentes, atteint ainsi l'âge attendu de la terminale, ce qui contribue à augmenter la part des sorties au niveau du baccalauréat parmi l'ensemble des élèves sortis du secondaire cette année-là par rapport à 2017.

1 Part des 18-24 ans peu ou pas diplômés et hors formation (sortants précoces) par sexe, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte).

Lecture : en 2019, le taux de sortants précoces en France est de 8,2%.

Note : suite à la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi en 2013, la part de sortants précoces est corrigée de cette rupture de série pour les années 2003 à 2013 (estimation DEPP). Dans le même temps, les données sur le champ France métropolitaine (de 2003 à 2013) ont été extrapolées au champ France métropolitaine + DROM (hors Mayotte).

Précisions

Diplômes les plus élevés - Ce sont ceux déclarés par les répondants aux enquêtes Emploi de l'Insee (2).

Sorties de l'enseignement secondaire - Elles sont réparties selon la classe atteinte et non selon le diplôme acquis. Les sorties d'une classe « c » l'année « n » sont estimées à partir du reliquat entre l'effectif inscrit dans la classe « c » l'année scolaire « n - 1/n » et l'effectif originaire de cette classe poursuivant des études secondaires l'année scolaire « n/n + 1 ». Ces effectifs sont issus de recensements effectués auprès des établissements d'enseignement secondaire (y compris apprentis et lycées agricoles) (3).

Le nombre de sortants de formation initiale repose sur une estimation réalisée par la DEPP à partir des enquêtes Emploi, des estimations de population et du recensement de la population de l'Insee. La méthodologie employée diffère de celle publiée en 2016, les résultats ne doivent donc pas être comparés.

- Voir la fiche 7.34 pour les indicateurs de la stratégie 2020.

Pour en savoir plus

- MEN-DEPP, 2013, *Éducation & formations*, n° 84.
- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les sorties précoces.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et Système d'information sur les apprentis (SIFA). Système d'information du ministère en charge de l'Agriculture Safran. Enquêtes Emploi Insee, estimations et extrapolations MENJS-MESRI-DEPP.

2 Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé, en %

	2017p			
	Ensemble		Hommes	Femmes
	En milliers	En %	En %	En %
Master, doctorat	115	15	13	18
École d'ingénieurs, école de commerce	64	9	7	10
Licence	74	10	9	11
BTS, DUT ou équivalent	81	11	11	11
Paramédical ou social	7	1	0	2
Total diplômés des études supérieures	342	46	40	51
Baccalauréat général	71	9	9	10
Baccalauréat technologique	43	6	6	5
Baccalauréat professionnel et assimilé	125	17	18	16
CAP, BEP ou équivalent	70	9	11	8
Total diplômés formations en lycée et en apprentissage (2nd degré)	309	41	44	38
Diplôme national du brevet	53	7	8	6
Aucun diplôme	42	6	7	4
Total brevet et aucun diplôme	95	13	15	10
Total sortants de formation initiale	746	100	100	100

► **Champ** : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte).

© DEFP

Lecture : en moyenne sur 2016, 2017 et 2018, 746 000 jeunes sont sortis de formation initiale. 46% sont sortis diplômés de l'enseignement supérieur.

3 Les sorties de l'enseignement secondaire par classe, en %

Classe atteinte	Année de sortie de l'enseignement secondaire									
	2009	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
								Total	Garçons	Filles
Terminales générales et technologiques	54,0	54,7	55,1	53,6	56,0	56,9	58,3	59,9	54,1	65,9
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	17,0	17,8	24,6	27,4	26,3	26,0	25,7	24,3	27,0	21,5
Total sorties au niveau du baccalauréat	71,0	72,5	79,7	81,0	82,3	82,9	84,0	84,2	81,1	87,4
Première année de bac pro en deux ans et BP	2,2	0,7	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2
Année terminale de CAP ou BEP	18,9	16,9	10,8	10,2	9,8	9,4	9,4	8,6	11,0	6,2
Total sorties au niveau du CAP ou BEP	21,1	17,6	11,0	10,4	10,0	9,6	9,5	8,8	11,1	6,4
Seconde ou première générales et technologiques	1,8	1,3	1,2	1,1	1,0	1,1	1,2	1,3	1,0	1,5
Première professionnelle		2,3	2,9	2,6	2,5	2,4	2,7	2,9	3,7	2,1
Seconde professionnelle	0,7	2,4	2,2	2,1	2,0	2,0	1,8	1,9	2,3	1,4
Formations en collège, première année de CAP ou BEP	5,3	3,9	3,0	2,8	2,2	2,0	0,8	0,9	0,7	1,2
Total sorties avant la fin du second degré	7,9	9,9	9,3	8,6	7,7	7,5	6,5	7,0	7,8	6,2
Total des élèves sortis de l'enseignement secondaire	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ** : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© DEFP

Lecture : en 2018 sur 100 élèves sortis de l'enseignement secondaire, 24,3% le font au niveau de la classe de terminale professionnelle, qu'ils soient diplômés ou non.

En février 2019, sept mois après la fin de leurs études professionnelles en lycée, 51 % des jeunes sortants d'une année terminale de CAP à BTS exercent un emploi (+0,7 point par rapport à 2018) (1). Les autres situations rencontrées par ces ex-lycéens sont le chômage pour 31 % d'entre eux, l'inactivité (hors poursuite d'études) pour 13 % et 5 % sont en service civique (2).

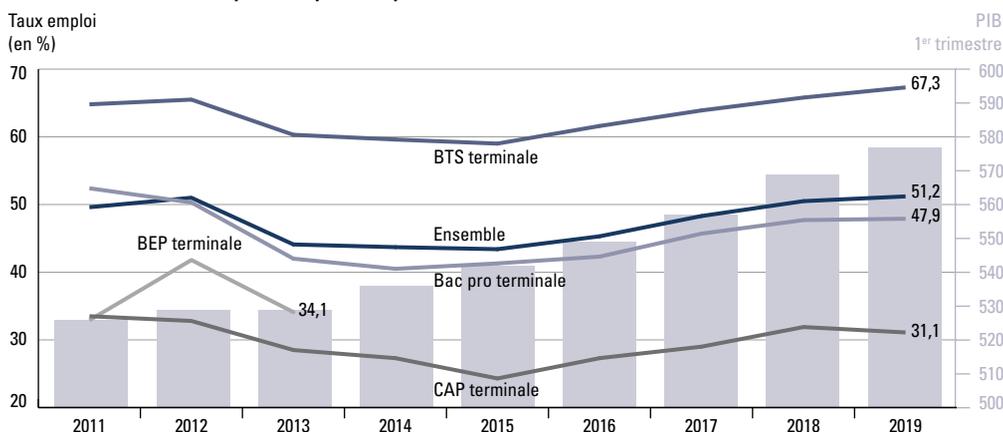
Quel que soit le niveau de formation, obtenir le diplôme demeure déterminant dans l'insertion des jeunes : les diplômés ont un taux d'emploi de 54 % contre 40 % pour ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme préparé. Par ailleurs, plus le niveau de formation est élevé, plus les chances d'obtenir un emploi rapidement sont importantes.

En 2019, le taux d'emploi des garçons est de 52 %, celui des filles est de 50 %. L'écart en faveur des garçons est

plus important pour les jeunes sortant du secteur de la production : 52 % chez les garçons contre 45 % pour les filles (3).

La spécialité du diplôme préparé joue aussi dans l'insertion professionnelle des jeunes (4). Pour un lycéen sortant de niveau CAP, le taux d'emploi varie de 19 % dans les formations du « Commerce, vente » à 50 % dans le domaine des « Transport, manutention, magasinage » et 43 % pour les « Services aux personnes ». Pour un sortant de niveau baccalauréat professionnel, l'insertion dans l'emploi est la plus élevée pour les formations de « l'Hôtellerie-restauration-tourisme » et des « Transports manutention, magasinage » (autour de 60 %). Plus globalement, les meilleurs taux d'insertion concernent les sortants de BTS « Génie civil-construction-bois » et « Coiffure-esthétique » avec plus de 75 % d'emploi.

1 Évolution du taux d'emploi à sept mois par classes de sortie (en %) et PIB (en milliards d'euros)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte depuis 2013, hors Guadeloupe et Toulouse en 2013). Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études. © DEPP

Précisions

L'enquête IVA - L'enquête Insertion dans la vie active (IVA) rend compte de l'insertion professionnelle des sortants d'année terminale de formation professionnelle en lycée sous tutelle de l'Éducation nationale, sept mois après la fin de leur formation initiale.

Sortants de lycée - Sont considérés comme sortants les jeunes inscrits dans un lycée une année scolaire donnée et non repérés comme inscrits l'année suivante, et déclarant lors de l'enquête menée en février de l'année suivante ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

Taux d'emploi - Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage, inactifs ou en service civique ; les stagiaires de la formation professionnelle sont ici considérés comme inactifs). L'emploi regroupe les EDI, EDD, contrats en intérim, contrats de professionnalisation, et autres contrats aidés.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 20.02.

2 Situation au 1^{er} février 2019 des lycéens, selon la classe de sortie, en %

Classe de sortie (1)	Diplôme obtenu	Total emploi	Parmi les sortants en emploi				Chômage	Inactivité	Service civique	Répartition (%)
			EDI (5)	Intérim	EDD (5)	Emploi aidé (5)				
CAP terminale (2)	Oui (76,2%)	34,2	37,8	20,1	36,4	5,7	45,1	17,4	3,3	13,6
	Non (23,8%)	21,0	33,6	24,4	36,8	5,2	50,5	26,0	2,5	4,3
Bac pro terminale (3)	Oui (76,1%)	51,0	36,7	20,6	34,5	8,2	30,0	13,6	5,4	37,9
	Non (23,9%)	37,7	38,1	28,7	30,1	3,1	41,2	16,9	4,2	11,9
BTS terminale (4)	Oui (81,2%)	69,2	38,4	15,4	32,1	14,1	18,2	7,8	4,8	26,2
	Non (18,8%)	59,0	43,1	21,1	30,8	5,0	24,8	11,1	5,1	6,1
Ensemble	Oui (77,8%)	54,2	37,6	18,3	33,6	10,5	28,7	12,3	4,8	77,8
	Non (22,2%)	40,4	39,8	25,2	31,0	4,0	38,5	17,0	4,1	22,2
Ensemble	Ensemble	51,1	37,9	19,5	33,2	9,4	30,9	13,3	4,7	100,0
Rappel au 1 ^{er} février 2018		50,5	35,0	20,6	34,6	9,8	31,4	14,0	4,1	

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

© DEPP

1. Il s'agit de la dernière classe fréquentée. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non.
2. Y compris mention complémentaire de niveau V.
3. Y compris mention complémentaire de niveau IV et brevet des métiers d'art.
4. Y compris diplôme de technicien supérieur, diplôme des métiers d'arts.
5. Voir « Emplois non aidés » et « Emplois aidés » dans le glossaire.

3 Taux d'emploi au 1^{er} février 2019 selon le secteur de formation, le sexe et la classe de sortie, en %

Classe de sortie (1)	Ensemble				Garçons		Filles		
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services	
CAP terminale (2)	32,7	28,8	31,1	31,0	31,6	35,1	29,3	28,6	
Bac pro terminale (3)	50,0	44,7	50,6	45,9	51,4	47,7	44,3	44,8	
BTS terminale (4)	67,6	67,0	69,4	66,4	69,7	65,7	67,9	66,9	
Ensemble	52,0	50,0	50,5	51,6	51,5	52,8	44,6	50,8	
Rappel au 1 ^{er} février 2018		51,5	49,2	49,5	51,1	50,6	52,8	43,3	50,1

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

© DEPP

1, 2 et 3 et 4. Idem tableau 2.

4 Taux d'emploi au 1^{er} février 2019 selon la spécialité regroupée de formation et la classe de sortie, en %

Spécialité regroupée (1)	CAP terminale (2)	Bac pro terminale (3)	BTS terminale (4)	Ensemble	Répartition des sortants
Mécanique et structures métalliques	27,9	54,0	71,0	52,3	28,6
Électricité, électronique	26,0	44,7	66,8	47,4	20,3
Génie civil, construction, bois	31,4	49,9	76,2	48,1	18,1
Alimentation et agroalimentaire, transformation	35,9	58,1	72,4	46,7	13,3
Énergie, chimie, métallurgie	34,2	56,5	72,3	61,0	7,8
Technologies industrielles	28,9	42,4	64,9	62,0	7,3
Matériaux souples	22,5	38,4	66,1	38,9	4,6
Ensemble production	31,1	50,6	69,4	50,5	100,0
Commerce, vente	18,9	43,6	68,3	48,4	31,9
Services aux personnes (santé, social)	43,2	48,1	70,7	53,2	19,0
Finances, comptabilité	-	36,3	65,5	50,7	18,3
Secrétariat, communication et information	20,7	31,9	59,5	55,7	9,1
Hôtellerie, restauration, tourisme	30,9	60,8	70,9	53,7	9,6
Transport, manutention, magasinage	49,9	59,5	67,6	58,2	5,4
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	32,1	56,4	66,9	50,3	3,6
Coiffure esthétique	30,1	56,8	76,4	50,2	3,1
Ensemble services	31,0	45,9	66,4	51,6	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

© DEPP

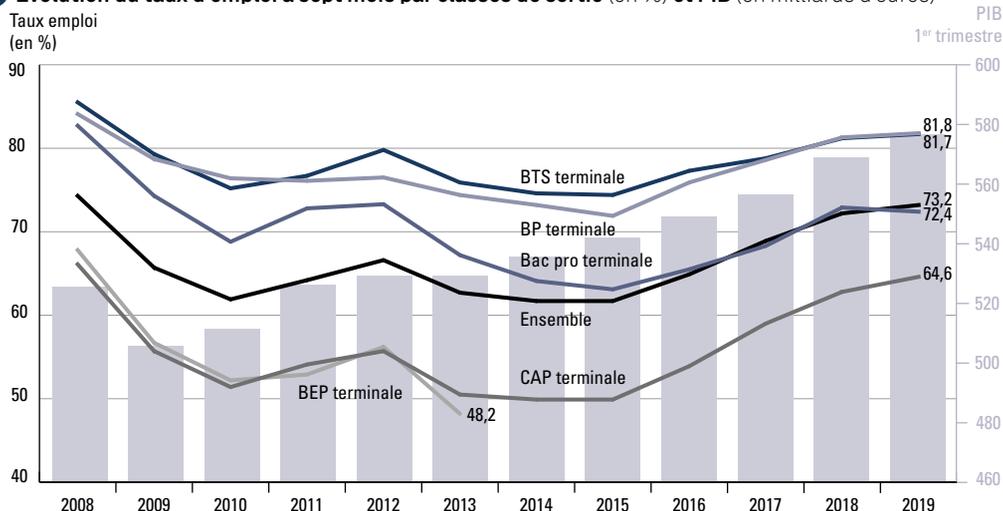
1. Un regroupement des spécialités de la nomenclature interministérielle des spécialités de formation (NSF) est opéré en harmonisation avec les regroupements de l'enquête auprès des sortants d'apprentissage.
- 2, 3 et 4. Idem tableau 2.

En février 2019, sept mois après leur sortie d'un centre de formation d'apprentis, 73 % des jeunes ayant suivi des études de niveau CAP à BTS ont un emploi, soit un point de plus qu'en 2018 (1). Quel que soit le niveau de formation, sortir du système éducatif après avoir obtenu le diplôme préparé demeure déterminant pour l'insertion des jeunes (2). L'écart des taux d'insertion selon ce critère est en moyenne de 15 points : 76 % des sortants diplômés sont en emploi contre 61 % des jeunes sortis en année terminale d'un cursus sans obtenir le diplôme.

Les garçons sortant d'apprentissage sont plus souvent en emploi que leurs consœurs, particulièrement au niveau du baccalauréat professionnel où l'écart est de 16 points, et de 9 points en CAP (3). Cet avantage masculin est plus net en sortant d'une formation liée à la production que liée aux services.

L'insertion professionnelle varie selon le niveau de diplôme préparé, mais aussi avec la spécialité de formation (4). Pour un jeune apprenti sortant de niveau CAP, le taux d'emploi varie de 44 % dans la « Coiffure-esthétique » à 81 % dans le « Transport-manutention-magasiner ». En baccalauréat professionnel, la variabilité du taux d'emploi est de même ampleur avec 50 % d'emploi en sortant des formations « Finances-comptabilité » jusqu'à 84 % pour l'« Énergie-chimie-métallurgie ». En BTS, ce sont les formations de la production « Électricité-électronique », « Génie civil-construction-bois », « Mécanique et structures métalliques » qui ont les taux d'insertion dans l'emploi les plus élevés (plus de 88 %).

1 Évolution du taux d'emploi à sept mois par classes de sortie (en %) et PIB (en milliards d'euros)



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Guadeloupe (y compris Mayotte depuis 2013). Sortants d'une année terminale de formation en CFA (hors niveaux I et II), interrogés sept mois après la fin des études.

© DEPP

Précisions

L'enquête insertion professionnelle des apprentis (IPA) interroge chaque année au 1^{er} février les apprentis sept mois après leur sortie de classe terminale en centre de formations d'apprentis (CFA), quel que soit leur ministère de tutelle et leur niveau de formation.

Sortants d'apprentissage - Sont considérés comme sortants tous les jeunes inscrits dans un CFA ou une section d'apprentissage pendant l'année scolaire 2017-2018, non inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête de février 2019 ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

Taux d'emploi - Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage, inactifs ou en service civique ; les stagiaires de la formation professionnelle sont ici considérés comme inactifs). L'emploi regroupe les EDI, EDD, contrats en intérim, contrats de professionnalisation, et autres contrats aidés.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 20.03.

2 Situation des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2019 selon la classe de sortie, en %

Classe de sortie (1)	Diplôme obtenu	Total emploi	Parmi les sortants en emploi				Chômage	Inactivité	Service civique	Répartition (du CAP au BTS) (%)
			EDI (6)	Intérim	EDD (6)	Emploi aidé (6)				
CAP terminale (2)	Oui (79,1 %)	69,3	56,3	10,1	27,8	5,9	23,1	6,8	0,8	33,7
	Non (20,9 %)	47,1	48,1	19,8	29,8	2,4	40,3	11,3	1,3	8,9
BP terminale (3)	Oui (81,4 %)	84,3	68,0	4,9	24,3	2,8	9,7	5,7	0,3	15,5
	Non (18,6 %)	71,0	60,5	11,3	25,5	2,7	19,9	7,9	1,2	3,5
Bac pro terminale (4)	Oui (81,6 %)	74,6	57,8	12,4	22,6	7,3	17,4	7,3	0,7	11,4
	Non (18,4 %)	63,0	52,1	20,8	24,6	2,5	28,8	7,6	0,6	2,6
BTS terminale (5)	Oui (76,5 %)	83,8	56,1	8,0	21,0	14,9	9,6	6,1	0,5	18,7
	Non (23,5 %)	75,0	56,8	12,9	26,3	4,0	17,3	7,1	0,6	5,7
Ensemble	Oui (79,2 %)	76,4	59,0	8,8	24,5	7,8	16,5	6,5	0,6	79,2
	Non (20,8 %)	60,9	54,0	15,9	27,1	3,0	29,0	9,1	1,0	20,8
Ensemble	Ensemble	73,2	58,1	10,0	25,0	6,9	19,1	7,0	0,7	100,0
Rappel au 1 ^{er} février 2018		72,2	56,3	10,5	26,0	7,3	20,3	6,8	0,7	100,0
Diplômes de niveaux I et II	Oui (93,3 %)	81,2	68,3	4,9	20,6	6,2	12,6	4,7	1,5	93,3
	Non (6,7 %)	73,4	69,0	6,7	19,1	5,2	19,0	7,1	0,5	6,7

► Champ : France métropolitaine + DROM.

- Il s'agit de la dernière classe fréquentée. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non.
- Y compris CAP agricole, mention complémentaire de niveau V, titres professionnels de niveau V.
- Y compris BP agricole, brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, brevet technique des métiers.
- Y compris baccalauréat professionnel agricole, mention complémentaire de niveau IV.
- Y compris BTS agricole, DUT, diplômes de la santé et du social de niveau III.
- Voir « Emplois non aidés » et « Emplois aidés » dans le glossaire.

© DEFP

3 Taux d'emploi au 1^{er} février 2019 selon le secteur de formation, le sexe et la classe de sortie, en %

Classe de sortie (1)	Ensemble				Garçons		Filles	
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP terminale (2)	67,1	58,4	65,9	61,6	67,0	67,8	58,9	58,2
BP terminale (3)	83,3	80,0	84,7	79,0	85,6	74,9	79,1	80,2
Bac pro terminale (4)	76,5	60,6	78,1	60,7	79,6	62,3	63,7	59,5
BTS terminale (5)	83,8	78,3	86,3	78,0	87,2	77,8	79,1	78,2
Ensemble	74,9	69,7	74,6	71,1	75,7	72,0	66,5	70,5
Rappel au 1 ^{er} février 2018	73,4	69,6	72,9	71,1	73,8	72,2	66,0	70,5
Diplômes de niveaux I et II	81,5	79,9	83,9	79,4	84,1	79,7	83,3	79,1

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1, 2, 3, 4 et 5. Idem tableau 2.

© DEFP

4 Taux d'emploi au 1^{er} février 2019 selon la spécialité regroupée de formation et la classe de sortie, en %

Spécialité regroupée (1)	Taux d'emploi					Répartition des sortants en structure (du CAP au BTS)	Taux d'emploi Diplômes de niveaux I et II
	CAP terminale (2)	BP terminale (3)	Bac pro terminale (4)	BTS terminale (5)	Ensemble (du CAP au BTS)		
Alimentation et agroalimentaire, transformation	64,4	85,3	76,3	86,8	68,8	27,3	83,1
Mécanique et structures métalliques	65,4	80,6	79,5	88,1	77,1	20,8	80,5
Génie civil, construction, bois	68,0	87,1	76,5	88,5	74,9	20,2	92,8
Agriculture	65,4	80,4	76,2	84,1	75,8	16,5	83,5
Electricité, électronique	66,7	84,5	75,5	88,7	79,0	6,9	86,7
Energie, chimie, métallurgie	71,7	87,2	83,5	86,0	81,5	5,9	84,9
Technologies industrielles	n.s.	n.s.	75,6	80,6	79,0	1,9	81,3
Matériaux souples	76,3	n.s.	n.s.	n.s.	77,3	0,6	79,4
Ensemble production	65,9	84,7	78,1	86,3	74,6	100,0	83,9
Commerce, vente	51,7	73,6	62,2	77,9	65,5	28,1	77,1
Services aux personnes (santé, social)	76,7	83,5	56,9	83,5	81,0	21,7	85,3
Coiffure esthétique	44,1	75,7	n.s.	80,6	64,9	14,2	–
Hôtellerie, restauration, tourisme	64,0	75,4	64,9	78,2	68,3	10,7	80,9
Finances, comptabilité	–	n.s.	49,9	81,0	75,9	8,8	81,6
Secrétariat, communication et information	51,5	69,0	52,2	69,4	67,9	6,9	81,0
Transport, manutention, magasinage	81,1	n.s.	64,9	80,3	77,4	6,8	79,0
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	60,9	79,1	58,6	77,8	69,0	2,5	75,7
Formations générales	–	n.s.	–	81,6	61,3	0,3	72,7
Ensemble services	61,6	79,0	60,7	78,0	71,1	100,0	79,4

► Champ : France métropolitaine + DROM.

- Un regroupement des spécialités de la nomenclature interministérielle des spécialités de formation (NSF) est opéré en harmonisation avec les regroupements de l'enquête auprès des sortants de lycée.

2, 3, 4 et 5. Idem tableau 2.

© DEFP

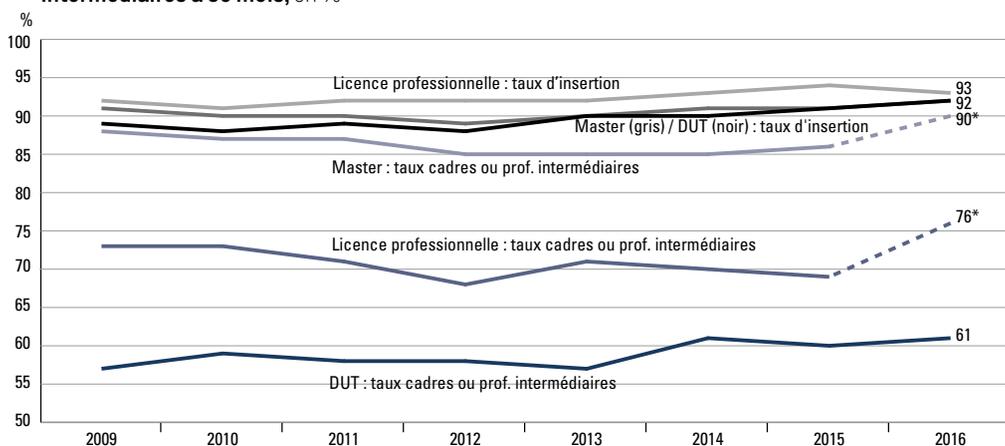
Fin 2018, les taux d'insertion professionnelle à 30 mois s'élevaient à 92 % pour les diplômés 2016 de DUT et de master, 93 % pour les diplômés de licence professionnelle (LP) et 98 % pour les diplômés de master enseignement (1) (2). Les niveaux observés en DUT et en master à cette date sont les plus élevés depuis la fin des années 2000.

Une large majorité des diplômés occupe, 30 mois après l'obtention de leur diplôme, un emploi stable. Le niveau de qualification des emplois occupés augmente avec celui du diplôme obtenu. La part des emplois de niveau cadre ou professions intermédiaires s'échelonne ainsi en 2018 de 61 % pour les DUT à 90 % pour les masters. De fortes différences sont observées entre domaines de spécialité, les écarts atteignent

en licence professionnelle, plus de 20 points entre les domaines Droit-Économie-Gestion (65 %) et Sciences-Technologies-Santé (87 %), et en master, un peu moins de 20 points entre Lettres-Langues-Arts et Sciences-Technologies-Santé (77 % contre 95 %) (2).

Le niveau de rémunération des emplois croît également avec le niveau de diplôme obtenu (3). Les titulaires d'un master perçoivent en 2018 un salaire mensuel net médian de 2 000 euros contre respectivement 1 570 euros et 1 690 euros pour les diplômés de DUT et de LP. À diplôme donné, le salaire médian diffère de 200 euros à plus de 400 euros selon les domaines de spécialité en défaveur des domaines des lettres, langues et arts, et des sciences humaines et sociales.

1 Évolution du taux d'insertion des diplômés et du taux d'emploi de niveau cadre ou professions intermédiaires à 30 mois, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

Lecture : le taux d'emploi à 30 mois, de niveau cadre ou professions intermédiaires, pour les diplômés de master en 2016 s'élève à 90 %.

* La méthode de redressement des PCS a fait l'objet d'une révision à partir des diplômés de 2016. Cette consolidation conduit à une estimation du taux d'emploi de niveau cadres et professions intermédiaires plus élevée qu'avec la méthode précédente. En effet, avec cette dernière, le taux d'emploi pour ces niveaux s'élèverait à 72 % en licence professionnelle et 87 % en master pour les diplômés de 2016.

© SIES

Précisions

Population concernée - Étudiants de nationalité française diplômés en 2016 d'un DUT, d'une licence professionnelle ou d'un master, issus de la formation initiale, et n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme.

Méthodologie - Cette dixième enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université a été menée par le MESRI auprès de plus de 100 000 diplômés en 2016 en France métropolitaine et dans les DROM, 30 mois après l'obtention de leur diplôme. La collecte a été réalisée par les universités concernées (à l'exception de Paris-Dauphine) et coordonnée par le ministère.

Taux d'insertion professionnelle - Part des diplômés en emploi parmi les diplômés actifs (en emploi ou en recherche d'emploi).

Taux d'emploi stable - Part des diplômés en emploi qui sont en CDI, fonctionnaire ou travailleur indépendant.

Salaire net mensuel médian - Salaire net à temps plein, primes incluses.

Pour en savoir plus

- Notes Flash (ESR) : 19.29 ; 19.28 ; 19.27.

Source

MESRI-SIES, Enquêtes d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés de l'université.

2 Évolution des taux d'insertion professionnelle à 30 mois des diplômés, en %

Cursus et domaines disciplinaires	Année du diplôme		
	2014	2015	2016
DUT	90	91	92
Licence professionnelle	93	94	93
Master (LMD)	91	91	92
dont : Droit-Économie-Gestion (DEG)	93	93	94
Lettres-Langues-Arts (LLA)	87	87	86
Sciences humaines et sociales (SHS)	87	87	88
Sciences-Technologies-Santé (STS)	91	92	92
Master enseignement (ENS)	97	98	98

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

3 Conditions d'emploi des diplômés 2016 à 30 mois, en %

Cursus et domaines disciplinaires		DEG	LLA	SHS	STS	Ensemble
DUT	Taux d'insertion professionnelle	93	–	84	93	92
	Taux d'emploi stable	70	–	59	75	71
	Taux d'emploi à temps plein	95	–	84	98	95
	Taux d'emploi de niveau cadre ou professions intermédiaires	41	–	40	82	61
Licence professionnelle	Taux d'insertion professionnelle	93	86	89	95	93
	Taux d'emploi stable	85	62	68	84	83
	Taux d'emploi à temps plein	97	89	92	98	97
	Taux d'emploi de niveau cadre ou professions intermédiaires	65	73	68	87	76
Master LMD	Taux d'insertion professionnelle	94	86	88	92	92
	Taux d'emploi stable	83	67	61	82	77
	Taux d'emploi à temps plein	98	85	86	97	95
	Taux d'emploi de niveau cadre ou professions intermédiaires	90	77	87	95	90
Master Enseignement	Taux d'insertion professionnelle	–	–	–	–	98
	Taux d'emploi stable	–	–	–	–	92
	Taux d'emploi à temps plein	–	–	–	–	93
	Taux d'emploi de niveau cadre ou professions intermédiaires	–	–	–	–	95

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

DEG : Droit-Économie-Gestion.

LLA : Lettres-Langues-Arts.

SHS : Sciences humaines et sociales.

STS : Sciences-Technologies-Santé.

4 Salaire net mensuel médian des diplômés 2016 à 18 et 30 mois, en euros

Cursus et domaines disciplinaires		DEG	LLA	SHS	STS	Total
DUT	Salaire à 18 mois	1 400	–	1 330	1 550	1 490
	Salaire à 30 mois	1 510	–	1 400	1 650	1 570
Licence professionnelle	Salaire à 18 mois	1 530	1 450	1 410	1 600	1 570
	Salaire à 30 mois	1 670	1 550	1 500	1 710	1 690
Master LMD	Salaire à 18 mois	1 950	1 540	1 630	1 940	1 860
	Salaire à 30 mois	2 100	1 680	1 770	2 070	2 000
Master Enseignement	Salaire à 18 mois	–	–	–	–	1 790
	Salaire à 30 mois	–	–	–	–	1 800

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

Un an après l'obtention de leur thèse en 2014, 85 % des docteurs sont en emploi et 91 % le sont trois ans après (1) (2). La moitié des docteurs exerce leur métier dans le secteur public académique et 19 % dans le public hors secteur académique. Le salaire mensuel net médian d'un docteur s'élève à 2 125 euros après un an de vie active en emploi et 2 375 euros après trois ans (3).

Les femmes représentent 44 % des docteurs diplômés en 2014 et ont généralement de moins bonnes conditions d'emploi que les hommes. Les étrangers, eux, représentent 42 % des diplômés d'un doctorat en 2014 et leur taux d'emploi à trois ans est équivalent à celui des Français (environ 90 %).

À un an comme à trois ans, neuf docteurs sur dix occupent un emploi de niveau cadre. En revanche, le taux d'emploi stable ne s'élève qu'à 52 % un an après l'obtention de leur diplôme, et à 66 % trois ans après.

Le contraste est marqué selon le secteur d'emploi. Alors qu'un docteur sur deux occupant un emploi dans le secteur académique a signé un contrat à durée indéterminée, cette proportion s'élève à 90 % pour les docteurs employés dans les entreprises. Le contraste est également marqué selon les disciplines. Tandis que les conditions d'emploi sont très bonnes pour les docteurs en sciences et leurs interactions et en sciences juridiques et politiques, les docteurs en sciences du vivant peinent à trouver un emploi stable et les docteurs en sciences humaines et humanités ont plus de difficultés à trouver un emploi de niveau cadre.

Précisions

Au premier semestre 2018, les diplômés d'un doctorat en 2014 ont été interrogés sur leur situation professionnelle un an et trois ans après l'obtention de leur diplôme. Cette **enquête sur la situation professionnelle des docteurs** (dénommée IPDoc) a impliqué une soixantaine d'établissements ou Comue (communauté d'universités et d'établissements) délivrant des doctorats et 102 écoles doctorales, correspondant à 13 055 docteurs sur les 14 400 diplômés de 2014, toutes nationalités et tous âges confondus. Le taux de réponse net à l'enquête est de 54 % et les résultats de 7 055 docteurs ont été retenus dans l'exploitation finale.

Taux d'emploi - Part des diplômés en emploi parmi les diplômés actifs (en emploi ou en recherche d'emploi).

Salaire mensuel net médian - Salaire net équivalent temps plein estimé pour les docteurs travaillant en France.

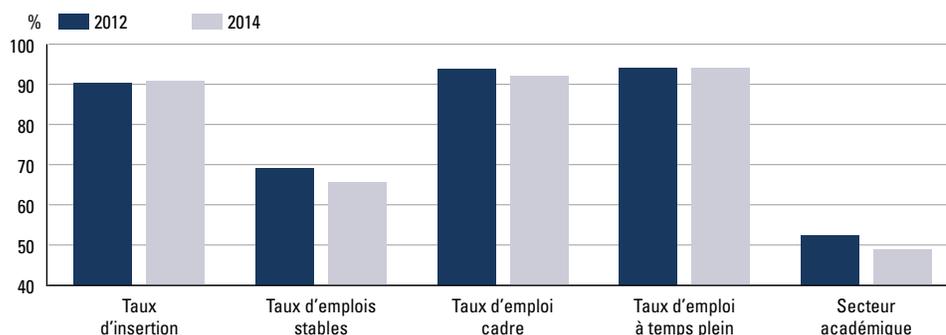
Taux d'emploi stable - Part des diplômés en emploi qui sont en CDI, fonctionnaire, profession libérale, travailleur indépendant ou chef d'entreprise.

Secteur académique - Le secteur académique désigne les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes et instituts de recherche, qu'ils soient publics ou privés.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* (ESR) : 19.08 ; 17.10 ; 17.06 ; 17.03.

1 Situation d'emploi des docteurs diplômés en 2012 et en 2014 à 36 mois, en %



► Champ : docteurs diplômés en 2012 et 2014 en France entière.

© SIES

2 Situation d'emploi par discipline à 12 (n+1) et 36 (n+3) mois

Discipline	Taux d'emploi n+1	Taux d'emploi n+3	Emplois stables n+1	Emplois stables n+3	Emplois cadres n+1	Emplois cadres n+3	Emploi à temps plein n+1	Emploi à temps plein n+3
Sciences et leurs interactions	86,9	91,9	51,7	68,6	95,8	94,3	97,5	97,7
Mathématiques et leurs interactions	91,8	93,8	46,6	65,0	95,6	94,3	97,0	97,6
Physique	84,8	90,0	44,4	59,2	94,4	94,6	98,1	97,5
Sciences de la Terre et de l'Univers, espace	79,2	88,4	39,4	50,7	94,7	91,0	97,1	96,9
Chimie et sc. des matériaux	81,0	89,4	45,4	62,9	94,6	93,7	97,7	97,5
Sciences pour l'ingénieur	89,1	93,1	57,7	77,9	97,5	97,2	97,4	98,0
Sciences et TIC	91,0	94,1	58,4	74,9	95,9	92,9	97,4	97,9
Sciences du vivant	82,8	90,1	37,2	49,4	92,4	94,0	93,8	94,4
Biologie, médecine et santé	84,0	91,0	35,5	46,9	92,4	94,0	94,6	94,8
Sciences agronomiques et écologiques	77,9	86,3	45,5	60,9	92,3	94,3	89,8	92,9
Sciences humaines et humanités	83,9	90,1	61,1	68,6	84,4	85,7	87,6	88,6
Langues et littératures	89,6	93,1	70,3	73,7	88,7	89,9	87,3	88,7
Philosophie et arts	78,7	88,2	55,5	59,9	81,7	86,2	78,0	80,9
Histoire, géographie	82,9	89,6	56,1	64,4	80,0	81,1	91,0	91,1
Sciences humaines	82,4	88,8	60,5	72,9	86,3	86,2	89,4	90,1
Sciences de la société	85,5	89,4	61,8	73,8	91,3	90,9	86,5	89,5
Sciences économiques et de gestion	91,4	92,8	59,4	74,6	93,4	91,5	90,1	91,9
Sciences juridiques et politiques	81,7	88,6	68,5	81,4	90,5	91,6	81,9	88,4
Sciences sociales, sociologie, démographie	81,8	85,0	56,0	58,7	88,6	88,3	87,0	87,1
Ensemble	85,3	90,8	52,2	65,6	92,2	92,0	93,3	94,1

► Champ : docteurs diplômés en 2014 en France entière.

© SIES

3 Salaire mensuel net médian des docteurs par discipline à 12 et 36 mois

	Salaire à 12 mois	Salaire à 36 mois
Sciences et leurs interactions	2 190	2 470
Mathématiques	2 260	2 490
Physique	2 250	2 470
Sciences de la Terre et de l'Univers, espace	2 060	2 210
Chimie	2 125	2 370
Sciences pour l'ingénieur	2 160	2 500
Sciences et TIC	2 255	2 500
Sciences du vivant	2 095	2 310
Biologie, médecine et santé	2 125	2 370
Sciences agronomiques et écologiques	1 950	2 160
Sciences humaines et humanités	1 925	2 260
Langues et littératures	1 875	2 270
Philosophie et arts	1 840	1 980
Histoire, géographie	1 950	2 260
Sciences humaines	1 930	2 260
Sciences de la société	2 090	2 370
Sciences économiques et de gestion	2 200	2 570
Sciences juridiques et politiques	2 060	2 270
Sciences sociales, sociologie, démographie	1 850	2 210
Ensemble	2 125	2 375

► Champ : docteurs diplômés en 2014 et travaillant en France métropolitaine + DROM.

© SIES

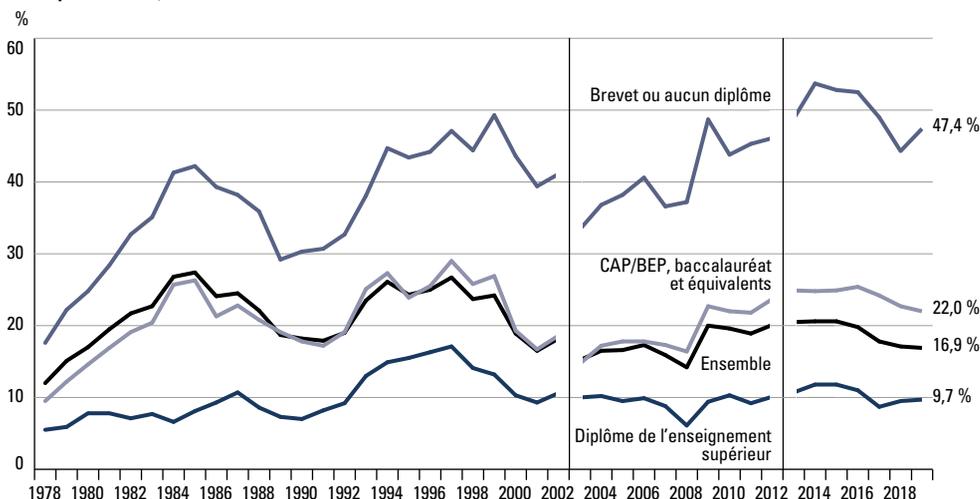
En 2019, 45 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans poursuivent leurs études initiales, 7 % cumulant leurs études avec un emploi (2). Lorsqu'ils ont terminé leur formation initiale, 38 % sont en situation d'emploi, 7 % sont chômeurs et 10 % sont inactifs. La part des jeunes en formation initiale sans cumul avec de l'emploi décroît progressivement avec l'âge. De 73 % à 18 ans, elle passe à 34 % à 21 ans et 10 % à 24 ans.

Les jeunes sont plus souvent confrontés à une situation de chômage que le reste de la population. Le **taux de chômage** au sens du BIT est de 8,4 % pour la population active française en moyenne en 2019. Il atteint 15,3 % chez les 15-29 ans. Moins le niveau d'études atteint est élevé, plus le risque de chômage

est important. En 2019, lorsqu'ils ont quitté leurs études initiales depuis un à quatre ans, 10 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage contre 22 % des diplômés de CAP, BEP ou d'un baccalauréat et 47 % des jeunes ayant pour plus haut diplôme le diplôme national du brevet ou ne possédant aucun diplôme (1). Ce constat est particulièrement vrai en période de conjoncture défavorable, car les moins diplômés occupent plus souvent des emplois sensibles à la conjoncture (intérim, CDD, etc.).

Lorsqu'ils sont en emploi, les jeunes de diplômes plus élevés occupent plus fréquemment un emploi de catégorie socioprofessionnelle supérieure (3).

1 Taux de chômage des actifs sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, en fonction du diplôme le plus élevé, en %



► **Champ** : France métropolitaine jusqu'en 2013, France métropolitaine + DROM hors Mayotte à partir de 2014. Les données 2016 à 2019 sont provisoires.

Lecture : en 2019, 16,9 % des jeunes actifs ayant terminé leur formation initiale depuis un à quatre ans sont chômeurs, au sens du BIT.

Note : en 2003 a lieu une rupture de série de l'enquête Emploi, principalement provoquée par le passage d'une enquête annuelle réalisée en mars à une enquête en continu tout au long de l'année. En 2013 a lieu une autre rupture. La rénovation du questionnaire en 2013 répond aux besoins de simplifier le questionnaire, d'améliorer la qualité de la codification des variables de professions et diplômes, conformément aux orientations d'Eurostat, et d'enrichir la connaissance du marché du travail.

© DEPP

Précisions

Sortants de formation initiale - Voir « Glossaire ».

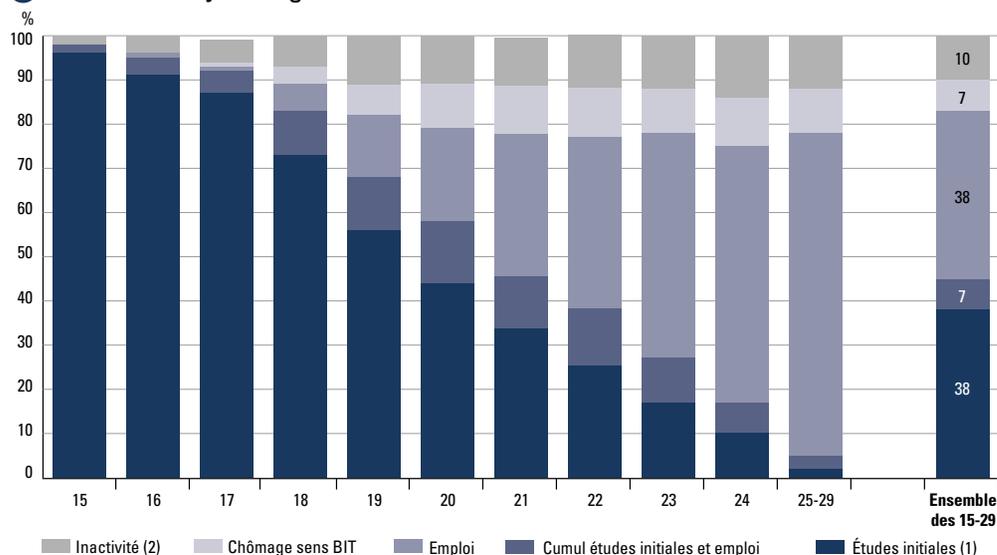
Pour en savoir plus

- « L'insertion professionnelle des jeunes », *Rapport de diagnostic élaboré par France Stratégie et la DARES*, janvier 2017.
- *Bilan Formation-emploi*, édition 2019, Insee.

Source

Enquêtes Emploi de l'Insee sur le champ France métropolitaine + DROM hors Mayotte, traitement MENJS-MESRI-DEPP.

2 La situation des jeunes âgés de 15 à 29 ans en 2019



► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, données provisoires.

1. Dont les 1 % de jeunes qui sont en formation initiale et au chômage au sens du BIT.

2. Dont 2 % de jeunes en reprise d'études.

Lecture : en 2019, 38 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont en études initiales sans cumul avec de l'emploi.

© DEFP

3 Catégorie socioprofessionnelle en 2019 des actifs occupés sortis de formation initiale depuis un à quatre ans, en % (1)

	Enseignement supérieur long (2)	Enseignement supérieur court (3)	Baccalauréat	CAP-BEP	Brevet ou aucun diplôme	Total
Indépendants	2	2	3	2	2	2
Cadres et professions intellectuelles	48	5	1	0	1	23
Professions intermédiaires	36	47	17	9	13	29
Employés qualifiés	8	21	22	25	12	15
Employés non qualifiés	3	8	24	20	25	12
Ouvriers qualifiés	2	9	21	27	17	11
Ouvriers non qualifiés	1	8	13	17	30	8
Total	100	100	100	100	100	100

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, données provisoires.

1. Conformément au Bilan Formations-Emploi de l'Insee, la situation professionnelle étudiée ici est celle des sortants de formation initiale depuis un à quatre ans (durée calculée en différence d'années civiles). Les catégories de professions proviennent de la classification socioprofessionnelle de l'Insee. Les indépendants regroupent les agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise. On distingue au sein des ouvriers et des employés les qualifiés et les non qualifiés.

2. L'enseignement supérieur long correspond à la licence, à la maîtrise (M1), au master, DEA, DESS, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

3. L'enseignement supérieur court correspond au DEUG, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau bac + 2.

© DEFP

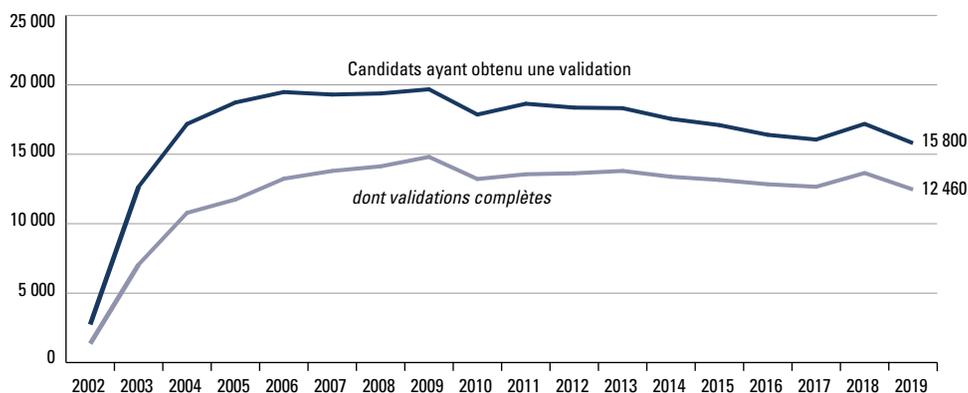
En 2019, le nombre des diplômes délivrés par la **validation des acquis de l'expérience** (VAE) recule de 9 % après la hausse de 8 % observée en 2018 : les jurys ont accordé 12 460 validations totales de diplôme sur 17 910 dossiers examinés (- 8 %) (1) (2). Le nombre des entrées dans le dispositif diminue aussi de 10 % avec 27 130 nouvelles recevabilités accordées.

La baisse d'activité des jurys concerne surtout le premier niveau de qualification (- 37 %) dont le poids dans les dossiers examinés par les jurys a reculé de 8 points. Alors que celui-ci avait tendance à se renforcer en fin de parcours, il représente maintenant 18 % des recevabilités et 18 % des diplômes délivrés (contre respectivement 20 et 28 % en 2018). 54 % des candidatures visent un diplôme de niveau supérieur au bac (+ 7 points) (3).

36 % des candidatures visent un BTS, 16 % un CAP et 16 % un baccalauréat professionnel (4). La baisse d'activité concerne essentiellement le CAP Petite enfance, diplôme jusque-là le plus demandé (19 % des dossiers en 2018). Le CAP Accompagnant petite enfance qui le remplace a généré deux fois moins de candidatures (11 % des dossiers) et se place en seconde position derrière le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) (15 %).

Le public des candidats à la VAE est composé aux deux tiers de femmes (67 % contre 69 % en 2018) et aux trois quarts de personnes en emploi (5).

1 Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© DEPP

Précisions

L'enquête concerne les diplômes à finalité professionnelle de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur délivrés par les recteurs, y compris les trois diplômes d'éducateurs placés sous cotutelle du ministère chargé des Affaires sociales (DEES, DEETS et DEME) et les deux diplômes comptables DCG et DSCG.

L'individu statistique est le dossier (un dossier par diplôme visé). Sont comptabilisés les dossiers enregistrés chaque année aux différentes étapes du parcours VAE (recevabilité, dépôt et examen des candidatures).

La validation peut être totale ou partielle. La validation totale autorise la délivrance du diplôme. Les diplômes délivrés sont comptabilisés selon le mode d'évaluation au moment de l'obtention du diplôme.

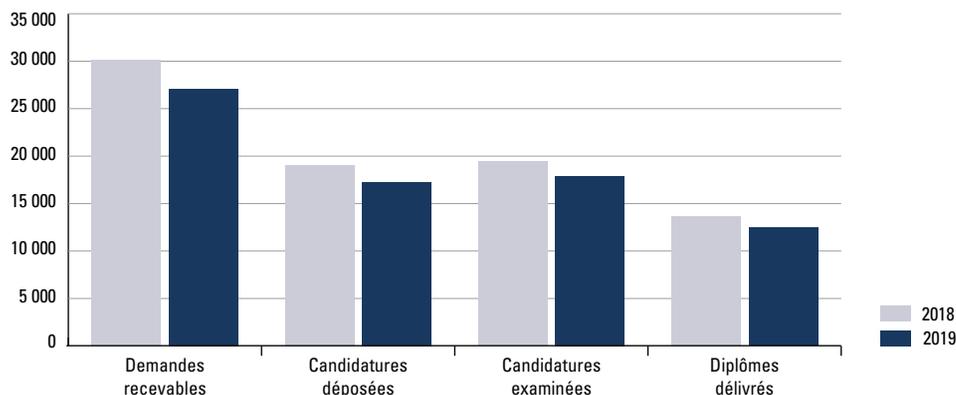
Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.51 ; 14.32.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Enquête n° 62 sur la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel.

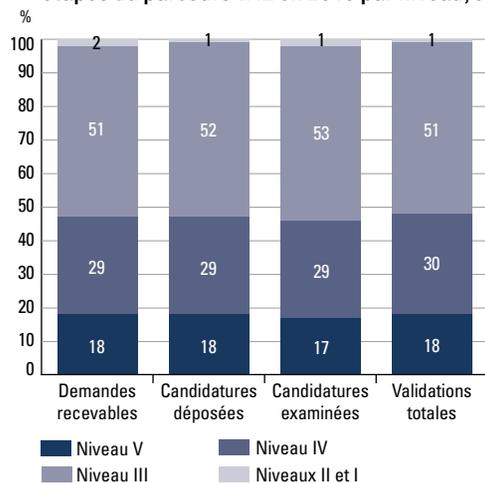
2 Les différentes étapes du parcours VAE, effectifs recensés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre en 2018 et 2019



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEFP

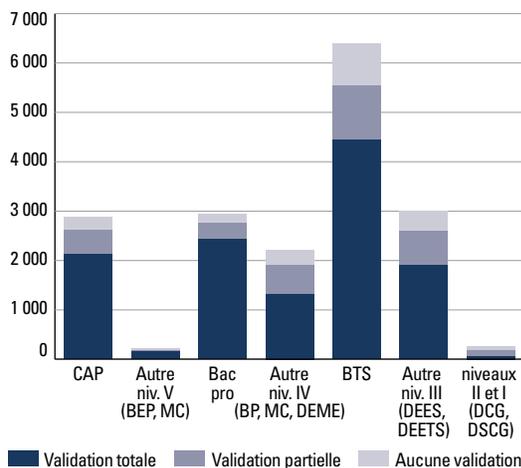
3 Répartition des demandes aux différentes étapes du parcours VAE en 2019 par niveau, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEFP

4 Répartition des candidats à la VAE examinés en 2019 selon le diplôme visé



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEFP

5 Profil des candidats à la VAE en 2019, en %

		Candidats recevables	Livrets 2 déposés
Sexe	Hommes	35	33
	Femmes	65	67
	Total	100	100
Âge	Moins de 25 ans	3	2
	25-29 ans	12	10
	30-39 ans	38	38
	40-49 ans	32	33
	50 ans et plus	15	17
	Total	100	100
Situation par rapport à l'emploi	Demandeur d'emploi	24	23
	En emploi	75	77
	Inactif	1	1
	Total	100	100

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEFP

En 2018, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics dépendant du ministère en charge de l'Enseignement supérieur a délivré, au titre de la formation continue, un total de 103 200 diplômes (1) (2), à raison de 66 800 diplômes nationaux et de 36 400 diplômes d'établissement.

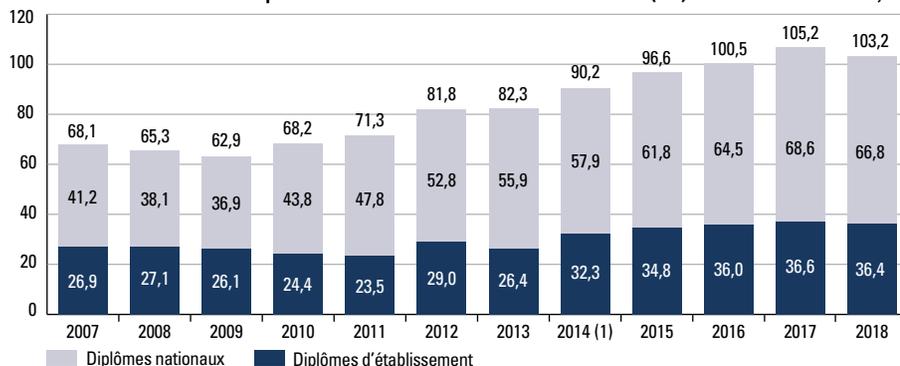
En 2018, plus de 80 % des diplômes nationaux délivrés en formation continue sont de niveaux I et II (respectivement 37 % et 47 %), 9 % de niveau III et 7 % de niveau IV (3). La licence professionnelle et le master dominant, représentant respectivement 29 % et 30 % de l'ensemble.

Les universités, les universités de technologie (UT) et les instituts nationaux polytechniques (INP) ont

délivré autant de diplômes qu'en 2017. Les diplômes nationaux, qui sont stables, représentent 89 % de ces diplômes en 2018. Ceux de niveaux IV, III et II sont en baisse et ceux de niveau I en hausse. Les IUT ont délivré 15 500 diplômes nationaux, qui correspondent pour deux tiers d'entre eux à des licences professionnelles en formation continue (10 500) (4).

Le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) a délivré 5 600 diplômes nationaux en 2018, résultat provisoire en baisse par rapport à 2017 (3). Les écoles d'ingénieurs et les autres établissements sous la tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur ont délivré, quant à eux, 1 700 diplômes nationaux, soit légèrement plus qu'en 2017.

1 Évolution du nombre de diplômes délivrés en formation continue (FC) entre 2007 et 2018, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public (Mayotte à partir de 2015).

1. Révision des chiffres par le Cnam à partir de 2014.

© SIES

Précisions

Établissements concernés - Tous les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Ils se classent en trois catégories :

- universités : les universités et leurs composantes, les INP, les universités de technologie et Paris-Dauphine ;
- écoles d'ingénieurs et autres établissements : les écoles d'ingénieurs publiques extérieures aux universités, l'Inalco, l'IEP de Paris, les écoles normales supérieures et quelques grands établissements ;
- Cnam : le grand établissement et ses centres régionaux associés.

Niveaux de diplômes - Voir détail tableau 3.

Pour en savoir plus

- Note d'Information (ESR) : 20.04.

2 Diplômes délivrés en formation continue (FC) en 2017 et 2018 selon le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT (1)		Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		Cnam (1) (2)		Total	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018 (p)	2017	2018
Nombre de diplômes nationaux délivrés en FC	59 731	59 583	1 603	1 676	7 264	5 564	68 598	66 823
Nombre de diplômes d'établissement (y c. DU) délivrés en FC	34 473	35 795	383	289	1 718	313	36 574	36 397
Ensemble des diplômes délivrés en FC	94 204	95 378	1 986	1 965	8 982	5 877	105 172	103 220
Part des diplômes nationaux délivrés en FC (%)	63,4	62,5	80,7	85,3	80,9	94,7	65,2	64,7
Part des diplômes d'établissement (y c. DU) délivrés en FC (%)	36,6	37,5	19,3	14,7	19,1	5,3	34,8	35,3
Ensemble des diplômes délivrés en FC (%)	100	100	100	100	100	100	100	100

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public.**

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

2. Révision des chiffres par le Cnam.

Lecture : en 2018, 59 583 diplômes nationaux ont été délivrés par les universités, les INP et les UT dans le cadre de la formation continue. Ils représentent 62 % des 95 378 diplômes que ces entités délivrent par la formation continue.

© SIES

3 Diplômes nationaux délivrés en formation continue en 2017 et 2018 selon le niveau et le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT (1)		Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		Cnam (1) (2)		Total	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018 (p)	2017	2018
Capacité en droit	123	302					123	302
DAEU A (littéraire)	4 279	3 523					4 279	3 523
DAEU B (scientifique)	770	837					770	837
DELFDALF	251	170					251	170
Total niveau IV	5 423	4 832					5 423	4 832
DEUST (et DEUG)	680	558					680	558
DUT (et DNTS)	4 647	4 328			2	54	4 649	4 382
Titres RNCP niveau III	234	379			955	348	1 189	727
Diplômes paramédicaux niveau III	110	39					110	39
Total niveau III	5 671	5 304			957	402	6 628	5 706
Licences	3 675	4 164	48	37	1 958	1 596	5 681	5 797
Licences professionnelles	18 815	18 393	2	1	1 383	1 129	20 200	19 523
Maîtrises-Masters 1	4 979	3 668	253	215			5 232	3 883
DCG	26	12	1	1			27	13
Titres RNCP niveau II	442	1 019	32	14	1 401	1 073	1 875	2 106
Total niveau II	27 937	27 256	336	268	4 742	3 798	33 015	31 322
DESCF-DSCG	64	17					64	17
Masters professionnels	4 425	5 209	11	6			4 436	5 215
Masters recherche	368	87	34	2			402	89
Masters indifférenciés	11 172	11 922	340	294	719	740	12 231	12 956
Masters enseignement	1 984	1 444	197	133			2 181	1 577
Mastères, MBA	124	183	336	359	122	38	582	580
HDR	1	2					1	2
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs Cnam)	518	1 593	288	339	356	316	1 162	2 248
Capacité médecine	565	547					565	547
Titres RNCP niveau I	1 353	1 042	55	275	309	270	1 717	1 587
Doctorats	126	145	6	-	59	-	191	145
Total niveau I	20 700	22 191	1 267	1 408	1 565	1 364	23 532	24 963
Ensemble des diplômes	59 731	59 583	1 603	1 676	7 264	5 564	68 598	66 823

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public.**

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

2. Révision des chiffres par le Cnam.

© SIES

4 Diplômes délivrés en formation continue par les IUT en 2017 et 2018

	DUT	Licences professionnelles	Titres au RNCP niv. III	Titres au RNCP niv. II	Total diplômes nationaux	Diplômes d'établissement en IUT
2017	4 647	10 652	88	326	15 713	692
2018	4 539	10 514	71	326	15 450	681

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public.**

© SIES

En 2018, dans les universités et au Cnam, plus de 3 600 personnes obtiennent la totalité ou une partie d'un diplôme de l'enseignement supérieur par la **validation des acquis de l'expérience** (VAE) après examen par un jury (1). De 2002 à 2005, le nombre de VAE augmente, se stabilise autour de 4 000 à partir de 2007 et baisse à partir de 2013. La part des VAE totales parmi les VAE croît et atteint 74 % en 2018.

Les deux diplômes les plus obtenus par VAE sont la licence professionnelle (45 %) et le master et le doctorat (36 %) (2).

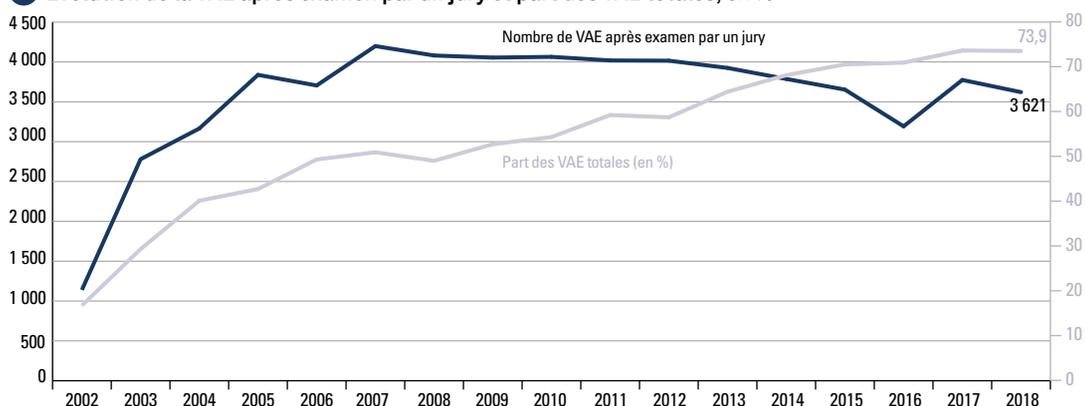
En 2018, les titulaires d'un bac + 2 sont les plus nombreux (40 %) parmi les bénéficiaires de VAE (3). Ils représentent près de la moitié des diplômés des licences professionnelles (22 % des VAE), comme les

titulaires d'un bac + 3 pour les diplômés des masters et doctorats (17 %). Cependant, les licences professionnelles sont aussi délivrées près d'une fois sur trois à des titulaires d'un bac (15 % des VAE) et les masters et doctorats une fois sur quatre à ceux d'un bac + 2 (9 %).

Une démarche de VAE, du dépôt du dossier de recevabilité à l'examen du dossier par un jury, dure en moyenne 16 mois ; auxquels s'ajoutent 6 mois en cas d'une VAE partielle avec des préconisations du jury pour obtenir le diplôme complet (4).

L'employeur constitue la principale source de financement des VAE délivrées dans les universités (64 %), notamment pour les salariés du privé (77 %) (5). Si, en moyenne, un quart des bénéficiaires s'autofinancent, cette part est de 75 % pour les non-salariés.

1 Évolution de la VAE après examen par un jury et part des VAE totales, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), toutes les universités et le Cnam.

© SIES

Précisions

Établissements concernés :

- universités : les universités et leurs composantes, l'institut national polytechnique (INP) de Toulouse, l'institut d'administration des entreprises (IAE) de Paris, les universités de technologie (UT) et Paris-Dauphine ;
- Cnam : le grand établissement et ses centres régionaux associés.

Pour en savoir plus

- Note d'Information (ESR) : 19.14.

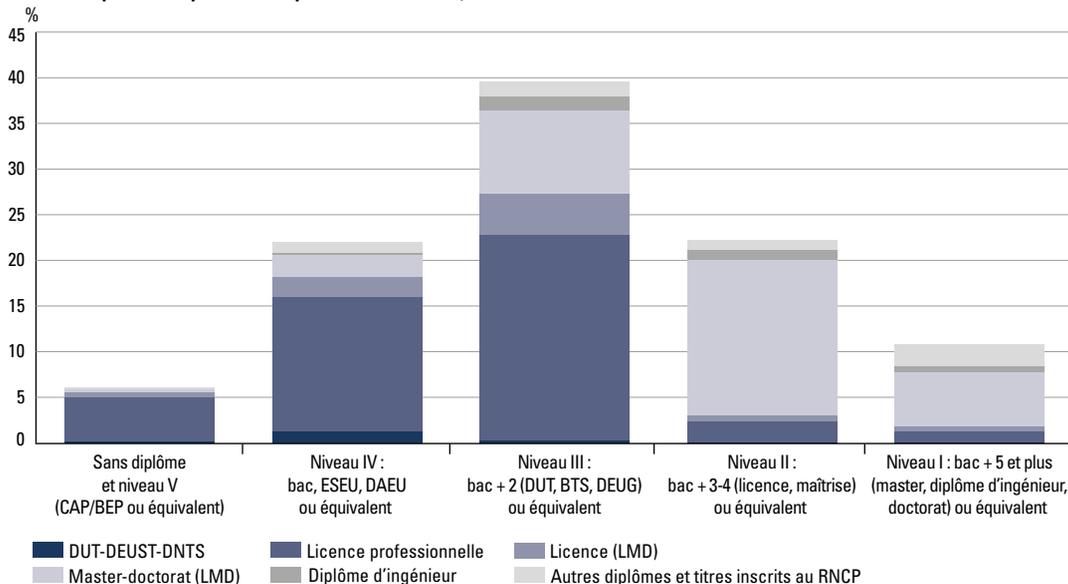
2 Répartition des bénéficiaires de VAE après examen par un jury selon le diplôme obtenu en 2018, en %

	DUT-DEUST-DNTS	Licence professionnelle	Licence (LMD)	Master et doctorat (LMD)	Diplôme d'ingénieur	Autres diplômes	Total
Validations totales	1,9	50,2	9,1	32,4	2,6	3,8	100,0
Validations partielles	2,1	30,6	9,8	45,9	7,3	4,3	100,0
Ensemble	1,9	45,3	9,3	35,8	3,8	3,9	100,0
Part des VAE totales	74	84	74	69	52	73	74

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

© SIES

3 Répartition de l'ensemble des bénéficiaires de VAE après examen par un jury selon le diplôme obtenu et le diplôme le plus élevé possédé en 2018, en %

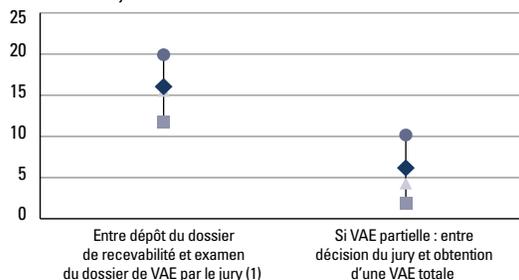


► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

© SIES

Lecture : parmi l'ensemble des bénéficiaires de VAE, 22 % sont titulaires d'un diplôme de niveau III et obtiennent une licence professionnelle.

4 Distribution de la durée d'une démarche de VAE en 2018, en mois



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

© SIES

1. Quelle que soit la décision du jury (refus, VAE totale, VAE partielle).

- Q3 (3^e quartile) Pour les trois quarts des universités, la durée moyenne d'une démarche de VAE dure moins de 20 mois.
- ◆ Moyenne À compter du dépôt du dossier de recevabilité jusqu'à l'examen du dossier par un jury de VAE, la durée moyenne d'une démarche de VAE est de 16 mois.
- ▲ Médiane Pour la moitié des universités, cette durée est inférieure à 15 mois.
- Q1 (1^{er} quartile) Pour un quart d'entre elles, elle dure moins de 11 mois.

5 Financement des VAE délivrées dans les universités en 2018, en %

	Répartition des bénéficiaires de VAE financée	Financement public	Financement employeur	Auto-financement	Ensemble
Salariés du secteur privé	73,4	n.d.	76,9	23,1	100,0
Agents de la fonction publique	10,5	n.d.	66,1	33,9	100,0
Demandeurs d'emploi	13,0	82,8	n.d.	17,2	100,0
Non-salariés	2,9	n.d.	25,0	75,0	100,0
Inactifs	0,2	n.d.	0,0	100,0	100,0
Ensemble	100,0	10,9	64,2	24,9	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, toutes les universités (hors Cnam).

© SIES

Les gouvernements européens s'orientent vers une société de la connaissance depuis le sommet de Lisbonne de 2000 et la stratégie « Éducation et formation 2020 ». Des objectifs concrets, chiffrés pour l'ensemble de l'Union européenne (UE), précisent ces orientations.

L'objectif de 40% de 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur en 2020 est atteint, avec 41,6% dans l'UE 2019, à 28. Le taux français est de 47,5% (2).

L'indicateur d'employabilité, qui est une part d'emploi peu après un diplôme secondaire ou supérieur, ciblé à 82% à l'horizon 2020, vaut 81,5% en 2019.

La participation à la formation tout au long de la vie, ciblée à 15% des 25-64 ans en 4 semaines en 2020, est de 11,3% en 2019 et de 19,5% en France.

Les **sortants précoces**, sans diplôme de second cycle secondaire, concernent, en 2019, 8,2% des jeunes de

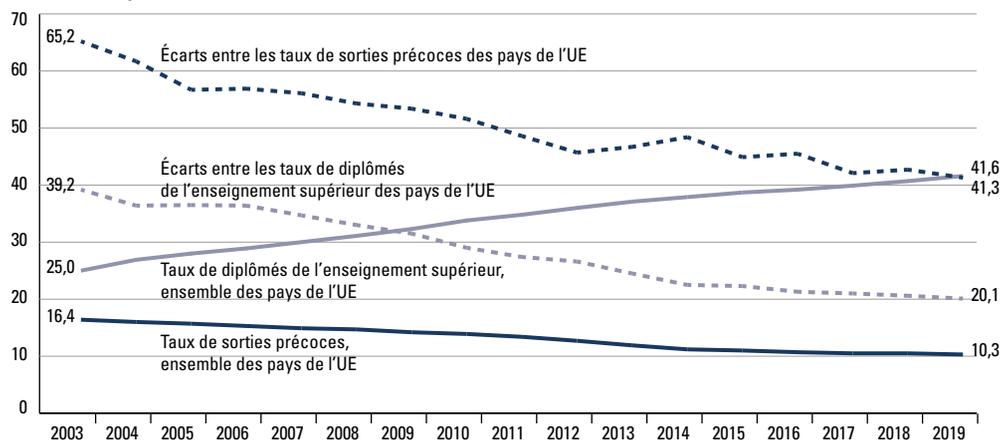
18-24 ans en France et 10,3% de ceux de l'UE 2019, pour un objectif de moins de 10% en 2020.

Les proportions de jeunes de 15 ans aux faibles compétences de base (lecture, cultures mathématique et scientifique) sont supérieures, en 2018, pour la moyenne de l'UE comme pour la France, aux 15% espérés en 2020.

Enfin l'objectif de 95% d'enfants en programme d'éducation de la petite enfance en 2020 a été atteint l'année scolaire 2015-2016. Le taux est de 100% en France.

Les taux de diplômés du supérieur et de sortants précoces d'ensemble des pays européens ont progressé vers les objectifs communs, entre 2003 et 2019 (1). De plus, les écarts entre États membres européens ont diminué. Les taux des pays ont convergé, ce qui signifie que les résultats des pays les plus éloignés de l'objectif ont progressé davantage que ceux des autres.

1 Indicateurs européens de sortants précoces et des diplômés de l'enseignement supérieur de 2003 à 2019 (Union européenne 2019), en %



© DEPP

Précisions

Champ - Union européenne.

Écarts - Écart moyen entre les taux des pays de l'Union européenne et la moyenne, rapporté à la moyenne (coefficient de variation).

Indicateurs Europe 2020 sur l'éducation - Voir « Glossaire ». Note : les données, partielles, de suivi du développement de la mobilité de l'enseignement supérieur, ne sont pas représentées ici.

Pour en savoir plus

- *Education and Training Monitor 2019*, European Commission, septembre 2019, Luxembourg. ISBN 978-92-76-08733-5

- *L'Europe de l'éducation en chiffres*, MENJ-DEPR, juin 2020.

Source

[1], [2], [3] et [8] : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (l'enquête Emploi en France, DROM inclus depuis 2014); téléchargé mai 2020.

[4], [5] et [6] : Enquête PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves).

[7] : Eurostat à partir des statistiques scolaires (collecte UOE); téléchargé mai 2020.

2 Les critères de référence chiffrés de Lisbonne (Union européenne)

	Diplômés de l'enseignement supérieur, en % des 30-34 ans	Sorties précoces, en % des 18-24 ans	Formation tout au long de la vie, en % des 25-64 ans	Faibles compétences en compréhension de l'écrit, en % des élèves de 15 ans	Faibles compétences en culture mathématique, en % des élèves de 15 ans	Faibles compétences en culture scientifique, en % des élèves de 15 ans	Éducation de la petite enfance, en % des enfants ayant de 4 ans à l'âge d'obligation scolaire	Emploi des jeunes diplômés, en % des 20-34 diplômés du second cycle secondaire ou du supérieur
	2019	2019	2019	2018	2018	2018	2018	2019
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]	[8]
Allemagne	35,5	10,3	8,2	20,7	21,1	19,6	96,0	92,7
Autriche	42,4	7,8	14,7	23,6	21,1	21,9	96,0	89,0
Belgique	47,5	8,4	8,2	21,3	19,7	20,0	98,5	83,5
Bulgarie	32,5	13,9	2,0	47,1	44,4	46,5	82,4	80,7
Chypre	58,8	9,2	5,9	43,7	36,9	39,0	95,3	81,7
Croatie	33,1	(f) 3,0	3,5	21,6	31,2	25,4	81,0	75,8
Danemark	49,0	9,9	25,3	16,0	14,6	18,7	100,0	85,1
Espagne	44,7	17,3	10,6	0,0	24,7	21,3	98,0	73,0
Estonie	46,2	9,8	20,2	11,1	10,2	8,8	92,8	83,3
Finlande	47,3	7,3	29,0	13,5	15,0	12,9	89,3	84,4
France	47,5	8,2	19,5	20,9	21,3	20,5	100,0	(f) 75,7
Grèce	43,1	4,1	3,9	30,5	35,8	31,7	(s) 75,2	59,4
Hongrie	33,4	11,8	5,8	25,3	25,6	24,1	95,7	85,6
Irlande	55,4	5,1	12,6	11,8	15,7	17,0	100,0	84,5
Italie	27,6	13,5	8,1	23,3	23,8	25,9	94,9	58,7
Lettonie	45,7	8,7	7,4	22,4	17,3	18,5	96,0	84,1
Lituanie	57,8	4,0	7,0	24,4	25,6	22,2	91,0	80,1
Luxembourg	56,2	7,2	19,1	29,3	27,2	26,8	96,1	89,4
Malte	37,8	16,7	12	35,9	30,2	33,5	95,3	93,1
Pays-Bas	51,4	7,5	19,5	24,1	15,8	20,0	96,9	91,9
Pologne	46,6	5,2	4,8	14,7	14,7	13,8	(d) 93,0	84,0
Portugal	36,2	10,6	10,5	20,2	23,3	19,6	93,7	80,3
République tchèque	35,1	6,7	8,1	20,7	20,4	18,8	91,5	87,3
Roumanie	25,8	15,3	1,3	40,8	46,6	43,9	86,3	76,1
Royaume-Uni	50,0	10,9	14,8	17,3	19,2	17,4	100,0	85,4
Slovaquie	40,1	8,3	3,6	31,4	25,1	29,3	82,2	83,9
Slovénie	44,9	4,6	11,2	17,9	16,4	14,6	93,1	86,0
Suède	52,5	6,5	34,3	18,4	18,8	19,0	95,9	88,7
UE 2019	41,6	10,3	11,3	21,7	22,4	21,6	95,3	81,5
Objectif 2020 (UE)	40,0	10,0	15,0	15,0	15,0	15,0	95,0	82,0
Objectif 2010 (UE)	—	10,0	12,5	—	—	—	—	—
Situation 2003 (UE)	24,2	16,4	6,4	n.d.	n.d.	n.d.	86,4	75,6

— sans objet

(d) La définition diffère

(s) Rupture de série

(f) Peu fiable

© DEFP

En 2019-2020 en France métropolitaine et dans les DROM, près de 1,2 million de personnels exercent leurs fonctions au titre de l'Éducation nationale (2). La part des enseignants est prépondérante : 725 000 personnes enseignent dans le secteur public et 141 000 dans le secteur privé sous contrat.

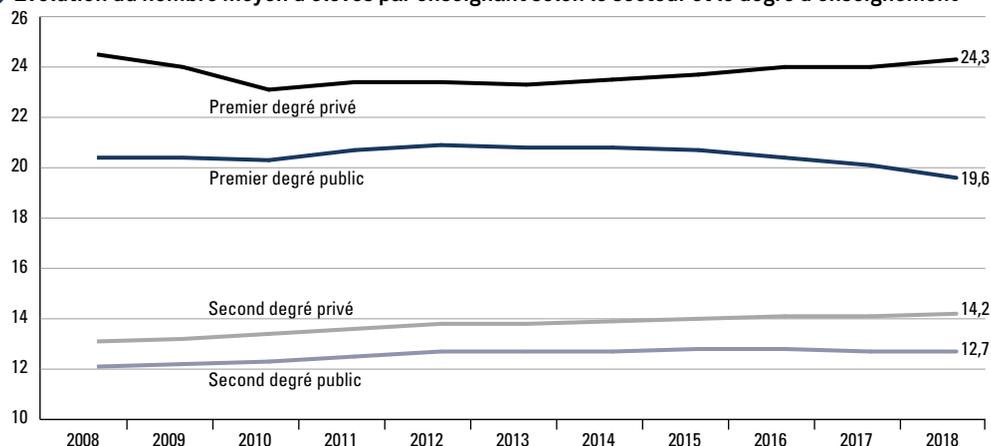
Dans le secteur public, le nombre d'enseignants auprès d'élèves a augmenté de 2,8% depuis 2010. Dans le secteur privé, l'augmentation des effectifs des enseignants est plus limitée (+0,5% depuis 2010). Entre 2018 et 2019, les effectifs enseignants du public et du privé baissent (-0,4%), sauf dans le premier degré public où les effectifs enseignants restent stables.

Concernant l'encadrement des élèves, en 2018 la moyenne est de 19,6 élèves par enseignant dans

le premier degré public, en diminution depuis 2014 (1). Au contraire, dans le premier degré privé, le nombre d'élèves par enseignant a augmenté et atteint 24,3 élèves en 2018. Ce ratio est beaucoup moins élevé dans le second degré : les élèves sont en moyenne 12,7 par enseignant dans le public et 14,2 dans le privé en 2018.

Les effectifs des personnels effectuant une **mission** autre que l'enseignement ont beaucoup augmenté ces dernières années, avec une hausse annuelle d'environ 7% depuis 2015. Cette forte évolution est entièrement due à l'augmentation des personnels d'assistance éducative, avec le recrutement soutenu d'AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) (2).

1 Évolution du nombre moyen d'élèves par enseignant selon le secteur et le degré d'enseignement



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte pour le public sur toute la série), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

LECTURE : en 2018, les élèves sont en moyenne 19,6 par enseignant dans le premier degré public.

NOTE : le nombre moyen d'élèves par enseignant correspond à l'effectif d'élèves divisé par le nombre d'enseignants en équivalents temps plein. Cet indicateur est une approche simplifiée des conditions d'accueil des élèves pour permettre des comparaisons internationales.

© DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre du RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage

(corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2019.

2 Évolution des effectifs de personnels par mission, et équivalents temps pleins (ETP) consacrés à chaque mission en 2019

	2010	2015 hors SIEC, administration centrale, apprentissage, CLD/CFP (1)	2015 y c. SIEC, administration centrale, apprentissage, CLD/CFP (1)	2016	2017	2018	2019	Évolution 2019/2018 (%)	2019 Total des ETP consacrés à la mission (2)
Enseignement du premier degré public	319 852	323 168	323 168	327 293	330 671	332 996	332 832	0,0	314 975
Enseignement en classe préélémentaire	77 447	80 097	80 097	80 052	80 189	78 719	78 190	-0,7	85 872
Enseignement en classe élémentaire	144 727	149 291	149 291	150 993	153 277	157 107	159 417	1,5	175 252
Enseignement et direction d'école simultanée (3)	46 953	44 144	44 144	43 455	42 730	41 974	41 265	-1,7	
Remplacement	27 045	26 897	26 897	28 720	29 682	31 230	30 078	-3,7	30 321
Besoins spécifiques	23 680	22 739	22 739	24 073	24 793	23 966	23 882	-0,4	23 530
Enseignement du second degré public	385 493	386 128	386 128	390 610	394 857	395 471	392 349	-0,8	382 489
Enseignement sur classes attirées	351 340	352 934	352 934	357 108	360 570	360 565	357 057	-1,0	347 748
Remplacement	20 182	18 346	18 346	18 457	19 161	19 597	19 962	1,9	19 661
Documentation	9 248	9 510	9 510	9 556	9 585	9 595	9 546	-0,5	9 296
Besoins spécifiques	4 723	5 338	5 338	5 489	5 541	5 714	5 784	1,2	5 784
Total enseignement du secteur public	705 345	709 296	709 296	717 903	725 528	728 467	725 181	-0,5	697 464
Enseignement du premier degré privé	44 517	44 786	44 786	45 067	45 421	45 071	44 846	-0,5	41 021
Enseignement en classe préélémentaire	10 412	10 333	10 333	10 365	10 378	10 310	10 235	-0,7	10 479
Enseignement en classe élémentaire	23 741	24 027	24 027	24 293	24 571	24 570	24 762	0,8	24 834
Enseignement et direction d'école simultanée (3)	4 105	3 893	3 893	3 886	3 819	3 709	3 663	-1,2	
Remplacement	2 742	2 909	2 909	2 837	2 859	2 670	2 335	-12,5	2 062
Besoins spécifiques	3 517	3 624	3 624	3 686	3 794	3 812	3 851	1,0	3 647
Enseignement du second degré privé	96 032	95 545	95 545	96 284	96 957	96 667	96 456	-0,2	89 367
Enseignement sur classes attirées	89 804	89 697	89 697	90 387	90 808	90 818	90 516	-0,3	83 954
Remplacement	3 739	3 274	3 274	3 276	3 480	3 183	3 251	2,1	2 914
Documentation	2 221	2 192	2 192	2 218	2 222	2 193	2 178	-0,7	1 984
Besoins spécifiques	268	382	382	403	447	473	511	8,0	514
Total enseignement du secteur privé (4)	140 549	140 331	140 331	141 351	142 378	141 738	141 302	-0,3	130 388
Soutien à l'enseignement	10 735	7 413	7 413	8 050	8 161	7 886	8 003	1,5	6 850
Animation pédagogique	9 759	9 866	9 866	9 947	10 150	10 234	10 292	0,6	10 219
Assistance éducative	75 544	83 544	83 544	95 992	110 065	128 986	152 366	18,1	104 318
Éducation (5)	21 410	22 106	22 108	22 355	22 782	22 460	22 285	-0,8	21 802
Direction du premier degré	3 270	3 481	3 481	3 631	3 827	4 077	4 310	5,7	13 006
Direction du second degré	14 885	15 100	15 100	15 283	15 402	15 474	15 244	-1,5	15 232
Inspection	3 184	3 342	3 579	3 572	3 622	3 553	3 597	1,2	3 664
Administration, logistique, santé et social	77 089	78 600	81 348	82 609	83 541	82 414	80 265	-2,6	77 301
Total autres missions (non-enseignement)	215 856	223 452	226 439	241 439	257 550	275 084	296 362	7,7	252 393
Total personnels affectés	1 061 750	1 073 079	1 076 066	1 100 693	1 125 456	1 145 289	1 162 845	1,5	1 080 245
Aucune affectation (6)	198	.	12 572	12 017	11 416	11 157	11 227	0,6	
Ensemble des personnels	1 061 948	1 073 079	1 088 638	1 112 710	1 136 872	1 156 446	1 174 072	1,5	

► **Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre.**

1. Les effectifs des personnels du service interacadémique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ainsi que des apprentis ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Ces agents effectuant uniquement des missions autres que l'enseignement, seule la catégorie « autres missions (non-enseignement) » est affectée par le changement de champ. Les effectifs des personnels en congé longue durée (CLD) ou en congé de formation professionnelle (CFP) ne sont pas non plus disponibles avant le 30 novembre 2015 ce qui affecte le champ des agents sans affectation (il ne reste que les stagiaires IUFM).

2. Les effectifs physiques des personnels sont affectés à leur mission principale, c'est-à-dire celle à laquelle ils consacrent le plus de temps. Cependant, de nombreux agents sont affectés sur plusieurs missions différentes. Les ETP consacrés à la mission sont donc la somme de tous les ETP que les personnels consacrent à cette mission, que ce soit leur mission principale ou non.

3. Sont classés dans cette catégorie les personnels chargés de la direction d'une école et qui sont également chargés d'enseigner dans une classe du premier degré.

Pour le total des ETP consacrés à la mission, cette catégorie est vide car les ETP sont répartis entre la mission de direction du premier degré et les missions d'enseignement en classe préélémentaire ou élémentaire.

4. Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'Éducation nationale.

5. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.

6. 2008-2014 : stagiaires IUFM (fermeture en 2013). 2015-2019 : agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle (données non disponibles avant 2015).

Lecture : parmi les 1 174 072 agents en activité au 30 novembre 2019, 78 190 ont pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public.

© DDFP

En 2019-2020, en France métropolitaine et dans les DROM, près de 1,2 million de personnes sont en activité dans les secteurs public et privé au titre du ministère en charge de l'Éducation nationale (2).

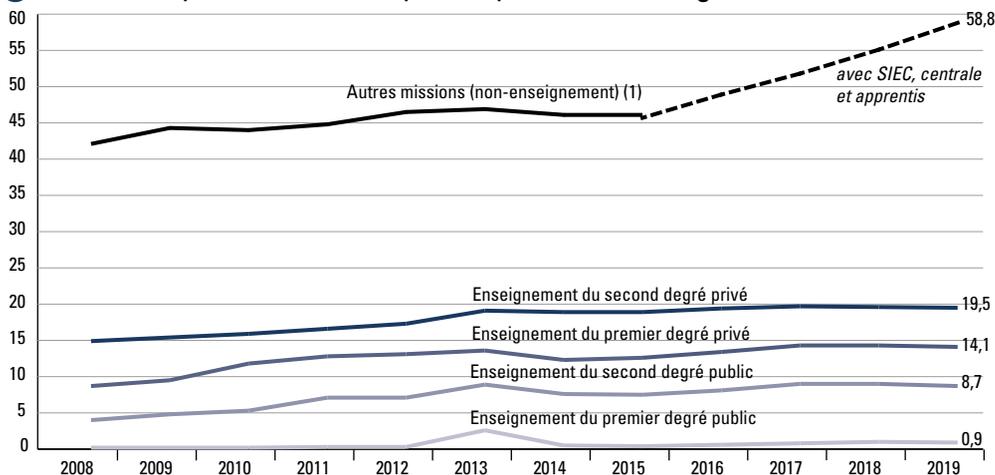
377 700 de ces agents ont pour **mission** l'enseignement d'élèves dans le premier degré ou privé : parmi eux, 23 % enseignent en classe de préélémentaire, 49 % en classe élémentaire et 12 % enseignent en étant également directeurs d'école. Ces enseignants sont en grande majorité des professeurs des écoles. Les agents **non titulaires** représentent 1 % des personnes enseignant dans le premier degré public contre 14 % des personnes enseignant dans le premier degré privé sous contrat (3).

La plus grande part des 488 800 enseignants auprès d'élèves du second degré sont des professeurs

certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS), des professeurs de lycée professionnels (PLP) ou des agrégés (2). La grande majorité de ces enseignants ont des classes attitrées (92 %). Les non-titulaires sont toujours plus nombreux dans le secteur privé sous contrat (19 %) que dans le secteur public (9 %) (3).

Parmi les 296 400 agents effectuant des missions autres que de l'enseignement, 6 % sont titulaires d'un corps enseignant (ou assimilés) (2). L'assistance éducative emploie à elle seule 152 400 personnes, exclusivement contractuelles. Parmi elles, les accompagnants d'élèves en situation de handicap ont des effectifs en forte croissance. Ainsi, la part des agents non titulaires dans les missions non enseignantes est en hausse depuis 2008 (1).

1 Évolution de la part des non-titulaires parmi les personnels de l'enseignement scolaire selon la mission, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte pour le public sur toute la série), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

1. Les effectifs des personnels du service interacadémique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ainsi que des apprentis ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Ces agents effectuant uniquement des missions de non-enseignement, seule la catégorie « autres missions » (non-enseignement) est affectée par le changement de champ.

© DEPP

Précisions

Pour un historique des effectifs par mission, il est préférable de se référer à la fiche 8.1.

Professeur des écoles - Voir corps enseignants du premier degré dans le glossaire.

Certifié, PEPS, PLP, agrégé - Voir corps enseignants du second degré dans le glossaire.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 20.16.

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issus de BSA, novembre 2019.

2 Les personnels de l'enseignement scolaire selon leur mission et leur corps en 2019-2020

	Corps enseignants titulaires ou assimilés premier degré (1)		Corps enseignants titulaires ou assimilés second degré (1)				Enseignants non titulaires	Corps non enseignants et cas particuliers (3)	Ensemble des personnels
	Professeurs des écoles	Instituteurs	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	Autres corps titulaires ou assimilés (2)			
Enseignement du premier degré public	328 029	1 850	€	45	24		2 881		332 832
Enseignement en classe préélémentaire	77 339	503					348		78 190
Enseignement en classe élémentaire	157 390	927		14	€		1 085		159 417
Enseignement et direction d'école simultanée	41 106	157					€		41 265
Remplacement	28 697	179		€			1 201		30 078
Besoins spécifiques	23 497	84	€	30	23		245		23 882
Enseignement du second degré public	9 034	20	51 522	242 170	54 299	1 258	34 046		392 349
Enseignement sur classes attirées	6 325	16	50 460	224 614	51 932	1 210	22 500		357 057
Remplacement	30		895	7 565	971	31	10 470		19 962
Documentation	€		24	8 820	68	€	629		9 546
Besoins spécifiques	2 678	€	143	1 171	1 326	13	447		5 784
Total enseignement du secteur public	337 063	1 870	51 525	242 215	54 323	1 258	36 927		725 181
Enseignement du premier degré privé	38 401	121		€			6 322		44 846
Enseignement en classe préélémentaire	9 490	26					719		10 235
Enseignement en classe élémentaire	22 551	83					2 128		24 762
Enseignement et direction d'école simultanée	3 565	€					93		3 663
Remplacement	€						2 334		2 335
Besoins spécifiques	2 794	7		€			1 048		3 851
Enseignement du second degré privé	497		4 025	60 779	11 027	1 365	18 763		96 456
Enseignement sur classes attirées	261		4 020	58 908	10 877	1 307	15 143		90 516
Remplacement			€	67	74	€	3 102		3 251
Documentation	€			1 701	14	49	413		2 178
Besoins spécifiques	235		€	103	62	€	105		511
Total enseignement du secteur privé (4)	38 898	121	4 025	60 781	11 027	1 365	25 085		141 302
Soutien à l'enseignement							51	7 952	8 003
Animation pédagogique	5 071	7	279	1 593	2 061	20	1 091	170	10 292
Assistance éducative							40	152 326	152 366
Éducation (5)	481	9	€	11	14	€	16	21 752	22 285
Direction du premier degré	4 289	20					€		4 310
Direction du second degré	1 264		23	315	174		€	13 464	15 244
Inspection	76		45	17	34		€	3 424	3 597
Administration, logistique, santé et social	1 110	18	211	881	273	15	49	77 708	80 265
Total autres missions (non-enseignement)	12 291	54	559	2 817	2 556	36	1 253	276 796	296 362
Aucune affectation (6)	3 896	83	655	3 794	902	119	164	1 614	11 227
Ensemble des personnels	392 148	2 128	56 764	309 607	68 808	2 778	63 429	278 410	1 174 072

► **Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2019.** © DEPP

- Y compris stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent un service à mi-temps en école ou établissement, et à mi-temps en formation à l'université.
- Professeurs d'enseignement général de collège, adjoints et chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires sur contrat définitif (privé seulement).
- Cas particuliers : apprentis, contractuels alternants, assistants étrangers.
- Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par le ministère en charge de l'Éducation nationale.
- Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.
- Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

Lecture : parmi les 78 190 agents ayant pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public, 77 339 sont des professeurs des écoles.

3 Répartition des personnels de l'enseignement scolaire selon leur statut, par mission, en 2019-2020, en %

		Titulaires ou assimilés	Non-titulaires	Total
Enseignement du public	Premier degré	99,1	0,9	100,0
	Second degré	91,3	8,7	100,0
Enseignement du privé	Premier degré	85,9	14,1	100,0
	Second degré	80,6	19,5	100,0
Autres missions (non-enseignement)	Soutien à l'enseignement ou animation pédagogique	50,0	50,0	100,0
	Assistance éducative	0,0	100,0	100,0
	Éducation	86,7	13,4	100,0
	Direction ou inspection	100,0	0,0	100,0
	Administration, logistique, santé et social	88,0	12,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2019.** © DEPP

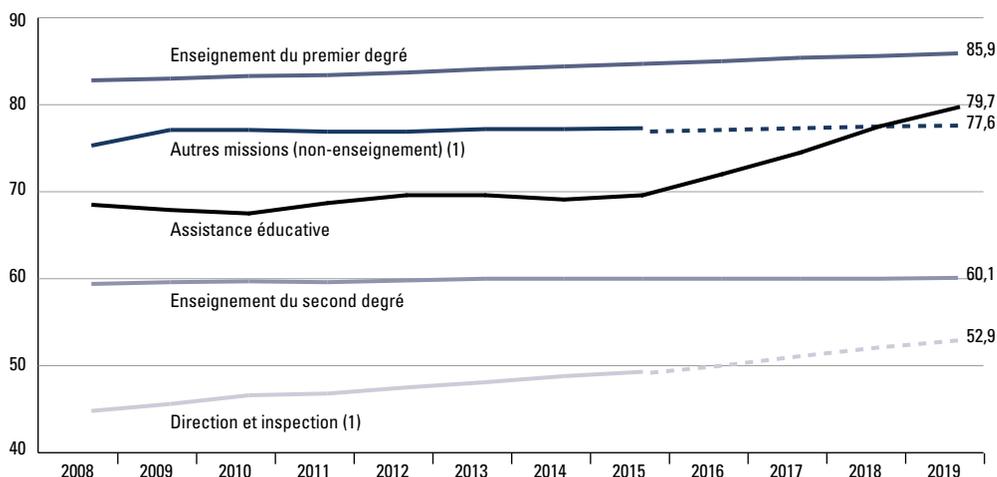
En 2019-2020, en France métropolitaine et dans les DROM, 725 200 personnes enseignent dans le secteur public, 141 300 enseignent dans le secteur privé sous contrat et 296 400 exercent des missions de non-enseignement (inspection, direction d'établissement, éducation, administration, santé, etc.) (2) (3) (4).

Les femmes représentent 70,8% des enseignants du secteur public, 85,0% dans le premier degré et 58,7% dans le second degré (respectivement 74,2%, 92,0% et 65,9% dans le privé sous contrat). Quel que soit le secteur, les enseignantes sont plus nombreuses à exercer à temps partiel ou incomplet que les enseignants (12,1% contre 5,1% dans le public, 20,1% contre 16,1% dans le privé sous contrat).

76,8% des personnels relevant de missions non enseignantes sont des femmes. Elles sont fortement majoritaires au sein des missions de soutien à l'enseignement (76,0%), d'assistance éducative (79,7%), d'éducation (78,6%) et administratives et logistiques (77,3%). Elles occupent presque entièrement les missions sanitaires et sociales (95,5%). Comme dans l'enseignement, les femmes exercent davantage que les hommes leurs missions à temps partiel ou incomplet (52,4% des femmes et, en particulier, 85,3% des assistantes éducatives).

Depuis 2008, la part des femmes augmente sur la plupart des missions. En particulier, la part des femmes occupant une mission de direction ou d'inspection augmente régulièrement chaque année, avec un gain de 8 points en onze ans, dépassant le seuil des 50% depuis 2017 (1).

1 Évolution de la part des femmes selon la mission entre 2008 et 2019



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte pour le public sur toute la série), agents payés par le MENJS, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. © DEPP
 1. Les effectifs des personnels du service interacadémique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ainsi que des apprentis ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Ces agents effectuant uniquement des missions de non-enseignement (hors assistance éducative), seules les catégories « direction et inspection » et « autres missions (non-enseignement) » sont affectées par le changement de champ.

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2019.

2 Les enseignants en mission dans le secteur public en 2019-2020

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes (%)	Hommes (%)	Ensemble (%)
Enseignement d'élèves du premier degré public	332 832	283 047	85,0	42,0	44,2	42,3	11,8	3,5	10,6
Professeurs des écoles	328 029	279 402	85,2	42,0	44,3	42,3	11,9	3,5	10,7
Instituteurs et autres titulaires	1 922	1 369	71,2	48,9	48,5	48,8	8,7	2,2	6,8
Non-titulaires	2 881	2 276	79,0	33,7	34,9	34,0	5,7	1,8	4,9
Enseignement d'élèves du second degré public	392 349	230 219	58,7	43,9	45,0	44,4	12,3	5,5	9,5
Professeurs de chaire supérieure	2 094	799	38,2	53,4	53,8	53,7	0,5	0,2	0,3
Professeurs agrégés	49 428	26 552	53,7	44,7	45,6	45,1	10,0	3,9	7,2
Professeurs certifiés	214 950	139 501	64,9	43,7	45,1	44,2	12,3	4,5	9,6
Professeurs d'EPS	27 220	11 599	42,6	43,3	41,8	42,4	10,2	3,8	6,6
Professeurs de lycée professionnel	54 299	27 517	50,7	46,8	47,8	47,3	7,7	2,5	5,2
Professeurs des écoles, instituteurs	9 054	5 920	65,4	42,6	45,4	43,6	4,7	2,0	3,8
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	1 258	657	52,2	60,0	60,3	60,1	18,7	9,7	14,4
Non-titulaires	34 046	17 674	51,9	40,2	40,7	40,5	27,3	20,4	24,0
Total	725 181	513 266	70,8	42,9	44,8	43,4	12,1	5,1	10,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM, agents payés par le MENJS, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2019.**

© DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration. Un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

3 Les enseignants en mission dans le secteur privé sous contrat en 2019-2020

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes (%)	Hommes (%)	Ensemble (%)
Enseignement d'élèves du premier degré privé	44 846	41 268	92,0	43,7	44,0	43,7	18,4	9,6	17,7
Professeurs des écoles et instituteurs	38 524	35 481	92,1	44,7	45,4	44,7	15,6	7,5	15,0
Non-titulaires	6 322	5 787	91,5	37,5	36,3	37,4	35,2	21,3	34,0
Enseignement d'élèves du second degré privé	96 456	63 594	65,9	45,6	45,7	45,6	21,2	16,8	19,7
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 025	2 137	53,1	47,3	48,9	48,1	10,2	5,9	8,2
Professeurs certifiés	54 445	39 110	71,8	46,5	47,6	46,8	16,9	12,8	15,7
Professeurs d'EPS	6 334	2 468	39,0	44,8	44,1	44,4	13,1	8,0	10,0
Professeurs de lycée professionnel	11 027	7 073	64,1	48,2	48,9	48,4	11,7	8,4	10,5
Autres assimilés titulaires (2)	1 862	1 251	67,2	52,2	53,6	52,7	23,4	29,6	25,5
Non-titulaires	18 763	11 555	61,6	39,9	39,5	39,7	45,2	36,3	41,8
Total	141 302	104 862	74,2	44,8	45,6	45,0	20,1	16,1	19,1

► **Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), agents payés par le MENJS, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2019.**

© DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet (à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein).

2. Professeurs des écoles, instituteurs, professeurs d'enseignement général de collège (PEGC), adjoints et chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires sur contrat définitif.

4 Les personnels de la mission non enseignante en 2019-2020 (secteur public)

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes (%)	Hommes (%)	Ensemble (%)
Soutien à l'enseignement	8 003	6 082	76,0	26,8	26,5	26,7	32,0	34,5	32,6
Animation pédagogique	10 292	5 726	55,6	49,1	50,5	49,7	4,0	2,2	3,2
Assistance éducative	152 366	121 482	79,7	40,3	31,6	38,6	85,3	61,5	80,5
Éducation (2)	22 285	17 513	78,6	44,9	47,0	45,3	8,5	3,9	7,5
Direction (3)	19 554	10 462	53,5	51,2	51,4	51,3	0,3	0,0	0,2
Inspection	3 597	1 790	49,8	53,1	53,1	53,1	0,2	0,2	0,2
Administration, logistique	67 233	51 999	77,3	47,9	47,0	47,7	15,3	4,1	12,7
Santé et social	13 032	12 449	95,5	47,9	47,9	47,9	32,0	12,0	31,1
Total	296 362	227 503	76,8	43,3	40,5	42,6	52,4	30,0	47,2

► **Champ : France métropolitaine + DROM, agents payés par le MENJS, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2019.**

© DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet (à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein).

2. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.

3. Y compris directeurs d'écoles entièrement déchargés d'enseignement des secteurs public et privé sous contrat.

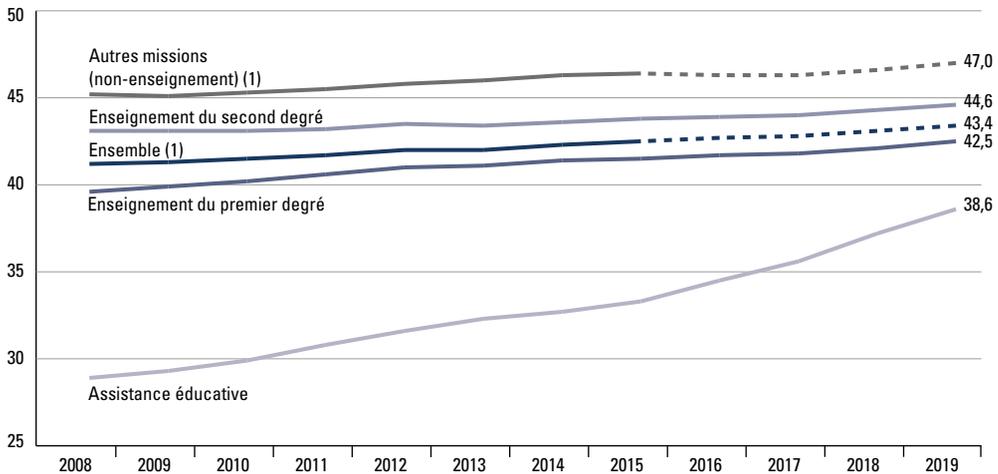
En 2019-2020, les personnels de l'Éducation nationale ont en moyenne 43 ans (1). Quels que soient le secteur et le niveau d'enseignement, les enseignants sont généralement plus jeunes dans le public que dans le privé sous contrat : les enseignants affectés dans le premier degré ont en moyenne 42 ans dans le public contre 44 ans dans le privé et, respectivement, 44 ans contre 46 ans dans le second degré (2) (3).

Parmi les personnels relevant de la mission d'assistance éducative, ceux en charge d'assistance d'éducation ou d'assistance prévention sécurité, quel que soit le sexe, sont les plus jeunes, ayant en moyenne moins de 30 ans contre 44 ans pour ceux en charge

de l'accompagnement à la situation de handicap (4). À l'inverse, les personnes en mission de direction ou d'inspection ont en moyenne 52 ans, soit 5,5 ans de plus que les personnes relevant des autres missions non enseignantes (soutien à l'enseignement, éducation, administratives, logistiques, sanitaires et sociales) (5).

Depuis 2008, on observe un vieillissement de la population enseignante, en particulier dans le premier degré (+ 3 ans en 11 ans) mais également des personnels d'assistance éducative en raison du recrutement massif d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) (1).

1 Évolution de l'âge moyen selon la mission



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

© DEPP

1. Les effectifs des personnels du service interacadémique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ainsi que des apprentis ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Ces agents effectuant uniquement des missions de non-enseignement (hors assistance éducative), seule la catégorie « autres missions (non-enseignement) » est affectée par le changement de champ.

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

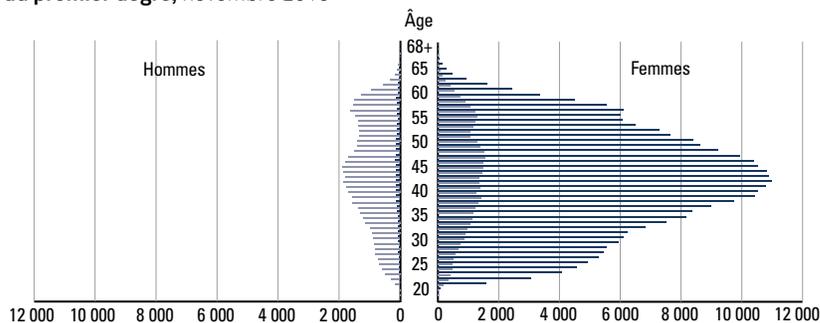
MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2019.

2 Enseignement du premier degré, novembre 2019

Âge moyen hommes
Secteur public : 44,2
Secteur privé : 44,0

Âge moyen femmes
Secteur public : 42,0
Secteur privé : 43,7

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 42,3
Secteur privé : 43,7



► Champ : France métropolitaine + DROM. Enseignants en mission d'enseignement dans le premier degré public ou privé sous contrat.

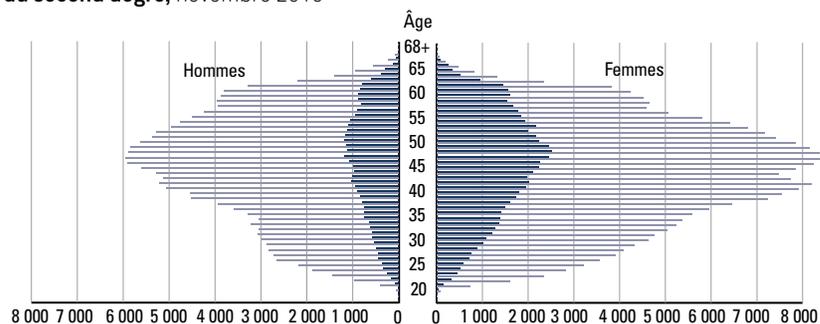
© DEPP

3 Enseignement du second degré, novembre 2019

Âge moyen hommes
Secteur public : 45,0
Secteur privé : 45,7

Âge moyen femmes
Secteur public : 43,9
Secteur privé : 45,6

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 44,4
Secteur privé : 45,6



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé). Enseignants en mission d'enseignement dans le second degré public ou privé sous contrat.

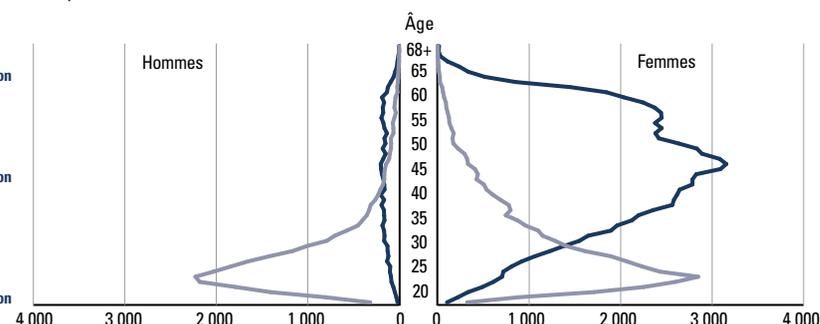
© DEPP

4 Assistance éducative, novembre 2019

Âge moyen hommes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 28,4
Accompagnement à la situation
de handicap : 43,3

Âge moyen femmes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 30,4
Accompagnement à la situation
de handicap : 44,5

Âge moyen
hommes + femmes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 29,6
Accompagnement à la situation
de handicap : 44,4



► Champ : France métropolitaine + DROM. Personnels relevant de la mission d'assistance éducative.

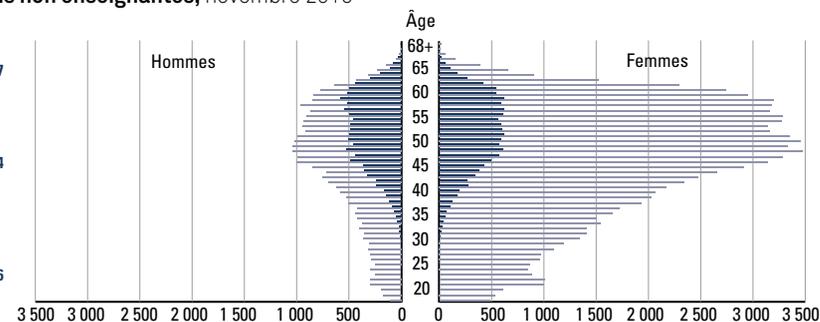
© DEPP

5 Autres missions non enseignantes, novembre 2019

Âge moyen hommes
Direction et inspection : 51,7
Autres missions
non enseignantes : 46,2

Âge moyen femmes
Direction et inspection : 51,4
Autres missions
non enseignantes : 46,1

Âge moyen
hommes + femmes
Direction et inspection : 51,6
Autres missions
non enseignantes : 46,1



► Champ : France métropolitaine + DROM. Personnels relevant des missions non enseignantes (hors assistance éducative).

© DEPP

8.05 Les enseignants du premier degré public par département

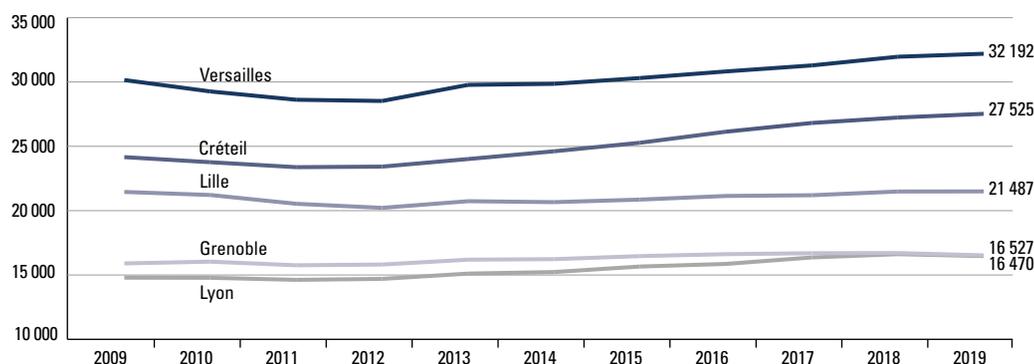
En 2019-2020, la répartition des 332 800 agents en charge d'une mission d'enseignement dans le premier degré public sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DROM est très contrastée (2). La moitié des départements, notamment dans le Centre et le Sud-Ouest de la France, disposent de moins de 2 600 enseignants. À l'opposé, dix-sept départements, situés pour la plupart en Île-de-France et au Nord, regroupent chacun plus de 6 000 enseignants.

De 2009 à 2019, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon différenciée (1). Les effectifs des académies de Créteil et Lyon ont fortement crû (respectivement 14 % et 11 %) en dix ans alors que ceux de Grenoble et Versailles augmentaient plus modérément (respectivement 4 % et 7 %). Les effectifs de l'académie de Lille sont stables sur toute la période.

Dans le premier degré public, la part des enseignants non titulaires est faible : 0,9 % en moyenne (3). La plupart des académies se situent très en dessous de ce seuil national. Dans les académies de Créteil, Versailles et de la Corse, la part d'enseignants non titulaires est plus élevée, mais ne dépasse pas 4,1 %. Les académies de Guyane et Mayotte atteignent respectivement un taux de 17 % et 25 %.

Environ 17 % des enseignants titulaires du premier degré public ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Mis à part l'académie de Guyane, les académies avec le plus d'enseignants récents se trouvent en Île-de-France : Créteil (29 %), Versailles (23 %) et Paris (22 %), mais également dans l'académie de Lyon (20 %).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré public



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.

© DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre du RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Ancienneté - Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de

sa nomination jusqu'au 30 novembre 2019. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

Corps enseignants du premier degré public - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source
MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2019.

2 Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département en 2019-2020

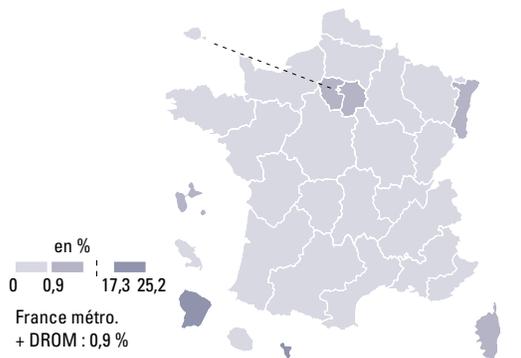
Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	205	378	309	892	Nord	3 393	6 305	3 649	13 347	Paris	2 230	3 788	1 837	7 855
Hautes-Alpes	49	433	282	764	Pas-de-Calais	1 994	3 810	2 346	8 150	Charente	348	642	593	1 583
Bouches-du-Rh.	2 513	5 207	2 571	10 291	Lille	5 387	10 115	5 995	21 497	Charente-Marit.	586	1 199	1 032	2 817
Vaucluse	690	1 448	785	2 923	Corrèze	233	430	401	1 064	Deux-Sèvres	335	695	635	1 665
Aix-Marseille	3 457	7 466	3 947	14 870	Creuse	87	227	280	594	Vienne	453	932	681	2 066
Aisne	690	1 336	950	2 976	Haute-Vienne	343	793	490	1 626	Poitiers	1 722	3 468	2 941	8 131
Oise	1 106	1 964	1 671	4 741	Limoges	663	1 450	1 171	3 284	Ardennes	371	647	497	1 515
Somme	294	1 573	951	2 818	Ain	845	1 705	922	3 472	Aube	391	722	536	1 649
Amiens	2 090	4 873	3 572	10 535	Loire	909	1 654	916	3 479	Marne	707	1 299	937	2 943
Doubs	689	1 304	925	2 918	Rhône	2 612	4 896	2 011	9 519	Haute-Marne	220	367	381	968
Jura	256	500	478	1 234	Lyon	4 366	8 255	3 849	16 470	Reims	1 689	3 035	2 351	7 075
Haute-Saône	300	503	445	1 248	Aude	387	734	624	1 745	Côtes-d'Armor	113	1 340	672	2 125
Terr. de Belfort	178	305	248	731	Gard	874	1 761	975	3 610	Finistère	745	1 389	800	2 934
Besançon	1 423	2 612	2 096	6 131	Hérault	1 395	2 602	1 434	5 431	Ille-et-Vilaine	1 074	1 918	932	3 924
Dordogne	143	910	650	1 703	Lozère	31	218	168	417	Morbihan	469	1 005	589	2 063
Gironde	1 943	3 638	1 882	7 463	Pyrénées-Orient.	509	1 097	640	2 246	Rennes	2 401	5 652	2 993	11 046
Landes	203	987	627	1 817	Montpellier	3 196	6 412	3 841	13 449	Bas-Rhin	1 408	2 721	1 449	5 578
Lot-et-Garonne	354	607	523	1 484	Meurthe-et-Mos.	806	1 623	1 159	3 588	Haut-Rhin	948	1 795	1 117	3 860
Pyrénées-Atl.	574	1 113	918	2 605	Meuse	84	531	384	999	Strasbourg	2 356	4 516	2 566	9 438
Bordeaux	3 217	7 255	4 600	15 072	Moselle	1 181	2 426	1 674	5 281	Ariège	70	349	291	710
Allier	200	764	606	1 570	Vosges	422	755	698	1 875	Aveyron	58	561	454	1 073
Cantal	26	422	273	721	Nancy-Metz	2 493	5 335	3 915	11 743	Haute-Garonne	1 631	3 142	1 815	6 588
Haute-Loire	64	485	350	899	Loire-Atlantique	1 440	2 732	1 424	5 596	Gers	181	319	344	844
Puy-de-Dôme	547	1 456	922	2 925	Maine-et-Loire	726	1 350	795	2 871	Lot	141	259	323	723
Clermont-Ferrand	837	3 127	2 151	6 115	Mayenne	255	523	399	1 177	Hautes-Pyrénées	215	378	385	978
Corse-du-Sud	139	353	227	719	Sarthe	357	1 590	742	2 689	Tarn	267	841	517	1 625
Haute-Corse	124	449	263	836	Vendée	473	772	578	1 823	Tarn-et-Garonne	140	759	419	1 318
Corse	263	802	490	1 555	Nantes	3 251	6 967	3 938	14 156	Toulouse	2 703	6 608	4 548	13 859
Seine-et-Marne	2 128	3 904	2 164	8 196	Alpes-Maritimes	1 251	2 366	1 281	4 898	Yvelines	1 965	3 951	2 100	8 016
Seine-St-Denis	3 243	5 149	3 501	11 893	Var	1 238	2 393	1 199	4 830	Essonne	2 012	4 043	1 868	7 923
Val-de-Marne	2 085	3 918	1 433	7 436	Nice	2 489	4 759	2 480	9 728	Hauts-de-Seine	2 305	3 832	1 631	7 768
Créteil	7 456	12 971	7 098	27 525	Calvados	224	2 113	814	3 151	Val-d'Oise	2 223	4 181	2 081	8 485
Côte-d'Or	523	1 098	966	2 587	Eure	809	1 470	1 021	3 300	Versailles	8 505	16 007	7 680	32 192
Nièvre	226	367	417	1 010	Manche	550	967	634	2 151	France métro.	74 190	150 309	90 796	315 295
Saône-et-Loire	584	1 077	990	2 651	Orne	341	535	370	1 246	Guadeloupe	610	1 183	889	2 682
Yonne	376	713	707	1 796	Seine-Maritime	1 459	2 916	2 028	6 403	Guyane	697	1 646	685	3 028
Dijon	1 709	3 255	3 080	8 044	Normandie	3 383	8 001	4 867	16 251	Martinique	414	1 182	810	2 406
Ardèche	121	694	523	1 338	Cher	303	584	551	1 438	Mayotte	549	1 791	481	2 821
Drôme	620	1 169	779	2 568	Eure-et-Loir	602	1 109	682	2 393	La Réunion	1 730	3 306	1 564	6 600
Isère	1 602	3 029	1 889	6 520	Indre	205	379	387	971	DROM	4 000	9 108	4 429	17 537
Savoie	487	889	687	2 063	Indre-et-Loire	696	1 302	807	2 805	Total	78 190	159 417	95 225	332 832
Haute-Savoie	1 091	2 001	946	4 038	Loir-et-Cher	311	710	557	1 578					
Grenoble	3 921	7 782	4 824	16 527	Loiret	866	1 714	982	3 562					
					Orléans-Tours	2 983	5 798	3 966	12 747					

► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.

© DEFP

Note : la catégorie « Préél. » (respectivement « Élém. ») regroupe le personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire). La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignement mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et les directeurs d'écoles cumulant des missions de direction et d'enseignement.

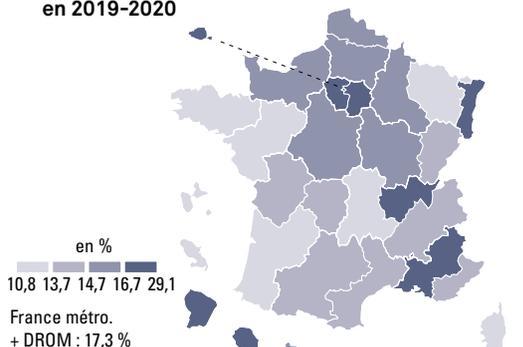
3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré public en 2019-2020



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.

© DEFP

4 Part des enseignants titulaires du premier degré public ayant moins de 5 ans d'ancienneté en 2019-2020



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.

© DEFP

En 2019-2020, 44 800 personnes enseignent dans le premier degré privé sous contrat en France métropolitaine et dans les DROM (2). Les enseignants du privé sont inégalement répartis entre les départements. Une bonne moitié des départements accueillent moins de 300 enseignants. Outre Mayotte, dans lequel il n'y a pas d'école privée sous contrat, la Creuse est le département qui compte le moins d'enseignants du secteur privé sous contrat (13 enseignants). À l'opposé, dix départements regroupent chacun plus de 1 000 enseignants.

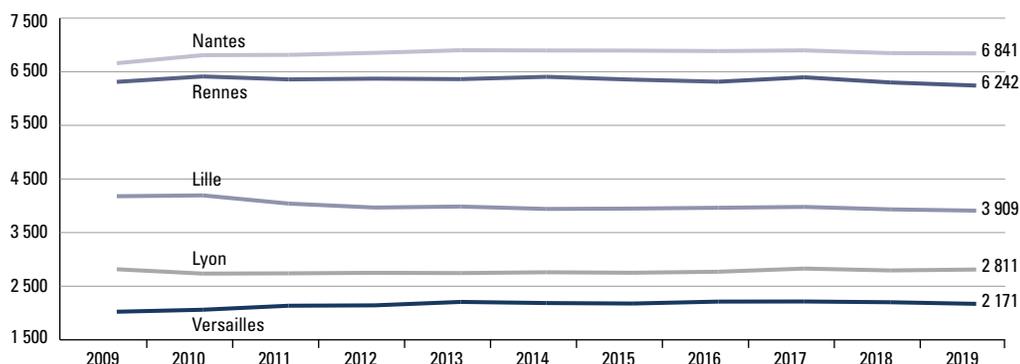
De 2009 à 2019, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon contrastée (1). En dix ans, les effectifs des académies de Nantes et Versailles ont crû respectivement de 3 % et 7 % alors que ceux de Lille diminuaient de 5 %. Sur la même période, les effectifs sont quasi stables dans

les académies de Lyon et Rennes (-1,1 % et -0,2 % respectivement).

Dans le premier degré privé sous contrat, la part des enseignants non titulaires est de 14 % (3). Cette part atteint 28 % dans l'académie de Limoges et dépasse 34 % en Martinique. Sauf la Corse (11 %), les trois académies qui présentent proportionnellement le moins de non-titulaires sont celles qui ont les effectifs les plus élevés : 9 % pour Rennes, 11 % pour Nantes et Lille.

Environ 13 % des enseignants assimilés titulaires du premier degré privé ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Cette part est la plus élevée dans les académies de Créteil (22 %), Paris (21 %), Guadeloupe et Guyane (18 %), et de moins de 10 % dans les académies de Limoges, de Corse et de La Réunion.

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré privé sous contrat



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM (hors Mayotte) au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.

© DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre du RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Ancienneté - Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire ou assimilé, depuis

la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2019. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

Enseignant assimilé titulaire - Voir « Corps enseignants du privé sous contrat » dans le glossaire.

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

2 Répartition des enseignants du premier degré privé sous contrat par académie et département en 2019-2020

Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	8	25	13	46	Nord	819	1 608	512	2 939	Paris	405	1 034	224	1 663
Hautes-Alpes	15	34	11	60	Pas-de-Calais	266	542	162	970	Charente	36	77	54	167
Bouches-du-Rh.	265	604	221	1 090	Lille	1 085	2 150	674	3 909	Charente-Marit.	45	101	61	207
Vaucluse	76	167	51	294	Corrèze	17	42	11	70	Deux-Sèvres	80	191	74	345
Aix-Marseille	364	830	296	1 490	Creuse	2	5	6	13	Vienne	56	136	50	242
Aisne	56	139	54	249	Haute-Vienne	22	46	24	92	Poitiers	217	505	239	961
Oise	67	148	55	270	Limoges	41	93	41	175	Ardennes	23	60	19	102
Somme	111	234	52	397	Ain	76	201	96	373	Aube	28	75	24	127
Amiens	234	521	161	916	Loire	204	433	217	854	Marne	71	187	74	332
Doubs	56	144	57	257	Rhône	380	883	321	1 584	Haute-Marne	10	25	4	39
Jura	28	84	19	131	Lyon	660	1 517	634	2 811	Reims	132	347	121	600
Haute-Saône	12	42	15	69	Aude	36	61	24	121	Côtes-d'Armor	8	644	204	856
Terr. de Belfort	13	41	21	75	Gard	106	196	103	405	Finistère	380	835	358	1 573
Besançon	109	311	112	532	Hérault	151	310	176	637	Ille-et-Vilaine	531	1 111	416	2 058
Dordogne	3	81	28	112	Lozère	37	79	39	155	Morbihan	443	923	389	1 755
Gironde	146	358	192	696	Pyrénées-Orient.	39	110	65	214	Rennes	1 362	3 513	1 367	6 242
Landes	.	107	38	145	Montpellier	369	756	407	1 532	Bas-Rhin	41	169	101	311
Lot-et-Garonne	32	88	30	150	Meurthe-et-Mos.	50	143	75	268	Haut-Rhin	36	149	63	248
Pyrénées-Atl.	214	389	219	822	Meuse	9	42	18	69	Strasbourg	77	318	164	559
Bordeaux	395	1 023	507	1 925	Moselle	56	132	90	278	Ariège	.	36	15	51
Allier	27	80	35	142	Vosges	29	74	28	131	Aveyron	3	215	92	310
Cantal	18	33	22	73	Nancy-Metz	144	391	211	746	Haute-Garonne	142	318	129	569
Haute-Loire	78	197	94	369	Loire-Atlantique	670	1 251	544	2 465	Gers	23	58	29	110
Puy-de-Dôme	95	192	81	368	Maine-et-Loire	414	839	456	1 709	Lot	10	41	23	74
Clermont-Ferrand	218	502	232	952	Mayenne	129	268	134	531	Hautes-Pyrénées	31	66	41	138
Corse-du-Sud	10	15	3	28	Sarthe	6	341	125	472	Tarn	60	141	83	284
Haute-Corse	2	14	1	17	Vendée	453	809	402	1 664	Tarn-et-Garonne	16	94	35	145
Corse	12	29	4	45	Nantes	1 672	3 508	1 661	6 841	Toulouse	285	969	447	1 701
Seine-et-Marne	83	216	61	360	Alpes-Maritimes	112	224	65	401	Yvelines	146	417	100	663
Seine-St-Denis	86	310	77	473	Var	61	166	103	330	Essonne	81	201	87	369
Val-de-Marne	112	311	88	511	Nice	173	390	168	731	Aveyron	212	494	102	808
Créteil	281	837	226	1 344	Calvados	104	265	78	447	Val-d'Oise	78	200	53	331
Côte-d'Or	47	145	44	236	Eure	49	131	61	241	Versailles	517	1 312	342	2 171
Nièvre	14	31	9	54	Manche	114	247	72	433	France métro.	9 990	24 188	9 617	43 795
Saône-et-Loire	56	114	36	206	Orne	57	147	73	277	Guadeloupe	56	144	46	246
Yonne	30	77	24	131	Seine-Maritime	133	340	130	603	Mayenne	34	90	16	140
Dijon	147	367	113	627	Normandie	457	1 130	414	2 001	Guyane	27	101	104	232
Ardeche	6	284	151	441	Cher	23	58	18	99	La Réunion	128	239	66	433
Drôme	78	184	88	350	Eure-et-Loir	46	136	45	227	DROM (1)	245	574	232	1 051
Isère	125	331	169	625	Indre	14	31	18	63	Total	10 235	24 762	9 849	44 846
Savoie	45	100	52	197	Indre-et-Loire	59	175	92	326					
Haute-Savoie	128	279	134	541	Loir-et-Cher	35	94	38	167					
Grenoble	382	1 178	594	2 154	Loiret	75	163	47	285					
					Orléans-Tours	252	657	258	1 167					

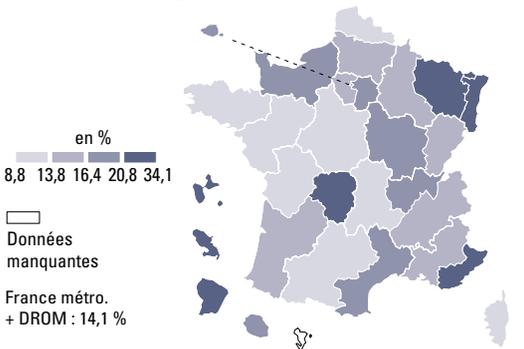
► **Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.**

1. Mayotte ne comprend pas d'école privée sous contrat.

Note : la catégorie « Préal. » (respectivement « Élém. ») regroupe le personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire). La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et les directeurs d'écoles cumulant des missions de direction et d'enseignement.

© DEFP

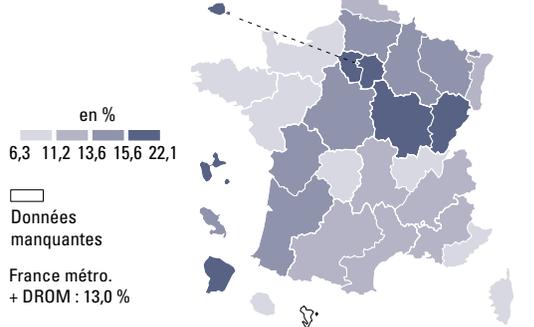
3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré privé sous contrat en 2019-2020



► **Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.**

© DEFP

4 Part des enseignants titulaires du premier degré privé sous contrat ayant moins de 5 ans d'ancienneté en 2019-2020



► **Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.**

© DEFP

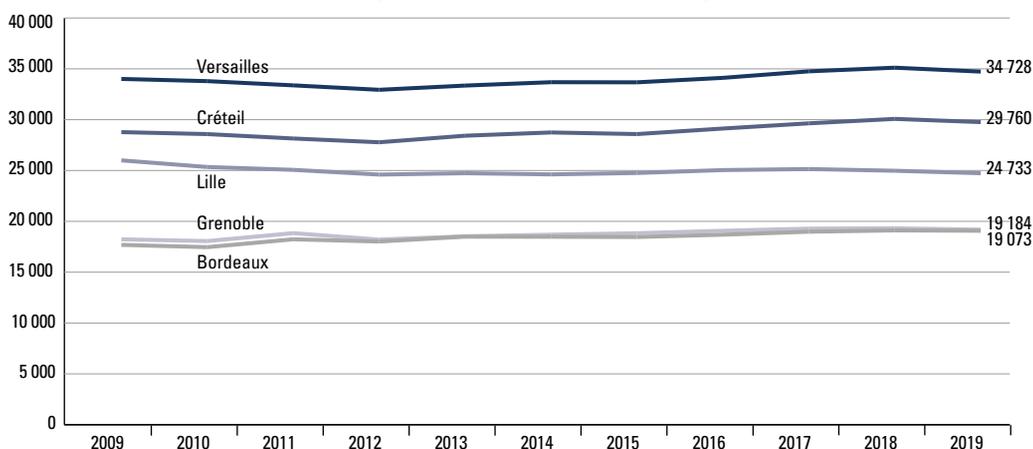
En 2019-2020, la répartition des 392 300 agents en charge d'une mission d'enseignement dans le second degré public sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DROM est très contrastée (2). Trois académies regroupent chacune plus de 20 000 enseignants et totalisent ensemble plus d'un cinquième des effectifs : Versailles (34 700), Créteil (29 800) et Lille (24 700).

De 2009 à 2019, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon différenciée (1). En dix ans, les effectifs des académies de Bordeaux, Grenoble, Créteil et Versailles ont crû respectivement de 7,8 %, 5,2 %, 3,4 % et 2,1 %. Ceux de l'académie de Lille ont diminué de près de 5 %.

Dans le second degré public, la part des enseignants non titulaires est de l'ordre de 9 % (3). Elle est de moins de 5 % dans les académies d'Amiens et de Normandie contre dix fois plus à Mayotte (52 %). L'académie de Guyane comporte également une part importante de non-titulaires (29 %).

Environ 14 % des enseignants titulaires du second degré public ont moins de cinq ans d'ancienneté en tant que titulaire d'un corps enseignant (4). Les deux académies avec le plus d'enseignants récents se trouvent en Île-de-France : Créteil (27 %), Versailles (23 %), mais cette proportion est également élevée dans l'académie d'Amiens et de Guyane (21 %).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré public



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre.

© DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre du RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Toutes les personnes enseignant dans le second degré sont prises en compte. Outre des enseignants du second degré, le champ inclut donc des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, des enseignants des sections de techniciens supérieurs (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Ancienneté - Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2019. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

Corps enseignants du second degré public - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

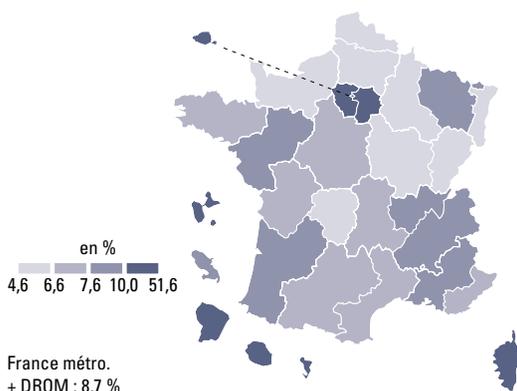
2 Répartition des enseignants du second degré public par corps et par académie en 2019-2020

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaires sup.	Certifiés et PEPS	PLP	Professeurs des écoles et instituteurs	PEGC, adjoints et chargés enseignement	Non-titulaires	Total 2 nd degré
Clermont-Ferrand	894	4 661	1 072	204	19	563	7 413
Grenoble	2 750	12 080	2 372	389	59	1 534	19 184
Lyon	2 956	10 394	2 239	385	35	1 523	17 532
Auvergne-Rhône-Alpes	6 600	27 135	5 683	978	113	3 620	44 129
Besançon	898	4 709	1 056	185	17	410	7 275
Dijon	1 122	6 196	1 179	213	40	609	9 359
Bourgogne-Franche-Comté	2 020	10 905	2 235	398	57	1 019	16 634
Bretagne (Rennes)	1 797	9 289	1 938	335	50	1 099	14 508
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 790	9 896	1 916	379	40	1 054	15 075
Corse	158	1 245	268	46	10	266	1 993
Nancy-Metz	1 633	8 804	2 080	398	66	1 083	14 064
Reims	938	5 106	1 220	222	29	483	7 998
Strasbourg	1 763	6 940	1 687	336	36	684	11 446
Grand Est	4 334	20 850	4 987	956	131	2 250	33 508
Amiens	1 176	8 120	2 029	359	53	568	12 305
Lille	2 389	15 898	4 068	679	112	1 587	24 733
Hauts-de-France	3 565	24 018	6 097	1 038	165	2 155	37 038
Créteil	4 296	17 613	3 546	501	43	3 761	29 760
Paris	3 425	5 406	1 215	98	19	1 239	11 402
Versailles	5 667	20 630	4 085	605	51	3 690	34 728
Île-de-France	13 388	43 649	8 846	1 204	113	8 690	75 890
Normandie	2 212	12 828	2 758	505	82	954	19 339
Bordeaux	2 442	11 643	2 755	445	69	1 719	19 073
Limoges	489	2 730	633	104	10	251	4 217
Poitiers	1 157	6 507	1 359	258	34	723	10 038
Nouvelle-Aquitaine	4 088	20 880	4 747	807	113	2 693	33 328
Montpellier	2 056	10 173	2 159	360	62	1 103	15 913
Toulouse	2 306	10 776	2 413	327	59	1 269	17 150
Occitanie	4 362	20 949	4 572	687	121	2 372	33 063
Pays de la Loire (Nantes)	1 943	10 571	2 304	431	49	1 513	16 811
Aix-Marseille	2 321	10 626	2 417	340	54	1 323	17 081
Nice	1 607	7 740	1 526	264	38	908	12 083
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 928	18 366	3 943	604	92	2 231	29 164
France métropolitaine	50 185	230 581	50 294	8 368	1 136	29 916	370 480
Guadeloupe	260	2 305	695	135	22	470	3 887
Guyane	118	1 407	545	155	12	902	3 139
Martinique	177	1 822	677	82	19	294	3 071
Mayotte	53	957	386	81	5	1 582	3 064
La Réunion	729	5 098	1 702	233	64	882	8 708
DROM	1 337	11 589	4 005	686	122	4 130	21 869
France métropolitaine + DROM	51 522	242 170	54 299	9 054	1 258	34 046	392 349

► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.

© DEPP

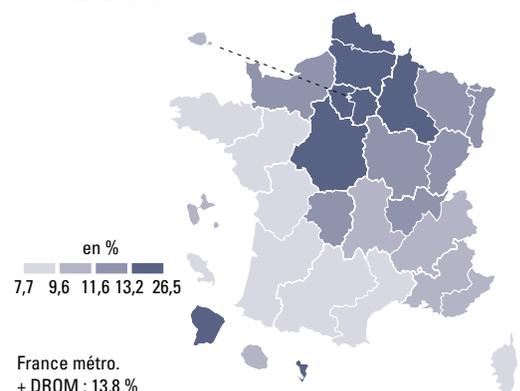
3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré public en 2019-2020



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.

© DEPP

4 Part des enseignants titulaires du second degré public ayant moins de 5 ans d'ancienneté en 2019-2020



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.

© DEPP

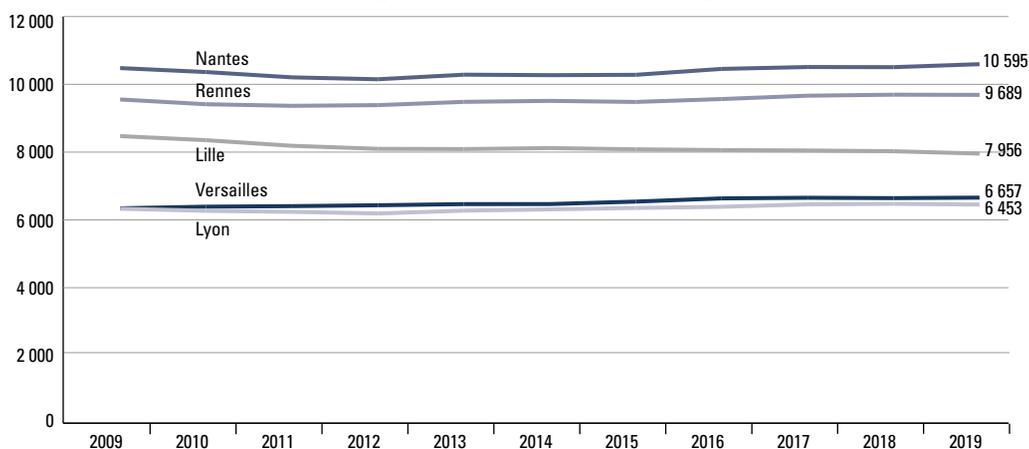
En 2019-2020, 96 500 enseignants effectuent leur service dans l'enseignement privé sous contrat du second degré en France métropolitaine et dans les DROM, hors Mayotte. Les enseignants certifiés et d'éducation physique et sportive (PEPS) représentent à eux seuls 63 % des effectifs (2).

De 2009 à 2019, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon différenciée (1). Les effectifs de l'académie de Versailles ont crû de 5 %, ceux de Lyon, Rennes et Nantes ont augmenté plus modérément, entre 1 % et 2 %. À l'inverse, les effectifs de l'académie de Lille ont diminué de 6 %.

Dans le second degré privé sous contrat, la part des enseignants non titulaires est d'environ 20 % (3). Elle est la plus faible à Nice et dans les deux académies de l'Ouest (environ 14 % à Nantes et Rennes) alors que plus d'un enseignant sur deux est non-titulaire en Guyane (52 %).

Environ 19 % des enseignants assimilés titulaires du second degré privé sous contrat ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Les trois académies d'Île-de-France font partie des dix académies qui accueillent plus de 20 % de jeunes enseignants. À l'opposé, les deux académies possédant le moins de jeunes enseignants se situent dans les DROM : 12 % pour la Guadeloupe et 15 % pour la Martinique.

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré privé sous contrat



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre.

© DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre du RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

À l'instar de ce qui s'observe dans le second degré public, le champ inclut des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, et les enseignants des sections de techniciens supérieurs (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Ancienneté - Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant assimilé titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2019. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

Missions des personnels, corps enseignants du privé sous contrat - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2019.

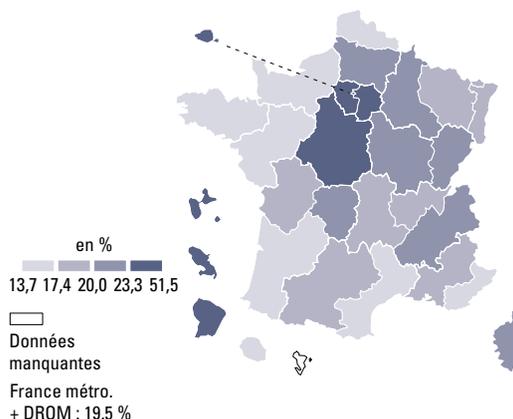
2 Les enseignants du second degré privé sous contrat par corps et par académie en 2019-2020

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaire sup.	Certifiés et PEPS	PLP	PEGC, adjoints et chargés enseignement	Professeurs des écoles et instituteurs	Non-titulaires	Total 2 nd degré
Clermont-Ferrand	75	1 294	213	37	14	351	1 984
Grenoble	182	3 059	698	54	23	1 010	5 026
Lyon	382	4 019	750	84	28	1 190	6 453
Auvergne-Rhône-Alpes	639	8 372	1 661	175	65	2 551	13 463
Besançon	18	799	175	17	13	280	1 302
Dijon	53	915	242	17	8	327	1 562
Bourgogne-Franche-Comté	71	1 714	417	34	21	607	2 864
Bretagne (Rennes)	320	6 661	1 151	109	93	1 355	9 689
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	66	1 500	325	44	12	689	2 636
Corse	3	80	1	3	.	25	112
Nancy-Metz	66	1 465	399	59	1	497	2 487
Reims	38	917	251	18	12	332	1 568
Strasbourg	130	1 150	152	23	5	315	1 775
Grand Est	234	3 532	802	100	18	1 144	5 830
Amiens	50	1 385	202	42	8	513	2 200
Lille	279	5127	1027	186	25	1312	7956
Hauts-de-France	329	6 512	1 229	228	33	1 825	10 156
Créteil	111	2 249	263	49	5	1 201	3 878
Paris	450	2 698	222	73	11	1 331	4 785
Versailles	419	4 052	271	145	21	1 749	6 657
Île-de-France	980	8 999	756	267	37	4 281	15 320
Normandie	125	2 722	674	63	14	872	4 470
Bordeaux	149	2 691	543	35	32	613	4 063
Limoges	15	332	40	5	4	119	515
Poitiers	47	1 148	227	12	10	360	1 804
Nouvelle-Aquitaine	211	4 171	810	52	46	1 092	6 382
Montpellier	138	1 999	444	25	28	554	3 188
Toulouse	172	2 401	454	67	31	675	3 800
Occitanie	310	4 400	898	92	59	1 229	6 988
Pays de la Loire (Nantes)	401	7 230	1 233	106	71	1 554	10 595
Aix-Marseille	192	2 649	655	55	14	797	4 362
Nice	101	1 303	212	13	9	260	1 898
Provence-Alpes-Côte d'Azur	293	3 952	867	68	23	1 057	6 260
France métropolitaine	3 982	59 845	10 824	1 341	492	18 281	94 765
Guadeloupe	7	213	89	8	1	129	447
Guyane	2	86	23	1	1	120	233
Martinique	30	399	50	9	3	101	592
La Réunion	4	236	41	6	.	132	419
DROM	43	934	203	24	5	482	1 691
France métropolitaine + DROM	4 025	60 779	11 027	1 365	497	18 763	96 456

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.

© DEPP

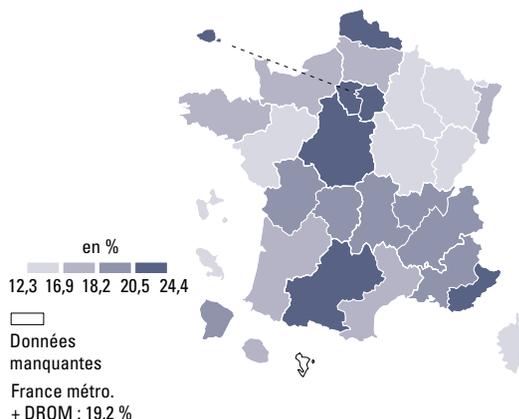
3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré privé en 2019-2020



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.

© DEPP

Part des enseignants titulaires du second degré privé ayant moins de 5 ans d'ancienneté en 2019-2020



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2019.

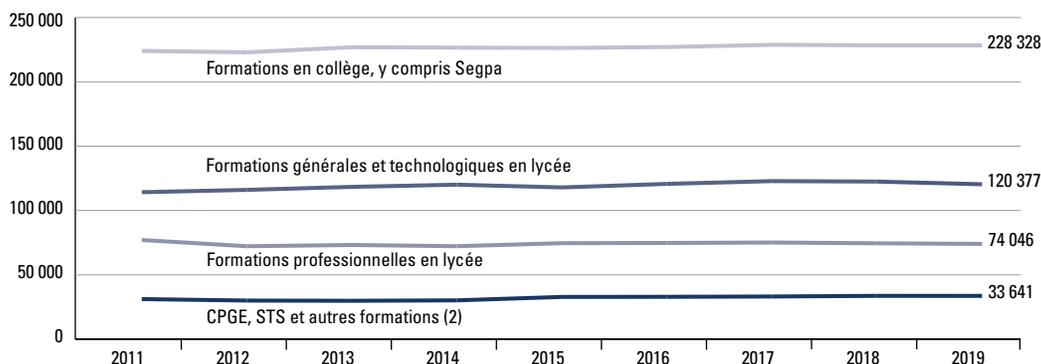
© DEPP

Entre les rentrées 2018 et 2019, les effectifs d'enseignants des formations de niveau collège sont restés stables et ceux des formations générales et technologiques en lycée ont diminué de 1,7 % (1).

À la rentrée 2019, en France métropolitaine et dans les DROM, la moitié des 364 200 enseignants du second degré public sont en charge d'une formation en collège (y compris Segpa) contre 26,3 % pour les formations générales et technologiques et 16,4 % pour les formations professionnelles (2). Cette répartition est quasiment identique parmi les 92 100 enseignants du secteur privé : la moitié assure une formation au collège (y compris Segpa), 26,6 % une formation générale et technologique et 15,5 % une formation professionnelle en lycée (3).

Dans les deux secteurs, les certifiés et assimilés sont majoritaires dans les formations de niveau collège (81,2 % du corps enseignant dans le public et 75,9 % dans le privé sous contrat) comme dans les formations générales et technologiques en lycée (65,3 % et 76,9 %). Les formations professionnelles en lycée sont assurées majoritairement par les professeurs de lycée professionnel (79,7 % dans le public et 69,3 % dans le privé) et c'est pour ce type de formation que la part d'enseignants non titulaires est la plus importante (soit 12,6 % dans le public et 22,7 % dans le privé). En revanche, les formations de niveau CPGE sont assurées à 97,8 % par des agrégés et des professeurs de chaire supérieure dans le public (contre 82,5 % dans le privé).

1 Évolution du nombre d'enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année par niveau de formation dans les secteurs public et privé sous contrat (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. La catégorie « autres formations » regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

© DEPP

Précisions

Corps enseignants du second degré public, corps enseignants du privé sous contrat, temps de travail des agents de l'Éducation nationale - Voir « Glossaire ».

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Bases relais.

2 Répartition des enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année dans le secteur public par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2019-2020 (1)

	Formations en collège y c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%) (3)
Professeurs de chaire supérieure	–	–	9	2 074	5	€	2 089	0,6	38,2	0,3
Agrégés	10 146	350	27 820	4 588	5 491	64	48 458	13,3	53,6	7,0
Certifiés et assimilés	147 859	3 807	62 568	140	11 627	402	226 403	62,2	61,5	9,2
Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	975	84	143	€	€	€	1 207	0,3	52,6	14,5
PLP	3 933	47 669	194	€	759	350	52 904	14,5	50,6	5,1
Autres titulaires (4)	7 618	373	21	–	€	38	8 054	2,2	65,8	3,8
Total titulaires	170 531	52 284	90 755	6 804	17 886	855	339 115	93,1	58,6	8,1
Total non-titulaires	11 522	7 515	5 074	4	838	175	25 129	6,9	49,3	
Ensemble	182 053	59 799	95 829	6 808	18 724	1 030	364 244	100,0	57,9	

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

- Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.
- Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.
- Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.
- Quasi exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

Lecture : 10 146 professeurs agrégés donnent une formation en collège (y compris Segpa). La part de femmes parmi les professeurs de chaire supérieure est de 38,2 %.

© DEPP

3 Répartition des enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année dans le secteur privé sous contrat par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2019-2020 (1)

	Formations en collège y c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%) (3)
Professeurs de chaire supérieure	–	–	€	103	–	–	106	0,1	27,4	0,9
Agrégés	700	35	1 820	932	505	9	4 000	4,3	53,2	5,2
Certifiés et assimilés	35 140	982	18 883	198	3 845	27	59 075	64,1	67,8	9,3
Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	490	91	105	€	22	–	711	0,8	64,6	14,8
PLP	854	9 871	146	–	211	19	11 101	12,1	64,1	7,1
Autres titulaires (4)	426	38	7	–	–	–	471	0,5	78,6	6,4
Total titulaires	37 610	11 017	20 965	1 235	4 582	55	75 464	81,9	66,5	8,8
Total non-titulaires	8 665	3 230	3 583	19	1 145	41	16 683	18,1	61,1	
Ensemble	46 275	14 247	24 548	1 254	5 727	96	92 147	100,0	65,5	

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

- Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.
- Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.
- Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.
- Quasi exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

© DEPP

À la rentrée scolaire 2019, 456 400 enseignants sont en charge d'élèves à l'année dans le second degré (dont 79,8 % dans le secteur public). Parmi eux, 353 000 professeurs enseignent des disciplines générales (philosophie, lettres, mathématiques, etc.) soit 77,3 % du total. 12,3 % des enseignants exercent dans le domaine de la production et 8,3 % dans celui des services (2).

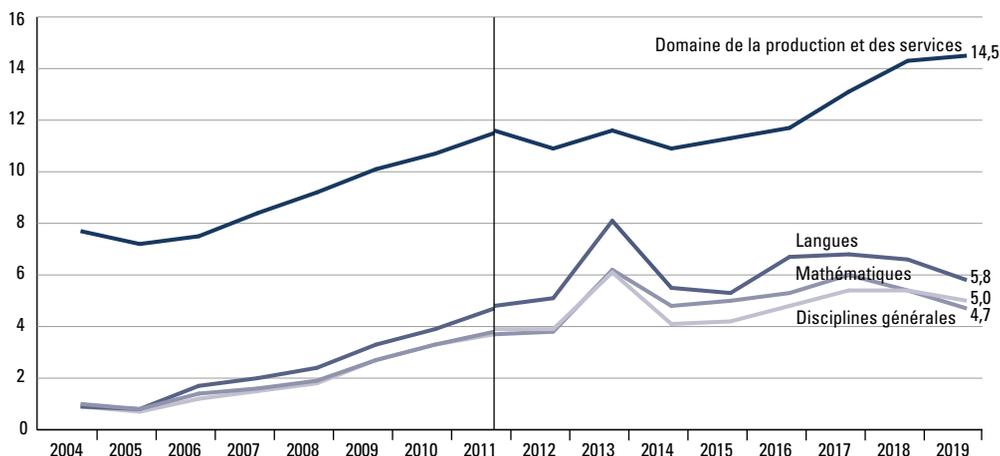
Le groupe de disciplines de poste « langues » est le plus important avec 72 900 enseignants devant les « lettres » et les « mathématiques » avec respectivement 71 100 et 57 700 enseignants.

Les femmes sont largement majoritaires dans les disciplines générales (61,8 % dans le public et 67,8 %

dans le privé) et dans le domaine des services (66,8 % dans le public et 75,1 % dans le privé), mais minoritaires dans le domaine de la production (28,3 % dans le public et 36,6 % dans le privé).

Dans le secteur public, la proportion de non-titulaires est plus importante dans les domaines de la production (14,5 %) et dans le domaine des services (14,6 %) que dans les disciplines générales (5,0 %), avec un taux minimum de 2,5 % pour les enseignants en éducation physique et sportive et un taux maximum de 9,5 % en philosophie. Cette proportion a fortement augmenté depuis 2004 dans toutes les disciplines, mais diminue pour les disciplines générales par rapport à la rentrée 2018 suite à une baisse des effectifs plus forte parmi les enseignants non titulaires que parmi les titulaires (1).

1 Évolution de la part des enseignants non titulaires dans le secteur public pour certains groupes de discipline (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), secteur public.

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année.

Note : le pic de 2013 s'explique par l'apport des contractuels admissibles à la session exceptionnelle des concours enseignants de cette année. Ces agents, en attendant de se présenter aux épreuves d'admission en juin 2014, ont bénéficié d'un contrat uniquement pour cette année scolaire.

© DEPP

Précisions

Regroupement des disciplines - Un professeur du second degré est affecté sur un poste pour y assurer un enseignement d'une ou plusieurs disciplines (postes bivalents). Les disciplines de postes étant nombreuses, elles sont ici regroupées. Par exemple, le groupe Lettres comprend princi-

palement les lettres classiques et les lettres modernes, mais aussi les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie, lettres-langues, lettres-EPS, etc.

L'enseignement non spécialisé englobe les disciplines généralistes dispensées principalement en Segpa, UPE2A, etc., et les enseignements du braille et du langage des signes.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Bases relais.

2 Répartition des enseignants en charge d'élèves à l'année dans le second degré par groupe de disciplines en 2019-2020 (1)

	Secteur public									Secteur privé	
	Formations en collège y.c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations GT en lycée	CPGE	STS	Autres	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)	Total privé	Part des femmes (%)
Disciplines générales											
Philosophie	€	€	3 874	337	53	9	4 273	38,9	9,5	1 148	44,1
Lettres	31 412	12 996	10 087	700	1 360	186	56 741	79,5	5,3	14 393	83,9
<i>dont Lettres modernes</i>	25 077	76	8 261	376	1 162	71	35 022	83,1	3,8	9 926	86,4
<i>dont Lettres classiques</i>	5 145	€	1 786	324	98	13	7 366	82,6	3,4	945	84,2
Langues	34 664	236	19 169	1 159	1 849	94	57 172	83,0	5,8	15 705	87,6
<i>dont Anglais</i>	20 232	19	9 689	620	1 420	46	32 025	82,5	4,1	8 645	87,4
<i>dont Espagnol</i>	8 947	142	5 871	249	293	25	15 528	84,7	6,9	4 381	89,2
<i>dont Allemand</i>	3 633	24	2 053	220	89	16	6 035	84,0	5,8	1 782	86,8
Histoire-géographie	18 259	6	10 085	384	71	44	28 849	50,3	3,1	7 671	57,2
Sciences économiques et sociales	€	€	4 190	117	14	10	4 333	49,0	6,3	1 346	56,7
Mathématiques	23 943	6 619	13 040	1 591	749	90	46 033	44,5	4,7	11 684	56,8
Physique-chimie	8 828	5	10 214	1 439	1 274	26	21 786	42,8	6,8	5 354	51,6
Biologie-géologie	10 297		6 804	154	8	22	17 288	65,3	3,6	4 734	71,9
Éducation musicale	6 271	€	194	6	€	9	6 486	55,6	8,9	1 697	59,6
Arts plastiques	6 095	12	431	21	16	10	6 585	68,4	6,7	1 801	74,9
Éducation physique et sportive	21 182	3 575	5 607	98	5	57	30 524	42,7	2,5	7 408	37,7
Total disciplines générales	160 952	23 458	83 696	6 006	5 401	557	280 070	61,8	5,0	72 941	67,8
Domaines de la production											
Technologie	9 530	69	4 165	10	3 414	36	17 224	14,9	12,0	3 572	22,7
Sciences techniques industrielles	–	€	11	607	€	–	620	9,4	€	75	12,0
Génie industriel (2)	466	3 273	18	–	126	39	3 922	25,6	18,2	366	27,6
Génie chimique	€	101	€	–	10	–	112	33,0	17,0	10	60,0
Génie civil	710	1 843	€	–	61	25	2 641	12,3	21,7	166	19,3
Génie thermique	96	898	€	–	55	€	1 058	3,8	15,9	157	7,6
Génie mécanique	186	4 602	25	13	218	28	5 071	4,5	12,1	757	9,9
Génie électrique	45	3 143	30	–	196	13	3 427	4,4	12,1	779	4,8
Biotech.-santé-environnement-génie biologique	1 226	4 229	45	–	223	36	5 759	85,3	15,7	1 372	89,9
Métiers des arts appliqués	97	2 334	423	21	588	14	3 477	67,2	18,4	989	65,5
Biotech.-génie biologique et biochimie	281	151	1 003	10	581	5	2 030	66,0	18,6	423	70,9
Hôtellerie : techniques culinaires	59	1 306	123	–	131	€	1 620	17,2	19,3	381	13,4
Total domaines de la production	12 696	21 948	5 851	660	5 604	202	46 961	28,3	14,5	9 047	36,6
Domaines des services											
Informatique, télématique	–	–	10	€	110	€	121	9,1	4,1	20	30,0
Industries graphiques	€	176	–	–	62	–	240	41,3	31,7	31	41,9
Autres activités : conduite, navigation	€	665	–	–	–	–	668	9,0	15,3	85	14,1
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	34	448	21	€	46	€	553	41,1	37,4	101	46,5
EFS-Employé technique des collectivités (3)	40	6	–	–	–	–	46	87,0	30,4	49	85,7
Paramédical et social, soins personnels	14	2 369	863	–	423	63	3 732	90,8	14,0	1 952	93,7
Économie et gestion	362	9 086	5 201	141	6 797	139	21 726	66,7	14,1	6 686	72,5
Hôtellerie : services, tourisme	26	1 014	135	–	278	€	1 456	50,7	12,8	378	49,2
Total domaines des services	478	13 764	6 230	142	7 717	211	28 542	66,8	14,6	9 302	75,1
Enseignement non spécialisé	7 927	629	52	–	€	61	8 671	65,5	3,1	857	73,3
Ensemble	182 053	59 799	95 829	6 808	18 724	1 030	364 244	57,9	6,9	92 147	65,5

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

- Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année, y compris stagiaires. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.
- Englobe également les disciplines d'encadrement des ateliers (industrie).
- EFS : économie familiale et sociale.

© DEFP

À la rentrée 2019, le service moyen d'un enseignant du second degré public (y compris ceux à temps partiel ou incomplet) est de 18,5 heures par semaine, dont 17,5 heures d'enseignement (2). Parmi les titulaires, ce service moyen est de 16,0 heures pour les professeurs agrégés et de chaire supérieure, 18,9 heures pour les certifiés et assimilés et 19,3 heures pour les professeurs de lycée professionnel. Les professeurs agrégés et de chaire supérieure effectuent le plus d'heures supplémentaires (2,2 en moyenne contre 1,8 pour les professeurs de lycée professionnel et 1,4 pour les certifiés).

Dans le second degré privé, le service moyen d'un enseignant est de 18,5 heures pour les assimilés titulaires dont 1,7 heure supplémentaire en moyenne. Le service des enseignants non titulaires du privé est

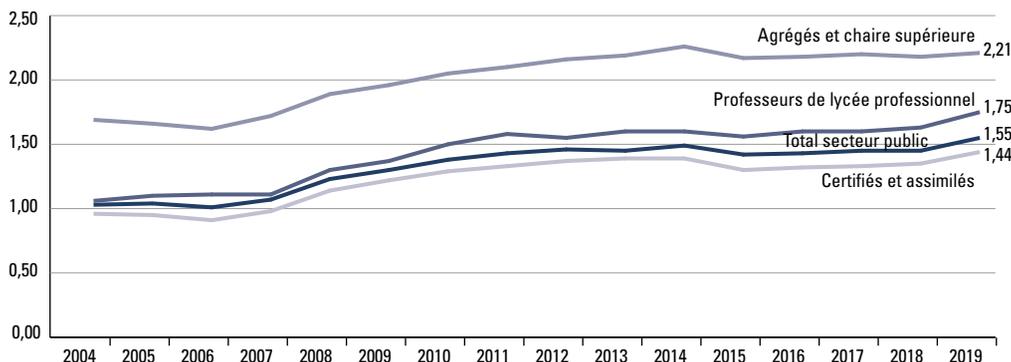
de 16,0 heures, contre 17,1 heures pour les non-titulaires du public (3).

La part des enseignants faisant des heures supplémentaires à l'année est plus importante parmi les hommes, tant dans le secteur public (74,2 % des hommes contre 65,5 % des femmes) que dans le secteur privé (69,6 % des hommes contre 63,6 % des femmes) (4). Dans le secteur public, 12,8 % des femmes et 6,0 % des hommes ne sont pas éligibles, parce qu'à temps partiel ou stagiaires.

Le nombre moyen d'heures supplémentaires à l'année dans le secteur public a augmenté de 2004 à 2019 pour passer de 1,03 à 1,55 (1). La baisse de ces heures entre 2014 et 2015 est liée à des évolutions réglementaires du calcul du temps de service.

1 Évolution du nombre moyen d'heures supplémentaires année (HSA) par regroupement de corps dans le second degré du secteur public

Nombre moyen de HSA



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

© DEPP

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.37 ; 17.09 ; 13.13.

2 Service hebdomadaire moyen dans le second degré public 2019-2020

	Effectifs (1)	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (2)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (3)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	50 547	14,7	0,4	0,9	16,0	2,2
Certifiés et assimilés	226 403	17,7	0,6	0,5	18,9	1,4
Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	1 207	17,4	1,8	0,1	19,3	0,9
PLP	52 904	18,9	0,2	0,1	19,3	1,8
Autres titulaires (4)	8 054	20,5	0,5	0,2	21,2	0,6
Total titulaires	339 115	17,5	0,5	0,5	18,6	1,6
Non-titulaires (5)	25 129	16,5	0,3	0,4	17,1	1,2
Ensemble	364 244	17,5	0,5	0,5	18,5	1,6

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

- Y compris les temps partiels et les temps incomplets.
- Heures de réduction de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.
- Y compris les pondérations.
- Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.
- Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.

Lecture : toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 16,0 heures qui se décompose en 14,7 heures devant élèves, 0,4 heure dans une autre activité et 0,9 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,2 heures sont rémunérées en heure supplémentaire.

© DEPP

3 Service hebdomadaire moyen dans le second degré privé en 2019-2020

	Effectifs (1)	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (2)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (3)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	4 106	14,4	0,3	0,9	15,5	2,7
Certifiés et assimilés	59 075	17,6	0,4	0,6	18,6	1,6
Adjoints et chargés d'enseignement	711	15,7	0,3	0,2	16,2	0,9
PLP	11 101	18,6	0,2	0,2	18,9	1,9
Autres titulaires (4)	471	19,5	0,3		19,8	0,3
Total titulaires	75 464	17,6	0,4	0,5	18,5	1,7
Non-titulaires	16 683	15,4	0,4	0,4	16,0	1,3
Ensemble	92 147	17,2	0,4	0,5	18,0	1,6

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

- Y compris les temps partiels et les temps incomplets.
- Heures de réduction de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.
- Y compris les pondérations.
- Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.

© DEPP

4 Proportion d'enseignants effectuant au moins une heure supplémentaire année (HSA) dans le second degré en 2019-2020

		Répartition des populations d'enseignants face à élèves (%)					
		Enseignants qui ne peuvent pas faire de HSA (1)		Enseignants qui peuvent faire des HSA mais n'en font pas		Enseignants effectuant au moins une HSA	
		Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Sexe	Hommes	6,0	4,7	19,8	25,7	74,2	69,6
	Femmes	12,8	10,6	21,7	25,8	65,5	63,6
Âge	Moins de 30 ans	20,2	12,3	23,2	31,2	56,6	56,5
	De 30 à 39 ans	11,1	7,6	21,3	25,4	67,6	67,0
	De 40 à 49 ans	8,4	6,6	19,2	24,5	72,4	68,9
	50 ans ou plus	8,1	10,1	21,7	26,1	70,2	63,8
Corps	Agrégés et chaires supérieures	8,4	5,1	11,3	14,6	80,3	80,3
	Certifiés et assimilés	12,1	11,0	18,5	20,8	69,4	68,2
	Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	14,5	14,8	34,0	38,2	51,5	47,0
	PLP	7,1	8,5	21,1	20,8	71,8	70,7
	Autres titulaires (2)	3,8	6,4	60,6	76,4	35,6	17,2
	Total titulaires	10,6	10,3	18,9	20,9	70,5	68,8
Non-titulaires (3)	0,9	0,6	48,2	47,5	50,9	51,9	
Ensemble	9,9	8,5	20,9	25,8	69,2	65,7	

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

- La réglementation interdit aux stagiaires en responsabilité et aux enseignants à temps partiel de faire des HSA.
- Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.
- Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires

Lecture : dans le second degré public, 12,8 % des femmes ne peuvent pas faire HSA, 21,7 % pourraient en faire, mais n'en font pas et 65,5 % en font.

© DEPP

L'indicateur E/S, nombre d'élèves par structure, est le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il mesure ainsi les conditions d'encadrement. Dans le secteur public, il est passé de 21,0 élèves en 2001 à 21,8 à la rentrée 2019 (1).

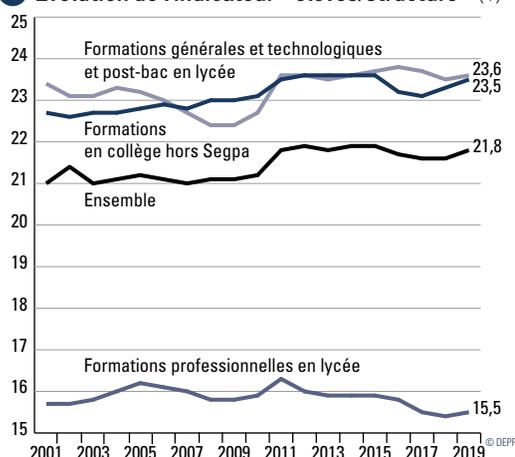
L'indicateur H/E, nombre d'heures d'enseignement allouées par élève, traduit les moyens fournis. À la rentrée 2019, il est de 1,35 heure (comme en 2001) et reste stable depuis 2012 (2).

Le nombre d'élèves par structure est plus faible dans le secteur public que dans le privé tant pour les formations en collège (23,5 contre 26,1) que pour les formations professionnelles en lycée (15,5 et 16,7) et

pour les formations générales et technologiques en lycée (24,4 et 24,8) (3). Pour les formations en collège, le nombre moyen d'élèves par structure est le plus faible pour l'académie de Guyane (20,4) et le plus élevé à Mayotte (25,4).

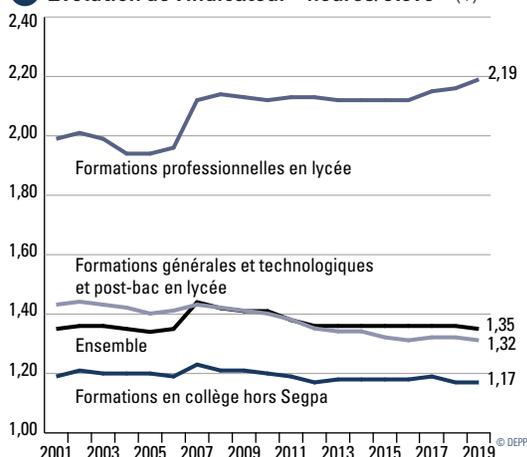
C'est pour les formations en collège que le nombre d'heures par élève est le plus faible (1,15 heure), tandis qu'il s'établit à 1,27 heure pour les formations générales et technologiques en lycée. L'indicateur H/E est plus élevé lorsque les formations sont dispensées en plus petits effectifs (atelier, etc.), comme c'est le cas pour les formations professionnelles en lycée (2,17 heures). Dans chaque niveau de formation, le H/E est proche entre secteur public et privé.

1 Évolution de l'indicateur « élèves/structure » (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public.
1. Élèves/structure (E/S), voir « Précisions ».

2 Évolution de l'indicateur « heures/élève » (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public.
1. Heures/élève (H/E), voir « Précisions ».

Précisions

Heures d'enseignement par élève : H/E - Rapport du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement délivrées par des enseignants à un niveau de formation donné, au nombre d'élèves dans ce niveau de formation. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des structures dans lesquelles sont faits les enseignements. Un indicateur H/E égal à 1,5 signifie que pour 100 élèves, 150 heures d'enseignement de professeurs sont mobilisées.

Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division) : E/S - Moyenne des effectifs des structures (classes entières

ou groupes) pondérée par le nombre d'heures d'enseignement assurées dans chaque structure. Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il est plus faible lorsque les élèves suivent les enseignements en petits groupes que lorsque les cours sont délivrés devant des classes entières. L'indicateur E/S est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.39 ; 18.31.

3 Indicateurs « heures/élève » et « élèves/structure » dans le second degré en 2019-2020 (1)

Secteur public	Formations en collège		Formations en Segpa		Formations professionnelles au lycée		Formations générales et technologiques en lycée		Formations post-bac en lycée		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Clermont-Ferrand	1,19	23,5	2,24	12,5	2,30	14,9	1,24	24,7	1,76	19,3	1,38	21,5
Grenoble	1,15	23,8	2,21	12,9	2,17	15,1	1,24	24,0	1,69	19,6	1,31	22,0
Lyon	1,14	24,0	2,44	12,4	2,23	14,9	1,23	24,6	1,51	21,8	1,31	22,3
Auvergne-Rhône-Alpes	1,15	23,8	2,30	12,6	2,22	15,0	1,24	24,4	1,63	20,4	1,32	22,0
Besançon	1,18	23,2	2,43	13,3	2,29	14,9	1,25	24,5	1,85	17,0	1,38	21,3
Dijon	1,20	22,6	2,22	12,9	2,34	13,9	1,28	24,0	1,76	18,1	1,38	20,9
Bourgogne-Franche-Comté	1,19	22,8	2,30	13,1	2,32	14,4	1,27	24,3	1,80	17,6	1,38	21,1
Bretagne (Rennes)	1,16	23,6	2,44	12,5	2,18	15,8	1,26	24,5	1,58	21,2	1,34	22,0
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1,18	23,0	2,26	12,6	2,10	15,9	1,27	24,8	1,73	19,0	1,34	21,8
Corse	1,30	22,1	2,39	11,7	2,74	12,6	1,40	21,6	2,36	14,0	1,52	19,6
Nancy-Metz	1,21	23,0	2,50	12,0	2,16	15,1	1,23	24,9	1,66	19,4	1,37	21,5
Reims	1,19	23,3	2,47	12,1	2,26	15,1	1,26	24,4	1,70	19,5	1,39	21,3
Strasbourg	1,16	23,9	2,24	12,9	2,17	15,3	1,23	25,3	1,62	20,4	1,34	22,1
Grand Est	1,19	23,4	2,39	12,4	2,19	15,1	1,24	24,9	1,66	19,7	1,37	21,6
Amiens	1,22	22,8	2,34	12,3	2,10	16,3	1,26	24,7	1,76	18,7	1,39	21,3
Lille	1,23	22,5	2,59	11,8	2,05	16,6	1,34	23,6	1,57	21,4	1,42	21,1
Hauts-de-France	1,22	22,6	2,50	11,9	2,07	16,5	1,31	24,0	1,62	20,7	1,41	21,2
Créteil	1,20	23,0	2,43	12,3	2,09	15,8	1,30	23,9	1,65	20,7	1,36	21,6
Paris	1,18	23,6	2,48	11,9	2,27	14,7	1,25	25,1	1,34	25,3	1,34	22,7
Versailles	1,14	24,3	2,53	11,7	2,15	15,3	1,23	24,8	1,52	22,1	1,30	22,6
Île-de-France	1,17	23,7	2,48	12,0	2,14	15,4	1,26	24,5	1,48	22,8	1,33	22,2
Normandie	1,20	23,0	2,29	13,3	2,23	15,5	1,24	24,7	1,69	19,5	1,36	21,6
Bordeaux	1,16	24,1	2,41	12,0	2,27	15,8	1,25	24,6	1,64	20,7	1,34	22,2
Limoges	1,19	23,3	2,01	13,9	2,40	16,8	1,27	24,2	1,75	18,7	1,39	21,8
Poitiers	1,17	23,3	2,26	13,0	2,32	14,9	1,26	24,4	1,84	18,2	1,36	21,6
Nouvelle-Aquitaine	1,17	23,7	2,31	12,6	2,30	15,7	1,26	24,5	1,71	19,7	1,35	22,0
Montpellier	1,16	23,9	2,17	13,2	2,15	15,8	1,24	25,2	1,63	20,3	1,33	22,3
Toulouse	1,14	24,2	2,34	12,1	2,24	15,3	1,26	24,1	1,72	19,3	1,33	22,1
Occitanie	1,15	24,1	2,25	12,7	2,20	15,5	1,25	24,6	1,68	19,7	1,33	22,2
Pays de la Loire (Nantes)	1,14	24,0	2,22	12,7	2,33	14,9	1,24	24,6	1,70	20,1	1,34	22,0
Aix-Marseille	1,17	23,6	2,31	12,8	2,25	15,0	1,29	23,4	1,60	20,9	1,36	21,6
Nice	1,13	23,9	2,41	11,9	2,06	16,1	1,24	24,2	1,62	21,2	1,30	22,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,15	23,7	2,35	12,5	2,17	15,5	1,27	23,7	1,61	21,0	1,33	21,9
France métropolitaine	1,17	23,5	2,36	12,5	2,19	15,5	1,26	24,4	1,62	20,6	1,35	21,8
Guadeloupe	1,31	22,4	2,31	13,0	2,27	16,2	1,49	22,5	1,77	18,7	1,54	20,5
Guyane	1,33	20,4	2,31	12,9	2,10	15,8	1,47	20,3	2,54	14,4	1,54	18,7
Martinique	1,26	22,2	2,31	13,1	2,31	14,6	1,45	22,6	1,98	16,8	1,56	19,6
Mayotte	1,03	25,4	2,46	11,9	1,83	19,1	1,16	25,5	1,68	19,3	1,18	23,8
La Réunion	1,21	23,1	2,13	14,9	2,21	16,1	1,33	23,7	1,82	18,5	1,44	21,0
DROM	1,21	22,8	2,26	13,5	2,16	16,2	1,36	23,2	1,88	17,9	1,44	20,8
Public, France métropolitaine + DROM	1,17	23,5	2,35	12,5	2,19	15,5	1,26	24,4	1,63	20,5	1,35	21,8
Privé, France métropolitaine + DROM	1,08	26,1	2,58	11,7	2,12	16,7	1,30	24,8	1,54	21,9	1,27	23,9
Public + Privé, France métropolitaine + DROM	1,15	24,0	2,36	12,5	2,17	15,7	1,27	24,4	1,61	20,8	1,34	22,2

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Précisions ».

© DEPP

En 2019-2020, dans le premier degré public, 30 100 enseignants, titulaires ou non, sont des enseignants remplaçants, c'est-à-dire qu'ils sont mobilisés ou mobilisables pour faire l'intérim, pour des durées inférieures à l'année, sur des postes vacants ou dont l'enseignant est absent (2). Ils représentent ainsi 9 % des enseignants. Cette part est de 5,2 % dans le privé.

Dans le second degré public, 20 000 enseignants, titulaires ou non, sont remplaçants, représentant ainsi 5,1 % des enseignants. Cette part est de 3,4 % dans le privé.

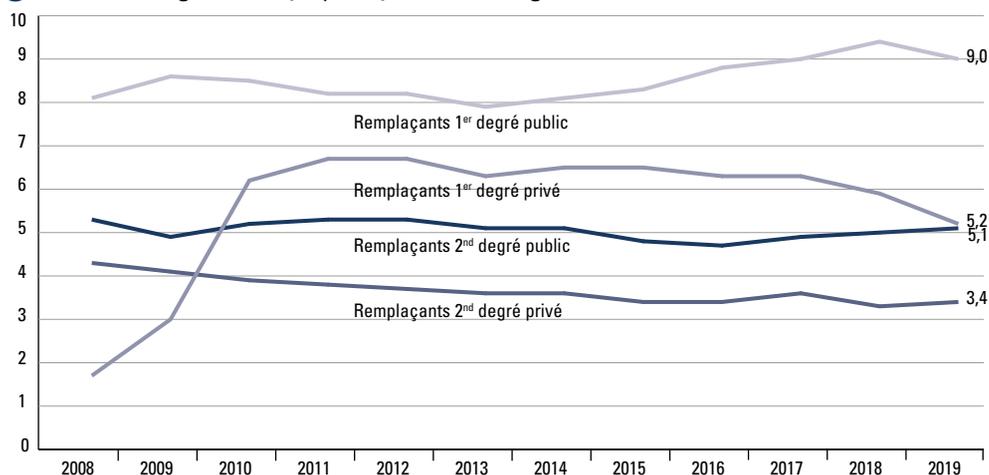
Les remplaçants du premier degré du secteur public sont en moyenne âgés de 42 ans pour les hommes et de 37 ans pour les femmes (3). Les hommes remplaçants se répartissent de façon régulière selon les âges, tandis que les femmes remplaçantes se situent plutôt sous la trentaine.

Les remplaçants du second degré du secteur public sont en moyenne âgés de 39 ans tant pour les hommes que pour les femmes (4). Pour les hommes comme pour les femmes, ils se répartissent principalement sous les 35 ans.

La part des enseignants remplaçants du premier degré public parmi les enseignants a été la plus forte en 2018 avec 9,4 %. En 2019, elle est redescendue au niveau de 2017. Dans le premier degré privé, elle a d'abord augmenté jusqu'en 2012 pour ensuite se stabiliser jusqu'en 2017 autour de 6,5 %, puis pour redescendre en 2018 et 2019 et atteindre 5,2 % (1).

Dans le second degré public, elle est constante depuis 2008 autour de 5 %. Elle a légèrement baissé dans le second degré privé depuis 2008. Cette baisse ne s'est pas accentuée en 2019 (3,4 %).

1 Part des enseignants remplaçants parmi les enseignants, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte pour le public sur toute la série), agents en mission d'enseignement, payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

© DEPP

Précisions

Remplaçants - Voir « Glossaire » pour la méthodologie, car la caractérisation du remplacement est basée sur le temps de service réel mobilisable pour ces fonctions, et non pas sur l'existence d'une affectation en zone de remplacement.

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2019.

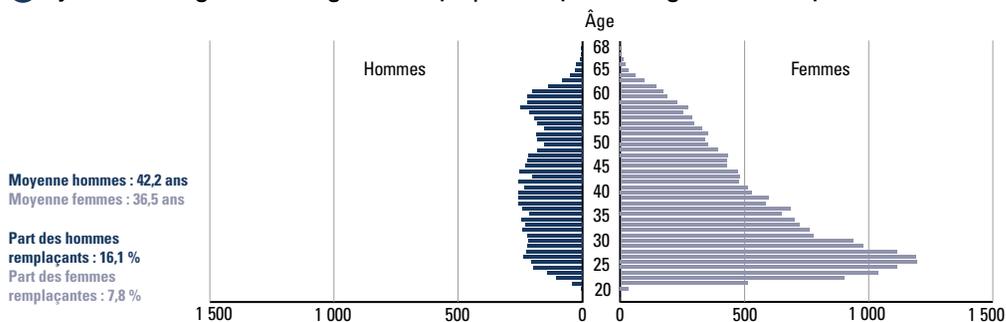
2 Effectifs des enseignants remplaçants et part parmi l'ensemble des enseignants en 2019-2020

	Enseignants du secteur public		Enseignants du secteur privé	
	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants
Enseignement d'élèves du premier degré public				
Professeur des écoles	28 697	8,7	€	€
Instituteur	179	9,7		
Enseignant non titulaire	1 201	41,7	2 334	36,9
Enseignant de corps du second degré	€	€		
Total 1^{er} degré	30 078	9,0	2 335	5,2
Enseignement d'élèves du second degré public				
Agrégé et chaire supérieure	895	1,7	€	€
Certifié et PEPS	7 565	3,1	67	0,1
Professeur en lycée professionnel	971	1,8	74	0,7
PEGC, adjoint et chargé d'enseignement	31	2,5		
Enseignant non titulaire	10 470	30,8	3 102	16,5
Enseignant de corps du premier degré	30	0,3		
Total 2^d degré	19 962	5,1	3 251	3,4

► **Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), enseignants remplaçants payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2019. © DEFP

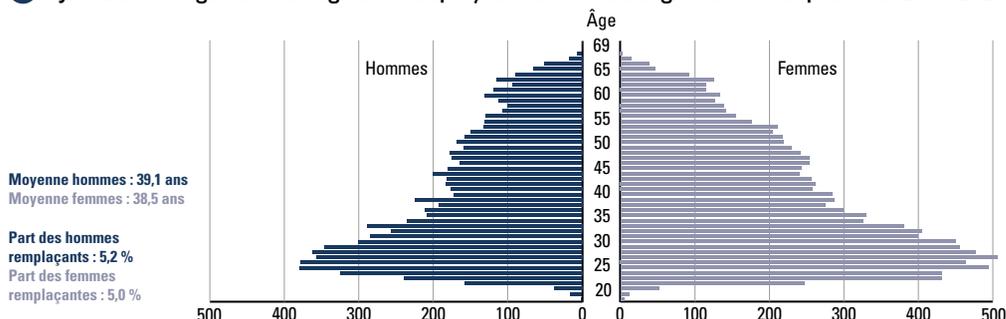
Lecture : 19 962 enseignants du second degré public sont remplaçants, c'est-à-dire que, à la date d'observation, la majorité de leurs temps de service est en zone de remplacement ou consacrée à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année. Ils représentent 5,1 % de l'ensemble des enseignants du second degré public.

3 Pyramide des âges des enseignants remplaçants du premier degré du secteur public en 2019-2020



► **Champ :** France métropolitaine + DROM, enseignants remplaçants du premier degré du secteur public, payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2019. © DEFP

4 Pyramide des âges des enseignants remplaçants du second degré du secteur public en 2019-2020



► **Champ :** France métropolitaine + DROM, enseignants remplaçants du second degré du secteur public, payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2019. © DEFP

À la rentrée 2019, hors néo-titulaires, 3 850 enseignants titulaires du premier degré public ont changé de département, et 5 660 enseignants titulaires du second degré public ont changé d'académie d'affectation. Ces mouvements correspondent à des taux de mobilité interdépartementale de 1,2 % dans le premier degré (2,2 % en 2008) et de mobilité interacadémique de 1,7 % (2,1 % en 2008) dans le second degré (1) (2).

Si l'on inclut, en outre, les changements d'établissement n'entraînant pas de changement de département ou d'académie, ces taux de mobilité s'élèvent respectivement à 18,6 % et 7,9 %.

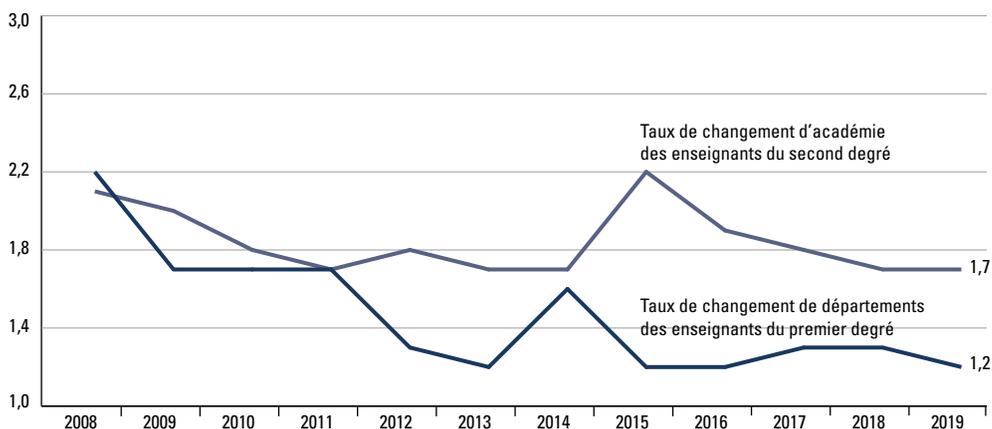
En plus de la **mobilité** des titulaires, la plupart des néo-titulaires changent d'établissement après leur stage, pour leur première affectation en tant que titulaires : 96,6 % dans le premier degré et 92,4 % dans le second degré. Les néo-titulaires du second degré

sont souvent affectés dans une autre académie que celle où ils ont effectué leur stage (50,2 %). À l'inverse, les nouveaux professeurs des écoles ne changent de département que dans 0,9 % des cas, ce qui s'explique par le fait que les concours sont de niveau académique, avec un stage dans un département de l'académie selon une liste de vœux.

Dans le premier degré, les taux de migration interdépartementaux sont peu dispersés (3). En revanche, les taux de migration interacadémiques nets des enseignants titulaires du second degré sont très dispersés entre -8,5 % à Mayotte, -4,0 % dans l'académie de Créteil et +2,1 % dans celle de Bordeaux (4).

Les enseignants ont plus souvent moins de six ans d'ancienneté dans les écoles et collèges de REP et REP+ que dans les autres (5).

1 Évolution des taux de mobilité des enseignants titulaires du public, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2019.

© DEPP

Précisions

Les données présentées ici correspondent aux mouvements observés entre le 30 novembre de deux années consécutives. Elles ne sont donc pas directement comparables à celles présentées par la DGRH dans le bilan social national (bilan de la campagne annuelle de mobilité).

Taux de migration nette - Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en novembre 2018 et/ou en novembre 2019, ni ceux des néo-titulaires.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, base statistique des agents (BSA) 2018-2019.

2 Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge entre 2018 et 2019, en %

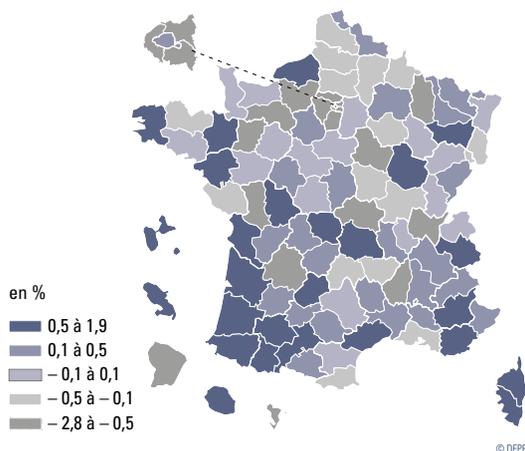
	Premier degré			Second degré			Ensemble
	Mobilité globale (3)		Mobilité inter-départementale	Mobilité globale		Mobilité inter-académique	
	Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		
Titulaires (1)	18,6	7,3	1,2	7,9	3,8	1,7	13,1
Moins de 30 ans (1)	55,1	10,4	2,9	25,5	8,4	7,1	41,9
30-39 ans (1)	25,3	9,3	1,9	12,5	6,0	3,0	19,5
40-49 ans (1)	13,5	7,2	0,9	6,1	3,6	1,1	9,8
50 ans et plus (1)	9,2	5,7	0,6	4,3	2,4	0,8	6,3
Néo-titulaires (2)	96,6	-	0,9	92,4	-	50,2	94,6

► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2019.

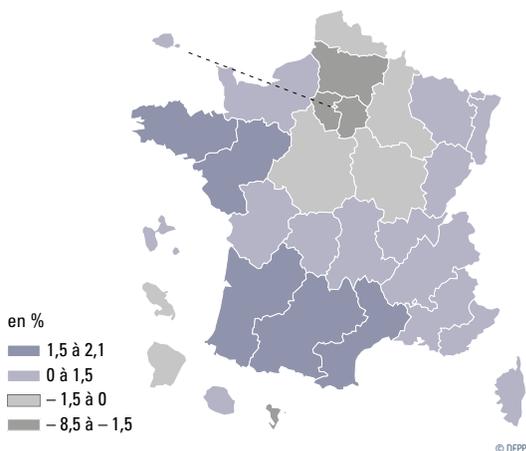
- Hors néo-titulaires.
- Les néo-titulaires correspondent aux enseignants stagiaires le 30 novembre 2018 et titulaires le 30 novembre 2019.
- La mobilité globale correspond au nombre de personnes ayant changé d'établissement entre le 30 novembre 2018 et le 30 novembre 2019, rapportée à la population en affectation aux deux dates.

Lecture : entre novembre 2018 et novembre 2019, les enseignants titulaires du premier degré public sont 18,6 % à avoir changé d'établissement d'affectation et 7,3 % parmi ceux qui étaient déjà titulaires d'un poste définitif en novembre 2018. Pendant la même période, 1,7 % des enseignants du second degré ont changé d'académie.

3 Taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré public par département, en %



4 Taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré public par académie, en %



5 Répartition des enseignants en fonction de leur ancienneté dans l'établissement, en %

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 6 ans	Entre 6 ans et 12 ans	12 ans ou plus	Total
Écoles					
Hors zone REP ou REP+	19,4	36,0	17,4	27,2	100,0
REP	22,7	42,2	15,3	19,8	100,0
REP+	18,8	46,4	16,2	18,6	100,0
Collèges et Segpa					100,0
Hors zone REP ou REP+	10,2	30,8	20,6	38,5	100,0
REP	12,6	40,7	18,4	28,3	100,0
REP+	12,7	45,4	19,2	22,7	100,0
Lycées GT	7,7	30,6	18,8	42,9	100,0
Lycées professionnels	7,6	30,0	17,9	44,6	100,0
Lycées polyvalents	8,2	34,1	17,7	40,0	100,0
Autres établissements	23,5	49,1	14,3	13,1	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2019.

Lecture : en novembre 2019, 19,4 % des enseignants affectés en écoles, hors zone REP ou REP+, exercent dans leur école depuis moins d'un an.

En 2018, en France entière (hors Mayotte), les enseignants ont en moyenne perçu un salaire net mensuel de 2 510 euros dans le secteur public et de 2 120 euros dans le secteur privé sous contrat (1) (2). Cette moyenne prend en compte le salaire des enseignants à temps plein, mais aussi celui des enseignants à temps partiel ou incomplet. Le salaire net en EQTP, qui est le salaire qui serait perçu si tout le monde travaillait à temps plein toute l'année, est plus élevé de 100 euros dans le public, et de 170 euros dans le privé (le temps partiel ou incomplet y étant plus fréquent).

Dans le secteur public, les professeurs des écoles ont perçu un salaire net moyen de 2 320 euros, correspondant à un traitement indiciaire brut de 2 540 euros, auquel s'ajoutent 270 euros de primes, éventuellement un supplément familial de traitement et une indemnité de résidence, et se retranchent les charges sociales. Les professeurs certifiés, d'EPS (PEPS) et de lycées professionnels (PLP), bénéficient de la même grille de rémunération que les professeurs des écoles : les traitements indiciaires bruts moyens de tous ces corps sont proches, les écarts provenant des différences de temps partiel et d'ancienneté. En revanche, les enseignants du second degré perçoivent davantage de primes et d'heures supplémentaires : en moyenne

470 euros par mois pour les certifiés, 770 euros pour les agrégés, et jusqu'à 2 340 euros pour les professeurs de chaire supérieure, qui sont les enseignants les mieux rémunérés avec un salaire net moyen de 5 630 euros.

Dans le secteur privé sous contrat, les enseignants perçoivent en moyenne des salaires plus faibles que leurs homologues du public. Les professeurs des écoles ont en moyenne perçu un salaire net de 2 060 euros, soit 260 euros de moins que dans le public. Dans le second degré, les enseignants rémunérés sur les grilles de rémunération des enseignants titulaires du public (certifiés, PEPS, PLP, agrégés, etc.) ont gagné 2 420 euros nets par mois contre 2 800 euros dans le public. En effet, outre le temps partiel ou incomplet plus fréquent, les enseignants du privé sous contrat sont généralement moins avancés dans leur carrière et cotisent davantage pour la retraite que leurs homologues du public.

Les enseignants perçoivent des salaires plus élevés que leurs homologues féminins. En moyenne, un enseignant du public gagne 1,13 fois plus qu'une enseignante du public. Le rapport est de 1,09 dans le privé sous contrat.

Précisions

Le salaire net est le salaire que perçoit effectivement l'agent. Il s'obtient en retranchant du salaire brut (composé du traitement indiciaire brut, des primes et indemnités, du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence) les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage, contribution sociale généralisée et contribution au remboursement de la dette sociale).

Seuls les salaires versés par le ministère en charge de l'Éducation nationale sont pris en compte.

Il s'agit ici de salaires individuels perçus. Chaque personne compte pour 1, qu'elle ait travaillé à temps partiel, à temps incomplet, ou à temps plein, et qu'elle ait été présente toute l'année ou seulement une partie de l'année (par exemple une personne présente 6 mois dans l'année compte pour 1 et non pas pour 0,5).

La méthodologie de calcul des salaires est détaillée dans le chapitre 5 du *Bilan Social 2019-2020*, à paraître.

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

- Defresne M., 2020, « L'évolution du salaire des enseignants entre 2017 et 2018 », *Note d'Information*, à paraître, MENJS-MESRI-DEPP.

- Defresne M., Monso O., Saint-Philippe S., 2018, « Pourquoi les enseignantes perçoivent-elles un salaire inférieur de 14 % à celui des enseignants ? », *Éducation & formations*, n° 96, MEN-DEPP.

- Defresne M., 2016, « Les enseignants du public sont-ils mieux payés que ceux du privé ? », *Éducation & formations*, n° 92, MENESR-DEPP.

Source

Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement MENJS-MESRI-DEPP.

1 La rémunération des enseignants du secteur public en 2018

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traite- ment indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 ^{er} décile (4)	9 ^e décile (5)	Ratio hommes/ femmes	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indem- nités dans le salaire brut (en %)					
Enseignants du premier degré public	2 866	2 531	273	<i>n.s.</i>	9,5	2 310	1 671	2 967	1,10	2 398
Enseignants titulaires	2 871	2 536	272	<i>n.s.</i>	9,5	2 314	1 680	2 971	1,11	2 402
<i>dont professeurs des écoles</i>	<i>2 873</i>	<i>2 538</i>	<i>272</i>	<i>n.s.</i>	<i>9,5</i>	<i>2 316</i>	<i>1 681</i>	<i>2 972</i>	<i>1,11</i>	<i>2 402</i>
Maitres délégués du premier degré	2 310	1 969	288	<i>n.s.</i>	12,5	1 865	1 122	2 514	1,06	1 910
Enseignants du second degré public	3 324	2 741	523	214	15,7	2 694	1 760	3 651	1,08	2 804
Enseignants titulaires	3 455	2 849	544	227	15,7	2 801	1 954	3 712	1,09	2 873
<i>dont professeurs de chaire supérieure</i>	<i>6 781</i>	<i>4 349</i>	<i>2 336</i>	<i>1 969</i>	<i>34,4</i>	<i>5 633</i>	<i>4 445</i>	<i>6 915</i>	<i>1,11</i>	<i>5 641</i>
<i>dont professeurs agrégés</i>	<i>4 315</i>	<i>3 458</i>	<i>774</i>	<i>467</i>	<i>17,9</i>	<i>3 509</i>	<i>2 501</i>	<i>4 496</i>	<i>1,09</i>	<i>3 590</i>
<i>dont professeurs certifiés</i>	<i>3 241</i>	<i>2 712</i>	<i>473</i>	<i>174</i>	<i>14,6</i>	<i>2 624</i>	<i>1 886</i>	<i>3 409</i>	<i>1,07</i>	<i>2 700</i>
<i>dont professeurs d'EPS</i>	<i>3 284</i>	<i>2 739</i>	<i>483</i>	<i>139</i>	<i>14,7</i>	<i>2 660</i>	<i>1 946</i>	<i>3 390</i>	<i>1,01</i>	<i>2 720</i>
Maitres délégués du second degré	3 477	2 827	589	205	16,9	2 824	2 092	3 581	1,06	2 871
Enseignants contractuels	2 271	1 878	352	111	15,5	1 833	1 107	2 539	1,08	2 046
Ensemble des enseignants du secteur public	3 109	2 643	406	118	13,1	2 514	1 712	3 409	1,13	2 613

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, de l'indemnité de résidence (IR), du supplément familial de traitement (SFT) et des primes et indemnités.

2. L'indemnité de résidence (IR) et le supplément familial de traitement (SFT) en sont exclus.

3. Salaire que perçoit effectivement l'enseignant. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage), la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

4. En 2018, les 10 % des enseignants du secteur public les moins bien rémunérés perçoivent au plus 1 712 euros nets mensuels.

5. En 2018, les 10 % des enseignants du secteur public les mieux rémunérés perçoivent au moins 3 409 euros nets mensuels.

6. Salaire net en équivalent temps plein annualisé : il correspond au salaire qui serait perçu si tous les enseignants avaient travaillé à temps plein toute l'année. Dans cette approche, les enseignants sont pris en compte au prorata du temps de travail qu'ils ont effectué durant l'année : ceux à temps plein toute l'année comptent pour 1, ceux à temps partiel ou n'ayant été rémunérés par le MENJS que quelques mois comptent pour moins. Par exemple, un agent ayant occupé un poste durant six mois à 80 % et ayant perçu 1 000 euros par mois compte pour 0,4 EQTP (0,5 année * 80 %) rémunéré 1 250 euros en EQTP par mois (1000/0,8).

© DEFP

2 La rémunération des enseignants du secteur privé sous contrat en 2018

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traite- ment indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 ^{er} décile (4)	9 ^e décile (5)	Ratio hommes/ femmes	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indem- nités dans le salaire brut (en %)					
Enseignants du premier degré privé	2 556	2 346	151	<i>n.s.</i>	5,9	1 975	1 304	2 612	1,06	2 118
Enseignants assimilés titulaires	2 659	2 447	151	<i>n.s.</i>	5,7	2 049	1 500	2 646	1,06	2 162
<i>dont professeurs des écoles</i>	<i>2 669</i>	<i>2 456</i>	<i>151</i>	<i>n.s.</i>	<i>5,7</i>	<i>2 056</i>	<i>1 508</i>	<i>2 646</i>	<i>1,06</i>	<i>2 169</i>
Maitres délégués du premier degré	1 658	1 463	149	<i>n.s.</i>	9,0	1 332	762	1 778	1,14	1 559
Enseignants du second degré privé	2 803	2 359	391	175	13,9	2 185	1 309	3 122	1,06	2 376
Enseignants assimilés titulaires	3 123	2 636	430	199	13,8	2 422	1 744	3 219	1,07	2 537
<i>dont professeurs de chaire supérieure et agrégés</i>	<i>4 422</i>	<i>3 521</i>	<i>816</i>	<i>553</i>	<i>18,5</i>	<i>3 479</i>	<i>2 576</i>	<i>4 474</i>	<i>1,13</i>	<i>3 576</i>
<i>dont professeurs certifiés</i>	<i>3 048</i>	<i>2 588</i>	<i>406</i>	<i>185</i>	<i>13,3</i>	<i>2 362</i>	<i>1 703</i>	<i>3 135</i>	<i>1,06</i>	<i>2 483</i>
<i>dont professeurs d'EPS</i>	<i>3 047</i>	<i>2 611</i>	<i>382</i>	<i>138</i>	<i>12,5</i>	<i>2 360</i>	<i>1 784</i>	<i>3 088</i>	<i>1,01</i>	<i>2 440</i>
<i>dont professeurs de lycée professionnel</i>	<i>3 221</i>	<i>2 685</i>	<i>484</i>	<i>210</i>	<i>15,0</i>	<i>2 500</i>	<i>1 882</i>	<i>3 239</i>	<i>1,06</i>	<i>2 587</i>
Maitres délégués du second degré	1 878	1 558	277	106	14,7	1 501	883	1 989	1,06	1 717
Ensemble des enseignants du secteur privé	2 726	2 355	317	122	11,6	2 120	1 308	2 999	1,09	2 294

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), secteur privé sous contrat.

1. 2. 3. 4. 5. et 6. Voir [1] supra.

© DEFP

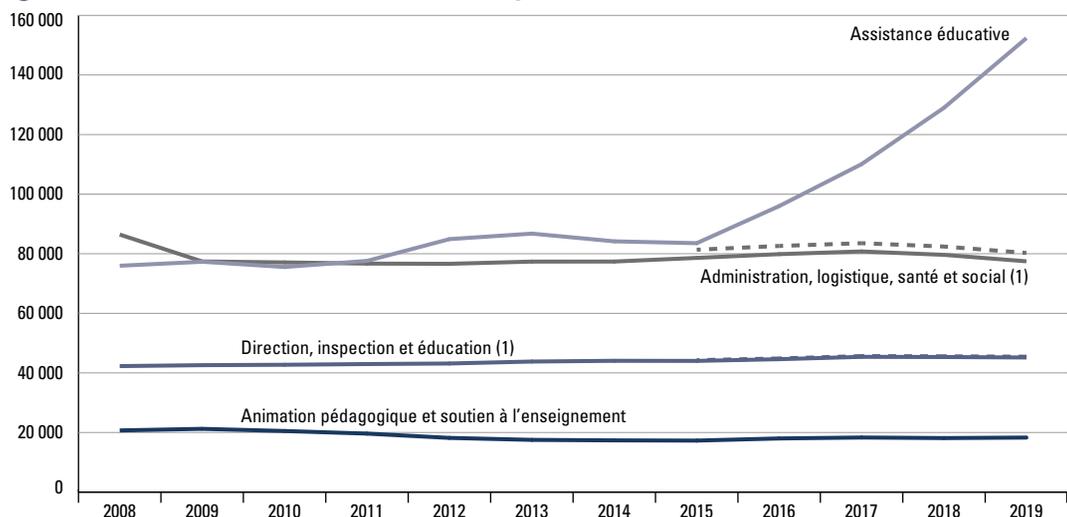
En 2019-2020, 296 400 personnes, effectuant des missions autres que l'enseignement, sont rémunérées au titre du ministère en charge de l'Éducation nationale (1) (2) ; 41,2% d'entre eux sont titulaires. La forte présence des personnels d'assistance éducative (152 400 personnes) explique le poids important des non-titulaires dans les personnels non enseignants.

La majorité des personnels non enseignants sont affectés en établissement du second degré. Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) exercent en établissement, mais sont souvent recensés au rectorat ou en service départemental. Sans les personnels d'assistance éducative, 19% des personnels non enseignants travaillent en rectorat ou en administration centrale et 16% en services départementaux.

Depuis 2008, l'évolution des personnels non enseignants à l'Éducation nationale est surtout marquée par l'augmentation de l'assistance éducative, en lien avec le recrutement AESH : le nombre de personnes affectées à l'assistance éducative a augmenté de 82% entre 2015 et 2019 (18% sur la dernière année). Pour l'ensemble des autres activités non enseignantes, l'augmentation est de moins de 1% (1).

Outre les personnels rémunérés par le ministère en charge de l'Éducation nationale, 54 800 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) sont affectés dans les écoles maternelles publiques de l'Éducation nationale, au 1^{er} décembre 2018 (3). 86% des Atsem sont fonctionnaires ou stagiaires et environ un tiers travaille à temps partiel. Par ailleurs, 99,4% sont des femmes. Les Atsem ont en moyenne 47 ans.

1 Évolution des effectifs de personnels non enseignants



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Les effectifs des personnels du Service interacadémique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ainsi que des apprentis ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Les catégories « Administration, logistique, santé et social » et « Direction, inspection et éducation » sont affectées par le changement de champ. Les courbes en traits pleins correspondent aux évolutions à champ constant.

© DEPP

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2019.

Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), 2018. Traitement MENJS-MESRI-DEPP.

2 Les personnels non enseignants du scolaire en 2019-2020

	Écoles élémentaires et préélémentaire	Collèges et Segpa	Lycées GT	Lycées pro	Services départementaux et inspections académiques (1)	Rectorats et administration centrale (1)	Autres (2)	Ensemble	Parts de titulaires (%)
Animation pédagogique du 1 ^{er} degré public	620	8			4 217	31	117	4 993	99,9
Animation pédagogique du 2 nd degré public		120	1 648	1 126	131	1 205	640	4 870	76,1
Animation pédagogique du 1 ^{er} degré privé	15							15	100,0
Animation pédagogique du 2 nd degré privé			247	167				414	93,5
Animation pédagogique	635	128	1 895	1 293	4 348	1 236	757	10 292	88,4
Direction d'école du 1 ^{er} degré public sans enseignement	3 531				4		53	3 588	100,0
Direction d'école du 1 ^{er} degré privé sans enseignement	721						€ 722	99,9	
Direction d'établissement du 2 nd degré	13	10 113	3 636	1 354	8	35	85	15 244	100,0
Direction	4 265	10 113	3 636	1 354	12	35	139	19 554	100,0
Inspection du 1^{er} degré public		2		€	1 421	37		1 461	100,0
Inspection du 2nd degré public		14	51	17	112	1 687	6	1 887	99,9
Inspection générale de l'Éducation nationale					249	249		249	100,0
Inspection		16	51	18	1 533	1 973	6	3 597	100,0
Éducation en internat	158						€ 161	98,1	
Développement psychologique et socialisation des élèves	€	€		€	3 849	124	20	3 997	90,7
Éducation du 1^{er} public	160	€		€	3 849	124	23	4 158	91,0
Conseiller principal d'éducation		6 832	4 200	1 516			511	13 059	89,3
Éducation en internat	€	€		352				355	90,1
Développement psychologique et orientation des élèves		€	€			4 533	177	4 713	75,2
Éducation du 2nd degré public	€	6 835	4 202	1 868		4 533	688	18 127	85,7
Éducation	161	6 836	4 202	1 869	3 849	4 657	711	22 285	86,7
Assistance d'éducation		506	52	21				579	0,0
Accompagnement à la situation handicap		3 405	14 398	815	27 352	2 840	€	48 811	0,0
Assistance éducative du 1^{er} degré public		3 911	14 450	836	27 352	2 840	€	49 390	0,0
Assistance d'éducation	€	35 115	17 745	6 531	2		21	59 416	0,0
Assistance prévention sécurité		336	64	94				494	0,0
Accompagnement à la situation handicap		2 359	7 099	395	14 260	1 979	1	26 093	0,0
Assistance éducative du 2nd degré public	€	37 810	24 908	7 020	14 262	1 979	22	86 003	0,0
Assistance éducative inter degré public ou référent		493	6 456	274	9 157	593		16 973	0,0
Assistance éducative	€	42 214	45 814	8 130	50 771	5 412	23	152 366	0,0
Administration	69	15 759	13 221	3 318	8 241	14 614	1 016	56 238	88,6
Santé et accompagnement social	11	5 576	2 183	853	3 938	466	5	13 032	87,8
Logistique technique et de services		592	5 920	83	372	3 749	279	10 995	85,5
Administration, logistique, santé et social	80	21 927	21 324	4 254	12 551	18 829	1 300	80 265	88,0
Soutien à l'enseignement	93	3 051	2 959	344	892	105	559	8 003	0,6
Ensemble	5 236	84 285	79 881	17 262	73 956	32 247	3 495	296 362	41,2

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Les personnels non titulaires, en particulier les personnels d'assistance éducative, interviennent dans les établissements, mais peuvent être affectés de façon administrative ailleurs, en particulier dans les services départementaux ou aux rectorats.

2. Y compris les établissements publics administratifs sous la tutelle du ministère en charge de l'Éducation nationale, centres d'information et d'orientation, Greta, etc.

© DEFP

3 Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles en 2018-2019

	Effectifs			Âge moyen	
	Total	Part des femmes (%)	Part des temps partiels (%)	Femmes	Hommes
Titulaires	46 150	99,5	28,9	49,3	45,6
Stagiaires	1 057	99,6	46,6	38,1	n.s.
Contractuels	7 590	98,9	64,8	39,9	33,5
Ensemble	54 797	99,4	34,2	47,7	42,4

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Agents en activité au 1^{er} décembre 2018.

© DEFP

En 2018-2019, 90 700 personnes enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France métropolitaine et en outre-mer, principalement en universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie (92 %) (2).

L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 11 % au cours des vingt dernières années, de 81 400 à 90 700. Les taux de croissance les plus élevés ont, pour cette période, concerné les effectifs des enseignants non permanents (+ 20 %), suivi des maîtres de conférences et des professeurs des universités (+ 11 %) (1).

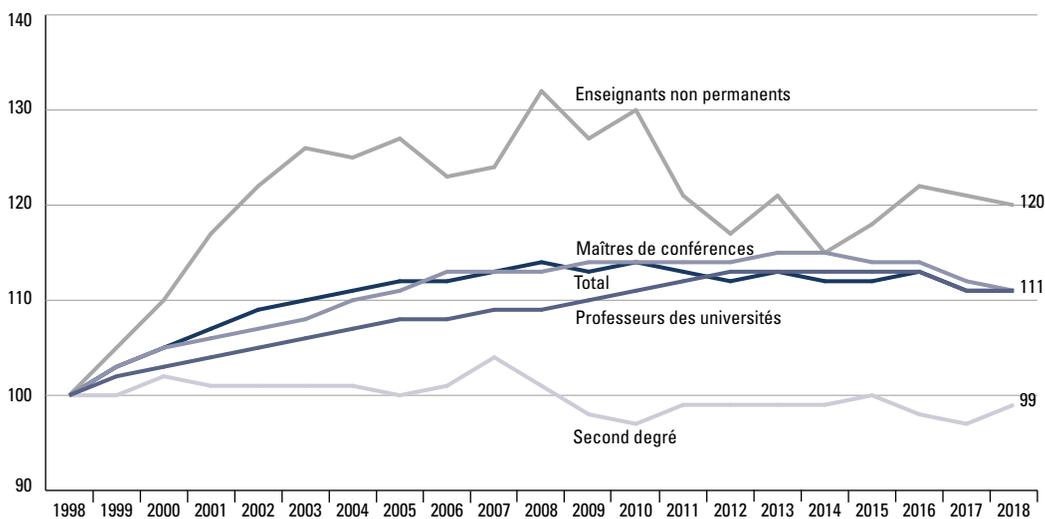
Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur se répartissent en trois grandes catégories : 55 500 enseignants-chercheurs (EC) titulaires et stagiaires (soit 61 %) constitués des maîtres de conférences (MCF) et des professeurs des universités

(PR) ; 13 100 enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (soit 14 %) ; et 22 100 enseignants non permanents (soit 24 %) dont plus de la moitié est constituée des doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement et des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (2).

Les enseignants en sciences forment le groupe disciplinaire le plus important (38 %), suivis par ceux des lettres (30 %), de droit et de santé (respectivement 14 % chacun).

En lettres, les EC représentent 53 % de l'effectif et les enseignants du second degré sont davantage représentés (25 %). En sciences, les EC constituent 71 % du personnel alors que les enseignants non permanents ne représentent que 17 %. Dans les disciplines de santé, la part des PR est très importante, 38 % contre 23 % de MCF (22 % de PR et 39 % de MCF sur l'ensemble).

1 Évolution des effectifs enseignants du supérieur public depuis 1998-1999, base 100 en 1998-1999



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DGRH

Précisions

La discipline - La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politique, économiques et de gestion ; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines ; la discipline « sciences », les sciences et techniques. La discipline « santé » regroupe

médecine, pharmacie, et odontologie. La discipline est inconnue pour un certain nombre de non-permanents et pour quelques enseignants du second degré.

Personnels enseignants du supérieur, personnels enseignants des corps spécifiques, personnels enseignants de type « second degré », ATER et doctorants contractuels (personnels non permanents) - Voir « Glossaire ».

Source

MENJS-MESRI-DGRH, RHSUPinfo au 31 décembre 2018 (année 2018-2019) et enquête sur les personnels non permanents 2018-2019.

2 Répartition des enseignants du supérieur public en activité par discipline, fonction et type d'établissement en 2018-2019

Disciplines et fonctions		Universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie	Écoles d'ingénieurs (1)	Autres établissements (2)	Total
Droit	Professeurs titulaires (et stagiaires)	2 243	14	124	2 381
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	4 988	32	189	5 209
	Enseignants du second degré	1 783	38	37	1 858
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 924	1	139	2 064
	Enseignants associés	818	14	68	900
	Autres non permanents (5)	528	21	2	551
Total		12 284	120	559	12 963
Lettres	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 044	13	179	4 236
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	10 015	41	331	10 387
	Enseignants du second degré	6 512	227	180	6 919
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	2 913	6	228	3 147
	Enseignants associés	692	24	34	750
	Autres non permanents (5)	2 002	131	71	2 204
Total		26 178	442	1 023	27 643
Sciences	Professeurs titulaires (et stagiaires)	7 107	745	156	8 008
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	14 831	1 368	289	16 488
	Enseignants du second degré	3 732	328	91	4 151
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	4 135	400	257	4 792
	Enseignants associés	387	28	31	446
	Autres non permanents (5)	362	101	7	470
Total		30 554	2 970	831	34 355
Santé	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 841		1	4 842
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	2 942		2	2 944
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	200		4	204
	Enseignants associés	330			330
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 403			4 403
	Autres non permanents (5)	10			10
Total		12 726		7	12 733
Corps spécifiques	Professeurs titulaires (et stagiaires)	76	4	473	553
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	104		355	459
	Total	180	4	828	1 012
Non renseignée	Enseignants du second degré	106	33	43	182
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 087	57	59	1 203
	Enseignants associés	103	8	13	124
	Autres non permanents (5)	444	57	6	507
	Total	1 740	155	121	2 016
Total	Professeurs titulaires (et stagiaires)	18 311	776	933	20 020
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	32 880	1 441	1 166	35 487
	Enseignants du second degré	12 133	626	351	13 110
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	10 259	464	687	11 410
	Enseignants associés	2 330	74	146	2 550
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 403			4 403
	Autres non permanents (5)	3 346	310	86	3 742
Total	83 662	3 691	3 369	90 722	

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. ENI, INSA, écoles centrales, ENS chimie, etc.

2. ENS, IEP, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc.

3. Les assistants de l'enseignement supérieur, corps en voie d'extinction, sont inclus.

4. AHU : assistants hospitalo-universitaires, PHU : praticiens hospitalo-universitaires (personnels non permanents).

5. Lecteurs et maîtres de langues, professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré, contractuels LRU.

© DGRH

En 2019, l'enseignement supérieur public compte 82 900 agents assurant des fonctions de personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et sociaux et de santé (BIATSS) : 61 400 agents titulaires et 21 500 agents contractuels sur missions permanentes. La part des agents contractuels sur missions permanentes atteint 25,9 % de l'effectif total.

La filière professionnelle la plus représentée est celle des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF), qui regroupe 76,3 % de l'ensemble des personnels BIATSS. La filière administrative en regroupe quant à elle 16,5 %.

Sur l'ensemble des personnels BIATSS, 71,7 % des agents titulaires relèvent de la filière ITRF et 89,6 % des agents contractuels sur missions permanentes sont rattachés à cette dernière.

La part des agents exerçant des fonctions de catégorie C est la plus élevée dans la filière administrative (50,7 %). À l'inverse, la proportion d'agents exerçant des fonctions de catégorie A est plus importante parmi les ITRF (41,5 %).

La catégorie C est nettement surreprésentée parmi les agents titulaires (40,7 %) alors que la majorité des agents contractuels sur missions permanentes est rattachée à la catégorie A (55,6 %).

Le personnel BIATSS, titulaire et contractuel, est principalement féminin (63,9 %), mais il existe une grande disparité entre les filières : les femmes sont les plus nombreuses dans la filière administrative (82,2 %) alors que la filière ITRF est nettement moins féminisée (59,0 %). La part des femmes dans les deux autres filières (sociale et de santé et bibliothèques) est également élevée (respectivement 90,5 % et 69,7 %).

Précisions

Concernant les agents BIATSS titulaires, les données présentées sont extraites des annuaires de gestion Agora, Poppee-Bib et Poppee-Itarf (au 1^{er} février 2020). Le personnel titulaire recensé est le personnel en activité en 2019 dans les établissements bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE) et ceux non RCE, qui est rémunéré sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P150) et « Vie étudiante » (P231).

Concernant les agents BIATSS contractuels, les données présentées sont issues de l'enquête de la DGRH sur les

agents contractuels BIATSS en fonction en 2019 dans les établissements d'enseignement supérieur (RCE et non RCE) et au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires (EANT 2020). Seuls ont été comptabilisés les agents contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes. N'ont pas été comptabilisés les agents contractuels sur missions temporaires, les agents vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis. N'ont pas non plus été comptabilisés les agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Les effectifs présentés sont les personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au cours de l'année 2019, quelle que soit la durée de leur contrat.

Source

MENJS-DGRH, annuaires (Agora, Poppee-BIB pour les personnels des bibliothèques et Poppee-ITARF pour les personnels ITRF des établissements RCE et non RCE), enquête sur les agents contractuels BIATSS (EANT).

1 Personnels BIATSS rémunérés sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P 150) et « Vie étudiante » (P 231) en 2019

Filière	Catégorie statutaire	Corps	Effectifs			Part des femmes (en %)		
			Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble	Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble
Administrative, dont encadrement (ADM)	A	Administrateurs (ADMENESR) et administrateurs civils	218		218	53,7		53,7
		Autres corps d'encadrement supérieur (2)	291		291	36,1		36,1
		Attachés d'administration de l'État	2 111	400	2 511	66,5	66,8	66,5
	Total catégorie A		2 620	400	3 020	62,0	66,8	62,6
	B	Secrétaires administratifs	3 388	342	3 730	85,5	91,8	86,1
C	Adjoint administratifs	6 309	633	6 942	88,6	89,7	88,7	
Total ADM		12 317	1 375	13 692	82,1	83,6	82,2	
Bibliothèques (BIB)	A	Conservateurs généraux des bibliothèques	102		102	64,7		64,7
		Conservateurs des bibliothèques	738	14	752	69,6	64,3	69,5
		Bibliothécaires	529	53	582	75,8	50,9	73,5
		Total catégorie A	1 369	67	1 436	71,7	53,7	70,8
	B	Bibliothécaires assistants spécialisés	1 466	107	1 573	77,7	72,0	77,3
C	Magasiniers	1 729	181	1 910	62,1	68,0	62,7	
Total BIB		4 564	355	4 919	70,0	66,5	69,7	
Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)	A	Ingénieurs de recherche	2 544	2 140	4 684	38,8	46,3	42,2
		Ingénieurs d'études	8 667	6 271	14 938	53,1	60,7	56,3
		Assistants ingénieurs	4 043	2 576	6 619	51,7	64,9	56,8
		Total catégorie A	15 254	10 987	26 241	50,4	58,9	53,9
	B	Techniciens de recherche et de formation (3)	11 762	3 140	14 902	57,9	70,9	60,6
C	Adjoint techniques de recherche et de formation (3)	16 973	5 135	22 108	62,0	70,7	64,0	
Total ITRF		43 989	19 262	63 251	56,9	64,0	59,0	
Sociale et de santé (SS)	A	Médecins de l'Éducation nationale et médecins de prévention		364	364		80,2	80,2
		Infirmiers	251	102	353	96,0	95,1	95,8
		Conseillers techniques de service social des administrations de l'État	46	3	49	97,8	100,0	98,0
		Assistants de service social des administrations de l'État	220	38	258	96,8	94,7	96,5
		Total catégorie A	517	507	1 024	96,5	84,4	90,5
	B	Infirmiers (catégorie B)	5		5	80,0		80,0
Total SS		522	507	1 029	96,4	84,4	90,5	
Ensemble		61 392	21 499	82 891	63,2	65,8	63,9	

1. Seuls ont été comptabilisés dans ce tableau les agents contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes (relevant des dispositions des articles 4, 6, 6 bis, 22 bis et 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, des articles L. 123-5, L. 711-1 et L. 954-3 1° du code de l'éducation, du décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la FP et du décret n° 2002-1347 du 7 novembre 2002 portant dispositions générales applicables aux agents non titulaires recrutés dans les SAIC). N'ont pas été comptabilisés les agents contractuels sur missions temporaires, les agents vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis. N'ont pas non plus été comptabilisés les agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Les effectifs présentés sont les personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au cours de l'année 2019, quelle que soit la durée de leur contrat.

2. Secrétaires généraux des établissements d'enseignement supérieur, agents comptables et directeurs généraux du Crous.

3. Les techniciens et les agents techniques de la filière ouvrière sont assimilés respectivement aux corps des techniciens et adjoints techniques de recherche et de formation de la filière ITRF.

© BGRH

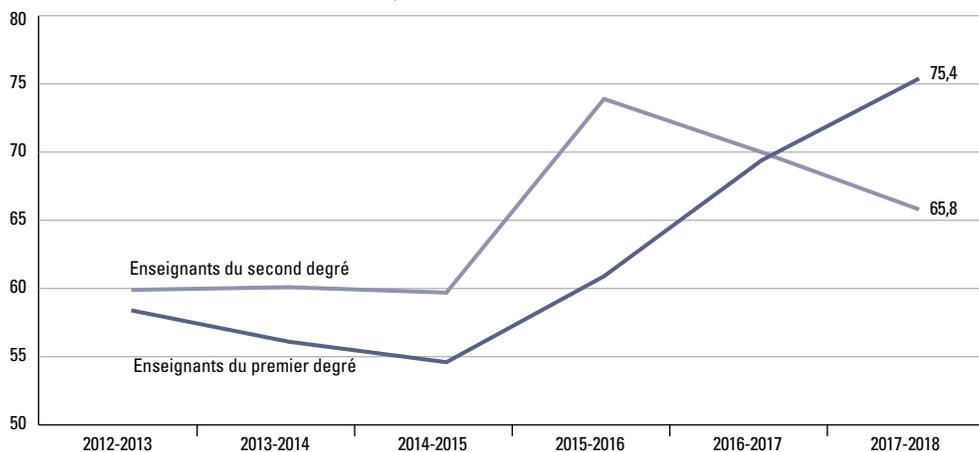
Depuis 2014-2015, le taux d'accès à la formation continue des enseignants du premier degré est en forte augmentation pour atteindre 75 % en 2017-2018 (1). Concernant les enseignants du second degré, après un pic à 74 % en 2015-2016, lié à la réforme du collège, il redescend à 66 % en 2017.

En 2017-2018, 281 300 enseignants du premier degré public et 287 200 enseignants du second degré se sont inscrits à au moins un module de formation. Respectivement, 249 400 et 260 000 d'entre eux se sont présentés à un module de formation (2). 14 600 directeurs d'école ou d'établissements du second degré, 3 300 inspecteurs, 16 900 personnels de l'éducation et 7 000 personnels de l'animation pédagogique ont accédé à un module de formation.

Les enseignants du premier degré qui ont suivi au moins une formation ont passé 3,8 jours en formation dans l'année (3). Ce temps est de 3,5 jours pour les enseignants du second degré (4).

Les modules de formations rattachés à une priorité nationale représentent 80 % de l'ensemble des modules de formations suivis par les enseignants du premier degré, dont 30 % concernent la maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école et les nouveaux programmes (5). 66 % des modules suivis par les enseignants du second degré sont rattachés à des priorités nationales.

1 Évolution du taux d'accès en formation, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2017, en mission d'enseignement dans le premier et le second degré public.

© DEPP

Note : dans le premier degré, depuis 2015, des efforts soutenus, tant au niveau de l'interface de saisie « animation pédagogique » que l'accompagnement des services de formation en département, ont amélioré la qualité des remontées et expliquent en partie l'augmentation visible depuis cette date.

Précisions

La formation continue des personnels peut être abordée sous l'angle de la personne, qu'elle soit **inscrite** (ayant « fait acte » de candidature à un module), **retenue** (sa candidature a été retenue par l'administration), **présente** (elle a assisté à au moins une heure de formation sur le module).

Les données de la formation continue sont mises en regard des personnels de l'Éducation nationale (cf. fiche 8.1). On en

déduit le **taux d'inscription**, rapport entre le nombre de personnes inscrites et l'effectif de la population étudiée, et le **taux d'accès**, rapport entre le nombre de personnes présentes et l'effectif de la population étudiée.

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social national 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

MENJS-MESRI-DEPP - Exploitation données GAIA, octobre 2019 et panel des agents issus de BSA, novembre 2018.

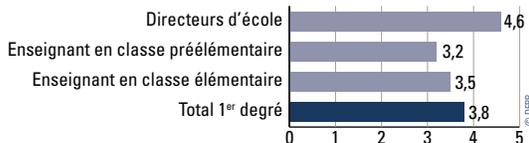
2 Les personnes en formation continue en 2017-2018, selon leur mission

	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes retenues à au moins un module de formation	Personnes présentes à au moins un module de formation	
	Effectifs	Taux d'inscription (%)	Effectifs	Effectifs	Taux d'accès (%)
Enseignement du premier degré	281 318	85,1	276 836	249 421	75,4
Enseignement en classe préélémentaire	68 841	85,8	67 557	57 824	72,1
Enseignement en classe élémentaire	132 372	86,3	130 266	116 645	76,1
Enseignement et direction d'école simultanés	38 047	89,0	37 641	37 518	87,8
Remplacement	23 592	79,5	23 138	20 460	68,9
Enseignement répondant à des besoins spécifiques	18 466	74,6	18 234	16 974	68,5
Enseignement du second degré	287 159	72,7	282 881	259 987	65,8
Enseignement sur classes attitrées	262 874	72,9	258 902	237 178	65,8
Agrégés et chaires supérieures	33 164	67,1	32 639	28 876	58,4
Certifiés et PEPS	169 268	74,4	166 490	151 899	66,7
Professeurs de lycée professionnel	39 892	75,2	39 480	36 887	69,5
Enseignants non titulaires	15 085	67,5	14 898	14 487	64,8
Autres titulaires	5 465	67,2	5 395	5 029	61,8
Remplacement	11 650	60,8	11 447	10 706	55,9
Documentation	8 673	90,5	8 625	8 303	86,6
Enseignement répondant à des besoins spécifiques	3 962	71,5	3 907	3 800	68,5
Personnels ayant des missions de direction, d'inspection, d'éducation ou d'animation pédagogique					
Direction d'école sans enseignement et direction d'établissements du second degré	16 261	87,7	16 142	14 613	78,8
Inspection des premier et second degrés	3 362	92,8	3 359	3 284	90,7
Éducation	19 321	84,8	19 158	16 890	74,1
Animation pédagogique	7 338	75,4	7 296	7 004	72,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2017.

© DEPP

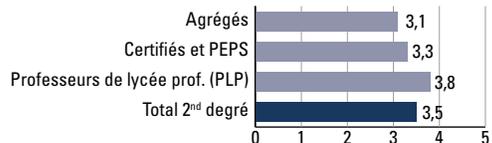
3 Temps passé en formation continue en 2017-2018, par personne présente à au moins une formation, pour les enseignants du premier degré, en jours



► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2017, en mission d'enseignement dans le premier degré public.

Lecture : les directeurs d'école non totalement déchargés d'enseignement, présents à au moins une formation ont passé en moyenne 4,6 jours en formation.

4 Temps passé en formation continue en 2017-2018, par personne présente à au moins une formation, pour les enseignants du second degré, en jours



► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2017, en mission d'enseignement dans le second degré public.

Lecture : les certifiés et PEPS sur classes attitrées, présents à au moins une formation ont passé en moyenne 3,3 jours en formation.

5 Les priorités nationales de la formation continue en 2017-2018, répartition des modules effectués (en %)

Priorités nationales	Répartition des modules effectués par les enseignants du 1 ^{er} degré	Répartition des modules effectués par les enseignants du 2 nd degré
Formation des nouveaux enseignants, tuteurs, formation de formateurs (F2F)	4,6	8,9
Appropriation des nouveaux programmes pour le cycle maternel	10,3	
Maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école, nouveaux programmes, évaluation des acquis du socle (1D)	30,2	
Formations spécifiques 2D		21,0
Cycle 3, liaison école-collège	3,6	3,0
Réussite éducative	7,2	6,7
Prévention de la violence : climat scolaire, gestion de classe	4,2	2,6
Mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève	6,3	5,3
Numérique et formation ouverte à distance (FOAD)	4,9	14,2
Autres modules sur priorités nationales	8,6	4,6
Modules hors priorités nationales	20,0	33,9
Total	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2017, en mission d'enseignement dans le premier et le second degré public.

Lecture : 30,2 % des modules suivis par les enseignants du premier degré correspondent à la priorité nationale « maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école, nouveaux programmes, évaluation des acquis du socle ».

© DEPP

Parmi les enseignants français ayant répondu à l'enquête internationale Talis, neuf sur dix déclarent que le contenu et la pédagogie propres aux disciplines enseignées figuraient au programme de leur formation initiale (1). L'utilisation du numérique pour l'enseignement apparaît comme le domaine le moins abordé (53%), mais en Europe, seuls les enseignants anglais sont davantage formés aux TICE. Ce domaine, ainsi que la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et la gestion de la classe sont ceux pour lesquels les enseignants français s'estiment les moins bien préparés : seul un sur quatre ayant abordé ces contenus s'estime bien ou très bien préparé (2).

En 2018, 95 % d'entre eux (soit un taux similaire à celui des autres pays européens) déclarent avoir suivi une

activité de formation continue (formelle ou informelle) au cours des douze derniers mois. Les activités les plus fréquentes sont la participation à des conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs ainsi que des cours ou séminaires en présentiel (3).

Pour huit enseignants français sur dix, ces activités portent sur les compétences pédagogiques dans les disciplines enseignées (4). La gestion de la classe et du comportement des élèves est le domaine le moins souvent abordé. Les besoins élevés de formation portent le plus fréquemment sur l'enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers et l'acquisition de compétences TICE (respectivement 47 % et 35 %).

Précisions

Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice du métier d'enseignant. La France a participé à cette enquête pour le niveau élémentaire pour la première fois en 2018. Talis permet des comparaisons des données françaises avec celles d'autres pays, dont cinq pays européens (Angleterre, Belgique [Flandre], Danemark, Espagne et Suède).

En 2018, 200 écoles de l'enseignement élémentaire en France ont été sélectionnées afin de constituer un échantillon national représentatif. Leurs enseignants ainsi que le directeur ou la directrice d'école ont été sollicités pour répondre à l'enquête.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.22.

1 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : domaines abordés, en %

Enseignants ayant abordé les domaines suivants en formation initiale	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Contenu propre aux disciplines enseignées	91	97	97	94	86	96
Pédagogie propre aux disciplines enseignées	90	95	98	95	85	93
Pédagogie générale	92	97	98	98	96	95
Pratiques employées en classe dans les disciplines enseignées	86	98	98	89	86	89
Enseignement à des élèves de niveaux différents	64	91	70	64	57	77
Enseignement de compétences transversales	63	80	71	69	59	72
Utilisation des TICE	53	79	49	41	49	40
Gestion de la classe et du comportement des élèves	58	93	77	58	58	73
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	58	89	45	67	72	79

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteur public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018.

Lecture : 91 % des enseignants français interrogés (contre 97 % en Angleterre, par exemple) exerçant en élémentaire déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre aux disciplines qu'ils enseignent.

© DEFP

2 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : sentiment de préparation, en %

Enseignants ayant abordé les domaines suivants en formation initiale et rapportant avoir été bien ou très bien préparés	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Contenu propre aux disciplines enseignées	61	66	90	92	76	86
Pédagogie propre aux disciplines enseignées	49	68	89	87	69	76
Pédagogie générale	52	73	86	86	71	83
Pratiques employées en classe dans les disciplines enseignées	38	80	86	80	71	78
Enseignement à des élèves de niveaux différents	23	74	41	57	56	74
Enseignement de compétences transversales	34	61	55	69	63	64
Utilisation des TICE	25	51	43	59	51	48
Gestion de la classe et du comportement des élèves	23	69	53	66	58	65
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	37	62	47	72	64	67

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteur public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018.

Lecture : en France, parmi les enseignants français interrogés exerçant en élémentaire qui déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre aux disciplines qu'ils enseignent, 61 % estiment avoir été bien ou très bien préparés sur cet aspect de leur métier (contre 66 % en Angleterre, par exemple).

© DEFP

3 Comparaison européenne sur la participation aux activités de formation continue, en %

Enseignants ayant participé aux activités de formation continue suivantes au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Cours ou séminaires en présentiel	71	89	93	72	84	80
Cours ou séminaires en ligne	55	44	7	7	45	35
Conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs	75	40	52	45	52	43
Programme de qualification	5	11	15	14	19	5
Visites d'études dans d'autres établissements	8	48	23	6	19	16
Observation de collègues ou auto-observation avec accompagnement	16	67	36	39	23	50
Réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants	22	61	27	39	27	49
Lecture d'ouvrages spécialisés	58	70	79	64	42	81

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteur public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018.

Lecture : 71 % des enseignants français interrogés exerçant en élémentaire déclarent avoir participé à un cours ou séminaire en présentiel au cours des douze derniers mois précédant l'enquête contre, par exemple, 89 % pour la moyenne des enseignants anglais interrogés par Talis.

© DEFP

4 Contenus abordés lors des activités de formation continue et besoins élevés de formation, en %



► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteur public et privé (sous contrat).

1. Parmi les enseignants ayant déclaré avoir suivi au moins une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête.

Lecture : parmi les enseignants français interrogés exerçant en élémentaire qui déclarent avoir suivi une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête Talis, 81 % ont abordé la connaissance et maîtrise des disciplines enseignées dans le cadre de cette activité. Seuls 10 % des enseignants français interrogés exerçant en élémentaire expriment un besoin élevé de formation dans ce domaine.

© DEFP

Les enseignants français ayant répondu à l'enquête internationale Talis sont respectivement 94 % et 77 % à déclarer que le contenu et la pédagogie propres à la discipline enseignée figuraient au programme de leur formation initiale (1). L'enseignement de compétences transversales apparaît comme le domaine le moins abordé (39 %) et c'est sur ce point que l'écart avec la moyenne UE est le plus important (23 points). L'aspect sur lequel les enseignants s'estiment les moins bien préparés est la gestion de la classe et du comportement des élèves : seul un sur trois ayant abordé ce contenu s'estime bien ou très bien préparé.

En 2018, 83 % des enseignants français (contre 94 % pour la moyenne UE) déclarent avoir suivi une activité de formation continue (formelle ou informelle) au cours des douze derniers mois. Les activités les

plus fréquentes consistent en des cours et séminaires en présentiel (2).

Pour sept enseignants sur dix, elles portent sur les compétences pédagogiques dans la discipline enseignée (3). Depuis 2013, les hausses de participation les plus fortes ont concerné la connaissance des programmes scolaires (+ 13 points), les pratiques d'évaluation des élèves et la mise en œuvre d'approches pédagogiques individualisées (+ 12 points). Toutefois, les besoins de formation exprimés par les enseignants sur ce dernier aspect, ainsi que sur l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, se sont également renforcés et demeurent les plus importants, avec ceux ayant trait aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement.

Précisions

Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice du métier d'enseignant. Pour le niveau collège, la France participe à cette enquête depuis 2013. Talis permet des comparaisons inédites dans le temps et dans l'espace. 48 pays dont 23 membres de l'UE ont participé à l'édition 2018.

En 2018, 200 collèges français ont été sélectionnés afin de constituer un échantillon national représentatif. Leur principal ainsi qu'une vingtaine d'enseignants sélectionnés aléatoirement dans chaque collège ont été sollicités.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 20.11 ; 19.23.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, OCDE, enquêtes internationales Talis.

1 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : domaines abordés et sentiment de préparation, en %

	Enseignants ...			
	...ayant abordé les domaines suivants en formation initiale		...et rapportant avoir été bien ou très bien préparés	
	France	UE	France	UE
Contenu propre à la discipline enseignée	94	92	87	85
Pédagogie propre à la discipline enseignée	77	83	63	74
Pédagogie générale	67	86	49	69
Pratiques employées en classe dans la discipline enseignée	73	86	55	77
Enseignement à des élèves de niveaux différents	49	59	44	63
Enseignement de compétences transversales	39	62	49	64
Utilisation des TICE	51	53	47	61
Gestion de la classe et du comportement des élèves	55	67	33	65
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	45	66	46	65

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteur public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018 © DEFP

Lecture : 94 % des enseignants de collège français interrogés déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre à la discipline qu'ils enseignent. Parmi eux, 87 % estiment avoir été bien ou très bien préparés sur cet aspect de leur métier.

Note : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

2 Comparaison européenne sur la participation aux activités de formation continue, en %

Enseignants ayant participé aux activités de formation continue suivantes au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête	France	UE
Cours ou séminaires en présentiel	50	75
Cours ou séminaires en ligne	17	37
Conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs	37	44
Programme de qualification	8	15
Visites d'études dans d'autres établissements	11	21
Observation de collègues ou auto-observation avec accompagnement	20	41
Réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants	27	34
Lecture d'ouvrages spécialisés	48	60

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteur public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018 © DEFP

Lecture : 50 % des enseignants de collège français interrogés déclarent avoir participé à un cours ou séminaire en présentiel au cours des douze derniers mois précédant l'enquête contre 75 % pour la moyenne des enseignants de l'UE interrogés par Talis.

Note : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

3 Contenus abordés lors des activités de formation continue et besoins élevés de formation, en %

	Enseignants français ...			
	...ayant abordé les contenus suivants en formation continue (1)		...exprimant un besoin élevé de formation sur les contenus suivants	
	2013	2018	2013	2018
Connaissance et maîtrise de la discipline enseignée	51	58	5	5
Compétences pédagogiques dans la discipline enseignée	63	69	9	9
Connaissance des programmes scolaires	46	59	3	4
Pratiques d'évaluation des élèves	51	63	14	15
Compétences TICE	40	50	25	23
Gestion de la classe et du comportement des élèves	23	24	9	13
Approches pédagogiques individualisées	29	41	19	24
Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	23	30	27	34
Enseignement de compétences transversales	23	28	11	14

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteur public et privé (sous contrat) © DEFP

1. Parmi les enseignants ayant déclaré avoir suivi au moins une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête.

Lecture : parmi les enseignants de collège français déclarant avoir suivi une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête Talis, 58 % ont abordé la connaissance et maîtrise de la discipline enseignée dans le cadre de cette activité en 2018 contre 51 % en 2013. En 2018 comme en 2013, 5 % des enseignants français interrogés par Talis expriment un besoin élevé de formation sur ce domaine.

Durant l'année scolaire 2018-2019, 17 670 fonctionnaires de l'Éducation nationale et 2 960 enseignants assimilés titulaires du privé ont pris leur retraite (soit au total 20 630 départs) (1). Ils sont partis en moyenne à l'âge de 61,7 ans (2).

Les enseignants du premier degré public ont été pour la plupart instituteurs pendant au moins quinze ans et bénéficient à ce titre de la possibilité de partir de manière anticipée à 57 ans. Ils sont en moyenne âgés de 60,1 ans au moment de leur départ. Les enseignants assimilés titulaires du premier degré privé sont en moyenne partis près de quatre mois plus tard que leurs homologues du public.

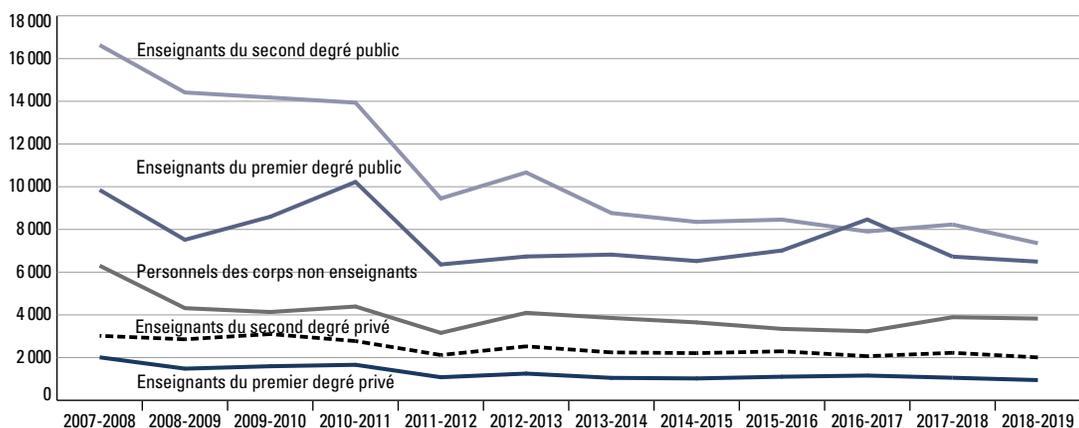
Les enseignants du second degré public, ainsi que les titulaires non enseignants, sont en moyenne âgés de 62,6 ans lors de leur départ, les enseignants assimilés

titulaires du privé sont partis en moyenne un peu plus tard à l'âge de 62,8 ans.

Les nouvelles retraitées sont légèrement plus jeunes : en 2018, elles partent en moyenne neuf mois avant les hommes. Néanmoins, au sein de chaque corps, l'âge moyen des départs en retraite des femmes ne bénéficiant pas du dispositif « parent de trois enfants » est plus proche de celui des hommes.

À la suite des réformes, l'âge moyen des départs à la retraite des personnels de l'Éducation nationale a tendance à augmenter (3) (4). La baisse brutale de l'âge moyen de départ en retraite des femmes et la hausse du nombre total de départ en 2011 révèle principalement la mise en extinction du dispositif réservé aux « parents de trois enfants » suite à la réforme de 2010.

1 Évolution du nombre de départs en retraite, par regroupement de corps



► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public, et maîtres agréés et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

Lecture : entre le 1^{er} octobre 2018 et le 30 septembre 2019, 6 492 enseignants titulaires du premier degré sont partis à la retraite.

Note : départs entre le 1^{er} octobre et le 30 septembre de l'année suivante.

© DEPP

Précisions

Les départs anticipés des parents de trois enfants et plus -

Jusqu'en 2011, les parents de trois enfants et plus (ayant exercé de manière effective au moins quinze ans dans la fonction publique et s'étant arrêtés au moins deux mois à la naissance de chacun de leurs enfants) pouvaient partir quand ils le souhaitaient. L'arrêt de ce dispositif a été programmé lors de la réforme des retraites de 2010 et son bénéfice a été restreint à partir du 1^{er} juillet 2011.

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, fichiers de fin de fonction des annuaires 2005-2013, panel des personnels issu de BSA, novembre 2019.

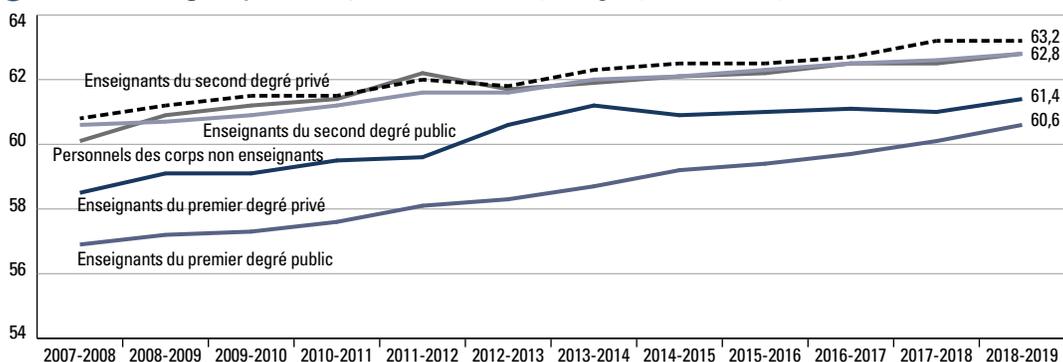
2 Âge moyen des départs par regroupement de corps et sexe durant l'année scolaire 2018-2019

	Hommes	Femmes	Hors départs mères de trois enfants	Mères de trois enfants	Ensemble
Enseignants du premier degré public	60,6	59,9	60,1	58,3	60,1
Enseignants du second degré public	62,8	62,5	62,8	58,3	62,6
Enseignants du premier degré privé	61,4	60,3	60,8	58,0	60,4
Enseignants du second degré privé	63,2	62,7	62,9	58,3	62,8
Personnels d'encadrement	63,2	62,9	63,1	59,7	63,0
Vie scolaire	62,9	62,4	62,7	59,0	62,6
Personnels ASS (administratifs, sociaux et de santé)	62,6	62,4	62,6	59,2	62,5
Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, personnels des bibliothèques	62,3	62,5	62,7	59,5	62,4
Ensemble	62,3	61,5	61,7	58,4	61,7
Effectifs	6 847	13 783	12 736	1 047	20 630

► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public, et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

© DEFP

3 Évolution de l'âge moyen des départs des hommes, par regroupement de corps (1)

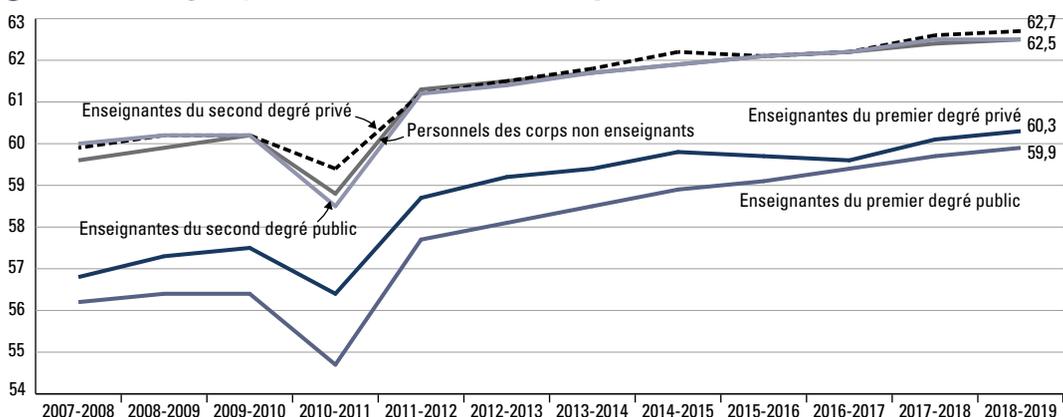


► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public, et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

© DEFP

1. L'évolution des âges de départ à la retraite s'explique principalement par les effets des réformes des retraites de 2003 et 2010. La réforme des retraites de 2003 a principalement porté sur le calcul de la pension de retraite : une augmentation progressive de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une pension à taux plein a été mise en place ainsi qu'une décote et une surcote. La réforme des retraites de 2010 s'inscrit dans la continuité de la précédente (poursuite de l'augmentation de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein). Cependant, sa mesure principale est une augmentation progressive de l'âge à partir duquel un fonctionnaire peut partir en retraite.

4 Évolution de l'âge moyen des départs des femmes, par regroupement de corps (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public, et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

© DEFP

1. Similairement aux hommes, l'évolution des âges de départ s'explique principalement par les réformes de 2003 et 2010 (voir note 1 du graphique 3) et par la modification du dispositif de départ anticipé pour parent de trois enfants (voir « Précisions »).

En 2019, dans l'enseignement public, 10 508 postes ont été offerts aux concours externes de professeurs des écoles (y compris le troisième concours) (2). À la session de droit commun, le nombre de postes baisse de 9% par rapport à 2018, de 10% pour les admis (1). Ainsi, le taux de couverture fléchit de nouveau, soit 92% contre 94% en 2018. Cependant, 620 candidats ont été admis à la session supplémentaire, organisée pour pallier le manque d'admis dans les académies de Créteil et de Versailles, donc le taux de couverture global s'établit à 98% (près de 100% en 2018).

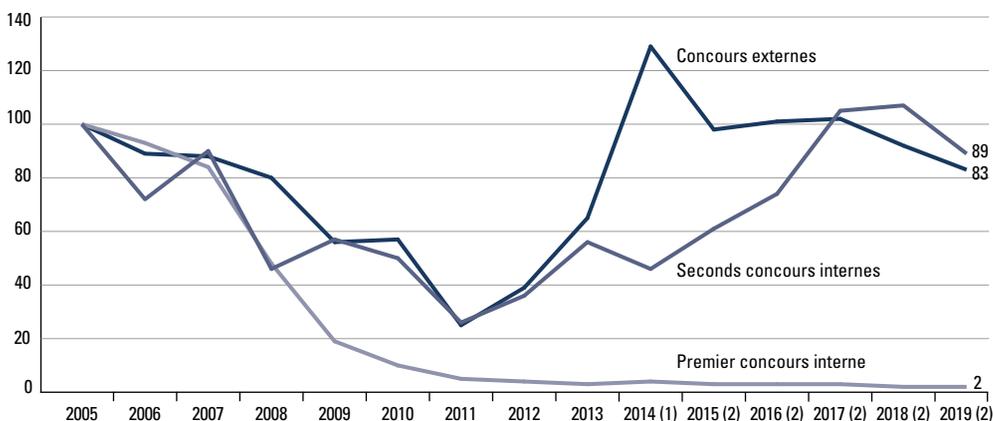
Par ailleurs, 422 postes sont proposés à l'ensemble des concours internes, 130 postes au titre du premier concours, réservé aux instituteurs titulaires, et 292

au titre des seconds concours. Au premier concours interne, l'offre de postes est stable. Quatre postes ouverts sur dix sont pourvus comme en 2018. Aux seconds concours internes, l'offre de postes recule de 19%, après une hausse tendancielle ces quatre dernières années, et de 18% pour les admis. Ainsi, le taux de couverture est stable avec près de huit postes sur dix pourvus.

Dans l'enseignement privé sous contrat, 1 223 contrats sont ouverts, dont neuf sur dix dans la voie externe (3). L'offre de postes dans cette voie augmente de 39% par rapport à 2018, le nombre d'admis de 33%. Alors qu'en 2018 tous les postes de la voie externe sont pourvus, le taux de couverture s'établit à 96% en 2019.

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public, base 100 en 2005

Indice



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM.

1. La session exceptionnelle est prise en compte.

2. La session supplémentaire du concours externe est prise en compte.

© DEPP

Précisions

Par rapport aux années précédentes, les données relatives aux COM et à la Nouvelle-Calédonie sont intégrées à la fiche afin d'harmoniser l'ensemble des publications de la DEPP.

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.24 ; 18.13 ; 17.13 ; 16.15.

- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les personnels.

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, bases de données sur les concours.
MENJS-MESRI-DGRH-DAF.

2 Évolution du nombre de postes et d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public

		2005	2010	2015 (1)	2018 (1)	2019 (1)
Concours externes, session de droit commun	Postes	12 500	7 000	11 758	11 489	10 508
	Présents	57 324	37 520	30 855	33 240	32 380
	Admis	12 435	7 029	11 627	10 802	9 701
	Taux de couverture (%)	99,5	100,4	98,9	94,0	92,3
Concours externes, session supplémentaire	Postes			500	650	700
	Présents			5 027	5 464	3 917
	Admis			500	650	620
	Taux de couverture (%)			100,0	100,0	88,6
Tous concours externes	Postes	12 500	7 000	11 758	11 489	10 508
	Présents	57 324	37 520	35 882	38 704	36 297
	Admis	12 435	7 029	12 127	11 452	10 321
	Taux de couverture (%)	99,5	100,4	103,1	99,7	98,2
Premier concours interne	Postes	3 089	450	147	130	130
	Présents	4 235	472	150	89	74
	Admis	2 934	303	90	50	52
	Taux de couverture (%)	95,0	67,3	61,2	38,5	40,0
Seconds concours internes	Postes	250	165	192	361	292
	Présents	1 630	661	581	1 036	962
	Admis	261	130	159	280	231
	Taux de couverture (%)	104,4	78,8	82,8	77,6	79,1
Tous concours	Postes	15 839	7 615	12 097	11 980	10 930
	Présents	63 189	38 653	36 613	39 829	37 333
	Admis	15 630	7 462	12 376	11 782	10 604
	Taux de couverture (%)	98,7	98,0	102,3	98,3	97,0
Recrutements réservés	Postes			40	20	
	Présents			26	12	
	Admis			14	7	
	Taux de couverture (%)			35,0	35,0	

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM.**

© DEPP

1. Les postes ouverts à la session supplémentaire visent à compenser la déperdition prévisionnelle de la session de droit commun : au global, il y a donc 10 508 postes à pourvoir aux concours externes en 2019.
2. À partir de la session 2017, le concours externe et le second concours interne de recrutement de professeurs des écoles sont organisés à Mayotte. Auparavant, il s'agissait de concours spécifiques qui alimentaient le corps des instituteurs de la fonction publique de l'État recrutés à Mayotte.

Note : les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

3 Évolution du nombre de contrats et d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré privé sous contrat

		2011	2015	2018	2019
Concours externes	Contrats	738	835	800	1 111
	Présents	2 365	3 357	3 657	3 923
	Admis	652	815	800	1 061
	Taux de couverture (%)	88,3	97,6	100,0	95,5
Premier concours interne	Contrats	58	30	22	22
	Présents	6	38	16	17
	Admis	5	11	8	13
	Taux de couverture (%)	8,6	36,7	36,4	59,1
Seconds concours internes	Contrats	107	37	75	90
	Présents	624	117	103	143
	Admis	65	34	39	54
	Taux de couverture (%)	60,7	91,9	52,0	60,0
Tous concours	Contrats	903	902	897	1 223
	Présents	2 995	3 512	3 776	4 083
	Admis	722	860	847	1 128
	Taux de couverture (%)	80,0	95,3	94,4	92,2
Recrutements réservés	Contrats		510	370	
	Présents		814	304	
	Admis		445	210	
	Taux de couverture (%)		87,3	56,8	

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEPP

Note : les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

En 2019, à la session de droit commun, 32 380 candidats se sont présentés aux différents concours externes de professeurs des écoles du public, soit 3 % de moins qu'en 2018, pour une offre de postes en recul de 9 % (1). Les académies de Créteil et de Versailles proposent le plus de postes, 1 740 et 1 830, pour 740 à Lille, 441 à Lyon, et moins de 400 dans chacune des autres académies. C'est aussi dans ces quatre académies que les candidats se sont présentés le plus massivement.

Des académies comme Créteil et Versailles se caractérisent par des taux d'attractivité faibles, à peine plus d'un présent pour un poste, alors que la moyenne nationale s'établit à trois pour la session de droit commun. Des académies bénéficient d'une attractivité plus forte, comme Rennes (dix présents pour un poste) et Montpellier (huit présents).

Pour presque toutes les académies, chaque poste offert est pourvu. Le taux de couverture se dégrade pour l'académie de Créteil, passant de 78 % en 2018

à 73 % hors la session supplémentaire organisée pour la cinquième année consécutive. Si l'académie de Versailles enregistre de nouveau un déficit, le taux de couverture est stable (81 %) hors la session supplémentaire organisée pour la deuxième année.

Dans chacune des deux académies, la session supplémentaire reste attractive avec un taux de candidature très supérieur à celui des concours externes : quatre candidats présents pour un poste à Créteil, près de dix à Versailles. Le taux de couverture faiblit pour l'académie de Créteil, 84 % de postes pourvus contre la totalité en 2018.

Pour les concours externes de professeurs des écoles du privé sous contrat, les deux tiers des académies offrent plus de vingt contrats : celles de Rennes et Nantes proposent de nouveau le plus de contrats, soit 113 et 100 (2). Les taux de candidature les plus faibles se trouvent dans les académies de Créteil et de Reims (moins de deux présents pour un contrat). Pour presque toutes ces académies, chaque poste ouvert est pourvu.

Précisions

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Présents - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Taux de candidature - Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

Taux de couverture - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.24 ; 18.13 ; 17.13 ; 16.15.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, bases de données sur les concours.

1 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du public par académie en 2019 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus)

Académies	Postes (1)	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Session de droit commun	10 508	32 380	3,1	9 701	92,3
Aix-Marseille	320	1 723	5,4	320	100,0
Amiens	250	919	3,7	250	100,0
Besançon	115	493	4,3	115	100,0
Bordeaux (2)	273	1 710	6,3	274	100,4
Caen (2)	163	801	4,9	164	100,6
Clermont-Ferrand	96	434	4,5	96	100,0
Corse	65	211	3,2	56	86,2
Créteil	1 740	1 978	1,1	1 274	73,2
Dijon	210	654	3,1	210	100,0
Grenoble	310	1 327	4,3	310	100,0
Lille	740	2 278	3,1	740	100,0
Limoges	115	400	3,5	115	100,0
Lyon	441	1 999	4,5	441	100,0
Montpellier	163	1 275	7,8	163	100,0
Nancy-Metz	320	920	2,9	319	99,7
Nantes	355	1 344	3,8	355	100,0
Nice (2)	225	913	4,1	226	100,4
Orléans-Tours	244	1 067	4,4	244	100,0
Paris (2)	384	688	1,8	385	100,3
Poitiers	203	837	4,1	203	100,0
Reims	240	564	2,4	240	100,0
Rennes (2)	118	1 133	9,6	119	100,8
Rouen	230	937	4,1	230	100,0
Strasbourg (2)	295	882	3,0	309	104,7
Toulouse	350	1 622	4,6	350	100,0
Versailles	1 830	2 354	1,3	1 485	81,1
Guadeloupe	66	347	5,3	66	100,0
Guyane	175	422	2,4	175	100,0
Martinique	57	346	6,1	56	98,2
Mayotte	160	437	2,7	160	100,0
La Réunion	240	1 293	5,4	240	100,0
Polynésie française	15	72	4,8	11	73,3
Session supplémentaire	700	3 917	5,6	620	88,6
Créteil	500	1 990	4,0	420	84,0
Versailles	200	1 927	9,6	200	100,0
Tous concours externes	10 508	36 297	3,5	10 321	98,2
Rappel 2018	11 489	38 704	3,4	11 452	99,7

1. Les postes ouverts à la session supplémentaire visent à compenser la déperdition prévisionnelle de la session de droit commun : au global, il y a donc 10 508 postes à pourvoir aux concours externes. © DEFP

2. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes.

2 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du privé sous contrat par académie en 2019 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus)

Académies offrant plus de 20 contrats	Contrats	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Aix-Marseille	37	149	4,0	37	100,0
Amiens	30	68	2,3	30	100,0
Besançon	22	44	2,0	18	81,8
Bordeaux	53	177	3,3	38	71,7
Caen	22	109	5,0	22	100,0
Créteil	98	152	1,6	91	92,9
Dijon (1)	22	68	3,1	26	118,2
Grenoble	38	157	4,1	38	100,0
Lille	99	266	2,7	99	100,0
Lyon	60	240	4,0	60	100,0
Montpellier	30	125	4,2	23	76,7
Nancy-Metz	25	57	2,3	19	76,0
Nantes	100	534	5,3	100	100,0
Orléans-Tours	48	161	3,4	46	95,8
Paris (1)	72	193	2,7	83	115,3
Poitiers	24	67	2,8	24	100,0
Reims	27	46	1,7	19	70,4
Rennes	113	574	5,1	112	99,1
Rouen	25	74	3,0	25	100,0
Versailles	53	170	3,2	53	100,0

1. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de contrats grâce à un report de contrats non pourvus aux concours internes. © DEFP

En 2019, 12 860 postes ont été offerts aux **concours de personnels enseignants** du second degré public : 10 180 pour les **concours externes** et 2 680 pour les concours internes (2). Par rapport à 2018, l'offre baisse de nouveau aux concours externes (- 3 %) tandis qu'elle augmente aux concours internes (+ 18 %).

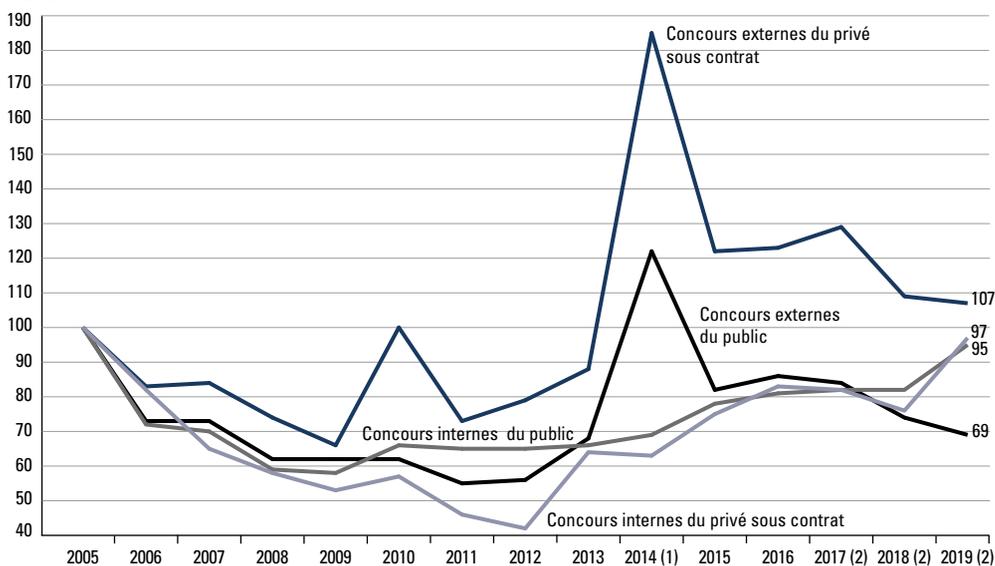
Aux concours externes, le nombre de candidats déclarés admis diminue deux fois plus vite (- 7 %) que l'offre de postes. Ainsi, le taux de couverture se détériore, soit 90 % au lieu de 94 % en 2018. Aux concours internes, le nombre d'admis augmente de 16 %, le taux de couverture s'établit à 96 % (97 % en 2018).

2 941 contrats ont été ouverts aux **concours enseignants du second degré privé sous contrat**. Par rapport à 2018, l'offre augmente exclusivement aux concours internes (CAER) (+ 34 %), elle est stable pour les concours externes (Cafep) (3). Aux concours externes, le nombre d'admis diminue (- 2 %), et comme dans le public, le taux de couverture fléchit, passant de 98 % à 96 %. Contrairement au public, le taux de couverture de la voie externe est plus élevé. Aux concours internes, le nombre d'admis est en hausse de 28 % ; 91 % des postes sont pourvus contre 95 % en 2018.

En 2019, le volume de candidats admis est environ une fois et demie plus important qu'en 2010 (1). Il se situe actuellement à un niveau proche de celui de la session 2005, à l'exception des concours externes du public.

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré, base 100 en 2005

Indice



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. La session exceptionnelle est prise en compte.
2. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.

© DEPP

Précisions

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement des professeurs agrégés - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.25 ; 18.14 ; 17.14 ; 16.16.
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les personnels.
- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, bases de données sur les concours.

2 Évolution du nombre de postes et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré public

		2005	2010	2015	2018 (1)	2019 (1)
Agrégation	Postes	2 890	1 992	2 865	2 585	2 610
	Admis	2 872	1 986	2 649	2 466	2 484
Capes	Postes	9 155	5 684	8 219	7 008	6 845
	Admis	9 124	5 673	7 151	6 616	6 242
Capeps (2)	Postes	920	490	865	700	730
	Admis	920	490	865	700	730
Capet	Postes	765	275	670	620	770
	Admis	757	275	588	588	669
CAPLP	Postes	2 480	1 644	2 145	1 905	1 905
	Admis	2 356	1 591	1 789	1 713	1 651
Tous concours	Postes	16 210	10 085	14 764	12 818	12 860
	Présents	108 561	66 759	62 358	61 305	59 762
	Admis	16 029	10 015	13 042	12 083	11 776
	Taux de couverture	98,9	99,3	88,3	94,3	91,6
Concours externes	Postes	13 475	8 300	12 609	10 538	10 180
	Présents	80 222	43 954	42 845	44 229	42 079
	Admis	13 316	8 237	10 933	9 861	9 195
	Taux de couverture	98,8	99,2	86,7	93,6	90,3
Concours internes	Postes	2 735	1 785	2 155	2 280	2 680
	Présents	28 339	22 805	19 513	17 076	17 683
	Admis	2 713	1 778	2 109	2 222	2 581
	Taux de couverture	99,2	99,6	97,9	97,5	96,3
Recrutements réservés	Postes			2 805	2 163	
	Présents			2 399	1 375	
	Admis			1 283	612	
	Taux de couverture			45,7	28,3	

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEPP

1. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.
2. Les concours internes du Capeps ont été gelés de 2007 à 2009.

Note : les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

3 Évolution du nombre de contrats et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré privé sous contrat

		2005	2010	2015	2018	2019
Concours externes (Cafep)	Contrats	1 300	1 800	1 450	1 200	1 200
	Présents	8 559	5 605	5 279	6 579	6 486
	Admis	1 077	1 073	1 315	1 179	1 152
	Taux de couverture	82,8	59,6	90,7	98,3	96,0
Concours internes (CAER)(1)	Contrats	2 925	980	1 300	1 300	1 741
	Présents	7 155	7 319	7 037	6 125	6 164
	Admis	1 628	924	1 225	1 231	1 580
	Taux de couverture	55,7	94,3	94,2	94,7	90,8
Tous concours	Contrats	4 225	2 780	2 750	2 500	2 941
	Présents	15 714	12 924	12 316	12 704	12 650
	Admis	2 705	1 997	2 540	2 410	2 732
	Taux de couverture	64,0	71,8	92,4	96,4	92,9
Recrutements réservés	Contrats			800	600	
	Présents			1 542	859	
	Admis			732	408	
	Taux de couverture			91,5	68,0	

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEPP

1. Les concours internes du Capeps ont été gelés de 2007 à 2009.

Note : il s'agit de l'ensemble des concours externes (Cafep) et internes (CAER), soit les équivalents du Capes, Capeps, Capet, CAPLP et agrégation pour l'enseignement privé sous contrat. Pour l'agrégation, seuls des concours internes (CAER) sont organisés.

Les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

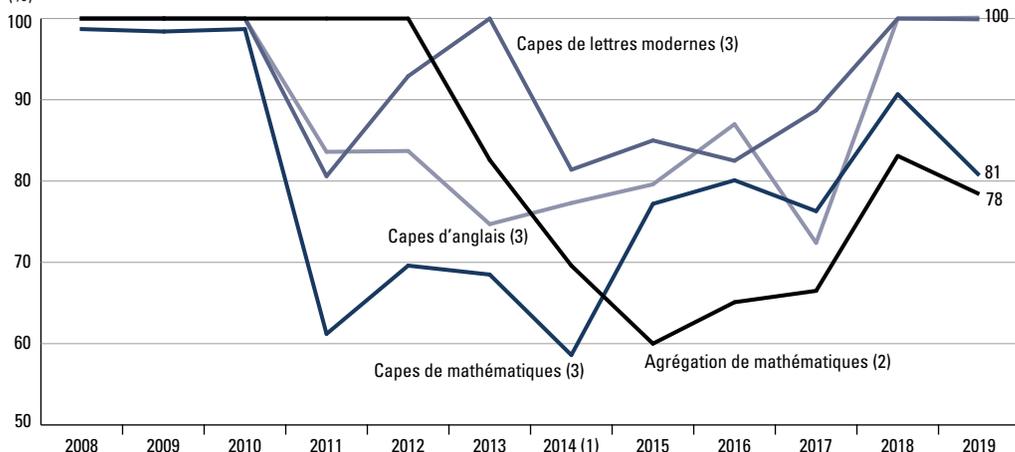
En 2019, le nombre de candidats présents baisse de nouveau aux concours externes (- 5 % en moyenne), plus sensiblement aux Capet (- 12 %) et CAPLP (- 8 %); les effectifs continuent d'augmenter au Caepeps (+ 5 %) depuis plusieurs sessions (2). Le taux de candidature se maintient autour de quatre présents pour un poste. Près d'un millier de postes n'est pas pourvu en 2019 par manque de candidats sur la liste principale, contre un peu moins de 700 à la session précédente. La dégradation du taux de couverture est notamment sensible pour les sections scientifiques du Capes externe : 68 % des postes ouverts en physique-chimie sont pourvus contre la totalité en 2018. En mathématiques, le déficit devient deux fois plus élevé (81 % de postes pourvus au lieu 91 %) (1). Les difficultés de

recrutement s'accroissent à l'agrégation externe de mathématiques, le taux de couverture passe de 83 % à 78 %. Des disciplines historiquement sous tension au Capes (lettres modernes et anglais) combinent tous leurs postes pour la seconde année. Le Capet externe multiplie par trois son déficit (84,5 % de postes couverts pour 95 % en 2018).

Aux concours internes, les présents sont un peu plus nombreux (+ 4 %) qu'en 2018, face à une offre en hausse de 18 %. Malgré un recul, on compte près de sept présents pour un poste offert. Le taux de couverture se dégrade notamment au CAPLP de mathématiques-physique chimie, 83 % de postes pourvus contre la totalité en 2018.

1 Évolution du taux de couverture aux concours externes selon les disciplines

Taux de couverture (%)



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. La session exceptionnelle est prise en compte.
2. Y compris le concours externe spécial ouvert depuis 2017.
3. Y compris les troisièmes concours.

© DEPP

Précisions

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Présents - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Taux de candidature - Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

Taux de couverture - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.25; 18.14; 17.14; 16.16.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, bases de données sur les concours.

2 Nombre de postes, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2019

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Agrégation (1)										
Disciplines scientifiques	610	3 245	5,3	522	85,6	267	3 005	11,3	267	100,0
<i>dont : mathématiques</i>	407	1 567	3,9	319	78,4	160	1 295	8,1	160	100,0
<i>physique-chimie</i>	133	1 006	7,6	133	100,0	42	876	20,9	42	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	424	2 714	6,4	407	96,0	322	2 841	8,8	322	100,0
<i>dont : lettres modernes</i>	127	750	5,9	127	100,0	120	1 269	10,6	120	100,0
<i>philosophie</i>	73	719	9,8	73	100,0	27	277	10,3	27	100,0
Langues	274	1 470	5,4	269	98,2	183	1 910	10,4	183	100,0
<i>dont : anglais</i>	161	866	5,4	156	96,9	70	985	14,1	70	100,0
<i>espagnol</i>	50	299	6,0	50	100,0	37	549	14,8	37	100,0
Disciplines professionnelles	203	1 659	8,2	187	92,1	73	913	12,5	73	100,0
<i>dont : économie et gestion</i>	94	736	7,8	81	86,2	46	438	9,5	46	100,0
<i>sciences industrielles de l'ingénieur</i>	94	719	7,6	91	96,8	19	426	22,4	19	100,0
Disciplines artistiques	64	531	8,3	64	100,0	40	546	13,7	40	100,0
Éducation physique et sportive	40	387	9,7	40	100,0	110	952	8,7	110	100,0
Total Agrégation	1 615	10 006	6,2	1 489	92,2	995	10 167	10,2	995	100,0
Évolution 2019/2018 (2)	0,3	-6,5	-0,4	-0,5	-0,7	2,1	1,5	-0,1	2,6	0,5
Capes (3)										
Disciplines scientifiques	2 006	5 463	2,7	1 622	80,9	315	1 180	3,7	314	99,7
<i>dont : mathématiques</i>	1 361	2 661	2,0	1 099	80,7	212	683	3,2	211	99,5
<i>physique-chimie</i>	385	1 159	3,0	263	68,3	43	211	4,9	43	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	1 972	7 525	3,8	1 882	95,4	367	1 892	5,2	349	95,1
<i>dont : lettres modernes</i>	898	2 001	2,2	897	99,9	155	521	3,4	155	100,0
<i>histoire et géographie</i>	542	2 887	5,3	542	100,0	72	578	8,0	72	100,0
Langues	1 600	5 735	3,6	1 501	93,8	280	985	3,5	269	96,1
<i>dont : anglais</i>	917	2 851	3,1	918	100,1	167	478	2,9	156	93,4
<i>espagnol</i>	362	1 771	4,9	362	100,0	66	389	5,9	66	100,0
Disciplines artistiques	240	1 136	4,7	240	100,0	63	261	4,1	63	100,0
Langages spéciaux	2	5	2,5	2	100,0	-	-	-	-	-
Total Capes	5 820	19 864	3,4	5 247	90,2	1 025	4 318	4,2	995	97,1
Évolution 2019/2018 (2)	-5,7	-4,2	0,0	-9,6	-3,9	22,8	1,6	-0,9	22,8	0,1
Capeps	650	4 291	6,6	650	100,0	80	825	10,3	80	100,0
Évolution 2019/2018 (2)	3,2	5,5	0,1	3,2	0,0	14,3	13,3	-0,1	14,3	0,0
Capet (3)	650	2 653	4,1	549	84,5	120	699	5,8	120	100,0
<i>dont : économie et gestion</i>	281	1 383	4,9	236	84,0	58	409	7,1	58	100,0
<i>sciences industrielles de l'ingénieur</i>	280	567	2,0	225	80,4	42	191	4,5	42	100,0
Évolution 2019/2018 (2)	21,5	-11,7	-1,5	8,5	-10,1	41,2	37,6	-0,2	46,3	3,5
CAPLP (3)										
Disciplines d'enseignement général	426	1 930	4,5	426	100,0	129	503	3,9	109	84,5
<i>dont : mathématiques-physique chimie</i>	217	629	2,9	217	100,0	58	133	2,3	48	82,8
<i>lettres-histoire et géographie</i>	114	675	5,9	114	100,0	31	195	6,3	31	100,0
Disciplines professionnelles	1 019	3 335	3,3	834	81,8	331	1 171	3,5	282	85,2
<i>dont : biotechnologies</i>	210	343	1,6	148	70,5	75	213	2,8	64	85,3
<i>économie et gestion</i>	174	1 205	6,9	174	100,0	35	341	9,7	35	100,0
Total CAPLP	1 445	5 265	3,6	1 260	87,2	460	1 674	3,6	391	85,0
Évolution 2019/2018 (2)	-9,1	-8,1	0,0	-11,5	-2,3	46,0	6,2	-1,4	34,8	-7,1
Tous concours	10 180	42 079	4,1	9 195	90,3	2 680	17 683	6,6	2 581	96,3
Évolution 2019/2018 (2)	-3,4	-4,9	-0,1	-6,8	-3,3	17,5	3,6	-0,9	16,2	-1,2

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEPP

Disciplines scientifiques - sections mathématiques, physique-chimie (agrégation et Capes); sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers (agrégation); sciences de la vie et de la Terre (Capes). **Disciplines littéraires et sciences humaines** - sections philosophie, lettres classiques et modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et Capes); grammaire (agrégation); documentation (Capes). **Langues** - sections langues vivantes étrangères (options allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, russe.) (agrégation et Capes); hébreu (agrégation); portugais (Capes); section langue russe (Capes); langues de France (options basque, catalan, occitan-langue d'oc) (agrégation); langues régionales (options basque, breton, catalan, occitan-langue d'oc, créole) (Capes). **Disciplines artistiques** - sections musique, arts (agrégation); éducation musicale et chant choral, arts plastiques (Capes). **Langages spéciaux** - section langue des signes française (Capes externe et troisième concours créés en 2010). **Disciplines d'enseignement général (CAPLP)** - sections mathématiques-physique chimie, lettres-histoire et géographie, langues vivantes-lettres (options allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres). **Disciplines professionnelles** - sections biochimie-génie biologique (agrégation); économie et gestion, sciences et techniques médico-sociales (agrégation, Capet et CAPLP); sciences industrielles de l'ingénieur (agrégation et Capet); hôtellerie-restauration, arts appliqués, biotechnologies (Capet et CAPLP); génies industriel, civil, mécanique, électrique, réparation et revêtement en carrosserie, bâtiment, conducteurs routiers, esthétique-cosmétique, coiffure (CAPLP).

1. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.
2. Évolution en pourcentage, en point pour le taux de candidature et le taux de couverture.
3. Y compris les troisièmes concours.

Au cours de la dernière décennie, le nombre de personnes admises aux concours de direction est stable depuis 2013 et aux concours d'inspections depuis 2011. Le nombre d'admis aux concours de personnels de vie scolaire est variable selon les années (1).

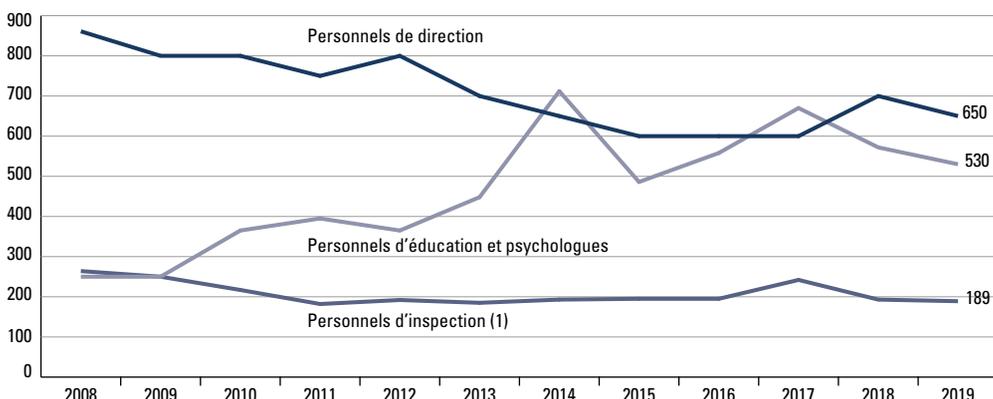
Au concours unique de personnels de direction, le nombre de postes ouverts passe à 650, contre 700 en 2018, mais le nombre de présents augmente, portant le taux de candidature à cinq présents pour un poste (2). Tous les postes sont pourvus pour la onzième session consécutive.

Au concours d'inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN), 115 postes sont offerts, comme de 2013 à 2017. Le nombre d'inscrits diminue (3). Six dossiers sont examinés pour un poste. Tous les postes d'IEN sont pourvus, comme quasiment toutes les années précédentes. Au concours d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), 80 postes sont offerts pour la sixième année

consécutive (hors concours supplémentaire organisé en 2017). Les inscrits sont plus nombreux qu'en 2018, le taux de candidature se maintient à près de quatre dossiers examinés pour un poste. Six postes sont restés vacants.

Aux concours de conseillers principaux d'éducation (CPE), 330 postes sont ouverts (4). Cette offre baisse au concours externe, elle est stable pour l'interne. Les présents sont moins nombreux au concours externe, à l'inverse du concours interne. La sélectivité reste forte avec onze présents pour un poste au concours externe, et vingt-quatre à l'interne. Aux concours de psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN), 200 postes sont offerts. Le nombre de postes diminue au concours externe, il est stable pour l'interne. Les présents sont moins nombreux pour chacun des concours. Le taux de candidature est de quatre présents pour un poste au concours externe, cinq à l'interne. Tous les postes ont été pourvus à l'ensemble des concours de personnels de vie scolaire, comme les années précédentes.

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels d'encadrement et de vie scolaire



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Le concours supplémentaire d'IA-IPR ouvert en 2017 est pris en compte.

© DEPP

Précisions

Présents - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Taux de candidature - Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

Taux de couverture - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non

pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement de personnels d'encadrement et de vie scolaire - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, bases de données sur les concours (personnels d'éducation et psychologues).
MENJS-MESRI-DGRH (personnels de direction et d'inspection).

2 Concours de personnels de direction

		2008	2010	2015	2018	2019
Personnels de direction (1)	Postes	880	800	600	700	650
	Présents	3 222	3 909	3 633	3 077	3 368
	Admis	861	800	600	700	650
	Taux de couverture	97,8	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEPP

1. Depuis la session 2018, un seul concours d'accès à la classe normale des personnels de direction est organisé, compte tenu de la fusion des grades de première et de seconde classes de ce corps.

3 Concours de personnels d'inspection

		2008	2010	2015	2018	2019
Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN)	Postes	178	135	115	125	115
	Inscrits (2)	856	1 533	855	750	729
	Admis	177	135	115	123	115
	Taux de couverture	99,4	100,0	100,0	98,4	100,0
Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) (1)	Postes	108	85	80	80	80
	Inscrits (2)	284	360	279	280	306
	Admis	87	82	80	70	74
	Taux de couverture	80,6	96,5	100,0	87,5	92,5
Tous concours	Postes	286	220	195	205	195
	Inscrits (2)	1 140	1 893	1 134	1 030	1 035
	Admis	264	217	195	193	189
	Taux de couverture	92,3	98,6	100,0	94,1	96,9

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Le concours supplémentaire d'IA-IPR ouvert en 2017 est pris en compte.

2. Candidats dont le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est examiné dans le cadre de l'épreuve d'admissibilité.

4 Évolution du nombre de postes, de présents et d'admis aux concours de personnels d'éducation et de psychologues

		2008	2010	2015	2018	2019	
Conseillers principaux d'éducation (CPE)	Externe (2)	Postes	200	250	310	270	260
		Présents	4 890	3 653	3 210	3 088	2 893
		Admis	200	250	310	270	260
		Taux de couverture	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Interne (3)	Postes		50	65	70	70
		Présents		2 741	1 817	1 584	1 682
		Admis		50	65	70	70
		Taux de couverture		100,0	100,0	100,0	100,0
Psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) (1)	Externe	Postes	50	50	90	192	160
		Présents	524	395	529	807	674
		Admis	50	50	90	192	160
		Taux de couverture	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Interne (3)	Postes		15	21	40	40
		Présents		58	87	261	209
		Admis		15	21	40	40
		Taux de couverture		100,0	100,0	100,0	100,0
Tous concours	Postes	250	365	486	572	530	
	Présents	5 414	6 847	5 643	5 740	5 458	
	Admis	250	365	486	572	530	
	Taux de couverture	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Recrutements réservés	Postes			155	137		
	Présents			134	156		
	Admis			62	84		
	Taux de couverture			40,0	61,3		

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. En 2017, un nouveau corps unique de psychologues a été créé. Il rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré, de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Jusqu'en 2016, les concours de conseillers d'orientation psychologues (COP) ne concernaient que le second degré ; les psychologues du premier degré étaient sous le statut des professeurs des écoles.

2. Y compris le troisième concours.

3. Les concours internes ont été gelés de 2007 à 2009.

En 2019, 2 981 postes sont offerts aux **concours de personnels ASS** soit une baisse moyenne de 8 % par rapport à 2018 (1). 86 % des postes sont destinés à la filière administrative. Globalement, les présents sont moins nombreux, principalement dans la voie externe. Le taux de candidature est plus élevé dans chacune des deux voies de recrutement de la filière administrative, épargnée par la crise du recrutement. En revanche, les faibles ratios de présents par poste aux concours de la filière sociale et de santé expliquent en partie les difficultés persistantes de recrutement. À l'exemple du concours de médecin, un candidat est présent pour deux postes, et le taux de couverture est de 43 % de postes pourvus.

87 postes ont été ouverts aux concours de personnels des bibliothèques contre 103 en 2018, la baisse est importante dans la voie interne (2). En 2019 est organisé le recrutement de magasiniers des bibliothèques principaux, la session précédente avait eu lieu en 2017.

Ainsi, le nombre de présents augmente sensiblement dans les deux voies. Le taux de candidature moyen s'élève à 40 présents pour un poste aux concours externes et 27 aux concours internes. Tous les postes sont pourvus.

L'offre de postes aux **concours de personnels ITRF** augmente en moyenne de 15 % entre 2018 et 2019, soit 2 256 postes (3). La hausse est plus forte aux concours externes. 58 % des postes sont offerts pour les catégories B et C (technicien, adjoint technique). Le nombre de présents diminue de 10 % aux concours externes, et augmente dans des proportions similaires aux concours internes. Le taux de candidature moyen est assez comparable entre les deux voies de recrutement. Les ratios sont plus faibles pour les concours de catégories B et C qui enregistrent les plus forts taux de couverture. Tous corps et voies confondus, la branche d'activité professionnelle « gestion et pilotage » (BAPJ) rassemble 44 % des lauréats.

Précisions

Présents - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), ou un rapport d'activité. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Taux de candidature - Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

Taux de couverture - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, bases de données sur les concours.
MENJS-MESRI-DGRH (personnels des bibliothèques, ITRF).

1 Concours de personnels ASS, session 2019

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Attaché d'administration (1)	-	-	-	-	-	90	3 016	33,5	90	100,0
Secrétaire administratif de classe normale (2)(3)	666	7 316	11,0	661	99,2	525	7 500	14,3	525	100,0
Secrétaire administratif de classe supérieure (3)	43	743	17,3	43	100,0	62	1 462	23,6	62	100,0
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe (2)	608	6 383	10,5	608	100,0	563	6 022	10,7	563	100,0
Total filière administrative	1 317	14 442	11,0	1 312	99,6	1 240	18 000	14,5	1 240	100,0
Évolution 2019/2018 (7)	-8,2	-16,2	-1,0	-8,0	0,2	-10,5	-1,1	1,4	-10,5	0,0
Médecin (4)	56	29	0,5	24	42,9	-	-	-	-	-
Conseiller technique de service social (5)	-	-	-	-	-	23	68	3,0	23	100,0
Assistant de service social	48	356	7,4	48	100,0	28	38	1,4	13	46,4
Infirmier (6)	269	2 314	8,6	254	94,4	-	-	-	-	-
Total filière sociale et de santé	373	2 699	7,2	326	87,4	51	106	2,1	36	70,6
Évolution 2019/2018 (7)	-0,3	-14,2	-1,2	-5,2	-4,6	6,3	19,1	0,2	9,1	1,8
Total	1 690	17 141	10,1	1 638	96,9	1 291	18 106	14,0	1 276	98,8
Évolution 2019/2018 (7)	-6,5	-15,9	-1,2	-7,5	-1,0	-10,0	-1,0	1,2	-10,1	-2,2

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).
2. Depuis 2012, les concours de secrétaire administratif de classe normale et d'adjoint administratif sont des concours interministériels.
3. Y compris administration centrale.
4. Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.
5. Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.
6. Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.
7. Évolution en % pour les effectifs ; en point pour les taux.

Note : à compter du 1^{er} janvier 2017, la structure des corps de catégorie C est modifiée. Les adjoints administratifs de 1^{re} classe sont intégrés dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe.

© DEFP

2 Concours de personnels des bibliothèques, session 2019

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Conservateur (1) (2)	12	263	21,9	12	100,0	8	86	10,8	8	100,0
Bibliothécaire (1)	11	578	52,5	11	100,0	4	259	64,8	4	100,0
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	11	830	75,5	11	100,0	9	315	35,0	9	100,0
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	3	48	16,0	3	100,0	2	65	32,5	2	100,0
Magasinier principal des bibliothèques	18	510	28,3	18	100,0	9	125	13,9	9	100,0
Total	55	2 229	40,5	55	100,0	32	850	26,6	32	100,0
Évolution 2019/2018 (3)	-3,5	24,3	9,0	-3,5	0,0	-30,4	17,6	10,9	-28,9	-2,2

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Le concours externe spécial est pris en compte.
2. Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes, et aux candidats justifiant d'un diplôme ou d'un titre reconnu équivalent à la troisième année de scolarité de cette école, est comptabilisé avec le concours interne de conservateur.
3. Évolution en % pour les effectifs ; en point pour les taux.

Note : les concours externe et interne de magasinier principal des bibliothèques sont organisés à la session 2019, la session précédente avait eu lieu en 2017.

© DEFP

3 Concours de personnels ITRF, session 2019

Corps	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Par corps										
Ingénieur de recherche	67	972	14,5	54	80,6	67	862	12,9	52	77,6
Ingénieur d'études	288	6 779	23,5	245	85,1	177	3 385	19,1	143	80,8
Assistant ingénieur	150	2 124	14,2	120	80,0	193	5 254	27,2	165	85,5
Technicien	412	2 868	7,0	346	84,0	306	2 518	8,2	293	95,8
Adjoint technique	350	1 524	4,4	278	79,4	246	1 360	5,5	222	90,2
Par BAP										
A : sciences du vivant, de la terre et de l'environnement	107	959	9,0	97	90,7	66	269	4,1	59	89,4
B : sciences chimiques et sciences des matériaux	85	553	6,5	78	91,8	44	185	4,2	41	93,2
C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	68	405	6,0	48	70,6	9	39	4,3	9	100,0
D : sciences humaines et sociales	15	304	20,3	14	93,3	3	15	5,0	2	66,7
E : informatique, statistiques et calcul scientifique	174	2 129	12,2	138	79,3	88	838	9,5	69	78,4
F : culture, communication, production et diffusion des savoirs	103	1 448	14,1	93	90,3	78	537	6,9	71	91,0
G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	316	877	2,8	210	66,5	179	644	3,6	147	82,1
J : gestion et pilotage	399	7 592	19,0	365	91,5	522	10 852	20,8	477	91,4
Total	1 267	14 267	11,3	1 043	82,3	989	13 379	13,5	875	88,5
Évolution 2019/2018 (1)	18,9	-10,0	-3,6	9,3	-7,2	10,8	9,8	-0,2	10,5	-0,2

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Évolution en % pour les effectifs ; en point pour les taux.

© DEFP

La **dépense intérieure d'éducation (DIE)** est évaluée à 157,2 milliards d'euros en 2018 (1). Elle a doublé depuis 1980, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,9%. Durant la même période, le **produit intérieur brut (PIB)** a crû de 1,8% en moyenne par an. La part de la DIE dans le PIB progresse de 6,5% en 1980 à 6,7% en 2018 après avoir atteint 7,7% à la fin des années 1990 (2). Lors de la crise de 2009, cette part augmente sous l'effet d'une poursuite de la hausse de la DIE par niveau présente des évolutions notables liées aux choix budgétaires et à la démographie (4).

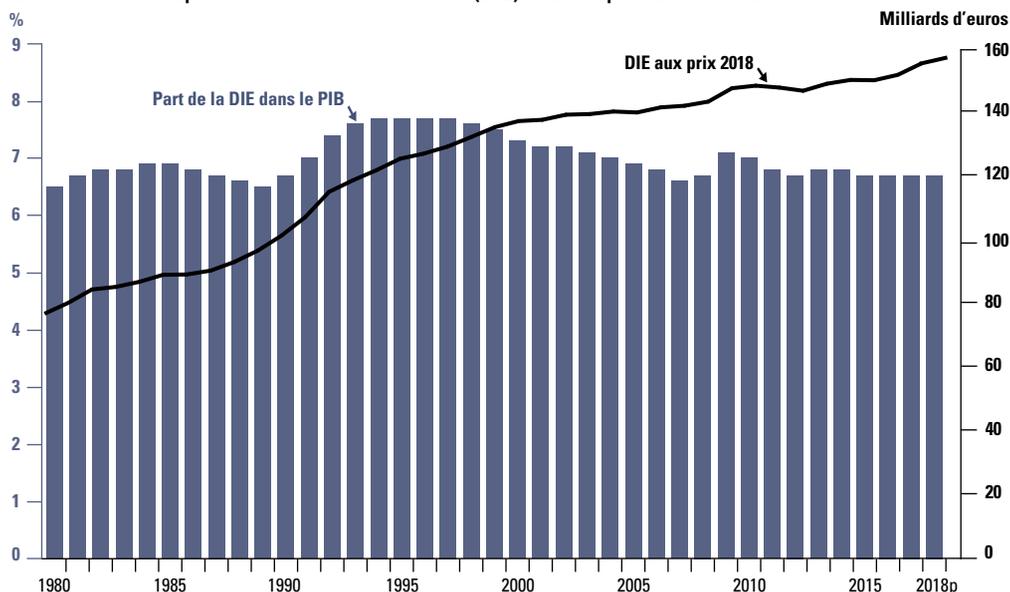
La hausse de la DIE depuis 1980 concerne tous les niveaux d'enseignement (3). Cependant, la structure de la DIE par niveau présente des évolutions notables liées aux choix budgétaires et à la démographie (4).

Ainsi, la part consacrée à l'enseignement du premier degré décroît de 29,2% en 1980 à 26,6% en 1992. Elle augmente ensuite tendanciellement avec la hausse des naissances à partir du milieu des années 1990 et la priorité accordée au premier degré au cours des années récentes. En 2018, elle atteint 29,7% dépassant ainsi son niveau de 1980.

À l'inverse, la part du second degré, quasiment stable autour de 43,0% de 1980 à 1998, baisse régulièrement depuis, pour atteindre 38,6% en 2017 et 2018.

La part consacrée à l'enseignement supérieur augmente de façon quasi continue sur la période, passant de 15,1% de la DIE en 1980 à 20,2% en 2018 mais, parallèlement, les effectifs d'étudiants doublent.

1 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

Lecture : en 2018, la DIE s'élève à 157,2 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite) ce qui représente 6,7% du PIB (bâtons avec échelle de gauche).

© DEPP

Précisions

Évaluation aux prix de 2018 - Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.38 ; 19.07.
- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les coûts et les financements.
- Les dossiers de la DEPP, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

2 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB

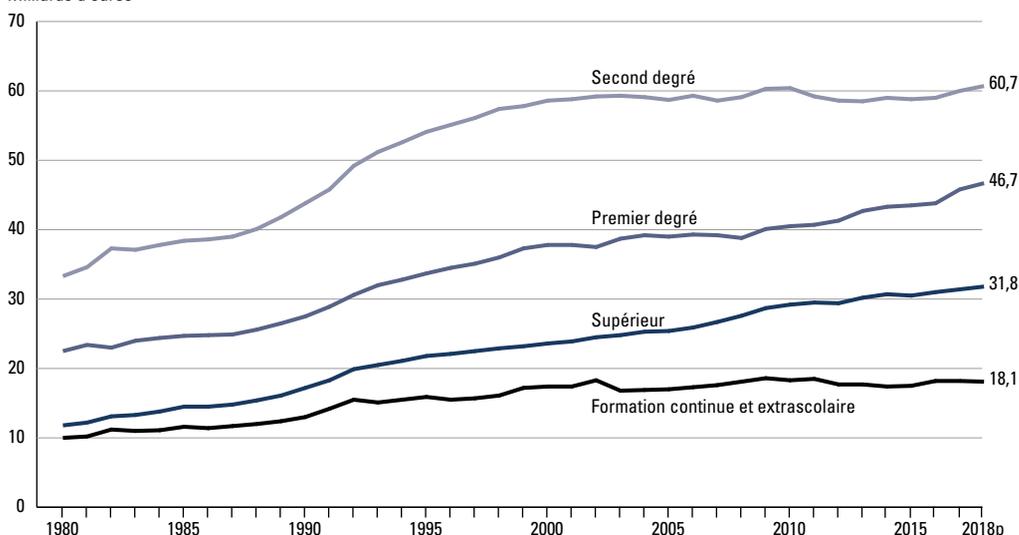
	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2017	2018p
DIE (millions d'euros, prix courants)	29 446	70 181	108 202	121 231	139 337	147 615	154 242	157 218
DIE (millions d'euros, prix constants estimation aux prix 2018)	77 743	101 505	137 381	140 108	148 464	150 242	155 460	157 218
% du PIB	6,5	6,7	7,3	6,9	7,0	6,7	6,7	6,7

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

© DEPP

3 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) par niveau d'enseignement, en milliards d'euros, au prix 2018

Milliards d'euros



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

© DEPP

4 Structure de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement, en %

	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2017	2018p
Premier degré	29,2	27,1	27,5	27,8	27,2	28,9	29,5	29,7
Second degré	42,9	43,2	42,6	41,9	40,7	39,1	38,6	38,6
Supérieur	15,1	16,9	17,2	18,1	19,7	20,3	20,2	20,2
Formation continue	11,6	11,6	11,0	10,2	10,4	9,9	9,9	9,7
Extrascolaire	1,2	1,2	1,7	2,0	2,0	1,8	1,8	1,8
Total	100,0							

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

© DEPP

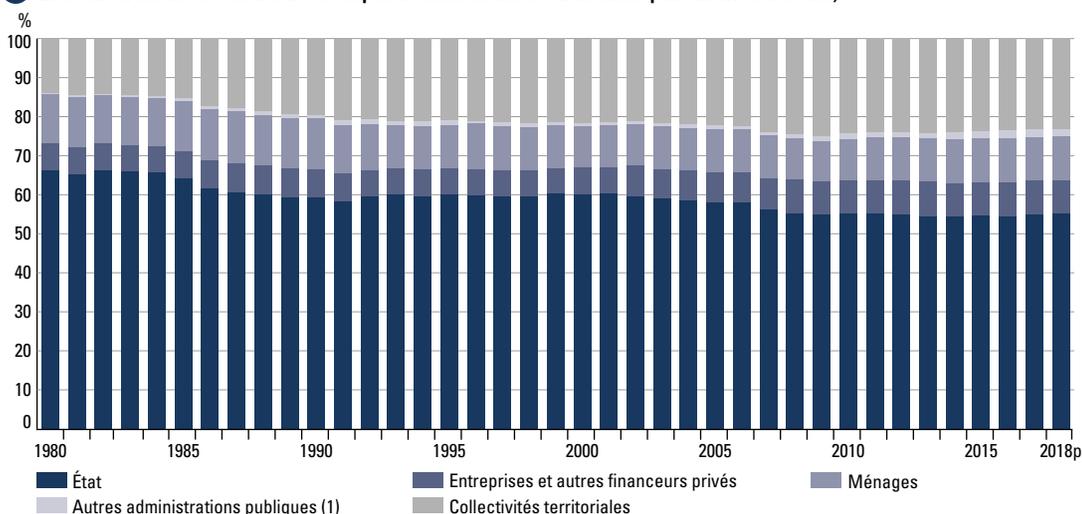
En 2018, l'État assure 55,0% du **financement final** de la **dépense intérieure d'éducation** (DIE). Il reste le premier financeur de la DIE. La part des collectivités territoriales dans la DIE s'est fortement accrue, passant de 14,0% en 1980 à 23,3% en 2018, sous l'effet des lois de décentralisation (1). Les autres financeurs sont les ménages (11,3%), les entreprises (8,6%), essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage et de leurs dépenses pour financer la formation continue, et les autres administrations publiques (1,8%) (2).

En **financement initial**, c'est-à-dire avant transfert des bourses vers les ménages et de diverses subventions vers les collectivités territoriales, la part de l'État est

encore plus importante (57,4%) (3). À l'inverse, la part des ménages est plus faible (7,8%). Les autres administrations publiques, en particulier les caisses d'allocations familiales avec le versement aux ménages de l'allocation de rentrée scolaire, contribuent à hauteur de 2,9% au financement initial de la DIE.

La DIE est principalement consacrée aux activités d'enseignement (134,6 milliards d'euros en 2018, soit 85,6% du total). Les dépenses d'hébergement et de restauration en représentent 7,2%. Le reste finance essentiellement l'administration générale (2,3%), les achats de fournitures et manuels scolaires (1,9%) et les transports scolaires (1,7%) (4).

1 Évolution de la structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

1. Voir « Précisions ».

© DEPP

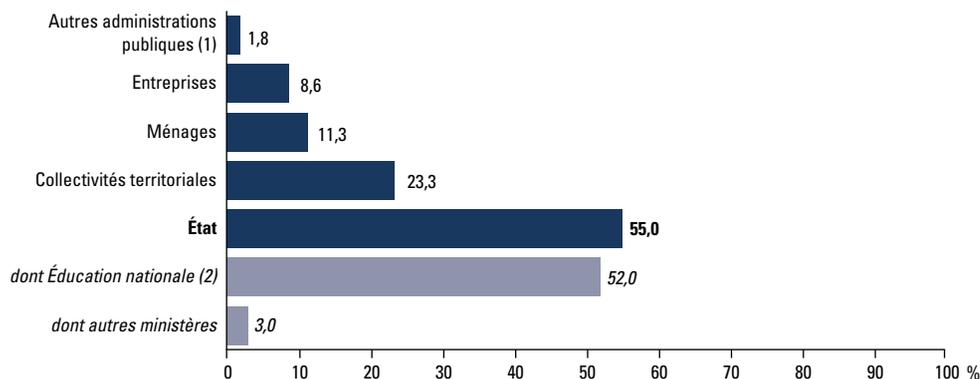
Précisions

Autres administrations publiques - Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP), qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 19.38 ; 19.07.
 - Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les coûts et les financements
 - *Les dossiers de la DEPP*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

2 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final, en 2018, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Voir « Précisions ».

2. L'Éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

© DEFP

3 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final et initial, en 2018, en %

Source de financement	Part dans le financement final	Part dans le financement initial
Éducation nationale (1)	52,0	54,2
Autres ministères (2)	3,0	3,2
Total État	55,0	57,4
Collectivités territoriales	23,3	23,4
Autres administrations publiques (3)	1,8	2,9
Ménages	11,3	7,8
Entreprises et autres financeurs privés	8,6	8,5
Total de la dépense intérieure d'éducation	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEFP

1. L'Éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 266 millions d'euros en 2018.

3. Voir « Précisions ».

4 Le financement des activités d'éducation en 2018, dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

		Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total général
Enseignement de type scolaire	Premier degré	24 061	81	24 141	13 041	306	1 044	1	38 533
	Second degré	35 546	1 234	36 780	10 053	277	1 851	1 184	50 144
	Enseignement supérieur (4)	16 266	1 858	18 124	2 860	1 009	3 215	2 753	27 960
Enseignement de type extrascolaire (5)		408	1 044	1 452	4 021	1 152	2 133	9 252	18 011
Total dépense intérieure d'enseignement		76 280	4 217	80 497	29 974	2 744	8 242	13 191	134 648
Activités annexes	Hébergement, restauration	1 596	170	1 766	4 016	102	5 435	64	11 383
	Médecine scolaire	739	–	739	16	–	–	–	755
	Orientation	315	0	315	10	0	6	2	335
	Administration générale	2 860	295	3 155	229	4	12	143	3 544
Achats de biens et services liés	Transports scolaires	–	–	–	2 230	–	498	–	2 729
	Fournitures et livres scolaires	–	–	–	187	–	2 797	–	2 984
	Habillement, leçons particulières	–	–	–	–	–	841	–	841
Total dépense intérieure d'éducation		81 790	4 681	86 472	36 664	2 850	17 832	13 401	157 218

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEFP

1. L'Éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 266 millions d'euros en 2018.

3. Voir « Précisions ».

4. Y compris la recherche universitaire.

5. Formation professionnelle continue et autres stages, formations dispensées dans les conservatoires municipaux, etc.

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

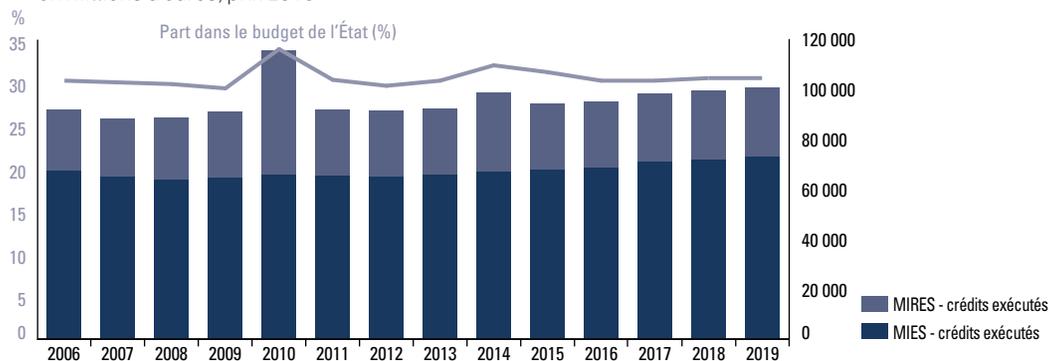
Le budget des ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur est présenté dans deux missions interministérielles : « Enseignement scolaire (MIES) » et « Recherche et enseignement supérieur (MIRES) ». Les crédits votés pour 2020 au titre de ces deux missions s'élèvent à 102,8 milliards d'euros de dépenses, soit 30,4 % du budget de l'État. Ces parts sont relativement stables depuis 2006, année de passage à la LOLF (1).

En 2020, 74,0 milliards d'euros sont consacrés à la MIES, soit 1,8 % de hausse par rapport aux crédits exécutés en 2019 (2). Les évolutions par programme des crédits demandés en 2020 font apparaître une augmentation plus forte pour le programme 230 « Vie de l'élève » (5,8 %) (3). Ce programme représente 8,1 % des crédits de la MIES.

Au sein de la MIRÉS, les crédits du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » s'élèvent à 13,8 milliards d'euros pour 2020 soit une hausse de 2,0 % par rapport aux crédits exécutés en 2019. Ceux du programme 231 « Vie étudiante », avec 2,8 milliards d'euros en 2020, sont en hausse de 3,9 %.

Par ailleurs, la MIRÉS comprend d'autres programmes concernant principalement la recherche non universitaire. Les crédits votés en 2020 pour les « autres programmes » progressent de 3,4 % pour se situer à 11,8 milliards d'euros, cette augmentation favorisant les programmes 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et 193 « Recherche spatiale ».

1 Évolution du budget de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur dans le budget de l'État, en millions d'euros, prix 2019



► Champ : France métropolitaine + DROM.

Lecture : en 2019, les crédits exécutés de la MIES et la MIRÉS s'élèvent à 100 680 millions d'euros (bâtons avec échelle de droite) ce qui représente 30,5 % du budget de l'État (courbe avec échelle de gauche).

Note : les augmentations de 2010 et 2014 sont liées à l'introduction de programmes non reconduits les années suivantes.

Précisions

Champ - La totalité de la MIES et la MIRÉS est prise en compte ici. Le champ ne correspond donc pas au champ des données figurant en 9.01, 9.02, 9.04 et 9.05 qui n'inclut pas la recherche non universitaire.

Évaluation aux prix de 2019 - Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des crédits. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, LFI 2020 - Missions interministérielles Enseignement scolaire et Recherche et enseignement supérieur.

2 Évolution du budget de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur par rapport au budget de l'État et au PIB de 2017 à 2020, en millions d'euros, prix courants

Missions interministérielle (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2020 (3)	Évolution 2020/2019 (%)
	2017	2018	2019		
Mission interministérielle Enseignement scolaire (MIES)	70 328,8	71 661,1	72 715,6	74 025,7	1,8
Mission interministérielle Recherche et enseignement supérieur (MIRES)	27 201,7	27 578,6	27 964,0	28 742,4	2,8
Ensemble	97 530,4	99 239,7	100 679,7	102 768,1	2,1
Part dans le budget de l'État (%) (4)	30,2	30,5	30,5	30,4	
Part dans le PIB (%) (5)	4,2	4,2	4,2	n.d	

1. Mission : ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministère(s), concourant à une politique publique définie.

2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.

3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.

4. Budget de l'État : ensemble des budgets civils et du budget du ministère en charge des Armées.

5. Voir « Glossaire ».

© DEPP

3 Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2017 à 2020, en millions d'euros, prix courants

Mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2020 (3)		Évolution (%) 2020/2019
	2017	2018	2019	Montant	%	
Programmes (4)						
Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré	21 573,8	22 000,9	22 549,4	23 070,2	31,2	2,3
Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré	32 436,3	32 916,8	33 204,0	33 635,6	45,4	1,3
Programme 230 : Vie de l'élève	5 167,6	5 418,0	5 638,9	5 968,0	8,1	5,8
Programme 139 : Enseignement privé du premier et du second degré	7 477,2	7 564,5	7 626,7	7 636,8	10,3	0,1
Programme 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 277,6	2 331,1	2 263,9	2 238,0	3,0	-1,1
Sous total scolaire MENJS	68 932,4	70 231,4	71 283,0	72 548,5		1,8
Programme 143 : Enseignement technique agricole	1 396,4	1 429,7	1 432,6	1 477,2	2,0	3,1
Total mission « Enseignement scolaire »	70 328,8	71 661,1	72 715,6	74 025,7	100,0	1,8

Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIRES) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2020 (3)		Évolution (%) 2020/2019
	2017	2018	2019	Montant	%	
Programmes (4)						
Programme 150 - Formations supérieures et recherche universitaire						
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (actions 1 à 3)	5 931,4	6 084,2	6 160,2	6 342,8	22,1	3,0
Établissements d'enseignement privés (action 4)	76,7	79,7	81,7	84,9	0,3	3,9
Bibliothèques et documentation (action 5)	456,3	464,3	465,3	452,1	1,6	-2,8
Recherche universitaire (action 17)	3 832,4	3 857,8	3 871,1	3 954,9	13,8	2,2
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	121,9	129,6	133,7	127,1	0,4	-5,0
Immobilier (action 14)	1 116,5	1 157,2	1 180,7	1 259,0	4,4	6,6
Pilotage et support du programme (action 15)	1 598,5	1 631,6	1 625,0	1 571,6	5,5	-3,3
Total programme 150	13 133,6	13 404,4	13 517,7	13 792,3	48,0	2,0
Programme 231 - Vie étudiante						
Aides directes (action 1)	2 229,8	2 222,2	2 233,9	2 306,3	8,0	3,2
Aides indirectes (action 2)	265,7	272,0	275,9	302,2	1,1	9,5
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	55,9	59,3	57,9	60,5	0,2	4,4
Pilotage et animation du programme (action 4)	92,3	97,0	98,0	100,9	0,4	2,9
Total programme 231	2 643,7	2 650,6	2 665,7	2 769,9	9,6	3,9
Programme 142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	329,7	339,9	342,3	356,7	1,2	4,2
Autres programmes : 172, 186, 190 à 193	11 094,7	11 183,8	11 438,3	11 823,5	41,1	3,4
Total mission « Recherche et enseignement supérieur »	27 201,7	27 578,6	27 964,0	28 742,4	100,0	2,8

1. Mission : ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministère(s), concourant à une politique publique définie.

2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.

3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.

4. Programme : regroupement de crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

© DEPP

Les producteurs d'éducation exercent une activité d'enseignement ou une activité annexe (hébergement, restauration, etc.). Ils utilisent les ressources mises à leur disposition par les financeurs publics et privés (150,7 milliards d'euros en 2018) (1).

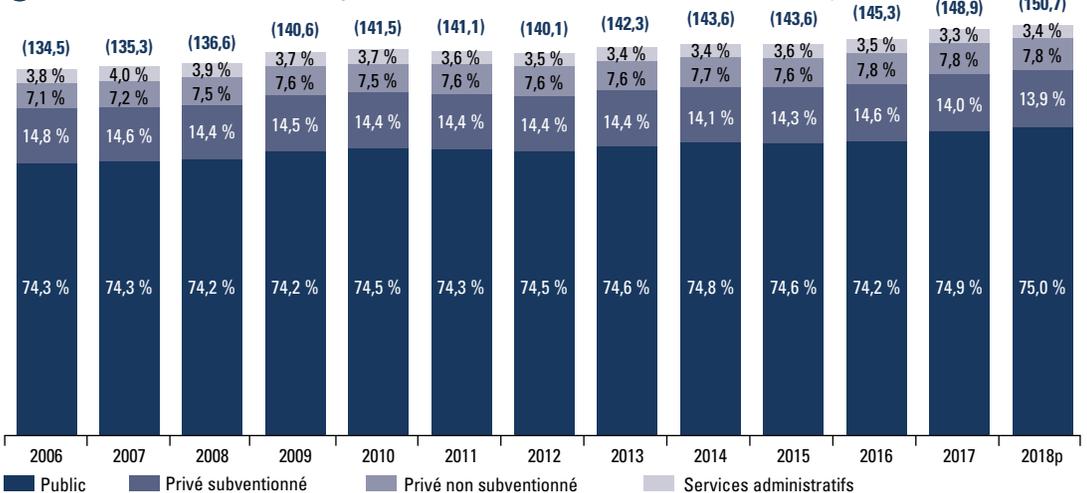
Ces ressources financent les établissements publics (75,0% en 2018), les **établissements privés subventionnés** (13,9%), les **établissements privés non subventionnés** (7,8%) et les services administratifs et organismes publics (3,4%) (2). Cette structure est globalement stable depuis 2006.

En 2018, les écoles maternelles et élémentaires publiques bénéficient d'un financement de 40,3 milliards d'euros (3). La part des collectivités territoriales est importante (38,8% du total), mais reste inférieure à celle de l'État (55,7%) (4).

Les collèges et lycées publics reçoivent 48,4 milliards d'euros, dont 73,5% proviennent de l'État et correspondent en grande partie aux rémunérations des enseignants. La part des collectivités territoriales s'élève à 20,3%. Les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour 64,3% par l'État (qui assure la rémunération des enseignants et verse le forfait d'externat) et pour 25,3% par les familles.

Les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics sont financés aux trois quarts par l'État. En revanche, les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés sont surtout soutenus par les ménages et les financeurs privés.

1 Évolution du financement des producteurs d'éducation, en milliards d'euros, aux prix 2018



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

■ Lecture : en 2018, 150,7 milliards d'euros ont été mis à disposition des producteurs d'éducation, dont 75,0% pour le secteur public.

© DEPP

Précisions

Services administratifs et organismes publics - Ce producteur n'assure pas d'enseignement, mais des activités d'organisation (administration centrale, services déconcentrés ou décentralisés), d'orientation et de recherche, ainsi que d'hébergement et de restauration avec le Cnous.

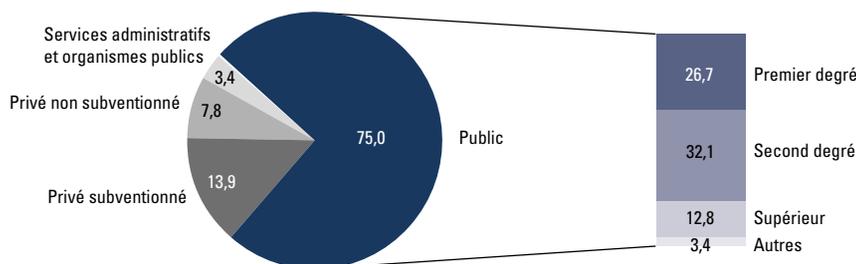
Autres administrations publiques - Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP), qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés, et les

organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.38 ; 19.07.
- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les coûts et les financements.
- Les dossiers de la DEPP, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

2 Répartition du financement selon le producteur en 2018, en %



► **Champ :** France métropolitaine + DROM.

Lecture : 26,7 % du financement est alloué aux établissements publics du premier degré.

© DEFP

3 Financement des producteurs d'éducation en 2018 - Dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

Unités de production	Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total
Écoles maternelles et élémentaires	22 360	68	22 428	15 598	306	1 918	—	40 250
Collèges et lycées	34 729	839	35 569	9 824	347	2 058	571	48 368
Centre de formation d'apprentis	8	108	116	280	20	10	285	712
Universités	11 339	181	11 519	570	661	370	934	14 054
Autres établissements d'enseignement supérieur	1 839	1 387	3 226	907	220	191	694	5 239
Centres de formation artistique	—	—	—	1 580	—	—	—	1 580
Centres d'enseignement spécial	259	180	438	19	1	9	4	471
Organismes d'enseignement à distance	93	—	93	—	—	50	17	159
Organismes de formation extrascolaire (4)	101	512	613	914	323	64	244	2 159
Total établissements publics d'enseignement	70 728	3 275	74 002	29 692	1 878	4 670	2 749	112 991
Écoles maternelles et élémentaires	1 894	—	1 894	820	—	960	—	3 674
Collèges et lycées	5 452	555	6 006	824	0	2 364	149	9 344
Centres de formation d'apprentis	0	33	33	476	34	18	491	1 052
Établissements d'enseignement supérieur	80	60	139	183	10	866	541	1 740
Organismes de formation extrascolaire (4)	83	173	257	820	441	378	3 199	5 094
Total établissements privés subventionnés	7 509	821	8 330	3 123	485	4 585	4 380	20 904
Écoles maternelles et élémentaires	—	—	—	—	—	234	—	234
Établissements du second degré	—	—	—	—	—	209	22	231
Centres de formation d'apprentis	—	12	12	715	52	27	745	1 550
Écoles supérieures	—	—	—	—	—	68	327	2 005
Organismes de formation extrascolaire (4)	—	253	253	443	358	1 627	5 008	7 690
Total établissements privés non subventionnés	—	265	265	1 159	478	3 706	6 102	11 709
Total producteurs d'enseignement	78 237	4 360	82 597	33 974	2 842	12 961	13 231	145 604
Services administratifs et organismes publics	3 554	321	3 875	273	8	734	170	5 060
Total	81 790	4 681	86 472	34 246	2 850	13 695	13 401	150 664

► **Champ :** France métropolitaine + DROM.

1. L'Éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 266 millions d'euros en 2018.

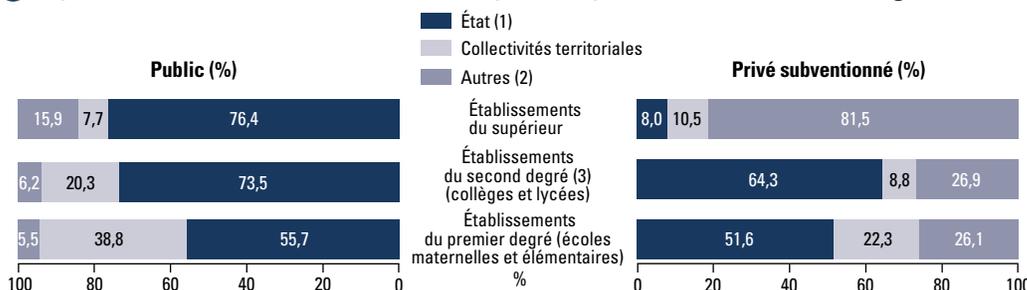
3. Voir «Précisions».

4. Y compris la formation continue.

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

© DEFP

4 Répartition du financement des établissements publics et privés subventionnés selon l'origine en 2018, en %



► **Champ :** France métropolitaine + DROM.

1. État = MENJS-MESRI + autres ministères + reste du monde.

2. Autres = autres administrations publiques + entreprises et autres financeurs privés + ménages.

3. Y compris STS et CPGE.

© DEFP

Avec une progression de 1,6 % par an en prix constants depuis 1980, la **dépense par élève ou étudiant** atteint 8 810 euros en 2018 (1) (2). Dans le premier degré, contrairement aux autres niveaux, la hausse se poursuit sans interruption depuis 2010, en lien avec un taux d'encadrement accru et la création du corps de professeurs des écoles.

Dans le premier degré, le coût par élève de préélémentaire est supérieur à celui d'un élève d'élémentaire (3). La présence des Atsem contribue à accroître la dépense pour un élève de maternelle.

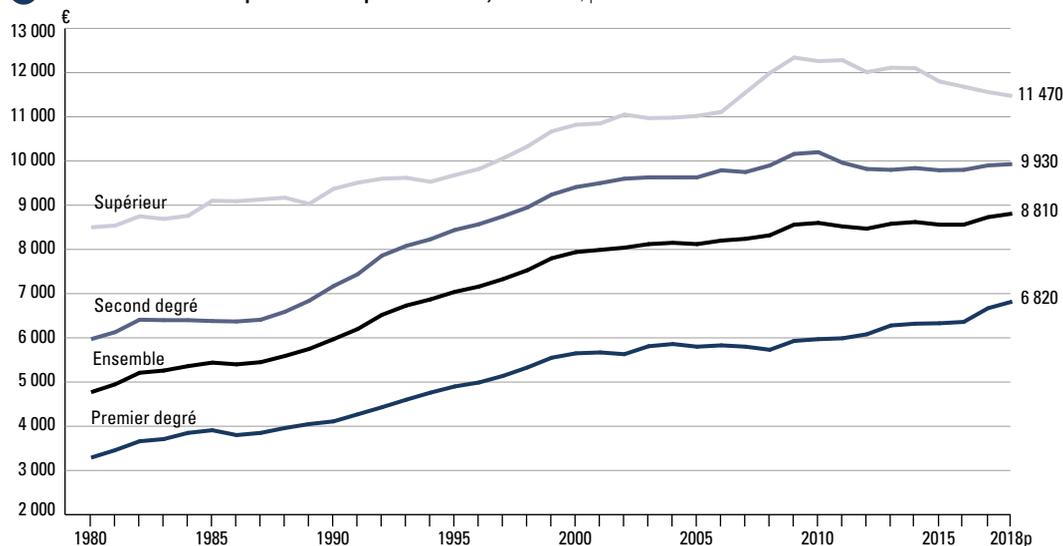
Dans le second degré, le coût par collégien est inférieur au coût par lycéen en enseignement général et technologique, lui-même inférieur à celui par lycéen en enseignement professionnel. Cela est principalement

dû aux écarts de statut et de rémunération des enseignants. De plus, les lycéens en enseignement professionnel sont moins nombreux par classe que dans l'enseignement général, où les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont aussi moins importantes.

Dans le supérieur, les écarts de coûts entre les formations universitaires et les classes de type CPGE ou STS proviennent en grande partie des différents taux d'encadrement. Par rapport à l'enseignement secondaire, les enseignants en CPGE ou STS sont souvent agrégés, corps conjuguant une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible.

Pour tous les niveaux, plus de 80 % de la dépense par élève ou étudiant est consacrée à l'enseignement (4).

1 Évolution des coûts par élève et par étudiant, en euros, prix 2018



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série), Public + Privé.

© DEPP

Précisions

Évaluation aux prix de 2018 - Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Atsem - Agent territorial spécialisé d'école maternelle, rémunéré par les communes.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.38 ; 19.07.
- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les coûts et les financements.
- Les dossiers de la DEPP, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

2 Évolution des coûts par élève et par étudiant, en euros, prix 2018

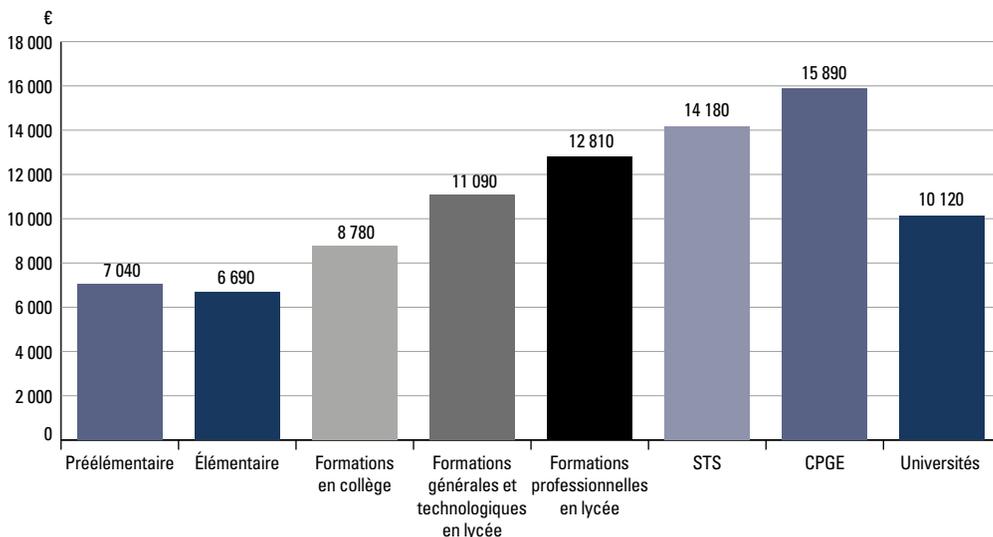
Niveaux	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2017	2018 p
Préélémentaire	n.d.	3 640	5 490	5 590	5 910	6 500	6 900	7 040
Élémentaire	n.d.	4 350	5 700	5 940	6 010	6 230	6 530	6 690
Premier degré (1)	3 290	4 110	5 650	5 800	5 970	6 330	6 670	6 820
Formations en collège	n.d.	6 240	8 130	8 560	8 780	8 590	8 770	8 780
Formations générales et technologiques en lycée	n.d.	8 100	11 040	10 880	12 120	11 180	11 060	11 090
Formations professionnelles en lycée	n.d.	9 870	12 370	12 160	12 880	12 480	12 630	12 810
Second degré (2)	5 970	7 170	9 410	9 630	10 200	9 790	9 900	9 930
Premier et second degrés (1) (2)	4 490	5 570	7 460	7 620	7 940	7 940	8 180	8 290
STS	n.d.	n.d.	14 420	14 960	14 820	13 840	14 150	14 180
CPGE	n.d.	n.d.	16 150	16 560	16 300	15 340	15 710	15 890
Universités (3)	n.d.	n.d.	9 030	9 070	11 030	10 610	10 130	10 120
Supérieur (4)	8 500	9 370	10 820	11 020	12 260	11 800	11 560	11 470
Coût moyen tous niveaux	4 770	5 970	7 940	8 120	8 600	8 560	8 730	8 810

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série), Public + Privé.

© DEPP

1. Y compris l'enseignement spécial.
2. Y compris l'enseignement spécial et l'apprentissage.
3. Y compris les étudiants des instituts ou écoles internes aux universités.
4. Y compris les étudiants des autres écoles du supérieur publiques ou privées (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, etc.) et les apprentis.

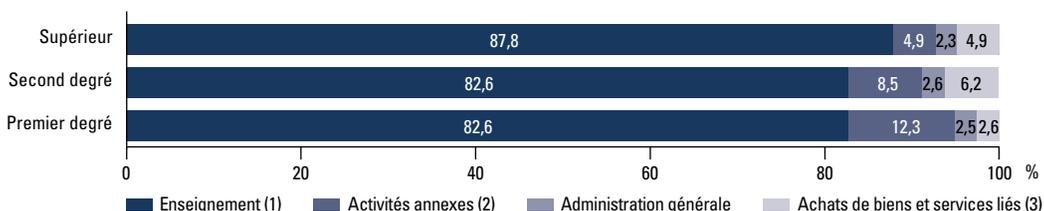
3 Les coûts par élève et par étudiant, en euros, en 2018



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

© DEPP

4 Structure de la dépense par élève ou étudiant selon l'activité en 2018, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

© DEPP

1. Y compris la recherche universitaire.
2. Hébergement, restauration, médecine scolaire, orientation.
3. Transports scolaires, livres et fournitures, leçons particulières, habillements demandés par les institutions scolaires.

Différentes aides financières permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants : **bourses nationales, fonds sociaux, allocation de rentrée scolaire**. Le montant de l'aide directe atteint 834,5 millions d'euros en 2019 (3).

En 2019-2020, 1 487 000 jeunes (France métropolitaine et DROM), soit 26,2 % des élèves du second degré, bénéficient d'une **bourse nationale** (2). En lien avec les difficultés sociales des élèves accueillis, plus marquées dans les établissements publics que privés, la proportion est plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 29,9 % contre 12,3 %.

Le pourcentage de boursiers varie peu du collège (25,9 %) au lycée (26,2 %). Le taux de boursiers de l'enseignement professionnel (39,1 %) est supérieur à celui des boursiers de l'enseignement général et technologique (GT, 21,6 %).

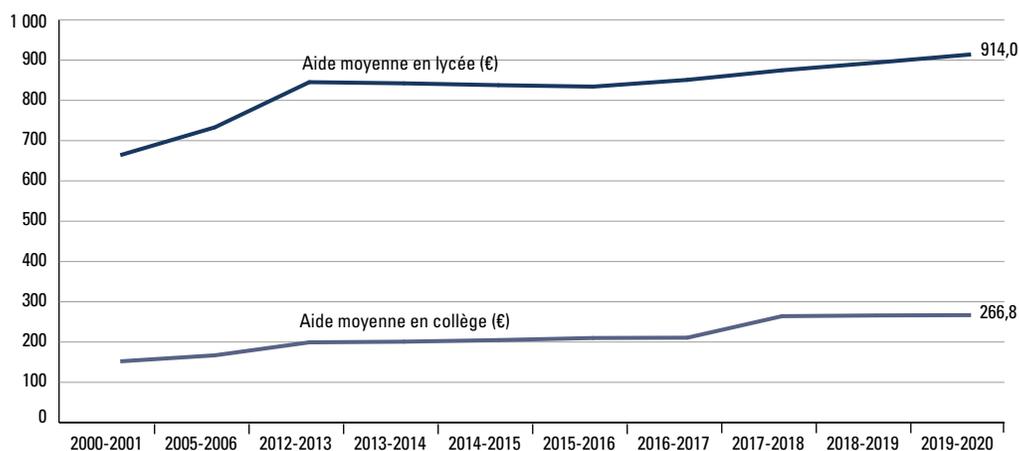
Les **bourses nationales de collège** concernent 873 000 jeunes et 614 000 jeunes bénéficient d'une **bourse**

nationale de lycée. Globalement, la part des élèves **boursiers du second degré** varie peu : + 0,6 point entre 2019 et 2020. Le taux des boursiers de lycée augmente plus fortement (+ 1,8 point pour les formations professionnelles et + 0,8 point pour les formations GT) alors que celui des collèges est quasiment stable (+ 0,3 point) (2).

L'aide moyenne en lycée (montant par élève boursier) progresse depuis la rénovation des bourses de lycée en 2016 (1) (4). Par ailleurs, la forte progression des mentions « bien » et « très bien » au diplôme national du brevet (DNB) a entraîné une augmentation des bourses au mérite : 152 000 bénéficiaires pour une dépense de 103,7 millions d'euros en 2019 (2) (3).

Les caisses d'allocations familiales versent aux familles, sous condition de ressources, une **allocation de rentrée scolaire**, pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans (4). Ce montant est modulé selon l'âge de l'enfant. La dépense totale au titre de cette allocation, tous régimes confondus, est de 2,04 milliards d'euros en 2019 (3).

1 Montants de l'aide moyenne aux boursiers, en euros courants



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.

© DGESCO

Précisions

Montants des bourses et primes pour l'année scolaire 2019-2020 :

Bourse de collège : le montant annuel est de 105 € pour l'échelon 1, 291 € pour l'échelon 2 et de 456 € pour l'échelon 3 ;

Bourse de lycée : le montant annuel varie de 438 € pour l'échelon 1 à 930 € pour l'échelon 6 ;
Bourse au mérite : le montant annuel varie de 402 € pour l'échelon 1 à 1 002 € pour l'échelon 6 ;
Prime à l'internat : le montant annuel est de 258 € en collège et en lycée ;
Prime de reprise d'études : le montant annuel est de 600 €.

Source

MENJS-DGESCO, enquêtes sur les bourses ; CNAF ; MSA.

2 Les boursiers nationaux dans le second degré en 2019-2020

	Effectifs de boursiers en 2019-2020			Part des élèves boursiers en 2019-2020 (%) (1)			Part des élèves boursiers en 2018-2019 (%) (1)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Échelon 1 : 105 euros	325 997	42 835	368 832						
Échelon 2 : 291 euros	203 483	20 816	224 299						
Échelon 3 : 456 euros	262 332	17 521	279 853						
Total collège	791 812	81 172	872 984	29,8	11,2	25,9	29,4	11,3	25,5
Primes à l'internat au collège	2 969	2 041	5 010						
Formations professionnelles en lycée	218 561	32 576	251 137	42,6	25,3	39,1	40,7	24,1	37,3
Montant moyen boursier (€) (2)	724	678	718						
Primes d'équipement	41 664	4 040	45 704						
Bourses au mérite	9 071	1 969	11 040						
Primes à l'internat	24 081	2 511	26 592						
Primes de reprise d'études	50	33	83						
Formations GT en lycée	317 489	33 007	350 496	24,9	9,6	21,6	23,9	9,2	20,8
Enseignement général	232 539	25 967	258 506	22,6	8,8	19,5	21,6	8,4	18,7
Montant moyen boursier (€) (2)	680,66	653,23	677,90						
Primes d'équipement	11	1	12						
Bourses au mérite	109 399	13 956	123 355						
Primes à l'internat	11 771	1 626	13 397						
Primes de reprise d'études	11	2	13						
Enseignement technologique	84 950	7 040	91 990	34,6	14,5	31,3	33,1	14,2	29,9
Montant moyen boursier (€) (2)	692,49	649,52	689,20						
Primes d'équipement	8 897	539	9 436						
Bourses au mérite	15 942	1 696	17 638						
Primes à l'internat	5 204	561	5 765						
Primes de reprise d'études	4	1	5						
Total formations en lycée (3)	536 050	65 583	601 633	30,0	13,9	26,6	28,7	13,3	25,5
Total lycée (y c. niveau collège en lycée) (4)	546 201	67 858	614 059	30,1	14,0	26,2	28,9	13,4	25,7
Total second degré	1 338 013	149 030	1 487 043	29,9	12,3	26,2	29,2	12,1	25,6

► **Champ : France métropolitaine + DROM y compris Mayotte.**

1. Pourcentage de boursiers sur l'ensemble des élèves.
2. Voir « Précisions » pour le montant des échelons de bourse en lycée et celui des différentes primes.

2. Montant moyen boursier (€) : hors primes d'équipement, bourse au mérite, primes à l'internat et primes de reprise d'études.

4. Niveau collège en lycée : 3^e prépa métier, 6^e à 3^e en EREA.

Lecture : en 2019 dans le second degré public, 1 338 013 élèves disposent d'une bourse nationale. Ils représentent 29,9 % des élèves du second degré public.

© DGESCO

3 Nature des aides et montant des aides, en milliers d'euros

Nature des aides	Montant 2001	Montant 2018	Montant 2019	Évolution 2019-2001 (en %)	
				en € courants	en € constants
Bourses de collège	115 070	225 327	231 611	101,28	56,88
Bourses de lycée (1)	206 853	406 359	426 292	n.s.	
Primes (lycée sauf internat) (2)	165 420	17 995	18 908	n.s.	
Bourses au mérite - Lycée (3)	7 055	92 875	103 739	n.s.	
Bourses et primes - Lycée	379 328	517 229	548 939	44,71	12,79
Prime à l'internat - Collège (4)		1 320	1 293		
Prime à l'internat - Lycée (4)		12 262	12 300		
Bourse d'enseignement d'adaptation (5)	1 038			n.s.	
Fonds sociaux (6)	67 900	58 325	40 310	-40,63	-53,73
Total aides directes MENJS	563 336	814 463	834 454	48,13	15,45
Allocation de rentrée scolaire (ARS) (7)	1 233 762	2 042 014	2 044 230	65,69	29,14

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.**

- À compter de l'année scolaire 2016-2017, suite à la rénovation du dispositif des bourses de lycée, les échelons de bourse intègrent les primes d'entrée et la prime à la qualification.
- À compter de l'année scolaire 2016-2017 : prime d'équipement et prime de reprise d'études.
- Le dispositif a été modifié en 2006 avec une augmentation du montant et des bénéficiaires et en 2016 avec la suppression des bourses au mérite par commission.
- Créée à compter de la rentrée scolaire 2001-2002.
- À compter de l'année scolaire 2016-2017, suppression du dispositif des bourses d'enseignement d'adaptation.
- Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE.

© DGESCO

4 Montants de l'aide moyenne aux boursiers (1) et aux bénéficiaires de l'ARS, en euros courants

	2000-2001	2005-2006	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Évolution 2019/2000 (%)
Aide moyenne en collège	152,1	167,0	199,2	200,9	204,8	210,0	210,8	264,2	266,0	266,8	75,4
Effectifs de boursiers en collège (2)	789,7	770,7	821,3	812,5	834,3	840,8	841,0	849,0	852,2	873,0	10,5
Effectifs des élèves de collège (2)	3 346,3	3 266,5	3 270,7	3 290,6	3 293,7	3 293,7	3 280,1	3 306,4	3 337,8	3 376,0	0,9
Aide moyenne en lycée	664,0	733,0	845,2	842,3	837,7	834,1	850,9	874,6	893,7	914,0	37,7
Effectifs de boursiers en lycée (2)	589,4	558,9	478,3	489,7	498,3	516,8	563,7	584,6	592,4	614,0	4,2
Effectifs des élèves de lycée (2)	2 204,2	2 260,1	2 151,3	2 182,1	2 203,4	2 256,3	2 301,3	2 323,4	2 307,2	2 300,5	4,4
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	2000-2001	2005-2006	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
6-10 ans			358 €	360 €	363 €	363 €	363 €	364 €	368 €	369 €	
11-14 ans	253 €	263 €	378 €	380 €	383 €	383 €	383 €	384 €	388 €	389 €	
15-18 ans			391 €	394 €	396 €	396 €	397 €	401 €	403 €		

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.**

1. Bourses + primes du MENJS, hors fonds sociaux (enseignement public et privé). 2. En milliers.

© DGESCO

En 2018-2019, 745 100 étudiants reçoivent au moins une aide financière (2). Ils représentent 39,5% des étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à une bourse.

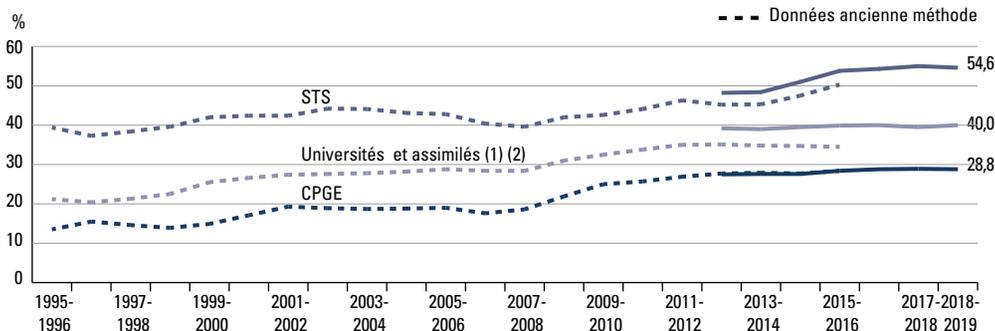
Les **bourses sur critères sociaux**, avec 712 200 étudiants bénéficiaires, représentent 96% des aides financières directes. En 2018, 5 600 étudiants bénéficient d'une allocation spécifique annuelle et 44 100 ont reçu une aide ponctuelle sur l'année, dont 15 200 boursiers sur critères sociaux. En complément de leur bourse, 6% des étudiants reçoivent une aide au mérite, soit 42 000 étudiants.

Plus de la moitié des étudiants dans les sections de techniciens supérieurs et assimilés sont boursiers

(54,6%). Cette proportion est en augmentation continue depuis 2012 (1). Le pourcentage de boursiers en CPGE s'élève à 28,8%. Il a fortement augmenté depuis 2005. À l'université, la part des étudiants boursiers sur critères sociaux s'élève à 40,0%, en hausse de 0,5 point par rapport à 2017. La proportion de boursiers est particulièrement faible dans les écoles de commerce (12,6%) et comprise entre 20% et 28% dans les autres filières de formations (formations d'ingénieurs, universités privées, etc.) (3).

Les effectifs de boursiers progressent plus fortement aux échelons 0 et 7. L'échelon 7 est l'échelon qui correspond à la bourse la plus élevée, d'une valeur de 5 551 euros annuels en 2018-2019 (4).

1 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers sur critères sociaux à l'université, en STS et en CPGE, en %



1. Avant révision, cela comprend les universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Après révision, uniquement les universités.

2. En 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

© SIES

Précisions

Les **aides financières** comptabilisées correspondent aux principales aides destinées aux étudiants dans le champ du ministère en charge de l'Enseignement supérieur : bourses sur critères sociaux, aides spécifiques et ponctuelles.

Aides au mérite, aides spécifiques, proportion d'étudiants aidés - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash (ESR) : 19.19.

Source

MESRI-SIES, Systèmes d'information Aglae (extractions annuelles au 15 mars $n+1$), SISE et Sclarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur. Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations. Insee, PIB.

2 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Boursiers sur critères sociaux	452 616	496 427	593 057	639 884	655 858	681 078	691 215	696 983	712 166
<i>dont aide au mérite</i>			23 344	33 898	33 876	36 239	39 110	41 666	41 993
En % d'étudiants concernés	27,0	28,7	33,4	35,7	34,5	34,8			
En % d'étudiants concernés (méthode révisée)				36,5	37,2	37,9	37,7	37,4	37,7
Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (1)	478 600	522 242	665 114	664 675	683 647	711 261	719 436	730 487	745 083
En % d'étudiants concernés	28,6	30,2	37,5	35,7	36,0	36,3			
En % d'étudiants concernés (méthode révisée)				38,0	38,7	39,5	39,2	39,3	39,5

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte depuis 2013-2014).**

© SIES

1. Il est possible de cumuler plusieurs aides. Ainsi en 2018-2019, 15 194 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux et l'aide spécifique ponctuelle, 1 645 une allocation annuelle et l'aide ponctuelle. Les aides prises en compte sont les bourses sur critères sociaux, les bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), les bourses de mérite (remplacées progressivement à partir de 2008 par les aides au mérite), les allocations d'études (supprimées en 2008), les prêts d'honneur (supprimés en 2009), les aides du fonds national d'aide d'urgence devenues aides spécifiques.

3 Effectifs et proportions de boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie

	Part de boursiers (%)							Effectifs 2018	Part de boursiers échelons 5 à 7 en 2018 (%)
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
Université (1)	39,2	39,0	39,5	39,9	40,0	39,5	40,0	503 192	12,6
<i>dont : IUT</i>	45,4	45,1	44,5	44,6	43,9	44,4	44,8	49 064	11,1
<i>filières ingénieurs</i>	39,0	37,9	38,0	37,2	35,8	35,9	35,5	8 958	7,4
CPGE	27,5	27,6	27,6	28,4	28,8	28,9	28,8	23 879	6,9
<i>dont : économiques et commerciales</i>	25,3	25,2	25,5	26,9	27,8	28,3	28,1	5 186	8,0
<i>littéraires</i>	28,9	29,3	28,7	30,4	31,1	30,0	30,9	3 845	7,0
<i>scientifiques</i>	28,0	28,1	28,0	28,5	28,6	28,8	28,6	14 848	6,5
STS et assimilés	48,2	48,4	51,0	53,8	54,3	55,0	54,6	119 738	20,0
<i>dont : STS production</i>	45,4	45,3	47,2	50,2	50,9	52,2	51,0	31 940	17,4
<i>STS services</i>	50,2	50,3	53,2	56,1	56,3	57,7	56,9	86 613	21,5
Formations d'ingénieurs hors université	26,0	25,3	24,3	24,1	23,1	23,8	23,0	19 716	4,7
Écoles de commerce	14,2	13,7	14,2	14,6	13,8	13,5	12,6	16 719	3,6
Grands établissements de type universitaire	19,7	20,5	20,9	21,6	20,3	21,5	21,6	5 354	7,3
Universités privées	24,8	24,3	25,0	26,3	26,4	26,9	28,3	7 610	5,8
Autres écoles	22,8	22,8	22,4	22,1	21,5	19,4	21,0	12 301	5,8
Scolarité à l'étranger (1)	—	—	—	—	—	—	—	3 657	—
Total bourses	36,7	36,5	37,2	37,9	37,7	37,5	37,5	712 166	11,8

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

© SIES

1. Il s'agit d'étudiants qui perçoivent une bourse sur critères sociaux en étant inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur étranger.

4 Répartition des boursiers sur critères sociaux par montant annuel des bourses en 2018-2019

Bourses sur critères sociaux	Montant annuel (euros)	Boursiers 2018	Boursiers 2018 (%)	Boursiers 2017	Boursiers 2017 (%)
Échelon 0	1 009	226 581	31,8	218 901	31,4
Échelon 1	1 669	103 494	14,5	102 350	14,7
Échelon 2	2 513	53 563	7,5	53 240	7,6
Échelon 3	3 218	53 049	7,4	52 842	7,6
Échelon 4	3 924	50 770	7,1	50 080	7,2
Échelon 5	4 505	93 273	13,1	91 207	13,1
Échelon 6	4 778	83 810	11,8	82 448	11,8
Échelon 7	5 551	47 632	6,7	45 915	6,6
Ensemble		712 166	100,0	696 983	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

© SIES

En 2018-2019, 503 200 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université. Celle-ci accueille ainsi sept étudiants boursiers sur dix. Les trois quarts d'entre eux sont inscrits en **curtus licence** et un quart en **curtus master**, le **curtus doctorat** ne permettant pas l'attribution d'une **bourse sur critères sociaux (1)**.

La proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université est de 40,0 %. Cette proportion de boursiers varie selon le niveau d'étude, elle est de 43,7 % en cursus licence contre 32,0 % en cursus master (2).

Des écarts importants existent entre filière de formation. En cursus licence, les licences « administration économique et sociale » (AES) et de « langues » se

distinguent par leur part importante d'étudiants boursiers (respectivement 52,5 % et 51,0 %). À l'inverse, les disciplines de « santé » et la licence de « sciences fondamentales » possèdent les parts d'étudiants boursiers les plus faibles (36,8 % et 38,0 %).

En cursus master, trois formations accueillent au moins 40 % d'étudiants boursiers : les masters « enseignement » et « pluri-lettres, lettres, sciences humaines », et, avec des effectifs plus réduits, ceux d'AES. À l'opposé, dans les disciplines de « santé » (médecine, odontologie et pharmacie) et en « sciences fondamentales et applications », seulement le quart des étudiants sont boursiers.

Précisions

Proportion d'étudiants aidés - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Note Flash (ESR)* : 19.19.

Source

MESRI-SIES, Systèmes d'information Aglae (extractions annuelles au 15 mars $n+1$) et SISE.

1 Effectifs 2018-2019 et proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline, en %

	2012 (1)	2014	2015	2016	2017	2018		
						Proportion de boursiers	dont échelon 5 à 7	Effectif de boursiers
Préparations au DUT	45,4	44,5	44,6	43,9	44,4	44,8	11,1	49 064
Licence professionnelle	41,8	44,2	45,1	45,1	43,5	42,4	12,7	7 803
Formations d'ingénieurs	39,0	38,0	37,2	35,8	35,9	35,5	7,4	8 958
Masters enseignement (2)	43,0	40,2	41,1	42,1	43,1	42,4	11,7	16 022
Formations LMD disciplines générales (3)	39,8	40,4	41,0	41,1	41,0	41,2	13,8	365 460
Droit, sciences politiques	37,0	37,1	37,9	38,3	38,5	39,0	13,4	59 580
Sciences économiques, gestion (4)	34,4	34,8	36,9	37,0	36,6	37,4	13,8	37 734
AES	52,0	53,1	53,7	53,1	52,3	52,2	23,6	13 725
Arts, lettres, sciences du langage	38,2	39,6	40,1	40,6	41,3	41,7	13,5	28 565
Langues	45,3	46,0	47,6	47,8	47,7	48,9	18,5	47 531
Sciences humaines et sociales	40,5	41,2	41,8	42,0	42,3	42,5	13,6	80 726
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	43,8	37,0	40,1	41,9	41,9	43,6	13,9	2 914
Sciences fondamentales et applications	35,1	35,5	35,1	35,2	33,9	33,7	11,2	36 133
Sciences de la nature et de la vie	42,8	43,5	43,2	43,4	42,7	42,2	11,9	27 848
Pluri-sciences	37,6	40,6	41,1	38,3	39,6	38,1	13,4	7 615
Staps	46,7	46,1	45,7	45,6	45,0	44,9	9,6	23 089
Disciplines de santé	31,6	31,8	31,5	31,7	29,1	31,2	8,6	43 492
Pluri-santé (PACES) (5)	38,7	38,5	38,5	38,7	36,3	38,3	12,3	22 629
Médecine, odontologie, pharmacie	26,2	26,7	26,2	26,4	23,9	26,0	5,9	20 863
Autres formations	30,0	29,4	28,8	29,7	31,0	31,2	8,5	12 393
Total	39,2	39,5	39,9	40,0	39,5	40,0	12,6	503 192
<i>dont formations de cursus licence</i>	<i>42,9</i>	<i>43,2</i>	<i>43,7</i>	<i>43,7</i>	<i>43,4</i>	<i>43,7</i>	<i>14,2</i>	<i>377 822</i>
<i>dont formations de cursus master</i>	<i>31,8</i>	<i>32,0</i>	<i>32,0</i>	<i>32,1</i>	<i>31,4</i>	<i>32,0</i>	<i>9,0</i>	<i>125 370</i>

© SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Un nouveau cadre national des formations (CNF) a été mis en place, pour les diplômes de licence et de master à partir de la rentrée 2014. Il a réduit considérablement le nombre d'intitulés de diplôme. Il existe une légère rupture statistique dans les proportions de boursiers.
2. Les données de 2012, antérieures à l'ouverture des ESPÉ, ne sont pas exactement comparables aux années ultérieures. La grande majorité des étudiants des masters enseignement sont en effet depuis 2013 ceux scolarisés dans les ESPÉ.
3. Hors licences professionnelles et masters enseignement.
4. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES
5. Pour les formations ouvrant droit à bourse, cette discipline correspond à 99 % à des étudiants en première année commune aux études de santé (PACES ou plus rarement Pluripass).

2 Proportion de boursiers sur critères sociaux selon la formation, la discipline universitaire et le cursus, en %

	Cursus licence		Cursus master	
	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers
Préparations au DUT	49 064	44,8		
Licence professionnelle	7 803	42,4		
Formations d'ingénieurs			8 958	35,5
Masters enseignement			16 022	42,4
Formations LMD disciplines générales (1)	293 867	44,0	71 593	32,6
Droit, sciences politiques	44 386	40,4	15 194	35,3
Sciences économiques, gestion (2)	26 101	40,9	11 633	31,5
AES	13 400	52,5	325	42,4
Arts, lettres, sciences du langage	23 459	45,4	5 106	30,4
Langues	42 727	51,0	4 804	35,8
Sciences humaines et sociales	64 021	44,9	16 705	35,2
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	1 855	44,9	1 059	41,5
Sciences fondamentales et applications	28 183	38,0	7 950	24,1
Sciences de la nature et de la vie	21 128	45,7	6 720	34,0
Pluri-sciences	7 305	38,7	310	28,3
Staps	21 302	45,5	1 787	39,2
Total disciplines de santé	23 753	36,8	19 739	26,3
Pluri-santé (PACES) (3)	22 629	38,3		
Médecine, odontologie, pharmacie	1 124	20,9	19 739	26,3
Autres formations (4)			12 393	26,1
Total	377 822	43,7	125 370	32,0

© SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Hors licences professionnelles et masters enseignement.
2. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.
3. Pour les formations ouvrant droit à bourse, cette discipline correspond à 99 % à des étudiants en première année commune aux études de santé (PACES ou plus rarement Pluripass).

En 2017, la **dépense intérieure de recherche et développement expérimental** (DIRD) atteint 50,5 milliards d'Euros (Md€), en hausse de 0,9 Md€ par rapport à 2016 (1). Corrigée de l'évolution des prix, la DIRD a progressé de 1,2 % entre 2016 et 2017, dont +1,6 % pour les entreprises et +0,5 % pour les administrations. Les entreprises réalisent 65 % de la DIRD. Au cours des trente dernières années, les structures d'exécution et de financement de la R&D se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important des entreprises. Le rapport DIRD/PIB, dénommé « effort de recherche », mesure la proportion du produit intérieur brut (PIB) consacré à la R&D. Il s'élève à 2,2 % en 2017, dont 1,4 % pour les entreprises et 0,8 % pour les administrations (2).

En 2017, la **dépense nationale de recherche et développement** (DNRD) s'élève à 54,0 Md€, dont 33,0 Md€ pour les entreprises et 21,0 Md€ pour les administrations. L'indicateur DNRD/PIB s'élève à 2,4 %. La contribution des entreprises au financement de la R&D a enregistré un net accroissement et a dépassé celui des administrations depuis 1995, année où le ratio DNRD/PIB des entreprises dépasse celui des administrations (3). La part des entreprises dans la DNRD est de 61 % en 2017 (1).

La R&D mobilise en France 441 500 personnes en équivalent temps plein (ETP) (4). Ces effectifs ont progressé de 2,1 % en 2017. Les chercheurs occupent un peu plus des 2/3 des emplois de R&D (66 % au sein des administrations et 68 % dans les entreprises).

Précisions

Entreprises - enquête réalisée auprès de 11 500 entreprises et centres techniques de recherche en France. Enquête exhaustive pour les entreprises ayant des dépenses intérieures de R&D supérieures à 0,40 M€ et échantillonnée pour les autres.

Administrations - enquête réalisée auprès des organismes de recherche, ainsi que des services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des centres hospitaliers universitaires (CHU) et centres de lutte contre le cancer (CLCC) et des institutions sans but lucratif.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* (ESRI) : 20.01 ; 19.05 ; 19.01 ; 18.02 ; 17.11.
- *Notes Flash* (ESR) : 20.05 ; 19.23 ; 19.16 ; 19.07 ; 19.01.
- *L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France*, n° 13, MESRI-SIES, mai 2020.
- Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

Source

MESRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations. Insee, PIB.

1 Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France, en millions d'euros courants (M€)

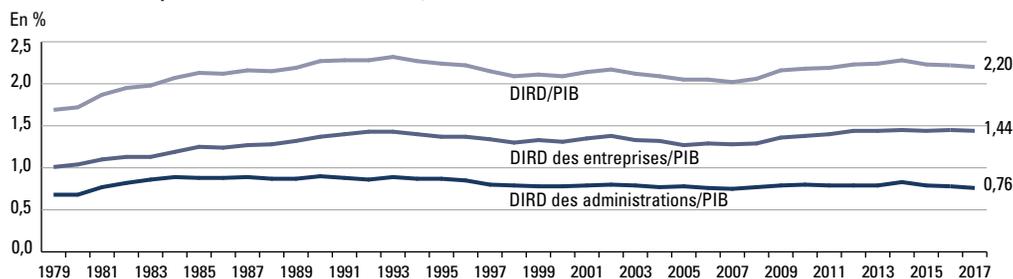
	1978	1999	2010	2011	2012	2013	2014 (1)	2015 (1)	2016 (2)	2017 (2)	Évolution (%) (3)
DNRD	5 897	29 885	44 841	46 474	48 537	49 377	52 283	52 607	53 004	54 036	1,4
DNRD par les administrations (4)	3 459	13 267	19 172	19 097	19 633	20 252	20 765	20 991	20 675	21 053	1,3
DNRD par les entreprises	2 438	16 618	25 668	27 377	28 904	29 126	31 517	31 616	32 329	32 983	1,5
Part des entreprises dans la DNRD (%)	41,3	55,6	57,2	58,9	59,5	59,0	60,3	60,1	61,0	61,0	
DIRD	5 743	29 529	43 469	45 112	46 519	47 362	48 927	48 959	49 651	50 514	1,2
DIRD par les administrations (4)	2 313	10 873	16 014	16 261	16 478	16 772	17 794	17 295	17 325	17 494	0,5
DIRD par les entreprises	3 430	18 655	27 455	28 851	30 041	30 590	31 133	31 665	32 326	33 019	1,6
Part des entreprises dans la DIRD (%)	59,7	63,2	63,2	64,0	64,6	64,6	63,6	64,7	65,1	65,4	
Part de la DIRD dans le PIB (5) (%)	1,65	2,11	2,18	2,19	2,23	2,24	2,28	2,23	2,22	2,20	

► **Champ : France entière.**

1. Changement méthodologique.
2. Résultats définitifs.
3. Évolution entre 2016 et 2017 (en volume en %).
4. Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).
5. Changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014.

© SIES

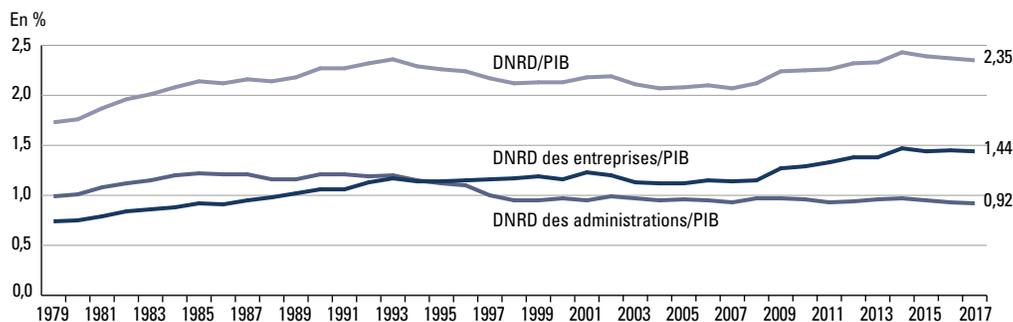
2 Évolution de la part de la DIRD dans le PIB, en %



► **Champ : France entière.**

© SIES

3 Évolution du financement de la R&D par rapport au PIB, en %



► **Champ : France entière.**

© SIES

4 Évolution du personnel de recherche et développement expérimental, en ETP

	1993	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (3)	2017 (4)	2017 en %	Évolution en % (5)
Personnel total de R&D	293 272	397 756	402 491	411 780	416 687	423 903	426 428	432 245	441 509	100	2,1
<i>dont chercheurs (1)</i>	<i>142 772</i>	<i>243 533</i>	<i>249 247</i>	<i>258 913</i>	<i>265 466</i>	<i>271 772</i>	<i>279 470</i>	<i>285 488</i>	<i>295 754</i>	<i>67</i>	<i>3,6</i>
Personnel total de R&D des entreprises (2)	164 384	235 588	239 111	246 438	249 991	248 145	251 915	255 805	265 496	100	3,8
<i>dont chercheurs des entreprises</i>	<i>66 455</i>	<i>143 828</i>	<i>148 439</i>	<i>156 392</i>	<i>161 460</i>	<i>161 744</i>	<i>166 814</i>	<i>170 571</i>	<i>180 446</i>	<i>68</i>	<i>5,8</i>
Personnel total de R&D des administrations	128 888	162 168	163 380	165 342	166 696	175 758	174 514	176 440	176 014	100	-0,2
<i>dont chercheurs des administrations (1)</i>	<i>76 317</i>	<i>99 705</i>	<i>100 807</i>	<i>102 521</i>	<i>104 006</i>	<i>110 029</i>	<i>112 656</i>	<i>114 916</i>	<i>115 308</i>	<i>66</i>	<i>0,3</i>

► **Champ : France entière.**

1. Chercheurs et doctorants rémunérés.
2. Rupture de série : à partir de 2006, les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.
3. Résultats définitifs.
4. Résultats semi-définitifs.
5. Évolution entre 2016 et 2017.

© SIES

À la rentrée 2019, l'ensemble du secteur public et du secteur privé des DROM compte 625 000 élèves, étudiants et apprentis. Les effectifs stagnent par rapport à la rentrée 2018 (1) (2).

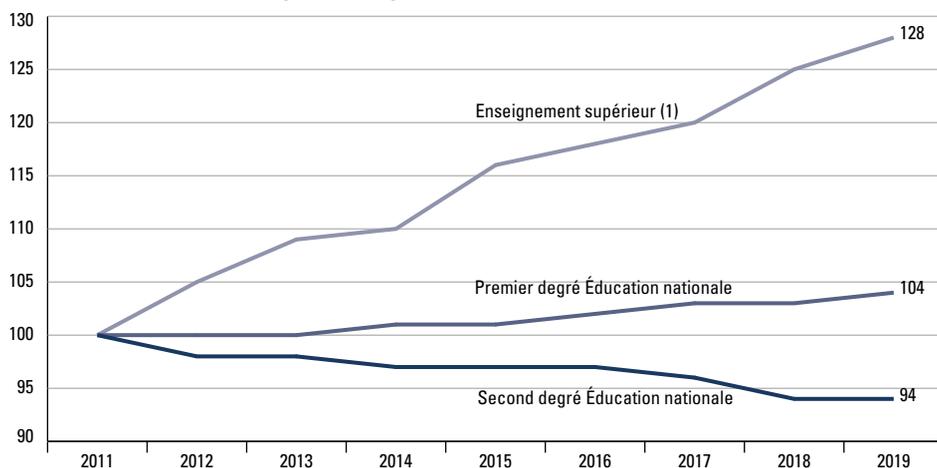
Les effectifs de l'enseignement supérieur sont en hausse de 3,1 %, portée par les universités (+4,7 %) et les STS (+3,5 %). Les effectifs augmentent plus faiblement dans le second degré sous tutelle du ministère en charge de l'Éducation nationale (+0,4 %), plus précisément au collège (+0,4 %) et en formation professionnelle de lycée (+1,1 %). Le second degré agricole, qui concerne un nombre d'élèves plus restreint, contribue également à la hausse des effectifs dans le second degré (+5,3 %).

Le nombre d'élèves du premier degré est en baisse (-0,7 %), la diminution au niveau élémentaire (-1,3 %) étant plus forte que la hausse dans le préélémentaire (+0,5 %).

La Guadeloupe et la Martinique connaissent une baisse des effectifs d'élèves, dans le premier comme dans le second degré. À l'inverse, le nombre d'élèves est en hausse en Guyane et à Mayotte. Enfin, à La Réunion, les effectifs sont en baisse dans le premier degré et stagnent dans le second (3) (4).

Le poids du secteur privé est plus faible qu'en métropole, à l'exception de la Guadeloupe dans le premier degré, où la part du public est la plus faible parmi les DROM (86 %). Cette part est la plus forte à Mayotte dans le second degré, où les établissements relèvent quasi exclusivement du secteur public.

1 Évolution des effectifs par degré d'enseignement, en milliers



► Champ : DROM, Public + Privé.

1. Hors inscriptions simultanées CPGE-université.

© SIES © DEPP

Précisions

Départements et régions d'outre-mer (DROM) - Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, et Mayotte depuis le 31 mars 2011, date à laquelle cette collectivité d'outre-mer est devenue département.

Population scolaire du premier degré, population scolaire du second degré, population étudiante - Voir « Glossaire ».

Source

MENJS-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.

Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de *Repères et références statistiques*.

2 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis dans les DROM, en milliers

	1980	1990	2000	2010	2011 avec Mayotte	2015	2016	2017	2018	2019 (p)	Évolution 2019/2018 (%)
Premier degré	272,1	248,5	271,0	268,6	318,2	309,9	307,1	304,1	299,8	297,7	-0,7
Préélémentaire	72,6	88,4	97,2	97,6	113,6	110,1	108,8	108,2	106,9	107,5	0,5
Élémentaire (CP-CM2)	194,9	155,8	169,8	168,5	200,4	197,2	195,7	193,3	190,2	187,8	-1,3
ULIS (1)	4,6	4,3	4,0	2,5	4,2	2,7	2,6	2,6	2,7	2,5	-9,0
Second degré Éducation nationale	170,7	186,6	219,6	224,8	256,1	259,5	262,5	263,9	264,4	265,4	0,4
Formations en collège	123,3	120,5	135,7	134,1	156,4	158,5	158,3	158,5	159,4	160,1	0,4
<i>dont enseignement adapté du second degré (Segpa)</i>	<i>3,5</i>	<i>5,7</i>	<i>5,7</i>	<i>5,6</i>	<i>7,0</i>	<i>6,8</i>	<i>6,7</i>	<i>6,6</i>	<i>6,5</i>	<i>6,5</i>	<i>0,3</i>
Formations professionnelles en lycée	25,6	29,7	33,7	39,3	41,9	40,0	40,3	39,9	39,6	40,1	1,1
Formations générales et technologiques en lycée	21,8	36,4	50,2	51,3	57,8	61,1	63,9	65,6	65,4	65,2	-0,3
Second degré agriculture	1,3	2,6	2,5	3,2	3,5	3,7	3,8	3,8	3,7	3,9	5,3
Apprentissage (2)	2,6	5,0	7,0	7,4	8,2	8,7	8,6	8,5	7,9	8,0	0,4
Scolarisation dans étab. de la Santé	1,5	1,4	1,6	1,6	1,7	2,0	1,9	1,5	2,2	1,9	-15,4
Enseignement supérieur	6,2	14,9	32,2	36,7	37,5	43,7	44,1	44,9	46,8	48,2	3,1
Universités (hors DUT) (3) (4)	5,3	10,9	21,1	23,3	23,2	27,9	28,0	28,3	29,1	30,5	4,7
Préparation au DUT (4)	-	-	0,4	0,9	1,0	1,1	1,2	1,2	1,3	1,3	1,8
CPGE	-	-	0,7	1,3	1,3	1,7	1,6	1,7	1,8	1,7	-4,0
STS et assimilés	0,6	2,7	5,7	7,2	7,9	9,0	9,1	9,2	9,9	10,3	3,5
Autres formations supérieures (5)	0,3	1,3	4,3	4,1	4,2	4,0	4,2	4,5	4,6	4,4	-4,7
Total général	454,4	459,0	533,9	542,3	625,2	627,5	628,0	626,8	624,9	625,0	0,0

► Champ : DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.

1. Avant 2012, les effectifs à Mayotte étaient surestimés (problème de classification).

2. Y compris les effectifs de préapprentissage en CFA. Données provisoires pour l'année 2019-2020.

3. Y compris les effectifs des IUFM depuis leur rattachement à une université (2008 pour l'IUFM de La Réunion, 2010 pour les IUFM des Antilles-Guyane) et ceux des Inspé (ex-Espé) depuis 2013.

4. Hors inscriptions simultanées CPGE-université à partir de 2009.

5. Autres écoles : écoles de commerce et de gestion, architecture, formations comptables, paramédicales, sociales, artistiques et culturelles, d'ingénieurs, formations post-BTS et DSAA (diplôme supérieur des arts appliqués). Pour les écoles paramédicales et sociales, données 2018-2019 reconduites en 2019-2020.

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire; Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté; DUT : diplôme universitaire de technologie; CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles; STS : section de techniciens supérieurs.

© DEPP © SIES

3 Effectifs du premier degré dans les DROM à la rentrée 2019

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
Public	39 760	42 680	30 761	52 290	105 630	271 121
Préélémentaire	14 488	15 342	11 500	17 237	39 306	97 873
Élémentaire	24 862	26 982	18 999	34 848	65 140	170 831
ULIS	410	356	262	205	1 184	2 417
Privé	6 598	2 900	3 805	2 852	10 419	26 574
Préélémentaire	2 328	827	1 280	1 226	3 932	9 593
Élémentaire	4 255	2 073	2 525	1 624	6 486	16 943
ULIS	15	-	-	2	21	38
Total premier degré	46 358	45 580	34 566	55 142	116 049	297 695
Évolution 2019/2018 (%)	-1,7	2,8	-3,9	0,3	-1,1	-0,7
Part du public (%)	85,8	93,6	89,0	94,8	91,0	91,1

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire.

© DEPP

4 Effectifs du second degré dans les DROM à la rentrée 2019

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
Public	40 381	34 658	29 718	45 853	94 532	245 142
Formations en collège	23 210	22 155	16 520	29 501	55 404	146 790
<i>dont enseignement adapté du second degré (Segpa)</i>	<i>1 050</i>	<i>1 192</i>	<i>951</i>	<i>727</i>	<i>2 468</i>	<i>6 388</i>
Formations professionnelles en lycée	6 048	6 204	5 092	5 203	15 295	37 842
Formations générales et technologiques en lycée	11 123	6 299	8 106	11 149	23 833	60 510
Privé	4 915	2 988	4 076	283	7 987	20 249
Formations en collège	3 108	1 873	2 704	186	5 470	13 341
<i>dont enseignement adapté du second degré (Segpa)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>100</i>	<i>49</i>	<i>149</i>
Formations professionnelles en lycée	905	508	253	97	485	2 248
Formations générales et technologiques en lycée	902	607	1 119	-	2 032	4 660
Total second degré	45 296	37 646	33 794	46 136	102 519	265 391
Évolution 2019/2018 (%)	-1,5	2,3	-2,3	3,4	0,1	0,4
Part du public (%)	89,1	92,1	87,9	99,4	92,2	92,4

Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté.

© DEPP

En 2019-2020, les COM et la Nouvelle-Calédonie comptent 143 400 élèves et étudiants, effectif en diminution de 1 600 élèves par rapport à 2018-2019 (-1,1 %) (1) (2).

Cette baisse est essentiellement imputable au premier degré, avec 1 400 élèves en moins par rapport à 2018 (-1,9 %). Les effectifs du second degré sous tutelle du ministère en charge de l'Éducation nationale sont également en baisse, de 500 élèves (-0,8 %), essentiellement dans les formations professionnelles au lycée (-2,8 %) et dans une moindre mesure dans les formations générales et technologiques (-0,6 %). Les effectifs des formations de collège stagnent (-0,1 %).

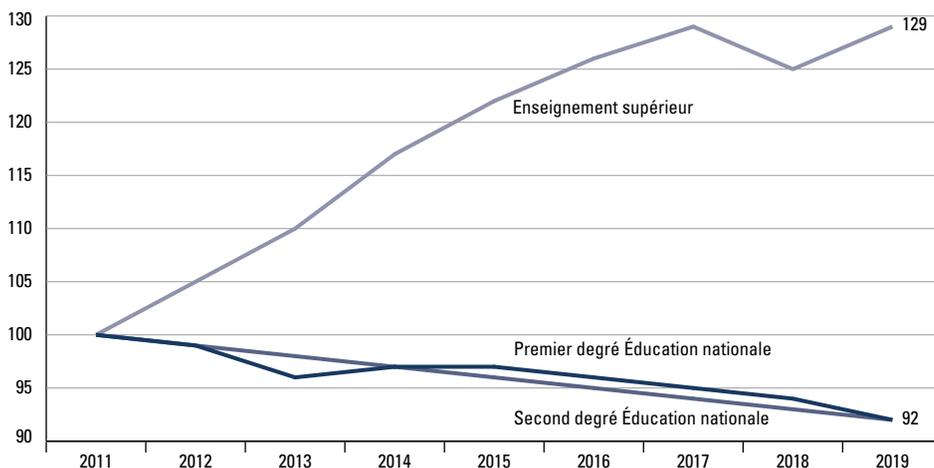
La diminution des effectifs des premier et second degrés concerne l'ensemble des territoires, excepté Saint-Pierre-et-Miquelon et la Polynésie française dans le second degré (3) (4).

Avec 10 100 étudiants accueillis en 2019, les effectifs sont en hausse dans l'enseignement supérieur (+1,9 %), principalement en raison de la hausse des effectifs universitaires (+4,8 %). Inversement, le nombre d'élèves diminue dans les sections de techniciens supérieurs (-2,9 %).

Les établissements publics accueillent trois élèves sur quatre dans les deux degrés d'enseignement. Dans le premier degré, cette part varie de 53,9 % à Saint-Pierre-et-Miquelon à 82,5 % en Polynésie française. Wallis-et-Futuna se démarque des autres territoires par la présence exclusive du privé dans le premier degré et du public dans le second degré.

1 Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, hors inscriptions simultanées université-CPGE

Base 100 en 2011



► Champ : hors Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

© DEPP

Précisions

Collectivités d'outre-mer (COM) - Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon.

La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ». Mayotte est devenue départe-

ment le 31 mars 2011. À partir de cette date, ses effectifs d'élèves et d'étudiants sont comptabilisés avec ceux des DROM (voir « Précisions » en 10.01).

Population scolaire du premier degré, population scolaire du second degré, population étudiante - Voir « Glossaire ».

Source

MENJS-MESRI-DEPP et MESRI-SIES

- Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de Repères et références statistiques.

- Institut de la statistique et des études économiques (Isee, Nouvelle-Calédonie) pour les données 2010 du premier degré.

2 Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, hors inscriptions simultanées université-CPGE

	1990	2000	2010 (1)	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2019/2018 (%)
Premier degré	97 669	118 129	131 201	73 578	73 330	72 429	71 786	70 397	-1,9
Préélémentaire	29 333	37 026	45 004	27 366	27 159	26 774	26 445	25 756	-2,6
Élémentaire (CP-CM2)	67 492	78 328	83 339	45 836	45 762	45 304	44 986	44 312	-1,5
ULIS (2)	844	2 775	2 858	376	409	351	355	329	-7,3
Second degré Éducation nationale	46 102	78 737	95 420	63 927	63 328	62 636	61 884	61 412	-0,8
Formations en collège	29 234	51 227	57 798	37 080	36 699	36 358	36 041	35 992	-0,1
dont Segpa	174	1 069	1 950	1 351	1 298	1 191	1 254	1 205	-3,9
Formations professionnelles en lycée	9 176	13 477	18 419	13 430	13 026	12 776	12 383	12 036	-2,8
Formations générales et technologiques en lycée	7 692	14 033	19 203	13 417	13 603	13 502	13 460	13 384	-0,6
Second degré Agriculture (3)	724	1 471	1 535	1 315	1 337	1 358	1 366	1 414	3,5
Enseignement supérieur	1 962	4 622	8 311	9 586	9 875	10 132	9 949	10 137	1,9
Universités (4)	1 418	3 371	5 661	(6) 6 487	6 331	6 149	5 830	6 107	4,8
CPGE	50	86	207	382	433	477	472	490	3,8
STS et assimilés	425	882	1 920	2 197	2 537	2 881	3 000	2 912	-2,9
Autres écoles (5)	69	94	523	520	574	625	647	628	-2,9
IUFM		189							
Total général	146 457	202 959	236 467	148 406	147 870	146 555	144 985	143 360	-1,1

► **Champ : COM et Nouvelle-Calédonie (hors Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.**

1. À partir de la rentrée 2009, les effectifs du premier degré de Wallis-et-Futuna et de la Nouvelle-Calédonie, dont la rentrée scolaire est décalée (mars $n + 1$), sont affectés à la rentrée n et non plus à la rentrée $n + 1$.

2. Avant 2011, les effectifs des ULIS à Mayotte étaient surestimés (problème de classification).

3. Y compris les étudiants en BTS (62 en 2016, 66 en 2017, 79 en 2018, 71 en 2019).

4. Hors doubles inscriptions CPGE-université à partir de 2009.

5. Autres écoles : formations comptables, écoles de commerce et de gestion et établissements universitaires privés.

6. Données 2014 pour l'université de Nouvelle-Calédonie.

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire; **Segpa** : section d'enseignement général et professionnel adapté; **CPGE** : classe préparatoire aux grandes écoles;

STS : section de techniciens supérieurs; **IUFM** : institut de formation des maîtres.

© DEPP
© SIES

3 Effectifs du premier degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2019-2020

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	Nouvelle-Calédonie	Total	Rappel 2018-2019
Public	297	28 240	–	26 357	54 894	55 952
Préélémentaire	109	10 523	–	9 486	20 118	20 617
Élémentaire	188	17 620	–	16 662	34 470	35 030
ULIS	0	97	–	209	306	305
Privé	254	5 984	1 493	7 772	15 503	15 834
Préélémentaire	99	2 077	529	2 933	5 638	5 828
Élémentaire	155	3 895	953	4 839	9 842	9 956
ULIS	0	12	11	0	23	50
Total premier degré	551	34 224	1 493	34 129	70 397	71 786
Évolution 2019/2018 (%)	-7,6	-2,0	-4,4	-1,7	-1,9	
Part du public (%)	53,9	82,5	–	77,2	78,0	

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire.

© DEPP

4 Effectifs du second degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2019-2020

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	Nouvelle-Calédonie	Total	Rappel 2018-2019
Public	428	21 429	1 456	21 144	44 457	44 755
Formations en collège	199	12 885	847	13 244	27 175	27 126
dont Segpa	–	373	56	672	1 101	1 150
Formations professionnelles en lycée	92	4 199	313	3 133	7 737	7 884
Formations générales et technologiques en lycée	137	4 345	296	4 767	9 545	9 745
Privé	122	8 241	–	8 592	16 955	17 129
Formations en collège	122	4 732	–	3 963	8 817	8 915
dont Segpa	16	–	–	88	104	104
Formations professionnelles en lycée	–	1 401	–	2 898	4 299	4 499
Formations générales et technologiques en lycée	–	2 108	–	1 731	3 839	3 715
Total second degré	550	29 670	1 456	29 736	61 412	61 884
Évolution 2019/2018 (%)	7,2	0,1	-4,0	-1,6	-0,8	
Part du public (%)	77,8	72,2	100,0	71,1	72,4	

Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté.

© DEPP

Depuis les années 2000, les effectifs de la population du premier degré dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) sont en recul (1). En 2019, cette population s'établit à 297 700 élèves, soit 4,4 % de la population scolaire (2). Entre les rentrées 2014 et 2019, les académies de la Guadeloupe et de la Martinique enregistrent les plus fortes réductions d'effectifs (respectivement 14,2 % et 8,1 %).

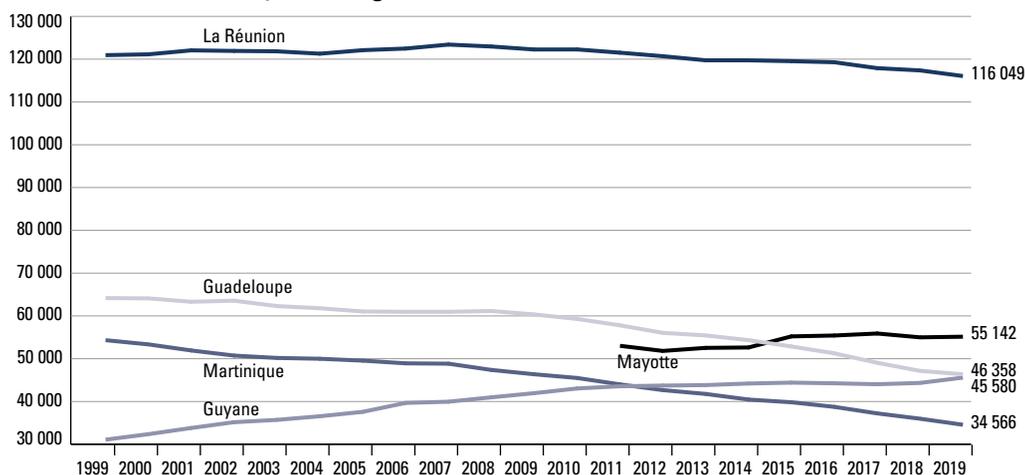
La part de l'enseignement privé dans les DROM (8,9 %) est inférieure à celle observée en France métropolitaine (14,0 %). Le poids du privé oscille entre 14,2 % en Guadeloupe et 5,2 % à Mayotte. Comme en France métropolitaine, les dispositifs collectifs accueillant des élèves en situation de handicap sont moins développés dans le secteur privé. Entre les rentrées 2014 et 2019, la part du secteur privé dans les DROM augmente d'un point. La hausse est nettement plus forte en Guadeloupe et en Martinique.

Au sein des DROM, le taux de scolarisation à deux ans dépasse largement le niveau national en Guadeloupe et Martinique (respectivement 26,2 % et 32,8 % contre 10,8 % au niveau national). À l'inverse, le nombre d'enfants scolarisés dès l'âge de deux ans en Guyane et à Mayotte est faible (1,8 % et 2,2 %).

Dans les écoles publiques des DROM, les retards à l'entrée dans un niveau sont plus fréquents qu'au niveau national. Dans l'ensemble, les retards sont plus fréquents dans les académies de Guyane et de la Guadeloupe et dans l'académie de Mayotte sur les derniers niveaux (3).

Les taux de redoublement dans les écoles publiques demeurent légèrement supérieurs à ceux de la France métropolitaine, notamment pour les niveaux de CP et CE1 (écart respectif de 0,2 et 0,3 point), plus particulièrement en Guadeloupe, en Guyane et à La Réunion (4).

1 Évolution des effectifs du premier degré dans les DROM



► Champ : Public + Privé sous et hors contrat.

© DEPP

Précisions

La source Diapre est un dispositif de remontées de données du premier degré. Elle comporte des données individuelles qui permettent une analyse plus fine et de meilleure qualité que les données par école utilisées auparavant. À la rentrée 2019, 100,0 % des écoles publiques et 99,1 % des écoles privées sous contrat renseignent Diapre. Cette source couvre 99,0 % des classes et 99,2 % des élèves.

Unité localisée pour l'inclusion scolaire, taux de retard, taux de redoublement - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.45; 18.27; 17.25; 16.40.
- Pour les retards à l'entrée au niveau national, voir la fiche 3.03.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre.

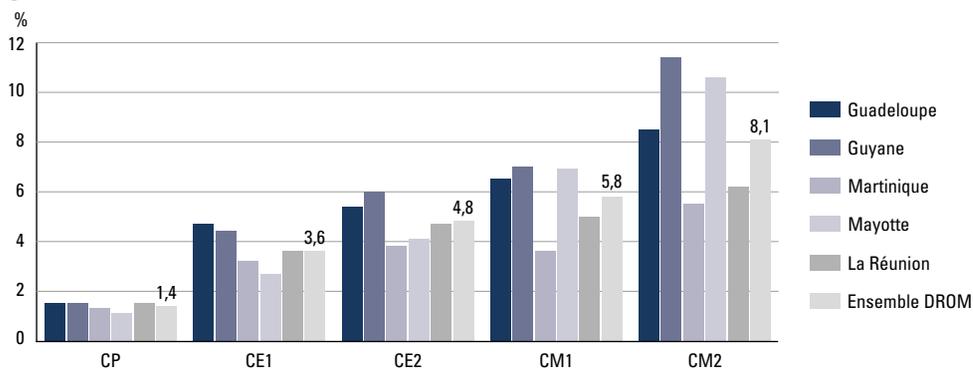
2 Effectifs du premier degré dans les DROM : évolution, part du privé et taux de scolarisation à deux ans

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
Effectifs en 2019 (Public + Privé)	46 358	45 580	34 566	55 142	116 049	297 695
Préélémentaire	16 816	16 169	12 780	18 463	43 238	107 466
Élémentaire	29 117	29 055	21 524	36 472	71 606	187 774
ULIS	425	356	262	207	1 205	2 455
Évolution des effectifs entre 2014 et 2019 (Public + Privé) (%)	-14,2	3,5	-8,1	4,8	-2,6	-3,2
Préélémentaire	-11,2	4,0	-6,7	4,9	-0,4	-1,6
Élémentaire	-15,9	3,6	-8,8	5,3	-4,0	-3,9
ULIS	-15,7	-22,6	-11,5	-47,7	8,4	-11,3
Part du privé en 2019 (%)	14,2	6,4	11,0	5,2	9,0	8,9
Préélémentaire	13,8	5,1	10,0	6,6	9,1	8,9
Élémentaire	14,6	7,1	11,7	4,5	9,0	9,0
ULIS	3,5	0,0	0,0	1,0	1,7	1,5
Évolution de la part du privé entre 2014 et 2019 (points)	2,7	-0,2	1,9	0,7	1,1	1,0
Préélémentaire	2,2	-0,9	2,2	0,8	1,4	1,0
Élémentaire	3,1	0,2	1,8	0,6	0,9	1,0
Taux de scolarisation à deux ans en 2019 (%)	26,2	1,8	32,8	2,2	10,8	10,8

► Champ : Public + Privé sous et hors contrat.

© DEPP

3 Taux de retard à l'entrée à un niveau par DROM à la rentrée 2019, en %



► Champ : Public ; indicateur non disponible pour le secteur privé.

© DEPP

4 Taux de redoublement par niveau à la rentrée 2019, en %

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Guadeloupe	2,5	1,9	1,9	0,6	0,8
Guyane	2,0	1,8	2,2	0,9	1,4
Martinique	1,9	1,4	1,2	0,2	0,2
Mayotte	0,6	0,7	0,4	0,2	0,2
La Réunion	2,7	2,4	1,8	0,5	0,6
DROM	2,1	1,8	1,5	0,5	0,6
France métropolitaine	1,9	1,5	1,4	0,4	0,6

► Champ : Public ; indicateur non disponible pour le secteur privé.

© DEPP

À la rentrée 2019, les départements et régions d'outre-mer (DROM) scolarisent 265 400 élèves dans le second degré, soit des effectifs en légère augmentation par rapport à la rentrée 2018 (+ 0,4 %) (1). Toutefois, cette évolution est contrastée selon les académies. Ainsi, si, depuis le milieu des années 2000, les académies de Mayotte et de Guyane enregistrent des hausses annuelles continues de leur nombre d'élèves (respectivement + 25 500 et + 13 600 élèves depuis 2005), celles de Martinique et de Guadeloupe sont marquées par des baisses régulières (- 13 900 et - 8 400 élèves sur la même période). Par ailleurs, seuls 7,6% des élèves du second degré sont scolarisés dans un établissement privé, contre plus de 20,0% sur l'ensemble du territoire français.

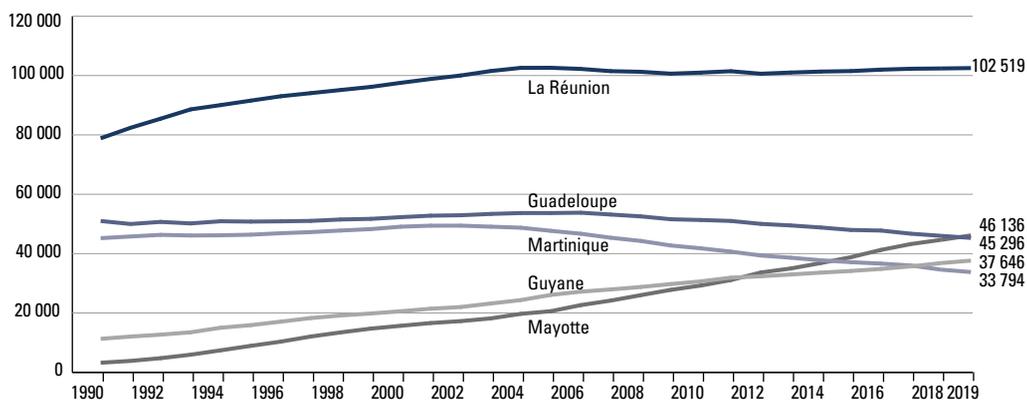
160 100 élèves sont inscrits en **formations en collège**, soit une hausse de 0,4 % par rapport à la rentrée précédente (2). Les sections d'enseignement général

et professionnel adapté (Segpa) scolarisent 6 500 élèves à la rentrée 2019, soit 4,1% de l'ensemble des élèves inscrits en collège.

Les **formations générales et technologiques** accueillent 65 200 élèves, dont une majorité de filles (57,6 %) (3). La part des lycéennes est toutefois légèrement supérieure en séries générales (60,1%) qu'en séries technologiques (52,7%). En outre, les séries générales accueillent près des deux tiers des élèves de première ou de terminale.

40 090 élèves des DROM sont scolarisés dans des **formations professionnelles en lycée**, soit 38,1% des effectifs inscrits au lycée (contre 28,0 % en France métropolitaine) (4). Par ailleurs, les formations en CAP regroupent plus d'un quart des élèves de l'enseignement professionnel, contre un sur six sur l'ensemble du territoire.

1 Évolution des effectifs du second degré dans les DROM



► Champ : DROM, Public et Privé sous et hors contrat.

© DEPP

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

2 Les effectifs des formations en collège dans les DROM à la rentrée 2019

	Public			Privé sous et hors contrat			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Sixième	17 439	17 189	34 628	1 690	1 791	3 481	38 109	49,8
Cinquième	17 256	17 125	34 381	1 651	1 666	3 317	37 698	49,8
Quatrième	16 904	17 233	34 137	1 584	1 658	3 242	37 379	50,5
Troisième	17 296	17 397	34 693	1 485	1 666	3 151	37 844	50,4
Total sixième-troisième	68 895	68 944	137 839	6 410	6 781	13 191	151 030	50,1
Sixième Segpa	878	510	1 388	18	10	28	1 416	36,7
Cinquième Segpa	1 078	536	1 614	27	11	38	1 652	33,1
Quatrième Segpa	1 135	557	1 692	19	19	38	1 730	33,3
Troisième Segpa	1 172	522	1 694	21	24	45	1 739	31,4
Total Segpa	4 263	2 125	6 388	85	64	149	6 537	33,5
Dispositifs relais	4	1	5	–	–	–	5	20,0
ULIS	1 723	835	2 558	–	1	1	2 559	32,7
Total	74 885	71 905	146 790	6 495	6 846	13 341	160 131	49,2

► Champ : DROM, Public et Privé sous et hors contrat.

© DEPP

3 Les effectifs des formations générales et technologiques en lycée dans les DROM à la rentrée 2019

	Public			Privé sous et hors contrat			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Seconde	9 021	12 386	21 407	758	864	1 622	23 029	57,5
Première	8 176	11 061	19 237	628	867	1 495	20 732	57,5
Générale	5 098	7 449	12 547	496	711	1 207	13 754	59,3
STMG	1 561	2 048	3 609	110	97	207	3 816	56,2
ST2S	157	951	1 108	16	58	74	1 182	85,4
STI2D	1 125	205	1 330	6	1	7	1 337	15,4
Autres (1)	235	408	643	–	–	–	643	63,5
Terminale	8 389	11 465	19 854	688	855	1 543	21 397	57,6
S	2 710	3 013	5 723	345	377	722	6 445	52,6
L	550	2 133	2 683	36	102	138	2 821	79,2
ES	1 621	2 576	4 197	150	229	379	4 576	61,3
STMG	1 801	2 148	3 949	134	123	257	4 206	54,0
ST2S	198	990	1 188	10	23	33	1 221	83,0
STI2D	1 236	193	1 429	13	1	14	1 443	13,4
Autres (1)	273	412	685	–	–	–	685	60,1
ULIS	4	8	12	–	–	–	12	66,7
Total	25 590	34 920	60 510	2 074	2 586	4 660	65 170	57,6

► Champ : DROM, Public et Privé sous et hors contrat.

© DEPP

1. Séries des baccalauréats technologiques STL, STD2A, TMD Hôtellerie et brevet technologique.

4 Les effectifs des formations professionnelles en lycée dans les DROM à la rentrée 2019

	Public			Privé sous et hors contrat			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
CAP 2 ans (1)	6 323	3 541	9 864	263	225	488	10 352	36,4
1 ^{re} année	3 452	1 846	5 298	154	115	269	5 567	35,2
2 ^e année	2 871	1 695	4 566	109	110	219	4 785	37,7
Bac pro/ BMA (2)	15 712	11 499	27 211	930	822	1 752	28 963	42,5
Seconde professionnelle	5 362	3 784	9 146	328	244	572	9 718	41,4
Première professionnelle	5 481	3 956	9 437	309	306	615	10 052	42,4
Terminale professionnelle	4 869	3 759	8 628	293	272	565	9 193	43,8
Autres formations de niveaux IV et V	196	214	410	8	–	8	418	51,2
ULIS	231	126	357	–	–	–	357	35,3
Total	22 462	15 380	37 842	1 201	1 047	2 248	40 090	41,0

► Champ : DROM, Public et Privé sous et hors contrat.

© DEPP

1. Sont inclus 23 élèves préparant un CAP en un an.

2. Sont inclus 21 élèves préparant un BMA en deux ans.

En 2019, le redoublement est resté relativement stable au collège (il en est de même en métropole). Les taux de redoublement s'établissent désormais à 0,6 % en sixième, 0,3 % en cinquième tout comme en quatrième et 1,7 % en troisième (2).

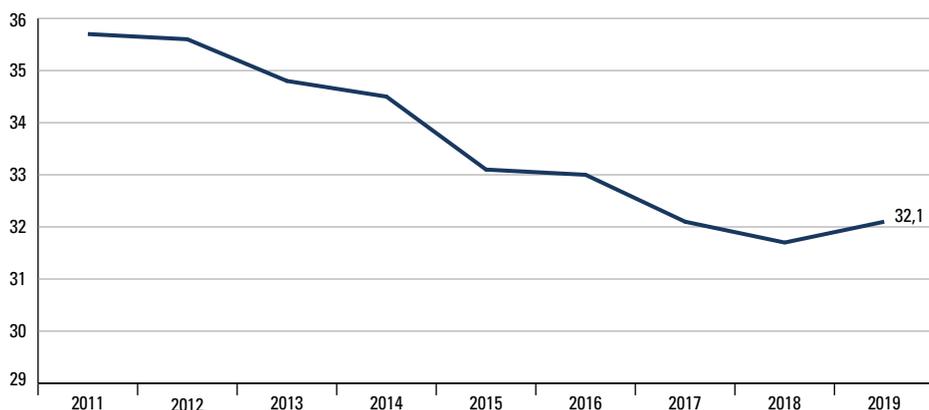
Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2018, 57,8 % se sont orientés en formations générales et technologiques en lycée à la rentrée 2019, 32,1 % en formations professionnelles en lycée. Après avoir diminué entre 2011 et 2018, l'entrée dans la voie professionnelle a augmenté en 2019 (+0,4 point) dans les DROM, cette augmentation est plus importante que celle constatée sur le reste du territoire (1).

Dans les formations générales et technologiques en lycée, le redoublement a diminué sensiblement en seconde et en première, dans des proportions

similaires à celles observées en métropole (3). En fin de seconde, les sorties des établissements de l'Éducation nationale situés dans les DROM restent stables (6,8 %), conservant leur niveau élevé (par rapport à la métropole, mais aussi par rapport à la situation dans les DROM jusqu'en 2016). Cette stabilité globale des sorties en fin de seconde est le résultat de fortes disparités entre les cinq départements d'outre-mer, avec en particulière une valeur relativement forte à Mayotte.

Les sorties des formations professionnelles dispensées par l'Éducation nationale sont fréquentes (4). Elles sont proches des valeurs observées en métropole et concernent environ un élève de première année de CAP sur cinq et un élève de première professionnelle sur dix. En seconde professionnelle, les sorties ont diminué sensiblement (-2 points).

1 Évolution de l'entrée dans la voie professionnelle dans les établissements de l'Éducation nationale des DROM à l'issue de la troisième générale, en %



► Champ : DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

Précisions

Contrairement aux années précédentes, les ULIS ont été pris en compte, ce nouveau mode de calcul a été également appliqué rétroactivement aux années antérieures, c'est pourquoi des écarts pour les années précédentes peuvent apparaître entre cette édition et les éditions précédentes.

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DROM intègrent Mayotte.

Taux de passage, taux de sorties - Voir « Glossaire ».

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

2 Les taux de redoublement et de passage dans les formations en collège dans les DROM, en %

		2016	2017	2018	2019
Redoublements	Sixième	0,7	0,7	0,8	0,6
	Cinquième	0,3	0,3	0,4	0,3
	Quatrième	0,5	0,3	0,5	0,3
	Troisième	1,6	1,5	1,7	1,7
Passages	Sixième - cinquième	97,3	95,5	95,9	95,3
	Cinquième - quatrième	99,0	96,7	97,1	97,0
	Quatrième - troisième	98,5	96,8	96,6	97,3
	Troisième - seconde GT	59,4	58,4	58,3	57,8
	Troisième - formations pro en lycée	33,0	32,1	31,7	32,1

► **Champ : DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.**

© DEPP

Lecture : 32,1 % des élèves scolarisés en troisième en 2018 dans les DROM ont poursuivi leurs études en formations professionnelles à la rentrée 2019 dans un établissement des DROM du MENJS.

3 Les taux de redoublement, passage et sortie dans les formations générales et technologiques en lycée dans les DROM, en %

		2016	2017	2018	2019
Redoublements	Seconde	4,1	3,5	3,7	3,1
	Première	1,9	1,6	2,0	1,3
	Terminale	7,0	7,1	7,1	7,0
Passages	Seconde vers formations pro en lycée	4,0	3,7	4,0	3,8
	Seconde vers première	88,3	86,1	85,2	86,3
	Première vers terminale	96,0	94,6	93,7	95,0
Sorties	Seconde	3,6	6,7	7,1	6,8
	Première	2,2	3,7	4,0	3,5

► **Champ : DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.**

© DEPP

Lecture : 86,3 % des élèves scolarisés en seconde GT en 2018 dans les DROM ont poursuivi leurs études en première GT à la rentrée 2019 dans un établissement des DROM du MENJS.

4 Les taux de redoublement, de passage et de sortie dans les formations professionnelles en lycée dans les DROM, en %

		2016	2017	2018	2019
CAP 2 ans 1^{re} année	Redoublement	3,0	3,1	3,5	3,3
	Passage en 2 ^e année	79,4	78,6	77,9	77,9
	Autres orientations	0,9	0,9	0,8	0,7
	Sorties	16,7	17,4	17,8	18,1
CAP 2 ans 2^e année	Redoublement	3,0	3,4	4,2	4,1
	Passage en bac pro	16,6	16,5	15,5	18,1
	Autres orientations	3,3	3,1	3,1	3,8
	Sorties	77,1	77,0	77,2	74,0
Seconde pro	Redoublement	1,8	1,8	1,8	1,6
	Passage en première pro	86,3	85,7	85,7	88,4
	Autres orientations	2,6	2,7	3,0	2,5
	Sorties	9,3	9,8	9,5	7,5
Première pro	Redoublement	1,4	1,5	2,0	0,8
	Passage en terminale pro	89,5	88,6	88,5	88,9
	Autres orientations	0,7	1,4	0,6	0,5
	Sorties	8,4	8,5	8,9	9,8
Terminale pro	Redoublement	5,9	5,3	4,7	4,5
	Autres orientations	2,3	2,0	2,3	2,6
	Sorties	91,8	92,7	93,0	92,9

► **Champ : DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.**

© DEPP

À la rentrée 2019, dans les cinq DROM, 10 700 élèves préparent un **CAP**, et 29 000 un **baccalauréat professionnel** ou un **BMA**. La part du secteur privé, très faible, est plus forte en baccalauréat professionnel (6,2 %) qu'en CAP (4,7 %) (1).

Certaines **spécialités de formation** sont plus fréquentes que d'autres. En CAP, les élèves sont plus nombreux dans les spécialités de la production (54,9 %) que dans celles des services, contrairement à ce que l'on observe pour le baccalauréat professionnel et le BMA, diplômes préparés en majorité dans des spécialités de services (56,4 %). En CAP, alors qu'un seul groupe se distingue dans le secteur des services avec 18,1 % des élèves (« Commerce, vente »), les effectifs des groupes de spécialités de la production sont moins concentrés, avec notamment « Bâtiment : finitions » (9,2 % des élèves), « Agroalimentaire, alimentation, cuisine » (8,9 %

des élèves), et « Moteurs et mécanique auto » (7,7 % des élèves). Les quatre groupes de spécialités prépondérants en baccalauréat professionnel ou BMA sont « Commerce, vente » regroupant 19,9 % des élèves, suivi de « Spécialités plurivalentes des services » (18,0 %), « Électricité, électronique » (12,9 %) et « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » (9,9 %).

Les filles se forment beaucoup plus fréquemment que les garçons dans les métiers du secteur des services où elles représentent 60,5 % des effectifs en CAP, et 66,1 % en baccalauréat professionnel ou BMA. Elles sont très peu présentes dans les spécialités de la production, exception faite de la spécialité « Habillement » dans laquelle elles sont très largement majoritaires, et « Agroalimentaire, alimentation, cuisine » où elles représentent un peu plus de quatre élèves sur dix.

Précisions

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

Pour en savoir plus

- *Note d'Information* : 18.11.

1 Répartition des élèves préparant un CAP, un baccalauréat professionnel ou un BMA selon la spécialité de formation à la rentrée 2019

Groupes de spécialités de formation	CAP				Baccalauréat professionnel et BMA			
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	63	0,6	0,0	27,0	577	2,0	3,3	8,0
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	14	0,1	0,0	7,1	18	0,1	0,0	16,7
213 Forêts, espaces naturels, faune	17	0,2	100,0	0,0	—	—	—	—
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, etc.	—	—	—	—	—	—	—	—
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	35	0,3	0,0	22,9	265	0,9	0,0	34,7
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	950	8,9	2,8	42,2	769	2,6	0,0	45,9
223 Métallurgie	51	0,5	0,0	33,3	—	—	—	—
224 Matériaux de construction, verre, céramique	—	—	—	—	15	0,1	0,0	53,3
225 Plasturgie, matériaux composites	14	0,1	100,0	35,7	17	0,0	0,0	0,0
227 Énergie, génie climatique	119	1,1	0,0	0,8	330	1,1	0,0	1,8
230 Spécialités pluritechnologique, génie civil, construction, bois	200	1,9	9,0	1,0	916	3,2	3,7	26,3
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	143	1,3	0,0	0,0	345	1,2	0,0	7,0
232 Bâtiment : construction et couverture	322	3,0	0,0	2,8	337	1,2	0,0	3,9
233 Bâtiment : finitions	987	9,2	1,9	5,1	485	1,7	0,0	10,1
234 Travail du bois et de l'ameublement	650	6,1	0,0	5,7	958	3,3	0,0	7,7
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	—	—	—	—	7	0,0	0,0	0,0
241 Textile	—	—	—	—	—	—	—	—
242 Habillement	411	3,8	0,0	86,1	385	1,3	0,0	89,6
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	—	—	—	—	1007	3,5	10,4	3,5
251 Mécanique générale et de précision, usinage	—	—	—	—	92	0,3	0,0	7,6
252 Moteurs et mécanique auto	824	7,7	8,0	1,8	1617	5,6	5,1	3,2
253 Mécanique aéronautique et spatiale	—	—	—	—	114	0,4	28,9	3,5
254 Structures métalliques	523	4,9	2,5	5,0	678	2,3	2,8	4,9
255 Électricité, électronique	553	5,2	4,2	3,4	3737	12,9	4,4	3,2
Total spécialités de la production	5 876	54,9	3,4	16,4	12 669	43,6	3,6	11,9
300 Spécialités plurivalentes des services	33	0,3	0,0	48,5	5236	18,0	8,6	70,1
311 Transport, manutention, magasinage	124	1,2	0,0	7,3	630	2,2	3,8	14,3
312 Commerce, vente	1 932	18,1	5,5	48,9	5793	19,9	9,0	60,2
314 Comptabilité, gestion	—	—	—	—	—	—	—	—
321 Journalisme et communication	—	—	—	—	—	—	—	—
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	63	0,6	0,0	36,5	84	0,3	0,0	40,5
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	—	—	—	—	218	0,8	0,0	39,0
324 Secrétariat, bureautique	—	—	—	—	—	—	—	—
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	—	—	—	—	2861	9,9	12,1	90,0
331 Santé	—	—	—	—	47	0,2	0,0	53,2
332 Travail social	935	8,7	8,2	94,4	—	—	—	—
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	770	7,2	6,0	71,0	447	1,5	2,2	60,0
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	353	3,3	14,7	79,9	230	0,8	0,0	99,6
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	56	0,5	0,0	35,7	—	—	—	—
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	276	2,6	0,0	40,2	361	1,2	0,0	55,1
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	285	2,7	9,1	30,5	469	1,6	0,0	33,7
Total spécialités des services	4 827	45,1	6,4	60,5	16 376	56,4	8,3	66,1
Ensemble des spécialités	10 703	100,0	4,7	36,3	29 045	100,0	6,2	42,5

► Champ : DROM, Public + Privé, MENJS.

© DEPP

Lecture : 45,1 % des élèves de CAP dans les DROM se forment dans les spécialités des services.

6,4 % des élèves de CAP dans une spécialité des services sont inscrits dans un établissement privé. Les filles représentent 60,5 % des élèves formés dans ces spécialités en CAP.

Dans les départements et régions d'outre-mer, l'**origine sociale** des élèves est très différente de celle observée en France métropolitaine (1). D'une part, 38,9 % des élèves sont issus d'une famille dont le responsable est inactif (8,8 % en France métropolitaine). D'autre part, les professions libérales, cadres et intermédiaires, enseignants exceptés, sont nettement sous-représentées.

Comme en France métropolitaine, la part des élèves issus de familles d'enseignants est plus élevée dans les formations générales et technologiques en lycée que dans les formations professionnelles en lycée. Il en va de même pour celle des enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement.

Comme en France métropolitaine, les enfants d'ouvriers et d'inactifs sont proportionnellement plus nombreux dans les formations professionnelles.

Alors que pour l'ensemble des formations en collège, quatre élèves sur dix sont enfants d'inactifs (41 %), cette proportion s'élève à plus de six élèves sur dix en Segpa (64,5 %).

D'une façon générale, et de façon plus marquée encore qu'en France métropolitaine, les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées et beaucoup moins d'enfants appartenant aux catégories sociales défavorisées (2).

Précisions

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DROM intègrent Mayotte.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Élèves du second degré dans les DROM selon l'origine sociale à la rentrée 2019, en %

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Prof. libérales, cadres (1)	Enseignants (2)	Professions intermédiaires (3)
Sixième à troisième	1,3	7,9	7,3	3,8	8,0
ULIS dans les formations en collège, dispositifs relais	0,8	3,6	1,3	0,8	4,2
Segpa	1,0	3,7	0,9	0,4	2,8
Total formations en collège (y compris Segpa)	1,2	7,7	7,0	3,6	7,7
Seconde générale et technologique	1,3	9,9	10,2	5,5	9,6
Première et terminale générales	1,5	10,6	13,2	7,3	10,8
Première et terminale technologiques	1,5	9,1	5,4	2,6	8,4
ULIS en formations GT en lycée	-	-	-	-	-
Total formations générales et technologiques en lycée	1,4	10,0	10,4	5,6	9,8
CAP	1,0	4,2	1,2	0,4	3,3
Baccalauréat professionnel, BMA	1,4	6,6	2,4	0,7	5,4
ULIS en formations professionnelles en lycée	1,3	3,8	2,2	0,9	2,5
Autres niveaux IV et V	3,0	7,3	1,6	0,8	4,8
Total formations professionnelles en lycée	1,3	6,0	2,1	0,6	4,8
Ensemble	1,3	8,0	7,1	3,7	7,8
France métropolitaine	1,5	10,3	20,1	3,3	13,0

(suite)	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs (4)
Sixième à troisième	17,0	14,1	1,0	39,5	100,0	151 030
ULIS dans les formations en collège, dispositifs relais	9,7	13,0	1,7	64,9	100,0	2 564
Segpa	10,7	15,2	0,7	64,5	100,0	6 537
Total formations en collège (y compris Segpa)	16,6	14,2	1,0	41,0	100,0	160 131
Seconde générale et technologique	19,3	14,7	1,4	28,2	100,0	23 029
Première et terminale générales	19,5	13,7	1,8	21,5	100,0	27 596
Première et terminale technologiques	18,7	19,3	1,5	33,6	100,0	14 533
ULIS en formations GT en lycée	8,3	8,3	8,3	75,0	100,0	12
Total formations générales et technologiques en lycée	19,3	15,3	1,6	26,5	100,0	65 170
CAP	10,8	15,4	1,1	62,7	100,0	10 352
Baccalauréat professionnel, BMA	16,2	18,6	1,2	47,5	100,0	28 963
ULIS en formations professionnelles en lycée	16,6	15,3	1,3	56,3	100,0	357
Autres niveaux IV et V	13,4	19,9	1,1	48,1	100,0	418
Total formations professionnelles en lycée	14,8	17,8	1,2	51,5	100,0	40 090
Ensemble	17,0	15,0	1,2	38,9	100,0	265 391
France métropolitaine	17,3	24,4	1,4	8,8	100,0	5 411 092

► Champ : DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

1. Professeurs non compris.
2. Enseignants : professeurs, instituteurs, professeurs des écoles et professions assimilées.
3. Instituteurs et professeurs des écoles non compris.
4. Y compris les élèves dont l'origine sociale est non renseignée (9,9 % des effectifs dans les DROM).

© DEPP

2 Élèves du second degré dans les DROM selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2019, en % (1)

Formations	Public					Privé				
	Très favorisée	Favo-risée	Moyenne	Défa-vo-risée	Total	Très favorisée	Favo-risée	Moyenne	Défa-vo-risée	Total
Sixième à troisième	10,1	7,3	24,2	58,4	100,0	37,6	16,7	33,8	12,0	100,0
ULIS dans les formations en collège, dispositifs relais	2,5	4,2	14,3	78,9	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	100,0
Segpa	1,6	2,9	15,5	80,0	100,0	2,0	2,7	12,8	82,4	100,0
Total formations en collège (y compris Segpa)	9,6	7,0	23,6	59,7	100,0	37,1	16,5	33,5	12,8	100,0
Seconde générale et technologique	15,6	9,4	28,7	46,3	100,0	45,6	17,1	29,3	8,0	100,0
Première et terminale générales	20,7	10,8	29,6	38,9	100,0	47,7	17,1	27,9	7,3	100,0
Première et terminale technologiques	8,7	8,4	27,6	55,3	100,0	25,8	15,3	40,2	18,7	100,0
ULIS en formations GT en lycée	0,0	0,0	8,3	91,7	100,0	-	-	-	-	-
Total formations générales et technologiques en lycée	16,2	9,7	28,8	45,3	100,0	44,3	16,9	29,9	9,0	100,0
CAP	1,9	3,3	15,6	79,2	100,0	3,6	5,4	23,3	67,7	100,0
Baccalauréat professionnel, BMA	3,4	5,3	22,8	68,5	100,0	10,9	9,8	41,2	38,1	100,0
ULIS en formations professionnelles en lycée	3,4	2,5	21,3	72,8	100,0	-	-	-	-	-
Autres niveaux IV et V	3,3	4,6	23,0	69,1	100,0	0,0	33,3	33,3	33,3	100,0
Total formations professionnelles en lycée	3,0	4,7	20,9	71,3	100,0	9,3	9,0	37,4	44,2	100,0
Ensemble	10,3	7,4	24,5	57,8	100,0	36,1	15,8	33,1	15,0	100,0

► Champ : DROM, Public+Privé (sous et hors contrat), MENJS.

1. Voir les regroupements dans la rubrique « Glossaire ».

© DEPP

En 2019-2020, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des départements ou régions d'outre-mer (DROM) augmente de 3,1 % : il s'établit à 48 200 (1).

L'**université**, qui accueille 66,0 % des effectifs dans les DROM, voit ses effectifs augmenter de 4,6 % entre 2018 et 2019 (2). Les effectifs d'étudiants préparant un **DUT** sont en augmentation (+ 1,8 %). En **STS**, le nombre d'étudiants augmente de 3,5 %. En revanche, les effectifs en CPGE sont en baisse de 4,0 %.

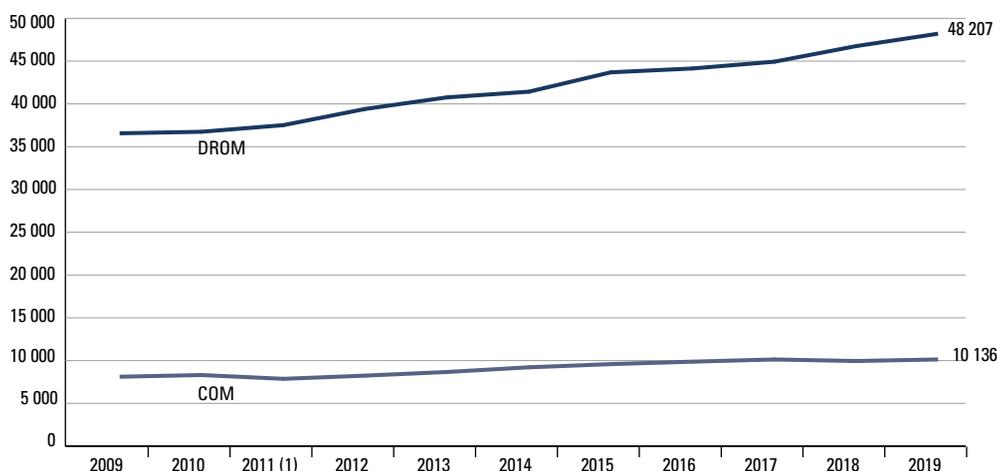
Après une croissance quasiment continue depuis la fin des années 1990, la part des femmes parmi les étudiants dans les DROM a diminué régulièrement depuis 2009 (63,5 %) avant de se stabiliser depuis 2013 à un niveau oscillant entre 60,4 et 61,3 %. Elle

reste cependant supérieure de 5,2 points à celle de la France métropolitaine.

Dans les collectivités d'outre-mer (COM) et en Nouvelle-Calédonie, le nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur augmente de 1,9 % en 2019 pour s'établir à 10 100 (3). L'université accueille 60,2 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Cette part repart à la hausse cette année (+ 1,6 point de plus par rapport à l'année précédente) sous l'effet de la forte augmentation du nombre d'inscrits à l'université (+ 4,7 %).

Les effectifs diminuent de 2,9 % en STS et formations assimilées et augmentent de 3,8 % en **CPGE**. La part des étudiantes reste élevée : 61,0 % des étudiants, soit 5,4 points de plus qu'en métropole.

1 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DROM et COM, hors inscriptions simultanées université-CPGE



► Champ : DROM (Mayotte à partir de 2011) et COM.

1. En 2011, Mayotte est devenu un DROM. Ce changement de statut représente un mouvement de 275 étudiants en STS et assimilés des COM vers les DROM.

© SIES

Précisions

Localisation des établissements - À partir de 2005-2006, la localisation des établissements par académie est homogène sur l'ensemble du supérieur : l'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. D'où la présence de formations universitaires privées en Polynésie du fait de la présence d'une antenne de l'université catholique de l'Ouest. Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, CPGE - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information (ESR) : 20.02.

Source

MESRI-SIES, Système d'information SISE et autres enquêtes (voir 6.01).

2 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DROM, hors inscriptions simultanées université-CPGE

	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020p
Universités (1)	24 104	24 202	24 117	25 510	26 711	27 084	29 034	29 196	29 485	30 441	31 834
Part des femmes (%)	64,5	63,4	63,3	63,1	62,5	61,9	61,6	61,6	61,8	62,3	62,4
<i>dont préparation DUT</i>	842	919	958	1 120	1 087	1 089	1 121	1 162	1 212	1 320	1 344
Part des femmes en DUT (%)	52,7	53,0	55,3	55,8	56,2	52,8	51,2	53,6	54,6	54,2	53,9
IUFM (2)	2 435										
Part des femmes (%)	76,3										
STS et assimilés	7 092	7 195	(4) 7 910	8 144	8 564	8 768	8 997	9 116	9 181	9 929	10 280
Part des femmes (%)	54,4	53,4	54,7	53,8	53,1	53,0	52,7	51,5	50,3	50,6	50,7
CPGE	1 320	1 290	1 302	1 471	1 581	1 636	1 685	1 646	1 741	1 763	1 693
Part des femmes (%)	54,4	54,3	53,6	52,5	51,4	50,2	48,6	49,4	49,6	48,7	48,5
Autres écoles (3)	4 048	4 058	4 188	4 285	3 907	3 939	3 975	4 184	4 527	4 624	4 400
Part des femmes (%)	76,7	76,7	77,6	76,9	75,1	78,2	76,6	76,3	75,9	76,7	77,0
Ensemble	36 564	36 745	37 517	39 410	40 763	41 427	43 691	44 142	44 934	46 757	48 207
Part des femmes (%)	63,5	62,7	62,7	62,3	61,3	61,1	60,6	60,4	60,4	60,7	60,8

© SIES

► **Champ : DROM (Mayotte à partir de 2011).**

1. La ligne « universités » comprend le CUFR de Mayotte, créé en 2012.

2. IUFM : instituts universitaires de formation des maîtres. Dans les DROM, on recensait jusqu'en 2010 quatre IUFM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion). En 2008-2009, les IUFM ont été intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique. En 2010-2011, les IUFM ont été complètement intégrés aux universités (masterisation). Les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés comme étudiants. Il existe aujourd'hui des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) rattachés aux universités, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à La Réunion.

3. Autres écoles : écoles de commerce et de gestion, architecture, formations comptables, paramédicales, sociales, artistiques et culturelles, d'ingénieurs, formations post-BTS et DSAA (diplôme supérieur des arts appliqués). Pour les écoles paramédicales et sociales, données 2018-2019 reconduites en 2019-2020.

3 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, hors inscriptions simultanées université-CPGE

	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016 p	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020
Universités	5 732	5 661	5 371	5 608	6 033	6 340	(1) 6 487	6 331	6 149	5 830	6 107
Part des femmes (%)	62,8	64,2	64,3	64,9	63,9	64,0	(1) 64,5	64,5	64,5	65,1	64,5
IUFM (2)	589										
Part des femmes (%)	68,8										
STS et assimilés	1 717	1 920	(3) 1 771	1 835	1 924	2 081	2 197	2 537	2 881	3 000	2 912
Part des femmes (%)	56,3	59,4	58,6	59,2	57,7	57,4	57,7	57,9	57,3	55,8	55,5
CPGE	179	207	202	232	253	307	382	433	477	472	490
Part des femmes (%)	44,7	41,1	37,1	37,5	39,9	44,0	48,2	49,0	47,2	45,8	48,0
Autres écoles (4)	486	523	523	567	456	487	520	574	625	647	628
Part des femmes (%)	71,0	72,3	69,8	69,1	72,8	74,3	71,9	73,7	67,4	64,6	62,9
Ensemble	8 114	8 311	7 867	8 242	8 666	9 215	9 586	9 875	10 132	9 949	10 137
Part des femmes (%)	61,5	63,0	62,7	63,2	62,5	62,4	62,7	62,6	61,8	61,4	61,0

© SIES

► **Champ : COM (hors Mayotte à partir de 2011).**

1. Données 2014 pour l'université de Nouvelle-Calédonie.

2. IUFM : instituts universitaires de formation des maîtres. Dans les COM, l'IUFM du Pacifique avait son siège en Nouvelle-Calédonie et une antenne à Papeete. En 2010-2011, les IUFM ont été intégrés aux universités (masterisation). Les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés comme étudiants. Il existe aujourd'hui des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) rattachés aux universités en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

3. En 2011, Mayotte est devenu un DROM. Ce changement de statut représente 275 étudiants de moins en STS et assimilés.

4. Autres écoles : formations comptables, écoles de commerce et de gestion et établissements universitaires privés.

En 2019-2020, 37 900 étudiants sont inscrits dans l'une des six **universités** françaises d'outre-mer, soit une augmentation de 4,6 % par rapport à l'année précédente (1). En outre-mer, près d'un étudiant sur dix est inscrit dans un Inspé (**institut national supérieur du professorat et de l'éducation**), part stable.

Les trois quarts (73,9 % ; + 0,6 point par rapport à 2018) des étudiants inscrits dans les universités d'outre-mer sont en cursus licence contre 60,8 % (+ 0,4 point) en métropole. Ainsi, le poids des cursus master et doctorat est faible : 24,5 % (+ 0,3 point) en cursus master contre 35,8 % pour la France métropolitaine. Seulement 1,6 % des étudiants sont en cursus doctorat contre 3,4 % en métropole.

35,3 % des étudiants d'outre-mer sont inscrits en lettres, langues ou sciences humaines, 26,6 % en droit, sciences politiques, sciences économiques ou AES, 22,2 % en sciences ou Staps et 12,1 % dans les disciplines de santé. Enfin, ils sont 3,9 % à préparer un DUT. Les disciplines de santé et les DUT sont moins représentés dans les universités d'outre-mer qu'en métropole où ces filières représentent respectivement 14,3 % et 7,4 % des inscriptions.

La proportion de femmes dans les universités d'outre-mer reste stable (62,8 %) (2). En métropole, cette proportion est plus faible (57,9 %). Les femmes sont majoritaires dans toutes les disciplines sauf en sciences (47,2 %) et Staps (26,6 %).

En 2019-2020, le nombre de nouveaux entrants augmente de 5,8 % (2).

Précisions

Population concernée - Étudiants inscrits dans les universités des DROM-COM et de Nouvelle-Calédonie. Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Universités des DROM-COM et de Nouvelle-Calédonie - Il s'agit de l'université des Antilles, de l'université de Guyane, de l'université de La Réunion et du CUFR de Mayotte pour les DROM, de l'université de Polynésie française dans les COM et de l'université de Nouvelle-Calédonie.

Le CUFR de Mayotte, créé en octobre 2011, ne faisait pas partie du champ « Universités » avant la rentrée 2012.

Toutefois, des étudiants de Mayotte étaient comptabilisés les années précédentes, dans des établissements d'autres DROM, notamment La Réunion, à travers des conventions. Le 30 juillet 2014, les universités des Antilles et l'université de Guyane ont été créées par scission de l'université des Antilles-Guyane.

Nouvel entrant, inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, population étudiante, cursus licence-master-doctorat, DUT - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes Flash* (ESR) : 20.09 ; 20.08 ; 20.07 ; 18.10.

1 Les étudiants par discipline et cursus LMD dans les universités d'outre-mer en 2019-2020

		Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble
Antilles	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	2 025	395	46	2 466
	Lettres, sciences humaines, langues	1 519	720	116	2 355
	Sciences, Staps	2 115	275	88	2 478
	Santé	1 063	1 196	3	2 262
	DUT	472			472
	Total	7 194	2 586	253	10 033
Guyane	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 125	127	8	1 260
	Lettres, sciences humaines, langues	935	30	18	983
	Sciences, Staps	488	31	35	554
	Santé	132		4	136
	DUT	194			194
	Total	2 874	188	65	3 127
La Réunion	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	3 286	713	34	4 033
	Lettres, sciences humaines, langues	3 306	611	55	3 972
	Sciences, Staps	3 205	491	100	3 796
	Santé	1 095	873	1	1 969
	DUT	678			678
	Total	11 570	2 688	190	14 448
Mayotte	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	502			502
	Lettres, sciences humaines, langues	418			418
	Sciences	203			203
	Santé				
	DUT				
	Total	1 123			1 123
	Total DROM (y compris Inspé)	22 761	8 565	508	31 834
Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	836	52	5	893
	Lettres, sciences humaines, langues	1 102	82	14	1 198
	Sciences, Staps	796		30	826
	Santé	72		2	74
	DUT	124			124
	Total	2 930	134	51	3 115
Polynésie française	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	846	94	8	948
	Lettres, sciences humaines, langues	856	24	19	899
	Sciences	523	13	23	559
	Santé	138			138
	DUT				
	Total	2 363	131	50	2 544
	Total COM + Nouvelle-Calédonie (y compris Inspé)	5 293	713	101	6 107
Ensemble (y compris Inspé)		28 054	9 278	609	37 941

© SIES

2 Étudiants et nouveaux entrants dans les universités d'outre mer

		Effectifs 2018-2019	Part des femmes (%)	Effectifs 2019-2020	Part des femmes (%)	Entrants 2018-2019	Part des femmes (%)	Entrants 2019-2020	Part des femmes (%)
Antilles	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	2 332	62,3	711	57,1	2 466	62,4	677	58,5
	Lettres, sciences humaines, langues	2 252	74,9	483	76,4	2 355	74,9	494	71,5
	Sciences, Staps	2 299	46,7	647	42,3	2 478	46,2	647	43,1
	Santé	2 251	67,5	675	73,8	2 262	68,5	774	76,4
	DUT	478	60,7	193	59,6	472	60,8	200	64,5
	Total	9 612	62,7	2 709	61,4	10 033	62,6	2 792	62,6
Guyane	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 212	60,8	423	60,8	1 260	64,3	415	69,2
	Lettres, sciences humaines, langues	828	71,7	265	67,9	983	70,1	313	70,9
	Sciences, Staps	514	38,5	189	29,6	554	38,4	150	38,0
	Santé	131	80,2	84	81,0	136	80,9	100	85,0
	DUT	183	45,4	94	42,6	194	48,5	104	50,0
	Total	2 868	59,9	1 055	57,0	3 127	61,3	1 082	65,0
La Réunion	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	3 958	64,3	1 310	64,5	4 033	63,7	1 376	62,1
	Lettres, sciences humaines, langues	3 751	70,8	1 281	70,3	3 972	71,5	1 339	71,2
	Sciences, Staps	3 534	36,9	1 156	35,5	3 796	38,1	1 189	36,3
	Santé	1 873	65,0	664	70,6	1 969	68,7	719	74,4
	DUT	659	52,0	329	50,8	678	50,6	324	50,0
	Total	13 775	58,6	4 740	58,9	14 448	59,2	4 947	59,4
Mayotte	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	486	71,8	161	73,3	502	70,3	185	73,5
	Lettres, sciences humaines, langues	394	74,6	100	80,0	418	72,5	207	68,6
	Sciences	140	55,7	36	63,9	203	56,2	62	62,9
	Santé	16	68,8	5	60,0				
	DUT								
	Total	1 036	70,7	302	74,2	1 123	68,6	454	69,8
	Total DROM (y compris Inspé)	30 441	62,3	8 806	59,9	31 834	62,4	9 275	61,5
Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	803	66,7	253	66,8	893	68,8	333	71,2
	Lettres, sciences humaines, langues	1 131	72,9	280	73,9	1 198	68,4	278	75,5
	Sciences	756	47,8	291	49,5	826	50,8	303	54,1
	Santé	76	69,7			74	78,4		
	DUT	127	54,3	49	49,0	124	57,3	63	58,7
	Total	2 893	63,7	873	62,3	3 115	63,6	977	66,3
Polynésie française	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 053	69,5	226	66,8	948	67,4	232	65,1
	Lettres, sciences humaines, langues	899	72,4	238	71,8	899	73,9	241	70,1
	Sciences	481	45,1	162	42,6	559	41,7	178	42,1
	Santé	145	69,0	85	72,9	138	65,2	86	69,8
	DUT								
	Total	2 578	65,9	711	63,7	2 544	63,9	737	61,7
	Total COM + Nouvelle-Calédonie (y compris Inspé)	5 830	65,1	1 584	62,9	6 107	64,5	1 714	64,4
Ensemble (y compris Inspé)		36 271	62,7	10 390	60,4	37 941	62,8	10 989	62,0

© SIES

À la session 2019, le nombre de diplômes de l'enseignement secondaire (y compris diplômes agricoles) délivrés dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) a diminué de 1,2 % par rapport à la session précédente : on en recense 14 400 au niveau V (CAP et BEP essentiellement), et 27 000 au niveau IV (presque exclusivement des baccalauréats) (1). Au niveau V, le **taux de réussite** global est de 81,1 % (+ 0,9 point par rapport à 2018). Avec un taux de réussite de 81,1 % pour le CAP et de 81,0 % pour le BEP, les écarts avec la métropole sont respectivement de - 3,6 et - 3,9 points. 26 700 candidats ont été reçus au baccalauréat à la session 2019 dans les DROM ; le taux de réussite, en baisse de 1,4 point par rapport à 2018, s'y élève à 82,9 %, contre 88,4 % en métropole, soit un écart de - 5,3 points. Toutefois les taux de réussite sont très différents selon les DROM.

À la session 2019, 3 700 candidats obtiennent leur **BTS** (agricole ou non) dans les DROM, pour un taux de réussite de 64,1 %, en hausse de 1 point par rapport à la session 2018 (2). Les **DCG** et **DSCG** sont délivrés à 141 étudiants, soit un taux de réussite de 41,7 % qui croît de 6,6 points.

À la session 2018, dans les cinq universités d'outre-mer (y compris COM et Nouvelle-Calédonie) et le CUFR de Mayotte, 3 500 licences et 1 600 masters ont été délivrés (soit + 3,5 % et + 25,1 % respectivement par rapport à la session 2017) (3). Le nombre de thèses soutenues reste de l'ordre de la centaine (97 thèses en 2018 contre 76 à la session 2017) ; 418 **DUT** ont été délivrés (40 de plus qu'en 2017).

Quatre écoles de commerce ont délivré 125 diplômes (y compris en Nouvelle-Calédonie), et 36 diplômes d'ingénieur ont été délivrés en université.

Précisions

Population concernée - Ensemble des candidats, quel que soit leur statut (scolaire, apprenti, individuel, en formation continue, en enseignement à distance).

Brevet professionnel (BP), mention complémentaire (MC), diplôme de comptabilité et de gestion (DCG), diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* (ESR) : 20.03 ; 20.02.
- *Notes flash* (ESR) : 20.04 ; 19.25.

Source

MENJS-MESRI-DEPP/MESRI-SIES

- (1) Système d'information (SI) Ocean, enquête n° 4 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels, enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat, SI du ministère en charge de l'Agriculture.

- (2) Système d'information (SI) Ocean, enquête n° 24 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels de l'enseignement supérieur, SI du ministère en charge de l'Agriculture.

- (3) Système d'information SISE.

1 Les diplômes de l'enseignement secondaire dans les DROM, session 2019

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)										
CAP/CAPA	1 216	83,1	1 175	75,9	859	78,3	891	79,6	3 108	83,7	7 249	81,1
BEP/BEPA (1)	1 349	80,8	915	71,5	1 009	81,2	958	78,1	2 704	85,9	6 935	81,0
MC niveau V	34	75,6	16	84,2	25	92,6	8	100,0	105	84,7	188	84,3
Total niveau V	2 599	81,8	2 106	74,0	1 893	80,0	1 857	78,9	5 917	84,7	14 372	81,1
Baccalauréat général	2 578	90,5	1 182	84,3	2 145	90,0	1 145	63,9	5 199	92,4	12 249	87,2
Baccalauréat technologique	1 207	92,1	652	82,6	1 003	90,1	923	54,3	2 718	87,4	6 503	81,1
Baccalauréat professionnel	1 683	81,6	1 124	72,3	1 297	77,9	804	70,9	3 008	81,9	7 916	78,5
Total baccalauréat	5 468	87,9	2 958	79,0	4 445	86,1	2 872	62,1	10 925	88,1	26 668	82,9
Brevet professionnel (BP)	59	59,0	28	51,9	44	75,9	0	0,0	141	68,8	272	64,6
MC niveau IV	6	100,0	9	75,0	–	–	13	100,0	54	87,1	82	88,2
Total niveau IV	5 533	87,4	2 995	78,6	4 489	86,0	2 885	62,1	11 120	87,7	27 022	82,7
<i>dont niveau IV professionnel</i>	<i>1 748</i>	<i>80,6</i>	<i>1 161</i>	<i>71,7</i>	<i>1 341</i>	<i>77,9</i>	<i>817</i>	<i>71,0</i>	<i>3 203</i>	<i>81,3</i>	<i>8 270</i>	<i>78,0</i>

1. L'ensemble des BEP délivrés en 2019 sont des certifications intermédiaires obtenues en cours de préparation d'un baccalauréat professionnel en trois ans.

© DEPP

2 Les BTS et diplômes de comptabilité et gestion dans les DROM, session 2019

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)										
BTS/BTSA (1)	906	66,6	279	60,1	870	60,9	102	31,8	1 503	70,3	3 660	64,1
DCG et DSCG (2)	24	30,0	4	50,0	37	40,2	–	–	76	48,1	141	41,7

1. BTS (brevet de technicien supérieur), BTSA (brevet de technicien supérieur agricole).

2. DCG (diplôme de comptabilité et gestion), DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et gestion).

© SIES

3 Les diplômes délivrés par les universités en 2018 dans les DROM-COM et en Nouvelle-Calédonie

		DEUG (1), DEUST	Licences LMD, licences pro	Maîtrises (1)	Masters profes- sionnels	Masters recherche	Masters indiffé- renciés	DUFAE (2)	Docto- rats	DUT	Total
		DROM	Droit, sciences politiques	109	311	176	47	11	66		9
	Sciences économiques, AES	113	757	207	14		252		6	184	1 533
	Lettres, langues, sciences humaines	569	877	962	37	18	757	425	17	57	3 719
	Sciences	278	649	138			148		49	142	1 404
	Staps	146	195	25			11		5		382
	Total DROM	1 215	2 789	1 508	98	29	1 234	425	86	383	7 767
COM et Nouvelle- Calédonie	Droit, sciences politiques	81	141	32			27		2		283
	Sciences économiques, AES	144	160	23			17			23	367
	Lettres, langues, sciences humaines	268	242	26			173	10	1	12	732
	Sciences	146	165				9		8		328
	Total COM et Nouvelle-Calédonie	639	708	81			226	10	11	35	1 710
Total		1 854	3 497	1 589	98	29	1 460	435	97	418	9 477

1. Il s'agit de diplômes intermédiaires (voir définition dans le glossaire).

2. Diplôme universitaire de formation adaptée pour l'enseignement.

© SIES

Dans les DROM, avec 32 200 candidats et 26 700 admis, le taux de réussite au baccalauréat 2019 est de 82,9 % (2). Il est inférieur de 5,4 points à celui de la France métropolitaine, et l'écart dépasse 7 points dans la voie technologique.

Au sein des DROM, la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion ont les taux de réussite au baccalauréat les plus élevés, supérieurs à 86 %. Le taux est proche de 88 % en Guadeloupe et à La Réunion. En Guadeloupe et en Martinique, ce sont les candidats des voies générale et technologique qui réussissent le mieux. À La Réunion, la réussite est plus élevée dans la voie générale que dans les voies technologique et professionnelle.

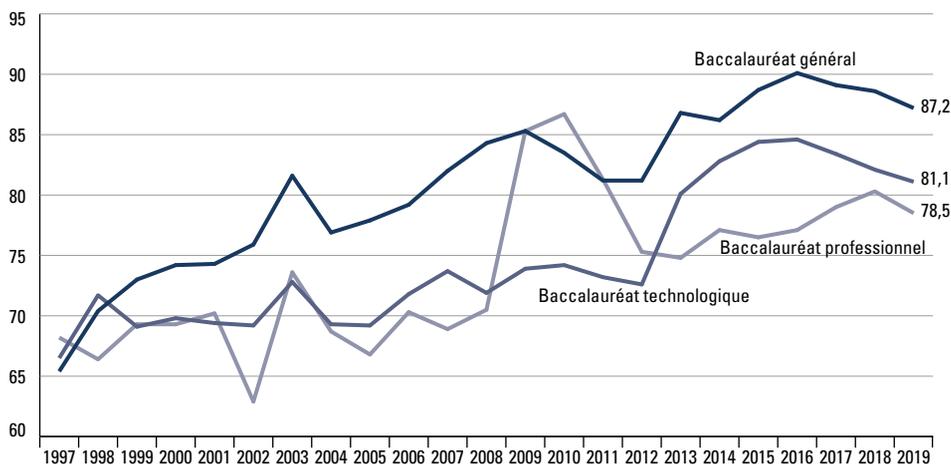
Les taux de réussite de la Guyane et de Mayotte sont plus faibles. Dans les voies générale et technologique,

ceux de la Guyane sont proches de la moyenne des DROM. À Mayotte, le taux de réussite est le plus élevé dans la voie professionnelle.

Jusqu'en 2016, les voies générale et technologique progressent (respectivement + 27,0 et + 22,4 points depuis 1997 hors Mayotte) (1). Elles sont en baisse depuis. La voie professionnelle, qui avait profité en 2009 de l'instauration de l'« épreuve de contrôle », a retrouvé dès 2012 un niveau proche de celui précédant cette évolution réglementaire. Ensuite, elle a repris sa hausse jusqu'en 2018 mais baisse de 1,8 point en 2019.

Les filles réussissent en général mieux que les garçons, quelle que soit la voie (3). Dans la voie technologique à Mayotte, les garçons réussissent mieux que les filles à la session 2019.

1 Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière, en %



► Champ : DROM (Mayotte à partir de 2011).

© DEPP

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.10 ; 19.03 ; 18.03 ; 17.05 ; 16.07 (baccalauréat, résultats définitifs).

- Série chronologique : la réussite au baccalauréat par série selon le sexe ou par origine sociale.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat. MAA-DGER, Système d'information du ministère en charge de l'Agriculture.

2 Réussite au baccalauréat selon la série, session 2019

Séries	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		DROM	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)						
S	1 279	93,4	404	81,8	1 101	89,4	434	69,0	2 693	92,9	5 911	89,3
ES	765	85,3	481	87,0	681	89,6	359	56,9	1 550	92,5	3 836	84,9
L	534	91,4	297	83,7	363	92,4	352	66,2	956	90,9	2 502	85,8
Bac général	2 578	90,5	1 182	84,3	2 145	90,0	1 145	63,9	5 199	92,4	12 249	87,2
STI2D	188	90,8	117	84,2	195	89,0	116	58,6	651	87,9	1 267	84,2
STL	55	85,9	49	72,1	53	98,2	81	81,0	155	91,7	393	86,4
STAV	19	90,5	16	100,0	11	68,8	-	-	12	52,2	58	76,3
STMG	700	92,5	290	84,1	519	90,3	633	50,3	1 386	85,6	3 528	77,4
ST2S	188	93,1	163	82,7	188	90,8	49	67,1	466	92,1	1 054	89,0
ST2A	34	100,0	-	-	20	83,3	24	63,2	26	100,0	104	85,3
TMD	2	66,7	-	-	-	-	-	-	-	-	2	66,7
STHR	21	95,5	17	70,8	17	94,4	20	64,5	22	91,7	97	81,5
Bac technologique	1 207	92,1	652	82,6	1 003	90,1	923	54,3	2 718	87,4	6 503	81,1
Production	826	80,8	471	72,5	660	78,2	263	62,8	1 246	77,7	3 466	76,4
Services	857	82,4	653	72,2	637	77,7	506	75,3	1 762	85,2	4 415	80,2
Bac professionnel	1 683	81,6	1 124	72,3	1 297	77,9	769	70,5	3 008	81,9	7 881	78,5
Ensemble	5 468	87,9	2 958	79,0	4 445	86,1	2 837	61,9	10 925	88,1	26 633	82,9

► Champ : DROM.

© DEPP

3 Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière et le sexe, en %

		Guadeloupe						Guyane													
		2001		2005		2011		2018		2019		2001		2005		2011		2018		2019	
		Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	
Bac général	Garçons	71,8	71,1	77,4	90,5	1 153	88,6	59,1	70,5	66,7	81,4	523	81,5								
	Filles	73,7	75,5	79,8	92,2	1 697	91,8	65,6	75,3	74,4	88,1	879	86,0								
	Ensemble	73,0	73,8	78,9	91,5	2 850	90,5	63,0	73,4	71,6	85,5	1 402	84,3								
Bac technologique	Garçons	73,9	67,3	77,7	90,0	674	89,9	57,4	59,9	64,0	83,9	337	81,0								
	Filles	72,0	73,0	83,9	95,9	636	94,5	57,4	54,8	64,1	81,9	452	83,8								
	Ensemble	72,9	70,2	81,0	93,1	1 310	92,1	57,4	56,9	64,1	82,7	789	82,6								
Bac professionnel	Garçons	72,0	58,0	82,9	82,1	1 234	80,5	62,3	67,2	77,7	70,5	801	69,8								
	Filles	78,6	77,7	88,1	86,4	828	83,3	77,2	59,6	81,3	71,0	753	75,0								
	Ensemble	75,3	67,4	85,5	83,9	2 062	81,6	69,5	64,0	79,4	70,7	1 554	72,3								
Tous baccalauréats	Garçons	72,5	66,0	79,6	86,9	3 061	85,6	59,6	66,2	69,2	76,4	1 661	75,7								
	Filles	74,2	75,3	83,2	91,4	3 161	90,1	65,4	64,8	72,2	80,4	2 084	81,6								
	Ensemble	73,5	71,1	81,7	89,3	6 222	87,9	63,0	65,4	71,0	78,6	3 745	79,0								
		Martinique						Mayotte (1)													
		2001		2005		2011		2018		2019		2001		2005		2011		2018		2019	
		Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	
Bac général	Garçons	73,2	78,3	80,3	88,1	908	87,6	-	52,9	60,1	68,8	597	63,1								
	Filles	76,8	78,2	83,6	90,0	1 476	91,5	-	63,3	73,8	74,8	1 195	64,3								
	Ensemble	75,4	78,2	82,3	89,3	2 384	90,0	-	58,1	68,6	72,7	1 792	63,9								
Bac technologique	Garçons	62,9	55,4	70,0	86,5	548	89,6	-	67,6	67,5	58,5	754	55,2								
	Filles	66,3	67,2	72,9	86,0	565	90,6	-	45,7	57,5	61,4	945	53,7								
	Ensemble	64,7	61,5	71,6	86,2	1 113	90,1	-	54,6	61,7	60,2	1 699	54,3								
Bac professionnel	Garçons	58,9	54,5	75,3	76,7	994	76,6	-	74,2	72,1	76,0	609	68,1								
	Filles	69,5	67,2	83,3	82,7	670	80,0	-	64,5	78,3	81,6	525	74,1								
	Ensemble	64,0	60,3	79,2	79,3	1 664	77,9	-	66,7	75,7	78,5	1 134	70,9								
Tous baccalauréats	Garçons	66,0	63,1	75,5	83,3	2 450	83,6	-	60,9	66,2	67,6	1 960	61,6								
	Filles	72,2	72,3	80,6	87,3	2 711	88,5	-	54,2	69,0	71,2	2 665	62,4								
	Ensemble	69,4	68,1	78,3	85,4	5 161	86,1	-	57,1	67,9	69,7	4 625	62,1								
		La Réunion						France métropolitaine													
		2001		2005		2011		2018		2019		2001		2005		2011		2018		2019	
		Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	
Bac général	Garçons	73,3	77,5	85,4	90,8	2 250	91,3	76,6	82,2	86,9	89,3	164 805	89,5								
	Filles	78,6	82,8	88,0	93,0	3 375	93,2	81,7	85,7	89,8	92,5	212 413	92,6								
	Ensemble	76,4	80,7	87,0	92,1	5 625	92,4	79,5	84,3	88,5	91,1	377 218	91,2								
Bac technologique	Garçons	67,6	70,7	72,9	85,2	1 577	84,6	75,5	74,6	81,2	87,3	78 477	86,6								
	Filles	76,2	81,7	79,4	89,8	1 532	90,3	81,1	78,3	84,3	91,2	70 699	90,3								
	Ensemble	71,9	76,3	76,4	87,5	3 109	87,4	78,4	76,5	82,8	89,2	149 176	88,3								
Bac professionnel	Garçons	69,2	72,5	80,2	79,4	2 044	79,3	77,0	74,3	82,4	80,3	116 029	80,4								
	Filles	72,7	71,4	82,4	87,7	1 628	85,2	78,7	75,9	86,4	86,5	84 529	85,7								
	Ensemble	70,9	72,0	81,3	83,0	3 672	81,9	77,7	75,0	84,1	82,9	200 558	82,6								
Tous baccalauréats	Garçons	70,4	74,1	80,1	85,2	5 871	85,3	76,3	78,0	84,1	85,9	359 311	85,9								
	Filles	76,9	80,6	84,1	90,9	6 535	90,5	81,1	82,1	87,7	90,8	367 641	90,6								
	Ensemble	73,9	77,7	82,3	88,2	12 406	88,1	78,8	80,2	86,0	88,4	726 952	88,3								

1. Les données de Mayotte sont disponibles à partir de 2005. Mayotte intègre les DROM en 2011.

© DEPP

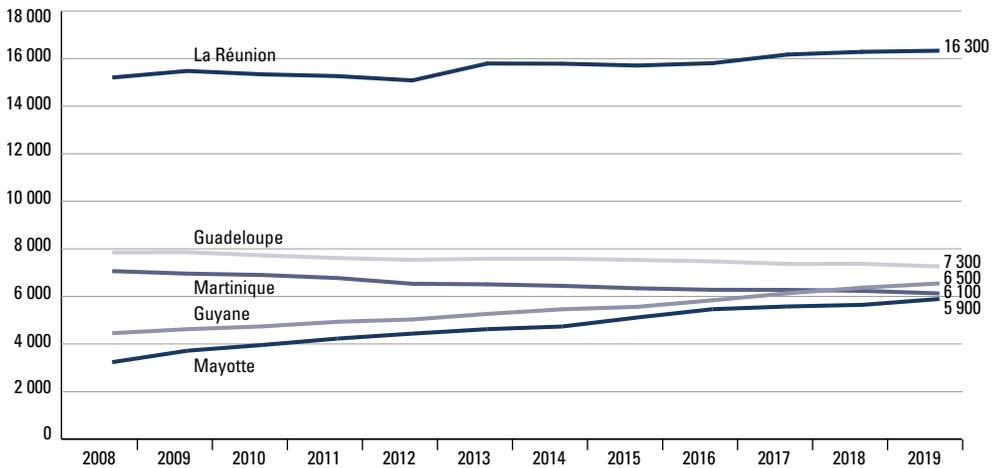
En 2019-2020, dans les DROM, 58 800 personnes travaillent pour le ministère en charge de l'Éducation nationale (2). Près des trois quarts de ces agents ont pour mission l'enseignement d'élèves. Leur nombre est en augmentation en Guyane et à Mayotte (1).

Dans le secteur public comme dans le privé sous contrat, la part des femmes enseignant est moins élevée dans les DROM (64 %) qu'en métropole (72 %) (3). La Guadeloupe et la Martinique sont les départements ultramarins les plus féminisés. Les hommes sont majoritaires à Mayotte. L'âge moyen des enseignants est identique dans les DROM et en France métropolitaine, mais les enseignants de Guyane et de Mayotte sont en moyenne plus jeunes que ceux des autres DROM.

Le temps partiel ou incomplet est moins courant dans les DROM qu'en métropole. Par contre, le recours aux **non-titulaires** est fréquent en Guyane et à Mayotte : 24 % des enseignants de Guyane et 39 % de ceux de Mayotte sont non-titulaires contre moins de 10 % dans les autres DROM et 7 % en métropole. En Martinique, plus de 30 % des enseignants du secteur privé sont non-titulaires.

Les DROM comptent également 15 900 personnels qui font des missions autres que l'enseignement. Celles-ci renvoient à des domaines très diversifiés : soutien à l'enseignement, animation pédagogique, assistance éducative, éducation, direction d'établissement, inspection, administration et santé (2).

1 Évolution du nombre de personnels ayant une mission d'enseignement dans les DROM



► Champ : DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

© DEPP

Pour en savoir plus

- MENJS-DEPP, 2020, *Bilan social 2019-2020, Enseignement scolaire*. À paraître.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2019.

2 Les personnels de l'enseignement scolaire dans les DROM selon leur mission en 2019-2020

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Ensemble DROM	France métropolitaine
Enseignement du premier degré public	2 682	3 028	2 406	2 821	6 600	17 537	315 295
Enseignement en classe préélémentaire	610	697	414	549	1 730	4 000	74 190
Enseignement en classe élémentaire	1 183	1 646	1 182	1 791	3 306	9 108	150 309
Enseignement et direction d'école simultanée	263	65	192	104	345	969	40 296
Remplacement	336	277	358	261	725	1 957	28 121
Besoins spécifiques	290	343	260	116	494	1 503	22 379
Enseignement du second degré public	3 887	3 139	3 071	3 064	8 708	21 869	370 480
Enseignement sur classes attirées	3 466	2 869	2 753	3 016	7 969	20 073	336 984
Remplacement	281	167	213	ε	513	1 175	18 787
Documentation	78	52	78	35	130	373	9 173
Besoins spécifiques	62	51	27	12	96	248	5 536
Total enseignement du secteur public	6 569	6 167	5 477	5 885	15 308	39 406	685 775
Enseignement du premier degré privé	246	140	232		433	1 051	43 795
Enseignement en classe préélémentaire	56	34	27			128	245
Enseignement en classe élémentaire	144	90	101			239	24 188
Enseignement et direction d'école simultanée	ε	ε	ε			12	25
Remplacement	14	ε	14			20	50
Besoins spécifiques	27	10	86			34	157
Enseignement du second degré privé	447	233	419		592	1 691	94 765
Enseignement sur classes attirées	428	222	405			563	1 618
Remplacement	15	ε	12			15	46
Documentation	ε	7	ε			12	25
Besoins spécifiques	-	-	-			ε	ε
Total enseignement du secteur privé (1)	693	373	651		1 025	2 742	138 560
Soutien à l'enseignement	52	303	89		ε	224	670
Animation pédagogique	118	118	111		78	231	656
Assistance éducative	1 451	918	1 220		379	3 702	144 696
Éducation (2)	214	164	200		111	440	1 129
Direction (3)	198	212	184		166	453	1 213
Inspection	35	34	37		17	53	176
Administration, logistique, santé et social	774	553	731		957	1 394	4 409
Autres missions (non-enseignement)	2 842	2 302	2 572	1 710	6 497	15 923	280 439
Aucune affectation (4)	178	70	97	58	301	704	10 523
Ensemble des personnels	10 282	8 912	8 797	7 653	23 131	58 775	1 115 297

► **Champ : DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2019.**

© DEPP

1. Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'Éducation nationale.
2. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.
3. Y compris directeurs d'écoles entièrement déchargés d'enseignement des secteurs public et privé sous contrat.
4. Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

3 Caractéristiques des personnels enseignants dans les DROM par mission en 2019-2020

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Ensemble DROM	France métropolitaine
Enseignement du premier degré public							
Âge moyen	44,6	38,9	44,8	39,7	42,4	42,0	42,3
Part des femmes (%)	82,8	79,0	85,1	56,4	76,9	76,0	85,5
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	3,0	1,9	2,7	0,1	4,0	2,7	11,0
Part des non-titulaires (%)	1,1	17,3	0,1	25,2	0,0	7,2	0,5
Enseignement du second degré public							
Âge moyen	46,6	42,4	47,9	40,2	45,4	44,8	44,3
Part des femmes (%)	58,5	48,2	63,4	40,9	52,2	52,7	59,0
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	5,5	3,3	4,0	1,4	6,8	4,9	9,8
Part des non-titulaires (%)	12,1	28,7	9,6	51,6	10,1	18,9	8,1
Enseignement du premier degré privé (2)							
Âge moyen	45,5	42,9	46,5		43,7	44,6	43,7
Part des femmes (%)	89,8	81,4	87,1		90,5	88,4	92,1
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	5,3	10,7	5,6		9,0	7,6	17,9
Part des non-titulaires (%)	22,8	23,6	34,1		17,6	23,2	13,9
Enseignement du second degré privé (2)							
Âge moyen	48,6	41,0	47,0		45,1	45,9	45,6
Part des femmes (%)	59,3	56,7	66,8		59,5	60,9	66,0
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	21,0	17,2	17,9		17,9	18,6	19,7
Part des non-titulaires (%)	28,9	51,5	31,5		17,1	28,5	19,3
Total enseignement							
Âge moyen	45,9	40,7	46,6	40,0	44,1	43,7	43,7
Part des femmes (%)	68,6	63,5	73,0	48,3	63,4	63,6	71,7
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	5,5	3,3	4,5	0,8	6,1	4,6	11,8
Part des non-titulaires (%)	9,4	24,1	8,3	38,9	6,5	14,5	6,8

► **Champ : DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2019.**

© DEPP

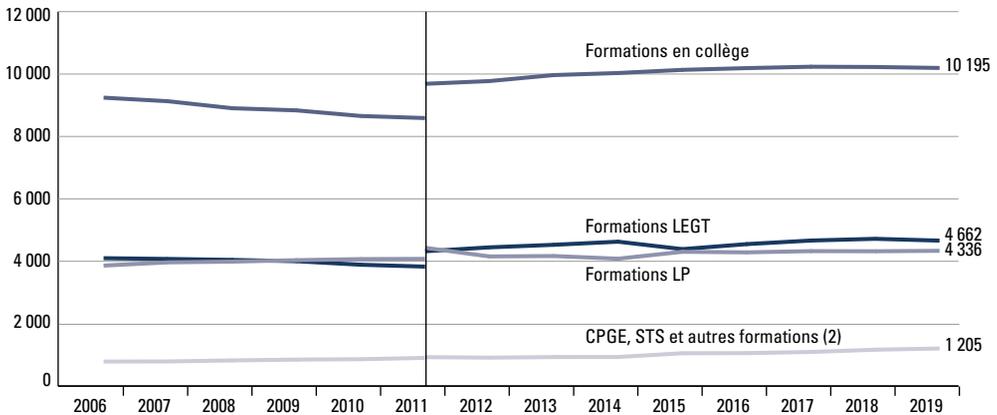
1. Il regroupe le temps partiel, à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet (à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein).
2. Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrats ne sont pas payés par l'Éducation nationale.

Dans les DROM, le nombre d'enseignants assurant des cours de niveau collège (y compris Segpa) a diminué de 2006 à 2011 (hors Mayotte). Après intégration de Mayotte dans le champ, ce nombre est passé de 9 700 en 2011 à 10 200 en 2019 (1). En 2019, ils représentent la moitié des enseignants en charge d'élèves du second degré public (comme pour la France entière secteur public), le reste se répartissant principalement entre les formations générales et technologiques (22,9% contre 26,3% France entière) et les formations professionnelles en lycée (21,3% contre 16,4% France entière) (2). La part des femmes dans les enseignants dans les DROM est plus faible qu'en France métropolitaine : 52% en moyenne, contre 57,9% sur le champ France métropolitaine plus DROM. Cette proportion

est particulièrement faible en Guyane et à Mayotte qui comptent respectivement 47,6% et 40,2% de femmes parmi leurs enseignants (3). Tous niveaux de formation confondus, 16,3% des enseignants ne sont pas titulaires dans les DROM (contre 6,9% en France métropolitaine plus DROM). La proportion d'enseignants non titulaires est également plus importante à Mayotte (50,3%) et en Guyane (26,7%).

Le ratio global d'heures par élève (H/E) est de 1,44 dans les DROM contre 1,35 en France métropolitaine (4). Le nombre moyen d'élèves devant un professeur (E/S) est de 20,8 dans les DROM contre 21,8 en France métropolitaine et varie de 18,7 élèves en Guyane à 23,8 élèves à Mayotte.

1 Évolution du nombre d'enseignants en charge d'élèves à l'année par niveau de formation dans le secteur public dans les DROM (1)



► Champ : DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année.

2. La catégorie « autres formations » regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

© DEPP

Précisions

Heures d'enseignement par élève : H/E - Rapport du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement délivrées par des enseignants à un niveau de formation donné, au nombre d'élèves dans ce niveau de formation. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des structures dans lesquelles sont faits les enseignements. Un indicateur H/E égal à 1,5 signifie que pour 100 élèves, 150 heures d'enseignement de professeurs sont mobilisées.

Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division) : E/S - Moyenne des effectifs des structures (classes entières

ou groupes) pondérée par le nombre d'heures d'enseignement assurées dans chaque structure. Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il est plus faible lorsque les élèves suivent les enseignements en petits groupes que lorsque les cours sont délivrés devant des classes entières. L'indicateur E/S est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.39 ; 18.31.

Source

MENJS-MESRI-DEPP, Bases relais.

2 Répartition des enseignants du second degré public en charge d'élèves à l'année par corps selon le niveau de formation dans les DROM en 2019-2020 (1)

	Formations en collège y compris Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (3)	Total	Part des femmes (%)	Part de temps partiels (%)
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	210	20	681	207	200	€	1 318	41,2	3,3
Certifiés et assimilés	7 020	218	3 313	8	587	€	11 147	55,2	4,0
Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	104	6	5	€			115	51,3	8
PLP	201	3 496	33		132	5	3 867	48,9	2,5
Autres titulaires (2)	594	32	€		€	€	634	65,5	1,7
Total titulaires	8 129	3 771	4 036	214	922	10	17 081	53,0	3,6
Total non-titulaires	2 065	566	626	€	53	5	3 316	46,8	
Ensemble	10 195	4 336	4 662	215	975	15	20 397	52,0	3,0
Part des femmes (%)	55,5	47,9	50,3	33,6	46,6	n.s.	52,0		
Part des non-titulaires (%)	20,3	13,0	13,4	€	5,4	n.s.	16,3		
Part des titulaires à temps partiel (%)	4,0	2,6	4,2	€	1,7	n.s.	3,0		

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation. © DEFP

2. Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.

3. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

Lecture : 1 318 professeurs de chaire supérieure ou agrégés exercent dans les DROM. 41,2% sont des femmes et 3,3% travaillent à temps partiel. 55,5% des enseignants qui assurent des formations en collège sont des femmes et 4,0% des titulaires travaillent à temps partiel.

3 Répartition des enseignants du second degré public en charge d'élèves à l'année par département selon le niveau de formation dans les DROM en 2019-2020 (1)

	Formations en collège y compris Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)
Guadeloupe	1 715	734	916	61	189		3 615	58,0	9,3
Guyane	1 645	681	527	13	78		2 947	47,6	26,7
Martinique	1 239	629	650	51	222	€	2 793	62,7	7,1
Mayotte	1 682	481	685	€	63	5	2 918	40,2	50,3
La Réunion	3 915	1 811	1 883	87	423	5	8 124	51,6	6,5
Ensemble DROM	10 195	4 336	4 662	215	975	15	20 397	52,0	16,3

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation. © DEFP

2. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

Lecture : 3 615 enseignants assurent des formations du second degré public dans l'académie de Guadeloupe. Parmi eux, 58,0% sont des femmes et 9,3% sont non-titulaires.

4 Indicateurs d'heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S) dans le second degré public dans les DROM en 2019-2020 (1)

Académies	Formations en collège		Formations en Segpa		Formations professionnelles en lycée		Formations générales et technologiques en lycée		Formations post-bac en lycée		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Guadeloupe	1,31	22,4	2,31	13,0	2,27	16,2	1,49	22,5	1,77	18,7	1,54	20,5
Guyane	1,33	20,4	2,31	12,9	2,10	15,8	1,47	20,3	2,54	14,4	1,54	18,7
Martinique	1,26	22,2	2,31	13,1	2,31	14,6	1,45	22,6	1,98	16,8	1,56	19,6
Mayotte	1,03	25,4	2,46	11,9	1,83	19,1	1,16	25,5	1,68	19,3	1,18	23,8
La Réunion	1,21	23,1	2,13	14,9	2,21	16,1	1,33	23,7	1,82	18,5	1,44	21,0
Total	1,21	22,8	2,26	13,5	2,16	16,2	1,36	23,2	1,88	17,9	1,44	20,8
France métropolitaine	1,17	23,5	2,36	12,5	2,19	15,5	1,26	24,4	1,62	20,6	1,35	21,8

1. Heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Précisions ». © DEFP

Âge atteint au cours de l'année - Il est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire.

Âge révolu - C'est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée.

Âge théorique - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. Ainsi, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ». Les indicateurs « à l'heure », « en avance », « en retard » sont calculés par rapport à l'âge théorique de référence pour chaque classe, soit 11 ans en sixième, 14 ans en troisième et 15 ans à l'entrée au lycée.

Aide humaine - Il s'agit de l'aide dispensée par les personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap sous le contrôle des professeurs. Ils ont pour vocation de favoriser l'autonomie de l'élève dans les actes de la vie quotidienne, l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles) et les activités de la vie sociale et relationnelle sur tous les temps et lieux scolaires (stages, sorties et voyages scolaires). Elle peut prendre trois formes différentes :

- l'aide humaine individuelle : suivi individuel d'un élève pendant l'intégralité du temps de présence de cet enfant à l'école (temps plein), que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel. Il peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel) ;
- l'aide humaine mutualisée : aide apportée simultanément à plusieurs élèves ne nécessitant pas une attention soutenue et continue ;
- l'accompagnement collectif dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Aides au mérite - Complément versé aux étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux. Elle est attribuée par le Crous aux étudiants ayant eu une mention « Très bien » au baccalauréat

Aides spécifiques - Elles permettent d'apporter une aide financière rapide et personnalisée, ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire, aux étudiants rencontrant des difficultés, comme la rupture familiale ou la situation d'indépendance avérée. Il est possible de cumuler l'aide ponctuelle avec une aide annuelle ou une bourse sur critères sociaux.

Allocation de rentrée scolaire (ARS) - Aide versée, sous conditions de ressources, par les Caisses d'allocations familiales (CAF) et la MSA (Mutualité sociale agricole) aux familles ayant au moins un enfant scolarisé et âgé de 6 à 18 ans. Elle permet d'aider les familles à financer les dépenses de la rentrée scolaire.

Apprentis - Les apprentis sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 25 ans (sauf dérogation) qui préparent un diplôme ou un titre à finalité professionnelle reconnu, dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage (SA). Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, pour les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou reprise d'entreprise, ou les sportifs de haut niveau.

Arts - enseignement obligatoire et facultatif - Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

ATER et doctorants contractuels (personnels non permanents) - Attachés temporaires d'enseignement et de recherche ; la catégorie des doctorants contractuels créée par un décret du 25 avril 2009 remplace celle des moniteurs, dont les derniers ont effectué leurs services dans l'année universitaire 2010-2011.

Baccalauréat général - Il sanctionne une formation générale, à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L) – jusqu'à la session 2020, organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

Baccalauréat professionnel - Il sanctionne une formation professionnelle qui permet d'entrer dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Depuis la réforme de la voie professionnelle, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus en trois ans après la troisième. La voie professionnelle est composée de spécialités de la production et de spécialités des services.

Depuis la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ».

Baccalauréat technologique - Il associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, en remplacement de la série STI hors spécialité « Arts appliqués » depuis la session 2013.
- STL : Sciences et technologies de laboratoire.
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008.
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007, puis STG depuis la session 2014.
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009.

- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués, en remplacement de la spécialité « Arts appliqués » de la série STI depuis la session 2013.
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration.
- S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse. Cette série remplace progressivement la série TMD à partir de la rentrée 2019.

Bourses du second degré - Le montant d'une bourse d'études du second degré est évalué en fonction des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge, selon un barème national. Les bourses du second degré se répartissent en bourses de collège et de lycée.

Les bourses de collège concernent les élèves scolarisés en collège et en Segpa y compris ceux de niveau lycée. Elles comportent trois échelons. La bourse peut être complétée par une prime d'internat, versée automatiquement dès lors que les boursiers sont internes.

Les bourses de lycée concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA y compris ceux de niveau collège (troisième prépa métier et 6^e à 3^e en EREA). Elles comportent six échelons. Des primes liées à la scolarité du boursier peuvent s'ajouter au montant des échelons :

- prime d'équipement lors de l'entrée en première année d'une formation technologique ou professionnelle y ouvrant droit (liste définie par arrêté) ;
- prime à l'internat versée automatiquement à tous les boursiers internes ;
- prime de reprise d'études allouée aux élèves boursiers âgés de 16 à 18 ans révolus reprenant, sous statut scolaire, une formation après une période d'interruption de leur scolarité ;
- bourse au mérite, attribuée de droit aux élèves ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au DNB et qui sont boursiers de lycée à leur entrée en seconde. Son montant dépend de l'échelon de la bourse obtenue.

Bourses nationales - Elles sont payées sur des crédits du budget du ministère en charge de l'Éducation nationale. Les bourses et aides départementales ou régionales, non comptabilisées dans cette publication, sont prises en charge sur les budgets des conseils départementaux (collégiens) ou régionaux (lycéens).

Bourses sur critères sociaux (BCS) - Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants inscrits dans une formation habilitée par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, le régime d'inscription, la nationalité et le diplôme. Elles sont accordées en fonction des ressources et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse.

Branche de recherche - Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D. Les trente et une branches de recherche utilisées sont construites à partir de la nomenclature d'activités française (NAF révision 2).

Brevet d'études professionnelles (BEP) (agricoles) - L'ensemble des BEP délivrés sont des certifications intermédiaires obtenues dans le cadre de la préparation au baccalauréat professionnel en trois ans (réforme de la voie professionnelle).

Brevet de technicien supérieur (BTS) (agricole) et ses spécialités de formation - Ce diplôme de niveau III est préparé généralement en deux ans. Il se prépare généralement en section de technicien supérieur après le baccalauréat ou après une formation ou un diplôme considéré comme équivalent. Il est délivré au titre d'une spécialité professionnelle. Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

Brevet professionnel (BP) - Ce diplôme se prépare en apprentissage ou en formation continue.

Candidat individuel - Il s'agit d'un candidat inscrit à un examen sans l'avoir préparé dans un établissement. Pour les diplômés du supérieur, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

Cadre national des formations (CNF) - Le cadre national des formations comprend la liste des mentions des diplômes nationaux regroupés par grands domaines ainsi que les règles relatives à l'organisation des formations. Depuis 2014-2015, un nouveau cadre national des formations a été mis en place, pour les diplômes de licence dès la rentrée 2014 et l'est progressivement pour les diplômes de master (un cinquième des établissements sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ne sont pas encore passés à la nouvelle offre). Il a réduit considérablement le nombre d'intitulés de diplôme. La conséquence est une rupture statistique dans les séries d'effectifs par discipline. Les séries d'effectifs par groupe disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas d'une rupture statistique.

Capacité d'accueil pour l'enseignement - Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

Centre de formation d'apprentis (CFA) - Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par les ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ou par le ministère en charge de l'Agriculture. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes. Ainsi, les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent.

Certificat d'aptitude professionnelle - Diplôme national qui atteste d'un premier niveau de qualification professionnelle. Il a pour objectif une entrée directe dans la vie professionnelle, mais rend possible également la poursuite d'études. Il permet en particulier l'accès direct en classe de première professionnelle dans une spécialité de baccalauréat professionnel relevant du même secteur.

Charte de bon usage de l'Internet et des TIC - Document établi en concertation avec les utilisateurs précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des services numériques ainsi que des ressources matérielles permettant d'y accéder.

Cités scolaires - Ensemble immobilier constitué d'au moins deux établissements scolaires qui utilisent en commun des locaux, et dont au moins un est un établissement du second degré. Ces établissements peuvent être des collèges, des lycées, des lycées professionnels, voire des écoles primaires.

Classe (division) - Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Chaque élève est inscrit dans une seule classe.

Dans le premier degré, le terme de « classe » correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année); ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe; on a alors une « classe multiniveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant le plus souvent plusieurs niveaux; on parle alors de « classe unique ».

Dans le second degré, le terme « division » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Dans la très grande majorité des cas, une classe regroupe des élèves d'une seule formation. Néanmoins, il peut arriver que des élèves de différentes formations soient regroupés dans une seule classe pour suivre une partie des enseignements de tronc commun, par exemple les matières des disciplines gé-

rales dans les filières professionnelles. Dans ce cas, le niveau de la classe sera celui de la formation majoritairement représentée dans la classe.

Classe de mise à niveau pour le BTS - Elle s'adresse aux étudiants des BTS « Arts appliqués », « Hôtellerie-restauration », « Maintenance des systèmes électro-navals » et « Pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants.

Classe mobile - Meuble roulant contenant divers éléments multimédias (terminaux mobiles pour les élèves et l'enseignant, imprimante, borne d'accès Wifi, logiciels de sécurité, etc.) et permettant de les déplacer d'une salle de classe à l'autre. Les terminaux sont reliés entre eux et au réseau de l'établissement.

Classe passerelle - Destinée aux bacheliers professionnels qui n'ont pas pu intégrer une formation en STS (section de techniciens supérieurs) via Parcoursup, la classe passerelle prépare à l'entrée en première année de STS.

Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) - Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles se répartissent en trois filières :

- la filière scientifique prépare aux écoles d'ingénieurs, aux écoles normales supérieures et aux écoles nationales vétérinaires ;
- la filière économique et commerciale prépare aux écoles supérieures de commerce et de gestion, aux écoles normales supérieures et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques ;
- la filière littéraire prépare aux écoles normales supérieures, à l'École nationale des chartes, aux instituts d'études politiques et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques.

Classification des principaux troubles présentés par les élèves

- Les troubles intellectuels ou cognitifs.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie, etc.
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille, mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des troubles auditifs concerne les troubles de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres troubles de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies doivent y être répertoriées.

- Les troubles viscéraux sont des troubles des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, troubles métaboliques, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles associés de même importance.
- Polyhandicap : trouble mental grave associé à un trouble important de la motricité.

Collège - Établissement d'enseignement secondaire. Il couvre la dernière année du cycle de consolidation, à savoir la classe de sixième ; et les trois années du cycle des approfondissements (cycle IV), les classes de cinquième, quatrième et troisième, éventuellement dans des structures adaptées (Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté).

Communautés d'universités et établissements (Comue) - Créées par la loi 2013-660 du 22 juillet 2013, les communautés d'universités et établissements sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), qui regroupent des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Compte de l'éducation - Il mesure l'effort monétaire que la collectivité nationale consacre au système éducatif. Il constitue un compte satellite de la comptabilité nationale et a un statut de compte économique permettant de rassembler et d'organiser, dans un cadre synthétique, l'ensemble des flux relatifs aux dépenses d'éducation et à leur financement. Ces dépenses sont évaluées chaque année avec des méthodes, un champ et des concepts qui évoluent périodiquement. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données sont alors réropolées. Les données sont provisoires pour la dernière année.

Compte personnel de formation (CPF) - Créé par l'accord national interprofessionnel (ANI) de décembre 2013, le compte personnel de formation (CPF) se substitue au DIF (droit individuel à la formation) à partir du 1^{er} janvier 2015, dans le secteur privé, selon des modalités prévues par la loi du 5 mars 2014 qui définit sa mise en œuvre.

Concours de recrutement de personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS) - Les concours dits « nationaux » sont organisés pour les corps de catégorie A (attaché d'administration, médecin et conseiller technique de service social) : les inscriptions se font auprès des services académiques, qui convoquent les candidats aux épreuves d'admissibilité, et les épreuves d'admission sont organisées au niveau de l'administration centrale. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir sur l'ensemble du territoire. Pour les corps de catégories B et C, les concours sont « déconcentrés », organisés par les rectorats et les vice-rectorats : les inscriptions se font auprès des services académiques qui convoquent les candidats aux épreuves écrites. En cas de réussite, les affectations sont prononcées au sein de l'académie organisatrice. Selon le corps visé (médecin, secrétaire administratif, etc.), il existe

des concours externes, internes, uniques, et des recrutements réservés. Les personnels ASS admis aux concours relèvent aussi bien de l'enseignement scolaire que de l'enseignement supérieur.

Concours de recrutement de personnels d'encadrement - Le recrutement dans les corps de personnels de direction ou d'inspection se fait uniquement par voie de concours interne. Il est ouvert, sous certaines conditions, à des fonctionnaires titulaires de certains corps, et à des personnes ayant accompli des services dans une administration publique ou un organisme assimilé d'un État membre de l'Union européenne. Un concours supplémentaire d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) est organisé en 2018.

Concours de recrutement de personnels de vie scolaire

- Certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation : les conditions sont les mêmes que celles du Capes (voir les définitions des « concours de recrutement des enseignants »).
- Concours de recrutement de psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) : dans le cadre de la modernisation des métiers de l'Éducation nationale, un nouveau corps unique de psychologue de l'Éducation nationale a été créé en 2017. Offrant deux spécialités, il rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré et de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Les candidats doivent posséder une licence en psychologie et, soit être inscrits en deuxième année de master de psychologie, soit détenir un master de psychologie, ou justifier d'un diplôme permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue. Par ailleurs, les candidats aux concours interne ou réservé doivent justifier de conditions de qualité et de services.

Concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat

- Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours, externes, internes, réservés, correspondants de l'enseignement public. Les conditions de titre, de diplôme et de durée de services sont les mêmes que celles qui sont requises pour les candidats aux concours correspondants de l'enseignement public. Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours, externes, internes, réservés, correspondants de l'enseignement public.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, hors agrégation

- Concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE), concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré (Capes), du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (Capet), du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (Capeps), du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP).

Pour ces concours, plusieurs voies d'accès sont possibles : concours externes, troisièmes concours, concours internes, et recrutement réservés.

- Les concours externes se situent en fin d'année de master 1 et sont intégrés à un cursus de formation progressive, jusqu'à l'obtention du master 2. Ils s'adressent aux étudiants inscrits en master 1, aux étudiants inscrits ou diplômés en master 2, et aux titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années.
- Les troisièmes concours, comptabilisés avec les concours externes, sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.
- Les concours internes sont accessibles aux candidats titulaires d'une licence ou équivalent et justifiant de trois années de services publics.
- Les concours et examens professionnalisés réservés sont destinés aux agents contractuels. Ils ne posent aucune exigence de diplôme, l'épreuve d'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Ce dispositif ponctuel, dit « loi Sauvadet », a été prolongé pour deux sessions (2017 et 2018) selon les mêmes modalités, mais avec une modification des conditions de candidature puisque l'observation des conditions requises à la date de mars 2011 est décalée à la date de mars 2013.

Pour les concours externes et internes, sont dispensés de diplôme les mères ou pères d'au moins trois enfants, ou les sportifs de haut niveau. Spécificités du concours de recrutement des professeurs des écoles :

- un concours externe supplémentaire dans les académies de Créteil (depuis 2015) et de Versailles (depuis 2018). Les conditions d'inscription et la nature des épreuves sont identiques à celles du concours externe classique ;
- le premier concours interne est ouvert aux instituteurs titulaires justifiant de trois années d'ancienneté au 1^{er} septembre de l'année précédant le concours. Les seconds concours internes et internes spécial langues régionales concernent les candidats justifiant de trois années d'ancienneté de services publics ;
- à partir de la session 2017, le concours externe et le second concours interne de recrutement de professeurs des écoles sont organisés à Mayotte. Auparavant, il s'agissait de concours spécifiques qui alimentaient le corps des instituteurs de la fonction publique de l'État recrutés à Mayotte.

Concours de recrutement des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) - Plusieurs voies d'accès sont possibles : concours externes, internes, réservés. Ils sont organisés par branche d'activité professionnelle (BAP) et par emploi-type. Les métiers de la recherche et de la formation sont répartis en huit BAP (A : sciences du vivant, de la terre et de l'environnement ; B : sciences chimiques et sciences des matériaux ; C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; D : sciences humaines et sociales ; E : informatique, statistiques et calcul scientifique ; F : culture, communication, production et diffusion des savoirs ; G : patrimoine immobilier,

logistique, restauration et prévention ; J : gestion et pilotage). Les concours de catégorie A comportent une phase d'admissibilité nationale et une phase d'admission locale. Les concours de catégories B et C sont organisés par académie.

Concours de recrutement des professeurs agrégés - Les concours externes et internes de l'agrégation s'adressent aux personnes titulaires d'un master ou équivalent, ou d'un doctorat. Un nouveau concours est organisé à partir de la session 2017 : un concours externe spécial réservé aux titulaires d'un doctorat.

Corps enseignants du premier degré public - Les personnels ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public sont principalement issus des corps suivants :

- professeurs des écoles : corps majoritaire du premier degré, créé en 1990 pour remplacer le corps des instituteurs ;
- instituteurs : extinction progressive du corps par intégration au corps des professeurs des écoles (concours interne ou liste d'aptitudes) et départs en retraite.

Par ailleurs, des personnels non titulaires enseignent également dans le premier degré.

Corps enseignants du privé sous contrat - Les personnels ayant une mission d'enseignement dans le secteur privé appartiennent à des corps similaires à ceux du secteur public (voir la définition des « corps enseignants du premier degré public » et « corps enseignants du second degré public »). Néanmoins, les enseignants qui en dépendent ne sont pas fonctionnaires. Ils sont généralement assimilés à leurs homologues titulaires du public, car leur grille de rémunération est identique. Ils ont intégré leur corps en passant l'équivalent, pour le privé, des concours du public. Ils exercent dans des écoles ou établissements du privé sous contrat.

Corps enseignants du second degré public - Les personnels ayant une mission d'enseignement dans le second degré public sont issus de plusieurs corps :

- professeurs certifiés : corps majoritaire du second degré, il comprend des enseignants de disciplines générales ou technologiques. L'accès se fait par les concours du CAPES et du CAPET ;
- professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) : corps lié à cette discipline. L'accès se fait par le concours du Capes ;
- professeurs de lycée professionnel (PLP) : corps dont la vocation est l'enseignement en lycée professionnel, il comprend des enseignants de disciplines générales comme des enseignants de disciplines professionnelles. L'accès se fait par le concours du CAPLP.

Les professeurs certifiés, PEPS et PLP ont des conditions de carrière et de rémunération similaires :

- professeurs agrégés : corps comprenant des enseignants de disciplines générales. L'accès se fait par le concours de l'agrégation ; l'agrégation interne est notamment destinée aux professeurs certifiés. La grille de rémunération des agrégés est plus favorable que celle des certifiés ;

– professeurs de chaire supérieure : corps issu de la promotion par liste d'aptitude de professeurs agrégés, et destiné plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Enfin, d'autres corps ne sont plus ouverts au recrutement. Il s'agit des PEGC (professeurs d'enseignement général de collège), et des adjoints et chargés d'enseignement (anciens corps d'intégration des maîtres auxiliaires).

Par ailleurs, des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs, exercent dans le second degré, en particulier en Segpa. Des personnels non titulaires enseignent également dans le second degré. De plus, les enseignants des sections de techniciens supérieurs (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) font partie intégrante des enseignants du second degré public.

Corps non enseignants - Personnels d'encadrement, de vie scolaire, administratifs, sociaux et de santé, et ITRF.

Cursus licence-master-doctorat (LMD) - Depuis la rentrée 2007, l'ensemble des universités offre des formations LMD.

Outre les diplômes dits « LMD » (licence, master, doctorat), l'ensemble des diplômes préparés dans les universités sont répartis en trois cursus :

- le cursus licence regroupe les formations amenant à un diplôme de niveau bac + 2 (DUT notamment) ou bac + 3 (licences générales, licences professionnelles, etc.) ;
- le cursus master comprend les formations amenant à un diplôme de niveau bac + 4 ou bac + 5 (masters, formations d'ingénieurs) ;
- le cursus doctorat rassemble pour l'essentiel des étudiants préparant un doctorat.

Cycle ingénieur - Désigne les trois années, du niveau bac + 3 au niveau bac + 5, qui conduisent au diplôme d'ingénieur. Pour les formations d'ingénieurs organisées sur cinq ans, il s'agit des trois dernières années.

DCG - Le diplôme de comptabilité et de gestion se prépare en trois ans après le baccalauréat. Il confère le grade de licence. Peuvent s'inscrire aux épreuves du DCG les personnes justifiant soit du baccalauréat, soit d'un titre ou d'un diplôme admis en dispense du baccalauréat en vue de l'inscription dans les universités, soit d'un titre ou diplôme étranger permettant l'accès à l'enseignement supérieur dans le pays de délivrance, soit d'un diplôme homologué au niveau I, II, III ou IV figurant sur l'arrêté du 17 juin 1980 modifié fixant la liste d'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique, soit d'un diplôme enregistré au niveau I, II, III ou IV du Répertoire national de certification professionnelle (RNCP), soit d'un diplôme enregistré aux niveaux 4, 5, 6 ou 7 du Cadre national des certifications professionnelles prévu à l'article D 6113-19 du Code du travail.

DSCG - Le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion se prépare en deux ans.

Peuvent s'inscrire aux épreuves du DSCG les personnes justifiant soit du DCG, soit du diplôme d'études comptables et financières (DECF), soit d'un diplôme national de master, soit d'un diplôme conférant le grade de master délivré en France ou dans un autre État membre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, soit d'un titre ou diplôme admis en dispense du DCG dont la liste est fixée par l'arrêté du 26 mars 2008 (BOESR n° 16 du 17 avril 2008).

Demi-pensionnaire - Élève qui prend ses repas de midi dans un établissement scolaire.

Dépense extérieure de recherche et développement expérimental des entreprises (DERDE) - Elle correspond aux montants des travaux de R&D achetés ou financés par les entreprises et exécutés en dehors d'elles. Elle comprend la sous-traitance de recherche effectuée sur le territoire national ou à l'étranger, ainsi que la contribution aux organismes internationaux.

Dépense intérieure d'éducation (DIE) - La dépense intérieure d'éducation rassemble toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques (administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages) pour les activités d'éducation : enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (hébergement et restauration, médecine scolaire, transports) et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement). La DIE est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale.

Dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD) - Elle correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

Dépense nationale de recherche et développement expérimental (DNRD) - Cet agrégat mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux, quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la DIRD et celui de la DNRD représente le solde entre les échanges en matière de R&D entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

Dépense par élève ou étudiant - La dépense par élève ou étudiant prend en compte la totalité des dépenses, à savoir les dépenses courantes (personnels et fonctionnement) et les dépenses en capital pour l'ensemble des activités dans les établissements publics et privés, ainsi que les dépenses de l'administration permettant l'organisation du système, à l'exclusion des formations extrascolaires et de la formation continue. Elle comprend aussi les biens et services liés (transports scolaires, achat de fournitures, de manuels scolaires, de vêtements demandés par les institutions, de cours particuliers).

Pour chaque niveau d'enseignement, la dépense par élève ou étudiant est égale à la somme des dépenses totales des unités de financement du compte de l'éducation, divisée par le nombre d'élèves ou étudiants de l'année civile n , calculé en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire $n-1/n$ et un tiers des effectifs de l'année scolaire $n/n+1$.

Dépense totale de R&D - La dépense totale de R&D correspond au financement de la DIRDE à laquelle on ajoute le financement de la DERDE exécutée dans le secteur de l'État plus le financement de la DERDE exécutée à l'étranger.

Diplôme d'études en langue française (DELF) et diplômes approfondis de langue française (DALF) - Ce sont les seuls diplômes de français langue étrangère délivrés par le ministère en charge de l'Éducation nationale. Ils sont valables à vie et bénéficient d'une reconnaissance internationale. De plus, les DELF et les DALF peuvent permettre d'étudier, de travailler et d'immigrer dans un pays francophone.

Diplôme des métiers d'art (DMA) - Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat.

Diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE) - Diplôme de niveau bac +3, il a fait son apparition à la rentrée 2018 comme la nouvelle formation aux métiers d'art et de design. Il remplace progressivement le DMA, la MANAA (mise à niveau en arts appliqués) et certains BTS « en arts ». Cependant, si le DN MADE est classé dans le domaine de spécialités « Lettres et arts » ce n'était pas le cas de la plupart des BTS « en arts ». Aussi les évolutions annuelles par domaine de spécialités sont-elles calculées hors DN MADE, DMA, MANAA et certains BTS « en arts », afin de garder un champ constant au sein même des domaines de spécialités. L'évolution annuelle de l'ensemble des entrants est, quant à elle, établie sur l'ensemble du champ.

Diplôme national du brevet - Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des compétences du socle commun de connaissances et de compétences, depuis la session 2011. Pour les candidats scolaires, l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) est liée à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et aux résultats obtenus aux épreuves de l'examen terminal. Les candidats individuels sont évalués par un examen écrit. À compter de la session 2013, le DNB comporte deux séries : la série générale

et la série professionnelle. Jusqu'en 2012, il comportait trois séries : la série collège, la série technologique et la série professionnelle.

Diplômes d'ingénieur - Ensemble des diplômes des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI).

Diplômes des écoles de commerce - Ensemble des diplômes des établissements privés ou consulaires, ayant obtenu un titre visé ou non par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur. À partir de la session 2013, sont comptabilisés les diplômes obtenus par la voie de l'apprentissage ou décernés au titre de la formation continue. Ces deux régimes d'inscription ne sont recensés que par la source SISE qui couvre 90 % de l'ensemble des diplômés des écoles de commerce.

Diplômes des formations d'ingénieur en partenariat (FIP) - Anciennement intitulées « nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2018, 3 400 élèves ont été diplômés via ce type de formation assuré conjointement avec une entreprise. Près de neuf diplômés sur dix sont issus de la formation initiale par apprentissage ; les diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI.

Diplômes nationaux et diplômes d'établissement ou d'université (DU) - Les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français sont des diplômes reconnus par l'État qui détient « le monopole de la collation des grades et des titres universitaires » (art. L.613-1 du Code de l'éducation). Sont également inclus sous cette dénomination les titres d'ingénieur diplômé délivrés par les grandes écoles. Ils ne doivent pas être confondus avec les diplômes propres d'établissement (ou d'université), dont la création et la délivrance peuvent être effectuées par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

Diplômes universitaires de technologie (DUT et ses spécialités) - La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément aux arrêtés du 7 mai 2013, du 15 mai 2013 et du 19 juin 2013 du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relatifs à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités. En 2013-2014, se sont ajoutées les spécialités « Génie civil - construction durable », « Gestion administrative et commerciale des organisations », « Métiers du multimédia et de l'internet » et « Packaging, emballage et conditionnement » qui remplacent respectivement les spécialités « Génie civil », « Gestion administrative et commerciale », « Services et réseaux de communications », « Génie du conditionnement et de l'emballage » (année 1 en 2013-2014, année 2 en 2014-2015).

Disciplines de poste des enseignants dans le second degré

- Groupe de disciplines « lettres » : il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).
- Groupe de disciplines « mathématiques » : il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques, mathématiques-éducation musicale et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).
- Groupe de disciplines « biologie-géologie » : il comprend, outre les sciences de la vie et de la Terre, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (disciplines de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).
- Enseignement non spécialisé : ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées principalement en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes. Il est très majoritairement assuré par des enseignants des corps du premier degré.

Dispositif d'enquêtes sur les effectifs étudiants - La principale source est le système d'information SISE qui recense l'ensemble des inscriptions prises au 15 janvier de l'année n dans les différents établissements d'enseignement supérieur (les universités, les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerces, les grands établissements, les écoles artistiques et culturelles, les instituts catholiques, autres écoles). Il concerne les inscriptions prises au titre de l'année $n-1/n$. Chaque inscription est relative à un étudiant (repéré par son numéro INE), à un diplôme préparé (repéré par son code SISE) et à une localisation (repérée par son numéro UAI). Il a été mis en place pour la première fois en 1995 sur le champ des universités, puis a connu plusieurs extensions de champ. Le système SISE recense la totalité des inscriptions prises dans les formations dispensées dans les établissements recensés. À l'université sont par exemple recensés les DUT, les formations d'ingénieurs, les formations paramédicales, l'enseignement à distance, etc. Cette source est complétée par les données collectées par le ministère en charge de l'Éducation nationale (CPGE, STS et assimilés) ainsi que par les ministères en charge de l'Agriculture (formations agricoles) et de la santé (formations paramédicales et sociales). Des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'information individualisé (auparavant fondé sur des données agrégées pour certains établissements) ont été mises en œuvre depuis la collecte 2016-2017. Sont principalement concernés des établissements publics ou privés hors tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur : écoles d'art et de commerce principalement.

Dispositifs relais - Les classes et les ateliers relais accueillent temporairement des élèves en voie de marginalisation, qui risquent de sortir sans qualification du système scolaire. Les dispositifs relais ont pour but de favoriser la préscolarisation et la resocialisation de ces élèves (cf. n° 2014-037 circulaires du 28 mars 2014). Les dispositifs relais sont rattachés administrativement à un collège (ils peuvent être implantés en son sein ou dans des locaux distincts), et s'appuient sur un partenariat mené par les services de l'État (ministère en charge de l'Éducation nationale, ministère de la Justice, notamment la PJJ) et les collectivités territoriales.

Les équipes d'encadrement sont constituées d'enseignants, d'éducateurs et de personnels associatifs qui travaillent en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé. Créées en 1998, les classes relais peuvent s'appuyer sur le secteur associatif et bénéficient d'un partenariat avec la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Créés en 2002, pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves en grande difficulté, les ateliers relais travaillent systématiquement en partenariat avec une association (mouvement d'éducation populaire, fondation bénéficiant d'une reconnaissance d'utilité publique, etc.). En 2014, les internats relais sont créés afin d'adapter la réponse éducative à la diversité des profils des jeunes en voie de déscolarisation.

Division (classe) - Voir « Classe ».

École élémentaire - L'école élémentaire accueille les élèves du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II) – CP, CE1 et CE2 – et des deux premières années du cycle de consolidation (cycle III) – CM1 et CM2.

École primaire - L'école élémentaire peut également accueillir des élèves de niveau préélémentaire (cycle I). Dans ce cas, elle est aussi appelée école primaire.

École maternelle - L'école maternelle accueille exclusivement les élèves du cycle des apprentissages premiers (cycle I) : petite, moyenne et grande sections de maternelle.

École ou établissement privé - Les écoles et les établissements d'enseignement privés sont liés à l'État par un contrat (établissement « sous contrat ») ou non (établissement « hors contrat »).

Dans le cas d'une école ou d'un établissement sous contrat, le contrat, au sens de la loi Debré (n° 59-1557 du 31 décembre 1959), est l'acte juridique qui lie une école ou un établissement privé, pour tout ou partie de ses classes, à l'Éducation nationale.

Il peut donc y avoir coexistence de classes sous contrat et hors contrat au sein d'une même école ou d'un même établissement. Le contrat précise quelles sont les classes concernées. Par convention, une école ou un établissement est considéré « sous contrat » dès lors qu'il comporte au moins une classe sous contrat. Le contrat peut être simple ou d'association. En principe, les établissements du second degré sont liés par contrat d'association. L'école ou l'établissement « hors contrat » n'est pas lié à l'État par un contrat, mais il est soumis

à un régime d'inspection limité aux titres des directeurs et des enseignants, à l'obligation scolaire, à l'instruction obligatoire, à la prévention sanitaire et sociale, au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Le contrôle sur le contenu de l'instruction obligatoire a été renforcé par la loi n° 98-1165 du 18 décembre 1998.

Écoles d'ingénieurs - Ensemble des établissements publics et privés, quel que soit le ministère de rattachement, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine – devenue grand établissement en 2011 – ont été maintenues dans les effectifs des écoles internes universitaires.

Écoles de commerce, gestion et vente - Ce sont des établissements privés ou consulaires, classés en trois groupes :

- les écoles du groupe I sont reconnues par l'État et proposent au moins un diplôme visé par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur ;
- les écoles du groupe II sont également reconnues par l'État, mais aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère ;
- les écoles du groupe III ne sont pas reconnues par l'État et aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère.

Écoles doctorales - Elles sont définies, depuis 2001, comme un regroupement, autour d'un projet commun de formation, d'unités de recherche dont la qualité est reconnue à la suite d'une évaluation nationale (article L. 612-7 du Code de l'éducation et arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale). Plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dont au moins un établissement public, peuvent faire l'objet d'une accréditation conjointe, la responsabilité administrative de l'école doctorale étant assurée par un établissement public, support de l'école doctorale.

Écoles et collèges numériques - Ils ont été choisis à l'issue d'un appel à projets national pour mettre en œuvre le déploiement du Plan numérique pour l'éducation, annoncé en mai 2015 par le président de la République. Ils ont bénéficié de ressources et d'équipements numériques (notamment matériels mobiles individuels dans les collèges et classes mobiles dans les écoles) ainsi que d'un accompagnement associé.

Éducation prioritaire (EP) - Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). À la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'Éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (vade-mecum programme Éclair).

Le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages ». Ainsi, à la rentrée 2015, les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) et les réseaux d'éducation prioritaire (REP) ont été établis comme zonage de référence de l'éducation prioritaire. Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée.

Effectifs de recherche et développement expérimental (R&D) - Ils correspondent à l'ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif

qui effectuent des travaux de R&D. Les chercheurs et assimilés : ce sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. Les qualifications concernées sont : les enseignants-chercheurs, les chercheurs et ingénieurs de recherche pour autant que ceux-ci réalisent effectivement des travaux de R&D dans les EPST, les ingénieurs et les administratifs de haut niveau participant à des travaux de R&D dans les EPIC et dans les entreprises. Les doctorants financés par les ministères (contrats doctoraux, Cifre), les organismes de recherche ou les associations sont dénombrés dans la catégorie des chercheurs. Le personnel de soutien participe à la R&D en exécutant des tâches scientifiques ou techniques sous le contrôle de chercheurs. Il intègre aussi des travailleurs qualifiés ou non et le personnel administratif qui participent à l'exécution des projets de R&D.

Élève allophone - Est considéré comme élève allophone nouvellement arrivé tout élève ayant un besoin éducatif particulier dans l'apprentissage du français langue seconde (FLS), mis en évidence par un test de positionnement, et qui peut également concerner les apprentissages scolaires de manière générale. Un élève allophone le demeure tout au long de sa scolarité, mais il est allophone « nouvellement arrivé » tant que le besoin éducatif existe. Ces élèves sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique.

Emplois aidés - Contrat de professionnalisation, parcours emploi compétences (PEC).

Emplois non aidés

- EDI : emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, engagés dans l'armée et personnes travaillant à leur compte).
- EDD : emploi à durée déterminée (CDD, aides familiaux).
- Intérim.

Enseignement supérieur - Il regroupe les enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent. Les enseignements sont dispensés dans les établissements d'enseignement publics ou privés, sous tutelle d'un ministère ou non. Le champ couvre les établissements situés en France, y compris d'outre-mer, ainsi que les établissements français à l'étranger. Il s'agit notamment : des universités et de leurs instituts, des instituts nationaux du professorat et de l'éducation (Inspé), des sections de techniciens supérieurs (STS), des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), des écoles d'ingénieurs, des écoles de commerce ou de gestion, vente et comptabilité, des écoles paramédicales et sociales, etc.

Enseignement supérieur court et long - L'enseignement supérieur court correspond, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau bac + 2 ; l'enseignement supérieur long à la licence, au master, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

Enseignements adaptés du second degré - Dispensés dans des structures (Segpa, EREA) du ministère en charge de l'Éducation nationale, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère en charge de la Santé.

Enseignements d'exploration - Les enseignements d'exploration, au nombre de seize, concernaient les élèves de seconde générale et technologique jusqu'en 2018-2019. La très grande majorité des élèves suivaient deux enseignements d'exploration dont l'un était obligatoirement sciences économiques et sociales (SES) ou principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG). Outre ces deux matières, les enseignements d'exploration les plus représentatifs étaient méthodes et pratiques scientifiques, littérature et société, arts, sciences et laboratoire, sciences de l'ingénieur.

Depuis la rentrée 2019, les élèves ont la possibilité de choisir au plus deux enseignements optionnels. Les enseignements optionnels comprennent notamment des enseignements à vocation scientifique et technologique (sciences de l'ingénieur, sciences et laboratoire, etc.), des enseignements à vocation littéraire (langues et cultures de l'Antiquité : latin ; langues et culture de l'antiquité : grec, etc.), des enseignements à vocation artistique (arts plastiques, musique, arts du cirque, etc.).

Enseignements de spécialité - Les enseignements de spécialité concernent les classes de première des voies générale et technologique à compter de la rentrée 2019, les classes de terminale à compter de la rentrée 2020. Dans la voie technologique, l'élève choisit la série du baccalauréat qu'il voudra passer : les enseignements de spécialité en découlent directement. Dans la voie générale, les élèves doivent choisir trois, puis deux enseignements de spécialité. En classe de première, l'élève choisit trois enseignements de quatre heures hebdomadaires dans la liste proposée ; en classe de terminale, l'élève choisit deux enseignements de six heures hebdomadaires parmi ceux déjà choisis en classe de première.

Ensemble immobilier du second degré public - L'ensemble immobilier est constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes du ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes « géographiques » situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

Équivalent temps plein recherche - Afin de tenir compte de la pluralité des activités exercées, les effectifs en personnes physiques sont pondérés en fonction du temps consacré aux activités de R&D. Par convention, les enseignants-chercheurs sont comptabilisés à 50 % de leur temps pour la R&D.

(Apprentissage en) établissement public local d'enseignement (EPL) - Il existe quatre structures d'accueil des apprentis dans les EPLE (lycées professionnels, d'enseignement général et technologique ou polyvalents) prévues par le Code du travail :

- Le centre de formation d'apprentis (CFA) : l'EPLE est l'organisme gestionnaire du CFA, qui est créé par convention entre l'EPLE et le conseil régional. L'établissement assume les responsabilités administratives, financières et pédagogiques des formations délivrées par le CFA implanté dans le lycée.
- La section d'apprentissage (SA) : l'EPLE est l'organisme gestionnaire de la section d'apprentissage, qui est créé par convention entre l'EPLE, le conseil régional et l'entreprise. Une SA est créée pour une seule formation répondant à un besoin ponctuel, pour la durée de la formation. L'établissement assume les responsabilités administratives, financières et pédagogiques de la formation implantée dans le lycée.
- L'unité de formation par apprentissage (UFA) : l'EPLE accueille une unité de formation par apprentissage, qui est créée par convention entre l'EPLE et un CFA (dans la majorité des académies, il s'agit d'un CFA académique). Une UFA peut délivrer plusieurs formations. L'établissement d'accueil de l'UFA assume la seule responsabilité pédagogique des formations délivrées par l'UFA implantées dans le lycée, tandis que le CFA a les responsabilités administratives et financières.
- La convention de prestation de services (de type « L. 6231-3 ») : l'EPLE assure une « prestation de services » pour un CFA, dont les modalités sont définies par convention entre l'EPLE et le CFA. Il s'agit, le plus souvent, d'assurer tout ou partie des enseignements pour une formation.

Établissement régional d'enseignement adapté (EREA) - Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, les EREA ont pour mission de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

Établissements hospitaliers et médico-sociaux - Sous tutelle du ministère en charge de la Santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

Établissements privés non subventionnés - Dans le cadre du Compte de l'éducation, ce sont les écoles et les établissements hors contrat, les établissements déclarant des bénéficiaires industriels et commerciaux, les professions libérales déclarant des bénéficiaires non commerciaux et les individus donnant des leçons particulières.

Dans le cas, peu fréquent, où un établissement privé comprend à la fois des classes sous contrat et des classes hors contrat, seule l'activité d'enseignement correspondant aux classes hors contrat est rattachée à ce producteur.

Établissements privés subventionnés - Dans le cadre du Compte de l'éducation, il s'agit des écoles et établissements privés des premier et second degrés comprenant des classes sous contrat d'association ou plus rarement sous contrat simple.

Les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés, sans être à proprement parler sous contrat, touchent une subvention de l'État ; ils relèvent pour la plupart des grandes fédérations d'établissements privés.

Étudiants non bacheliers - Les étudiants non bacheliers regroupent les étudiants qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat (en particulier les étudiants étrangers poursuivant leurs études supérieures en France), les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires) et ceux qui bénéficient d'une validation de leurs acquis.

Externe - Élève qui fréquente les établissements uniquement pour y suivre les enseignements.

Financier final et financier initial - Le financier final est le dernier financier. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maîtresse d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financier. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention. Si, en revanche, on choisit d'affecter la subvention au financier État, alors on parle de financier initial (avant transferts).

Fonds social pour les cantines - Ils ont été mis en place pour faciliter l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre de collégiens et de lycéens et éviter ainsi que des enfants ne se trouvent privés de repas parce que leur famille ne parvient pas à prendre en charge les frais de restauration.

Fonds sociaux pour les collégiens et lycéens - Ils sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leur famille pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides exceptionnelles sont soit financières, soit en nature.

Formation continue professionnelle - La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles au-delà de leur formation initiale. La loi du 5 mars 2014 octroie à chaque personne un compte personnel de formation (CPF) avec un droit de tirage de 24 heures par an jusqu'à 120 heures.

Formation initiale - Il s'agit du parcours d'études amorcé à l'école élémentaire et suivi sans une interruption de plus d'un an. La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Formations d'ingénieurs - Formations menant à un diplôme d'ingénieur (hors cycle préparatoire intégré), quel que soit le régime d'inscription. Elles regroupent les formations d'ingénieurs classiques, les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP), les formations d'ingénieurs conjoints et les formations d'ingénieurs spécialisés.

Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) - Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP), anciennement intitulées « Nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), ont été créées en 1990 spécialement pour rapprocher les écoles du monde du travail. Les FIP accueillent principalement des étudiants titulaires d'un bac + 2 pour des cursus de trois ans, sous statut scolaire ou en apprentissage. Les diplômes obtenus dans le cadre d'une FIP sont reconnus par la commission des titres d'ingénieurs (CTI).

Formations en collège - Outre les classes de la sixième à la troisième, elles comprennent les classes préprofessionnelles qui ont évolué au cours du temps : actuellement, les troisièmes prépa métier et, auparavant, les troisièmes prépa pro, les dispositifs aux métiers en alternance (DIMA), les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (Clipa), les classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA). Elles comprennent également les dispositifs relais qui accueillent momentanément des collégiens en difficulté dans un but de resocialisation et de réinsertion durable dans un parcours de formation. Enfin, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) sont aussi implantées dans les collèges (voir 4.18).

Formations générales et technologiques en lycée - Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat général, au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien.

Formations professionnelles en lycée - Les formations professionnelles sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents (LPO) et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Elles comprennent les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro) et au brevet des métiers d'arts (BMA), ainsi que diverses formations de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

Entre les rentrées 2008 et 2012, la voie professionnelle a connu une mutation importante. Le parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans a été abandonné au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

Heures supplémentaires à l'année des enseignants du second degré - Ce sont les heures effectuées toute l'année scolaire par un enseignant, en plus de son obligation réglementaire de service (ORS), déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires année (HSA). Les enseignants à temps partiel ne peuvent pas bénéficier d'HSA, contrairement aux enseignants à temps incomplet. Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, ou heures supplémentaires effectives (HSE), dues à un dépassement ponctuel du service hebdomadaire, pour suppléer un enseignant absent par exemple, qui ne peuvent être prises en compte.

Indicateurs Europe 2020 sur l'éducation - Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, l'Union européenne fixe sept cibles dans le domaine de l'éducation.

- Les sortants précoces : la part des jeunes de 18 à 24 ans qui ont quitté le système scolaire sans diplôme (l'enseignement secondaire, c'est-à-dire la CITE 0-2, soit aucun diplôme ou seulement le diplôme national du brevet en France) et sans suivre de formation formelle ou non, ne devrait pas dépasser 10%. Cet indicateur est fragile. Sa comparabilité entre pays est limitée.
- Les diplômés de l'enseignement supérieur : la proportion des personnes âgées de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8) devrait être d'au moins 40%.
- La scolarisation précoce : la participation à l'enseignement préélémentaire des enfants ayant entre 4 ans et l'âge de l'obligation scolaire devrait atteindre au moins 95%. Dans de nombreux pays, les enfants suivent des programmes éducatifs dédiés aux plus petits en plus des enseignements préélémentaires.
- Le faible niveau de maîtrise de la lecture, des mathématiques et des sciences : mesurée par le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa), la proportion des jeunes âgés de 15 ans ayant un faible niveau dans chacune de ces matières devrait être inférieure à 15%.
- L'apprentissage tout au long de la vie : la participation des adultes (25-64 ans) à des activités d'éducation et de formation tout au long de la vie devrait atteindre au moins 15%. Il s'agit de participer, au cours d'une période de quatre semaines, à des sessions de formation organisées, enseignements « formels » (inscrits dans la progression pédagogique) ou cours, leçons, séminaires, conférences ou ateliers « non formels ».
- L'employabilité des jeunes diplômés : le taux d'emploi des jeunes diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire (au moins un CAP en France) et de l'enseignement supérieur (CITE 3 à 8) âgés de 20 à 34 ans ayant quitté le système d'éducation et de formation depuis trois ans au plus devrait être d'au moins 82%.

- Un septième objectif commun est fixé par l'UE. Il porte sur la mobilité à des fins d'apprentissage des diplômés de l'enseignement supérieur et de l'enseignement professionnel initial. Toutefois, cet objectif ne fait pas à ce jour l'objet d'un suivi statistique complet.

Indicateur Talis de participation à des activités de formation continue - Il mesure la proportion d'enseignants déclarant avoir suivi au cours des douze derniers mois précédant l'enquête l'une ou plusieurs des activités suivantes :

- cours/séminaires en présentiel ;
- cours/séminaires en ligne ;
- conférences pédagogiques au cours desquelles des enseignants, des chefs d'établissement et/ou des chercheurs présentent leurs travaux et débattent des problèmes liés à l'éducation ;
- programme de qualification (sanctionné par un diplôme, par exemple) ;
- visites d'études dans d'autres établissements ;
- visites d'étude au sein d'entreprises, de services publics ou d'organisations non gouvernementales ;
- observation de collègues ou auto-observation et accompagnement dans le cadre d'un dispositif pédagogique formel ;
- participation aux activités d'un réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants ;
- lecture d'ouvrages spécialisés.

Inscriptions simultanées ou doubles inscriptions à l'université et en CPGE - Par l'article 33 de la loi du 22 juillet 2013, le législateur a imposé une double obligation : d'une part à tous les lycées publics dispensant des formations d'enseignement supérieur de conclure une convention avec un ou plusieurs EPSCP (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel) dont un au moins de la même académie ; d'autre part aux étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles de s'inscrire au lycée et en EPSCP. Les inscriptions simultanées étaient déjà possibles et effectives auparavant, leur caractère désormais obligatoire se traduit par une augmentation progressive des inscriptions à l'université.

Instituts d'études politiques (IEP) - Il s'agit d'établissements publics d'enseignement supérieur situés à Paris (connu sous le nom de « Sciences Po »), Lille, Bordeaux, Lyon, Grenoble, Toulouse, Rennes, Strasbourg, Aix en Provence et Saint-Germain-Laye.

Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) - Par la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019, les Inspé remplacent les écoles nationales supérieures du professorat et de l'éducation (Espé) depuis la rentrée 2019, les Espé ayant eux-mêmes remplacé les IUFM fermés en 2010.

Ces instituts organisent la formation du master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) dédié aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation qui intègrent les concours de recrutement.

Les inscriptions qui relèvent des instituts nationaux du professorat et de l'éducation sont comptabilisées au niveau de l'académie et non des établissements partenaires. Dans l'enquête

SISE, seuls les masters MEEF et les DU formation adaptée sont considérés comme relevant des Inspé.

Trois Inspé ont été créées pour les académies de Guadeloupe, Guyane et Martinique, une pour l'académie de La Réunion, une pour l'académie de Polynésie française et une pour l'académie de Nouvelle-Calédonie.

Instituts universitaires de technologie (IUT) - Ils sont rattachés aux universités et ont été créés en 1965. Les IUT préparent aux diplômes universitaires de technologie (DUT), aux diplômes post-DUT (formation d'un an à temps plein après deux années d'enseignement supérieur) et aux licences professionnelles.

Internat - Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes.

Interne - Élève qui est hébergé et nourri pour les repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement de scolarisation, ou dans un autre établissement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

Journée défense et citoyenneté - La Journée défense et citoyenneté (JDC) permet d'informer les jeunes de nationalité française de leurs droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Cette journée doit être accomplie après le recensement, entre le 16^e et 25^e anniversaire. Il est obligatoire d'y participer sauf cas exceptionnel et lors de cette journée, des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française ont lieu. Les épreuves de la Journée défense et citoyenneté ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- une mauvaise automatisation des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, les lecteurs laborieux doivent la consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans réfléchir ;
- une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut ;
- une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficulté de maintien de l'attention.

Depuis 2009, les épreuves de lecture ont été adaptées à un nouveau mode de passation. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un écran. Leurs réponses, et dans certains cas, leurs temps de réaction, sont enregistrés. À la fin de la session d'évaluation, les différents scores sont calculés de manière automatique.

Langues vivantes - L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré.

Le « bilanguisme » est l'apprentissage d'une première et d'une deuxième langue vivante dès la sixième. Ce démarrage d'une deuxième langue vivante, dès l'entrée au collège, est une anticipation de ce qui relève de la classe de cinquième et est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

Depuis la rentrée 2016, la deuxième langue vivante est devenue un enseignement obligatoire dès la classe de cinquième. La troisième langue est un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, et de première et terminale générales.

Latin et grec ancien - Depuis la rentrée 2017, l'enseignement du grec débute, comme le latin, en classe de cinquième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien ou de suivre l'option « initiation latin et grec ancien ».

En classes de seconde générale et technologique, de première ou terminale générale, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements obligatoires ou facultatifs.

En terminale littéraire, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité. Les élèves préparant un baccalauréat technologique ne peuvent pas être formés aux langues anciennes, à l'exception de ceux inscrits dans la série « techniques de la musique et de la danse » (TMD).

Licence - Ce terme regroupe les formations amenant à un diplôme universitaire de niveau bac + 2 (DUT notamment) ou bac + 3 (licences générales, licences professionnelles, etc.). Le terme de licence générale est utilisé pour désigner une licence autre qu'une licence professionnelle.

LOLF - La loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

La mission « Enseignement scolaire » regroupe plusieurs programmes au titre desquels sont rémunérés, par les ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur :

- « Enseignement scolaire public du premier degré » et « Enseignement scolaire public du second degré ». Relèvent de ces programmes, les personnels d'encadrement pédagogique, d'inspection, de direction, répondant à des besoins éducatifs particuliers, etc.
- « Vie de l'élève ». Relèvent de ce programme les personnels rémunérés sur des fonctions d'éducation, d'assistance éducative, de santé scolaire, d'accompagnement des élèves handicapés, d'action sociale, d'accueil et services aux élèves. Ces activités sont exercées majoritairement dans les établissements d'enseignement du second degré public.

– « Soutien de la politique de l'éducation nationale » couvre les personnels assumant des fonctions destinées « au pilotage et à la mise en œuvre des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à la logistique, aux systèmes d'information, etc. », principalement dans des services administratifs.

Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement sont rémunérés sur deux programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) :
 – « Formations supérieures et recherche universitaire » ;
 – « Vie étudiante ».

Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) - Établissement d'enseignement secondaire dans lequel sont dispensées des formations sur trois années, de la seconde à la terminale, conduisant aux baccalauréats généraux et technologiques. Il peut accueillir des classes post-bac, notamment des sections de techniciens supérieurs (STS) ou des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Le LEGT peut également préparer des élèves de formations professionnelles (il est alors nommé lycée polyvalent).

Lycée polyvalent (LPO) - Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales ou technologiques, des formations professionnelles.

Lycée professionnel (LP) - Établissement d'enseignement secondaire permettant d'acquérir des connaissances et des compétences dans un domaine professionnel. Y sont dispensées des formations soit de deux ans conduisant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP), soit de trois ans, de la seconde professionnelle à la terminale professionnelle, conduisant aux baccalauréats professionnels. Le brevet d'études professionnelles (BEP) est un diplôme intermédiaire présenté pendant le cursus menant au baccalauréat professionnel. Certains LP disposent de formations post-bacs jusqu'au niveau bac + 2 (type brevet de technicien supérieur).

Marché de la formation professionnelle - Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'administration un bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue sont les activités principales (NAF 804C), mais aussi d'autres organismes d'enseignement, dont ce ne sont pas les activités principales.

Master of business administration (MBA) - Diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger.

Mention complémentaire - Diplôme national professionnel, conçu dans un objectif d'insertion professionnelle, qui atteste que son titulaire est apte à exercer une activité professionnelle spécialisée.

Missions des personnels - La mission correspond à l'activité majoritairement pratiquée au cours de l'année scolaire par l'agent. Elle est définie pour chaque agent au vu de ses différentes affectations. On appelle mission d'enseignement l'ensemble des missions où la personne passe la majorité de son temps à transmettre le programme à des élèves.

Les missions d'enseignement dans le premier degré :

- enseignement en classe maternelle (respectivement élémentaire) : personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire) ;
- enseignement et direction d'école simultanée : personnel chargé de la direction d'une école maternelle, élémentaire ou primaire. Il est également chargé d'enseigner dans une classe du premier degré ;
- remplacement : personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année. Outre des titulaires en zone de remplacement, sont en mission remplacement des contractuels affectés en cours d'année scolaire ou affectés en septembre pour quelques mois seulement ;
- besoins spécifiques : personnel chargé d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.).

Les missions d'enseignement dans le second degré :

- enseignement sur classes attirées : personnel chargé de cours pour l'ensemble de l'année scolaire, soit sur des classes attirées (y compris Segpa, STS, CPGE), soit pour des ateliers (arts plastiques, langues, etc.) ;
 - remplacement : personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année.
 - documentation : personnel chargé du centre de documentation d'un établissement scolaire ;
 - besoins spécifiques : personnel chargé d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant chargé à l'année de classes pour enfants handicapés [JULIS, EREA], enseignant à des adultes en formation continue des adultes, etc.).
- Les autres missions, qui ne consistent pas à enseigner, sont les suivantes :
- soutien à l'enseignement : personnel qui intervient dans la classe avec l'enseignant pour l'aider ;
 - animation pédagogique : personnel qui intervient en rôle de conseil auprès d'enseignants ;
 - direction : personnel chargé de la direction d'une école maternelle, élémentaire ou primaire avec une décharge totale ou chargé de la direction d'un établissement du second degré ;
 - éducation : personnel en charge de la vie scolaire au sein de l'établissement ;
 - assistance éducative : personnel participant au bon fonctionnement de la vie scolaire, soit vis-à-vis de l'ensemble des élèves, soit pour des élèves en situation de handicap ;
 - inspection ;
 - administration, logistique, santé et social.

Mobilité d'échange des étudiants - Parmi les étudiants en mobilité internationale, les étudiants étrangers en mobilité d'échange sont venus étudier temporairement en France dans un programme ne donnant pas droit à l'obtention d'un diplôme français (Erasmus + et autres programmes financés par l'Union européenne et accords bilatéraux). Ils sont identifiés dans le système d'information SISE s'ils répondent à deux conditions, qui restreignent le champ : être présent dans une université française au 15 janvier et pour une période minimum de trois mois. Ces deux critères impliquent que l'effectif mesuré par SISE sous-estime le nombre total d'étudiants inscrits en échange sur l'année académique.

Mobilité des enseignants - Les enseignants du premier degré, qui souhaitent changer de département, doivent participer au mouvement interdépartemental relevant de l'administration centrale. L'affectation dans un établissement a lieu dans un second temps et dépend des directions des services départementaux de l'Éducation nationale.

Les enseignants du second degré, qui souhaitent changer d'académie, doivent participer au mouvement interacadémique relevant de l'administration centrale. L'affectation dans un établissement a lieu dans un second temps et dépend des rectorats.

Mobilité diplômante des étudiants - Parmi les étudiants en mobilité internationale, les étudiants étrangers en mobilité diplômante sont venus étudier avec l'intention d'obtenir un diplôme universitaire français. Cette population est ici distinguée sur le champ restreint des universités et non pour l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Mobilité internationale des étudiants - Ce sont des étudiants de nationalité étrangère qui sont venus en France spécifiquement pour y suivre leurs études après une scolarité dans leur pays d'origine. Par approximation, sont considérés comme tels les étudiants étrangers titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger (dans les établissements de l'AEFE), inscrits dans un programme d'enseignement en France. La mobilité internationale inclut la mobilité diplômante et la mobilité d'échange. Selon l'Unesco, les étudiants en mobilité internationale sont des étudiants qui ont quitté provisoirement leur territoire national dans le but de poursuivre leurs études et qui sont inscrits dans un programme d'enseignement dans un pays étranger.

Nomenclature nationale des niveaux - Elle est fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale. Les niveaux de formation regroupent des formations de niveau de qualification comparable :

- Niveau VI et V bis : niveau collège ;
- Niveau V : préparation d'un diplôme de formation professionnelle courte, type CAP ;
- Niveau IV : préparation d'un diplôme de formation longue, type baccalauréat ou brevet professionnel ;
- Niveau III : préparation d'un diplôme de niveau bac + 2 (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.) ;

- Niveaux II et I : préparation d'un diplôme universitaire de niveau égal ou supérieur à la licence, ou un diplôme de grande école.

Nouveau bachelier - Étudiant bachelier inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Les autres étudiants sont étrangers ou titulaires d'un titre admis nationalement en équivalence ou en dispense du baccalauréat ou sont encore bacheliers des années antérieures ne s'étant jamais inscrits dans le champ étudié auparavant.

Non-titulaire - Voir « Titulaire ».

Novel entrant dans l'enseignement supérieur - Étudiant inscrit pour la première fois dans une université publique française en première année de cursus licence.

Options ou enseignements au choix du second degré - Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialité) ou des enseignements facultatifs.

Organismes paritaires agréés (OPCA) - Ces organismes collectent les fonds des entreprises pour la formation continue des salariés des PME.

Origine sociale de l'élève - Cela fait référence à la PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, profession de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Enseignant : instituteur et assimilé, professeur des écoles.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

Origine sociale regroupée - Regroupement des professions et catégories socioprofessionnelles en quatre postes :

- très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;
- favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

Parcoursup - Créée en 2018, la plateforme Parcoursup centralise les démarches d'orientation à l'entrée de l'enseignement supérieur. Jusqu'à fin mars, les candidats formulent puis confirment leurs vœux parmi un ensemble de formations détaillées par établissement, sans expression de préférence.

De fin mai à fin septembre, les candidats acceptent ou refusent les propositions de formation qui leur sont faites par les établissements en lien avec leurs vœux. Cette première série de confrontation de demandes et d'acceptations constitue la phase principale. La phase complémentaire se déroule en parallèle à partir de fin juin, permettant une seconde série d'expressions de vœux et de sélections sur les formations restées disponibles. Ces contraintes calendaires ne s'appliquent pas au recrutement des formations en apprentissage.

Personnels enseignants du supérieur - Personnels enseignants dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles d'ingénieurs, les instituts nationaux du professorat et de l'éducation (Inspé) rattachées aux universités, les écoles normales supérieures et les grands établissements.

Personnels enseignants du supérieur de type « second degré » - Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (PRAG), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

Personnels enseignants du supérieur des corps spécifiques - Certains enseignants appartiennent à des corps spécifiques. Leur statut est lié aux missions des établissements qui les accueillent (recherche, enseignement et mise en valeur du patrimoine, etc.). Ces corps comprennent des astronomes, des physiciens et des corps spécifiques à certains établissements, répartis entre le Collège de France, le Conservatoire national des arts et métiers, l'École centrale des arts et manufactures, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École pratique des hautes études, l'École nationale des chartes et le Muséum national d'histoire naturelle.

Population étudiante - Étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Au sein d'un même établissement, seules les inscriptions principales sont comptabilisées.

Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Population scolaire du premier degré - Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Population scolaire du second degré - Elle se compose des élèves scolarisés dans les collèges, les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Préapprentissage - Sous statut scolaire, les élèves suivent leur formation dans des classes préparatoires à l'apprentissage dont l'appellation a évolué dans le temps : classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), classes d'initiation préprofessionnelle par alternance (Clipa), dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) jusqu'en 2019. Ces classes peuvent aussi être implantées en collège ou en lycée.

Préélémentaire - Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

Premier degré - Enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : le cycle des apprentissages premiers, de la petite à la grande section de maternelle (cycle I) ; le cycle des apprentissages fondamentaux, du CP au CE2 (cycle II) et le cycle de consolidation, du CM1 à la sixième (cycle III).

Première année commune aux études de santé (Paces) - Depuis la rentrée 2010, la première année commune aux études de santé regroupe l'essentiel des étudiants débutant une formation de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique. Au cours de cette première année, sont organisées des épreuves de classement permettant de poursuivre en deuxième année d'une des quatre filières de formation de santé. Elle a remplacé la première année du premier cycle d'études médicales (PCEM) et celle du premier cycle des études de pharmacie (PCEP).

Première professionnelle - Seconde année du baccalauréat professionnel en trois ans.

Premières d'adaptation - Elles préparent au brevet de technicien (BT) les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

Premières et terminales générales et technologiques -

Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- des séries générales (depuis la rentrée 2019, les élèves qui entrent en première générale n'optent plus pour une série, mais pour des enseignements de spécialité) :
 - S : scientifique ;
 - ES : économique et sociale ;
 - L : littéraire.
- des séries technologiques :
 - STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, série préparée dans les lycées agricoles ;
 - STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration.
 - STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable en remplacement de la série STI hors spécialité « arts appliqués » ;
 - STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
 - STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion ;
 - ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social ;
 - STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués (anciennement STI spécialité « arts appliqués ») ;
 - S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse. Cette série remplace progressivement la série TMD à partir de la rentrée 2019.

Il existe à la marge des classes préparant aux brevets de technicien (BT), ainsi que des premières d'adaptation au BT qui accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap

- La scolarisation en milieu ordinaire est une scolarisation dans une école ou un établissement scolaire du second degré. Elle peut être « individuelle » ou « collective » dans une unité pour l'inclusion scolaire (ULIS).
- La scolarisation individuelle est une scolarisation dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.
- La scolarisation collective s'applique lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, celui-ci peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) (précédemment dénommée CLIS dans l'enseignement élémentaire). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son PPS (projet personnalisé de scolarisation). L'orientation vers une ULIS se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.
- La scolarisation en milieu spécialisé s'effectue dans les établissements hospitaliers et établissements médico-sociaux sous tutelle du ministère en charge de la Santé. Les éta-

blissements hospitaliers et établissements médico-sociaux offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

Processus de Bologne - Il a pour un de ses principaux objectifs de faciliter la mobilité des étudiants (et enseignants) entre les pays participants. Suivant ses recommandations l'ensemble des universités de France offre depuis la rentrée 2007 des formations LMD (licence-master-doctorat). Cette réforme a ainsi permis une harmonisation de la structure des études supérieures en Europe et une plus grande lisibilité des formations des différents pays européens pour l'ensemble de leurs étudiants. En outre, les enseignements ont été semestrialisés et sont sanctionnés par des crédits reconnus dans les différents pays européens (les ECTS « European Credits Transfer System »).

Produit intérieur brut (PIB) - Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières. Premièrement, le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité). Deuxièmement, le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations. Enfin, le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

Projet personnalisé de scolarisation (PPS) - Élaboré par une équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) regroupant des professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation, il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et précise, le cas échéant, les actions éducatives, médicales, paramédicales répondant à ses besoins spécifiques.

Proportion d'étudiants aidés - Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit aux aides. Il s'agit principalement de ceux inscrits aux diplômes nationaux de cursus licence ou master et jusqu'à la sixième année des études de santé, des élèves des STS et CPGE publiques ou privées sous contrat, des étudiants en écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur ou en écoles de commerce reconnues par l'État. Le périmètre a été précisé (meilleure prise en compte des inscriptions simultanées, exclusion des apprentis et fonctionnaires notamment). Cette méthode révisée conduit à réévaluer les proportions d'étudiants aidés et elle a pu être appliquée à partir de 2012.

Proportion de bacheliers dans une génération - Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

Quartier prioritaire (QP) - Ce sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville mise en place par la loi du 21 février 2014 est fondée sur l'identification des territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus. Cette nouvelle géographie est effective depuis le 1^{er} janvier 2015. Elle comprend 1 296 quartiers prioritaires (QP) en France métropolitaine qui ont remplacé les zones urbaines sensibles (ZUS).

Regroupements d'établissements - La loi du 22 juillet 2013 a initié des politiques de site fondées sur les regroupements d'établissements. Elle offre aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, différentes possibilités pour organiser ces regroupements et coordonner leurs politiques : la fusion, la participation à une communauté d'universités et établissements (Comue) ou l'association à l'établissement en charge de la coordination du site. Ces regroupements territoriaux ont pour objectif de favoriser une coordination renforcée des politiques de formation et de recherche ainsi que d'améliorer la vie étudiante. Ils se font à l'échelle académique ou interacadémique, sauf par dérogation en Île-de-France.

Remplaçant - Personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent ou combler un poste vacant sur une durée inférieure à l'année. Cela correspond à des remplacements d'arrêts courts pour des raisons de santé, de formation continue, etc., ou de postes devenus vacants (départ, congé maladie long, etc.). Cela correspond aussi à des contractuels nommés tardivement sur leur poste (à partir d'octobre) ou dont le contrat ne couvre pas l'année scolaire. Précisément, on considère qu'un enseignant est remplaçant si, à la date d'observation, la majorité de son temps de service est en zone de remplacement ou consacré à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année.

Voir également « missions des personnels », car le remplacement est l'une des missions possibles.

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) - Ce répertoire, établi et actualisé par la commission nationale de la certification professionnelle, a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle, ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.

Réseau national des Greta - C'est le réseau de la « formation continue » des établissements du second degré du ministère en charge de l'Éducation nationale et du ministère en charge de l'Enseignement supérieur.

Le réseau des Greta s'est mis en place progressivement à la suite des lois de 1971 qui font obligation aux employeurs de financer la formation continue de leurs salariés. Ce réseau permet de mettre un potentiel éducatif au service de la formation continue des adultes qui comprend aussi aujourd'hui l'orientation, les bilans de compétences et la validation des acquis de l'expérience (champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du Code du travail, art. L. 6313-1). Depuis 2002, chaque académie s'est progressivement dotée d'un groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIP-FCIP). Les GIP-FCIP ont notamment intégré les missions de conseil, d'ingénierie et de formation des acteurs des centres académiques de formation continue (Cafo) et les dispositifs académiques de validation des acquis de l'expérience (DAVA) et sont souvent porteurs de conventions pour le compte des Greta. Avec la réforme de 2013, la carte des Greta s'est profondément transformée et resserrée.

Scolarisation collective, individuelle, en milieu ordinaire, en milieu spécialisé - Voir « Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap ».

Second degré - Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges, dans les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Seconde BEP - Première année de BEP en deux ans.

Seconde générale et technologique - La classe de seconde générale et technologique (GT) est commune aux élèves destinés à s'orienter vers la voie générale ou vers la voie technologique.

Seconde professionnelle - Première année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

Seconde spécifique - Les classes de seconde spécifiques préparent aux baccalauréats technologiques « Techniques de la musique et de la danse » (TMD), STHR, ainsi qu'à quelques brevets de technicien (BT).

Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) - Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, les Segpa accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés

Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS). Y sont assimilées : les préparations au DTS (diplôme de technicien supérieur), au DCESF (diplôme de conseiller en économie sociale et familiale), les classes passerelles, les classes de mise à niveau, les DMA (diplômes des métiers d'art) et les DN MADE (diplôme national des métiers d'art et du design).

Sections linguistiques

Les sections linguistiques regroupent les sections européennes et internationales. Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention « section européenne » ou « section de langue orientale »). Depuis la rentrée 2016, la scolarité débute en classe de seconde, les collégiens ont cependant la possibilité de suivre une option facultative de langues et cultures européennes. L'enseignement d'une partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques est dispensé dans la langue de la section. Cette discipline non linguistique (DNL) peut être, au choix de l'établissement, histoire-géographie, sciences de la vie et de la Terre, mathématiques, EPS, sciences physiques ou toute autre discipline. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs et, dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement. La notion de section européenne est ici étendue aux sections binationales qui comprennent les sections abibac/franco-allemandes, bachibac/franco-espagnoles et esabac/franco-italiennes.

Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers et faciliter leur insertion dans le système scolaire français.

L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé, sauf pour certaines sections où ce sont les mathématiques. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention « option internationale ».

Service total des enseignants du second degré, heures d'enseignement et heures de pondération

Établi sur une base hebdomadaire, le service total des enseignants peut se décomposer en deux parties :

– des heures consacrées à l'enseignement. Or, les enseignants des formations de sections de techniciens supérieurs (STS) ou de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ont des heures d'enseignement qui sont pondérées pour prendre en compte des spécificités inhérentes à l'enseignement dans ces formations. Par exemple, 1 heure dispensée en CPGE compte comme 1 h 30 de service. En 2014 et 2015, la pondération des heures d'enseignement est étendue aux enseignants des établissements de l'éducation prioritaire et à ceux qui donnent cours dans des classes de premières et terminales générales et technologiques (sauf pour les

enseignants d'éducation physique et sportive). Sont dénommées ici heures d'enseignement les heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires, et heures de pondération la somme des heures additionnelles comptabilisées dans le service ;

– des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (heures d'associations sportives, etc.) et des réductions de service (exercice dans deux établissements de deux communes différentes, etc.).

Sortants de formation initiale - C'est la première interruption de plus d'un an du parcours scolaire. Les reprises d'études après plus d'un an d'interruption ne sont pas de la formation initiale.

Sortants précoces - Voir « Indicateurs Europe 2020 sur l'éducation ».

Spécialités de formation - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994.

Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités disciplinaires, spécialités de la production et spécialités des services fait référence à l'agrégat le plus haut. À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialités détaillées (plusieurs centaines de spécialités) du ministère en charge de l'Éducation nationale.

Stage des étudiants dans les cursus universitaires - Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles qui mettent en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme.

Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil. Le montant mensuel minimal de la gratification pour un temps plein versée aux stagiaires dans le cadre d'un stage de plus de deux mois est de 600,60 euros au 1^{er} janvier 2020. Lorsqu'un étudiant a réalisé plusieurs stages, c'est le plus long qui est comptabilisé dans les données présentées.

Certaines formations prévoient un stage obligatoire pour chaque étudiant. C'est par exemple le cas des licences professionnelles et des préparations au DUT. Or, la part de stagiaires mesurée n'atteint pas 100 %. L'obligation porte en effet sur l'ensemble de la scolarité, de sorte qu'au moment de l'enquête, certains étudiants ont déjà fait leur stage, d'autres pas encore. Par ailleurs, certains étudiants redoublants peuvent avoir validé leur stage l'année précédente, tandis que d'autres ont pu suivre des parcours non linéaires qui les ont conduits à interrompre leurs études.

Tableau numérique interactif (TNI) - Le tableau numérique interactif, appelé aussi tableau blanc interactif (TBI), se présente sous la forme d'un tableau blanc classique. Il fonctionne en association avec un ordinateur et un vidéoprojecteur pour proposer des fonctionnalités interactives.

Taux d'emploi - Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage, inactifs ou en service civique ; les stagiaires de la formation professionnelle sont ici considérés comme inactifs).

Taux de chômage - Il rapporte les chômeurs à la « population active », qui est composée des personnes en emploi et des chômeurs, en conformité avec le bureau international du travail (BIT).

Taux de passage - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année n .

Taux de poursuite dans la filière - Proportion d'entrants en $n-1/n$ inscrits dans la même filière l'année suivante, en $n/n+1$. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année.

Taux de redoublement - C'est le pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe qui restent scolarisés dans cette même classe l'année n . Le redoublement scolaire est le fait, pour un élève, de ne pas intégrer le niveau de classe supérieur à l'issue de l'année scolaire, mais d'accomplir une seconde année d'études dans le même niveau de classe.

Taux de réorientation vers une autre filière - Proportion d'entrants en $n-1/n$ inscrits l'année suivante, en $n/n+1$, dans une filière universitaire différente de celle choisie initialement.

Taux de retard - Pourcentage des élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM2 est le pourcentage d'élèves entrant en CM2 âgés de 11 ans et plus.

Taux de réussite - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve. Les candidats peuvent être élèves, étudiants, apprentis, en formation continue ou en enseignement à distance, dans un établissement public ou privé, ou encore se présenter en candidat libre.

Taux de scolarisation en apprentissage - Pourcentage de jeunes scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale.

Taux de scolarisation par âge - Rapport de la population scolarisée à un âge donné à la population totale du même âge.

Taux de sortie dans le second degré de l'Éducation nationale - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe

du second degré dépendant du ministère en charge de l'Éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère en charge de l'Agriculture ; ceux qui s'orientent vers une formation en alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ; enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

Temps de travail des agents de l'Éducation nationale - Le temps complet regroupe le temps plein et le temps partiel. Ce dernier est à l'initiative de l'agent. Le temps incomplet est à l'initiative de l'administration.

Terminale BEP - Seconde année de BEP en deux ans.

Terminale professionnelle - Troisième année de baccalauréat professionnel en trois ans.

Titulaire - Les personnels titulaires sont des agents civils ayant réussi un concours de la fonction publique ou devenus titulaires via une voie d'accès spécifique. Ils appartiennent à des corps, regroupés en catégories (A, B, C) d'après leur niveau de concours de recrutement. En théorie, la catégorie des titulaires ne comprend pas les stagiaires (avant titularisation). Dans la pratique, le terme de titulaire et le terme de fonctionnaire (qui, strictement parlant, comprend les stagiaires et les titulaires) sont utilisés comme équivalents.

Les maîtres de l'enseignement privé sous contrat n'ont pas le statut des fonctionnaires titulaires de l'État. Néanmoins, par souci de simplicité, on parlera d'assimilés titulaires pour les enseignants du privé sous contrat placés sur une échelle de rémunération de titulaires.

Enfin, une partie des personnels sont non-titulaires (contractuels, vacataires, etc.).

Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) - Les élèves scolarisés au titre des ULIS présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (plurihandicap ou maladies invalidantes). Ils nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et leur handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves. Depuis la rentrée 2015, les effectifs d'inscrits en ULIS dans le second degré sont répartis par niveau de scolarisation en collège et en lycée alors qu'ils étaient auparavant tous comptabilisés dans les formations en collège.

Université - En 2019-2020, les étudiants inscrits dans l'enseignement universitaire relèvent de 65 universités, ainsi que de l'université de Lorraine, du centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) de Mayotte et de l'institut national universitaire d'Albi, des instituts d'études politiques de Lyon, Rennes et Lille, des communautés d'universités et établissements (Comue) « Université Bourgogne-Franche-Comté », « Université Paris Lumières », « Université Paris-Est » et huit établissements expérimentaux. Ces derniers sont de grands ensembles universitaires, créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux début 2020. Au sein de ces nouvelles universités, sont désormais intégrés des établissements comme membres ou composantes, dont les étudiants sont dès lors comptabilisés comme inscrits dans ces ensembles. Par ailleurs, d'autres établissements ou organismes de recherche participent aux nouveaux ensembles universitaires par association ou partenariat, mais ce périmètre plus large encore n'est pas adopté dans cette publication.

- L'université de Cergy-Pontoise intègre la nouvelle université CY Cergy Paris université ;
- La Comue Université Côte d'Azur et l'université de Nice intègrent la nouvelle université Côte d'Azur ;
- Les universités Paris V et Paris VII intègrent la nouvelle université de Paris ;
- L'université Grenoble Alpes et la Comue du même nom intègrent la nouvelle université Grenoble Alpes ;
- La Comue Université Paris Saclay et l'université Paris XI intègrent la nouvelle université Paris Saclay ;
- L'université de Valenciennes intègre la nouvelle université polytechnique des Hauts-de-France ;
- La Comue Paris sciences et lettres intègre la nouvelle université Paris sciences et lettres ;
- L'université de Marne-la-Vallée intègre la nouvelle université Gustave Eiffel.

Intervenue en cours d'année universitaire, cette évolution implique un double chiffre du nombre d'inscriptions selon le périmètre retenu, celui en vigueur en début ou en fin d'année (respectivement périmètre 2019 et périmètre 2020). Les évolutions sont calculées exclusivement sur le périmètre 2019.

Validation des acquis de l'expérience - Inscrite dans l'article L. 335-5 du Code de l'éducation, la VAE vise l'obtention d'un diplôme depuis la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Elle entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du Code du travail (art. L. 6313-1).

Les modalités de sa mise en œuvre dépendent du certificateur, avec généralement une première étape de recevabilité qui vérifie que l'expérience soit être suffisante et en rapport avec le diplôme postulé. L'examen des acquis de l'expérience est conduit par des jurys sur la base de dossiers constitués par les candidats. La validation peut être totale et aboutir à la délivrance du diplôme, ou partielle et accorder des unités constitutives de celui-ci.

Pour les diplômés à finalité professionnelle des ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, délivrés par les recteurs, un dispositif académique de validation des acquis (DAVA) a été mis en place dans toutes les académies qui coordonne le plus souvent plusieurs acteurs.

Les missions des DAVA sont l'accueil, l'information et l'accompagnement du public, mais les services académiques de validation des acquis agissent aussi par délégation des divisions des examens et concours (DEC) pour traiter la recevabilité des demandes et parfois même aussi l'organisation des jurys.

Les DAVA proposent aussi, à titre marchand, des prestations d'accompagnement pour aider à la constitution du dossier et préparer à l'entretien du jury.

Visa du ministère en charge de l'Enseignement supérieur

Une école de commerce reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'Enseignement supérieur l'autorisation de délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité dont la durée ne peut excéder six ans, après l'avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG). Il garantit la participation effective de l'école au service public de l'enseignement supérieur. Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés.

Pour les formations de niveau bac + 5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

A

AA	Arts appliqués.
AE	Adjoint d'enseignement.
AEFE	Agence pour l'enseignement français à l'étranger.
AES	(Filière universitaire) administrative, économique et sociale.
AESH	Accompagnant des élèves en situation de handicap.
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes.
AFS(A)	Attestation de formation spécialisée (approfondie).
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.
ANR	Agence nationale de la recherche.
ARS	Allocation de rentrée scolaire.
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap.
ASI	Assistant ingénieur.
ASP	Agence de service et paiement (ex-Cnasea).
ASS	(Personnels) administratifs, sociaux et de santé.
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.
Atsem	Agent territorial spécialisé d'école maternelle.
AVS (AVS-co)	Auxiliaire de vie scolaire (AVS collectif).
AVS (AVS-i)	Auxiliaire de vie scolaire (AVS individuel).
AVS (AVS-m)	Auxiliaire de vie scolaire (AVS mutualisé).

B

Bac pro	Baccalauréat professionnel.
Bac techno	Baccalauréat technologique.
BAP	Branche d'activité professionnelle.
BCE	Base centrale des établissements.
BCS	Bourse sur critères sociaux.
BEP	Brevet d'études professionnelles.
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles.
BIATSS	(Personnels) bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé.
BIT	Bureau international du travail.
BMA	Brevet des métiers d'art.
BO (B.O.EN)	Bulletin officiel (du ministère en charge de l'Éducation nationale).
BP	Brevet professionnel.
BPA	Brevet professionnel agricole.
BSA	Base statistique des agents.
BT	Brevet de technicien.
BTA	Brevet de technicien agricole.
BTS	Brevet de technicien supérieur.
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole.

C

CA	Contrat d'adaptation. Également : Chiffre d'affaires.
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi.
CAER	Concours d'accès à une échelle de rémunération.
Cafep	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.
Cafoc	Centre académique à la formation continue.
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle.
CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole.
CAPEPS	Certificat d'aptitude au professorat de l'éducation physique et sportive.
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
CDD	Contrat à durée déterminée.
CDI	Centre de documentation et d'information. Également : Contrat à durée indéterminée.
CE	Chargé d'enseignement. Également : Commission européenne.
CE1	Cours élémentaire première année.
CE2	Cours élémentaire deuxième année.
CERCL	Cadre européen commun de référence pour les langues.
Cedre	Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon.
CEFDG	Commission d'évaluation des formations et diplômés de gestion.
Céreq	Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
CFA	Centre de formation d'apprentis.
CFP	Congé de formation professionnelle.
CIF	Congé individuel de formation.
Cifre	Convention industrielle de formation par la recherche.
CIO	Centre d'information et d'orientation.
CIR	Crédit d'impôt recherche.
CITE	Classification internationale type des enseignements (Unesco).
Civis	Contrat d'insertion dans la vie sociale.
CLD	Congé longue durée.
Clipa	Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.
CLIS	Classe pour l'inclusion scolaire (classe d'intégration scolaire avant la rentrée 2009).
CM1	Cours moyen première année.
CM2	Cours moyen deuxième année.
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales.
Cnam	Conservatoire national des arts et métiers.
Cned	Centre national d'enseignement à distance.
CNF	Cadre national des formations.
CNIS	Conseil national de l'information statistique.
Cnous	Centre national des œuvres universitaires et scolaires.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CNU	Conseil national des universités.
COM	Collectivités d'outre-mer.
Comue	Communauté d'universités et d'établissements.
COP	Conseiller d'orientation-psychologue.
CP	Cours préparatoire. Également : Crédits de paiement des dépenses en capital. Également contrat de professionnalisation.
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage.
CPE	Conseiller principal d'éducation.
CPF	Compte personnel de formation.
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles.
CPPN	Classe préprofessionnelle de niveau.
CPI	Cycle préparatoire intégré.
CR	Classe-relais. Également : chargé de recherche.
Crous	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
CRPE	Concours de recrutement des professeurs des écoles.
CTI	Commission des titres d'ingénieurs.
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche.
CUI	Contrat unique d'insertion.

D

DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires (ex-ESEU).
DALF	Diplôme approfondi de langue française.
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (ministère en charge du travail).
DAVA	Dispositif académique de validation des acquis.
DCG	Diplôme de comptabilité et gestion.

Table des sigles

DCESF	Diplôme de conseiller en économie sociale et familiale.
DE	Diplôme d'État.
DEA	Diplôme d'études approfondies.
DEC	Division des examens et concours.
DECF	Diplôme d'études comptables et financières.
DEES	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé.
DEETS	Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.
DELF	Diplôme d'études en langue française.
DEME	Diplôme d'État de moniteur éducateur.
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (MENJS).
DERD	Dépense extérieure de recherche et développement.
DERDE	Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises.
DES	Diplôme d'études spécialisées.
DESC	Diplôme d'études spécialisées complémentaires.
DESCF	Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées.
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales.
DEUST	Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.
DFAS	Diplôme de formation approfondie en sciences
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire (MENJS).
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (MESRI).
DGFIP	Direction générale des finances publiques.
DGRH	Direction générale des ressources humaines (MENJS).
DGRI	Direction générale pour la recherche et l'innovation (MESRI).
DGS	Direction générale de la Santé.
DIE	Dépense intérieure d'éducation.
DIEO	Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
DIF	Droit individuel à la formation.
DIMA	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement expérimental.
DIRDA	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations.
DIRDE	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises.
DIS	Diplôme interuniversitaire de spécialisation.
DMA	Diplôme des métiers d'art.
DN MADE	Diplôme national des métiers d'art et du design.
DNB	Diplôme national du brevet.
DNL	Discipline non linguistique.
DNRD	Dépense nationale de recherche et développement expérimental.
DNTS	Diplôme national de technologie spécialisée.
DROM	Département et région d'outre-mer.
DPAC	Direction des programmes aéronautiques civils.
DR	Directeur de recherche.
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère en charge de la Santé).
DRT	Diplôme de recherche technologique.
DSAA	Diplôme supérieur arts appliqués.
DSCG	Diplôme supérieur de comptabilité et gestion.
DSN	Direction du service national.
DTS	Diplôme de technicien supérieur.
DU	Diplôme d'université.
DUT	Diplôme universitaire de technologie.

E

EC	Enseignant-chercheur.
Éclair	Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.
EDD	Emploi à durée déterminée.
EDI	Emploi à durée indéterminée.
EEES	Espace européen d'enseignement supérieur.
EFS	Économie familiale et sociale.
EHESS	École des hautes études en sciences sociales.
ENI	École nationale d'ingénieurs.
ENR	École numérique rurale.
ENS	École normale supérieure.
Ensam	École nationale supérieure des arts et métiers.
EO	Enseignement optionnel.
EP	Éducation prioritaire.
EPA	Établissement public à caractère administratif.
EPHE	École pratique des hautes études.
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial.
EPLE	Établissement public local d'enseignement.
EPLEFPA	Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.
EPS	Éducation physique et sportive.
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique.
EPSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté (ex-ENP).
ES	Économique et social (baccalauréat général).
E/S	Nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours.
ESMS	Établissements sociaux et médico-sociaux.
Espé	École supérieure du professorat et de l'éducation (les Espé sont devenues les Inspé à la rentrée 2019).
ETP	Équivalent temps plein.

F

FC	Formation continue. Également : formation complémentaire (second degré).
FFPPS	Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.
FIP	Formation d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).
FLS	Français langue seconde.
FNAU	Fonds national d'aide d'urgence.
FNE	Fonds national pour l'emploi.
FSE	Fonds social européen.

G

GIP	Groupement d'intérêt public.
GIPFCIP	Groupement d'intérêt public, formation continue et insertion professionnelle.
Greta	Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement.
GT	Général et technologique.

H

H/E	Heures d'enseignement par élève.
HDR	Habilitation à diriger des recherches.
HSA	Heures supplémentaires année.
HSE	Heures supplémentaires effectives.

Table des sigles

I

IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional.
ICILS	International Computer and Information Literacy Study
ICN	Informatique et création numérique
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO).
IEP	Institut d'études politiques.
IGE	Ingénieur d'études.
IGR	Ingénieur de recherche.
IMC	Indice de masse corporelle.
Inalco	Institut national des langues et civilisations orientales.
INP	Institut national polytechnique.
INRA	Institut national de recherche agronomique.
INSA	Institut national des sciences appliquées.
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques.
Inspé	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (ex-Espé).
IPA	Insertion professionnelle des apprentis.
IPST	Institut de promotion sociale du travail.
IR	Ingénieur de recherche.
IRA	Institut régional d'administration (Bastia, Lille, Lyon, Metz, Nantes).
ITRF	Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres.
IUP	Institut universitaire professionnalisé.
IUT	Institut universitaire de technologie.
IVA	Insertion dans la vie active.

J

JDC	Journée défense et citoyenneté.
JO	Journal officiel.

L

L1, L2, L3	Licence LMD : première, deuxième, troisième année.
L	Littéraire (baccalauréat général).
LEGT/LGT	Lycée d'enseignement général et technologique.
LFI	Loi de finances initiale.
LLCER	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales.
LMD	Licence-master-doctorat.
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances (1 ^{er} août 2001).
LP	Lycée professionnel (ex-LEP).
LPA	Lycée professionnel agricole.
LPO	Lycée polyvalent.
LRU	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.
LV (1, 2, 3, R)	Langue vivante (première, deuxième, troisième, renforcée).

M

M1, M2	Master LMD : première, deuxième année.
MAA	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
MBA	Master of Business Administration (Maîtrise en administration des affaires ; à ne pas confondre avec le « master en administration des affaires »).
MC (4, 5)	Mention complémentaire (à un diplôme de niveau IV, de niveau V).
MaCF	Maître de conférences.

MDPH	Maison départementale des personnes handicapées.
MEEF	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.
MENJS	Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
MFR	Maison familiale rurale.
MFREO	Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation.
MIES	Mission interministérielle enseignement scolaire.
MIRES	Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire.
MPS	Méthodes et pratiques scientifiques.

N

NAF	Nomenclature d'activités française.
NSF	Nomenclature des spécialités de formation.

O

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques.
ONDE	Outil numérique pour la direction d'école.
Onisep	Office national d'information sur les enseignements et les professions.
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé.
ORS	Obligation réglementaire de service.

P

Paces	Première année commune des études de santé.
PCEM	Premier cycle des études médicales.
PCEP	Premier cycle des études pharmaceutiques.
PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles.
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège.
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive.
PFEG	Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.
PHU	Praticien hospitalo-universitaire.
PIB	Produit intérieur brut.
PISA	Program for International Student Assessment (programme international pour le suivi des acquis des élèves).
PLP	Professeur de lycée professionnel.
PME	Petites et moyennes entreprises.
PPA	Parités de pouvoir d'achat.
PPS	Projet personnalisé de scolarisation.
PRAG	Professeur agrégé (affecté dans l'enseignement supérieur).
PRDF	Plan régional de développement des formations.
PsyEN	Psychologue de l'Éducation nationale
PU	Professeur des universités.

Q

QP	Quartier prioritaire
----	----------------------

R

RAEP	Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.
RAR	Réseaux ambition réussite.
R&D	Recherche et développement.
REP/REP+	Réseau d'éducation prioritaire/Réseau d'éducation prioritaire renforcée.
RERS	Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche.
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles.
RP	Recensement rénové de la population.
RRS	Réseau de réussite scolaire.

S

S	Scientifique (baccalauréat général).
SA	Section d'apprentissage.
Segpa	Section d'enseignement général et professionnel adapté (ex-SES et GCA).
SEP	Section d'enseignement professionnel.
SES	Sciences économiques et sociales. Également : section d'éducation spécialisée (devenue Segpa).
SESC	Statut économique, social et culturel
SHS	Sciences humaines et sociales.
SI	Sciences de l'ingénieur.
SIEC	Service interacadémique des examens et concours.
SIES	(Sous-direction des) systèmes d'information et des études statistiques (MESRI).
SIFA	Système d'information sur la formation des apprentis.
SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant.
Sivis	Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (remplace l'enquête Signa).
SMS	Sciences et technologies médico-sociales (remplacé par ST2S).
ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social (ex-SMS).
STAE	Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement.
Staps	Sciences et techniques des activités physiques et sportives.
STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (ex-STAE et STPA).
STD2A	Sciences et technologies du design et des arts appliqués.
ST2MD	Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse.
STG	Sciences et technologies de la gestion (ex-STT).
STHR	Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration.
STI	Sciences et technologies industrielles.
STI2D	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable.
STL	Sciences et technologies de laboratoire (chimie/biologie).
STMG	Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG).
STPA	Sciences et technologies du produit agroalimentaire.
STS	Section de technicien supérieur.
STT	Sciences et technologies tertiaires (remplacé par STG puis par STMG).
SVT	Sciences de la vie et de la Terre.

T

Talis	Teaching and Learning International Survey
TBI	Tableau blanc interactif.
TIC	Technologies d'information et de communication.
TICE	Technologies d'information et de communication pour l'enseignement.
TMD	Techniques de la musique et de la danse.
TNI	Tableau numérique interactif.
TSA	Troubles du spectre de l'autisme.

U	
UE	Union européenne (ex-CEE puis CE).
UFA	Unité de formation en apprentissage.
UFR	Unité de formation et de recherche (ex-UER).
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommée UPI).
Unedic	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
Unesco	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNSS	Union nationale du sport scolaire.
UOE	Unesco-ISU, OCDE et Eurostat.
UPE2A	Unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants.
UPI	Unité pédagogique d'intégration.
USD	Dollar américain.
UT	Université de technologie.

V	
VAE	Validation des acquis de l'expérience.

Z	
ZEP	Zone d'éducation prioritaire.
ZUS	Zone urbaine sensible.

1. LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Notes d'information

- 15.04 «À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement», février 2015.
- 16.36 «Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé», décembre 2012.
- 18.15 «60 700 élèves allophones en 2016-2017 : 90 % bénéficient d'un soutien linguistique», juin 2018.

2. LES ÉTABLISSEMENTS

Notes d'information

- 16.11 «La moitié des élèves absentéistes concentrés dans 10 % des établissements», avril 2016.
- 16.30 «Les actes de violence contre les filles sont plus fréquents dans les lycées professionnels comptant le plus de garçons», novembre 2016.
- 16.40 «Les élèves du premier degré à la rentrée 2016 : moins d'un élève sur dix est en retard à l'entrée au CM2», décembre 2016.
- 17.06 «En 2015-2016, l'absentéisme touche en moyenne 4,5 % des élèves du second degré public», mars 2017.
- 17.25 «Les élèves du premier degré à la rentrée 2017 : neuf classes sur dix de CP en REP + accueillent au maximum quinze élèves», décembre 2017.
- 17.29 «Lorsqu'elle s'exprime, la violence des élèves envers le personnel est essentiellement verbale», décembre 2017.
- 17.30 «94 % des collégiens déclarent se sentir bien dans leur collège», décembre 2017.
- 18.02 «L'éducation prioritaire - État des lieux», février 2018.
- 18.06 «En 2016-2017, l'absentéisme touche en moyenne 4,9 % des élèves du second degré public», mars 2018.
- 18.20 «Disparités d'équipement numérique entre les lycées : les lycées professionnels globalement mieux dotés», septembre 2018.
- 18.27 «Les effectifs du premier degré à la rentrée 2018 : le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire s'amplifie», novembre 2018.
- 18.32 «Résultats de l'enquête SIVIS 2017-2018», décembre 2018.
- 18.33 «Résultats de l'enquête de climat scolaire et victimation auprès des lycéens pour l'année scolaire 2017-2018», décembre 2018.
- 19.04 «En 2017-2018, l'absentéisme touche en moyenne 5,6 % des élèves du second degré public», mars 2019.
- 19.44 «Résultats de l'enquête SIVIS 2018-2019 auprès des établissements publics et privés sous contrat du second degré», novembre 2019.
- 19.45 «Les élèves du premier degré à la rentrée 2019», novembre 2019.
- 19.47 «Taille des classes du premier degré : dans le secteur public, la baisse s'observe au-delà des classes dédoublées», novembre 2019.

Notes d'information « Enseignement supérieur et Recherche » (ESR)

- 16.08 «Les effectifs étudiants dans les regroupements d'établissements en 2015-2016», novembre 2016.

3. LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

Notes d'information

- 13.19 « Forte augmentation du niveau des acquis des élèves à l'entrée au CP entre 1997 et 2011 », septembre 2013.
- 15.04 « À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement », février 2015.
- 15.23 « En forte baisse depuis trente ans, le retard à l'entrée en CE2 reste très dépendant du milieu social de l'élève – Comparaison des panels 1978, 1997 et 2011 », juillet 2015.
- 15.26 « L'implication des parents au cours préparatoire : des pratiques déjà très liées au capital culturel de la famille », septembre 2015.
- 15.44 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2015 : forte baisse des taux de redoublement », novembre 2015.
- 16.36 « Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé », décembre 2016.
- 16.40 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2016 : moins d'un élève sur dix est en retard à l'entrée au CM2 », décembre 2016.
- 17.25 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2017 : neuf classes sur dix de CP en REP+ accueillent au maximum quinze élèves », décembre 2017.
- 18.27 « Les effectifs du premier degré à la rentrée 2018 : le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire s'amplifie », novembre 2018.
- 19.04 « En 2017-2018, l'absentéisme touche en moyenne 5,6 % des élèves du second degré public », mars 2019.
- 19.45 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2019 », novembre 2019.
- 20.08 « Prévisions d'effectifs d'élèves du premier degré : la baisse des effectifs devrait se poursuivre jusqu'en 2024 », mars 2020.

4. LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

Notes d'information

- 15.04 « À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement », février 2015.
- 15.32 « Un élève sur cinq change d'établissement au cours de sa scolarité au collège », octobre 2015.
- 15.45 « Les élèves du second degré à la rentrée 2015 : 52 000 lycéens de plus dans l'enseignement général et technologique », novembre 2015.
- 16.01 « Seule une famille sur deux a décidé du projet scolaire de son enfant dès la sixième », janvier 2016.
- 16.26 « Pour la première fois, un regard sur les parcours à l'école primaire des élèves en situation de handicap », octobre 2016.
- 16.36 « Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé », décembre 2016.
- 16.41 « Les élèves du second degré à la rentrée 2016 : une baisse généralisée des taux de redoublement », décembre 2015.
- 17.02 « Après leur entrée en sixième en 2007, près de quatre élèves de Segpa sur dix sortent diplômés du système éducatif », janvier 2017.
- 17.26 « Les élèves du second degré à la rentrée 2017 : hausse dans les collèges et dans les formations générales et technologiques au lycée », décembre 2017.
- 18.28 « Les élèves du second degré à la rentrée 2018 : plus de collégiens et moins de lycéens », novembre 2018.
- 19.01 « Première évaluation des acquis des élèves en situation de handicap », février 2019.
- 19.46 « Les élèves du second degré à la rentrée 2019 : toujours plus de collégiens et toujours moins de lycéens », novembre 2019.

5. LES APPRENTIS

Notes d'information

- 18.21 «L'apprentissage au 31 décembre 2017», septembre 2018.
- 19.30 «L'apprentissage au 31 décembre 2018», juillet 2019.

6. LES ÉTUDIANTS

Notes d'information « Enseignement supérieur et Recherche » (ESR)

- 10.10 «Les étudiants dans les écoles de management reconnues à diplôme visé en 2009-2010 – Augmentation continue des effectifs», décembre 2010.
- 11.08 «Les bacheliers 2008 : où en sont-ils à la rentrée 2009», mai 2011.
- 13.04 «Les écoles d'ingénieurs en 2011-2012», mai 2013.
- 14.02 «Les stages effectués dans les universités en 2011-2012», avril 2014.
- 14.03 «Les bacheliers 2008 entrés dans l'enseignement supérieur : où en sont-ils la quatrième année», avril 2014.
- 15.04 «Les bacheliers 2008 entrés dans l'enseignement supérieur : où en sont-ils la cinquième année?», juillet 2015.
- 16.01 «Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2015 à 2024», février 2016.
- 16.03 «Près de 3 millions d'étudiants en mobilité internationale dans l'OCDE», juin 2016.
- 16.04 «Étudiants en formation d'ingénieur», juillet 2016.
- 16.09 «Le parcours dans le système universitaire français des étudiants étrangers en mobilité internationale», décembre 2016.
- 16.10 «Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2015-2016 en forte progression, notamment à l'université», décembre 2016.
- 17.01 «Après le bac ? Choix d'orientation et entrée dans l'enseignement supérieur des bacheliers 2014», janvier 2017.
- 17.02 «À 18-19 ans, la moitié des jeunes envisagent leur avenir professionnel avec optimisme», février 2017.
- 17.10 «Devenir des docteurs trois ans après : les indicateurs par discipline», décembre 2017.
- 17.12 «Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2016-2017 en forte progression», décembre 2017.
- 17.13 «Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2016-2017», décembre 2017.
- 18.04 «Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2017 à 2026», avril 2018.
- 18.06 «Parcours dans l'enseignement supérieur : devenir des bacheliers 2008», septembre 2018.
- 18.07 «Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2017-2018», octobre 2018.
- 19.02 «Les bacheliers 2014, entrés dans l'enseignement supérieur : où en sont-ils la troisième année?», janvier 2019.
- 19.08 «Des conditions d'insertion et d'emploi des docteurs toujours satisfaisantes mais contrastées selon les disciplines», juin 2019.
- 20.02 «Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2018-2019 en progression constante», janvier 2020.
- 20.03 «Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2018-2019», janvier 2020.
- 20.04 «La formation continue dans l'enseignement supérieur public en 2018», février 2020.
- 20.05 «Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2019 à 2028», avril 2020.
- 20.09 «Parcours et réussite des étudiants en cycle ingénieur», juillet 2020.

Notes flash (ESR)

- 17.10 « Les étudiants inscrits en 2016-2017 en cycle ingénieur », juillet 2017.
- 17.15 « Les étudiants en stage en 2015-2016 », octobre 2017.
- 17.25 « Les étudiants en sections de technicien supérieur en 2017-2018 », décembre 2017.
- 17.26 « Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles en 2017-2018 », décembre 2017.
- 18.04 « Orientation dans l'enseignement supérieur : les vœux des lycéens dans Parcoursup pour la rentrée 2018 », mai 2018.
- 18.05 « Les effectifs universitaires en 2017-2018 », mai 2018.
- 18.06 « Les effectifs en ESPE en 2017-2018 », mai 2018.
- 18.09 « Les effectifs en IUT en 2017-2018 », juin 2018.
- 18.10 « Les effectifs en licence professionnelle en 2017-2018 », juin 2018.
- 18.14 « Un tiers des étudiants en université ou établissement assimilé a suivi un stage en 2016-2017 », septembre 2018.
- 18.17 « PARCOURSUP 2018 : propositions d'admission dans l'enseignement supérieur et réponses des bacheliers », octobre 2018.
- 19.02 « Les étudiants en sections de technicien supérieur en 2018-2019 », février 2019.
- 19.03 « Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles en 2018-2019 », février 2019.
- 19.08 « Parcoursup : les vœux d'orientation des lycéens pour la rentrée 2019 », avril 2019.
- 19.09 « Les effectifs en ESPE en 2018-2019 », mai 2019.
- 19.13 « Les effectifs universitaires en 2018-2019 », juin 2019.
- 19.14 « Les effectifs en IUT en 2018-2019 », juin 2019.
- 19.20 « Parcoursup 2019 : les propositions d'admission dans le supérieur », octobre 2019.
- 20.02 « Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles en 2019-2020 », janvier 2020.
- 20.07 « Les effectifs universitaires en 2019-2020 », juin 2020.
- 20.08 « Les effectifs en I.U.T. en 2019-2020 », juin 2020.
- 20.09 « Les effectifs en INSPE en 2019-2020 », juin 2020.
- 20.10 « Les effectifs inscrits en cycle ingénieur en 2019-2020 », juin 2020.

7. RÉSULTATS, DIPLÔMES, INSERTION

Notes d'information

- 15.08 « Résultats définitifs de la session 2014 du baccalauréat : la voie professionnelle représente désormais un tiers des candidats », mars 2015.
- 15.10 « Diplôme national du brevet 2014 : près de deux tiers des candidats ont une note inférieure à la moyenne à l'épreuve de mathématiques », mars 2015.
- 15.11 « Examens professionnels du second degré session 2014 : plus de 80 % de réussite », mars 2015.
- 15.16 « Journée Défense et Citoyenneté 2014 : un jeune sur dix handicapé par ses difficultés en lecture », mai 2015.
- 16.06 « Diplôme national du brevet 2015 : à partir de 11/20 de moyenne au contrôle continu, la quasi-totalité des candidats réussit aussi l'examen », mars 2016.
- 16.07 « Résultats définitifs de la session 2015 du baccalauréat : 77 % d'une génération obtient le baccalauréat », mars 2016.
- 16.08 « Examens professionnels – session 2015 : dans la quasi-totalité des spécialités, les filles réussissent mieux que les garçons », mars 2016.
- 16.14 « Journée Défense et Citoyenneté 2015 : un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », mai 2016.
- 16.18 « Évaluation numérique des compétences du socle en début de sixième : des niveaux de performance contrastés selon les académies », juin 2016.
- 17.05 « Résultats définitifs de la session 2016 du baccalauréat : stabilité de la réussite dans les voies générale et technologique, progression dans la voie professionnelle », mars 2017.
- 17.07 « Diplôme national du brevet 2016 : près de neuf candidats sur dix obtiennent leur diplôme », mars 2017.
- 17.08 « Examens professionnels du second degré - Session 2016 : un taux de réussite en hausse avec plus de 83 % de réussite », mars 2017.
- 17.11 « Le niveau de formation et de diplôme demeure toujours déterminant dans l'insertion des apprentis », juin 2017.

- 17.12 «Le niveau de formation et de diplôme : déterminant dans l'insertion des lycéens professionnels», juin 2017.
- 17.17 «Journée Défense et Citoyenneté 2016 : environ un jeune Français sur dix en difficulté de lecture», juin 2017.
- 17.22 «En 2015, la formation continue universitaire a délivré près de 100 000 diplômes», octobre 2017.
- 17.24 PIRLS 2016 - Évaluation internationale des élèves de CM1 en compréhension de l'écrit - Évolution des performances sur quinze ans», décembre 2017.
- 17.27 «Dispositif académique de validation des acquis : 12 800 diplômes délivrés par la validation des acquis de l'expérience en 2016», décembre 2017.
- 17.31 «Validation des acquis de l'expérience dans les établissements d'enseignement supérieur : un dispositif qui s'essouffle», décembre 2017.
- 18.03 «Résultats définitifs de la session 2017 du baccalauréat : 79 % d'une génération est titulaire du baccalauréat», mars 2018.
- 18.08 «L'insertion des apprentis est marquée par la formation et par la conjoncture économique», mai 2018.
- 18.09 «Le diplôme reste déterminant dans l'insertion des lycéens professionnels», mai 2018.
- 18.11 «Examens professionnels du second degré - Session 2017 : toujours de grandes disparités de choix de spécialités entre les filles et les garçons», juin 2018.
- 18.16 «CEDRE 2006-2012-2017, histoire, géographie, enseignement moral et civique en fin d'école primaire : stabilité des résultats depuis onze ans», juin 2018.
- 18.17 «CEDRE 2006-2012-2017, histoire, géographie, enseignement moral et civique en fin de collège : un progrès global des acquis des élèves après une baisse constatée en 2012», juin 2018.
- 18.30 «Dispositif académique de validation des acquis : 12 700 diplômes délivrés en 2017», novembre 2018.
- 19.03 «Résultats définitifs de la session 2018 du baccalauréat : l'effectif de bacheliers poursuit sa progression», février 2019.
- 19.10 «Le diplôme et la conjoncture économique restent déterminants dans l'insertion des lycéens professionnels, avril 2019.
- 19.11 «Le diplôme et la conjoncture économique demeurent déterminants dans l'insertion des apprentis, avril 2019.
- 19.13 «Évaluations repères 2018 de début de CP : premiers résultats», avril 2019.
- 19.14 «Évaluations repères 2018 de début de CE1 : premiers résultats», avril 2019.
- 19.20 «Journée défense et citoyenneté 2018 : plus d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture», juin 2019.
- 19.26 «810 000 élèves évalués en début de sixième sur support numérique en 2018 : des résultats stables par rapport à 2017», juin 2019.
- 19.29 «La réussite au CAP et au BEP, session 2018», juillet 2019.
- 19.40 «ICILS 2018 : évaluation internationale des élèves de quatrième en littératie numérique et pensée informatique», novembre 2019.
- 19.49 «PISA 2018 : stabilité des résultats en compréhension de l'écrit», décembre 2019.
- 19.51 «Dispositif académique de validation des acquis : hausse du nombre de diplômes délivrés de 8 % en 2018», décembre 2019.
- 20.02 «Le diplôme et la conjoncture économique restent déterminants dans l'insertion des lycéens professionnels», février 2019.
- 20.03 «L'obtention du diplôme demeure déterminante dans l'insertion des apprentis», février 2020.
- 20.04 «ICILS 2018 : enquête internationale auprès des enseignants de quatrième sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, février 2020.
- 20.05 «Évaluations repères 2019 de début de CP : des résultats stables», mars 2020.
- 20.06 «Évaluations repères 2019 de début de CE1 : des performances en hausse», mars 2020.
- 20.10 «Résultats définitifs de la session 2019 du baccalauréat : les candidats de la voie professionnelle obtiennent plus souvent une mention qu'à la session 2018», mars 2020.
- 20.13 «820 000 élèves évalués en début de sixième sur support numérique en 2019 : des niveaux de maîtrise contrastés selon les caractéristiques des élèves et les académies», avril 2020.
- 20.20 «Journée défense et citoyenneté 2019 : plus d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture», juin 2020.

Notes d'information « Enseignement supérieur et Recherche » (ESR)

- 13.02 « Parcours et réussite en licence et en master à l'université », avril 2013.
- 13.04 « Les écoles d'ingénieurs en 2011-2012 », mai 2013.
- 13.10 « Réussite et échec en premier cycle », novembre 2013.
- 15.08 « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2014-2015 en forte progression, notamment à l'université », décembre 2015.
- 17.03 « La situation des docteurs sur le marché du travail », février 2017.
- 17.06 « Les débuts de carrière des docteurs : une forte différenciation des trajectoires professionnelles », mai 2017.
- 17.10 « Devenir des docteurs trois ans après : les indicateurs par discipline », décembre 2017.
- 19.08 « Des conditions d'insertion et d'emploi des docteurs toujours satisfaisantes mais contrastées selon les disciplines », juin 2019.

Notes flash (ESR)

- 17.19 « Parcours et réussite en DUT : les résultats de la session 2016 », novembre 2017.
- 17.22 « La deuxième année après l'obtention d'un DUT, l'insertion professionnelle s'améliore nettement », décembre 2017.
- 17.23 « Le taux d'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle en progrès à 18 et 30 mois », décembre 2017.
- 17.24 « Le taux d'insertion professionnelle des diplômés de master progresse, les conditions d'emploi sont stables », décembre 2017.
- 18.11 « Les effectifs en cycle ingénieur en 2017-2018 », juin 2018.
- 18.21 « Parcours et réussite en licence et en PACES : les résultats de la session 2017 », novembre 2018.
- 18.22 « Diplôme universitaire de technologie », novembre 2018.
- 18.23 « Nette amélioration du taux d'insertion professionnelle des diplômés de D.U.T. à 18 mois, décembre 2018.
- 18.24 « L'insertion des diplômés de licence professionnelle s'améliore pour la deuxième année consécutive », décembre 2018.
- 18.25 « Le taux d'insertion des diplômés de master est stable, les conditions d'emploi s'améliorent », décembre 2018.
- 19.25 « Parcours et réussite en DUT : les résultats de la session 2018 », décembre 2019.
- 19.26 « Parcours et réussite en licence : les résultats de la session 2018, décembre 2019.
- 19.27 « Une insertion plus favorable des diplômés de licence professionnelle sur le marché du travail », décembre 2019.
- 19.28 « Une conjoncture plus favorable pour les diplômés de master sur le marché du travail », décembre 2019.
- 19.29 « Les indicateurs d'insertion des diplômés de D.U.T. à 18 et 30 mois s'améliorent », décembre 2019.
- 20.11 « Résultats des brevets de techniciens supérieurs - Session 2019 », juin 2020.

8. LES PERSONNELS

Notes d'information

- 15.20 «Concours enseignants du secondaire public : les recrutements externes ont presque doublé en 2014», juin 2015.
- 15.21 «Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public : deux fois plus de recrutements externes en 2014», juin 2015.
- 15.38 «À la rentrée 2014, dans le second degré, un enseignant est face à 22 élèves en moyenne pendant une heure de cours», novembre 2015.
- 16.15 «Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public : 40% de recrutements externes en plus en 2015», juin 2016.
- 16.16 «Concours enseignants 2015 du secondaire public : 20% d'admissions en plus aux concours externes renouvelés», juin 2016.
- 17.09 «Les heures supplémentaires annualisées des enseignants à la rentrée 2015, mai 2017.
- 17.13 «Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public - Session 2016», juin 2017.
- 17.14 «Concours enseignants 2016 du second degré public», juin 2017.
- 17.16 «L'apprentissage des langues vivantes étrangères dans l'Union européenne : formation initiale et mobilité des enseignants du secondaire inférieur», juin 2017.
- 18.13 «Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public à la session 2017», juin 2018.
- 18.14 «Concours enseignants 2016 du second degré public», juin 2018.
- 18.31 «Les effectifs d'élèves à chaque heure de cours dans le second degré en 2017», décembre 2018.
- 19.24 «Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public à la session 2018», juin 2019.
- 19.25 «Concours enseignants 2018 du second degré public», juin 2019.
- 19.22 «Pratiques de classe, sentiment d'efficacité personnelle et besoins de formation : une photographie inédite du métier de professeur des écoles début 2018», juin 2019.
- 19.23 «La formation continue, un levier face à la baisse du sentiment d'efficacité personnelle des enseignants au collège?», juin 2019.
- 19.37 «Les heures supplémentaires annualisées des enseignants en 2018-2019 dans le second degré», octobre 2019.
- 19.39 «Les effectifs d'élèves à chaque heure de cours dans le second degré en 2018», octobre 2019.

9. BUDGET, COÛTS ET FINANCEMENTS

Notes d'information

- 16.32 «Près de 7% du PIB consacrés à l'éducation : 147,8 milliards d'euros en 2015», novembre 2016.
- 17.32 «Près de 150 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2016 : 6,7% du PIB», décembre 2017.
- 18.29 «Près de 155 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2017 : 6,7% du PIB», novembre 2018.
- 19.07 «La dépense d'éducation des collectivités territoriales : 36,2 milliards d'euros en 2017», mars 2019.
- 19.38 «157 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2018 : 6,7% du PIB», octobre 2019.

Notes d'information «Enseignement supérieur et Recherche» (ESR)

- 17.12 «Le niveau de formation et de diplôme : déterminant dans l'insertion des lycéens professionnels», juin 2017.
- 18.02 «Les entreprises actives en R&D financées par les collectivités territoriales», mars 2018.
- 19.01 «Dépenses de recherche et développement en France - Résultats détaillés pour 2016 et premières estimations pour 2017», janvier 2019.
- 19.05 «Les chercheurs de nationalité étrangère dans les entreprises en France en 2015», mars 2019.

Notes flash (ESR)

- 19.01 «Les boursiers sur critères sociaux en 2017-2018», janvier 2019.
- 19.05 «En 2017, les collectivités territoriales ont dépensé 1,6 Md€ en faveur de la recherche et l'enseignement supérieur», février 2019.
- 19.07 «Les dépenses de R&D des entreprises en 2017 (données provisoires)», avril 2019.
- 19.19 «Les boursiers sur critères sociaux en 2018-2019», octobre 2019.

10. LA FRANCE D'OUTRE-MER

Notes d'information

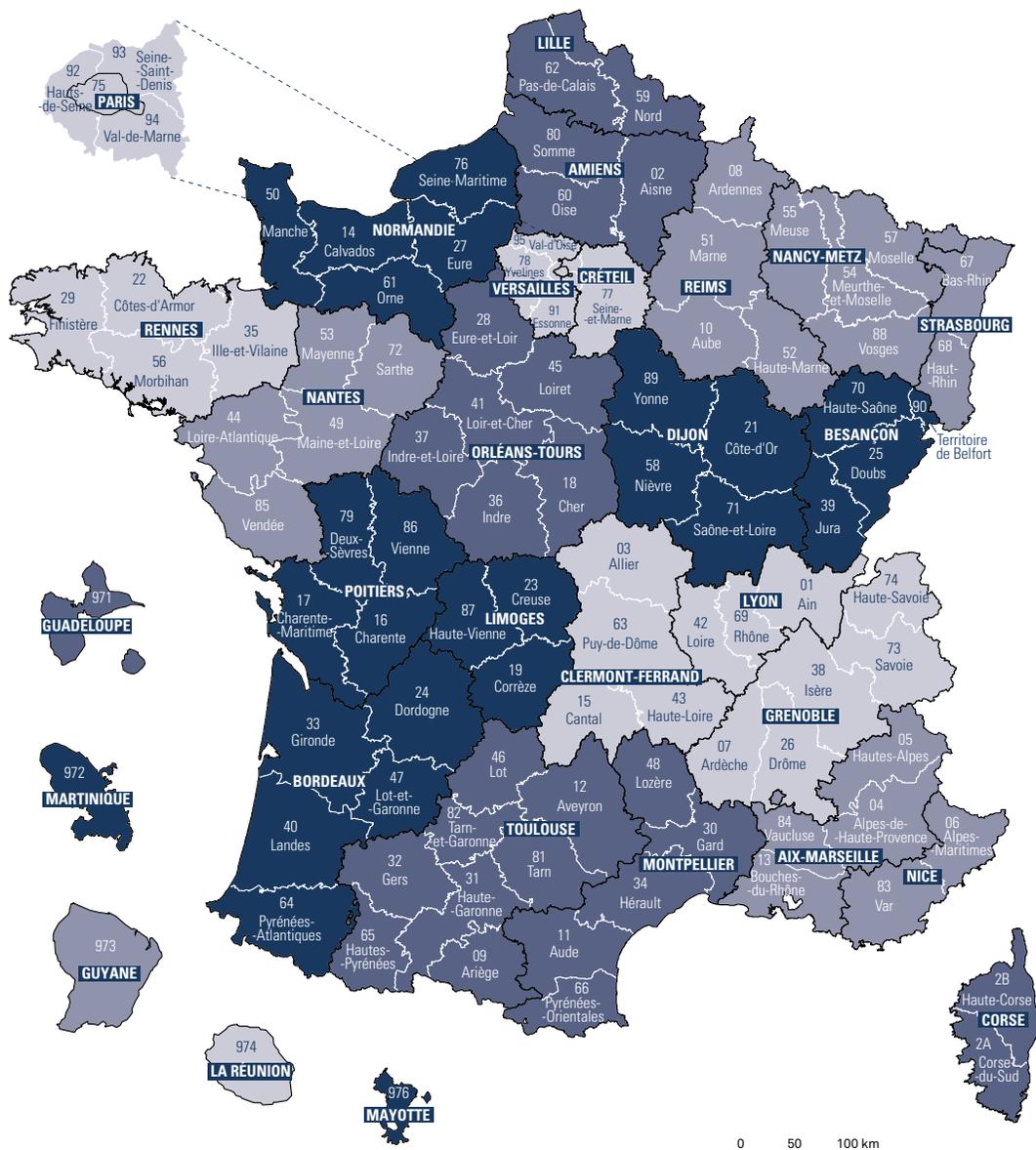
- 15.08 « Résultats définitifs de la session 2014 du baccalauréat : la voie professionnelle représente désormais un tiers des candidats », mars 2015.
- 15.38 « À la rentrée 2014, dans le second degré, un enseignant est face à 22 élèves en moyenne pendant une heure de cours », novembre 2015.
- 15.44 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2015 : forte baisse des taux de redoublement », novembre 2015.
- 16.07 « Résultats définitifs de la session 2015 du baccalauréat : 77 % d'une génération obtient le baccalauréat », mars 2016.
- 16.08 « Examens professionnels – session 2015 : dans la quasi-totalité des spécialités, les filles réussissent mieux que les garçons », mars 2016.
- 16.40 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2016 : moins d'un élève sur dix est en retard à l'entrée au CM2 », décembre 2016.
- 17.05 « Résultats définitifs de la session 2016 du baccalauréat : stabilité de la réussite dans les voies générale et technologique, progression dans la voie professionnelle », mars 2017.
- 17.08 « Examens professionnels du second degré - Session 2016 : un taux de réussite en hausse avec plus de 83 % de réussite », mars 2017.
- 17.25 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2017 : neuf classes sur dix de CP en REP+ accueillent au maximum quinze élèves », décembre 2017.
- 18.03 « Résultats définitifs de la session 2017 du baccalauréat : 79 % d'une génération est titulaire du baccalauréat », mars 2018.
- 18.11 « Examens professionnels du second degré - Session 2017 : toujours de grandes disparités de choix de spécialités entre les filles et les garçons », juin 2018.
- 18.27 « Les effectifs du premier degré à la rentrée 2018 : le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire s'amplifie », novembre 2018.
- 18.31 « Les effectifs d'élèves à chaque heure de cours dans le second degré en 2017 », décembre 2018.
- 19.03 « Résultats définitifs de la session 2018 du baccalauréat : l'effectif de bacheliers poursuit sa progression », février 2019.
- 19.39 « Les effectifs d'élèves à chaque heure de cours dans le second degré en 2018 », octobre 2019.
- 19.45 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2019 », novembre 2019.
- 20.10 « Le diplôme et la conjoncture économique restent déterminants dans l'insertion des lycéens professionnels », mars 2020.

Notes d'information « Enseignement supérieur et Recherche » (ESR)

- 17.08 « La généralisation des stages dans l'enseignement supérieur recouvre des réalités très diverses », octobre 2017.
- 17.13 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2016-2017 », décembre 2017.
- 20.02 « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2018-2019 en progression constante », janvier 2020.
- 20.03 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2018-2019 » janvier 2020.

Notes flash (ESR)

- 17.05 « Les effectifs en ESPE en 2016-2017 », mai 2017.
- 17.07 « Panorama de l'effort de R&D dans le monde », novembre 2017.
- 18.01 « Parcours et réussite en master : les résultats de la session 2016 », février 2018.
- 19.09 « Les effectifs en ESPE en 2018-2019 », mai 2019.
- 19.13 « Les effectifs universitaires en 2018-2019 », juin 2019.
- 19.14 « Les effectifs en IUT en 2018-2019 », juin 2019.
- 19.25 « Parcours et réussite en DUT : les résultats de la session 2018 », décembre 2019.
- 20.04 « Parcours et réussite en Master : les résultats de la session 2018 », février 2020.



Depuis le 1^{er} janvier 2020, 18 régions académiques sont mises en place pour répondre au nouveau cadre régional créé par la loi du 16 janvier 2015. Ces 18 régions académiques regroupent les académies actuelles.

Régions académiques, académies et départements

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Clermond-Ferrand • Allier • Cantal • Haute-Loire • Puy-de-Dôme

Grenoble • Ardèche • Drôme • Isère • Savoie • Haute-Savoie

Lyon • Ain • Loire • Rhône

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Besançon • Doubs • Jura • Haute-Saône • Territoire de Belfort

Dijon • Côte-d'Or • Nièvre • Saône-et-Loire • Yonne

BRETAGNE

Rennes • Côtes-d'Armor • Finistère • Ille-et-Vilaine • Morbihan

CENTRE-VAL DE LOIRE

Orléans-Tours • Cher • Eure-et-Loir • Indre • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loiret

CORSE

Corse • Corse-du-Sud • Haute-Corse

GRAND EST

Nancy-Metz • Meurthe-et-Moselle • Meuse • Moselle • Vosges

Reims • Ardennes • Aube • Marne • Haute-Marne

Strasbourg • Bas-Rhin • Haut-Rhin

HAUTS-DE-FRANCE

Amiens • Aisne • Oise • Somme

Lille • Nord • Pas-de-Calais

ÎLE-DE-FRANCE

Créteil • Seine-et-Marne • Seine-Saint-Denis • Val-de-Marne

Paris

Versailles • Yvelines • Essonne • Hauts-de-Seine • Val-d'Oise

NORMANDIE

Normandie • Calvados • Eure • Manche • Orne • Seine-Maritime

NOUVELLE-AQUITAINE

Bordeaux • Dordogne • Gironde • Landes • Lot-et-Garonne • Pyrénées-Atlantiques

Limoges • Corrèze • Creuse • Haute-Vienne

Poitiers • Charente • Charente-Maritime • Deux-Sèvres • Vienne

OCCITANIE

Montpellier • Aude • Gard • Hérault • Lozère • Pyrénées-Orientales

Toulouse • Ariège • Aveyron • Haute-Garonne • Gers • Lot • Hautes-Pyrénées • Tarn • Tarn-et-Garonne

PAYS DE LA LOIRE

Nantes • Loire-Atlantique • Maine-et-Loire • Mayenne • Sarthe • Vendée

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Aix-Marseille • Alpes-de-Haute-Provence • Bouches-du-Rhône • Hautes-Alpes • Vaucluse

Nice • Alpes-Maritimes • Var

GUADELOUPE

GUYANE

MARTINIQUE

MAYOTTE

LA RÉUNION

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches.

Ces publications permettent, par-delà les données succinctes contenues dans *Repères et références statistiques*, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.



L'ÉTAT DE L'ÉCOLE

expose les principales données du système éducatif mises à jour annuellement : une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats de l'École, qui couvre tous les niveaux du système éducatif. Des indicateurs internationaux aident à mieux situer la France par rapport aux autres pays.



Chacun des **DOSSIERS DE LA DEPP** consacré aux résultats d'une étude ou d'une évaluation sur un sujet donné, présente un rapport complet et détaillé sur un des aspects du système éducatif français.



FILLES ET GARÇONS SUR LE CHEMIN DE L'ÉGALITÉ

regroupe les principales statistiques sur les parcours scolaires comparés des filles et des garçons : résultats scolaires, choix d'orientation, poursuites d'études après le baccalauréat, insertion professionnelle. Des indicateurs internationaux situent la France au niveau européen et au sein de l'OCDE.



L'ÉDUCATION NATIONALE EN CHIFFRES

fait la synthèse des caractéristiques et des tendances du système éducatif français qui présente chaque année les chiffres-clés pour l'année scolaire écoulée.



GÉOGRAPHIE DE L'ÉCOLE

décrit le système éducatif en mettant en lumière les principales disparités territoriales à travers des indicateurs cartographiés et de courtes analyses.



L'EUROPE DE L'ÉDUCATION EN CHIFFRES

propose une grande variété d'indicateurs permettant de confronter les multiples dimensions en jeu dans la réussite éducative, et ce pour chacun des pays de l'Union européenne face à des objectifs communs désormais portés par des cibles chiffrées.



LES NOTES D'INFORMATION

font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels du système éducatif et donnent sous forme synthétique l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.



Chaque année, le **BILAN SOCIAL** dresse un portrait de l'ensemble des personnels, enseignants et autres personnels de l'éducation nationale. Il présente les indicateurs utiles au pilotage des ressources humaines contribuant au fonctionnement du système éducatif : effectifs détaillés et caractéristiques des personnels, carrières, conditions de travail.



Les articles de la revue **ÉDUCATION & FORMATIONS**, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.

NOS SITES

education.gouv.fr/etudes-et-statistiques

enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques



LE RERS EN LIGNE

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation participent au débat public général sur le système éducatif français en assurant l'accès des citoyens et des spécialistes aux informations et aux analyses qu'ils détiennent. À ce titre, ils encouragent la meilleure utilisation et la plus large diffusion possible des informations statistiques de cet ouvrage.

Les contenus de *Repères et références statistiques* sont ainsi mis à disposition sur les sites Internet institutionnels. Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable. L'utilisateur doit veiller à ce que la source soit bien mentionnée.

Consultez *Repères et références statistiques*
sur education.gouv.fr/statistiques/rers

→ téléchargez l'ouvrage au format **.pdf**

→ téléchargez les tableaux et graphiques au format **.xls**

Retrouvez sur les sites Internet du Ministère l'ensemble des données publiques couvrant tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche :

- les derniers résultats d'enquêtes ;
- les publications et rapports de référence ;
- des données détaillées et actualisées ;
- des répertoires, nomenclatures et de la documentation.

LE CENTRE DE DOCUMENTATION DE LA DEPP

Le centre de documentation de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance permet d'obtenir des informations statistiques nationales sur le système éducatif.

Vous pouvez contacter **LE CENTRE DE DOCUMENTATION** par courriel à l'adresse depp.documentation@education.gouv.fr

Repères et références statistiques

ENSEIGNEMENTS • FORMATION • RECHERCHE

Toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du **système éducatif**.

Un aperçu synthétique des principales données sur la recherche française.

179 thèmes organisés en 10 chapitres :

1. Système éducatif
2. Établissements
3. Élèves du premier degré
4. Élèves du second degré
5. Apprentis
6. Étudiants
7. Résultats, diplômes, insertion
8. Personnels
9. Budgets, coûts, financements
10. France d'outre-mer

Une information suivie et actualisée sur tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche.

Des séries chronologiques longues.



ISBN 978-2-11-162253-1

